F2066
.B19
t.1 pt.2

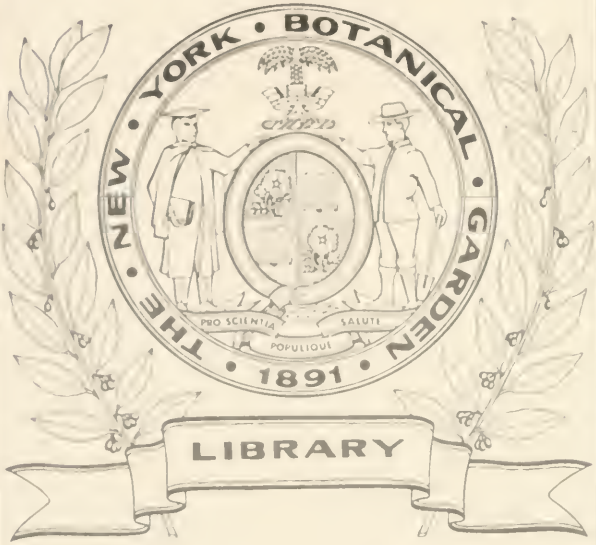

LA GUADELOUPE

RENSEIGNEMENTS

SUR

L'HISTOIRE,

LA FLORE, LA FAUNE, LA GÉOLOGIE,

LA MINÉRALOGIE, L'AGRICULTURE,

LE COMMERCE, L'INDUSTRIE,

LA LÉGISLATION, L'ADMINISTRATION,

PAR

Jules BALLET,

CONSERVATEUR DES HYPOTHÈQUES A LA POINTE-A-PITRE EN RETRAITE, Ancien Inspecteur, chef du Service des Domaines, à la Guadeloupe. Vice-Président du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Épargne de la Pointe-à-Pitre, Suppléant le Censeur légal près la Banque de la Guadeloupe, Membre correspondant des Chambres d'Agriculture de la Basse-Terre et de la Pointe-à-Pitre.

TOME Ier. — II. — 1625-1715

BASSE-TERRE
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

ANNÉE 1895

Oswald Weigel
Antiquariat & Auktions-Institut

LA GUADELOUPE

RENSEIGNEMENTS

SUR

L'HISTOIRE,

LA FLORE, LA FAUNE, LA GÉOLOGIE,

LA MINÉRALOGIE, L'AGRICULTURE,

LE COMMERCE, L'INDUSTRIE,

LA LÉGISLATION, L'ADMINISTRATION,

PAR

Jules BALLET,

CONSERVATEUR DES HYPOTHÈQUES A LA POINTE-A-PITRE EN RETRAITE, Ancien Inspecteur, chef du Service des Domaines, à la Guadeloupe, Vice-Président du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Épargne de la Pointe-à-Pitre, Suppléant le Censeur légal près la Banque de la Guadeloupe, Membre correspondant des Chambres d'Agriculture de la Basse-Terre et de la Pointe-à-Pitre.

TOME Ier. — II. — 1625-1715

BASSE-TERRE
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

ANNÉE 1894

B19
t.1 pt.2

LA GUADELOUPE

RENSEIGNEMENTS

SUR

L'HISTOIRE,

LA FLORE, LA FAUNE, LA GÉOLOGIE,

LA MINÉRALOGIE, L'AGRICULTURE,

LE COMMERCE, L'INDUSTRIE,

LA LÉGISLATION, L'ADMINISTRATION.

XIII.

Karukera ne possédait qu'un seul quadrupède, l'*Agouti*, mais en quantité considérable.

Le *Tatou ou Armadille*, a été importé de la Côte-Ferme. Le père du Tertre écrit en effet : « Je n'avais jamais ny veu ni mangé de Tatou, avant le dernier voyage que je fis aux îsles en 1656. Je fus dans la Grenade au temps qu'ils commençaient à paroistre, et on eut de la peine à en trouver pour m'en faire voir et manger ; l'on m'en apporta pourtant deux ou trois, que j'eus le temps de contempler, et d'en éplucher à loisir les particularitez. » *Cachicamon* en caraïbe.

Le *Manicou ou Manitou* n'a été vu par le père du Tertre qu'à la Grenade, lors de son voyage, en 1656, et le père Labat dit qu'il n'en a jamais vu, bien que cet animal existe encore de nos jours à la Martinique, où l'on ne trouve que très peu d'agoutis ; ce même père écrit qu'il n'a jamais vu d'agouti à la Martinique : « les serpents en sont peut-être cause, mais en échange il y en a en quantité à la Guadeloupe, la Dominique, Saint-Christophe, dans les grandes îles et dans la Terre-Ferme, où on en trouve de deux espèces. » *Manicou* en caraïbe.

Le *Pilori où Rat musqué*, naturel à la Martinique, ne parait avoir jamais existé à la Guadeloupe.

L'*Agouti* (*picouli* en caraïbe) de la famille des rongeurs caviens. (Cavia Agouti.)

Il est gros et long comme un cochon de deux mois et il ressemble par le corps et la tête au cochon d'Inde Oreilles courtes, minces, rondes et se dressant. Peau blanche et couverte d'un poil roux, et quelquefois blanchâtre, rude, en petite quantité, queue courte et pelée. Pieds semblables à ceux du lièvre, ceux de devant ayant quatre ongles, ceux de derrière, six.

Il court bien, nage admirablement ; a l'oüie subtile ; est extrêmement craintif ; vit de fruits, de feuilles, de racines.

On l'échaude comme un cochon de lait ; sa chair est blanche, tendre, grasse, délicate, avec un goût sauvagin.

Le père Breton dit : « Les sauvages font la chasse de l'agouti avec autant d'avidité que les François au lièvre : il a la teste d'un rat, le poil assés rude sur le train de derrière, qu'il hérisse quand il est agacé ; sa queue est plus petite et plus courte que celle d'un lapin ; il est de couleur brune tirant sur le noir, il mange assis sur son cul comme l'Escurieux, et tient ce qu'il mange avec les pattes de devant. Lorsqu'il est poursuivi des chiens, il se retire dans le creux d'un arbre, comme dans un fort, mais les sauvages mettent le feu au trou pour l'étouffer, et les chiens pour le prendre lorsqu'il sort. Sa chair a un goust trop sauvagin, mais elle s'améliore lorsqu'on la garde jusques au lendemain poudré d'un peu de sel. Les sauvages, l'ayant bouccané et exposé à la fumée, enveloppé dans des feuilles, la gardent tant qu'ils veullent, et quoy qu'elle se seiche comme du cuir, elle s'amollit néanmoins à force de bouillir dans l'eau de Magnoc, et fait un bon manger aux sauvages, qui n'usent quasi entre tous les animaux terrestres que de celui-cy. »

Les premiers habitants français ne vivaient presque, écrit le père du Tertre, d'autre chose, et avaient des petits chiens dressés à cette chasse.

Les chiens des Caraïbes venaient de la Côte-Ferme, étaient de taille moyenne et avaient les oreilles dressées comme les renards.

Une question est indécise, c'est celle de savoir s'il y avait des rats avant la découverte de l'île par Christophe Colomb. Des personnes pensent que, même aujourd'hui, il y a des espèces indigènes, notamment celle à poil noir.

Le père Raimond dit dans son dictionnaire :

« Icouly, soris, ils étaient rares au commencement de l'établissement de la colonie, mais les rats (qu'ils appellent caratoni) étaient fort fréquens. »

Le père du Tertre écrit à son tour :

« Je puis avec beaucoup de raison appeler les rats communs que nous avons dans nos îles l'affliction commune de tous les habitans du pays ; car cette vermine peuple au delà de ce qu'on se peut imaginer, et a tellement prévalu depuis cent quatre-vingts ans, que les navires de l'Europe les y ont apportés (et je n'avance pas une proposition en l'air, puisque auparavant qu'un grand gallion d'Espagne se fut brisé à la coste de la Martinique, il ne s'y estait point veu de rats communs) qu'il n'y a à présent dans toute l'Amérique pas un petit coin de terre, voire mesme une petite islette dans la mer, ou un petit rocher stérile, dans lequel il ne s'en rencontre un grand nombre. Ils terrissent partout comme des lapins et principalement dans les habitations, lesquelles de nuict semblent estre des garennes, où les rats fourmillent au lieu de lapins. Le tort qu'ils font dans tout le pays est général ; car il n'y a rien que l'on puisse garantir de la dent de ce malheureux bestail.

« J'ay passé cinq ou six ans dans la Guadeloupe sans que j'aye veu, ny oüy dire qu'il eust paru aucune souris. Mais depui ce temps-là, il s'y en voit un assez grand nombre par toutes les cases ; je crois qu'elles ont esté apportées de l'Europe, aussi bien que les rats. Elles sont beaucoup plus petites que celles de France, mais elles ne font pas moins de désordre. »

Les Caraïbes avait dénommé trois espèces de chauves-souris :

Boùliri, la plus petite espèce ;
Aloüiroüa, celle des bois ;
Oüignouiri, celle du bord de la mer.

Les Européens ont constaté que ce mammifère était représenté à la Guadeloupe par les espèces suivantes :

Guimbo { Tazophus.
Desmodus.

qui seraient l'aloüiroüa et l'oüignouiri des Caraïbes

Chauve-souris { Glossophaga.
Vespertilio.
Molossus.

D'après les échantillons qui se trouvent au Musée l'Herminier à la Pointe-à-Pitre tous les genres seraient des espèces nouvelles.

Les moutons, les chèvres ou cabris, les bœufs, les chats, les chiens ont été importés par les Européens, ainsi que les lapins.

Aubert, second gouverneur de l'île, introduisit les chevaux.

Le gouverneur Hoüel soumit les bœufs au joug et les fit servir à traîner les chariots et à labourer les terres. Le ministre protestant de Rochefort écrit, dans sa description de notre île, qu'il désigne sous le nom de *Gardeloupe* : « On y voit de belles « plaines, sur lesquelles on fait passer la charrue pour labourer « la terre, ce qui ne se pratique point aus autres îles : Après « quoy le ris, le mays, le manioc dont on fait la cassave, « les patates, et même le gingembre, et les cannes de sucre, « viennent le mieux du monde. »

A cette occasion, constatons que les colons de la Guadeloupe qui inauguraient ce grand progrès ne devaient cesser de se montrer toujours les premiers à employer les méthodes perfectionnées soit en agriculture, soit en industrie.

Les cochons sont aussi d'importation étrangère.

Le père du Tertre s'exprime ainsi :

« Je dys donc que les Espagnols ayant reconnu que la Guadeloupe leur estoit la plus commode de toutes les isles cannibales, pour le raffraichissement de leur armée, tant à raison des belles eaux des torrens et des rivières, desquelles elle est avantageusement pourveuë, qu'à cause de la grande abondance de fruicts qui s'y trouvoient en plus grande quantité que dans toutes les autres isles ; ils y jetèrent en passant grand nombre de porcs, afin que par succession de temps ils se multipliassent, en sorte que pendant trois ou quatre jours que les femmes estoient occupées à blanchir le linge de l'armée les soldats pussent chasser pour rafraischir toute la flotte, fatiguée par un si long trajet de mer.

« Je ne sçay où ils ont pris les porcs qu'ils ont mis dans toutes ces isles ; car ils sont tous différens de ceux que nous avons en France. Ils sont plus courts d'un bon tiers, ont la hure plus grosse et sont armés de deux horribles dents, bouclées comme des cornes de bélier. Ils sont noirs comme les sangliers, et ont la peau, principalement les vieux masles, épaisse d'un pouce. La chair a meilleur goust que celle des porcs de nostre France.

« On nous en apporte quelquefois de l'isle de Tabac, et des autres isles voisines, d'une autre sorte qui a une chose bien remarquable, c'est un évent, ou un certain trou sur les reins, dans lequel on pourrait facilement fourrer le petit doigt, et qui pénètre jusqu'au creux : ils respirent par cet endroit, d'où vient qu'ils ont l'haleine plus forte, et durent davantage à la course, et font plus de peine aux chasseurs. »

Le père Labat dit à son tour : « Les cochons marons qu'on trouve dans les isles sont de deux sortes, et il est facile de les

distinguer. Ceux qui viennent de race espagnole, c'est-à-dire, de ces premiers que les Espagnols y mirent dans les commencemens de leurs découvertes, sont courts et ramassez; ils ont la tête grosse et le groüin court. Leurs défenses sont fort longues ; ils ont les jambes de devant plus courtes presque d'un tiers que celles de derrière. Leur poil est long, rude et tout noir. Ils courent bien mieux dans les plaines et en montant qu'en descendant. Ils se défendent vigoureusement et avec fureur contre les chasseurs et les chiens, et ils sont extrêmement dangereux, quand ils sont blessez.

« Avant que j'eusse été en Espagne, je ne sçavois d'où étoit venuë la race de ces cochons ; mais j'ai reconnu, étant à Cadix, et aux environs, que les premiers qu'on avoit portez en Amérique avoient été pris en ce pays-là, parce que tous ceux qu'on y voit encore aujourd'hui leur ressemblent entièrement.

« La seconde espèce vient des cochons domestiques qui se sont échappez des parcs où on les nourrisoit. Ils ne diffèrent en rien de ceux de France, d'où leurs ancêtres ont été apportez, et il ne paroit pas que les deux espèces se soient mélées. »

L'espèce venant de Tabago et des îles voisines et provenant de la côte Ferme est le pécari, *Coinkê des Caraïbes*, dont le nom latin *dicotyles* signifie double nombril, et lui a été donné à cause d'une ouverture semblable à un second nombril, laquelle est placée sur son dos et laisse suinter une humeur fétide. C'est cette ouverture que le père du Tertre appelle évent.

L'extermination de ces cochons marrons fut opérée en peu d'années et le père du Tertre ne peut s'empêcher de s'écrier :

« Il faut avouer ingenuëment qu'ils (les Esgagnols) sont autant recommandables dans la prévoyance et le soin qu'ils ont eu de remplir chacune de ces isles, selon la capacité, des animaux qu'elles pouvaient nourrir, que nous sommes blasmables dans le degast que nous en faisons tous les jours, qui est tel qu'en 15 ou 16 années, une petite poignée de François dans la Guadeloupe, a destruit ce qui a servy aux Espagnols, presque l'espace de deux siècles, pour rafraichir tous les ans une très-puissante armée, sans qu'il y ait paru aucune diminution, jusqu'à notre arrivée. »

XIV.

Des myriades d'oiseaux égayaient les belles solitudes des bois, les villages caraïbes, les rivages de la mer. Dans ces savanes luxuriantes, sur ces mornes élevés, dans ces montagnes superbes, les oiseaux chantaient, sans crainte, leur hymne au Créateur des splendeurs dont ils étaient l'ornement vivant et

ailé. Leurs voix n'avaient pas les douces et suaves intonations de celles de leurs frères européens, mais elles perçaient l'air de leurs notes moins savantes et réjouissait l'homme qui vivait heureux dans un pays d'où il n'allait pas tarder à être chassé. Les oiseaux voyageurs, poursuivis par les frimas des contrées septentrionales de l'Amérique, arrivaient chaque année avec une ponctuelle exactitude, et marquaient l'heure des ouragans aux Caraïbes, qui ne sachant pas compter le temps, se cantonaient dans leurs iles et se reposaient de leurs expéditions guerrières.

Karukéra possédait de beaux oiseaux, dont le plumage éclatant était en harmonie avec la belle nature qui leur faisait un cadre brillant et qui, pour la plupart, ont été exterminés comme leurs compagnons les Caraïbes, ou ont émigré avec eux.

Nous allons essayer de faire connaître les oiseaux de notre île au moment de sa découverte.

L'œuvre est aujourd'hui bien difficile, et nous ne pouvons mieux faire, avant de l'entreprendre, que de donner la liste des oiseaux décrits par les pères du Tertre et Labat, ou cités par eux.

DU TERTRE.	LABAT.
Ara.	Ara.
Perroquet.	Perroquet.
Perrique.	Perrique.
Mansfeny.	Mansfeny.
Pêcheur.	
Gli-gli.	
Pie des Antilles.	
Chat-Huant.	
Perdrix.	Perdrix.
Ramier.	Ramier.
Tourterelle.	Tourterelle.
Ortolan.	Ortolan.
Hirondelle.	
Grive.	Grive.
Merle.	
Colibri.	Colibri.
Rossignol.	
Gros-bec.	

DU TERTRE.	LABAT.
Diable.	Diablotin.
Flamand.	Flamand.
Frégate.	Frégate.
Grand-Gosier.	Pélican.
Héron.	
Crabier.	Crabier.
Aigrette.	
Mauve.	Mauve.
Fou.	Fou.
Fétu en cul ou l'oiseau du Tropique.	Fustu en cul.
Canard.	
Vigeon.	Vingeon.
Sarcelle.	
Poule-d'eau.	Poule-d'eau.
Bécassine.	
Pluvier.	Pluvier.
Chevalier.	Chevalier.
Alouette de mer.	

Il y a aussi, dit le père du Tertre, plusieurs beaux petits oyseaux, qui ont la teste, le dos, et le ventre noir, et les aisles meslées de rouge, de jaune et de blanc. Ces oyseaux sont dans un perpétuel mouvement, et toujours à la fraischeur le long des rivières et des fontaines, sous des arbres; et là, ils font mille et mille tours pour attraper un moucheron, un maringoin, desquels ils se nourrissent.

« Les autres petits oyseaux de marine se trouvent, ajoute le père du Tertre, en parlant de la Guadeloupe, en telle quantité dans toutes les salines, que c'est une chose prodigieuse. »

Le père Raymond Breton, dans son dictionnaire, donne la nomenclature suivante :

Alacàmoulou, poule-d'eau.

Alàlloüa, perroquet à poitrine jaune et ailes bleues.

Alàllarou, gros perroquet à plumes rouges, vertes et brunes.

Cecérou, médiocre de taille.

Couléhuec, jeune perroquet, passe pour genre et se dit de toutes les autres espèces.

Onicoali, perroquet de la Guadeloupe différent des autres en ce qu'il est plus gros, violet et a les ailes bordées de rouge.
Kènoulou ou *Càarou*, aras.
Erère, autre espèce plus petite, appelée perrique.
Alamoinchay, le plus gros colibri, à poitrine rouge comme écarlate.
Manlechi, colibri à huppe.
Yerette, colibri, beau, mais sans huppe.
Amànmali, grosse sarcelle.
Erébetekê, petite sarcelle,
Anànna ou *atàlimac*, mansfénil.
Cânarou, canard musqué.
Iàboura, crabier.
Ialippou, grand gosier, pélican.
Keyéye, pêcheur.
Emléhuerou, hirondelle ou martinet.
Kieketli, mauve à tête noire.
Cacaoüalou, mauve à tête blanche.
Louboü, canard.
Manporé, frégate.
Oman Omali, héron.
Oüacalla, aigrette blanche.
Ouacoucoua, ramier.
Oualami, perdrix.
Ourréchou, gli-gli.
Oùléou, tourterelle.
Kiou, hoche-queue et bécassine des salines.
Toucouloue, ortolans.
Tougoncou, flammand.
Yatoüala, pie de mer.

Thibaut de Chanvalon ne désigne que dix-huit oiseaux, et parmi eux, on ne trouve à la Guadeloupe que ceux ci-après :

Sisi, colibri, sucrier, tourterelle, ortolan, perdrix rousse, grigri ou gli-gli ; gobe-mouche brun, pipiri, hirondelle de la Martinique ; cohé, merle, père-noir ; siffleur de montagne, trembleur ; rossignol.

Nous allons maintenant essayer de faire la description des oiseaux.

ACCIPITRES.

Le *Mansfeny*, Atalimac des Caraïbes, ne différant de l'aigle que par son plus de petitesse et par des griffes deux fois plus longues et plus fortes. Il ne s'attaque qu'aux oiseaux sans défense, grives, alouettes de mer, parfois aux ramiers et tour-

terelles ; il vit des reptiles, couleuvres et lézards. *(Falco palivetus Gmel.)*

Le *Pêcheur* (*Kryèye* en caraïbe), que Buffon a déclaré être de la même espèce que le balbuzard (pandion fluvialis de Vieillot). Il est gros comme un vautour, avec un corps plus allongé et a plus de cinq pieds d'envergure. Iris des yeux jaunes. peau recouvrant la base du bec, bleue. bec noir. pieds d'un bleu pâle. ongles noirs. dessus du corps, des ailes et de la queue, brun foncé. dessous du corps, des ailes et de la queue, blanc. plumes des jambes blanches, courtes et appliquées de très près sur la peau.

« C'est, dit le père du Tertre, un vray voleur de mer, qui n'en veux non plus aux animaux de la terre, qu'aux oyseaux de l'air : mais seulement aux poissons, lesquels il épie de dessus une branche, ou de dessus la pointe d'un roc : et le voyant à fleur d'eau, il fond promptement dessus, l'enlève avec ses griffes et le va manger sur un rocher. »

Ce père ajoute qu'il ressemble au mansfeny, à l'exception des plumes du ventre, qui sont blanches, celles de la tête, qui sont noires, et des griffes, qui sont plus petites ; qu'il poursuit les oiseaux pour les chasser loin de lui et que les petits Caraïbes les élevaient pour s'en servir à la pêche par plaisir seulement, car ils ne rapportaient pas ce qu'il avait pris.

Le *Gry-gry, ou gli-gli*, variété, d'après Buffon, de la crécerelle d'Europe (falco tinnunculus de Linné). Ce faucon, ainsi nommé à cause du cri qu'il jette en volant n'est pas plus gros qu'une grive. plumes du dessus du dos et des ailles rousses, tachées de noir. dessous du ventre, blanc, moucheté d'hermine. armé d'un bec et de griffes à proportion de sa grandeur. vit de petits lézards, de sauterelles, et s'attaque parfois aux petits poulets.

Il y a encore : le *Falco peregrinus*, Gmel, ou gros gli-gli montagne ou Petit aigle ; *Falco sparverius*, Gmel, ou gli-gli ordinaire ; *Falco columbarius*, Gmel, ou gli-gli montagne ; *Falco Cyaneus*, Lesson, ou gli-gli bleu.

Le gli-gli est l'ourréchou des Caraïbes.

Le *Chat-Huant* ou chouette, Strix nudipes, Daudin, S. flaminea de Laur.

« L'on entend, dit le père du Tertre, durant la nuit presque dans toutes nos isles, une sorte chaüant, qui jette un cry lugubre, comme qui crieroit *au Canot*, et c'est ce qui luy a fait porter ce nom, cela a fait bien souvent, courir les habitants qui sont proches de la mer, sur le bord du rivage, dans la coyance que c'estoient nos pauvres habitans, dont les canots estoient en péril d'estre cassez contre les rochers, et qui demandoient du secours : ils ne sont pas plus gros que des tourterelles ; mais ils sont

tous semblables en leur plumage aux hibous, que nous voyons communément en France, ils ont deux ou trois petites plumes aux deux costez de la teste, qui semblent estre deux oreilles. »

GRIMPEURS.

L'*Ara* (macrocerus), gros comme une poule à fleur. plumes de la tête, du col, du dos, du ventre, couleur de feu. plumes de l'aile mêlées de bleu, de rouge et de jaune. queue longue de 15 à 20 pouces, ordinairement toute rouge. tête et bec fort gros. œil assuré. démarche grave. Caarou en caraïbe.

Le *Perroquet* (*Psittacus.*) « Le perroquet de la Guadeloupe, dit du Tertre, est si beau et si particulier dans les couleurs de ses plumes, qu'il mérite que je le choisisse entre les autres pour le décrire. Il est quasi gros comme une poulle, il a le bec et les yeux bordez d'incarnat : toutes les plumes de la teste, du col, du ventre sont de couleur violette, un peu meslée de verd et de noir, et changeantes comme la gorge d'un pigeon : tout le dessus du dos est d'un verd fort brun, trois ou quatre des maistresses plumes et ses aisles sont noires ; toutes les autres sont jaunes, vertes et rouges. Il a sur les deux gros des aisles, deux belles roses composées des mesmes couleurs. Quand il hérisse les plumes de son col, il s'en fait comme une fraise autour de la teste (belle à merveille), dans laquelle il se mire comme le paon fait dans sa queue. »

Buffon l'appelle : *Crik à tête violette*, psittacus violacens, onicoali, en caraïbe.

La *Perrique* ou psittacule, psittacula, remarquable par sa petitesse. L'espèce de la Guadeloupe, grosse comme un merle, avait les plumes vertes, à l'exception de quelques plumes rouges, sur la tête, et le bec blanc. Les Caraïbes appelaient ce petit aras : erère.

Ces admirables oiseaux ont aujourd'hui totalement disparu. Deux causes ont amené leur extermination.

Si la chair du ara était fort dure, celle des perroquets était excellente, mais changeait selon la qualité de la nourriture qu'ils prenaient. « car, dit du Tertre, s'il mange de la graine d'*Acajou*, sa chair a un goust d'ail assez agréable ; s'il mange de la graine de bois d'Inde, elle sent le clond de girofle et la canelle ; si ce sont des graines amères, il devient amer comme du fiel : quand il mange la pomme de *Jenipas*, sa chair devient toute noire, mais elle ne laisse pas d'estre de très-bon goust : mais lorsqu'il se nourrit de prunes de *Momins*. de *Cachimas* et de *Goüyaves*, il devient si gras qu'il semble n'estre qu'un morceau de graisse, et alors nos François, qui en font un estrange desgât, sont contraints de tirer la graisse de la marmite

avec une cueillière à pot, afin que l'on en puisse manger le potage. »

Bientôt on ne les tua plus pour les plaisirs de la table. Les plantations de maïs et ensuite de cafier étaient ravagées par leurs bandes nombreuses. Les dégâts qu'ils occasionnaient furent si considérables, dit M. Thiebaut de Berneaud, que les colons se virent forcés d'employer mille moyens pour s'en débarrasser. L'extermination fut complète.

La famille des picinés ou pics est représentée par :

Le *Tapeur*, picus Lherminieri, Les.

Le Tapeur, picus varius, Wilson.

La famille des cuculinés-saurothérinés a pour représentant :

Le *Coulivicou* ou Coucou manioc, cuculus minor, Gmel. Dans d'autres îles coucou vieillard ou oiseau de pluie parce qu'il ne fait jamais plus retentir les bois de ses cris que lorsqu'il doit pleuvoir. Les Caraïbes prétendaient que ce chant annonçait une pluie prolongée.

Famille des crotophaginés.

Les crotophaginés sont des oiseaux sédentaires, vivant en familles et en bandes. Ils se posent sur les bœufs pour manger les tiques, les vers et les insectes nichés dans le poil de ces animaux.

UNE ESPÈCE.

L'Ani des savanes, crotophaga ani, Lathani. Bec gros, court, très comprimé, un peu arqué dès son origine, où il est entouré de petites plumes effilées et raides, sans dentelure, avec de légères stries longitudinales surtout à la mandibule supérieure. Narines ovales, longitudinales et situées à la base du bec, qui est surmonté d'une crête cornée, verticale et tranchante. ailes surobtuses, les trois premières rémiges étagées et moins longues que la sixième, les quatrième et cinquième étant les plus longues. Pieds forts. tarses longs et robustes. queue composée de dix pennes, arrondie et autant et même plus longue que le corps. gros comme un merle. plumage d'un vert foncé très noirâtre.

Les noirs, à Saint-Domingue, l'appellent *bout de tabac, bout de petun. amangoua, perroquet noir.*

PASSEREAUX.

Famille des caprimulginés.

L'*Engoulvent*, appelé vulgairement cohé (caprimulygus americanus de Linné) dont le chant est un présage de tempête ou de mort, d'après l'opinion du peuple. (c. virginanus, Gmel.) vulgô, crapaud volant.

Famille des alcédininés.

Le *Martin-Pêcheur à collier* (Alcedo torquata, Lath. le Martin-Pêcheur Atatli de Buffon.) vulgo grosse pie de mer. Dessus du corps gris bleuâtre varié sur les ailes de franges blanches en festons à la pointe des pennes dont les plus grandes sont noirâtres et coupées en dedans de dentelures blanches ; celles de la queue largement rayées de blanc. Dessous du corps d'un roux marron s'éclaircissant vers la poitrine, où il est écaillé dans du gris. gorge blanche et ce blanc fait le tour du cou et forme collier. En caraïbe : *Keyéye*.

Il existe une variété : la *Pie de mer*, alcedo alcyon, Lath. *yatoüla* en caraïbe.

Famille des Hirundinidés.

Martinets.

Le *Petit Martinet noir*, cypseloïdes niger, Gmel., qui a le bec un peu plus court et les pieds un peu plus longs, la queue moins fourchue et les ailes plus longues que le martinet européen. plumes entièrement noires.

Le *Grand Martinet noir*, ou Hirondelle, acanthylis oxyura, Bonap. très commun. couleur dominante, un beau noir avec des reflets d'acier poli. pennes, grandes couvertures supérieures et inférieures des aîles, pennes de la queue, noirâtres. couvertures inférieures de la queue, ventre, d'une couleur blanche. Tout le reste du corps noir. bec et pieds bruns.

Hirundininés : *Emeléhuerou* en caraïbe.

L'Hirondelle noire acutipenne (acanthylis pelasgia de Linné.). la plus petite de l'espèce. Dessus du corps et de la tête, noirs, gorge, brun gris. reste du dessous du corps, brun obscur. bec noir. pieds bruns. c'est le cypselus collaris de Wils.

L'Hirondelle à ventre roux, Hirundo rufa, L. Lath.
L'Hirondelle à ventre blanc, H. albiventris, Vieil.
L'Hirondelle de rivage, H. riparia, L.

Famille des Trochilidés.

Colibris et Oiseaux-Mouches.

Un frou-frou continuel autour des arbres, des arbustes, des masures abandonnées, des cases, annonce la présence du favori de la nature, du plus élégant et du plus brillant des êtres animés. L'émeraude, le rubis, la topaze brillent sur ses plumes qui, aux rayons du soleil, jettent en outre des reflets fulgurants d'or et de pourpre. Cette parure étincelante n'est jamais souillée de la poussière de la terre. Le colibri au bec droit, l'oiseau-

mouche au bec arqué, ne vivent que dans l'air, car leurs pieds sont impropres à la marche à cause de leur conformation, puisqu'ils ont huit doigts devant et un en arrière. Buffon, partageant une erreur, alors très accréditée, a prétendu qu'ils ne vivaient que du nectar des fleurs. M. Badier a le premier refuté cette erreur et constaté que ces admirables créatures vivaient aussi d'insectes. Cette opinion est la seule vraie et tous les jours nous avons sous les yeux le spectacle d'oiseaux-mouches chassant des petites araignées tissant leur soie dans un manguier sans fleurs, ou picorant des débris d'insectes dans les fentes d'une vieille écurie « Tous les auteurs, dit « M. Badier, qui ont parlé des colibris et des oiseaux-mouches « s'accordent à dire que ces oiseaux ne se nourrissent que du « suc des fleurs, c'est-à-dire qu'ils se sont tous copiés sans « examiner le fait ; et voilà comme les erreurs se multiplient « et prennent de la consistance. De ce que ces oiseaux sont « infiniment petits, on a sans doute conclu qu'ils ne doivent « être ni carnivores, ni granivores, qu'il leur fallait la nourriture « la plus précieuse et la plus délicate, et il a fallu que le suc « des fleurs, ce miel naturel, devint leur aliment, etc. J'ai « vu, en tout temps à la Guadeloupe, des colibris et des « oiseaux-mouches ; ils voltigent autour des fleurs, et, dans « leur calice, ils enfoncent jusqu'au nectaire leur langue longue « et déliée : voilà le principe de l'erreur. Je tuai avec une « sarbacane, sur un cotonnier en fleur, un colibri-grenat. En « retour chez moi, je l'écorchai, et pour avoir plus de facilité, « j'en enlevai les intestins : à la vue d'un gésier gros et ferme, « il me vint dans l'idée d'examiner ce qu'il contenait : je « l'ouvris, et je le vis rempli de membres de petits insectes. « Pour m'en assurer d'une manière constante, ce gésier fut « vidé dans un verre rempli d'eau de vie ; par ce moyen, les « petits membres furent séparés les uns des autres, et à l'aide « d'une loupe, je vis très distinctement des jambes et des ailes « de la petite cicindelle jaune, qu'on trouve dans les fleurs « du cotonnier. Un mois après cette observation, j'eus occasion « de la vérifier sur huit autres de diverses espèces, savoir : « trois colibris-grenats et deux à gorge-bleue ; deux oiseaux-« mouches huppés, et un sans huppe ; je les tuai tous sur un « sureau en fleur, où il y en avait une grande quantité, ainsi « que des grimpereaux, dits sucriers. Tous les huit furent « ouverts, et tous les huit avaient le gésier rempli d'insectes « et de quelques aptères entiers ; j'ouvris également les œso-« phages, où conduit des alimens, et je trouvai dans celui du « colibri-grenat et d'un oiseau-mouche huppé, une petite « araignée parfaitement entière, qu'ils n'avaient pas encore pu

« avaler, parce qu'ils furent tirés dans l'instant même où ils « avaleient. Ces faits prouvent que ces oiseaux de la Guade- « loupe vivent d'insectes, et que leur long bec et leur langue « longue et déliée ne leur servent que pour les attraper dans « les calices des fleurs. »

Malgré l'évidence, on continue encore, en France, ce pays où la phrase redondante, bien arrangée, conserve un empire absolu, à croire que les colibris ne vivent que du nectar des fleurs, et nous lisons dans le charmant livre de Michelet, *l'Oiseau*; à propos de ces flammes ailées comme il appelle ces délicieux oiseaux : « Les feuilles absorbent, comme on sait, les poisons « de l'air, les fleurs les résorbent. Ces oiseaux vivent de fleurs, « de ces pénétrantes fleurs, de leurs sucs brûlants et âcres, « en réalité des poisons. Ces acides semblent leur donner et « leur âpre cri et l'éternelle agitation de leurs mouvements « colériques. Ils contribuent peut-être bien plus directement « que la lumière à les colorer de ces reflets étranges, qui font « penser à l'acier, à l'or, aux pierres précieuses, plus qu'à des « plumes ou à des fleurs. »

Leur nid est aussi merveilleux qu'eux-mêmes, suspendu à une petite branche flexible, à couvert du vent, de la pluie, du soleil, de la grosseur d'un petit œuf de poule ; il est composé de quelques petits brins de bois entrelacés comme un panier, garni de coton et de mousse, d'une propreté et d'une délicatesse inouie. Deux œufs, gros comme des pois communs, blancs avec des petits points jaunes y reposent délicatement. Le père et la mère les couvent l'un après l'autre, mais la mère surtout, qui ne quitte le doux nid que quelques instants, le soir et le matin, pour aller chercher sa nourriture. Quand les petits éclosent, on dirait deux mouches qui se couvrent peu à peu d'un duvet très fin auquel les plumes succèdent.

Le père du Tertre, dans une page qui passe pour un des chefs-d'œuvre de notre langue, s'exprime ainsi :

« Le Colibri est le plus petit et le plus gentil de tous les oyseaux du monde. Dans toutes nos Antilles, il s'en trouve communément de deux sortes, qui toutes deux disputent de la beauté avec des avantages si égaux que je ne sçay de quel costé pancher pour donner mon suffrage ; j'ayme mieux laisser cela indécis, et me contenter seulement d'en faire icy la description, afin qu'avec connoissance de cause, le lecteur puisse, comme un autre Pâris, donner la pomme d'or à qui elle appartient.

« Le plus petit n'est pas plus gros que le petit bout du doigt; il a toutes les grandes plumes des aisles et celles de la queue noires ; tout le reste du corps et le dessus des aisles est d'un verd brun, rehaussé d'un certain vermeil, ou lustre, qui feroit

honte à celuy du velours et du satin ; il porte une petite huppe sur la teste, de verd naissant, enrichy d'un surdoré, qui, exposé au soleil, brille et éclate, comme s'il avoit une petite estoile au milieu du front ; il a le bec tout noir, droit, fort menu, et de la longueur d'une petite épingle.

« Le plus gros est environ la moitié gros comme le petit roytelet de la France; il a les aisles et la queuë de mesme que le premier. Toutes les plumes de dessus le dos sont de couleur d'azur ; il ne porte point de huppe sur la teste ; mais en récompense elle est couverte, et toute la gorge jusqu'à la moitié du ventre, d'un certain velouté cramoisy changeant, et qui exposé à divers jours, fait parade de mille belles couleurs, sans en déterminer aucune. Ceux-cy ont le bec fort long, et fait en bec de corbin. Tous deux ont la teste petite, et deux petits yeux ronds et noirs comme deux petits grains de jayet.

« Les femelles des premiers n'ont point la petite huppe sur la teste, non plus que celles des seconds, l'ornement de la teste et du ventre...

« Je n'ay jamais rien veu en ma vie de plus gentil, ny de plus artistement travaillé que le nid de ces petits oyseaux : ils le font ordinairement sur les petites branches d'un oranger ou d'un citronnier, ou sur les faibles syons des grenadiers, et bien souvent dans les cases, sur le moindre festu replié, qui pend de la couverture. La femelle bastit le nid pendant que le masle va chercher les matériaux, qui sont du coton qui n'a jamais esté mis en œuvre, et qu'il cüeille luy mesme sur les arbres ; de la plus fine mousse des forests et de petites écorces de gommier. Il y a véritablement du plaisir à voir cette petite ménagère en besogne : elle revest premièrement la branche, ou le festu sur lequel elle doit faire son nid de coton, à la largeur d'un pouce, et si serrément que tout le petit édifice ne peut être ébranlé : puis elle élesve là-dessus un petit rond de coton, de la hauteur d'un doigt, qui est comme le fondement. Cela fait elle carde, s'il faut ainsi dire, tout le coton que lui apporte le masle, et le remuë quasy poil à poil avec son bec et ses petits pieds, puis elle en forme son nid, qui n'est pas plus grand que la moitié de la coque d'un œuf de pigeon : à mesure qu'elle élesve le petit édifice, elle fait mille petits tours polissant avec sa gorge la bordure du nid, et le dedans avec sa queuë : puis elle revest tout le dehors de ce petit édifice de mousse et de ces petites écorces de gommier qu'elle cole tout à l'entour du nid, pour le garantir des injures du temps.

« Tout cela achevé elle pond dedans deux œufs, qui ne sont guères plus gros que de petits pois, blancs comme de la neige. Le masle et la femelle les couvent alternativement l'espace de

dix à douze jours, au bout desquels les deux petits paraissent, qui ne sont pas plus gros que des moucherons. »

Le premier colibri de du Tertre est *l'Oiseau-Mouche huppé*, ou Falle-verte, trochilus holosericeus, Less.; huppe vert d'émeraude du plus brillant, dos avec des reflets vert et or sur fond brun, queue noirâtre et luisante comme de l'acier poli, devant du corps brun velouté, mêlé d'un vert doré vers la poitrine et les épaules, dessus du bec couvert de petites plumes vertes et brillantes jusqu'à la moitié de sa longueur. Maulechi en caraïbe.

Le second est le *Colibri bleu* de Buffon, qui le décrit ainsi : « Tout le dos est couvert d'azur ; la tête, la gorge, le devant du corps jusqu'à la moitié du ventre, sont d'un cramoisi velouté, qui, vu sous différens jours, s'enrichit de mille beaux reflets ; c'est le *Falle-rose*, trochilus granatinus de Lath. Alamoinchay en caraïbe.

Le père du Tertre dit que ces deux espèces sont les plus communes. Il en existait donc d'autres variétés, et le père Labat écrit : « On prétend qu'il y en a de cinq ou six espèces, « qui ne diffèrent entre-elles que par la grosseur, et le coloris « de leurs plumes. A l'égard de la grosseur, il m'a paru que « cette différence étoit assez difficile à remarquer, et pour le « coloris, je ne vois pas que cela doive faire une espèce « particulière, veu le peu de différence qu'il y a entre eux. »

On dit aujourd'hui qu'il n'existe et qu'il n'a jamais existé que les deux espèces ci-dessus décrites et une troisième, le plus petit de tous les colibris, appelé *Fou-Fou*, ornysmia cristata, Less. yerettè en caraibe

Long de deux pouces dix lignes, y compris le bec ayant onze lignes. Vert doré, à l'exception de l'aile, qui est violette ou brune, une petite tache blanche au bas ventre et un petit bord blanc aux plumes de la queue, plus large sur les deux extérieures, dont il couvre la moitié. Il rayonne comme un petit soleil.

Après cette description on ne peut s'empêcher de chanter avec Béranger.

Au jour qui naît et brille,
Son petit corps scintille
D'émeraude et d'azur
Et d'or pur.
Fleur qui cherche sa tige
Le voilà qui voltige :
L'aurore en a souri.

Famille des Cœrébinés.

Le *Sucrier flavéole*, certhiola flaveola, L. C. sacharina, Lawr. nactarinia antillensis, Less.

Tête noirâtre. deux sourcils blancs se prolongent pour se rejoindre derrière le cou; gorge gris cendré clair. dos et couvertures supérieures des ailes gris cendré plus foncé. pennes des ailes et de la queue, gris cendré. partie antérieure des ailes bordée de jaune citron. croupion jaune. poitrine et dessous du corps jaune aussi, mais avec du gris sur le bas ventre. bec noir. pieds bleuâtres. queue dépassant de fort peu l'extrémité des ailes.

Vit d'insectes et du nectar miellé des fleurs, comme les Oiseaux-Mouches. ramage court et assez agréable. chez certains individus les sourcils sont jaunes.

On rencontre encore :

La *certhiolia dominicensis*, Taylor.

La *certhiola atrata*, Lawr.

Famille des Troglodytinés.

Genre Ramphocincle (ramphocinclus) (Herminierus de Lesson) petit groupe particulier aux Antilles, remarquable par la longueur du bec, légèrement arqué, et son plumage noirâtre. mœurs inconnues. représenté par :

Ramphocinclus tremulus, de la Fresnaye, R. brachyurus, Vieil. — espèce de rossignol.

Famille des Silviidés.

La *Fauvette bleuâtre*. longueur, 4 pouces et demi. Dessus de la tête et du corps en entier, cendré bleu. pennes de la queue bordées de la même couleur, sur fond brun. une tache blanche sur l'aile, dont les pennes sont brunes. gorge noire, reste du dessous du corps blanc. (Sylvia varia, Latham ou petit zinga).

Le *Figuier à tête rousse*. (Buffon) Bec noir et pointu, avec un tant soit peu de bleu à la racine de la mandibule supérieure. œil d'un beau noir luisant jambes et dessus des pieds, gris, dessous blanc mêlé légèrement de jaune. doigts armés d'ongles noirs et très pointus. chant petit, mais mélodieux. Tête rousse. partie supérieure du cou et tout le dessus du corps, vert olive. gorge et poitrine, jaune clair sans taches. couvertures supérieures des ailes, pennes des ailes et de la queue, brun bordé de vert olive. deux pennes extérieures de chaque côté de la queue, jaune clair du côté intérieur.

Famille des Muscicapidés.

Cette famille, qui renferme les gobe-mouches, est nombreuse, et la nature tropicale a largement récompensé ces épurateurs intrépides des contrées équatoriales, en leur donnant une robe splendide en échange des services qu'ils étaient appelés à rendre.

Nous allons décrire les oiseaux de ce genre indiqués par Buffon :

Le *Gobe-Mouche à ventre jaune.* (Ficedula canadensis, Bres.) Longueur cinq pouces huit lignes. tête revêtue d'une tache orangée bordée de cendré noirâtre. tempe traversée sur les yeux d'une bande blanche, au-dessous une tache du même cendré noirâtre se confondant dans le brun roussâtre du dos qui couvre les ailes et la queue et s'éclaircit un peu au bord des petites barbes des pennes. poitrine et ventre d'un beau jaune orangé. plumes de la tête formant, au gré de l'oiseau, un couronnement.

Le *Petit noir aurore.* (Muscicapa rutïcilla, Lath.) Tête, gorge, dos et couvertures, d'un noir vif. estomac d'un gris blanc brillant par pinceaux d'un jaune aurore qui se renforce sous le pli de l'aile et perce en traits entre les pennes de l'aile couvrant les deux tiers de celles de la queue dont la pointe est noire ou noirâtre, ainsi que les pennes de l'aile. Le noir vif du mâle se change dans la femelle en noirâtre faible et l'aurore en jaune simple.

Le mâle, éclairé par les rayons du soleil, resplendit comme une gloire, aussi lui a-t-on donné le nom vulgaire de soleil ou du feu.

Le *Gobe-Mouche huppé.* (Muscicapa cinerea, Lherm.) vulgo Petit Pintade. dessus du corps d'un beau brun plus foncé sur la queue. Cette couleur le couvre jusque sur la tête dont les petites plumes, peintes de quelques traits d'un brun roux plus vif, se hérissent à demi et forment une huppe au sommet. Sous le bec un peu de blanc cède bientôt au gris ardoisé clair qui couvre le devant du cou, la poitrine et l'estomac. ventre couvert du même blanc. pennes de l'aile d'un brun noirâtre frangées de blanc. couvertures frangées de même rentrent par degré dans le roux des épaules. queue un peu étagée, recouverte par l'aile au tiers.

Le *Gobe-Moucheron petit,* le plus petit de l'espèce. plumage d'un gris olive avec quelques ombres faibles de verdâtre au bas du dos et sur le ventre et de petites lignes d'un blanc jaunâtre tracées sur les plus noirâtres et sur les couvertures de l'aile. Muscicapa olivacea, Wils, ou Piade. à la Grande-Terre et Piau-Piau à la Basse-Terre.

Le *Petit Gobe-Mouche tacheté,* plus petit que le précédent. Dessus du corps jaune clair, tirant sur la couleur paille. tête et commencement du cou, partie jaune et partie noir. chaque plume jaune ayant un trait noir. plumes du dos, des ailes et leurs couvertures, d'un cendré noir bordé de verdâtre.

Famille des Tyrannidés.

Le *Tyran gris* (tyrannus matutinus de Vieillot) appelé Pipiri Oiseau très matinal, qui jette, lorsque le jour commence à poindre, le cri qui lui a fait donner son nom vulgaire. Il a enrichi la langue créole d'un dicton, et sortir au chant du pipiri se dit de toute personne laissant sa demeure de très grand matin. Bec aplati, épais, se renfermant avec force dans la colère et faisant entendre alors un craquement prompt et réitiré, hérissé de moustaches, droit jusqu'à la pointe, où il se forme un crochet. langue aiguë et cartilagineuse. plumes du sommet de la tête, jaunes à la racine, terminées par une moucheture noirâtre, qui en couvre le reste quand elles sont couchées. Ces plumes se relèvent dans la colère de l'oiseau et couronnent la tête d'une large huppe du plus beau jaune. dos gris brun clair se fondant aux deux côtés du cou avec le gris blanc ardoisé du devant et du dessous du corps. pennes brunes de l'aile et de la queue bordées d'un filet roussâtre. Il existe une variété à tête noire. Pipiri vient sans doute du mot breton piperette, expression dont on se sert en Bretagne pour désigner l'aube au piperette du jour.

Famille des Tityrinés.

La *Bécarde* (psaris de Cuvier. tityra de Vieillot). L'oiseau de Karukéra se rapproche, d'après Buffon, de la Pie-Grièche. Bec de couleur rouge. tête, queue et ailes, noires. corps cendré. se nourrit d'insectes, de lézards, de petits oiseaux. caractère cruel puisqu'il lui faut des proies vivantes à déchirer. se tient à l'extrémité des branches les plus hautes et les plus isolées pour fondre sur sa proie. cri aigre et dur, accompagné de battements d'ailes et d'un balancement de queue.

Famille des Garrulinés.

La *Pie des Antilles* (pica antillarum). qui ressemble à celle d'Europe par son cri, son naturel défiant, son habitude de nicher sur les arbres et d'aller le long des rivières, par la qualité médiocre de sa chair, mais en diffère par l'excès de longueur des deux pennes du milieu de la queue et par ses couleurs. Bec et pieds rouges. cou bleu avec collier blanc. tête bleue avec une tache blanche mouchetée de noir de l'origine du bec supérieur à la naissance du cou. dos tanné. croupion jaune. longues pennes de la queue bleues avec blanc au bout. tige blanche. autres pennes rayées de bleu et de blanc. ailes, vert mêlé de bleu. dessous du corps blanc.

Famille des Icterinés ou Carouges.

Le *Carouge chrysocéphale* (oriolus chrysocephalus de Linné, Pendulinus chrysocephalus de Vieillot) Corps noir, tête, nuque, croupion, couvertures inférieures de la queue et de l'épaule, d'un jaune éclatant, femelle : tête noire, avec une tâche jaune plus petite et ne couvrant que la nuque, couvertures inférieures de la queue, noires.

Le *Siffleur montagne*. Pipra musica, Gmel.

Dos brun, à l'exception des environs du croupion et des petites couvertures des ailes qui ont une couleur jaune verdâtre comme tout le dessous du corps, sous la gorge, cette dernière couleur est plus rembrunie, et sur le cou et la poitrine, elle est mélangée de roux, grandes couvertures et pennes des ailes, pennes de la queue, bordées de jaune, grosseur d'un pinson, doit son nom au cri aigre et perçant qu'il fait entendre.

Thibault de Chanvalon écrit :

« On lui a donné ce nom, parce qu'il imite parfaitement le sifflet de la voix humaine. Il se tient dans les bois. On croit toujours quand on l'entend que c'est un homme qui en appelle un autre. Il n'y a point d'étranger qui n'y soit trompé. »

Il existe une variété : *Bombicilla cedrorum*.

Famille des Embérizinés.

L'*Olive*, que son cri a fait appeler *Zizi*, embiriza olivacea, Gmel. Il n'est pas plus gros qu'un roitelet, partie supérieure, queue et pennes des ailes, vert-olive, gorge, jaune-orange, avec une petite plaque de cette couleur entre le bec et l'œil, devant du cou noirâtre, dessous du corps, gris-clair teinté d'olivâtre, partie antérieure des ailes jaune-clair, bec et pieds bruns.

Il existe une variété *emberiza oryzivora*, Gmel.

Appelés aussi Mangeurs d'herbes.

Famille des Coccothraustinés.

Le *Gros-Bec commun* ou Flavert de Buffon, dont le plumage composé de jaune et de vert. Fringilla noctis, Gmel.

Le *Père noir* que de la Fresnaye déclare analogue de couleur et de forme au cactornis des îles Gallapagos, noir, dessous du cou, orné d'une large tache carmélite ou rouge, sous la queue, quelques plumes d'une couleur carmélite ou rouge, selon les individus. Phonipara bicolor. L.

Famille des Troupiales.

Le père du Tertre écrit :

« Il y a aussi dans la Guadeloupe un très grand nombre de

petits oyseaux noirs fort semblables aux merles ; les habitans les appellent *bout de petun*, d'autant qu'ils croyent (comme les fous font dire aux cloches, et voyent dans les nuës tout ce que bon leur semble) que cet oyseau dit en son ramage un petit bout de petun. Il a la voix éclatante ; quand il chante, il estend les aisles, éparpille la queue et danse à la cadence de son chant. Il donne la chasse aux insectes, aux petits lézards et les mange. Il vit aussi de cassave qu'il vient dérober jusque dans les caves. »

Cet oiseau vit par bandes nombreuses, aime à se percher sur les grands arbes, notamment sur les palmistes, se perche sur les bœufs pour dévorer les tiques et autres vermines dont ils sont couverts, est très familier, suit le laboureur, et, posé sur les bœufs ou la charrue, se précipite sur les larves et les insectes mis à découvert par cet instrument aratoire. sa chair n'est pas bonne. Aussi, grâce à son peu de goût, il a échappé à la destruction et rend à notre agriculture d'immenses services. Ses bandes multipliées couvrent la Grande-Terre et une partie de la Guadeloupe. En effet, dans cette île volcanique, il ne dépassait pas autrefois, d'un côté la rivière de Deshaies, de l'autre celle du Bananier. Il n'existait donc pas dans les paroisses des Trois-Rivières, de Gourbeyre, de Saint-Claude, du Baillif, des Vieux-Habitants, de Bouillante et de la Pointe-Noire. Après l'ouragan de 1865, on a été tout étonné de rencontrer quelques individus de cette espèce, si éminemment utile, sur les palmistes de l'habitation Bologne, située dans la commune de Saint-Claude, près de la ville Basse-Terre, sur le rivage de la mer et le long de la rive droite de la rivière des Pères. Ils se sont parfaitement acclimatés, ont donné naissance à des générations nouvelles dont le chant égaye l'admirable panorama qui se déroule au pied de la Soufrière et se fait aujourd'hui entendre dans les arbres où se trouve enfouie la ville de la Basse-Terre.

Les noirs de nos jours le désignent sous le nom vulgaire de *Bilbitin*, corruption de l'ancienne dénomination : bout de petun.

Buffon, par erreur, rapporte la description du père du Tertre à l'ani des savanes. Cette erreur a été acceptée, et dans *l'Encyclopédie* du docteur Chenu on voit que le bout de petun est l'ani dont le père du Tertre ne parle pas.

L'ani et le bout de petun sont deux oiseaux bien différents. Le premier, qui est rare à la Guadeloupe, a un caractère qui empêche toute confusion. En effet, le bec est parfaitement distinct. Celui de l'ani est comprimé latéralement et très élevé, avec une mandibule supérieure formant une sorte de crête tranchante ; les narines basales sont ovalaires et nues ; les ailes

allongées assez faibles ; la queue longue, large, arrondie ; les tarses allongés, couverts de larges scutelles ; les doigts minces à ongles faibles.

Le bout de petun des anciens habitants, ou Merle, le Bilbitin ou Merle de nos jours, est un troupiale.

On trouve à la Guadeloupe trois variétés :

Quiscalis Guadaloupensis, Lawr.
Quiscalis luminosus, Lawr.
Quiscalis inflexirostris, Swain.

Famille des Euphones.

Le père du Tertre écrit :

« L'oyseau que les habitans appellent *Rossignol* est fort rare à la Guadeloupe. Il est assez semblable au Roytelet d'Europe; mais il est un peu plus gros. C'est le seul de tous les oyseaux que j'aye veu dans les Indes, qui ayt un beau ramage. Il se nourrit de mouches et de petites araignées. »

C'est le tangaridé désigné sous le nom de : Euphone cendré (euphonia cinerea de la Fresnaye, thriothorus littoralis, Vieil, thriothorus musicus, Lawr.). En entier gris, glacé en dessus d'une nuance vert de mer pâle, avec remiges primaires noirâtres, très finement bordées de blanc grisâtre en dessous, d'un cendré pâle, teint d'un jaune citron sur le milieu de l'abdomen et sur les flancs. Longueur totale : $0^{m},10$.

C'est le seul oiseau véritablement chanteur de Karukéra, et qui imite assez bien les tons de l'octave. Il niche dans les maisons et les cases, à la campagne. Le père du Tertre écrit: « Chez un lieutenant de mes amys, j'en ay veu un qui faisoit son nid dans une callebasse penduë au dessus de sa table : il y avait desjà trois ou quatre ans que ce petit oyseau jouissoit de cette faveur, et payoit fort fidellement ses entrées et ses sorties par des petites chansons fort agréables. »

La *Perrique du Matouba*, Euphonia flavifrons. Bec noir. au-dessus une rangée de plumes d'un beau jaune orangé, large d'environ cinq lignes ; un liseré noir ensuite. tête et une partie du cou d'un beau bleu se dégradant insensiblement pour venir se confondre dans le vert foncé jaunâtre recouvrant tout le dessus du corps et les ailes, dont les rémiges sont noires frangées de vert foncé. Cette dernière couleur se dégrade vers le milieu du dos, où les plumes sont d'un jaune foncé. Les plumes du croupion sont d'un verdâtre foncé. Les pennes de la queue sont noires. Entre les yeux qui sont noirs, et le cou, existent des plumes d'un vert très foncé encadrées par le bleu de la tête qui descend en pointe de chaque côté du cou. Le dessous du

cou est d'un jaune clair ; tout le reste du ventre est d'un jaune foncé nuancé de verdâtre. Sous les ailes, les plumes sont d'abord jaunes, puis blanches, ensuite, sur les rémiges, d'un gris d'ardoise foncé, nuancé de noirâtre sur les dernières pennes. Le dessous de la queue est noirâtre. Trois doigts sont armés de griffe en forme de faux. La griffe du pouce est plus forte. chant discordant et désagréable.

Famille des Fringillidés.

Le *Spermophile nègre*. oiseaux sédentaires, se tenant dans les halliers, se posant au haut des buissons et des arbres, fréquentant le voisinage des habitations, vivant deux à deux. chant monotone consistant en un sifflement que l'on peut rendre par pist-pist-pist... pist.

Famille des Gallinacés.

Pigeon.

« Les oyseaux que les habitants appellent *Ramiers*, sont les vrays bisets de l'Europe, dit du Tertre : ces oyseaux sont passagers et ne s'arrestent jamais longtemps en un lieu ; ils suivent les graines qui ne meurissent jamais en mesme temps en tous les endroits des isles. Ils branchent et nichent sur les plus hauts arbres deux ou trois fois l'année. Lorsqu'ils rencontrent des graines ou des fruicts qui leur sont propres, il s'y en amasse une si grande quantité, que les arbres en sont tous couverts ; et nos chasseurs se mettent quelquefois trois ou quatre, chacun sous son arbre, éloignez l'un de l'autre d'environ deux cents pas ; et lorsqu'un a tiré son coup, ils s'envolent sur un autre arbre, où l'autre chasseur tire aussi son coup et les fait envoler sur un autre ; et ainsi se les renvoyent alternativement, jusqu'à ce que ces pauvres animaux s'accoustument à ce bruit, et ne s'envolent plus, et pour lors il n'est pas croyable combien ils en tuënt ; il y en a mesme qui en salent dans des barils pour l'arrière saison. Ils sont gras et d'aussi bon goust que les pigeons de l'Europe ; mais c'est quand ils mangent de bonnes graines, desquelles ils prennent le goust ; car lorsqu'ils se nourrissent de graines amères, comme celles de l'acomas, ils sont amers comme de la suye. »

Il en est de même encore de nos jours ; mais les défrichements et l'extermination de la race ont considérablement diminué le nombre de ces oiseaux, et un chasseur qui en tue cinq ou six a fait une très belle chasse.

Les ramiers de la Guadeloupe (*ouacoucoua* en caraïbe) sont :

Columba portoricensis, Tem.

C. aurita, Tem.

C. leucocephala, Lath., ou ramier à tête blanche, qui n'est que de passage et viendrait de la Dominique.

La *Tourterelle des bois*. Tête et nuque d'un cendré vineux, un croissant de plumes noires, terminées de blanc, sur les côtés du cou. Devant du cou, poitrine, haut du ventre, vineux clair. Dos brun cendré, tectrices alaires, roux de rouille, tachées de noir à leur centre, abdomen et couvertures inférieures de la queue d'un blanc pur. Columba martinica, Gm.

La *Petite Tourterelle de la Martinique* ou Ortolan, columba passerina, Tem. : « Les oiseaux à qui nos insulaires, dit le père Labat, ont donné le nom d'ortolans ne sont que des tourterelles d'une espèce beaucoup plus petite que celle dont je viens de parler. Ils sont à peu près de la grosseur d'une caille : leur plumage est gris cendré, le dessous de la gorge tire un peu sur le roux. Ils vont toujours couplez. On en trouve beaucoup dans les bois ; ils aiment à voir le monde, se promenant dans les chemins sans s'effaroucher, et quand on les prend jeunes, ils deviennent très privez. Ce sont des pelottons d'une graisse qui a un goûst excellent. »

Longueur totale : cinq pouces un quart. il est roux, avec de nombreuses taches variées de roux et de noir. pieds cendrés.

Les tourterelles s'appelaient en caraïbe : *oùleou*, les ortolans *toucoùloue*.

GOURINÉS.

Les représentants de cette famille ne sont pas de véritables perdrix, bien que les habitants leur aient donné ce nom. Elles sont de trois sortes : les rousses, les noires et les grises. « Elles ont, dit le père du Tertre, le bec droit, branchent et nichent sur les arbres, elles ne pondent que deux œufs, elles ne couvent ny ne mènent leurs petits quand ils sont éclos, mais elles les appatellent dans le nid comme font les tourterelles. Or, est-il que toutes les perdrix de l'Europe ont le bec crochu, ne se branchent jamais, font leur nid à terre, pondent grand nombre d'œufs, cloussent leurs petits après qu'ils sont éclos, et les mènent cloussant chercher leur vie ; et les petits perdreaux suivent leur mère, et la connaissent au son de l'apeau. Il y a un fort grand nombre de ces perdrix dans toutes les Indes ; elles sont sujettes au changement de goust, selon les graines qu'elles mangent. »

La plus belle espèce est la perdrix à croissant blanc au-dessus des yeux. *Columba mystica*, Gm.

Les Caraïbes les désignaient sous le nom de : *oualàmi*.

TURDIDÉS.

Du Tertre écrit : « Il y a dans toutes ces isles une si grande quantité de grives, qu'on ne sçaurait voir un fruict meur, qui n'en soit endommagé : elles niches sur des arbres fort hauts et y multiplient estrangement : j'ay veu abattre des arbres où il y avait jusqu'à trois nids de grives dessus, et dans chaque nid quatre petits tout couverts de graisse : elles vivent ordinairement de petits piments longs et elles en sont si friandes que c'est le meilleur apas dont on se serve pour les prendre. »

Il existe :

La *Grive cendrée*, turdus montanus, de la Fres., ou Grive fine. (margarops de Vieil.) Dessus du corps, de la tête, du cou, d'un cendré foncé s'étendant sur les petites couvertures des ailes, et passant sous le corps remonte jusqu'à la gorge exclusivement et descend en se dégradant jusqu'au bas du ventre. gorge blanche grivelée de noir. pennes et grandes couvertures des ailes noirâtres et extérieurement bordées de cendre. bas du ventre et couvertures de dessous de la queue de couleur blanche. douze pennes de la queue étagées et noirâtres, mais trois latérales de chaque côté terminées par une tache blanche. iris, tour des yeux, bec et pieds, rouge. espace entre le bec et l'œil, noir, palais d'un orange très vif.

La *Grive à pieds jaunes*, Turdus l'herminieri de la Fres., dont la chair est plus tendre et plus délicate que celle de la première espèce.

La *Grive corossol*, turdus densirostris, Vieil.

Turdus superciliaris. Lherm.

Il existe sussi un oiseau appelé : *Grive trembleuse* ou Bagette dont la langue arrondie et très longue lui donne quelques rapports avec les fourmiliers. C'est l'oiseau dont de Rochefort a dit : « Il y a en quelques îles, particulièrement à la Guadeloupe, un petit oiseau que l'on nomme *Tremblo*, parce qu'il tremble sans cesse, principalement des ailes, qu'il ent'rouve. Il est de la grosseur d'une caille, son plumage est d'un gris un peu plus obscur que celui de l'Allouëtte. » Saltator guadoloupensis. Lafr. ou sciurus guadelupensis.

« On nomme aussi *Grive-Gros-Bec*, dit M. Colardeau, une sorte de brouvreuil de couleur olive qui se rencontre généralement dans les bois de petite futaie ou de rejet ; cet oiseau n'a aucune ressemblance ni aucune affinité, avec les grives. Il existe encore ici une variété diminutive et peu connue de cette classe : (turdus minimus aurocapillus), la *Grivelette de Saint-Domingue* de M. de Buffon ; elle habite les endroits ombragés

et humides ; son plumage est d'un brun olive sur le dos, tandis que la poitrine est blanchâtre et marquée de jolies taches triangulaires d'un brun très foncé. Cette petite grive se nourrit entièrement, sur la terre, de moucherons et de petits vermisseaux, et donne à sa queue un mouvement continuel, comme le fait un autre petit oiseau qui fréquente les flaques d'eau, sous les arbres, et que l'on nomme chez nous *le Branle-queue*. Ce dernier est probablement la petite grive aquatique (*turdus aquaticus*) de Wilson. »

Le Branle-queue ou Batte-queue, appelé aussi : Petit-Caca est le sciurus Lherminieri, de Les. (tiou en caraïbe).

L'ornithologie de la Guadeloupe n'est pas encore faite depuis près de 240 ans que notre colonie est possédée par la France. Si la civilisation a chassé ou massacré les plus grosses espèces, si beaucoup de petites espèces ont subi le même sort cruel, si nos forêts sont devenues silencieuses, si l'étranger, en mettant le pied sur notre sol, est frappé du vide qui s'est produit par la disparition des oiseaux, nous possédons encore quelques espèces qui rendent à l'agriculture d'immenses services, ou charment par leurs notes, courtes mais non sans harmonie, l'homme attaché à notre territoire, et qui poursuit cependant sans relâche les derniers survivants de notre race ailée.

Le père du Tertre, parlant de nos petits oiseaux, disait : « Ces oyseaux sont dans un perpetuel mouvement, et toujours à la fraischeur le long des rivières et les fontaines, sous des arbres ; et là ils font mille et mille tours pour attraper un maringouin ou un moucheron, desquels ils se nourrissent. »

Hélas ! nos torrents aux eaux limpides et écumeuses sont aujourd'hui muets, muettes aussi nos fontaines, presque muets nos arbres. Et nous ne pouvons plus appliquer à notre beau pays, ces lignes qui terminent, dans l'*Oiseau de Michelet*, le chapitre intitulé « *La Lumière — La Nuit.* »

« L'oiseau, pour la nature entière, dit l'hymne du matin et la bénédiction du jour. Il est son prêtre et son augure, sa voix innocente et divine. »

Avant de décrire les oiseaux aquatiques, nous nous occuperons d'un individu que Buffon a fait figurer parmi les animaux inconnus et qui a été depuis reconnu pour un pétrel. On lui donne le nom vulgaire de :

Diable ou *Diablotin*. (Procellaria diabolica Lherminier), à peu près de la grosseur d'une poule à fleur (poule qui n'a pas encore pondu et en état de pondre bientôt). plumage noir ; ailes longues et fortes. jambes assez courtes. pieds comme ceux des canards, mais garnis de fortes et longues griffes. bec long d'un pouce et demi, courbé, pointu, extrêmement dur

et fort. yeux à fleur de tête lui servant admirablement pendant la nuit, mais inutiles pendant le jour dont il ne peut supporter la lumière. oiseau nocturne vivant de poissons, il quitte son repaire dans la montagne pour aller sur le rivage chercher sa nourriture et y retourner avant l'aube pour dormir et ronfler jusqu'au soir. Il paraît vers la fin de septembre et s'accouple dans son trou et disparaît en novembre pour se montrer vers le milieu de janvier, époque où il vit solitaire jusqu'au mois de mars. Les œufs éclosent alors. Les petits sont couverts d'un duvet épais et jaune et ne commencent à voler qu'en mai. Ils se cachent alors jusqu'au mois de septembre. Chair noirâtre et sentant le poisson, mais bonne et nourrissante. Les petits appelés cotons ont la chair plus délicate, mais trop grasse et pleine d'huile.

Les Diables crient en volant comme s'ils s'appelaient ou répondaient les uns aux autres. Ce cri est sinistre et jette un effroi superstitieux dans l'âme de l'homme qui croit que l'esprit de la mort plane sur sa demeure.

Cet oiseau, qui ne se trouve aux Antilles qu'à la Guadeloupe et à la Dominique, habite dans les montagnes qui servent de contreforts à la Soufrière. Très commun autrefois, il est devenu aujourd'hui très rare. Les colons prétendent que la destruction de l'espèce a commencé depuis la malencontreuse introduction des racoons qui mangent les œufs et les petits.

Oiseaux aquatiques.

Les Hérons (*oman-omali* en caraïbe) se divisent en deux grandes classes : 1° les Hérons proprement dits et les Aigrettes ; 2° les Crabiers. Les caractères de la première classe sont les suivants, d'après Temminck : bec de beaucoup plus long que la tête, ayant une base au moins aussi large que haute. mandibule supérieure à peu près droite, jambes en grande partie nues. se nourrissent principalement de poissons. La seconde section a pour caractères : bec à peu près de la longueur de la tête, très comprimé, plus haut que large. mandibule supérieure plus courbée que chez les précédents. une partie du tibia couverte de plumes. se nourrissent d'insectes, de vers, de frai de poissons.

« Outre les Hérons de l'Europe, qui sont assez communs dans nos Isles; il y en a de deux sortes que nos habitans nomment *Crabiers*, (*iàboura*), à cause qu'ils vivent ordinairement de Crabes, dit le père du Tertre. Les premiers diffèrent fort peu d'un Héron, mais j'y ay remarqué une chose très-particulière; c'est qu'ils ont tous dans la substance de la peau du ventre quatre taches jaunes, larges d'un pouce et longues

de deux, et deux autres semblables aux deux cuisses, qui sont plus épaisses, et amères comme le fiel, qu'il faut couper soigneusement, à moins de vouloir perdre l'oiseau et la viande, avec laquelle il auroit bouilly; car elles luy communiqueroient leur amertume, de sorte qu'il seroit impossible d'en manger.

« Le second est un très-bel oyseau qui a la forme du corps plus longue que celle des autres oyseaux, et le col deux ou trois pouces plus long que le corps : ses aisles finissent avec la queue, il est monté sur des jambes longues et mesmes comme celles du Héron; son bec est long d'un pied, droit, menu et jaune, tirant sur le verd; sa teste est enchaperonnée de noir, et porte sur le sommet une belle areste de plumes de couleur d'ardoize, au-dessous de laquelle pendent en arrière en forme de pennaches, deux autres plumes longues de huit à dix pouces, fines et desliées comme des aigretes et de couleur d'ardoize : ses yeux sont larges, clairs comme du cristal, et environnez d'un cercle doré : il a au bas du col cinq ou six belles aigretes blanches, qui sont précieuses et assez rares : car il n'y a que ceux qui sont fort vieux qui en ont, je croy mesme que les femelles n'en ont point; tout le corps est couvert de ces belles plumes fines de couleur d'ardoize, comme celles qui lui servent de pennaches; toutes les plumes de ses aisles sont presque de mesme couleur : sa chair est aussi bonne que celle des autres Hérons, mais il n'est pas si commun. »

Buffon a décrit ce second oiseau sous le nom de *Soco*, ardea egretta, Gmel.

La *Grande Aigrette*, plus grande du double que l'aigrette d'Europe et lui ressemblant par le beau blanc pur de son plumage, mais ayant sur la tête une plus magnifique huppe de plumes soyeuses. Les plumes du dos ont plus d'un pied de long et se relèvent vivement sous la moindre impression. Elle a près de six pieds de longueur et se tient ordinairement près des rivières et des lagons. Garzetta candidissima, Gmel. *oüacàlla* en caraïbe.

Le *Cracra*, crabier ainsi nommé à cause du cri qu'il jette en volant. Il a la taille d'un gros poulet. Tête d'un cendré bleu. Haut du dos tanné mêlé de couleur feuille morte. reste du manteau bleu cendré mêlé de vert, de brun et de jaune. Couvertures de l'aile d'un vert obscur bordé de jaunâtre et d'un beau noir. pennes noires, frangées de blanc. Gorge et poitrine variées de taches de feuille morte, sur un fond blanc. pieds d'un beau jaune. Ardea herodias de Wils. ou Crabier rada. *iàboura*, en caraïbe.

Le *Crabier vert tacheté*. Plumes de la tête et de la nuque d'un vert doré sombre et à reflet bronzé. longs effilés du

manteau du même vert doré, mais plus clair. pennes de l'aile d'un brun foncé, avec côté extérieur nuancé de vert doré ; celles plus près du corps ayant une tache blanche à la pointe. dessus de l'aile moucheté de points blancs, sur fond brun, nuancé de vert doré. gorge tachetée de brun sur blanc. cou, marron. garni au bas, de plumes grises tombantes.

Ce Crabier, connu sous le nom de qui-o, par onomatopée de son cri, est très beau. Il a la forme du corps plus longue que celle des autres et le col deux ou trois pouces plus long que le corps. ses ailes finissent avec la queue ; ses jambes sont longues et menues comme celles du Héron. son bec est long d'un pied, droit, menu et jaune, tirant sur le vert. sa tête est enchaperonnée de noir. ardea virescens, Lath. Rutorides virescens, L.

Les autres espèces sont :

Le *Crabier de Cayenne,* ardea Cayennensis, Gmel.

L'Aigrette bleue, ardea cœrulea, Wils., Florida cœrulea, L.

Le *Crabier blanc*, ardea gazetta, Gmel.

Laissons les échassiers et décrivons maintenant les autres oiseaux aquatiques :

Rales d'eau : *Pintade marronne*, Rallus crepitans, Gmel., *Rale d'eau*, rallus carolinus, Bonap.

Poules d'eau : *Poule d'eau* à cachet blanc, Fulica atra, Wils.; *Poule d'eau à cachet rouge*, galinula galeata, Bonap. ; *Poule d'eau à cachet vert.* Fulica martinicensis, Gmel.

La Poule d'eau s'appelait en caraïbe : *alacàmoulou.*

Le *Pelican*, pelicanus fusens, L. remarquable par sa haute taille et le grand sac qu'il porte sous le bec. jambes courtes. ailes de onze à douze pieds d'envergure. se soutient très aisément et très longtemps dans l'air et tombe à plomb sur sa proie. Il pêche le matin et le soir, puis va digérer à l'aise sur quelque pointe de rocher. Il est parfaitement palmipède. ayant les quatre doigts réunis par une membrane. pieds rouges ou jaunes, suivant l'âge. Les plumes du cou sont un duvet court. celles de la nuque plus allongées forment une huppe autour de la tête, qui est aplatie par les côtés. yeux petits et placés dans deux larges joues nues. queue composée de dix-huit pennes. bec aplati en-dessus comme une large lame, relevée d'une arrête sur sa longueur et terminée par une pointe en croc. l'intérieur de la lame qui forme mandibule supérieure a cinq nervures saillantes, dont les deux extérieures sont les bords tranchants. la mandibule inférieure ne consiste qu'en deux branches flexibles se prêtant à l'extension de la poche membraneuse qui leur est attachée et qui pend au-dessous comme un sac en forme de nasse. Ce bec est jaune et rouge

pâle, sur un fond gris, avec des traits de rouge vif sur le milieu et vers l'extrémité. *ialippou* en caraïbe.

Le *Paille-en-queue* ou oiseau du tropique, phaeton œthereus. Les., de la grosseur d'un pigeon commun. remarquable par le beau blanc de son plumage et le double brin qui paraît comme une paille implantée à sa queue. Ce double brin est composé de deux filets formés chacun d'un côté de plumes presque nues et garni de petites barbes très courtes, et qui sont les prolongements des deux pennes du milieu de la queue et ont jusqu'à vingt-deux et vingt-quatre pouces de longueur. Il voltige, presque sans relâche, au-dessus des eaux pour guetter les poissons, ne se repose que sur des roches escarpées ou sur les hautes falaises, d'où il peut prendre son vol, car l'étendue de ses ailes l'empêche de prendre son essor sur une surface plane. Bec droit, pointu, denticulé, médiocrement fort: pieds courts, retirés dans l'abdomen. doigts engagés dans une seule membrane. vol puissant et rapide s'abat sur la mer pour prendre du repos et ne reprend son vol que lorsqu'il est soulevé par la vague. La femelle dépose ses œufs sur des rochers ou dans des anfractuosités des falaises. Ils sont bleuâtres, au nombre de deux et un peu plus gros que des œufs de pigeon. Il se perche et se retire souvent dans les bois pour passer la nuit.

Le *Grand-paille-en-queue*, un peu plus gros qu'un pigeon ordinaire de volière. Ses brins ont près de deux pieds de longueur. plumage blanc, parsemé de petites lignes noires en hachures au-dessus du dos avec un trait en fer-à-cheval embrassant l'œil par l'angle antérieur. Bec et pieds rouges.

Le *Petit-paille-en-queue*, lepturus candidus, Bes., gros comme un petit pigeon ordinaire. Fer-à-cheval noir sur l'œil, plumes de l'aile voisine du corps et grandes pennes, tachetées de noir. tout le reste blanc. Bords du bec moins dentelés que dans celui du précédent.

Le Fou, sula fiber, L , sula fulica, Vieil, représenté par :

Le *Fou commun*, dont la longueur, du bout du bec à celui de la queue, est de deux pieds cinq pouces et d'un pied onze pouces au bout des ongles. Bec à pointe brune, peau nue entourant les yeux, jaune ainsi que la base du bec. pieds d'un jaune pâle. ventre blanc le reste du plumage d'un cendré brun. Bec légèrement comprimé, pointu, presqu'entièrement blanc, arqué à l'extrémité avec bords garnis de denticules dirigées en arrière. narines se prolongeant en une ligne qui va jusqu'auprès de la pointe du bec gorge nue. queue en forme de coin. ailes longues et à première rémige dépassant toutes les autres. vol rapide et assuré, ne dépassant pas cependant vingt lieues autour des terres. La femelle pond de un à deux œufs.

les petits sont couverts d'un duvet blanc, long et épais comme les houppes à friser que l'on fait avec le duvet des cygnes. se perche. fait son nid dans les arbres ou à terre. vit en société. Le plumage varie : chez des individus, il est blanc sous le ventre, brun sur le dos, chez d'autres, la poitrine est blanche comme le ventre, chez d'autres encore entièrement brun.

Le *Fou blanc*, plus grand que le précédent et ne se perchant pas. Il n'a de brun que les pennes de l'aile et la partie de ses couvertures. tout le reste du plumage est blanc.

Le *Petit Fou brun*, long d'un peu plus d'un pied et demi et est entièrement brun.

Le premier de la race ailée, l'audacieux navigateur qui ne ploie jamais la voile, le prince de la tempête, le contempteur de tous les dangers, l'oiseau qui déjeune au Sénégal et dîne en Amérique, comme le dit Michelet en son langage poétique, visitait alors fréquemment nos côtes, où la civilisation européenne allait faire tomber tant de victimes. Nos lecteurs ont reconnu:

La *Frégate*, trachypeta aquila, Vieil ; fregata aquila, L., dont le vol fier, puissant, étendu, étonne l'imagination. « Balancé, dit Buffon, sur des ailes d'une prodigieuse longueur, se soutenant sans mouvement sensible, cet oiseau semble nager paisiblement dans l'air tranquille pour attendre l'instant de fondre sur sa proie avec la rapidité d'un trait ; et lorsque les airs sont agités par la tempête, légère comme le vent, la frégate s'élève jusqu'aux nues, et va chercher le calme, en s'élançant au-dessus des orages. Elle voyage en tous sens, en hauteur comme en étendue ; elle se porte au large à plusieurs centaines de lieues, et fournit tout d'un vol ces traites immenses auxquelles la durée du jour ne suffit pas ; elle continue sa route dans les ténèbres de la nuit, et ne s'arrête sur la mer que dans les lieux qui lui offrent une pature abondante.». Serres perçantes, Bec terminé par un croc aigu et recourbé, très long, un peu concave dans sa partie supérieure. pieds courts et robustes recouverts de plumes. quatre doigts engagés par une membrane échancrée. corps pas plus gros qu'une poule. envergure huit, dix ou quatorze pieds. ne peut prendre son essor que sur une pointe de rocher ou la cime d'un arbre. niche sur des écueils élevés ou des ilets boisés. La femelle place son nid sur un arbre élevé, dans un lieu solitaire et voisin de la mer ; pond un ou deux œufs blancs, couleur de chair, avec des petits points d'un rouge cramoisi. plumage variant selon l'âge et le sexe. les petits sont d'abord couverts d'un duvet gris blanc, pieds de la même couleur, bec presque blanc. Jeune mâle, noir sur la tête, le cou, le corps, à l'exception du ventre qui est blanc. Mâle, noir sur tout le corps, gorge dépourvue de plumes, ainsi qu'une partie

du cou, et garnie d'une membrane d'un rouge très vif. bec et doigts sont d'une couleur ou rouge ou noire et bleuâtre au milieu. Femelle, tête, cou et ventre blancs. Tête assez petite et aplatie en dessus. yeux grands, noirs, brillants, environnés d'une peau bleuâtre. ongle du milieu dentelé intérieurement. *Màuhoré* en caraïbe.

Le père du Tertre écrit : « Or, tout ainsi que dans l'Europe, les Herons ont des heronières, qui sont certains petits cantons de bois qui leur servent comme de lieu de refuge où ils s'assemblent, se reposent, se conservent et multiplient leur espèce ; de mesme ces oyseaux ont eu fort longtemps une petite isle dans le petit-cul du sac de la Guadeloupe qui leur servoit comme de domicile, ou plustost d'une fregatière, où toutes les fregates des environs venoient, se reposer la nuict, et y faire leur nid dans la saison. Cette petite isle a esté nommée l'*Islette aux Fregates*, et en porte encore le nom, quoy qu'elles ayent changé de lieu : car les années 1643 et 1644, plusieurs personnes leur firent une si rude chasse qu'elles furent contraintes d'abandonner cette isle. »

Pourquoi cette poursuite acharnée et cette extermination générale ? Ce père semble en donner la raison, car il ajoute : « et moi mesme poussé par les avantageux récits qu'on me faisoit de l'huile qu'on tire de ces oyseaux, je leur fis donner la dernière chasse, et à l'ayde de trois ou quatre personnes, j'en pris plus de cent en moins de deux heures. Nous surprenions les grandes sur les branches ou dans leur nid ; et comme elles ont beaucoup de peine à prendre leur vol, nous avions le temps de leur sangler des coups de bâtons (que nous avions longs comme des piques) au travers des aisles, et elles demeuroient tout court à demy estourdies. »

« L'huile ou la graisse de ces animaux, dit-il ensuite, est un souverain remède pour la goutte syatique, et pour toutes les autres provenances de causes froides. On en fait cas dans toutes les Indes comme d'un médicament précieux. »

Le père Labat s'exprime aussi ainsi :

« On dit que la graisse de frégate est admirable pour les douleurs de la goutte sciatique, pour les engourdissements des membres, et autres accidens qui arrivent par des humeurs froides. On doit faire chauffer la graisse et, pendant qu'elle est sur le feu, faire de fortes frixions sur la partie affligée, afin d'ouvrir les pores, et mêler de bonne eau-de-vie, ou de l'esprit de vin dans la graisse, au moment qu'on en veut faire l'application. On peut mettre un papier brouillard, imbibé de la liqueur, sur la partie, avec des compresses et une bande, pour les tenir en état. Bien des gens ont reçu une parfaite guérison, ou du moins de grands soulagemens par ce remède,

que je donne ici sur la foi d'autrui, n'aiant pas eu l'occasion de le mettre en pratique. »

Les *Goélands* et les *Mouettes* se tiennent en troupes sur les rivages et couvrent de leur multitude les écueils et les falaises, qu'ils font retentir de leurs cris importuns. On les rencontre en mer jusqu'à cent lieues de distance. Bec tranchant, allongé, aplati par les côtés, avec une pointe renforcée et recourbée en croc et un angle saillant à la mandibule inférieure. trois doigts engagés par une palme pleine. doigt de derrière dégagé, mais très petit. Tête grosse, mal portée entre les épaules. Ils courent assez vite sur le rivage et volent encore mieux sur les flots. ailes longues dépassant la queue lorsqu'elles sont pliées. corps revêtu d'une quantité de plumes et d'un duvet épais bleuâtre, particulièrement sur l'estomac. Les plumes changent de couleur et le plumage n'est réellement fixé qu'au bout de trois ans. Ces oiseaux balayent la mer de tous les cadavres de poissons, déposent leurs œufs et leurs nids sur des rochers déserts ou dans les falaises. Nous décrirons :

Le *Goéland à Manteau noir* dont la longueur varie entre deux pieds et deux pieds et demi. Dos noir ou noirâtre ardoisé, tout le reste du corps blanc. Bec long de trois pouces et demi, jaunâtre avec une tache rouge à l'angle saillant de la mandibule inférieure. paupière jaune aurore. pieds d'une couleur de chair blanchâtre et comme farineux.

Le *Goéland à Manteau gris et blanc*. Dos gris mêlé de blanc, ainsi que le dessus du cou, dont le devant est gris clair, ainsi que le parement. pennes de la queue d'un minime obscur. sommet de la tête gris.

La *Mouette à iris blanc*. Longue de seize pouces. Bec rouge de corail, terminé de noir. pieds orangés. iris des yeux d'un blanc pur. tête, face et devant du cou, jusqu'au haut de la poitrine, revêtus d'un capuchon noir séparé du cendré du dos par un demi collier blanc. dessus du corps brun. rémiges noires.

La *Mouette à pieds bleus*. Manteau cendré clair. plusieurs pennes de l'aile échancrées de noir. tout le reste du plumage blanc. Bec et pieds bleuâtres.

A la suite des Mouettes, et comme formant, d'après Buffon, une espèce moyenne entre la mouette et l'hirondelle, nous allons décrire :

Le *Noddi*, espèce de Fou, ressemblant à une hirondelle de mer ou à une petite mouette dont il a les pieds, tandis que son bec est conformé comme celui de l'hirondelle. taille à peu près celle de ce dernier oiseau. Bec et pieds bruns, plumage

brun noir. tête revêtue d'une calotte blanche. Cet oiseau passe pour stupide, pêche en grand nombre en poussant des cris rauques et forts, entendus de quelques milles ; recherche les îlots, les rochers isolés, s'éloigne très loin des terres, s'abat avec étourderie sur les navires pour se reposer et se laisse prendre avec une incroyable facilité. Sa chair est dure, coriace, noire, de mauvais goût, et les matelots la mange cependant, en lui faisant subir les mêmes préparations que celles des mouettes, c'est-à-dire qu'après avoir écorché l'oiseau ils le suspendent par les pattes et le laissent exposé au serein pendant une ou deux nuits et lui font ainsi perdre une partie de sa mauvaise odeur. Il pond sur le rivage ou sur un rocher.

Nous allons aussi décrire un oiseau qui a entièrement disparu de nos rivages :

Le *Flamant* que le père du Tertre appelait aussi *Flambant* (phœnicopterus). *Tougoucou* en caraïbe.

Il se tient sur les petits lacs salés et sur les lagunes, dépose ses œufs sur les plages noyées et les îles basses et fait un nid composé de terre glaise et de fanges amassées du marais, relevé d'environ vingt pouces en pyramide au milieu de l'eau, à sommet tronqué, creux, lissé, sans aucun lit de plumes ni d'herbes. La femelle couve ses deux ou trois œufs blancs, gros comme ceux de l'oie, un peu allongés, en reposant sur ce petit monticule, les jambes pendantes, de manière qu'elle ne couvre ses œufs que du croupion et du bas-ventre. Ils volent vigoureusement et font de longs voyages, vivent en société en se disposant toujours en phalange triangulaire, se nourrissent de molusques, de vers, d'œufs de poissons, d'insectes aquatiques. Pour chercher cette nourriture, ils plongent dans la vase le bec et une partie de la tête ; une sentinelle surveille les alentours et jette un cri bruyant, qui retentit comme le son d'une trompette et signale ainsi tout danger. Cette sentinelle veille aussi pendant le repos de la troupe. Bec moitié rouge et moitié noir, gros, fort, plus haut que large, à dentelures noires, aiguës, dont les pointes sont retournées en arrière, conique vers sa pointe, nu à sa base, recourbé en forme de cuiller. narines longitudinales situées au milieu du bec et couverte en-dessus par une membrane. cou long et grêle. corps haut monté, plus petit que celui de la cigogne. pieds très longs. trois doigts devant, celui du derrière très court, s'articulant très haut sur le tarse, doigts de devant réunis jusqu'aux ongles courts, plats, par une membrane découpée. ailes médiocres à première et deuxième rémiges très longues. tête ronde et petite. plumage d'abord d'un gris clair devenant plus foncé avec l'accroissement des plumes, qui dure dix ou onze

mois, époque à laquelle leur belle couleur rouge commence à se montrer pour ne se fixer qu'au bout de deux ans. aile se colorant d'abord et le rouge y est plus éclatant que partout ailleurs. le rouge s'étend ensuite sur le croupion, puis sur le dos et la poitrine et jusque sur le cou. Le climat a de l'influence sur la couleur, qui est plus ponceau ou plus orangé chez certains individus. La peau est couverte d'un bon duvet et sert aux mêmes usages que celle des cygnes. La chair est recherchée et délicate bien qu'ayant un goût de marais.

Le docteur-médecin, Ferdinand L'Herminier, a eu occasion de tuer le *Flamant vert*, ibis falcinellus, Vieil.

Les *Mauves* montrent aussi sur nos côtes leurs légions ; les variétés que l'on rencontre sont :

Le *Minime*, sterna stolida, Gmel.

Les *Mauves* : sterna galericulata ; S. hirundo, L. Lath. ; S. minuta, Gmel ; S. biclorata, Lherminier : S. deplorans, Lherm. ; S. fuliginosa, Gmel. ; S. cantiaca, Tem. S. anglica, Mont. S. argentea, Max. de N.

En caraïbe : Kickelli, mauve à tête noire ; Cacàoualou, à tête blanche.

Les *Pétrels*, dont les variétés, en dehors du *Diablotin*, sont :

Procellaria Mauping, Lherm.

Thalassidroma Leachii, Bon.

Puffinus Lherminieri, Less.

P. atterrimus, Lherm.

CANARDS.

Le *Canard musqué* ou du pays, anas moschata. L. plus grand que le canard commun de la France et exhalant une assez forte odeur de musc, et le plus gros de tous les canards connus.

Il a une longueur totale de deux pieds. plumage noir brun lustré de vert sur le dos, coupé d'une large tache blanche sur les couvertures de l'aile. Dans la femelle le devant du cou est mélangé de quelques plumes blanches. Le caractère distinctif de cet oiseau, vulgairement désigné sous le nom de canard du pays, est une large plaque en peau, nue, rouge et semée de papilles, couvrant les joues, s'étendant jusqu'en arrière des yeux et s'enflant sur la racine du bec en une caroncule rouge. derrière la tête du mâle, qui est plus grand que la femelle, pend un bouquet de plumes en forme de huppe. jambes basses. pieds épais. ongles gros. celui du doigt intérieur crochu. bords de la mandibule supérieure du bec garnis d'une forte dentelure. onglet tranchant et recourbé armant la pointe du bec. voix grave. démarche lente et pesante. chair excellente. *Cànarou* en caraïbe.

Le *Canard siffleur* ou *Vingeon*, anas penelope, L. taille au-dessus de celle du canard commun. Bec fort court, bleu avec la pointe noire. plumage d'un beau roux sur le haut du cou et la tête dont le sommet est blanchâtre. dos liséré et vermiculé finement de petites lignes noirâtres en zigzag sur fond blanc. premières couvertures de l'aile formant une grande tache blanche et les suivantes un petit miroir d'un vert bronzé dessous du corps blanc ; deux côtés de la poitrine et épaules d'un beau roux pourpré. Les femelles sont plus petites que les mâles et ont un plumage gris. Voix claire et sifflante, comparable au son aigü d'un fifre. Il est sédentaire dans l'île, où il passe d'un étang ou d'un marécage à un autre.

Il existe plusieurs variétés de sarcelle, nous n'en décrirons qu'une seule, anas cyanoptera, Vieil. décrite par Buffon, sur un individu envoyé de la Guadeloupe.

La *Sarcelle rousse à longue queue*. Dessus de la tête, face, queue, noirâtres. ailes noirâtres avec des reflets bleus et verts et une tache blanche. cou d'un beau roux marron ainsi que les flancs. Dessus du corps ondé de roux marron sur du noirâtre. queue longue avec pennes terminées.

En caraïbe : *amànmali*, grosse sarcelle ; *crébeteké*, petite sarcelle.

Les espèces aquatiques ont aussi énormément diminué de nos jours. Nos côtes ne sont plus égayées par les innombrables légions qui y faisaient la pêche ; nos étangs, nos rivières, nos marécages, sont peu habités.

Les oiseaux voyageurs eux-mêmes ne nous visitent plus en troupes innombrables comme par le passé. L'hirvernage ne fait plus entendre aussi souvent la voix sinistre de l'ouragan et est aussi devenu muet. Aussi nos savanes comme les plaines de l'air ne retentissent presque plus de chants étrangers.

Nous donnons ici la liste des oiseaux voyageurs tués dans la colonie et examinés par le docteur Ferdinand L'Herminier, qui a abattu une cicogne, ciconia alba. Tem. jetée évidemment sur nos côtes à la suite d'une tempête.

Charadrius pluvialis, Less., pluvier doré.

Charadrius vociferus, Wils.

Ch. Wilsonius, ord., gros collier.

Ch. Semipalmatus, Bon., petit collier.

Ch. helveticus, Bon., pluvier grosse tête.

Vanellus cayennensis, Bon.

Callidris arenaria, Bécasse blanche.

Humantopus nigricollis, Vieil., Bécasse la mort.

Totanus semipalmatus, Tem., Pluvier de mer. vient de mars à juin, tous les ans. bec droit. plumage gris sur le dos, blanc sur le ventre. plus gros d'un tiers que le pluvier ordinaire.

arrive en troupes nombreuses, ne s'arrête absolument que dans la baie du Petit-cul-de-sac, ne se montre nulle autre part à la Guadeloupe ; ne se pose que sur les rochers nus, placés à quelques pas du rivage. Les autres oiseaux de passage commence à venir au mois d'août pour disparaître à la fin d'octobre.

Buffon l'appelle : le *Vanneau-Pluvier*, parce qu'il participe de ces deux espèces.

Totanus melanoleucus, Vieil., clin-clin.
T. flavipes, Vieil., Bécasse jambes jaunes.
T. campestris, Vieil.
T. mélanopterus, Lherm., Ailes noires.
T. macularius Tem., Branle-queue tacheté.
T. hypoleucus, Tem., Branle-queue, Petit-Maître, Ricuit.
T. hypoleucus, sp. ?
Limosa hudsonica, Swams, Ouet-Ouet.
L. isabellina, Lherm.
Scolopax Wilsonii, Bon., Bécassine.
Macroramphus griseus, Bon., Bécasse grise.
Tringa canutus, L., Poule couchante.
T. maculata, Vieil, Grosse couchante.
T. rufescens, Vieil.
T. schinzii, Bon.
T. pusilla, Wils, Alouette maringouin.
T. pugnax, Gmel.
T. semipalmata, Wils., Bécasse folle.
T. himantopus, Bon.
T. interpres, Gmel., Pluvier Fajou.
Phaloropus Wilsonii, Bon.
Numenius hudsonicus, Lath., Poule à bec crochu.
N. Borealis, Lath., Poule canne.
N. longirostris, Wils.
Platalea ajaja, Natal., spatule.
Podiceps carolinensis,, Lath., Chien d'eau.
P. domunicanus, Gmel., Bec à flacon.
Rhyncops nigra, L.
Anas dominica, Bon. Major.
A. marila, L.

Les Européens ont introduit à la Guadeloupe les gallinacées et autres oiseaux de basse cour de l'Europe et de l'Amérique, comme pigeons, poules communes et poules d'Inde, et les poules d'Afrique ou pintades.

XV.

Contrée tout à fait privilégiée, Karukéra ne nourrit dans son sein aucun animal vénimeux, et ses animaux les plus

terribles sont : le scolopendre, le scorpion, les abeilles, les guêpes, les moustiques, les maringouins, les fourmis mordantes. La luxuriante nature de cette île superbe ne se montre pas seulement dans ces arbres majestueux allant chercher dans les airs le soleil qui donne à leurs fleurs des couleurs éclatantes et des senteurs enivrantes, dans ces plantes charmantes qui tapissent orgueilleusement la terre, dans ces oiseaux au plumage varié, mais encore dans cet infini vivant qui s'appelle le monde des insectes, monde sorti armé de toutes pièces pour soutenir le grand combat de la vie, et ainsi admirablement décrit par Michelet. « Nul arsenal du moyen-âge, avec toutes les armes étranges dont on se servait alors ; nulle boutique de coutelier pour la chirurgie, avec les milliers d'instruments effrayants de l'art moderne ne peut se comparer aux monstrueuses armures des insectes des tropiques, aux tenailles, aux dents, aux scies, aux trompes, aux tarières, à tous les outils de combat, de mort et de dissection, dont ils sont armés en guerre, dont ils travaillent, percent, coupent, déchirent, divisent finement, avec autant d'adresse et de dextérité que d'âpreté furieuse. »

L'entomologie de la Guadeloupe est encore très incomplète et nos insectes attendent aussi un patient et laborieux historien. Nous ne décrirons que tous ceux qui sont mieux connus, et indiquerons seulement les espèces nouvelles trouvées dans notre pays et dont nous n'avons pu nous procurer la description.

L'insecte est un animal invertébré, sans branchies, sans organes circulatoires, respirant par des trachées, ayant un corps et des membres articulés en dehors. Le corps est divisé en tronc ou partie centrale et en membres ou appendices latéraux. Le corps est composé de la tête, du corselet, de la poitrine, de l'abdomen ; les membres sont les pattes et les ailes. La tête porte la bouche, les yeux, et deux espèces de cornes articulées appelées antennes.

On reconnaît l'insecte qui mâche par deux lèvres supérieure et inférieure closant la bouche quand il est au repos, par deux mâchoires placées de chaque côté et se mouvant en travers ; la mâchoire supérieure est désignée sous le nom de mandibule ; l'inférieure ou palpe ou antennule, armée d'appendices articulés destinés à l'organe du toucher. les appendices se retrouvent à la lèvre inférieure.

Les insectes qui ne mâchent pas sont munis ou d'une trompe charnue formée d'un tube contractile, le plus ordinairement terminé par un disque faisant office de ventouse, et destiné à pomper les sucs libres à la surface des corps, ou une

langue composée de deux ou plusieurs lames droites ou roulées en spirale sur elles-mêmes. Les insectes suceurs ont un bec ou espèce d'étui conique renfermant des soies piquant comme des lancettes; d'autres, un tube de corne logeant dans une coulisse des armes analogues. On appelle ces instruments suçoirs.

Ils ont deux yeux sans paupières, immobiles, taillés ordinairement à facettes, situés sur les côtés de la tête. D'autres en ont quatre, d'autres huit. On remarque sur le front de certains insectes des points saillants et souvent brillants, appelés yeux lisses ou stemmates.

La seconde région du tronc est appelée corselet ou thorax et est située entre la tête et le ventre. Elle supporte les membres et comprend le plus souvent trois anneaux ou segments portant chacun une paire de pattes. La pièce du milieu ou mésothorax ne s'aperçoit pas ordinairement du côté du dos et porte les ailes antérieures quand l'animal en a deux paires et les pattes moyennes constamment. La troisième pièce du corselet porte les ailes membraneuses et les pattes postérieures. La poitrine est la portion inférieure du corselet et si la ligne moyenne est distincte, cette ligne reçoit le nom sternum. Le dos offre des parties saillantes, le plus souvent triangulaires ou en plaque arrondie, séparant les ailes sur la ligne moyenne. C'est l'écusson.

L'abdomen, venant immédiatement après la poitrine, n'y est souvent attaché que par une partie étranglée ou très rétrécie, nommée pédicule ou pétiole. l'abdomen est sessile quand il est accolé au thorax et est marqué par quatorze à quinze anneaux ou segments présentant de grandes différences, percés ordinairement entre les articulations d'un trou ou pore qui est l'orifice des trachées ou vaisseaux aériens nommés stigmates. L'extrémité libre de l'abdomen est percée par l'anus. Le dernier anneau est souvent armé d'un instrument d'attaque ou de défense. C'est là que se trouvent ordinairement les crochets, les tarières, les aiguillons, les pinces, les lames, les scies, les queues, les filières. L'anus donne passage aux excréments ou à des liqueurs destinées à engourdir la proie ou à repousser l'ennemi.

Les pattes sont au nombre de six, huit, ou de plusieurs centaines, disposées par paires symétriques. Les insectes à six pattes ont une hanche qui les joint au corps, une jambe ou tibia ensuite, enfin un tarse composé de pièces appelées articles, au nombre de cinq au plus. La patte est armée d'ongles ou crochets.

Les insectes ont presque tous des ailes, d'autres en sont

dépourvus. Les premiers ont deux ou quatre ailes. Les ailes supérieures solides, courtes, servent d'étuis aux inférieures qui sont membraneuses et sont appelées élytres. Les quatre ailes sont parfois membraneuses, d'autres fois elles sont couvertes d'une poussière écailleuse. Véritables membranes leur permettant de se soutenir dans l'air, elles sont des pièces articulées sur la seconde et troisième partie du corselet, mues par des muscles puissants, constituées par des membranes et soutenues par des rayons diversement disposés.

Ils possèdent un système nerveux composé de nerfs formant un ganglion qui règne dans toute la longueur du corps. Ce ganglion a ordinairement douze renflements successifs ayant chacun deux nerfs principaux, se portant au renflement suivant, puis d'autres nerfs en nombre variable rayonnant sur les organes voisins. Le premier, situé dans la tête, constitue le cerveau et est placé au-dessus de la bouche et de l'origine du conduit des aliments. Il envoie des filets aux parties de la bouche et de plus gros aux yeux, aux antennes, et deux enveloppant l'œsophage comme un collier, et se rendant au second renflement placé sous le tube alimentaire ainsi que les suivants. Trois filets partent de la poitrine pour se rendre dans les muscles des pattes et des ailes. L'abdomen est pourvu d'autant de renflements que de segments, et ces renflements envoient des filets nerveux aux muscles et aux organes digestifs, sécréteurs, génitaux et accompagnant les trachées.

Ils ont les sens du goût, de l'odorat, du toucher, de l'ouïe et tous ceux qui sont parfaits ont des yeux. Quoique n'ayant pas les véritables organes de la voix, ils produisent des sons obtenus par des attritions, des frottements, des vibrations rapides communiquées soit aux corps voisins, soit à certaines parties de leur corps.

L'insecte ne se reproduit que lorsqu'il a acquis son entier développement et la femelle est ordinairement plus grosse que le mâle. Dans certaines espèces des individus sont sans sexe et sont appelés neutres ou mulets. Il subit avant d'arriver à l'état parfait des changements que l'on appelle métamorphoses.

Les insectes qui ont deux ailes sont les *Diptères*. Les insectes à quatre ailes se divisent en *Hémiptères*, ayant une bouche qui leur permet seulement de sucer au moyen d'un bec, en *Lépidoptères*, qui la sucent à l'aide d'une langue roulée sur elle-même. — Ceux qui mâchent les aliments constituent les quatre ordres suivants : les *Hyménoptères*, les *Névroptères*, les *Orthoptères* et les *Coléoptères*. Il y a encore les ordres des *Myriapodes*, des *Thysanoures*, des *Parasites*, des *Siphonaptères* et des *Rhipiptères*.

Nous ferons la description des insectes de Karukéra d'après la classification que nous venons d'indiquer.

DIPTÈRES.

Caractères génériques d'après Latreille : deux ailes accompagnées d'organes particuliers appelés cuillerons et balanciers. bouche suceuse, formée d'une lèvre inférieure formant canal, et de soies aiguës représentant les autres organes.

Cet ordre comprend les Némocères, les Tanistomes, les Notacanthes, les Athéricères, les Papipares.

Les *Némocères* comprennent deux familles les *Tipulaires* qui vivent en terre, et les *Culicides* qui passent leur vie dans l'eau.

Les Tipulaires constituent cinq groupes principaux, divisés chacun en nombreux genres encore peu observés dans notre pays. Ils vivent dans les endroits marécageux, dans les forêts épaisses et couvertes, se réunissent en troupes innombrables se balançant dans les airs pendant des heures entières, où ils se livrent à l'accouplement. Ils sucent les fluides végétaux et ne s'attaquent ni à l'homme ni aux animaux.

Ils comprennent notamment les *Tanypes* qui déposent leurs œufs sur les plantes aquatiques. poitrine proéminente. écusson étroit. pieds longs. ailes couchées en toit, ordinairement velues et tachetées. antennes de quatorze articles, dont les douze premiers très courts et sphériques, le treizième très long, cylindrique, le quatorzième beaucoup moins long, légèrement incliné, garnis de poils diminuant successivement de longueur.

Les tipulites dont le type du genre est aujourd'hui la *tipule du chou*, d'une couleur cendrée, à antennes obscures, aux deux premiers articles jaunes. thorax ayant des lignes ferrugineuses. abdomen d'un jaune grisâtre pâle, à bande dorsale noirâtre. pieds d'un fauve pâle. ailes un peu plus brunâtres, à taches plus pâles, peu distinctes.

La famille des culicides est représentée par les *Moustiques* et les *Maringouins*, ces insectes incommodes dont la piqûre est très douloureuse par l'effet d'une liqueur vénéneuse introduite dans la plaie pour rendre plus liquide la portion de sang qui doit traverser leurs organes délicats. L'espèce la plus commune à la Basse-Terre est le *Culex pipiens* de Latreille. Les Caraïbes appelaient les moustiques : *mabiche*, *mabiri*, les maringouins *matii*, le maringouin à bout de pieds blancs *calabana* et la petite mouche : *mibiri*.

Nous ne désignerons plus que les individus suivants de la famille des diptères.

Le *Mydas* (notacanthe), le géant de toute la race qui se jette

sur les autres insectes avec une audace incroyable. Il chasse d'un vol rapide, saisit la proie dans ses pattes robustes et la suce sans cesser de voler Couleur noire avec deux bandes plus claires sur le thorax. Abdomen bleuâtre. ailes noires à la base, très enfumées ensuite, avec une large bande plus claire au côté interne et au sommet.

Le *Mallophore*. antennes de la même longueur que la tête, rapprochées à leur base, formées de trois articles, le premier cylindrique, le second en cône renversé, le troisième sans anneau, avec un stylet terminal, selon la forme. trompe droite, dirigée en avant, horizontale et courte. jambes plates, épineuses. pieds armés de deux éperons. Il a le mêmes couleurs que le bourdon, est très carnassier et très vorace, vole en bourdonnant. Les larves vivent en terre, ont la tête petite, écailleuse. armée de deux crochets mobiles, se transforment en nymphes ayant des crochets dentelés au thorax et de petites épines sur l'abdomen.

La *Mouche domestique*, type de la famille des muscites, est la même espèce que celle d'Europe, nous ne la décrirons pas, ni le *sarcophage* ou mouche de la viande, ni le *scatophage du fumier*, ni l'*oscinite* qui dépose ses œufs sur les plantes herbacées et dont les larves sont très nuisibles aux végétaux. La mouche domestique s'appelait en caraïbe: *Verèhuère*.

Les ornithomyiens s'éloignent des autres diptères par l'ensemble de leur organisation. bouche en forme de suçoir. antennes rudimentaires. pattes robustes et armées de crochets dentés. Ils ne pondent pas d'œufs et produisent des nymphes qui ne tardent à se transformer en insectes parfaits, ce qui leur a fait donner le nom de pupipares. Les petits donnent à l'abdomen de la mère une dimension énorme et en sont expulsés sous forme d'un œuf mou et blanchâtre. La peau se durcit ensuite au point de former une coque solide d'où s'élance l'insecte parfait.

Ces insectes forment le groupe le plus considérable de l'ordre des Diptères. Le genre *Strebla* vit sur la chauve-souris. Les *ornithobies*, *olfersies*, *ornithomyies*, *oxyptéres*, *stenopteryx*, sur les oiseaux.

Un diptère de la famille des *Calyptérées*, tribu des entomobies, section des Faunides, a été dédié à la mémoire de Palisot de Beauvois par M. Robineau-Desvoidy, c'est la *Belvoisia bicinta*, trouvée à la Caroline et aux Antilles. longueur deux millimètres, largeur un millimètre. front noir et frontaux rougeâtres. face blanchâtre. antennes brunes. corselet poilu, noir mat. écusson rougeâtre. abdomen d'un beau noir luisant, avec deux zones flavescentes. ceuillerons très noirs, ainsi que les pattes. ailes très enfumées.

HÉMIPTÈRES.

Caractères : bouche formée de pièces soudées entre elles et constituant un sucoir. mandibules en forme de soies grêles venant avec les mâchoires, en forme de filet, constituer un suçoir dont la lèvre inférieure sert de gaîne et est recouvert en dessus par la lèvre supérieure. Ailes antérieures ou élytres ayant une certaine consistance ou membraneuses dans toute leur étendue, ou coriaces dans leur moitié antérieure et membraneuses dans le reste. Métamorphoses incomplètes. Ils ressemblent, en sortant de l'œuf, aux adultes, mais sont privés d'ailes qu'ils n'acquièrent qu'après plusieurs mues. Ils sont alors considérés comme nymphes et ne sont insectes parfaits qu'après un dernier changement de peau. Ils vivent en général du suc des végétaux, mais un grand nombre sucent d'autres insectes, et même le sang de l'homme et des animaux.

Les principaux individus de cet ordre sont :

Les *Pucerons*, de la famille des Aphides, vivant en sociétés nombreuses sur les végétaux, se tenant à la partie inférieure des tiges pour se protéger de la pluie, suçant la sève des plantes.

Les *Fulgoriens*, représentés dans notre pays par les Æthalions, les Célidies, les Gypones, les Scaris, les Tettigonies aux formes allongées et élégantes et aux couleurs variées ; les Combophores et Hétéronotes, dont le corselet est renflé en vessie ; les Membracides, dont la couleur est généralement noire tachetée de jaune et de rouge et le corselet comprimé, trés élevé, foliacé ; les Fulgorites, les plus grands de la famille, aux couleurs brillantes, dont la tête est prolongée en un renflement vésiculeux très considérable.

Les *Réduviens*, parmi lesquels se rangent les Cimicites, dont le type est la Punaise des lits, et les Macrocéphales, les Pentatomes ou Punaises des bois. Parmi les punaises des bois nous citerons :

La *Scutellere stokère :* antennes découvertes, plus longues que la tête, insérées entre les yeux, près de leur bord interne ; second article plus court que le troisième. élytres et ailes horizontales. Corps ovale, vert avec des taches noires, abdomen rouge.

La *Géocorise lygée* ou bête rouge. (aboutium incurinba.) couleur rouge relevée de taches noires. corps allongé, étroit, plat en dessus, très petit.

Ces insectes se réunissent sur certaines plantes en si grande quantité qu'ils forment une masse toute rouge. « On ne saurait faire un pas sans en être incommodé, dit de Chanvalon. On le trouve partout, et par milliers, sur la terre nue comme sur

les plantes, mais particulièrement dans les prairies, ou, comme on dit aux isles, dans les *savannes*. Quand on s'y promène, on est aussitôt assailli de ces petites bêtes par tout le corps. Elles montent quelquefois jusque dans les cheveux. Elles s'attachent à la chair. Elles y enfoncent leur trompe pour sucer ; cette piqûre fait naître dans l'instant une petite enflure à la chair avec une légère inflammation, et cause les plus cuisantes démangeaisons. Comme il est impossible d'y résister sans se gratter, il en résulte souvent des ulcères, et les ulcères à l'Amérique sont presque toujours dangereux et longs à guérir, à cause de la qualité du sang et de celle des aliments du pays. Pour s'en délivrer on se lave avec de l'eau dans laquelle on met un jus de citron, ou quelque liqueur spiritueuse, comme l'eau-de-vie ou le tafia.

L'*Alyde filiforme*, aux antennes fauves, d'une couleur verdâtre pâle. Corps étroit et linéaire , pieds très allongés ; corps au moins six fois plus étroit que long.

Le *Zélus longipède*, au corps linéaire, aux pattes fort longues, très grêles, toutes semblables. Couleur rouge. élytres noires avec la base rouge et une bande de la même couleur au milieu. pattes noires. lignes blanches transverses sur les côtés de l'abdomen.

Le père Labat a dû prendre un des insectes appelés aux colonies : *Bêtes rouges* pour la cochenille, qu'il décrit en ces termes : « Tête ne se distinguant du reste du corps que par deux petits yeux et une très petite gueule. Dessous du ventre garni de six pieds, trois de chaque côté, ayant chacun trois articles, et de la grosseur d'un cheveu bien délié. Dos couvert de deux ailes embrassant et couvrant exactement toute la rondeur, d'une finesse et d'une délicatesse extrêmes, ne servant pas pour voler dans l'air, mais pour soutenir l'insecte, retarder sa chute et la rendre moins précipitée. ailes, pieds et extrémité de la tête extrêmement délicats, ne supportant pas l'ardeur du soleil sans être bientôt réduits en poussière. Dans cet état, l'insecte ressemble à une graine brune, presque noire, chagrinée, luisante et comme argentée, ou du moins légèrement couverte d'une poussière impalpable, et tout-à-fait adhérente à la peau. »

Thibault de Chanvalon écrit : « J'ai cherché sur tous les *opuntia* la cochenille, que le père Labat assure avec sa confiance ordinaire se trouver dans nos isles. Je ne l'ai pas trouvée ; cependant je ne perdais pas de vue cette branche utile de commerce ; j'ai continué en vain ces mêmes recherches avec attention pendant les cinq ans et demi de séjour que j'ai fait à la Martinique. »

Le père Labat a-t-il décrit la cochenille sylvestre ? Il déclare

qu'il a élevé deux fois les insectes que nous venons de décrire d'après lui ; que la première fois il les avait trouvés par hasard, sur des pommes de raquette ; que, vivans, ils étaient d'un beau rouge, devenaient noirs après leur mort, puis, lorsqu'ils étaient secs, ils paraissaient bruns et comme argentés. « Je les écrasois et les réduisois en poudre, et je m'en servois au lieu de carmin pour laver des plans. »

« Une autre fois, je vis de petits insectes de la grosseur des plus petites puces, qui couroient sur des pieds d'accassia qui étoient environnez de raquettes. J'en fis tomber sur une feuille de papier, et je les mis sur des pommes de raquettes, qui commençoient à s'ouvrir. Ils s'y nourrirent, grossirent, et se trouvèrent être de la même espèce que ceux que j'avois trouvez dans le fruit la première fois, d'où je conclus que ces petits insectes ne prenoient pas naissance dans le fruit des raquettes ; car si cela étoit, on en trouveroit dans tous les fruits, et c'est ce qu'on ne peut pas dire, mais que le tems de jetter leur semence étant venu, ils la jettent indifféremment sur tous les arbres où ils se rencontrent, où étant éclos ils se retirent dans les fruits des raquettes s'il s'en trouve à leur portée, ou dans quelqu'autre sorte de fruits qui se puisse être, pourvû qu'il leur puisse fournir de la nourriture. De là vient qu'on en trouve sur les acajoux, les goyaves, les cerisiers, les orangers, les avocats, et autres semblables fruits ; mais qu'on ne recherche point parce qu'ils n'ont point cette belle couleur rouge, qui fait tout leur prix et leur valeur.

« Cet insecte multiplie infiniment : car on en trouve une quantité prodigieuse, malgré ce que les fourmis, les vers et les poules, qui les recherchent avec avidité, en consomment. »

Ce n'est donc pas une véritable cochenille que celle trouvée aux îles par le père Labat. Un insecte dont les légions innombrables pullulaient en 1694 ne peut avoir disparu au point de ne pouvoir plus exister à l'époque où de Chanvalon a résidé à la Martinique. Pour éclaircir ce point, il y aurait lieu de rechercher si une des bêtes rouges vivant de nos jours donne le carmin dont ce père a fait usage pour ses lavis.

LEPIDOPTÈRES.

Cet ordre renferme les plus beaux insectes, les papillons, dont les quatre ailes, recouvertes de petites écailles colorées, très serrées et très petites, semblables à une fine poussière s'enlevant au moindre contact, ont des nuances délicieusement variées, à reflets métalliques très brillants.

Caractères : bouche consistant en une trompe enroulée

pendant le repos, formée principalement par la lèvre inférieure très développée. Mâchoires se retrouvant de chaque côté sous la forme de filets très déliés, supportant un palpe extrêmement petit. Palpes labiaux assez développés, plus ou moins cylindriques et relevés. Mandibules, à l'état rudimentaire, rejetés sur les côtés. Lèvre supérieure pres que imperceptible. Antennes composées d'un assez grand nombre d'articles et d'une longueur assez considérable. Thorax ovalaire. Paraptères existant à la base des ailes antérieures, appelés aussi ptérygodes ou épaulettes, très grands. Prothorax supportant aussi deux petits appendices analogues. Écailles, ou allongées ou courtes et larges, terminées par des dentelures en nombre plus ou moins considérable.

Métamorphoses complètes. Leurs larves ou chenilles vivent presque toutes de matières végétales, sont pourvues, aux trois premiers anneaux de leur corps, de six petites pattes écailleuses, et aux anneaux postérieurs, de quatre à dix pattes désignées, à raison de leur forme ou de leur consistance, par les mots de pattes membraneuses ou de pattes en couronne.

Leurs nymphes ou chrysalides sont nues, suspendues par l'extrémité du corps ou entourées par un fil au milieu même du corps, ou enfermées dans un cocon soyeux, ou enfouies dans la terre.

Ils ne vivent que du suc pompé dans le nectaire des fleurs, volent pendant la plus grande ardeur du soleil ou se tiennent cachés jusqu'à la nuit et ne se montrent qu'au crépuscule du soir et du matin et quelquefois pendant le jour dans les temps couverts.

Les femelles déposent leurs œufs sur les plantes qui doivent servir de nourriture aux chenilles. Ces œufs sont agglutinés et déposés par plaques et recouverts, chez certaines espèces, d'une matière laineuse.

Les principaux individus de cet ordre, sont :

Les Therias, les Nathalis, les Thestias, dont la ceuleur est jaunâtre.

Nous indiquerons d'abord les espèces qui ressemblent à celles européennes comme :

La *Danaide Archippe*, papillon très commun, au corps noir. taché de blanc jaunâtre, aux ailes entières avec de larges veines noires, à bord noir ponctué de blanc, dont les supérieures ont le sommet noir, avec des taches fauves.

L'*Argynne cardinal*, large de deux pouces et demi, fauve, avec plusieurs rangs de taches rondes et une ligne prolongée sur les deux ailes en zigzag noire. ailes postérieures et partie avoisinant les antérieures au sommet fauve, le reste rouge,

marqué de points noirs ; inférieures d'un vert mat, traversées longitudinalement par quatre bandes argentées avec quelques points auprès de la troisième.

La *Callimorphe*. noire. ailes supérieures ayant une ligne et deux points d'un rouge carmin, inférieures d'un rouge carmin, bordées de noir. (nocturne.)

La *Coliade soufre*. ailes arrondies, couleur de soufre, avec bord externe des extérieures largement lavé de noir en dessus. plusieurs taches jaunes au milieu de la partie noire. un point noir intense, marqué au-dessous, près du bord antérieur, sur la nervure qui clot la cellule discoïdale ; ailes inférieures un peu lavées de noir au bord externe ; en dessous, ailes d'un jaune plus intense. au milieu des inférieures un œil argenté, accompagné d'un point beaucoup plus petit. antennes, pattes, tranche de toutes les ailes, rosées.

Le *Cossus* (papillon nocturne). antennes aussi longues que le corselet, avec une seule rangée de dents. trompe nulle. long de quinze lignes. d'un gris blanchâtre, avec des stries transverses sur les ailes supérieures, noires, et une bande courbe en arrière du thorax. antennes blanches en arrière et noires du côté des dents.

L'*Erebe odora* (nocturne.), long de six pouces, brun. ailes supérieures ayant une bande étroite, longitudinale, lie de vin claire, partant de la côte antérieure des supérieures, en s'étendant jusqu'à l'angle anal des inférieures ; elle est dentelée vers la côte externe et présente un filet brun à cet endroit, qui suit tous les contours des dentelures. une autre ligne noire, sinuée, mais moins régulière, existe entre la précédente et le bord externe. deux taches arrondies, à l'angle anal, plus jaunâtres, enfermées dans une ligne noire. près de la côte antérieure des premières ailes, une autre tache oculée, entre la base de l'aile et la ligne lie de vin. en dessous, ailes beaucoup plus claires, lavées de lie de vin, avec deux bandes brunes longitudinales, dont la plus externe beaucoup plus large sur les ailes inférieures.

L'*Anthocharis du cresson*, ayant vingt-huit lignes d'envergure. ailes blanches, arrondies, supérieures avec une très grande tache terminale aurore marquée à l'extrémité de la cellule discoïdale, d'une petite lunule noire, et bordée en dehors par une bande noirâtre, dentée intérieurement. dessous des premières ailes avec la base soufrés, la partie aurore bordée en dehors par une bande verdâtre marbrée de blanc. dessous des secondes ailes, de couleur blanche marbrée irrégulièrement de vert mêlé d'un peu de jaune, particulièrement sur les principales nervures.

La femelle n'a pas la tache aurore, le sommet de ses pre-

mières ailes marqué d'une bande noirâtre, saupoudrée de blanchâtre, sinuée en dehors; le dessous comme dans le mâle, mais sans empreinte de tache aurore.

PAPILLONS DE LA GUADELOUPE.

Le *Biblis Thadana*, aux ailes dentées, noires, d'un brun obscur de part et d'autre à l'extrémité des supérieures. L'extrémité des inférieures a une bande maculaire d'un rouge vermillon en dessus, d'un blanc rosé en dessous.

L'*Heliconie Narcea*, longue de quatorze lignes, avec trois pouces d'envergure. ailes de même couleur en dessus et en dessous, supérieures ayant la moitié qui correspond à leur base d'un fauve rougeâtre, et le sommet noir. deux taches noires sur la première partie, une partant de la base, formant un arc au-dessus du bord interne, et s'étendant jusqu'à l'extrémité de l'aile inférieure, l'autre en triangle, petite et située près de la côte, celle-ci est noire. au commencement de la partie noire, une bande oblique jaune soufre, atteignant le bord intérieur; la partie fauve, rapprochée de cette bande vers la côte, devenant aussi jaune. vers l'extrémité du sommet, une tache blanche ovale. ailes inférieures fauve-rougeâtres, largement bordées de noir, avec quelques raies blanches entre les nervures à la partie inférieure; tout leur milieu coupé par une large bande jaune, avec une bordure noire découpée extérieurement. tête et thorax avec des points blancs. abdomen ayant au-dessous et sur les flancs une ligne jaune.

L'*Heliconie charitonia*. Longueur de neuf à dix lignes. envergure de plus de deux pouces et demi. ailes oblongues, noires; supérieures avec trois bandes, inférieures avec deux, d'un jaune de soufre; ces dernières un peu sinuées et ayant en dessous, vers le bord interne, quatre points d'un rouge sanguin, groupés deux à deux

Le *Nymphale Syma*. Deux pouces d'envergure. ailes antérieures sans échancrure au bord interne, postérieures un peu dilatées en double queue à l'angle anal. dessus des quatre ailes d'un brun noirâtre, avec une grande tache triangulaire, partant de la côte des antérieures, près du sommet, fauve clair. du côté interne de cette tache part une bande blanche régulière, s'étendant jusqu'à l'angle anal des secondes ailes, où se trouve une petite tache fauve, accompagnée de quelques points noirs; en dessous, les quatre ailes fauves, avec des bandes longitudinales blanches bordées de noir. celle du milieu correspondant à la bande supérieure, plus large que les autres. Six bandes aux ailes supérieures et cinq aux inférieures. corps noir en dessus, blanc en dessous.

La *Piéride Antonoe*. Dessus des ailes du mâle blanc. les inférieures sans tache. les supérieures ayant les nervures et un petit liseré postérieur, noirâtres, ordinairement précédé d'une raie maculaire obsolète, de la même couleur, dont la trace n'est indiquée souvent que par un peu de dilatation sur les nervures. Dessous des premières ailes comme le dessus, mais les nervures noires plus dilatées. Dessous des secondes veiné de noir, jaune jusqu'au delà du milieu et dans tout le voisinage du bord interne, avec une petite bordure noirâtre, précédée d'une rangée de six taches triangulaires, d'un rouge vermillon, un peu liseré de jaune en arrière, dont les deux internes moitié plus grosses.

La femelle a les nervures tellement dilatées sur les premières ailes que celles-ci sont entièrement noirâtres, avec une rangée transverse de taches elliptiques, blanchâtres en dessus, jaunâtres en dessous, situées près de l'extrémité. secondes ailes un peu jaunâtres, avec nervures dilatées et une bordure de la même couleur ; dessous comme dans le mâle, avec le jaune occupant toute la surface, et les taches rouges à peine liserées de jaune en arrière.

L'*Euterpe Terras*. Ailes d'un brun noir ; supérieures légèrement sinuées, ayant, de part et d'autre, sur le milieu, une tache blanche, presque ronde, entière ou divisée inégalement par une nervure noire bifurquée. ailes inférieures arrondies, ayant un peu au delà du milieu, une tache ou bande transversale, d'un joli rose tendre, divisée en quatre par de fines nervures noires. Dessous des premières semblables au-dessus. dessous des secondes ayant, outre la bande transversale rose, la base ponctuée de rouge carmin. origine de la côte et bas du bord abdominal marqués chacun d'une tache ovale d'un jaune vert. une rangée marginale de points de la même couleur.

Femelle. ailes d'un noir plus brun. supérieures un peu plus arrondies, avec tache discoïdale plus grande et d'un jaune soufre de part et d'autre. inférieures avec bande transverse d'un rouge minium, beaucoup plus grande, divisée par les nervures en sept parties, dont une dans la cellule discoïdale. dessous de ces dernières ailes à peu près comme dans le mâle, mais la bande transversale plus grande et divisée comme en dessus.

La *Leptalis Amphione*. ailes noires. supérieures ayant la moitié antérieure fauve, rayonnée, précédée immédiatement en dehors d'une bande transverse, oblique, jaune, coupée par de fines nervures, sinuée et un peu digitée en dehors, fondue un peu en dedans, avec la partie fauve, surtout chez la femelle, et marquée vers son milieu d'une petite lunule noire, placée

sur l'extrémité de la cellule discoïdale. sommet de l'aile ayant en outre une ligne oblique de trois ou quatre points jaunes. ailes inférieures du mâle ayant la moitié antérieure d'un jaune blanchâtre pâle, l'autre moitié noirâtre, avec une raie longitudinale fauve, coupée par les nervures, et terminée par une tache isolée de sa couleur. ailes inférieures de la femelle noires, traversées au milieu par une bande fauve, coupée par les nervures et digitée vers l'angle externe ; leur bord costal d'un fauve un peu plus pâle. Dessous des premières ailes de la femelle à peu près comme le dessus. dessous de celles du mâle blanchâtre avec l'empreinte du dessein du dessus. bord du sommet marqué d'un peu de blanc chez les deux sexes. Dessous des secondes ailes beaucoup plus obscur que le dessus avec la teinte fauve ou jaune plus fondue, et le dessein moins net. base marquée de deux petites taches d'un fauve très vif. milieu du bord abdominal marqué d'une tache jaunâtre et bord du sommet d'un peu de blanc. corps noirâtre. côtés de la poitrine et dessus du ventre jaunes. antennes d'un jaune pâle, avec la base noirâtre.

La chenille, vivant sur le cacaoyer, est d'un jaune brun. tête noire marquée de deux chevrons d'un bleu argentin. corps coupé transversalement par des raies brunes entrelacées formant sur chaque segment une chaîne composée d'anneaux arrondis. premier anneau ayant deux épines noires assez longues, tentaculiformes.

Le *Callidrias Eubule*. mâle : dessus des ailes d'un beau jaune citron avec une petite bordure d'un jaune un peu plus mat, peu distincte du fond, un peu plus large, et dentée sur les premières ailes. frange des quatre ailes entrecoupée de petits points ferrugineux éloignés. dessous des ailes d'un jaune plus foncé que le dessus, les premières ayant sur l'extrémité de la cellule discoïdale deux points ferrugineux, géminés, suivis près de l'extrémité, d'une raie transverse brunâtre en zizzag. Dessous des secondes ailes ayant deux points discoïdaux argentés, cerclés de ferrugineux, situés sur une ligne sinueuse, brunâtre, précédés vers la base de points d'un rouge ferrugineux, plus ou moins marqués, et suivis d'une ligne tortueuse, brunâtre, un peu effacée. points et lignes tortueuses, plus ou moins effacés, plus ou moins marqués.

Femelle : d'un jaune plus vif, tirant ordinairement sur l'orangé. ailes inférieures bien arrondies, avec la frange orangée, entrecoupée de traits transversaux bruns. supérieures ayant sur le milieu un gros point brun, coupé dans son milieu par un arc orangé. une bordure étroite, brune, crénélée ou interrompue, s'étendant plus ou moins le long de la côte,

précédée vers le sommet d'une raie tortueuse, noirâtre, plus ou moins exprimée. dessous des quatre ailes d'un jaune doré plus intense que dans le mâle, avec le même dessin, mais plus fortement marqué et plus ferrugineux. dessous des premières avec les deux points discoïdaux réunis et fortement argentés. dessous des secondes ayant une partie des points de la base réunis en une ligne tortueuse, de sorte qu'elles ont trois raies tortueuses transversales, celle du milieu s'alignant avec celle des premières ailes. Corps jaunâtre, avec des poils verdâtres sur le thorax. antennes et dessus du dernier article des palpes d'un rose brun.

La chenille vit sur les cassiers. verte avec des petites granulations noires, et une raie latérale jaune, située au-dessus des pattes, et surmontée immédiatement d'une raie bleuâtre également longitudinale.

La *Terias Proterpia*. Vingt-deux lignes d'envergure. dessus des ailes d'un rouge minium orangé dans le mâle, et d'un jaune d'ocre roussâtre dans la femelle, avec les nervures noires. mais vers l'extrémité seulement. supérieures ayant tout le long de la côte une bordure noire, assez large, se continuant plus ou moins sur le bord extérieur. inférieures sans bordure, ou avec une bordure noirâtre effacée. bord extérieur anguleux dans son milieu. dessous des quatre ailes plus pâle que le dessus. dessous des supérieures sans bordures ni taches. dessous des inférieures plus ou moins parsemé sur le disque de taches et d'atomes un peu plus obscurs, souvent presque nuls.

Le *Lycène isocrate*. Ailes, en dessus chez le mâle, d'un brun obscur. Brunes chez la femelle. supérieures ayant une tache centrale fauve ; blanchâtres ou grisâtres en dessous.

La *Belle Dame*. Deux pouces et demi d'envergure. dessus des premières ailes à la base et le bord interne d'un brun un peu obscur et sans taches. milieu d'un fauve tirant au rouge-cerise, avec une bande noire, oblique et anguleuse. extrémité noire, mais beaucoup plus largement vis-à-vis du sommet où sont cinq taches blanches, dont l'intérieure plus grande et appuyée obliquement sur la côte. dessus des secondes ailes ayant environ la moitié antérieure tout à fait du même brun que la base des premières. l'autre moitié fauve, avec trois rangées courbes et parallèles de points noirs, dont les antérieurs assez gros et représentant quelquefois des yeux. intermédiaires petits et allongés. extérieurs moyens et couvrant les dentelures du bord terminal.

La chenille, épineuse, grisâtre ou brunâtre, avec des lignes jaunes, latérales ou interrompues, vit sur les chardons et les orties.

Le *Paon du jour*. Ailes anguleuses et dentées. dessus d'un fauve rougeâtre, avec une grande tache en forme d'œil sur chacune. la tache des supérieures rougâtre au milieu, entourée d'un cercle jaunâtre. la tache des inférieurs noirâtre, avec un cercle gris autour et renfermant des taches bleuâtres. dessous des ailes noirâtre.

La chenille, noire, pointillée de blanc, avec des épines simplement velues, vit sur l'ortie.

Le *Vulcain*. Ailes dentées, un peu anguleuses. dessus noir traversé par une bande rouge, avec des taches blanches sur les supérieures. dessous marbré de diverses couleurs.

La chenille, noire ou rousse, épineuse, avec une suite de traits d'un jaune citron de chaque côté, vit sur l'ortie.

La *Noctuelle Gilette* (papillon nocturne). dont la chenille naît sur la spigélie anthelmintique ou Brinvilliers. La désignation de Gilette lui a été imposée par notre compatriote Ricord-Mandiana, du nom d'une négresse empoisonneuse, gardienne d'hôpital sur une habitation du Petit-Bourg. Cette chenille est extrêmement vénéneuse et entraîne la mort des animaux qui la mange.

Nous ferons la description de la chenille et du papillon d'après notre compatriote.

Les œufs sont aplatis, ronds, d'un tiers de ligne de diamètre, blanchâtres, rangés les uns contre les autres au nombre de quatre-vingt-cinq. Les chenilles, en naissant, sont noirâtres, et quand elles ont atteint leur croissance entière, présentent les caractères suivants :

Tête petite, noire, luisante. mâchoires terminées par une ligne blanchâtre. un petit point aurore sur chaque côté des joues. corps long de quinze à seize lignes, d'un beau noir velouté et composé de douze anneaux. premier anneau, à son articulation avec la tête, ayant un tour de petits points de couleur jaune-paille, une tache noire luisante à sa partie supérieure et une tache aurore de chaque côté; deuxième anneau, un peu plus grand que le premier, dont le sommet porte une figure de couleur représentant un huit de chiffre couché, avec un point aurore sur chaque côté, et deux plus petits points jaune-paille; troisième anneau, encore plus grand, séparé du précédent par un tour de petits points jaune-paille, ayant à son sommet une espèce de demi-lune couleur aurore dont le croissant est tourné. vers la tête, un point aurore sur chaque côté et deux points jaune-paille.

Sous ces trois premiers anneaux, on compte six pattes terminées en pointes fines et d'un noir luisant.

Quatrième anneau, le plus élevé de tous, sans tache à son

sommet, orné de quatre poils noirs, longs d'une ligne et demie, entouré de petits points jaunes à son articulation avec le troisième anneau, et sur ses côtés.

Cinquième et sixième anneaux, aussi sans taches aurores, mais ayant en place un petit point jaune; un poil noir sur chaque côté.

Les deux poils sont très courts sur le septième anneau.

Les huitième, neuvième et dixième anneaux offrent à leurs sommets un dessin ressemblant à des caractères chinois et composé de cinq petits points jaune-paille à sa partie antérieure : trois de ces points sont sur la même ligne, celui du milieu un peu plus grand et de forme longitudinale; les deux autres points, perpendiculaires à ceux qui le touchent, formant ainsi les trois côtés du carré. « Joint à ces points se trouve une « figure faite comme un caractère chinois, ressemblant aussi « un peu à une couronne, et d'une belle couleur aurore, qui « se détache élégamment sur le beau noir velouté qui lui sert « de fond. sur chaque côté de ces trois anneaux, il y a deux « petits points aurore et deux petits points jaune-paille.

« Sous les sixième, septième, huitième et neuvième anneaux « se trouvent huit pieds en forme de mamelons, d'un noir « luisant extérieurement, et roussâtre à l'intérieur, lesquels « servent de points d'appui à cette chenille.

« Les onzième et douzième anneaux ont à leurs sommets « trois points ovales réunis comme trois plumes, et de couleur « aurore; on y voit aussi un point aurore sur chaque côté. « Au-dessous de ce dernier anneau se trouvent deux pieds en « forme de mamelons, qui servent de support à la chenille « lorsqu'elle veut se tenir debout ou qu'elle veut avancer. »

Les chenilles s'enfoncent dans la terre, où elles construisent des cocons avec leur bave et la partie la plus fine de la terre; elles s'y décolorent et tombent dans un état de torpeur et se changent en chrysalides d'une couleur rousse, ayant six lignes de long. Après un séjour de seize jours en terre, les papillons brisent les cocons et voltigent dans les airs. Les mâles sont plus petits que les femelles, qui ont un ventre plus volumineux afin de pouvoir contenir beaucoup d'œufs.

Ce papillon est nocturne et a cinq lignes de longueur et sept lignes avec ses ailes. Tête noire; yeux marqués d'une couleur rousse; deux points blancs au-dessus de la tête et deux au-dessous; antennes longues de trois lignes noires et terminées en blanc; pattes au nombre de six, avec deux points blancs à leurs premières articulations; corselet d'un bleu-foncé, orné de quatre points blancs formant un carré; abdomen d'un bleu foncé, terminant vers l'anus en une couleur

jaune d'ocre. au-dessous, trois taches blanches et deux de chaque côté; ailes inférieures, bleuâtres, bordées d'un petit filet blanc, ailes supérieures, un peu roulées, lorsque le papillon est en repos, fond d'un bleu obscur, très luisant, avec trois figures ovales blanches, environnées d'une petite bande d'une couleur de sang, et trois autres petites marques blanches sur leurs extrémités; elles sont terminées par un bord blanc et sont noirâtres en dessous avec deux points blancs dans leur centre.

La *Pyrale du Mancenillier* a quatre lignes de longueur, ailes couchées sur le corps en chape sans l'envelopper, le fond de leur couleur est d'un brun-violet sur lequel se detachent des figures géométriques, d'une couleur feuille-morte, très distinctes chez les mâles et très confuses chez les femelles; ailes inférieures, corps et pattes d'un jaune argenté.

La chenille de cette pyrale n'est point vénéneuse et atteint une longueur de huit lignes. Tête petite, luisante, et de la même couleur du corps; une tache d'un brun-verdâtre sur le milieu du dos, et une autre, plus petite, vers l'extrémité postérieure; à la loupe, on aperçoit de chaque côté des poils isolés les uns des autres, et sur une même ligne; six pattes écailleuses, huit membraneuses et deux postérieures, en tout seize pattes. se débat avec une grande agilité, fuit avec vitesse; file une soie comme celle des araignées. s'en sert pour s'accompagner jusqu'à terre lorsqu'un danger la fait fuir de la feuille où elle se nourrit, ou pour fixer sur elle un morceau de feuille qui, lorsqu'elle mange, la met à l'abri de ses ennemis.

L'*Hespérie Protée*, longue de huit lignes, avec dix-huit lignes d'envergure, portion caudale des ailes inférieures presque aussi longue que le corps, ailes brunes chargées vers leur base en dessus de poils verts. antérieures avec des taches transparentes dont quatre traversent le disque de l'aile obliquement, une ensuite isolé, et enfin, près de la côte antérieure et du sommet, trois petites carrées, agglomérées. antérieures ayant en dessous une bande, près du côté externe plus foncée, inférieures, en ayant deux parallèles disposées de même, et la portion caudale de la même couleur.

L'*Élachiste du cafier*. Envergure de 4 à 5 millimètres. Longueur du corps : 2 millimètres. Tête surmontée d'une petite crête formée par des écailles relevées. Premières ailes en dessus, d'un blanc argenté, très brillant, avec extrémité terminée par des écailles allongées formant un appendice un peu relevé varié de jaune-doré, de blanc et de noir bleuâtre. A la base de cet appendice existe une tache d'un noir bleu très luisant, à centre argenté, posée tout à fait à l'extrémité de l'aile, et il part de

cette tache un petit trait oblique jaune, bordé de points bruns, et allant rejoindre le bord supérieur de l'aile un peu après le milieu de ce bord. La frange est brune et composée de poils très longs, attachés seulement au bord inférieur et au sommet. Ailes inférieures, très étroites, terminées en pointe, également couvertes d'écailles argentées comme les supérieures et frangées de longs poils bruns. Tête, antennes, palpes, corselet, abdomen, pattes et dessous du corps, entièrement couverts d'écailles argentées. Extrémité seule des cinq articles des tarses postérieure, noire. Dessous des ailes brunâtre comme la frange. Ecailles argentées, recouvrant les ailes et le corps, de formes assez variées. Celles du dos, du milieu des ailes, petites, arrondies ou ovalaires, plus ou moins dentelées à l'extrémité; celles des bords, vers l'extrémité des ailes antérieures, plus allongées, ainsi que celles formant la tache noire du bout de l'aile, parmi lesquelles plusieurs sont tachées de noir bleu au bout. Les plus longues forment le prolongement relevé situé au-dessus de la tache noire: leur extrémité, tantôt jaune, tantôt noire, comme cela a lieu pour les petites écailles ordinaires formant le trait oblique partant du bord supérieur de l'aile pour arriver à la tache noire.

Ce petit papillon est très vif, très agile, voltige dans toutes les directions pour s'accoupler.

Sa larve est très nuisible au cafier et développe la maladie connue sous le nom de *rouille*. Elle attaque les feuilles du cafier entre les deux épidermes desquelles elle se loge, et mange leur parenchyme intérieur. Parvenue à sa croissance, elle détruit l'un des côtés de l'épiderme, sort de sa retraite et se file une petite tente blanche.

HYMÉNOPTÈRES.

Caractères : quatre ailes, dont les inférieures, toujours plus courtes que les supérieures, à nervures constantes dans les différents genres; bouche ayant des mâchoires comme les insects broyeurs, et les parties inférieures disposées de manière à s'allonger pour pomper le suc des fleurs.

« Ces insectes construisent des demeures immenses pour « élever leur progéniture, pour apporter leur nourriture, pour « donner des soins de tous les instants à ces larves, à ces vers « incapables de se mouvoir, et de subvenir, eux-mêmes, au « besoin de leur existence. Ce sont ces insectes dont nous admi- « rons l'instinct merveilleux, la patience infinie, qui nous « offrent aussi le plus admirable exemple de la sociabilité. » (Emile Blanchard.)

Quelques-uns établissent le berceau de leur postérité dans le corps d'autres insectes, ou sur des végétaux.

Les ailes sont nues et membraneuses, les supérieures veinées. Outre les yeux ordinaires, ils possèdent trois petits yeux lisses. Mâchoires et lèvre supérieure généralement allongées et même réunies en forme de trompe dans quelques-uns. Quatre palpes, deux portés sur les mâchoires, deux sur les lèvres. Prothroax composé de trois segments réunis en une seule masse; ailes horizontales, croisées sur le corps; abdomen ne tenant ordinairement au prothorax que par un pédicule fort mince. Tarses composés de cinq articles : femelles portant à l'extrémité de l'abdomen un tarière ou un aiguillon dont la piqûre est douloureuse. Ces insectes se nourrissent du pollen des fleurs; plusieurs espèces sont carnassières.

Les principaux individus de cet ordre, sont :

La *Pélécine d'Amérique*, de la famille des pupivores. antennes de treize à quatorze articles; abdomen filiforme, très long, inséré à l'extrémité postérieure et inférieure du prothorax. tête plus large que longue, sans cou apparent; sur le vertex trois petits yeux lisses disposés en triangle; antennes très grêles, dont le premier article est gros, le second très court, les autres cylindriques; labre grand et membraneux, demi circulaire et entier; mandibules fortes et dentées; palpes maxillaires beaucoup plus longs que les labiaux, presque sétacés et composés de six articles, labiaux composés de quatre articles à peu près égaux; languette trifide avec division médiane plus étroite; corselet assez long; metathorax formant à peu près la moitié de sa longueur; ailes inférieures sans nervures distinctes, les supérieures, outre la nervure du bord antérieur, ont une autre nervure qui « part du point épais et se bifurque en se « dirigeant vers l'extrémité de l'aile; de la partie de cette « nervure qui précède la bifurcation, part une autre nervure « qui remonte d'abord vers la base de l'aile et redescend ensuite « pour atteindre le bord postérieur. De la base de l'aile part « une autre nervure qui émet deux principaux rameaux, dont « l'un rejoint la côte et l'autre le bord postérieur; dans l'angle « formé par le rameau qui rejoint la côte et la nervure dont « nous parlons, se trouve une petite cellule mal terminée, qui « est la première cellule discoïdale, la seconde cellule discoïdale « existe aussi, la discoïdale inférieure n'est pas tracée; l'ab- « domen est long et composé de cinq segments, outre la partie « anale; les jambes posterieures sont quelquefois en massue; « le premier article des tarses est beaucoup plus court que les « suivans. »

Couleur noire, ailes obscures.

Les Fourmis, divisées en fourmis noires et fourmis rouges.

« J'ay remarqué quatre ou cinq sortes de fourmis dans nos

Antilles, dit le père du Tertre, extrêmement importunes aux habitans... car qu'ils sèment aujourd'huy un beau carré de graines de petun, si les fourmis y donnent, en une nuit tout est enlevé, sans qu'il vienne une seule plante... et cela n'arrive pas seulement au petun, mais à toute sorte de graine.

« Celles dont je parle sont de petites *fourmis noires*, assez semblables à celles que l'on voit le plus communément dans l'Europe : mais elles sont en si grande quantité que cela est quasi inconcevable ; de sorte qu'on ne peut garder ny confitures, ny fruicts meurs, ny viande cuite ou cruë, ny aucune sorte d'huile ou de graisse, qu'ils n'en soient incontinent tous remplis, et cela en quelque lieu qu'on les puisse mettre, quand ce serait au-dessus du feu.

« Il y a deux sortes de petites *fourmis rouges*, pas plus grosses que des petites pointes d'épingles ; mais qui ne sont pas si communes que les autres. Il y en a une espèce qui ne mord point, mais qui niche pour l'ordinaire en si grande quantité, dans les coffres où il y a du linge, que bien souvent le linge en demeure tout tâché, et se pourrit entièrement, si on n'y prend garde.

« Les autres qui sont toutes semblables aux précédentes, ne repairent que dans les bois, et tombent de dessus les feuilles des arbres ; il n'en faut qu'une seule pour donner bien de la pratique à un homme, car si elle gaigne un fois le colet de la chemise, elle ne cesse de mordre en divers endroits, et en mordant fait glisser un certain venin, qui s'estend et se coule entre cuir et chair, aussi large que la main, et cause une démangeaison si douleureuse, qu'on auroit courage de se mettre en pièces à force de se gratter, et cela dure quelquefois une matinée entière.

« Une troisième sorte de fourmis très-dangereuses, sont celles que les habitans appellent *chiens*, à cause de leurs morsures. Elles sont longues comme un grain d'avoine mais deux fois aussi grosses : elles ont deux petites dents comme des aiguillons d'abeilles, desquelles les morsures sont plus douloureuses que celles des scorpions ; mais cela ne dure qu'une heure au plus. Il y en a par tous les endroits des isles, non toutefois en si grande quantité que des autres. » Il existe deux espèces de fourmis mordantes : l'une rouge, *formica ligniperda*, l'autre noire, *formica pubescens*.

Les Caraïbes appelaient Haguê, les fourmis communes qui enlèvent toutes les graines qu'on sème. oulilhague, la fourmi chiens. hàoüara-oüard, la fourmi des arbres ; haoüàchel, celle qui pénètre dans les chambres, les coffres ; aoàchal, les petites fourmis rouges.

La *Pelopée à croisssant* (fouisseur). mandibules n'ayant pas de dentelures et ne faisant pas saillie en devant, striées sur le dos: premier segment du prothorax linéaire et transversal; pédicule de l'abdomen ordinairement long; couleur noire, avec des taches jaunes et un croissant sur le premier anneau de l'abdomen.

L'*Evanie Appendigastre*, vulgairement Mouche marine. antennes de douze à treize articles, le premier beaucoup plus long que les autres. palpes maxillaires de six articles, les labiaux de quatre. labre trifide. ailes courtes. tronc comprimé sur les côtés, tronqué obliquement à son extrémité. corps long de quatre lignes, entièrement noir, un peu cendré, chagriné. abdomen lisse.

« Ces insectes, dit M. A. Percheron, offrent une anomalie singulière ; il paraît que chez eux l'abdomen joue un rôle bien peu important, car il est presque entièrement oblitéré, et une personne qui connaît peu les insectes peut facilement croire qu'elle tient entre les mains un insecte mutilé ; cet abdomen est pourtant porté sur un pédicule distinct ; mais son insertion est remontée si haut qu'il paraît sortir du milieu du dos. l'abdomen n'offre après lui qu'un petit corps ovalaire, très comprimé sur les côtés, beaucoup plus petit que la tête de l'insecte. »

Les *Guêpes*, qui font partie de la famille les Epiponites, ont le corps ramassé, sont grosses comme les mouches à miel, mais deux fois plus longues. Elles sont grises, rayées de jaune et armées d'un très dangereux aiguillon. « Ces petites furies, « s'il faut que je les appelle ainsi, dit le père du Tertre, sem- « blent n'être composées que de feu, de fierté et de colère : « elles sont toujours prestes à mal faire ; il ne faut que passer « un peu trop près d'elles, pour les voir toutes fondre sur vous « comme de petites enragées, chacune vous enfonçant dans la « chair son aiguillon, jusqu'au gros bout. à travers de cet « aiguillon il se glisse un certain venin, qui cause une si excessive « douleur, que j'aymerois mieux être piqué d'un scorpion du « païs, que d'une de ces guespes. »

« Elles composent une petite gaufre grande comme la main, « à guise d'un rayon de miel, où il n'y a pourtant que les « petites Guespes, lesquelles se forment chacune dans leur « petite case, et toutes les grandes sont par dessus, desquelles « une partie couve et fomente, s'il faut ainsi dire, leurs petits, « pendant que les autres travaillent à agrandir la ruche. »

Ce guêpier, façonné avec une matière grisâtre d'une grande fragilité, ressemble assez à une cloche allongée, fermée en bas par un couvercle ; il n'a qu'une ouverture très étroite. Des galeries de même matière, et en forme de rayons, sont disposées

à l'intérieur, étage par étage, et percées parallèlement chacune d'un trou.

Les Mellifères, dont les principaux réprésentants sont :

L'*Halicte Flavipède*. Languette en forme de fer de lance, repliée sur le côté supérieur de sa gaîne, avec division du milieu beaucoup plus longue que les latérales ; extrémité postérieure de l'abdomen ayant une fente longitudinale dans la femelle ; troisième article des antennes long et aminci à la base et différant peu en longueur des suivants ; mâchoires ayant un tubercule velu, en forme de petit palpe, vers leur base en dessus et une fois plus longues que la tête ; pattes postérieures des femelles pollinigères. corps plus ou moins velu. Fait son nid dans la terre, sur le bord des chemins, des fossés, dépose au fond un miel grossier, noirâtre, légèrement sucré, d'une odeur narcotique, pond un œuf auprès et rebouche exactement le trou pour empêcher les fourmis d'y pénétrer. Couleur noire cuivreuse et luisante. lèvre jaune. prothorax sans tache ; abdomen cylindrique ; pieds jaunes. *onabonboue* en caraïbe.

Les *Bourdons* au corps gros et velu, ayant dans leur organisation beaucoup de ressemblance avec les abeilles ; ils sont divisés en mâles, femelles, neutres ou ouvrières. ces dernières ont leurs pattes postérieures conformées pour la récolte du pollen. vivent en société de trente à trois cents individus, font leur nid en terre avec de la mousse, se dispersent ensuite. La femelle féconde se cache alors dans le creux des arbres, ou dans les fissures des murailles, et au moment de la ponte construit une demeure pour recevoir sa progéniture, la nettoie et la rend aussi lisse que possible, puis fait provision de mousse pour en recouvrir son habitation, récolte du pollen et du miel. Au moment de pondre, elle façonne des boules avec le pollen et le miel et dépose un ou plusieurs œufs dans l'intérieur de chacune d'elles. Les larves trouvent ainsi leur nourriture autour d'elles et quand elle vient à diminuer la femelle apporte de nouvelles provisions. Ces larves donnent naissance à des neutres ou ouvrières, et quand elles ont acquis leur developpement, elles se fabriquent, au milieu de ces boules, une coque soyeuse dans laquelle elles se métamorphosent en nymphes. En peu de jours, les insectes parfaits quittent cette demeure et se mettent bientôt à l'œuvre pour agrandir l'habitation construite par la mère : « Les Bourdons qui font leur nid principalement avec « de la mousse, et c'est le plus grand nombre, en augmentent « la quantité et forment ordinairement au-dessous une seconde « voûte à parois en cire. Cette cire est sécrétée, comme celle « des abeilles entre les anneaux de l'abdomen, mais elle n'a « pas les mêmes propriétés, aussi est-il peu probable qu'elle

« puisse jamais servir à nos besoins. Sa couleur est d'un gris « jaunâtre, elle brûle facilement, mais ne devient pas liquide « quand on l'expose à la chaleur. » *oi âttou* en caraïbe.

Ces abeilles, dont le principal représentant est :

La *Mélipone Ruchaire*, couleur noire ; prothorax couvert d'un duvet roussâtre ; abdomen un peu glabre en dessus, avec une raie jaunâtre au bord postérieur de ses anneaux ; ailes teintées de jaunâtre. *mànba cteignon* en caraïbe.

Les abeilles accomodent leurs ruches dans des arbres creux, et si le trou choisi est trop grand, elles le retrécissent en fabriquant un dôme en cire. Leur cire est noire ou d'un violet foncé ; le miel est renfermé dans des vessies en cire admirablement adaptées ensemble, et dans quelques-unes on trouve une matière jaune, gluante et adhérente, ayant la même odeur que le miel, qui est toujours liquide, ne se fige jamais, a la couleur d'ambre et la consistance de l'huile d'olive, est très doux et agréable, meilleur, plus anodin et plus détersif que celui d'Europe. Si on le laisse au soleil, il se forme au-dessus une croute mince d'une blancheur extraordinaire et grenée comme du sucre. Les Caraïbes appelaient le miel : *mànba*, et la cire *manbatica*.

NÉVROPTÈRES.

Caractères : ailes supérieures membraneuses, ordinairement nues, transparentes, de même nature que les inférieures. bouche pourvue de mandibules et de mâchoires ; abdomen presque toujours dépourvu d'aiguillon et de tarière ; antennes, le plus souvent sétacées, composées d'un grand nombre d'articles ; outre les yeux ordinaires, deux ou trois petits yeux lisses. généralement très carnassiers, vivant, la plupart, dans l'eau pendant la durée de leurs premiers états.

Ces insectes ont dans notre pays les espèces suivantes :

Le *Termite* ou pou de bois, ou fourmi blanche. Corps déprimé ; tête grosse, arrondie, verticale, avec des yeux ronds et trois petits yeux lisses, écartés ; ailes très grandes et horizontales ; quatre articles à tous les tarses ; mandibules très fortes, cornées, armées de dents ; mâchoires terminées en forme de galette par le lobe extérieur ; lobe interne corné et en forme de dent lèvre divisée en quatre ; abdomen sessile, obtus, arrondi au bout, et ayant en cette partie, de chaque côté, deux très petits appendices ; pattes courtes et déprimées.

Les termites vivent en sociétés innombrables composées de mâles, de femelles, de neutres, de larves et de nymphes. Les mâles et les femelles sont beaucoup plus grands que les autres individus et pourvus d'ailes ; les neutres sont sans ailes, ont

une tête très grosse et des mandibules très développés ; les larves sont sans ailes et sans yeux, avec taille inférieure à celle des neutres, mais avec un corps ressemblant à celui du mâle, plus mou. Les nymphes ressemblent aux larves, mais possèdent des rudiments d'ailes.

Les mâles et les femelles ont pour fonction de perpétuer l'espèce; les larves et les nymphes sont chargées des travaux et s'appellent ouvrières; les neutres veillent à la sûreté de la communauté, dont ils forment la force armée.

Les termites sont d'un blanc sale, paraissent huileux à la vue et au toucher, ont une odeur fade et dégoutante. Devenus insectes parfaits, ils quittent leur demeure, s'envolent le soir en quantité prodigieuse, s'accouplent dans les airs, puis, au lever du soleil, jonchent le sol de leurs corps et deviennent la proie de leurs ennemis, qui sont les fourmis, les oiseaux, les reptiles carnivores. Les larves recueillent les femelles qu'elles rencontrent et les enferment pour les faire pondre. Leur nid est une motte d'une matière comme de la terre noire dont le dessus est assez uni, quoique raboteux. Il est imperméable, ne possède aucune ouverture, et les termites y ont accès par des galeries construites par les ouvrières.

Ces insectes sont redoutables. Bois tendres, toiles, maisons mêmes, quand on ne s'empresse pas de les en chassser, disparaissent dévorés par leurs dents meurtrières. Ils n'attaquent point le bois dont le suc est amer. Les Caraïbes les désignaient ainsi que leur niche sous le nom de *commoriri*.

L'*Attropos Frappeur*, long de deux millimètres, d'un gris jaunâtre tacheté de roux ou de brunâtre, surtout sur l'abdomen, se trouve dans les collections d'histoire naturelle, les bibliothèques, les vieux papiers, qu'il ronge et détériore.

Les Libulliens ou Demoiselles dont les variétés sont nombreuses. Nous citerons, sans les décrire, les *Myrméléons*, les *Ascalaphes*, les *Bittaques*. Les Caraïbes appelaient la Demoiselle à corps bleu, *Brâtor*.

ORTHOPTÈRES.

Caractères: élytres molles, à demi membraneuses, chargées de nervures et ne se joignant que rarement à leur suture. ailes pliées en éventail dans leur longueur, avec des nervures membraneuses seulement aussi en longueur. mâchoires terminées par une pièce dentelée et cornée, recouverte d'une galète ; outre deux yeux à réseau, on trouve, dans certaines espèces, deux ou trois petits yeux lisses, bouche ressemblant à celle des coléoptères, mais ne portant que quatre palpes, dont les maxil-

laires ont cinq articles. Tous sont terrestres et se nourrissent généralement de végétaux, quelques rares espèces sont carnassières.

Cet ordre, divisé en deux familles, les Coureurs et les Sauteurs, renferme les plus grandes espèces parmi les insectes et particulièrement celles aux formes singulières et anomales.

COUREURS.

Pattes uniquement propres à la course trois articles aux tarses. abdomen terminé par une pince formée de deux branches. Nom vulgaire Perce-Oreille. tête découverte. antennes, filiformes, placées devant les yeux. Ces insectes habitent les lieux humides, les fentes des murailles, sous les vieilles écorces, vivent en grand nombre, se nourrissent de végétaux, attaquent même les fruits.

Les individus de cette espèce connus à la Guadeloupe sont:

Le *Psalidophore de l'Herminier*, au corps luisant, d'un brun de poix. élytres longues, échancrées à l'extrémité; partie coriacée des ailes d'un beau jeaune safranée, bordé de brun ; pattes jeaunâtres en dessus, brunâtres en dessous.

Les Blattes ou Ravets, insectes au corps mou et hideux, ont deux ailes membraneuses pliées longitudinalement et cachées sous deux étuis presque coriaces, deux longues antennes, composées d'un grand nombre d'articles, placées au-dessus des yeux, un corselet large et bordé.

Cet insecte qui dégage une odeur fétide a reçu des botanistes un nom admirablement trouvé. Désigné sous le nom générique de Blatte, du grec (*Blapto*), je nuis, cet animal immonde salit et ronge tout ce qu'il touche, et papiers, livres, tableaux, hardes, étoffes, cuirs, provisions de bouche, tombent sous sa dent meurtrière. Il ne parait qu'avec la nuit.

L'espèce commune, désignée sous le nom de *Kakerlac américain,* par Linnée, s'est répandue dans l'univers. *Pouti*, *éléhue* en caraïbe.

Deux autres espèces, qui se montrent pendant le jour, n'ont rien de commun avec les ravets, et vivent aux dépens de la canne, du maïs et des autres graminées. Elles sont représentées par :

La *Corydie du Petiver*. corps court, orbiculaire, pubescent en dessus. élytres peu convexes, sans strie arquée, dépassant à peine l'extrémité de l'abdomen ; antennes courtes, épaisses. moniliformes. longueur huit à neuf lignes. couleur noire, avec quatre taches jaunâtres sur les élytres.

La *Phoraspis peinte*, longue de six à sept lignes. élytres

très convexes, dépassant notamment l'extrémité de l'abdomen ; antennes minces. corps court, ovalaire, glabre. couleur d'un brun noir luisant. prothorax pointillé, avec une bande étroite de jaune pâle à son bord antérieur. élytres striées de points, avec une bande rouge.

L'*Epaphrodite des Bananiers*, au prothorax tuberculeux en dessus et largement dilaté de chaque côté en une membrane occupant les trois quarts de sa longueur, arrondie, munie de dentelures épineuses sur ses bords. grisâtre. ailes tachetées de violet.

Les *Phasmes*, vulgairement cheval à diable.

Ces insectes sont représentés par plusieurs genres qui se distinguent entre eux par la présence ou la privation des ailes.

Nous avons sous les yeux trois espèces :

Une *Bacterie à feuille* (aptère). longue de plus de sept pouces. d'un roux obscur parsemé de petites taches irrégulières et nombreuses dont la couleur est blanchâtre. trois segments du thorax couverts de tubercules nombreux. antennes d'une couleur rousse à la partie supérieure et noirâtre à la partie opposée, à l'exception des deux premiers articles dont la couleur est entièrement rousse. pattes armées d'un grand nombre de petites épines très courtes. des épines plus longues forment une série longitudinale à la face inférieure des quatre jambes de derrière ; cuisses intermédiaires armées vers leur base de deux fortes épines. cuisses postérieures n'en offrant qu'une seule placée au côté extérieur. cuisses et jambes de devant ayant leurs angles un peu membraneux.

Un individu qui nous paraît devoir faire partie du genre *Xérosome*. corps d'un vert pâle. tête, prothorax, mésothorax, couverts de petits tubercules épineux. Le mésothorax est terminé de chaque côté par de petites ailes ovales ressemblant à une feuille et qui laissent à découvert une faible partie de la portion supérieure du tergum du métathorax ainsi que toute la base de sa partie inférieure. Elles recouvrent presqu'en entier deux autres ailes infiniment petites. Le métathorax est lisse, mais bordé d'épines jaunâtres ainsi que le mésothorax, et est terminé par une raie jaunâtre. L'abdomen large et aplati diminue sensiblement et est terminé par un oviducte très prononcé. Il est composé de neuf segments dont la partie inférieure est traversée par une raie jaunâtre. 16 centimètres de longueur sans comprendre les antennes longues de 5 centimètres. pattes de devant 5 centimètres et 1/2. pattes du milieu 6 centimètres et 1/2. pattes de derrière 8 centimètres. partie supérieure du mésothorax 1 centimètre et 1/2, partie inférieure 2 centimètres. abdomen 1er segment : 2 centimètres de large sur

11 millimètres de hauteur. 2e segment : largeur 18 millimètres, hauteur 10 millimètres et demi. 3e segment : largeur 17 millimètres, hauteur 11 millimètres. 4e segment : largeur 15 millimètres, hauteur 10 millimètres. 5e segment : largeur 12 millimètres. hauteur 9 millimètres. 6e segment : largeur 12 millimètres. 7e segment en carène : hauteur 8 millimètres. largeur 7 millimètres. 8e segment : hauteur 5 millimètres. largeur 6 millimètres ; 9e segment : hauteur 6 millimètres. largeur : partie supérieure, 5 millimètres, partie inférieure, 3 millimètres. oviducte inséré à la partie inférieure du 6e segment : 18 millimètres.

Un individu au corps d'un vert jaunâtre, bossué à l'endroit de l'insertion des ailes. longueur 9 centimètres et demi sans comprendre les antennes qui ont 5 centimètres. largeur du thorax : partie supérieure 4 millimètres, inférieure 2. longueur du mésothorax 16 millimètres. élytres 14 millimètres. ailes 5 millimètres : bord antérieur vert taché de jaune blanchâtre, divisé par quatre côtes vertes. reste de l'aile membraneux, d'un brun rouge, ayant 25 millimètres de hauteur. Abdomen filiforme ayant dix segments. pattes de devant 23 millimètres, du milieu, 20 millimètres, de derrière 25 millimètres. fait évidemment partie du genre *Pachymorphe*.

SAUTEURS.

Caractères : pattes postérieures propres à sauter ; cuisses plus ou moins renflées, canaliculées en dessous ; jambes munies au bout d'épines mobiles pour faciliter le saut ; élytres et ailes ordinairement disposées en toit. Les mâles, soit par le frottement des cuisses postérieures contre les élytres, soit en frottant l'une contre l'autre une portion interne de leurs élytres appropriée pour cela, produisent un son stridulant plus ou moins fort.

Nous décrirons :

Les Locustiens qui marchent difficilement à cause de la grande disproportion de leurs pattes postérieures avec celles de devant et du milieu. Ces insectes n'avancent que par sauts réitérés et s'aident souvent de leurs ailes qui sont très développées. Cuisses des pattes postérieures assez renflées à la base et renfermant des muscles très puissants qui communiquent leur action aux jambes, très longues. Les femelles sont pourvues d'une tarière, consistant en deux lames cornées, rapprochées l'une de l'autre pendant le repos, mais s'écartent lors de l'émission des œufs ; elle est ordinairement un peu courbée comme un sabre, et sert à entamer la terre pour le dépôt des œufs. Les mâles, pour appeler les femelles, produisent un chant ou plutôt une sorte

de stridulation, au moyen de la base de leurs élytres où il existe une membrane transparente désignée sous le nom de miroir. « Ce miroir est traversé et entouré par quelques nervures très saillantes et très dures, de manière que l'insecte, venant « à frotter ces élytres l'une contre l'autre, il produit ce son « aigu. »

On trouve à la Guadeloupe :

La *Locuste verte*. Cette sauterelle, longue de deux pouces environ, est verte avec une ligne un peu rousse sur le corselet ; labre et mandibules de même couleur ; portion de recouvrement des élytres presque incolore ; ailes diaphanes ; tarière des femelles droite, presqu'aussi longue que le corps, noire à l'extrémité. en caraïbe : *cacacarou* ; *kêra kêra* ; *kêre kêreti*.

Les grandes et belles espèces, aux élytres fort larges, aux ailes ornées de couleurs vives et variées, avec tache oculaire à leur extrémité, connues sous les noms de *Pterochroza*, *Platyphylle*, *Acanthodis*.

Ces insectes ne sont pas assez multipliés pour exercer des ravages. Le père du Tertre, dans le paragraphe qui leur est consacré, s'exprime ainsi :

« Les deux autres sortes sont tout à fait admirables dans leur forme. La première, la plus grande et la plus dangereuse, est si hideuse que nos habitans ne sçachant quel nom lui donner l'ont appelé *Coqsigrue*, elle est grosse comme le tuyau d'une plume d'oye, longue de six à sept pouces, divisée en neuf ou dix sections ou jointures, dont la première divise le corps d'avec la teste qui est presque ronde et qui a deux petits yeux qui s'élancent au dehors comme ceux des crabes et deux longs poils qui lui servent de cornes : tout le corps est parsemé de petites excroissances, qui ne sont guères plus grosses que des pointes d'épingles ; tout le corps va toujours en amenuisant jusqu'à la queue qui est encore divisée en trois nœuds au bout desquels il y a une façon de gaine, ou de fourreau, qui couvre un petit aiguillon dangereux : elle a six grands pieds comme ceux des sauterelles ; mais dont il y en a deux situés à la première jointure, qui divise la teste d'avec le corps ; deux autres à la seconde jointure et les deux derniers à la quatrième, j'en ay veu de verte et d'un gris jaunâtre.

« Pourveu qu'on ne touche point cette beste, elle ne fait mal à personne ; mais si on la serre tant soit peu, elle vous pique de son aiguillon, qu'elle pousse hors du fourreau ; et en même temps que vous en estes piqué, vous sentez un certain frémissement ou tremblement par tout le corps, qui est passé en peu de temps et qui s'apaise sur le champ, en frottant l'endroit piqué avec un peu d'huile de palme ou de soldats.

« La seconde est presque semblable, mais la moitié plus petite et n'a point d'aiguillon qui fasse mal à personne. »

Les Acridiens sont de tous les orthoptères ceux qui sont le mieux conformés pour sauter. Corps robuste ; cuisses postérieures très fortes ; antennes assez courtes, ou aplaties et ensiformes, ou filiformes et assez épaisses, ou enfin, mais rarement, renflées en massue à leur extrémité ; palpes courts et cylindriques ; sommet de la tête ornée de trois ocelles disposés en triangle. Les femelles n'ont pas de tarière, mais pourvues de quatre pièces cornées plus ou moins acuminées, deux supérieures et deux inférieures. Ces pièces sont remplacées chez les mâles par une seule plaque et on remarque en outre deux filets coniques très courts. Ils produisent une stridulation perçante par le frottement des cuisses postérieures contre les nervures des élytres. « Les cuisses sont garnies intérieurement « de stries élevées très rudes, en sorte que ces cuisses, passant « rapidement et avec force sur les nervures des élytres, pro- « duisent le son à la manière d'un archet frottant sur les cordes « d'un violon. De chaque côté du corps, à la base de l'abdo- « men, on remarque chez les Acridiens une profonde cavité, « recouverte par une peau très mince ; plusieurs entomologistes « ont pensé que cet appareil devait avoir quelque influence sur « la stridulation aussi bien que sur le vol. Un observateur qui « a beaucoup étudié la production des sons chez les insectes, « M. Goureau, croit au contraire, et c'est aussi notre avis, que « le frottement des cuisses contre les élytres est la seule cause « de la stridulation. » (E. Blanchard.)

Les principaux représentants dont nous ne ferons pas la description sont :

Le *Criquet* et le *Machoquet*.

Le premier se tient le plus souvent dans la terre et se multiplie considérablement. Il s'introduit la nuit dans les maisons et incommode par son cri aigu.

Le second vit dans des trous ou dans le creux des arbres. Le bruit qu'il fait n'est pas discordant comme celui du précédent. C'est un son métallique, répété successivement trois fois de suite, et semblable au bruit que feraient de loin trois coups de marteau frappés sur une enclume l'un après l'autre et avec mesure. C'est à cause de ce son qu'on lui a donné le nom vulgaire, le forgeron étant appellé dans nos îles *machoquet*.

COLÉOPTÈRES.

Cet ordre, le plus immense dans toute la série des insectes, a les caractères suivants :

Tête, parfaitement distincte du prothorax, portant deux antennes de forme et de grandeur très différentes. yeux à facettes. bouche se composant d'un labre, de deux mandibules, de deux mâchoires avec chacune un ou deux palpes. lèvre inférieure à menton et à languette, munie de palpes. ailes antérieures ou élytres d'une texture solide ou crustacée embrassant la partie supérieure de l'abdomen et recouvrant les ailes membraneuses et inférieures pliées en travers dessous. Corselet formé du prothorax et ayant en arrière une petite pièce triangulaire appelée écusson; du second segment naissent les premières ailes ou élytres à forme voutée et réunies dans le repos par une suture droite, sans aucun recouvrement. Six pieds dont une paire de pattes insérées en dessous du prothorax ; les autres paires attachées sur la poitrine. Abdomen uni au tronc par sa plus grande largeur et composé de six à sept anneaux convexes et cornés en dessous, un peu concaves et moins durs en dessus. il se rétrécit à son extrémité.

Nous suivrons pour la description des coléoptères de la Guadeloupe la classification de M. Lacordaire dans son *Genera des Coléoptères*, tout en faisant observer que la faune de ces insectes n'a pas encore dit son dernier mot et que leur nombre déjà authentiquement fixé à une trentaine d'espèces pour la Guadeloupe, doit au moins être considéré comme triple :

CARABIQUES SCARITIDES.

Aspidoglossa Guadalupensis, petit insecte de couleur bronzée dont le caractère essentiel réside dans la languette qui est coriace, très étroite, allongée avec extrémité membraneuse se bifurquant et se prolongeant en deux pointes très aiguës, les paraglosses ne dépassant pas la base de la bifurcation. prothorax très convexe avec bords latéraux indiqués par un fin rebord qui les longe dans toute leur longueur, en laissant à découvert les flancs. élytres fortement striées et ponctuées dans le fond des stries. jambes extérieures longuement digitées à leur extrémité et bidentées en dehors. quatre premiers articles des tarses de la même paire visiblement dilatés chez les mâles ; le premier en triangle très allongé, les trois suivants en triangle renversé très large et très aigu à ses angles. Les femelles ayant ces articles de même forme, mais plus étroits. Cet insecte est du genre clivina (Putzeys).

Karukéra possède encore le *Cymendis Guadalupensis* de Gory.

CARABIQUES ANCHOMÉNIDES.

Le *Paranomus Lherminieri*, genre établi par M. de Chaudoir,

long d'environ cinq lignes, et entièrement d'un brun noirâtre, Cet auteur le désigne sous le nom de *stenocnemus Lherminieri*,

Menton médiocre, assez fortement échancré, avec dent médiane petite et un peu bifide. lobes latéraux arrondis en dehors. terminés en pointe plus ou moins aiguë. languette arrondie à son extrémité ; paraglosses petites, peu distinctes, plus courtes qu'elle. mandibules assez longues, peu robustes, légèrement arquées et très aiguës au bout. labre en carré transversal, entier. Tête allongée, rétrécie en arrière. yeux assez grands, peu saillants. antennes grêles, plus longues que le prothorax, dont le premier article est gros et assez long, le deuxième court, le troisième beaucoup plus grand que les suivants qui sont allongés et subégaux. Prothorax subtransversal, graduellement et légèrement rétréci à sa base. élytres plus larges que le prothorax, en ovale allongé, planes en dessus, un peu sinuées à leur extrémité. Pattes assez longues, peu robustes. jambes antérieures grêles. trois premiers articles des tarses de la même paire assez fortement dilatés chez les mâles, serrés : le premier allongé, un peu rétréci en arrière, les deux suivants transversaux, trigones, arrondis aux angles, le quatrième fortement bilobé.

LAMELLICORNES ORPHNIDES.

L'*Ægidium parvulum Westwod* ou *muticum* (Déjean), d'un brun noirâtre opaque, convexe en dessus, oblong, avec téguments criblés de points enfoncés, surtout en dessus.

Menton allongé, arrondi en avant, faiblement dépassé par la languette. lobe externe des mâchoires grand, trigone, fortement arrondi en dehors, avec angle interne saillant et bord antérieur très cilié ; interne petit, corné. dernier article des palpes subfusiformes : mandibules déprimées, arrondies en dehors, bidentées au bout, avec étroite bordure, membraneuse interne. Labre ne dépassant point le chaperon, tronqué et cilié en avant. tête en carré transversal, arrondi aux angles. yeux assez gros, peu échancrés. premier article des antennes obconique ; massue oblongue. prothorax transversal, arrondi sur les côtés, puis rétréci en avant, celui des mâles excavé en dessus dans presque toute son étendue, celui des femelles canaliculé sur la ligne médiane. écusson petit, allongé. élytres assez longues, presque planes sur le disque, calleuses avant leur extrémité. pattes assez longues et robustes. jambes antérieures tridentées, avec les deux dents terminales rapprochées ; les quatre postérieures élargies, tronquées et ciliées au bout, munies de deux carènes épineuses, avec éperons externes très longs. tarses grêles avec premier article allongé. crochets médiocres. pygidium à demi découvert, en triangle curviligne. prosternum caréné et prolongé en pointe antérieurement.

LAMELLICORNES MÉLOLONTHIDES.

L'*Ancylonycha Guadelupensis* (Blanchard), d'un brun rougeâtre clair.

Menton subtransversal excavé, avec partie ligulaire presqu'aussi large que lui. lobe externe des mâchoires terminé par trois dents, plus ou moins fendues. mando inerme. dernier article des palpes labiaux obconique, celui des maxillaires oblongo-ovale. sommet des mandibules visible au repos. labre profondément échancré en demi-cercle, cilié. tête subtransversale. chaperon court, arrondi, sinué et rebordé en avant. yeux gros. antennes de dix articles, le troisième à peine ou pas plus long que le quatrième, les trois derniers formant une massue oblongue chez les mâles, ovalaire chez les femelles. prothorax transversal, anguleux sur les côtés avant son milieu, faiblement lobé au milieu de sa base. jambes antérieures tridentées, les autres carénées dans leur milieu, les postérieures évasées au bout, surtout chez les femelles. tarses aussi longs que les jambes, avec crochets, munis en dessous d'une dent. propygidium en partie à découvert. pygidium médiocre, curviligne. et un peu convexe.

LAMELLICORNES RUTÉLIDES.

Insectes de taille moyenne, de forme courte et robuste, un peu convexes en dessus, d'un noir brillant avec des bandes transversales, fauves et onduleuses sur les élytres, ayant pour caractère :

Menton un peu plus long que large, légèrement rétréci près de son extrémité qui est un peu échancrée et impressionnée en dehors. lobe externe des mâchoires très robuste et muni de six dents divisées en deux groupes. mandibules peu saillantes, bidentées à leur extrémité en dehors. labre légèrement échancré en dehors. chaperon triangulaire et terminé par deux courtes dents obtuses et redressées. prothorax transversal, de la largeur des élytres en arrière, arrondi sur les côtés, puis, rétréci en avant, largement, mais médiocrement lobé à sa base, le lobe sinué. écusson en triangle curviligne plus long que large. élytres courtes, peu convexes, plus ou moins planes sur le disque. pattes courtes ; postérieures plus robustes que les autres. jambes antérieures fortement tridentées avec dents également espacées. tarses plus robustes chez les mâles avec crochets subégaux, entiers dans les deux sexes, l'externe de tous un peu plusgros que l'autre. pygidium transversal. Cinquième segment abdominal notablement plus grand que les autres. saillie mésosternale courte, robuste, obconique, ou plane et arrondie

en avant. épimères mésothoraciques légèrement ascendantes. prosternum muni d'une forte saillie post-coxale dirigée en avant. couleurs remarquables et très variées selon les espèces. On les trouve sur les fleurs et accidentellement sur les feuilles.

Principaux représentans à la Guadeloupe : la *Rutela striata* (Latreille, genre cetonia, Fabricius) le *Leucothyreus Guadalpiensis* à couleurs métalliques, à yeux gros, saillans et un peu engagés dans le prothorax. (Burmeister).

LAMELLICORNES DYNASTIDES.

Insectes remarquables par leur système de coloration consistant en taches noires ou brunes, souvent mal limitées, sur fond fauve, testacé ou rougeâtre, toujours brillant. Ils sont représentés à la Guadeloupe par : la *Cyclocephala grandis* : tête grande, allongée, parallèle. chaperon tronqué et sinué en avant. lobe des mâchoires très robuste, glabre, fortement denté. mandibules tronquées au bout, faiblement saillantes ; (Burmeister).

Le *Geotrupes vulcanus* ou *Strategus vulcanus* (Fabricius).

Le *Dynastes Hercules* ou Scarabée Hercule (Linnée), *Alcides* (Fabricius). *Anréheure* en caraïbe.

Menton en ovale régulier et allongé. lobe externe des mâchoires robuste, droit, un peu recourbé et obtus au bout, fortement cilié, denté. mandibules bidentées à leur extrémité. chaperon rétréci et tronqué en avant chez les mâles, accuminé et bidenté chez les femelles. vertex unituberculé dans ce sexe, armé chez les mâles d'une corne très grande, arquée, dentée. prothorax lisse, et muni chez ces derniers d'une corne horizontale longue et velue en dessous, mutique et tomenteux chez les femelles. élytres grandes, recouvrant les ailes de l'abdomen. pattes, surtout les antérieures, allongées chez les mâles. jambes antérieures munies dans les deux sexes de trois fortes dents, les quatre postérieures, de deux carènes obliques et épineuses. tarses longs, premier article des postérieurs un peu plus long que le suivant. pygidium ayant une frange d'assez longs poils. Saillie post-coxale du posternum en cône allongé et obtus, velue. Couleur noire, avec les élytres et au moins une partie du prothorax, d'un vert-jaunâtre comme vernissé, et plus ou moins tachetés de noir. Il recherche la sève qui découle de certains arbres après qu'ils ont été abattus et a la singulière habitude de couper les jeunes pousses et même de petites branches en les saisissant entre sa corne céphalique et celle du prothorax, puis en prenant son vol circulairement. Cette opération, dit notre savant compatriote L'Herminier, a pour but de produire de la sciure de bois, dans laquelle les œufs seront renfermés.

Nous allons maintenant laisser faire la description de ce scarabée par les pères du Tertre et Labat, et nos lecteurs le connaîtront, alors d'une manière certaine.

Le père du Tertre, qui l'appelle Mouche cornue, en fait ainsi la description :

« La Mouche cornue est une estrange espèce de mouche, laquelle, quant à la forme du corps, est toute semblable au cerf-volant, ou à ces gros hannetons gris qu'on trouve sur la fin de l'Esté dans les cheminées : elles ont la teste noire, fort petite, et couverte d'un poil orangé, doux comme de la soye : dans cette teste sont enchassez deux yeux ronds, gros comme des petits pois tannez, clairs, et diaphanes comme du verre. Ils sont arrestez dans leurs petits chatons par deux petites pointes qui les couvrent à demy. Ces yeux sont d'une matière si dure, que j'ay fait plusieurs fois mon possible pour les crever, sans en pouvoir venir à bout, à moins que de mettre la teste par morceaux. Cette petite teste se termine en forme de corne, retroussée et armée de quatre dents, comme la pince d'une escrevisse. Cette corne est noire, dure et polie comme du jayet, et longue d'environ deux pouces.

« Mais ce que je trouve de plus remarquable, et qui ne se rencontre dans pas un de tous les animaux que j'aye veu, est qu'elle a une jointure et un mouvement au-dessus des yeux : car cette petite teste est couverte d'un certain casque, depuis les aisles jusques sur les yeux, où il se termine en une autre corne longue de trois ou quatre pouces, et qui se courbant en bas, atteint la jointure de l'autre, et fait comme la pince d'une escrevisse. Cette corne est de mesme estoffe que la première, excepté que le dessous est bordé d'un poil raz et doux comme du velours : elles haussent et baissent ce casque quand bon leur semble. il n'y a que les masles qui portent ces cornes, les femelles n'en ont aucune. »

Le père Labat en fait ainsi la description :

« Les grosses mouches dont il faut parler à présent, ont pour l'ordinaire deux pouces et demi de long depuis le col jusqu'à la queue, sans compter le col, la tête et les cornes. Leur corps est ovale, soit qu'on le regarde dans sa longueur, depuis le col jusqu'à la queüe, soit qu'on le prenne dans sa grosseur qui peut avoir trois pouces et demi de circonférence dans son milieu. Tout le dos depuis le col est couvert de deux ailes qui ont la consistance, l'épaisseur et la force d'un bon parchemin ; elles sont brunes avec quelques petites lignes et point noirs; elles sont lisses, unies et comme vernissées. Quoiqu'elles paroissent tout d'une pièce et convexes comme le corps qu'elles couvrent, elles ne laissent pas de les étendre

et de les tenir assez droites quand elles volent. Cette paire d'ailes en couvre une autre paire, tant soit peu plus courtes que les premières Celles-ci sont moins brunes, bien plus fines, plus déliées et plus larges que les premières, de sorte qu'elles sont plissées quand la mouche ne s'en sert point ; et elles débordent de beaucoup quand elles sont en mouvement pour voler. Cette seconde paire sert encore de couverture à une troisième paire qui est blanchâtre, et si fines, qu'elles n'ont pas plus de consistance qu'une vessie de carpe. Elles sont plissées, et environ de la grandeur des secondes. Avec toutes ces ailes, ces mouches n'en volent pas mieux : elles se soutiennent à la vérité en l'air, mais elles avancent peu, soit que l'air ou le vent maîtrise trop ces ailes, soient qu'elles n'ayent pas assez de force pour les faire agir, il semble qu'elles ne font que piroüetter. Elles paroissent comme un vaisseau qui a toutes ses voiles dehors, et qui en est trop chargé. Après avoir développé toutes ces ailes, on trouve enfin le corps ou le dos de la mouche ; il est couvert d'un duvet jaunâtre tirant sur le roux, fin et doux comme de la soye ; le ventre est couvert d'un semblable duvet, un peu plus court, dont assurément elles pourroient se passer, car leur peau est assez épaisse, dure et sèche. Elles ont trois jambes de chaque côté, longues d'environ trois pouces, divisées en trois parties qui forment des cuisses, des jambes et des pieds, dont les extrémitéz sont divisées en quatre espèces de doigts et de petites griffes avec lesquelles elles s'attachent fortement à ce qu'elles rencontrent et sur lesquelles elles s'appuyent et marchent fort bien et assez vite. La naissance de leurs jambes est au milieu du ventre, comme celles des écrevisses auxquelles elles ressemblent assez par la partie la plus voisine du ventre, que j'appelle cuisse, qui est plate et qui s'applique fort juste à la convexité du ventre, la partie supérieure de la cuisse est plus convexe ; la partie qui est jointe à la cuisse, et que je regarde comme la jambe est bien moins plate. De ces trois paires de jambes, les deux paires les plus grosses sont attachées sous le ventre, la première à peu près d'un pouce de la queüe, c'est-à-dire du bout de l'animal ; la seconde un peu au-dessous de la naissance des ailes, et la troisième qui est la plus petite, au col de la mouche, un peu au-dessous de sa corne inférieure. La tête et le col sont d'une seule pièce. La substance qui les compose est dure comme de la corne, noire, polie et luisante comme du jayet. Le col et la tête n'ont point d'autre mouvement que celui qu'elles reçoivent par le moyen des cartillages qui les joignent au corps. Ces deux pièces ensemble ressemblent assez à un casque, qui aurait un collet assez long pour couvrir une partie des épaules. Toute cette partie n'est pas ronde, elle est comme

taillée à pans, dont les angles sont fort émoussez. De la partie supérieure sort une corne courbe, creuse d'environ trois pouces de longueur, de même matière et de même couleur que le reste de la tête, qui a deux petites excroissances pointues au tiers ou environ de sa longueur ; le dessus de la corne est rond, le dessous est un peu creusé en canal, et est tout garni jusqu'au bout d'un petit duvet roussâtre, court, épais et doux comme du velours, partagé en deux par une petite ligne qui fait le milieu du dessous de la corne. Son extrémité est partagée en deux petites pointes. Cette corne supérieure n'a point de mouvement particulier distingué de celui de la tête. La corne inférieure est plus courte d'un tiers que la supérieure ; elle sort de la mâchoire supérieure et reçoit d'elle tout le mouvement dont elle a besoin pour s'approcher ou s'éloigner de la corne supérieure. Elle est courbe, plus plate que la supérieure ; elle a quelques excroissances assez pointuës ; elle n'est point garnie de duvet, elle a son extrémité partagée en deux pointes. On remarque aisément l'endroit où ello touche la corne supérieure, en ce que le duvet est coupé en ce lieu-là. Quelques observations que j'aye pu faire, je n'ai jamais pu découvrir à quoi servoient ces deux cornes, qui ne me paroissent avoir d'autre usage que pour la défense de l'animal, comme les cornes des bœufs et des autres animaux cornus. Les yeux sont à côté de la naissance de la corne inférieure ; ils sont durs, transparens, gris, immobiles, et ne sortent point de leurs orbites comme ceux des écrevisses. La bouche est au-dessous de la corne inférieure, elle est garnie de quelques petites excroissances ou pointes qui tiennent lieu de dents ; avec quelques poils rudes, durs et longs de trois à quatre lignes, qui sont placées au-dessous de deux petites moustaches, proprement applaties sur la partie qu'on pourroit regarder comme la lèvre supérieure. »

On rencontre cet insecte, ajoute le père Labat, particulièrement sur les arbres à soie : (Mutingia Calabura).

« J'ai trouvé dans des gommiers pourris, dit le père Labat, une autre espèce de mouches fort particulières. Elles étaient de la longueur et de la grosseur du pouce, sans compter le col et la tête. Elles avoient trois jambes de chaque côté et deux petits mordans comme les crabes avec deux paires d'ailes de la même matière et forme que celles des mouches cornuës ; leur peau étoit dure et sèche, couverte d'un duvet noir, court, doux et épais comme du velours. Leur tête étoit longue do de neuf lignes, elle étoit jointe au corps par un col qui avait un bon pouce de longueur, et qui avoit tous les mouvemens nécessaires pour la hausser, la baisser et la tourner à droite et à gauche. Justement au-dessus des yeux, il y avoit deux cornes

toutes droites d'environ un pouce de longueur, noires comme du jayet, dures, fortes et pointuës ; et au milieu du front une autre corne de près de deux pouces de longueur, de même matière et force que les précédentes, et qui étoit parallèle à la longueur du corps. J'en ai trouvé qui n'avoient que deux cornes, et d'autres qui n'en avoient qu'une, mais qui avoient près de trois pouces de longueur. »

Le premier de ces insectes est le strategus vulcanus. *archénheure* en caraïbe.

ELATÉRIDES VRAIS.

Phyrophorus.

On les appelle vulgairement La *Belle*, et c'est en prononçant ces mots que les enfants se mettent à leur poursuite pour les attraper. Je n'ay rien vu dans toute l'Amérique, dit le père du « du Tertre, digne à mon jugement d'être admiré, comme les « mouches luisantes. Ce sont comme de petits astres animez, « qui dans les nuicts les plus obscures remplissent l'air d'une « infinité de belles lumières, qui éclairent et brillent avec plus « d'éclat, que les Astres qui sont attachez au Firmament. » Le père Labat s'exprime ainsi : « Ce que j'ai vû de plus par- « ticulier en ce genre à la Guadeloupe, sont des mouches à « feu grosses comme des hannetons. J'en ai même trouvé qui « étaient presqu'aussi grosses que le pouce et d'un pouce et « et demi de longueur. Elles ont les yeux fort larges et fort « plats; ils éclairent dans l'obscurité et rendent une lumière « fort vive, tirant un peu sur le verd. Outre leurs yeux elles ont « toute la partie postérieure de leur corps tellement diaphane et « lumineuse, qu'elles semblent des charbons ardens qui étincellent « de tous côtez; et soit qu'elles se tiennent en repos, soit « qu'elles volent, dans quelque situation qu'on les regarde, « elles répandnet toujours une lumière fort vive et fort étenduë. »

Les Pyrophores ont une couleur uniforme tirant sur le brun grisâtre ou jaunâtre, due à une sorte de pubescence écailleuse se détachant assez facilement, et qui, enlevée, laisse voir l'épiderme d'un brun chocolat, et recouverte d'un grand nombre de points confluens et scabreux. Prosternum prolongé en arrière en une pointe comprimée, pouvant pénétrer dans une fossette située à la base du mésosternum, entre la base des pattes intermédiaires. « L'animal fait entrer à volonté cette pointe dans cette cavité du mésosternum, et la fait ressortir au moyen d'un effort brusque qui détermine la projection du corps en l'air. C'est cette particularité qui a valu aux Élaterides les noms de *Taupins*. Ces coléoptères ont des pattes assez courtes et un corps généralement allongé, conformation qui permet diffi-

cilement à l'insecte de se redresser lorsqu'il tombe sur le dos. C'est donc au moyen de sauts qu'il parvient à se remettre sur ses pattes ; et quelquefois il est obligé d'en exécuter plusieurs avant d'y réussir. »

Prothorax portant, sur chaque côté postérieur, tant en dessus qu'en dessous une large tache arrondie, d'un jaune plus ou moins vif, projetant la lumière. tête enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet, antennes filiformes et en scie, appliquées dans le repos sur les côtés inférieurs du corselet : bouche enfoncée dans la cavité antérieure de cette partie formant une espèce de mentonnière. mandibules échancrées à leur pointe. palpes, surtout les maxillaires, terminés par un article plus grand en forme de hache. corselet ayant la figure d'un trapèze allongé, s'élargissant insensiblement de devant en arrière. prosternum terminé postérieurement en un une pointe comprimée latéralement. écusson petit. élytres allongées, étroites et presque striées. pattes courtes, comprimées, en partie contractiles, unies, sans épines, avec tarses filiformes et articles entiers. *Cogouyou* en caraïbe.

LAMELLICORNES CÉTONIDES.

Système de coloration très varié pour les nuances et les desseins, a en général un aspect velouté dû à une sorte d'efflorescence analogue à celle qui revêt certains fruits dans leur fraîcheur, mais plus tenace. pas de couleurs métalliques.

Ces insectes ont pour caractères : menton allongé, sinué en avant. lobe externe des mâchoires trigone, oblique et pénicillé. tête inerme. chaperon carré, faiblement rebordé de toutes parts. prothorax trapézoïde ; lobe de sa base cachant en entier l'écusson ou peu s'en faut. élytres rétrécies en arrière ou subparallèles, planes, parfois épineuses à l'angle sutural. jambes antérieures en général tridentées dans les deux sexes, parfois bidentées ou inermes chez les mâles ; les autres presque toujours munies d'une carène médiane dentiforme sur leur tranche dorsale. saillie sternale de forme variable. mésosternum en formant au moins le tiers. Ils sont représentés à la Guadeloupe par : le *Gymnetis Guadalupensis*. (Gory et Percheron.)

BUPRESTIDES VRAIS.

Polycestides.

Tête plane. épistome très court. sinué ou tronqué en avant. cavités antennaires petites, arrondies, étroitement closes antérieurement. antennes assez longues, à articles ; 1 médiocre, 2 globuleux ou obconique, 3-7 variables, 8-10 obtusément dentés, plus petits et plus serrés que les autres. yeux médiocres

allongés, peu convexes, légèrement rapprochés en dessus. prothorax fortement transversal, plus ou moins anguleux sur les côtés, puis tronqué obliquement de chaque côté en avant, faiblement bisinué à sa base, souvent déprimé ou excavé sur le disque. écusson ponctiforme, trigone. élytres variables, courtes ou médiocres, chez la plupart situées sur les côtés en avant, fortement rétrécies et paucidentées latéralement en arrière. hanches postérieures presque droites en arrière dilatées au côté interne. tarses médiocres, pareils à toutes les pattes, à articles : 1 médiocrement allongé, 2-3 trigones, égaux. 4 plus large, 5 obconique. branches du mésosternum larges et divergentes. prosternum large, plan avec saillie postérieure largement arrondie en arrière.

Insectes assez grands, peu allongés, robustes, criblés de gros points enfoncés qui, sur les élytres, se changent en excavations qui font paraître ces organes comme gaufrés et sont souvent accompagnés de côtes saillantes assez régulières. couleur, plus ou moins uniforme, variant du bronzé cuivreux obscur et mat au bleu mélangé de vert doré. Représentés par: La *Polycesta karakera* et la *Polycesta porcata*. (Chevrolat et de Castelnau et Gory.)

ELATÉRIDES AGRYPNIDES.

Adelocera.

Insectes de taille moyenne, revêtus de poils squammiformes ou de véritables écailles formant des marbrures irrégulières. livrée sombre. tête médiocre, arrondie ou tronquée de chaque côté en avant, plane ou faiblement concave en dessus. antennes plus ou moins courtes, peu robustes, très souvent atténuées à leur extrémité, à articles : 1 grand et robuste, 2 très court, 3 aussi long ou plus long que 4, 4-10 médiocrement et en général obtusément dentés. souvent plus larges que longs, 11 ovale, ayant rarement un vestige de faux article. prothorax de forme variable, plus long que large chez la pluplart, déprimé à sa base, avec ses angles postérieurs médiocres et divergents. écusson oblique, ovale, arrondi en arrière, souvent semé sur les côtes. élytres de forme variable, souvent déprimées sur le disque. pattes courtes, peu robustes. hanches postérieures subitement et médiocrement dilatées dans leur moitié interne. tarses comprimés à quatre premiers articles munis de brosses ou finement velus en dessous ; 1 aussi long que les deux suivants réunis. mésosternum séparé du metasternum par une suture bien distincte. saillie prosternale droite. sillons proster-

naux entiers ; sillons fémoraux en général profonds : parfois des sillons tarsaux. vivent sous les écorces, dans les bois en décomposition, parfois sous les pierres. Représentés par :

L'Adelocera pruinosa.

ELATÉRIDES CHALCOLÉPIDIIDES.

Métasternum et mésosternum confondus ensemble, celui-là formant le fond de la cavité sternale, celui-ci ses côtés ; ce dernier horizontal et très allongé. mandibules variables. tête penchée, plus ou moins concave, à bord antérieur variable. antennes parfois reçues au repos dans de courts canaux prothoraciques. tarses munis de brosses en dessous ou de lamelles. mentonnière du prosternum très saillante chez la plupart. Représentés par :

Le Chalcolepidius sulcatus et le *Chalcolepidius obscurus* faisant partie du genre Chalcolepidius, à grande taille, à facies robuste orné de couleurs uniformes, souvent métalliques et dues à des poils couchés, ou à de petites écailles. signe particulier des deux espèces ci-dessus : écusson horizontal dans toute son étendue.

RHIPICÉRIDES.

Menton corné. languette petite, sans paraglosses, dépassant faiblement le menton. un seul, rarement deux lobes aux mâchoires, lamelliformes. mandibules en tenailles, plus ou moins saillantes. labre petit, en général soudé à l'épistome. antennes insérées au bord antérieur et interne des yeux, de onze articles, flabellées ou pectinées chez les mâles. hanches antérieures et intermédiaires coniicocylindriques, saillantes, cavités cotyloïdes des antérieures très largement ouvertes en arrière. trochantins grands et transversaux. hanches postérieures canaliculées postérieurement. tarses pentamères, 5e article pourvu d'un onychium très développé et sétigère. parapleures métathoraciques en général extrêmement larges. cinq, rarement six segments abdominaux, tous distincts.

La famille des Rhipicérides comprend six genres dont un seul a de représentants à la Guadeloupe, c'est le genre callirhipis qui a pour caractères :

Menton de forme variable. deux lobes aux mâchoires subégaux, aigus et pénicillés. palpes médiocrement robustes. dernier article des maxillaires oblongs, ovale, acuminé, celui des labiaux ovalaire, plus obtus. mandibules courtes, très épaisses rugueuses, sauf à leur pointe qui est précédée d'une dent. labre libre, fortement transversale entier, tête de longueur variable, munie ou non d'une saillie transversale à la base de l'épistome

qui est le plus souvent oblique. yeux gros et saillants, le plus souvent contigus ou prothorax. antennes médiocres de onze articles : 1 grand, en massue arquée, 2 très court, 3-10 obconiques, graduellement atténués, flabellés, à rameaux grêles, graduellement plus longs, 11 linéaires très long. prothorax transversal, fortement retréci d'arrière en avant, faiblement bisinué à sa base. écusson subarbiculaire. élytres plus ou moins allongées, en général subcylindriques. pattes assez longues. tarses cylindriques, ciliés, à articles, 1 de longueur variable, 2-4 égaux, le plus souvent courts, 5 très long. crochets fortement arqués. parapleures métathoraciques médiocrement larges, à épinières petites. saillie prosternale presque nulle, rejoignant entre les hanches antérieures une saillie du mésosternum. six segments abdominaux.

Les callirhipis sont de beaux insectes, tous au-dessus de la taille moyenne, présentant la plupart une livrée uniforme d'un noir tantôt foncé, tantôt brûnâtre ou d'un brun ferrugineux, et qui ont presque tous quelques saillantes sur les élytres. Représentant à la Guadeloupe :

Callirhipis Lacordairei, *callirhipis Lherminieri*, *callirhipis brunnea*. (de Castelnau).

Nous avons sous les yeux l'image du callirhipis de L'Herminier. Tout le dos est lie de vin avec des bandes noires, le bord des élytres est légèrement ferrugineux. Les antennes sont ferrugineuses, les pattes, avec filets noirâtres, sont d'un ferrugineux plus foncé.

MALACODERMES.

Menton souvent peu distinct. languette coriace ou mentraneuse, sans paragloses. deux lobes aux mâchoires lamelliformes et ciliés. interne manquant parfois. palpes labiaux de trois, les maxillaires de quatre articles. mandibules courtes. yeux presque toujours entiers. antennes de 11, rarement de 10 ou 12 articles, de forme très variable. hanches antérieures et intermédiaires conicocylindriques ; trochantins des premières toujours distincts, ceux des secondes quelquefois invisibles. hanches postérieures transversales, prolongées au côté interne en une saillie conique, non recouvertes au repos par des cuisses de la même paire. jambes presque toujours sans éperons terminaux. tarses pentamères, antérieurs tétramères chez quelques mâles, tous sans lamelles en dessous, sept ou six segments ventraux à l'abdomen, libres. tégumens généralement minces et flexibles.

Divisés en cinq tribus, les malacodermes ont pour représentans :

LAMPYRIDES.

Genre photinus.

Palpes robustes. tête en entier rétractile dans le prothorax. front plus ou moins large, plan. yeux souvent plus gros chez les mâles que chez les femelles. antennes un peu distantes, généralement médiocres, subfiliformes ou comprimées, atténuées à leur extrémité, de onze articles : 1 peu robuste, en cône renversé, 2 aussi long que large, obconique, 3-11 subégaux. prothorax tantôt demi-circulaire, tantôt anguleux en avant, en général faiblement débordé sur les côtés, rarement muni de taches translucides en avant ; ces dernières jamais nettement limitées. élytres de forme variable. pattes plus ou moins robustes, comprimées ; 1 article des tarses postérieurs au moins aussi long que les deux suivants réunis, le 5e presque entièrement reçu entre les lobes du précédent. couleur noire avec les bords latéraux du prothorax et une bande submarginale, sur chaque élytre blanche. Deux pénultièmes segmens abdominaux phosphorescents.

Espèces à la Guadeloupe : l'*Ellipolampis elongata*, l'*Ellipolampis littoralis*. La *Lamprodes vittigera*. *Lamprodes dorsalis*. *Pyrectomma vitticollis* de forme déprimée et régulièrement oblongo-ovale, à tégumens assez solides, trois derniers segmens phosphorescens, d'un brun noirâtre sur les élytres, avec la suture et une étroite bande marginale d'un blanc jaunâtre. prothorax de cette dernière nuance, plus ou moins bordé de noir, avec une tache médiane de même couleur et teintée de rouge pâle latéralement.

CURCULIONIDES CYPIDES.

Rostre de longueur et largeur variables, très rarement séparé du front par un sillon transversal. antennes assez longues. Scape dépassant souvent le bord postérieur des yeux. deuxième article du funicule presque toujours plus long que le premier. prothorax sans vibrisses. écusson toujours distinct. élytres débordant le prothorax, anguleuses aux épaules et en même temps isolément saillantes à leur base. hanches antérieures contiguës, intermédiaires faiblement séparées ; corbeilles des jambes postérieures fortement caverneuses. abdomen normal. mésosternum jamais très court, souvent plus ou moins allongé. corps oblong ou naviculaire, en général ailé.

Insectes remarquables par la variété et la richesse de leur livrée. divisés en 16 genres dont 11 propres à l'Amérique.

Les Antilles possèdent les *Eustales* qui sont au plus de taille

moyenne et, pour la plupart, d'un vert doré à reflets cuivreux ou à bandes longitudinales plus claires sur les élytres. l'*Eustales leucogœus* est cependant d'un blanc crétacé uniforme.

L'Exophthalmus de Lacordaire, genre comprenant les Diaprepes, Prépodes et Callizonus de Schœnherr, et dontles espèces sont en général de taille au-dessus de la moyenne, parfois fort grandes, rarement très petites. Livrée formée de couleurs souvent vives, mais si variées qu'elles se modifient dans la même espèce. Ils sont, la plupart, revêtus d'une efflorescence pulvérulente de la couleur de la partie recouverte. principal représentant :

Le *Diaprepes affinis*, sans écailles, noir, avec les pattes. rouges.

CURCULIONIDES LYTODIDES.

Genre Lembodes.

Rostre médiocre, assez robuste, déprimé, un peu élargi à sa base, parallèle dans le reste de sa longueur, presque droit. scrobes commençant vers son quart basilaire, rectilignes. antennes subbasilaires, courtes, peu robustes. scape graduellement en massue, n'atteignant pas les yeux. funicule à articles 1-2 obconiques, allongés, le 1 notablement plus long, 3-7 très courts, serrés, grossissant peu à peu et formant insensiblement la massue qui est petite, ovale, compacte, yeux finement granulés, situés très bas, médiocres, déprimés, brièvement ovales, transversaux. prothorax plus long que large, presque plan en dessus, droit sur les côtés dans plus de sa moitié basilaire, brusquement, mais médiocrement rétréci en avant, avec son bord antérieur fortement saillant et recouvrant la tête, muni de faibles lobes oculaires, tronqué à sa base. écusson nul. élytres allongées, assez convexes, oblongo-ovales dans les trois cinquièmes de leur longueur, brusquement rétrécies, fortement déclives et tronquées en arrière, pas plus larges que le prothorax et tronquées à leur base, avec les épaules rectangulaires. pattes assez longues et robustes. cuisses sublinéaires. jambes comprimées, droites, brièvement onguiculées au bout. tarses médiocres, étroits, spongieux en dessous, à articles 1 médiocrement allongé, 3 transversal, 4 médiocre ; crochets courts et épais. deux premiers segmens abdominaux, soudés ensemble, très grands, troisième et quatrième très courts. saillie intercoxale médiocrement large, parallèle, tronquée en avant. mésosternum en fer à cheval, corps oblong, densément écailleux.

Type un petit insecte de la Guadeloupe : *Lembodes solitarius*, revêtu d'une couche épaisse d'écailles brune et variée de blan-

châtre. quelques petits tubercules peu nombreux sur le prothorax et les élytres qui sont terminées par une assez grosse callosité arrondie.

CURCULIONIDES CALANDRIDES.

La *Calandre palmiste*, rhynchophorus palmarum ; tête terminée par une trompe cylindrique, longue, un peu courbée, sans sillons latéraux. antennes très coudées, insérées près de la base de la trompe, ayant huit articles, dont le premier allongé, les suivans courts, arrondis et le huitième en forme de massue tronquée. bouche très petite, munie de mandibules dentelées, de mâchoires velues, de palpes coniques et presque imperceptibles, d'une lèvre linéaire et cornée. yeux embrassant les côtés de la tête. prothorax arrondi, de la longueur de la trompe, rétréci en avant pour recevoir la tête. pattes fortes avec jambes pointues ayant le pénultième article plus grand, velu en dessous et en forme de cœur. abdomen terminé en pointe, plus long que les élytres. corps allongé, elliptique, très déprimé en dessus. noir avec des poils soyeux à l'extrémité de la trompe.

La larve, appelée vers palmiste, est recherchée comme une friandise. elle est de la grosseur du doigt, longue d'environ deux pouces, et « comparable, dit le père Labat, a un pelotton « de graisse de chapon, enveloppé dans une pellicule fort « tendre et fort transparente. »

Ces larves fouillent les troncs plus ou moins décomposés des palmiers, des cycadées et des bananiers, et attaquent aussi des végétaux sains, et sont très nuisibles alors, notamment quand elles se jettent sur les plans de canne récemment mis en terre.

BRENTHIDES BÉLORHYNCHIDES.

Genre Raphirhynchus.

Tête convexe, subquadrangulaire, tronquée en arrière, munie d'un col court et bulbiforme. rostre plus court que le prothorax avec partie basilaire un peu moins longue que l'antérieure, épaissie, cylindrique, canaliculée en dessus, renflée au niveau des antennes ; l'antérieure grêle, quadrangulaire, parallèle, rarement un peu élargie au bout. ce rostre qui est plus court chez les femelles, a ses bords latéraux plus ou moins marginés et parfois denticulés. antennes inserées un peu en deça du milieu du rostre, grêles, filiformes, et légèrement épaissies au bout, atteignant au moins le milieu des élytres, à articles basilaires obconiques, les autres cylindriques 1 plus gros que les autres, 10 plus long que les précédents,

non atténué au bout. Elles sont plus courtes chez les femelles et atteignent à peine, au maximum, la base du prothorax. yeux distans de la base de la tête, gros, assez convexes, arrondis. prothorax très lisse, en cône allongé, fortement rétréci à sa base, avec un bourrelet sillonné transversalement. Élytres planes sur le disque, obliquement déclives et impressionnées en arrière, tronquées au bout, avec leurs angles externes dentiformes, plus rarement épineux. pattes assez longues, les antérieures plus que les autres et plus robustes ; cuisses pédonculées à leur base, sauf parfois les antérieures, dentées en dessous ; jambes antérieures munies d'une saillie interne avant leur milieu, avec dent terminale externe en général très forte et crochue, tarses assez longs, à articles 1 aussi grand que 2-3 réunis, 3 seul densément spongieux en dessous. abdomen non ou vaguement canaliculé à sa base. corps glabre, à téguments très brillants avec livrée d'un bronzé obscur.

Quatre espèces décrites, entr'autre le *Raphirynchus nitidicollis* de la Guadeloupe (Fabricius).

LONGICORNES.

Genre Parandra.

Languette de forme variable. dernier article des palpes oblongo-ovalaire. mandibules pluridentées au côté interne, échancrées au bout, beaucoup plus courtes et variables sous le rapport de leurs dents internes chez les femelles. tête en général munie d'un bourrelet au-dessus de chaque œil. labre indistinct. menton tomenteux chez les mâles, glabre chez les femelles. antennes au maximum de la longueur du prothorax, assez robustes, déprimées, un peu atténuées au bout, à articles 1 gros, un peu plus long que 3 qui est plus épais et un peu plus grand que les suivants 4-10 subdentés, 11 oblong ovale, 3-11 munis d'une fossette porifère simple ou double. prothorax plus ou moins transversal, à angles postérieurs distincts ou non. écusson médiocre, en triangle curviligne. élytres peu convexes, ou planes, parallèles, arrondies en arrière, en général un peu plus larges que le prothorax et rectilignes à leur base. cuisses sublinéaires ou oblongo-ovales ; jambes antérieures munies d'un seul éperon terminal, les postérieures de deux. tarses médiocres, à articles 1-3 peu à peu plus courts. dernier segment abdominal égal au quatrième, subtronqué en arrière ; plus long, arrondi en arrière chez les femelles. saillie mésosternale étroite, inclinée en arrière, en général canaliculée, souvent bifide au bout. saillie prosternale assez large, dépassant un peu les hanches antérieures et médiocrement arquée en arrière. corps glabre, brillant. Insectes généralement

assez grands, à livrée uniforme presque toujours d'un fauve ferrugineux brillant, avec l'épistome, les antennes et le dernier article des tarses sujets à devenir noirs. ponctuation en dessus constamment disposée sans ordre et le plus souvent fine. Représentant :

La *Parandra lineolata* (Gory).

Genre Elateropsis.

Palpes grêles, maxillaires deux fois au moins plus longs que les labiaux, dernier article sécuriforme, celui des labiaux oblongo-ovale et tronqué au bout. troisième article des antennes à peine ou pas beaucoup plus long que le troisième. prothorax en général aussi long que large, épineux sur les côtés vers ses deux tiers postérieurs graduellement rétréci et crénélé sur les côtés en avant de cette épine, échancré en arrière d'elle, muni à sa base d'un lobe médian large et arrondi, canaliculé ou excavé sur le disque. écusson étroit, en triangle très allongé et très aigu au bout. élytres fortement et peu à peu rétrécies en arrière, épineuses au sommet de leur rebord latéral, ainsi qu'à l'angle sutural, souvent denticulées entre ces deux épines, sensiblement plus larges que le prothorax en avant, avec la base de chacune d'elles saillante et largement arrondie. jambes et parfois les cuisses finement villeuses au côté interne. prosternum formant un disqne aplani et en triangle allongé, s'arrêtant brusquement à une certaine distance de son bord antérieur, et souvent terminé en avant par une saillie obtuse. corps assez large, déprimé, en grande partie glabre. Chez les femelles : tête plus petite. antennes atteignant à peine le milieu des élytres. jambes moins villeuses à leur extrémité : forme svelte. chez plusieurs, le prothorax et les élytres ornés de bandes blanches longitudinales ; chez les autres : livrée d'un noir ou d'un brun uniforme avec pattes ferrugineuses. Représentant :

Le *Solenoptera sulcicollis*. ou *Élateroplis sulcicollis* (I. Thoms).

LONGICORNES ÉBURIIDES.

Genre Dissacanthus, très rapproché des Eburia.

Antennes des mâles dépassant le sommet des élytres du tiers ou de la moitié de leur longueur, celles des femelles ne le faisant que peu : 1 article relativement grêle, en cône un peu arqué, non canaliculé en dessus, le onzième pas plus long que le dixième dans les deux sexes. yeux rapprochés en dessus. corps presque glabre en dessus. prothorax légèrement ridé transversalement, peu ou non épineux sur les côtés, muni

sur le disque de deux tubercules presque obsolètes, orné de taches formées par des poils couchés d'un blanc soyeux. les élytres ont quelquefois jusqu'à dix taches pareilles et sont assez fortement ponctuées dans les deux tiers de leur longueur et munies de taches éburnées ordinaires. sommet des quatre cuisses postérieures bi-épineux. Représentans :

Le *Stenocorus quadrimaculatus*. Le *Stenocorus decemmaculatus*. Le *Stenocorus quinquemaculatus*. Fabricius les désigne sous le nom de Dissacanthus. Chevrolat appelle le premier *Eburia octomaculata*.

IBIDIONIDES.

Genre Compsa.

Tubercules antennifères plus ou moins saillans et épineux au bout chez les mâles, articles 3-5 plus épais que les autres, mais jamais beaucoup, 4 beaucoup plus court que 3 et que 5, lisses, parfaitement cylindriques. prothorax de longueur variable, presque toujours tuberculé en dessus. élytres tronquées ou légèrement échancrées à leur extrémité, angle externe de la troncature épineuse ; cuisses pédonculées ou graduellement en massue, inermes au bout, postérieures ne dépassant le sommet des élytres. jambes sans trace de carène longitudinale. Représentant :

L'*Ibidion submaculatum*. fine pubescence couchée revêtant le corps en entier. livrée mate d'un brunâtre passant au testacé, avec deux taches blanches sur chaque élytre. Déjean l'appelle *Compsa submaculata*.

LONGICORNES ONCIDÉRIDES.

Genre Trestonia.

Mâles. tête imparfaitement retractile, avec tubercules antennifères assez fortement séparés, parallèles, verticaux dont le sommet interne prolongé en une saillie plus ou moins forte et tronquée au bout. front large, mais moins que long. joues de longueur variable, au moins médiocres. antennes grêles, pubescentes, peu densément ciliées en dessous, de un tiers au moins plus longues que le corps, à articles 1 court, robuste, triquètre, fortement renflé au bout, 3 plus de deux fois aussi long que lui, 4-11 décroissant peu à peu. lobes inférieurs des yeux plus ou moins grands et allongés. prothorax au moins aussi long que large, cylindrique, un peu inégal en dessus. élytres allongées, cylindriques, parfois légèrement deprimées en dessus, parallèles ou peu à peu atténuées en arrière ; épaules obliques et un peu saillantes en dehors. pattes courtes,

cuisses fortement en massue, brièvement atténuées à leur base. tarses médiocres. corps allongé, étroit, finement pubescent.

Femelles. tubercules antennifères moins saillans à leur sommet interne. antennes un peu plus longues que le corps qui est en général plus parallèle que celui des mâles.

Insectes variant sous le rapport de la taille et de la livrée. Livrée offrant en général un mélange confus de gris et de jaune avec le front de cette dernière couleur. sommet des élytres : tache brunâtre ou noire, grise ou fauve dans son centre, et parfois divisée en deux. pour toute sculpture ces organes sont plus ou moins distinctement ponctuées à leur base. Représentant :

La *Trestonia fulgurata*. (Buquet).

Genre oncideres.

Mâles. tête convexe sur le vertex, plus ou moins largement et fortement concave entre ses tubercules antennifères, qui sont souvent prolongés à leur sommet interne et dirigés en avant. front ample, plan, plus haut que large. joues allongée. antennes pubescentes, ciliées ou non en dessous, à leur base, 1/3 à deux fois plus longues que le corps, à article 1 en cône renversé ou peu à peu en massue, 3 beaucoup plus long que lui et que les suivants, droit, 4-10 décroissant peu à peu, 11 plus grand que 10. lobes inférieurs des yeux très allongés, étroits, parallèles. prothôrax court, souvent atténué en arrière, et traversé par deux sillons en avant et à sa base, transversalement convexe entre eux, plus rarement ridé ou couvert de plis réguliers, muni de chaque côté en deça de son milieu d'un tubercule conique. élytres assez allongées, cylindriques, parallèles ou peu à peu atténuées en arrière, presque toujours granuleuses à leur base, à épaules obtuses, plus ou moins saillantes en avant. pattes médiocres. cuisses atténuées à leur base, les antérieures parfois sublinéaires ; 4e. articles des tarses au moins égal à 1-3 réunis. corps massif chez la plupart, pubescent.

Femelles. tête plus forte que celle des mâles, plane ou faiblement concave entre ses tubercules antennifères, ceux-ci courts, très écartés. antennes de longueur variable, plus courtes, 3e article jamais épaissi.

Taille variant jusqu'à 9 millimètres, mais la plupart des espèces figurent parmi les plus grandes du groupe. livrée consistant presque uniquement en gouttelettes ou en marbrures confluentes de couleur fauve ou blanche sur un fond à nuance variable. Représentant :

La *Saperda Lherminieri*. fond grisâtre avec gouttelettes

noires et marbrures confluentes de couleur fauve. remarquable par sa manière de pondre. Cet insecte saisit avec ses mandibules, larges, aplaties et tranchantes, une branche d'arbre, souvent deux fois plus grosse que son corps, vole à l'entour de manière à la scier jusqu'à ce que son poids et le vent aidant, elle vienne à se rompre. Il dépose alors dans les déchirures et les pores de cette branche les œufs qui doivent assurer la perpétuité de son espèce. Ce fait curieux communiqué au naturaliste Schœnherr, l'a engagé à donner à l'insecte le nom de L'Herminier, qui le premier a fait l'observation, vérifiée depuis par tous les voyageurs. Server le désigne sous le nom de *Oncideres Lherminieri*.

Les insectes coléoptères que nous venons de décrire, ont, presque tous été classés sur des individus provenant de la Guadeloupe, nous allons maintenant simplement indiquer ceux dont *l'habitat* est désigné aux Antilles.

PALPICORNES SPHÉRIDIIDES.

Cercyon cribratum : genre cercyon, dont les espèces sont très petites.

STAPHYLINIENS PIESTIDES.

Piestus erythropus : genre piestus comprenant des insectes de petite taille, au corps médiocrement allongé, large, déprimé, finement pubescent sur l'abdomen, ailé.

NITIDULAIRES CARPOPHILIDES.

Brachypeplus mutilatus : genre brachypeplus au corps allongé, très déprimé et finement pubescent.

COLYDIENS SYNCHITIDES.

Synchita rugulosa, synchita striatopunctata : genre synchita comprenant de petites insectes qui vivent sous les écorces.

COLYDIENS COLYDIIDES.

Eulachus costatus : genre colydium comprenant des insectes remarquables par leur formes, au corps très allongé, parallèle, subcylindrique et glabre.

PARNIDES VRAIS.

Driops picipes : genre pelonomus. noirâtre, peu velu. pattes et abdomen de couleur brune.

LAMELLICORNES COPRIDES.

Onthophagus capitatus, *onthophagus marginatus* : genre onthophagus comprenant des espèces au plus de moyenne taille, souvent assez petites, ornées de couleurs variées et brillant du plus riche éclat métallique.

LAMELLICORNES APHODIIDES.

Aphodius suturalis : genre aphodius pullulant dans les excréments des animaux herbivores.

LAMELLICORNES MÉLOLONTHIDES.

Macrodactylus subspinosus : genre macrodactylus dont les espèces se font remarquer par la forme svelte et élégante de leur corps en harmonie avec la longueur et la gracilité de leurs pattes, sont d'assez petite taille, de couleurs variées, parfois métalliques et revêtues de poils disposés uniformément ou formant des lignes régulières sur les élytres.

LAMELLICORNES RUTÉLIDES.

Anomala luciæ : genre anomala qui se fait remarquer par les caractères suivants : tarses autérienrs et intermédiaires ayant leur plus gros crochet fendu. corps ovalaire, médiocrement convexe. élytres présentant quelques lignes saillantes ou assez fortement striées. mésosternum simple.

Pelidnota chamæleon : genre pelidnota à chaperon elliptique, ordinairement un peu sinué chez les mâles, triangulaire et sans trace d'échancrure chez les femelles ; corps allongé, parallèle, d'un fauve testacé, d'un vert glauque, ou bronzé, avec les élytres fauves, ou d'un vert métallique avec ou sans reflet cuivreux.

LAMELLICORNES DYNASTIDES.

Cyclocephala signata, *tridenta*, *cerea*, *verticalis*, *tetrica*, *notata* ; genre cydocephala, dont le système de coloration consiste en taches noires ou brunes, souvent mal limitées, sur un fond fauve, testacé ou rougeâtre, toujours brillant. quelques espèces d'un noir uniforme.

Geotrupes picipes : genre chalepus à mandibules larges, arquées et cachées sous le chaperon, à forme courte, d'un noir médiocrement brillant, relevé parfois par de légers reflets métalliques. corps ponctué en dessus avec élytres plus ou moins striées.

ELATÉRIDES CHALCOLÉPIDIIDES.

Chalcolepidius sulcatus, obscurus : genre chalcolepidius, à écusson replié horizontalement dans toute son étendue, de grande taille, orné de couleurs uniformes, souvent métalliques et dues, soit à des poils couchés, soit à de petites écailles.

MALACODERMES LAMPYRIDES.

Ellipolampis dimidiapennis. Lamprodes dorsalis. Pyrectosoma vitticollis.

PTINIORES ANOBIIDES.

Xyletinus castaneus : genre xyletinus à forme courte, à tête et pattes éminemment retractiles, à mandibules souvent larges, dont la tranche externe est dilatée et mince.

MÉLOÏDES CANTHARIDES.

Cucujus maculatus : genre horia, dont les espèces sont grandes, d'un fauve testacé, avec partie de la bouche, des antennes et des pattes, noires.

CURCULIONIDES CYPIDES.

Genre *Eustales* au plus de taille moyenne, dont presque toutes les espèces sont d'un vert doré, relevé de reflets cuivreux ou de bandes longitudinales plus claires sur les élytres.

Lachnopus aurifer, valgus, chirographus, luxurians, proteus : genre lachnopus remarquable par la villosité longue et abondante garnissant en dedans les jambes postérieures, surtout chez les mâles. livrée consistant en bandes longitudinales souvent interrompues ou en taches arrondies, nombreuses, et en général assez régulièrement alignées, d'un vert doré ou d'un blanc bleuâtre.

CURCULIONIDES GÉONOMIDES.

Genre *Artipus* comprenant des petits insectes, dont deux ont été décrits, *artipus corycœus*, de Saint-Barthélemy, en entier blanchâtre, *artipus psittacinus* d'Haïti, d'un blanc opalin à reflets cuivreux, avec le prothorax et les élytres d'un beau vert métallique.

CURCULIONIDES CHOLIDES

Polyderces zonatus, adspersus : genre polyderces de forme oblongo-rhomboïdale. Le zonatus est originaire de la Guadeloupe, nous n'avons pas trouvé sa description.

CURCULIONIDES TYLODIDES.

Genre *Pseudomus* comprenant des insectes petits, dont les plus grands n'arrivent pas à la taille moyenne. Tous d'un noir brillant et ornés de gouttelettes, de petites taches ou de linéoles tantôt blanches, tantôt jaunâtres. ponctuation des élytres régulière et remarquable par sa grosseur, prothorax très finement pointillé et parfois lisse.

LONGICORNES ÉBURIIDES.

Cerambyx quadrimaculatus : genre Eburia plus ou moins pubescent sur le corps entier. taches éburnées des élytres constamment linéaires, mais diversement allongées.

LONGICORNES CALLIDIOPSIDES.

Cerambyx pilicornis, très commun : genre Lampromerus, dont il est le type. taille médiocre. livrée uniforme tantôt d'un fauvre rougeâire, tantôt d'un testacé plus ou moins pâle. élytres densément ponctuées. prothorax ponctué plus finement et irrégulièrement, avec une ligne longitudinale lisse, parfois obsolète, dans son milieu.

LONGICORNES CALLICHROMIDES.

Cerambyx virens, élégans, bivitattum : genre callichroma, dont les espèces sont revêtues de poils fins qui donnent à leurs téguments un aspect velouté.

LONGICORNES TRACHYDÉRIDES.

Cerambyx succinctus, vulgairement Bête à corne. Cet insecte long d'un pouce, a le corps d'un brun plus on moins roussâtre, les mandibules rugueuses, la tête fortement ponctuée et sillonnée longitudinalement, les antennes fort longues, ayant leurs trois premiers articles noirs, les trois suivants moitié jaunes et noirs, les septième et huitième entièrement noirs, et les derniers entrecoupés de jaune et de noir. élytres traversées dans leur milieu par une bande jaune plus ou moins large. pattes un peu plus claires que les élytres, avec l'extrémité des cuisses noire. C'est le *Trachyderes succintus* de Linné.

TÉNÉBRIONIDES PÉDINIDES.

Genre Blapstinus.

Insectes généralement petits, dont les mâles ont les trois premiers articles des tarses antérieurs, et à un moindre degré,

ceux des intermédiaires dilatés et garnis de poils villeux en dessous. Corps en général pubescent, ailé. Couleur noire sujette à prendre un reflet bronzé. élytres plus ou moins ponctuées en stries avec les intervalles entre ces dernières plans et pointillés ou coriacés. prothorax finement rugueux ou criblé de petits points enfoncés.

Représentant : *Blaps punctata.*

TÉNÉBRIONIDES DIAPÉRIDES.

Genre Oplocephala.

Corps oblong, subcylindrique ou ovalaire ; couleurs variées, à élytres quelquefois bleues ou vertes. quelques mâles, outre les deux cornes dont leur front est armé, possèdent deux petites tubercules sur le bord antérieur de l'épistome.

Représentant : *Oplocephala capra.*

TÉNÉBRIONIDES VRAIS.

Genre Zophobas.

Corps allongé. Insectes de grande taille, d'un noir profond velouté. élytres chez quelques-uns relevées par deux bandes interrompues d'un rouge sanguin.

Représentant : *Helops morio.*

MYRIAPODES.

Caractères : animaux terrestres, articulés extérieurement, à segments nombreux. un ganglion nerveux et le plus souvent une paire de pattes articulées pour chaque anneau du corps point d'abdomen distinct du thorax et apode, point d'ailes. tête pourvue de deux antennes. bouche composée de plusieurs paires d'appendices. les deux ouvertures du canal intestinal terminales et opposées ; yeux stemmatiformes, composés ou nuls. circulation incomplète ; respiration trachéenne ; génération bisexuée, dioïque, ovipare ou ovovivipare.

Nous ne citerons, sans les décrire, parce que ces insectes sont trop connus, que :

Le *scolopendre*, vulgairement bête à mille pieds; que l'on rencontre dans les maisons, le bois pourri. sa longueur varie d'un doigt à un pied. couleur de fer rouillé. morsure douloureuse, mais pas dangereuse.

Les *Iules*, vulgairement rouleaux.

THYSANOURES.

Caractères : pas de métamorphoses. aptère et reconnaissable par les organes particuliers de mouvement que l'insecte porte à l'extrémité de l'abdomen et qui lui permettent d'exécuter des sauts. bouche formée d'organes broyeurs.

Ces insectes sont notamment représentés par :

Le *Lépisme du sucre*, long de quatre lignes, d'un blanc argenté, sans tache, plus brillant en dessous qu'en dessus : antennes et filets caudaux légèrement tachetés de ferrigineux. se nourrit de sucre, de substances végétales, de petits insectes.

PARASITES ou ANOPLURES.

Caractères : pas d'ailes, pas d'appendice abdominal, mais des yeux lisses aux côtés de la tête.

Nous citerons, sans les décrire :

Le *Pou de la tête*, dont la larve s'appelle lente, le *Pou du chien*. bouche constituant un suçoir propre à sucer et à pénétrer l'épiderme. Le pou de la tête était appelé par les Caraïbes : Lignem.

SIPHONAPTÈRES ou APHANIPTÈRES.

Caractères : deux petits yeux lisses. pas d'ailes. corps comprimé. pieds postérieurs propres au saut. bouche en suçoir.

Ces insectes ne composent qu'une seule famille : la Puce.

Nous ne décrirons que :

La *Puce pénétrante* ou *chique*. taille très petite. bouche composée d'un suçoir de trois pièces, renfermé entre les deux lames articulées de manière à constituer une trompe cylindrique. La femelle, après avoir été fécondée, pénètre dans le tissu de la peau, sous les ongles des pieds, dans les jointures, et même sous la peau, s'y nourrit, et y dépose des œufs. Si son introduction s'opère sans aucune sensation douloureuse, sa présence ne tarde pas à se révéler par une démangeaison qui devient insupportable. On ne voit d'abord qu'un point noir auquel succède une petite tumeur rougeâtre. Si on ne se hâte de l'extraire, elle acquiert le volume d'un pois ; ses œufs éclosent ; les petits se nichent autour de leur mère, s'y nourrissent, pourrissent la chair et causent des ulcères malins. La chique a le dos rond avec un poil brun ; une tache noire fait remarquer la tête ; ses œufs sont attachés sous le ventre au moyen de poils et forment des globules blancs, ovales-oblongs. En caraïbe : *Chicke*.

RHIPIPTÈRES ou STREPSIPTÈRES.

Caractères : deux ailes grandes, plissées en éventail dans le repos. bouche broyeuse.

Ces insectes qui vivent sous les anneaux de certains Hyménoptères, tels que Guêpes, Polistes, n'ont pas encore été étudiés dans nos pays.

S

Karukéra possède un grand nombre d'individus de la famille des Arachnides.

Les Araignées y sont quelquefois très grosses, mais aucune n'est venimeuse. Elles font une guerre acharnée aux ravets. Le genre Phryne de la famille des tarentules fournit des individus remarquables par la longueur de leurs tarses. Les Caraïbes appelaient *coulàele* l'araignée à grands pieds et petit ventre ; *ouayat tibouca*, l'araignée à gros ventre.

Nous ne décrirons de cette famille que :

Le *Scorpion*. Six yeux. abdomen sessile offrant en dessous et de chaque côté quatre spiracules, avec deux lames pectinées à sa base. Six derniers anneaux formant une queue nouveuse, le dernier finissant en pointe, servant d'aiguillon, et percé pour donner passage au venin. palpes en forme de serres d'écrevisses ; chélicères didactyles. les pieds égaux. langue divisée en deux jusqu'à la base. corps étroit et allongé. Couleur grise. La piqûre fait enfler la partie blessée, mais n'est pas venimeuse.

XVI.

Les reptiles, nombreux à Karukera, n'ont aucun représentant venimeux, et étalent sur leurs corps les magnifiques couleurs qu'ils empruntent au soleil tropical.

Les reptiles sont des animaux vertébrés, à poumons, à sang rouge et froid, à température variable, à génération ovipare, dépourvus d'un diaphragme, sans poils, ni plumes, ni mamelles, rampant plus ou moins sur le sol, soit avec le tronc ou les membres, soit à l'aide du tronc seulement. Ils sont divisés en quatre ordres : *Chéloniens* ou *Tortues*, *Sauriens* ou *Lézards*, *Ophidiens* ou *Serpents*, *Batraciens* ou *Grenouilles*.

Nous parlerons bientôt des tortues ; nous décrirons ici les divers représetans de trois autres ordres d'après la classification que nous venons d'indiquer.

SAURIENS.

Caractères : corps allongé, couvert d'écailles ou d'une peau fortement chagrinée, le plus souvent à quatre pattes, rarement à deux pattes et quelquefois sans pattes. doigts garnis d'ongles crochus. paupières mobiles. un tympan distinct. mâchoires armées de dents enchâssées. orifice du cloaque à fente transversale. queue variant de longueur. cœur à deux oreillettes et à un seul ventricule quelquefois partiellement cloisonné. possède des côtes et un sternum.

L'*Iguane tuberculeux*, vulgairement Lézard. longueur, y compris la queue, cinq pieds. Tête pyramidale, obtuse, couverte d'écailles plus ou moins tuberculeuses. gorge munie d'un fanon comprimé souvent très développé et denticulé sur sou bord libre. langue molle, fongueuse. dents comprimées, creuses à leur racine, à couronne triangulaire, denticulée sur les bords, carénée à sa face externe, disposées sur une seule rangée le long des bords des maxillaires au nombre de vingt-cinq environ sur chacune des branches de ces os ; de chaque côté du palais une rangée de quinze à seize dents semblables. sur le dos et la queue, une rangée d'écailles pointues, placées comme une crête. dessus du corps, variant à volonté du bleu au vert et au jaunâtre. yeux gros, à fleur de tête, étincelant quand on le touche et qu'il se met en colère, couverts de deux paupières à peu près égales, garnies d'écailles granulées. tympan largement ouvert à la surface de la peau. sans organes de protection prononcées. pieds garnis de cinq griffes, longues, fortes, aiguës. queue terminée par un long fouet atteignant jusqu'à un mètre et demi de longueur. Femelle, plus petite, avec couleurs plus agréables, proportions plus sveltes, regard plus doux, écailles présentant souvent l'éclat d'un très beau vert. *Ouay amaca*, en caraïbe. *Iguana nudicollis*.

L'accouplement a lieu en mars et la ponte en mai. Les œufs déposés dans le sable, au bord de la mer, sont au nombre de treize à vingt-cinq, aussi gros, mais plus longs que ceux du pigeon, avec coque blanche et souple.

Le lézard a la vie dure, mais on le tue immédiatement en lui enfonçant un petit bois ou une paille dans les narines. Aussitôt qu'il est touché en cet endroit, il répand quelques gouttes de sang et expire. Sa chair est excellente, blanche, tendre et a le goût de celle du poulet. Les Caraïbes avaient cet animal en horreur et n'en mangeaient point.

Quand les premiers européens s'établirent aux îles, ils recherchèrent ce reptile qui leur donnait une nourriture délicate.

Les Caraïbes en firent alors un commerce. Ils employaient le moyen suivant pour le prendre :

La chasse se fait ordinairement le long des rivières. Les lézards, un peu avant le jour, mangent des feuilles de Mapou et des fleurs de Mahot. Pour digérer à leur aise, ils vont ensuite se reposer sur des branches d'arbres avançant un peu sur l'eau, « pour gouster en même temps, dit le père du Tertre, l'agréable chaleur du soleil, et la fraischeur des eaux. » Armé d'une longue perche au bout de laquelle il a installé une ficelle accomodée en nœud coulant (cabouya), le Caraïbe se met à siffler. Ces sons éveillent l'attention de l'animal qui semble y prendre plaisir. Le chasseur s'approche peu à peu, toujours en sifflant, et commence à lui chatouiller les côtés et ensuite la gorge, avec le bout de la gaule ; ce manège paraît lui faire plaisir, et il s'étend en se tournant doucement ; le Caraïbe continue ainsi jusqu'au moment où le lézard avance la tête hors de la branche. Aussitôt le cabouya lui est passé dans le cou, et une brusque secousse le fait tomber à terre. Le Caraïbe le saisit rapidement de la main droite à l'endroit où la queue joint le corps et lui pose le pied gauche sur le milieu du corps. L'animal surpris entre en fureur, ouvre la gueule, remue des yeux étincelans et gonfle son goître. Fureur impuissante ; l'homme lui met alors le pied droit où il avait la main, lui prend les deux pieds de derrière qu'il renverse sur le dos, les lie ensemble avec des aiguillettes de mahot, opère ensuite de la même manière sur les pieds de devant, fait passer le bout de la queue entre les pieds liés et le dos, et l'y attache en deux endroits ; puis avec des lianes refendues fait une espèce de petit licol qu'il lui met sur le museau, attaché en quatre endroits, de manière à l'empêcher d'ouvrir la gueule, ni de remuer la queue et les pattes.

Les anolis ont la tête pyramidale, allongée. corps épais, légèrement comprimé latéralen ent. queue longue, renflée par intervalles, surmontée à sa naissance d'une crête plus ou moins prononcée. membres, les postérieurs surtout, très développés, grêles, ainsi que les doigts, qui sont terminés par des ongles forts et crochus. bouche grande. langue molle, spongieuse, entière, un peu extensible. dents nombreuses, peu inégales, serrées, et aplaties de dehors en dedans. saillie plus ou moins considérable de la peau du gosier, appelée vulgairement goître, et provenant de ce que les branches postérieures de l'os hyoïde se prolongent fort en arrière sous le thorax, et par le rapprochement de leurs extrémités déterminent dans certaines circonstances physiologiques cette sorte de fanon. yeux saillants, munis de deux paupières à peu près égales. tympan à ouverture

ovalaire libre. tête couverte de petites plaques égales polygones, irrégulières. corps revêtu d'écailles petites, égales, uniformes, quadrilatères, lisses, réunies sous le ventre en forme de suture. dernière phalange de tous les doigts grêle, arrondie, l'avant dernière renflée, élargie en une plaque discoïdale aux quatre doigts extérieurs de chaque pied, garnie en dessous de petites lamelles transversales aidant dans l'action de grimper.

Les Anolis existent particulièrement dans le Grand-Cul-de-Sac, et leurs principaux représentans sont :

L'*Anolis de Cuvier*. longueur trente-deux centimètres. bleu cendré plus ou moins irisé de brunâtre sur le dos. crête assez prononcée, soutenue par douze ou quinze rayons épiaux des vertèbres caudales, et s'étendant sur la première moitié de la queue. *Anaoli*, en caraïbe.

L'*Anolis Bimaculé*. bleu verdâtre en dessus du corps, tacheté de noir. deux taches noires imprimées sur les épaules lui ont donné son nom. queue surmontée d'une crête marquetée. longueur seize centimètres.

L'*Anolis Rayé*. corps environ trois centimètres d'épaisseur sur quarante-huit centimètres de long, y compris la queue formant plus des deux tiers. Vert brunâtre en dessus avec des larges lignes longitudinales noires. queue garnie à sa racine d'une crête peu saillante, sinueuse.

Les Lézards. caractères : un bouclier formé par les prolongemens des os du crâne, recouvrant la tête en dessus, depuis les méats auditifs jusqu'au niveau des tempes et des orbites. un collier ou repli transversal de la peau à la partie inférieure du cou, distinct, soit dans toute son étendue, soit sur les côtés seulement, par des rangées de petits granules. écailles abdominales de beaucoup plus larges que celles du dos, qui sont sans carène, et n'étant pas, comme celles du ventre, séparées de celles de la tête par d'autres plus petites. une rangée de pores fémoraux.

Les espèces vivant à Karukéra paraissent n'avoir pas été décrites. Nous allons laisser la parole au père du Tertre, qui les divise en deux familles.

GOBE-MOUCHES.

« Les *Gobe-Mouches* sont de petits lézards, qui ne sont guères « plus gros que le doigt, et tant soit peu plus longs, Les masles « sont verds, et les femelles toutes grizes, et un tiers plus « petites que les masles. Ils ne vivent que de mouches et de « ravets, qu'ils poursuivent avec tant d'avidité, qu'ils se pró-

« cipitent du haut des arbres pour les attraper. C'est l'animal « le plus patient que je vis jamais ; car il se tiendra une demi- « journée entière en embuscade sans se remuer, pour décou- « vrir une mouche, laquelle il n'a pas plutost apperceuë, qu'il « saute brusquement dessus et l'engloutit.

« Toutes les forests sont tellement remplies de ces petits « lézards, qu'à peine trouve-t-on un arbre où il n'y en ayt « plusieurs : mesme toutes les maisons en sont si pleines, qu'on « ne sçauroit jetter la veuë en quelque lieu que ce soit, qu'on « n'en découvre quelques-uns. »

Le Gobe-Mouche était appelé par les Caraïbes : *Oulléouma*.

ROQUETS.

« Il se trouve une autre espèce de petits lézards dans « quelques petites îles, qui sont dans les Culs-de-Sac de la « Guadeloupe. Les habitans les appellent *Roquets* : ils sont « tout au plus un pied de long, et sont tous gris ; ils ont l'es- « chine fort aiguë, et picotée de quelques taches noires ; « portent la queuë retroussée en arcade sur le dos, au lieu « que tous les autres portent la queuë traisnante à terre ; mais « elle ne fait pas un cercle et demy sur le dos, comme le sieur « de Rochefort l'a écrit. Ils sont agiles, gaillards, et font mille « petites caracoles autour de vous, jusqu'à venir manger les « miettes qui vous tombent des mains. Ils se fourrent aussi « dans la terre, non pour y pondre leurs œufs, comme les « autres lézards, mais pour manger ceux des autres et des « tortues ».

Les Scinques, au corps fusiforme ou presque cylindrique, couvert d'écailles uniformes, luisantes, imbriquées, très distinctes entre elles et disposées à peu près comme des tuiles ; à la tête, petite, quadrangulaire, de la même grosseur que le cou ; aux mâchoires garnies tout autour de petites dents serrées ; à la langue charnue, peu extensible et échancrée à sa pointe ; au tympan un peu plus enfoncé que chez les lézards, apparent cependant et présentant une dentelure au bord antérieur ; sans renflement à l'occiput, ni crête ; à la queue conique, arrondie et non distincte du corps, variant de forme et de grandeur ; aux pieds courts, amincis, au nombre de quatre, aux doigts souvent plus longs aux membres postérieurs qu'aux antérieurs, libres entre eux et portant de très petits ongles plus ou moins recourbés sur eux-mêmes ; ont pour principal représentant :

Le *Brochet de terre ou Maboüya*, qui grimpe aux arbres avec adresse, court avec rapidité sur les cases, a une taille d'environ huit pouces. peau couverte d'une infinité de petites écailles, d'une couleur jaune, argentée et luisante comme si

elle avait été graissée d'huile. *Acamoulou* par les Caraïbes, qui appelaient : *Coilele*, le lézard d'un beau vert doré et luisant.

Le Dictionnaire d'Histoire naturelle de M. Guerin donne une description différente de ce scinque et lui donne la robe que nous allons indiquer :

« Il est en dessus d'un cendré brunâtre, avec des taches « brunes, et en dessous, ainsi que sur les flancs, il est d'une « couleur plus pâle. »

M. Moreau de Jonnès donne l'explication de la divergence des descriptions faites par les naturalistes en affirmant que l'anolis doré, le gros scinque, le scinque mabouya, le scinque rembruni et le scinque schridérien, ne sont que le même animal dont les couleurs et la taille varient selon l'âge ou d'autres circonstances.

Les Geckos (ce mot est l'onomatopée du son qu'ils font entendre) ont une tête déprimée, surtout en avant, rappelant celle du crocodile à museau court et des batraciens ; une bouche grandement fendue ; une langue charnue, aplatie, large, libre à sa pointe, à peine échancrée à son extrémité, revêtue en dessus de follicules mucipares fins et nombreux, lui donnant l'aspect spongieux, garnie en dessous de franges muqueuses longitudinales, simples, et sur les côtés d'un repli glanduleux ; des dents nombreuses, petites, simples, droites, cylindriques à leur base, comprimées à leur sommet, terminées en pointe tranchante, presque égales entre elles, uniformes, en nombre identique chez tous, et attachées au côté interne du bord dentaire ; voute du palais, qui n'a pas de dents, largement ouverte, munie en avant d'une soupape membraneuse, fixe, sur les côtés, d'un repli membraneux rappelant les piliers du voile des animaux supérieurs ; les hérisseaux fortement écartés en arrière et le globe de l'œil saillant dans l'arrière bouche, à peu près comme les batraciens. les narines petites, munies d'un léger bourrelet dans quelques espèces, ouvertes sur les côtés de l'extrémité du museau sur une petite écaille spéciale, et dirigées presque directement en dehors ; les yeux grands, saillans, situés sur les côtés du crâne, à contour circulaire ; les paupières très courtes, rétractées entre le globe de l'œil et l'orbite, la troisième paupière paraissant seule assez développée pour protéger l'œil ; la pupille elliptique, à grand diamètre vertical, susceptible de devenir linéaire sous l'influence d'une lumière intense, à bord antérieur et postérieur tridentés, rappelant la pupille des chats, des oiseaux nocturnes et des raies ; l'orifice extérieur du tympan grandement ouvert, simple; le frontal simple ; l'orbite complète en arrière ; le cou, légèrement marqué, garni dans certaines espèces de replis trans-

versaux de la peau, plus sensibles du côté inférieur ; le tronc trapu, arrondi, déprimé, garni sur les côtés, dans quelques espèces d'appendices membraneux leur servant à se soutenir dans l'air pendant le saut, ce qui rappelle la disposition des dragons et des phalangistes ; la queue ne dépassant guère la longueur du corps, ronde, massive, garnie sur les côtés de franges membraneuses et plus ou moins foliacé dans quelques espèces ; les pieds médiocrement développés ; les doigts assez courts, presque égaux, naissant tous sur un même plan ; les ongles courts, petits, crochus, aigus, rétractiles, des espèces en sont totalement privées, quelques-unes en manquant à certains doigts ; la peau revêtue d'écailles variant quant à la forme et à la disposition, selon les points, uniformes, granulées sur la tête, quelques plaques sur les bords des lèvres, granulées sur les parties postérieures du tronc, de la queue et des membres, avec des tubercules plus ou moins réguliers, cornés, pyramidaux hérissant les parties d'épines mousses disposées en verticilles sensibles ; ces écailles, dans les parties inférieures, petites, serrées, lisses, imbriquées, égales, offrant sous la queue une dilatation marquée ; les doigts garnis en dessous de petites lamelles transversales.

Les Geckos sont partout redoutés, partout haïs, faussement accusés de venin. Les Caraïbes, dans leur horreur pour ces animaux disgracieux, les ont appelés Maboüyas, Cette horreur a passé aux Européens. On a débité sur eux des fables puériles et des contes enfantés par la peur, mais sans fondement.

Cette famille a pour principaux représentans à Karukéra :

Le *Gecko lisse* ou *des Bananiers*. écailles extrêmement fines sur le dessus du corps, les membres et la queue, un peu dilatées sur les parties inférieures ; sans pores aux cuisses ; queue sans verticilles ni tubercules, garnie en dessous d'écailles hexagonales ; gris cendré en dessus avec des marbrures transversales irrégulières noirâtres. Il atteint plus d'un pied de longueur. *Mabouia nourrice, Eumeces bepedii.*

Le *Gecko des Antilles* ou *Maboüya des murailles*. écailles petites, à tubercules peu saillants, ronds, lisses, plus marqués et épineux sur la queue à peine verticillée ; pores au devant de l'anus très marqués ; long d'environ dix pouces ; gris-cendré en dessus, avec cinq ou six larges bandes transversales brunes sidérées sur le dos, formant des anneaux plus ou moins complets sur la queue et les membres. *Mabouia case, Hemidactylus mabuia.*

Le *Gecko sputateur à bandes*. long d'environ deux pouces. Le surnom de sputateur lui vient d'une erreur populaire. On a

cru, à tort, qu'il lançait au loin une salive venimeuse. brun-fauve en dessus, marqué de larges bandes brunes, lisérées de blanc, en nombre variable, plus ou moins nettement tranchées, lui donnant un aspect gracieusement rubanné. écailles lisses, uniformes, granulées ; queue peu ou point verticillée. *Mabouia collant. Platydactylus théconix.*

Le *Sphoéridactyle gris-cendré.* long d'environ un pouce. queue verticillée, mais à écailles granulées, uniformes. sans pores au devant de l'anus ; grisâtre, finement piqueté de brun et de blanc.

Les Caraïbes les appelaient : *Maboya.*

Les sauriens sifflent pendant toute la nuit, principalement quand il pleut.

OPHIDIENS ou SERPENS.

Caractères : corps allongé, dépourvu de pieds, recouvert par une peau formée d'écailles régulièrement arrangées, ou simplement annelée, tantôt granulée, tantôt simplement coriace. dents aux mâchoires. sans paupières mobiles. tympan distinct. mouvement produit par des sinuosités verticales ou horizontales, imprimées au corps. sans sternum et os du bassin. vertèbres en nombre considérable, articulées ensemble par énarthroses en genou. tête n'offrant pas plus de mobilité dans son articulation avec l'atlas que les autres vertèbres entre elles. yeux immobiles, placés sur les côtés de la tête, sans paupières mobiles, mais protégées par une unique paupière immobile, enchâssée dans un rebord saillant formé autour de l'orbite par des écailles au nombre de sept à huit. narines remarquables dans certains genres par leur développement. langue moitié cartilagineuse, moitié cornée, extrêmement extensible. dents, destinées seulement à retenir la proie et impropres à la mastication, pointues, acérées, dirigées en arrière. Ils sont ovipares, déposent leurs œufs rangés en chapelet, de forme ovoïde, enveloppés de membranes molles, et recouverts d'une coque calcaire. Ces œufs éclosent quelquefois dans l'intérieur du corps.

Les ophidiens, qui ont la peau uniforme, tantôt complètement nue, tantôt recouverte d'écailles, s'appellent *Homodermes.* Ceux dont les différentes régions du corps sont composées de de différente manière, se nomment *Hétérodermes* et comprennent les serpents vénimeux.

Karukéra ne possède que des Homodermes ou Couleuvres. *Ehue* en caraïbe.

Les représentants sont :

Dromicus leucomelas : Couleur, noir ou jaune, rouge. variétés : grise, noire et jaune, rouge rare.

Liophis reginæ, bleuâtre noir, ventre jaune.

Typhlops lumbricalis, couleuvre à deux têtes, ayant à la queue un dard comme la mouche à miel : dos rougeâtre, ventre blanchâtre. Elle est ainsi nommée parce que la queue est aussi ronde que la tête.

Elles vivent de petits lézards, de petits oiseaux, de petits batraciens. La couleuvre grise est grosse comme le pouce et longue de deux pieds à deux pieds et demi ; la seconde espèce à ventre grisâtre mêlé de jaune, atteint jusqu'à six pieds de longueur ; la couleuvre noire a plus de sept pieds de longueur. Le père du Tertre prétend qu'à la Grande-Terre, elles sont plus grandes que partout ailleurs.

BATRACIENS.

Cet ordre n'est représenté à Karukéra que par un seul individu : la grenouille, *hoüâtivi-tibi* en caraïbe.

La première description de cet animal à été faite par Moreau de Jonnès qui en fait une rainette.

Tschudi en a déterminé les véritables caractères sur un individu qui lui a été envoyé de la Martinique. Il a reconnu que ce n'était ni une grenouille ni une rainette, mais une hylode et lui a imposé le nom d'*hylode de la Martinique.* (Hylodes martinicensis.)

Caractère : Bout de museau tronqué. Langue élargie, arrondie en arrière et très faiblement échancrée. Dents palatines formant une rangée transversale largement interrompue au milieu et ne s'étendant pas sur les côtés au-delà du niveau des arrières narines. Une raie noire le long du *canthus rostralis* et au-dessus du tympan.

Formes : Cet hylode n'a pas les formes élancées de la plupart des hylaformes, il a la tête assez aplatie, aussi large que longue et dont les côtés forment un angle aigu, arrondi au sommet. Les yeux sont grands, protubérants et les régions frenales presque perpendiculaires, un peu penchées l'une vers l'autre. Le *canthus rostralis* est subaigu, et le tympan fort petit ou n'ayant guère en diamètre que la moitié de celui de l'ouverture de l'œil. Les narines aboutissant sur les côtés du museau tout à fait au bout. La langue est grande, oblongue, arrondie à ses deux extrémités ; mais elle est moins large à l'antérieure qu'à la postérieure, qui de plus au milieu offre une très petite échanchrure anguleuse. Les arrières-narines sont très écartées, et un peu plus petites que les ouvertures des trompes d'Eustache. Les dents qui arment les os du palais sont disposées sur deux rangs formant un chevron à branches très écartées, le sommet de ce chevron est dirigé postérieure-

ment, et l'écartement de ses branches n'excède pas celui des arrières narines. Il a un ou deux glandules à chaque angle de la bouche. La tête, le dos, la gorge, la poitrine, les pattes de devant et les jambes, en dessus et en dessous, sont lisses ; mais les flancs, le ventre et la face inférieurs des régions fémorales ont l'apparence granuleuse. Les membres antérieurs sont aussi étendus que le tronc, les postérieurs le sont plus d'un tiers que celui-ci et la tête. Les doigts et les orteils sont courts, peut-être un peu déprimés, à disques terminaux assez grands, convexes en dessous et plats en dessus. Ils offrent des renflemens sous articulaires bien prononcées, au nombre de un au premier et au second orteil, de deux au troisième et au cinquième, et de trois au quatrième. La paume de la main présente, outre une protubérance oblongue, au milieu, et une semblable sous le premier métacarpien, plusieurs petits tubercules hémisphériques assez rapprochés les uns des autres. Il en existe de semblables sous les métatarsiens. La saillie du premier os cunéiforme est excessivement faible ; on en voit une autre encore moins sensible du côté opposé. Le premier doigt est plus court que le deuxième, le deuxième que le quatrième, et celui-ci que le troisième. Les orteils vont en augmentant de longueur depuis le premier jusqu'au quatrième, le cinquième n'est pas tout à fait aussi court que le troisième. Les mâles ont une vessie sous-gulaire interne.

Le fond des parties supérieures est généralement d'un blanc grisâtre assez souvent piqueté, réticulé ou nuagé de brun. Le derrière de la tête est couvert d'une grande tache brune subtriangulaire contiguë à une large bande de la même couleur que porte le dos ; des barres brunes aussi coupent le dessus des membres en travers. Chez certains individus la tache et la bande brunes dont nous venons de parler sont à peine apparentes. On en rencontre dont le dessus du corps est violacé, ayant une raie blanchâtre en travers du front et quelques chevrons brunis sur la région dorsale. souvent le *canthus nostralis* bordé de noirâtre et un trait également noirâtre au-dessus du tympan. Les régions inférieures sont blanches.

Tête : longueur 1″ 5‴ ; tronc, 2″ 6‴ ; membres antérieurs, 2″ 9‴ ; membres postérieurs, 5″ 5‴.

M. Bavay, pharmacien en chef de la marine, à la Guadeloupe, a étudié, sur place, l'hylode de la Guadeloupe, protestant contre sa dénomination qui prouve une fois de plus combien on a tort d'imposer aux animaux comme aux végétaux un épithète spécifique trop exclusive.

L'hylode se tapit sous l'herbe, sous les feuilles mortes, entre les pierres, dans les crevasses des arbres, sous les écorces,

entre les gaînes pétiolaires des bananiers, dans les spadices des héliconias, partout où elle trouve un abri à l'ombre et de l'humidité. Elle quitte sa retraite le soir pour chercher sa nourriture. Elle lance son cri discordant toute la nuit et pendant le jour aussitôt qu'un grain menace, tombe ou vient de tomber. Elle vit depuis le rivage de la mer et fort avant dans les hautes montagnes. Partout on l'entend, jamais on la voit.

M. Bavay dit que sa coloration varie du jaune très clair au brun rouge ou presque noir, avec ou sans tache sur la nuque. Il a possédé un individu pris sur le morne du Gommier, aux *Bains-Jaunes*, dont la taille était de moitié au moins plus grande que les autres hylodes et dont toutes les parties supérieures du corps étaient d'un rouge brique très vif, presque vermillon.

Les recherches de M. Bavay l'ont amené à constater que cette hylode sort de l'œuf avec la forme qu'elle doit garder toute sa vie. Il décrit ainsi l'incubation et toutes les métamorphoses de l'embryon :

Les œufs récemment pondus ont près de deux millimètres de diamètre. Chorion séparé du vitellus par une zone transparente assez mince de matière gélatineuse formant plusieurs sphères concentriques. Vitellus d'un blanc sale ressemblant d'abord à une sphère dont la tache germinative forme bientôt une petite calotte transparente. Ils varient de 20 à 60, sans être liés entre eux, mais sont réunis en amas.

Des œufs placés dans une boîte convenablement aménagée pour donner une grande humidité et l'ombre, ont donné lieu aux observations suivantes :

« Le lendemain de la mise en expérience des œufs récemment pondus, la calotte sphérique transparente qui surmonte le vitellus s'est rétrécie et obscurcie : elle est devenue concave.

« Le troisième jour, la masse gélatineuse des enveloppes s'est gonflée et dans l'espace germinatif les linéaments de l'embryon paraissent. celui-ci sous la forme d'une petite masse blanche élargie à une extrémité et munie d'abord de deux appendices antérieurs, puis bientôt après de quatre appendices, premiers vestiges des pattes. Les postérieurs sont dépassés par un rudiment de queue. Cet embryon, ainsi que la masse vitelline, doué d'un mouvement rotatoire assez lent, sans qu'il m'ait été possible d'apercevoir les cils vibratils qui le produisent. Je n'ai pas pu d'ailleurs en constater plus tard l'existence.

« Le quatrième jour, l'embryon se dessine bien : la queue est visible, ainsi que deux éminences figurant sur la tête l'emplacement des yeux. Le cœur existe. On le voit fonctionner entre l'embryon et le vitellus, un peu en avant des pattes

antérieures. Il est formé de deux renflements battant alternativement, à des intervalles très rapprochés. Avec beaucoup de peine, on distingue de chaque côté du cou deux petits organes, qui sont les branchies. Le sang n'étant pas encore, ou n'étant qu'à peine coloré, on ne parvient à distinguer sa circulation dans cet appareil qu'à l'aide d'un fort éclairage. On ne la voit dans aucun autre vaisseau.

« Le mouvement rotatoire s'est prononcé et s'effectue dans un plan horizontal, de droite à gauche dans certains œufs, dans d'autres de gauche à droite, à raison de deux à cinq tours par deux minutes environ. Quand on déplace l'œuf, l'embryon se déplace aussi, avec le vitellus, de façon que ce dernier reste en dessous. Le mouvement rotatoire ne s'arrête pas pour cela, mais se compose avec le mouvement de l'œuf jusqu'à ce qu'il soit redevenu horizontal. L'animal est en outre déjà doué d'un mouvement propre, indépendant du vitellus auquel il a l'air d'être uni par un cordon.

« Le cinquième jour, les yeux, d'abord réniformes, sont devenus gris et percés d'un trou rond. Le sang s'est coloré, et les branchies sont assez visibles. Elles affectent la forme d'une simple anse vasculaire ; le sang sortant du corps par l'extrémité inférieure de l'anse et y rentrant par l'extrémité supérieure. Vu d'en haut, on croit reconnaître à cet organe la forme d'un oméga ; mais ce n'est qu'une apparence. C'est qu'à ce moment l'anneau branchial est double au moins dans sa partie, la plus extérieure et en écartant le rudiment de patte antérieur, on voit qu'il a en réalité la forme d'un *nœud de fronde*. On distingue quelques vaisseaux, notamment dans la queue, une artère et une veine parallèles, avec quelques ramifications. La forme des membres commence à se dessiner, les articulations sont indiquées, les mains élargies en palettes. Quelques vaisseaux se montrent à la surface du vitellus qui semble toujours joint à l'embryon par un cordon ; mais par transparence, on voit le blastoderme sous la forme d'une fine membrane réunir les flancs de l'embryon au vitellus. Les mouvements propres du jeune animal se manifestent quand on presse l'œuf. Le mouvement rotatoire a cessé, mais se ranime de temps en temps dans quelques individus.

« Le sixième jour, l'embryon se colore par l'apparition de quelques taches grises, le cœur est bien distinct, les branchies sont à leur maximum de coloration. Bien qu'elles soient très colorées, elles ne sont presque plus visibles. Un vaisseau assez délié part de chaque côté du cou, passe par dessus la base des pattes antérieures, et suit le blastoderme pour aller se perdre dans le vitellus, qui se couvre d'une abondante arborisation vasculaire.

« Le septième jour, la coloration de l'embryon augmente d'intensité ; elle s'étend au blastoderme vitellin ; les pattes sont bien formées, mais les mains n'ont encore que la forme de palettes où les doigts sont à peine indiqués. On ne distingue plus les branchies, mais un point rouge à la place qu'elles occupaient. La queue, très mince, s'est considérablement élargie. L'iris s'obscurcit, surtout autour de son ouverture. L'embryon semble posé sur le vitellus.

« Le huitième jour, la coloration augmente ; la queue ne semble plus limitée dans son contour ; mais on voit encore les vaisseaux qui la parcouraient.

« Le neuvième jour, les pattes sont bien formées, le vitellus fait corps avec l'embryon ; plus le moindre vestige de queue ni de branchies.

« Le dixième jour, la coloration augmente, le chorion se crève dans un grand nombre d'œufs, qui éclosent les uns après les autres le lendemain. »

Ces observations démontrent donc que l'hylode des Antilles, est, à l'état larvaire, *un animal pourvu de queue*, et qu'il sort de l'œuf un *animal anoure*.

Depuis plusieurs années on a introduit dans l'île le crapaud, *Bufo agua*.

XVII.

Le soir, quand les bruits du jour avaient cessé et que le repos de la nature n'était troublé que par les voix étranges des insectes et des reptiles, criant, sifflant, sonnant la cloche, frappant du marteau, jouant de la cornemuse, une illumination féerique éclairant la forêt, et la fête de l'amour commençait pour les mouches luisantes, étoiles animées qui filaient à travers le feuillage touffu.

Aux merveilles de la terre s'associent les merveilles de la mer. Là aussi, la nature prodigue ses trésors. Ces eaux si calmes de la mer des Antilles, et si terribles quand le souffle puissant de l'ouragan entrechoque leurs lames, sont le réservoir de ce grand courant du *Gulfstream*, qui, se précipitant entre des îles enchanteresses, va porter la vie et la chaleur aux froides régions de l'Amérique septentrionale et de l'Europe du Nord, ou caresser les côtes de l'Afrique du Nord.

Dans le sein de ces eaux grouille une immense quantité de poissons qui arrachent à l'iris du ciel sa riche robe de couleurs variées et affectent les formes les plus singulières, les plus étranges, les plus jolies. Les Caraïbes leur donnaient pour nom générique : *Aoto*.

Les poissons de toutes les mers, ceux de l'Europe, mêlent

leurs troupes avec celles qui ne vivent que dans les eaux des pays chauds.

Nous indiquerons seulement les premiers, nous réservant de décrire les poissons de notre climat.

Les *Baleines* (Balœna), qui ne paraissent que depuis le mois de mars jusqu'à la fin de mai, époque d'amour pour ces monstrueux cétacés. *Amanna* en caraïbe.

Les *Cachalots* (Physeter), dont le crane contient un vaste bassin ovalaire, divisé en deux étages par une cloison membraneuse et renfermant une espèce d'huile appelée *adipocire* qui se fige par le refroidissement et est connue sous le nom de *spermaceti* ou *blanc de baleine.*

Les *Dauphins* (Delphinus), parmi lesquels on remarque le Dauphin de Pernetti (delphinus pernettensis) ; le Dauphin grand soufleur (delphinus tursio).

Les *Marsouins* (Phocœna), qui commencent la série des dauphins à museau court, bombé et noir terminé par un bec. Leurs troupes nombreuses égayent les solitudes de la mer et suivent avec rapidité les navires les plus fins voiliers en effectuant des gambades joyeuses, récréation du matelot qui s'amuse souvent à les harponner, quoique leur chair soit dure, indigeste, entourée d'une graisse abondante qui leur a fait donner le nom de cochons de mer. Les principales espèces sont le Marsouin épaulard (delphinus grampus de Hunter) ; le Marsouin gris (delphinus griseus de Cuvier) ; le Marsouin ventru (delphinus ventricosus de Hunter) ; le Marsouin à tête ronde (delphinus globiceps de Cuvier) *Cickai* en caraïbe.

Le *Carcharias* ou requin, nom qui lui a été donné par altération du mot *requiem* parce qu'il dévore dit le père du Tertre, les hommes et fait chanter *requiem* pour eux. « La grandeur, dit M. Guichard, n'est pas le seul attribut du Requin ; il est d'une célébrité qui nous dispense d'en parler plus longuement ; sa voracité est telle, que le tumulte d'un combat naval ne l'empêche pas d'attendre à la superficie des flots ceux que le sort y précipite. Ce squale, féroce autant que vorace, impétueux dans ses mouvements, avide de sang et insatiable de proie, est véritablement le Tigre de la mer. Recherchant sans crainte tout ennemi, poursuivant avec plus d'obstination, attaquant avec plus d'acharnement que les autres habitants des eaux, plus dangereux qu'eux, qui presque toujours sont moins puissans que lui, inspirant même plus d'effroi que les gros cétacés, qui moins bien armés et doués d'appétits bien différents, ne provoquent jamais ni les hommes ni les grands animaux, répandu dans tous les climats, ayant envahi, pour ainsi dire, toutes les mers, paraissant au milieu

des tempêtes, facilement dérobé par son éclat argenté dont il brille au milieu des eaux des nuits les plus orageuses, menaçant de sa gueule énorme les malheureux navigateurs exposés aux horreurs du naufrage, leur fermant toute voie de salut, leur montrant en quelque sorte leur tombe ouverte, il n'est pas surprenant qu'il ait reçu le nom sinistre qu'il porte et qui répond bien à la terreur qu'il inspire. » *Oibàyaoüa*, en caraïbe.

Le *Marteau* (Zygœna), qui a beaucoup de rapports avec le requin et se fait remarquer par la forme de sa tête. « Cette conformation curieuse, dit M. Guichard, consiste principalement dans la très grande largeur de la tête, qui s'étend de chaque côté, de manière à représenter un marteau, dont le corps serait le manche ; cette figure, considérée dans un autre sens, et vue dans les momens où le squale à la tête en bas et l'extrémité de la queue en haut, ressemble aussi à celle d'une balance ou à celle d'un niveau, et voilà pourquoi les noms de Balance ou de Niveau ont été donnés au genre que nous décrivons. » L'espèce principale est le Marteau commun ou Maillet (Zygœna malleus de Cuvier.)

Le *Pantouflier* (Squalus tiburo.) qui diffère du Marteau par la forme de sa tête, plus large à proportion que longue et présentant la figure d'un segment de cercle dont la corde serait le derrière de la tête, et dont l'arc serait découpé en six festons. Échancrée au milieu, accompagnée de trois festons, et lorsque cette circonférence est bien développée et que l'échancrure est un peu profonde, elle montre, considérée surtout avec le devant du tronc, une ressemblance avec un cœur.

La *Scie* (Pristis). Le type du genre est le squalus pristis de Linnée, ou Pristis antiquorum de Latham. Ce sélacien, d'après Cuvier, ou ce plagiostome, d'après Duméril, est monstrueux comme le requin dont il a la férocité et la hardiesse, a la tête aplatie en forme de museau qui, au lieu d'être arrondi, se termine par une extension très ferme, très longue, très aplatie et très étroite dont la longueur est égale au tiers de la longueur totale de l'animal et se termine par un contour arrondi. Les deux côtés de cette lame présentent un certain nombre de dents très fortes, très dures et très allongées, longues comme la moitié de la largeur de la lame.

L'*Ange de mer* (Squatina), genre établi par Duméril et qui paraît lier les squales aux raies, car il a la forme allongée des premiers, le corps déprimé et les yeux verticaux des secondes. Gris bleu en dessus, blanc en dessous. nageoires pectorales très étendues, blanches, souvent bordées de brun, ayant un éclat qui contraste avec la nuance bleue du dos, et considérées

comme des ailes d'où est venu son nom. nageoires présentant en avant une forte échancrure au fond de la laquelle s'aperçoivent les fentes branchiales. Tête arrondie, bouche fendue à son extrémité. Il a des évents et manque de nageoires de l'anus. deux dorsales naissant en arrière des ventrales, fort rapprochées l'une de l'autre. Arrive à huit pieds de longueur. La partie supérieure du corps est couverte d'une peau extrêmement rude. Le mâle a de petites épines au bord des pectorales.

La *Raie* (Raia). Dans les eaux de Karukera, on rencontre toutes les raies européennes, notamment : la raie bouclée (raia clavata), la raie ronce (raia rubus) ; la raie cornue, (raia cephaloptera.) On en pêche aussi d'une grandeur prodigieuse, ayant douze pieds de la tête à la queue et dix d'un aileron à l'autre. Le père du Tertre dit que le foie d'un animal de cette grandeur fut porté avec peine par dix hommes, et ajoute : « Il s'en trouve une autre sorte fort particulière ; car elle a le groin d'un porc, et une queue de trois et quelquefois de quatre pieds de long, et qui va toujours en s'amenuissant : elle est toute noire, et il semble que ce soit une de ces houssines que l'on fait avec de la baleine, et les cavaliers se servent dans les isles comme de foüet ; il y a au haut de cette queuë deux dardillons en forme d'ameçon, dont les picqueures sont mortelles ; mais cet animal porte son antidote avec soy, et il ne faut qu'appliquer un morceau de sa chair sur la picqueure pour en guérir ; la cendre de sa chair bruslée, et mesme celle du dardillon meslée avec le vinaigre en fait autant. » Les Caraïbes appelaient la vraie raie : chibali, sa queue : chibali iou, et la raie sans queue ou ange : oüacaoüa.

L'*Espadon* (Xiphias gladius), l'analogue du requin, car il tient parmi les osseux une place semblable à celle que les squales occupent chez les cartilagineux. son nom lui vient de ce que les deux os de la machoire supérieure se prolongent en avant, se réunissent et s'étendent en formant une lame étroite et plate qui s'amaincit et se rétrécit jusqu'à la pointe. Cette lame est longue comme environ le tiers de la longueur du poisson, et ses bords sont tranchants comme ceux d'un espadon ou d'un sabre antique.

L'espadon passe dans la colonie pour avoir l'humeur belligueuse et tous les jours l'on entend raconter les péripéties du combat singulier qu'il a avec la baleine. Bien que doué d'un courage intrépide, il a cependant des habitudes très douces et ne se bât que pour repousser les cétacés qui l'attaquent. C'est la scie qui se précipite ainsi sur la baleine, chaque fois qu'il en rencontre une, et lui livre ce combat opiniâtre où le squale,

réunissant l'agilité à la force, finit par demeurer victorieux et tue de son arme redoutable l'immense cétacé.

Nous ne citerons plus que :

La *Daurade* (chrysophrys), ouayamaca en caraïbe ; *le Thon* (scomber thynnus) ; *la Bonite* (thynnus pelamys) *haba* en caraïbe ; l'Aignille de mer, la Murène (Murœna), *ioulia*, en caraïbe ; *le Congre* (murœna conger), *oulicamata*, *atàmoura*, en caraïbe.

Nous passons maintenant à la description des poissons coloniaux.

Le *Lamentin* (manatus americanus), *manatoüi* en caraïbe, qui atteint jusqu'à vingt pieds de longueur. peau de couleur d'ardoise fort brune, à peu près nue et assez douce, quoique épaisse sur tout le corps. museau obtus, couvert de poils très gros qui se voient jusque dans l'intérieur de la bouche et qui sont ordinairement usés ou cassés plus ou moins près de la racine. narines disposées en croissant et presque bouchées par une espèce de tampon dépendant de la peau. Tête ressemblant à celle d'un bœuf. yeux petits. pas d'oreilles. organe de l'ouïe très subtil et consistant en un conque ou pavillon. nageoires latérales placées sous le ventre au défaut de la tête, ressemblant à deux petites pattes en forme de mains, ayant chacune quatre doigts terminés par des vestiges d'ongles. La femelle a des mamelles ayant la même forme, et la même position que celles des femmes, et elle allaite ses petits en les soutenant avec ces nageoires. Le Lamentin appetisse tout à coup depuis le nombril, et sa queue a la forme d'une pelle à four ; elle est large d'un pied et demi, épaisse de cinq à six pouces, composée de graisse et de nerfs. La peau est comme un cuir plus épais que celui d'un bœuf. sans écailles, mais parsemée fort clairement d'un poil de couleur d'ardoise. Chair ayant la saveur de celle du veau, mais beaucoup plus ferme, couverte en plusieurs endroits de trois ou quatre doigts de graisse excellente qui se conserve longtemps sans altération.

L'attitude habituelle de ce cétacé qui aime à se tenir à l'embouchure des rivières et était autrefois très abondant, dans les Grands-Culs-de-Sac, notamment dans la baie qui a été appelée de son nom Lamentin, est d'avoir la moitié du corps hors de l'eau. Elle lui donne une grossière ressemblance avec la forme humaine et a fait naître, sans doute, la fable des sirènes, moitié femme, moitié poisson.

Ils sont herbivores et assez rares de nos jours.

L'*Acanthure chirurgien* (chœtodon chirurgus de Bloch), type du genre acanthure, ordre des Acanthoptérygiens de Cuvier, famille des Theutyes. dents tranchantes et dentelées ; queue ayant de chaque côté une forte épine mobile, tranchante

comme une lancette et occasionne des blessures cruelles à ceux qui le prennent sans précaution. Cette particularité lui a fait donner en Amérique le nom de chirurgien. Il est varié de noir, de jaune et de violet. Il existe une espèce à couleur bleue :

Le *Bléphare*, (Blépharis) : rangé par Cuvier dans la famille des vomers et par Linné et Bloch dans le genre *Zeus*. représentans : *Blepharis sutor* ou *cordonnier* (Cuvier), zeus ciliaris (Bloch) qui ressemble au Blépharis des Indes, mais avec une hauteur plus considérable à proportion de sa longueur. forme rhomboïdale. caudale fourchue. lobes pointus et se maintenant fort écartés. couleur d'un plombé métallique sur le dos et d'un bel argenté sur les côtés de la tête, des flancs et du ventre. Le *Grand-Cordonnier* (Blepharis major, Cuvier), beaucoup plus grand que le précédent. il est argenté avec nageoires d'un gris noirâtre. forte tache noire vers le haut de l'opercule. Vulgairement appelé à la Guadeloupe : carangue à plume.

La *Brotule* (brotula), dépendant d'un petit genre de l'ordre des Malacoptérygiens subbrachiens créé par Cuvier aux dépens des Enchelyopes de Schneider, dont le principal caractère consiste dans la réunion en pointe de la dorsale et de l'anale avec la caudale. six barbillons autour de la bouche, originaire des Antilles.

Le *Capitaine* (Lachnolaimus), qui se distingue des labres proprement dits en ce que les rayons de la première dorsale s'élèvent en longs filets flexibles, et parce que ses pharyngiens n'ont de dents qu'à leur partie postérieure ; le reste de leur étendue et une partie du palais sont garnis d'une membrane villeuse. L'individu type est le lachnolaimus sullus ou grand pourceau, à chair grasse et de très bon goût. Il a jusqu'à quatre pieds de longueur. iris des yeux rouge. mâchoire supérieure d'une substance charnue, celluleuse, et d'une couleur violette tirant sur le rouge, défendue et couverte d'une substance osseuse qui lui sert comme de bouclier, dont le dessus jusqu'à l'œil est noir, et depuis le dessus de l'œil jusqu'au coin de la gueule violet et parsemé de petites lignes bleues ondées en forme de petits vers. Bout de la mâchoire supérieure armé de quatre dents fort grandes, de la mâchoire inférieure de deux semblables. autres dents, petites et rangées tant en haut qu'en bas. dedans de la gueule d'un rouge couleur de sang. mâchoire inférieure jaune depuis les yeux jusqu'à la queue. dos couvert de grandes écailles violettes, celles du ventre plus claires avec quelques taches jaunes. Nageoire du dos noire, et se divisant à la base en quatre longues branches souples terminées en pointe.

Une autre espèce est le *Lachnolème Aigrette*, à chair blanche

comme du lait et d'un goût exquis. Se rapproche des labres proprement dits par l'ensemble de ses formes, par la membrane qui descend de ses sous-orbitaires, par les écailles de ses joues et les lanières de sa dorsale, mais s'en éloigne par ses premiers aiguillons dorsaux, sa ligne latérale parallèle au dos non interrompue, ses dents antérieures fort crochues, portées en avant et suivies d'une série de petites dents égales, ses pharyngiens qui, au lieu d'être armés sur leur totalité de dents en forme de pavés, n'en ont que sur une petite étendue et sont couverts sur le reste de leur surface d'une membrane veloutée. Teintes rouges, avec une tache noire sur la base de la dorsale à son bord postérieur.

Les Caraïbes donnaient au premier le nom de : *Yaoüa* et appelaient les espèces : *cacoubagnani*, *ouamanita*, *yalouman*, *chéberi*, *ouliri*.

La *Carangue* (carangus). du sous-genre de la famille des centronotes, séparée des caranx par Cuvier, espèces nombreuses. La première est formée par la *Carangue des Antilles* (scomber carangus.) d'une belle couleur d'argent teint de plombé. tache noire foncée sur une partie de l'opercule. l'angle d'un beau jaune. le bord postérieur de la pointe de la dorsale est bleuâtre et le bord de la caudale d'un bleuâtre liséré. aisselle de la pectorale marquée d'une tache noire et ronde. A partir du huitième rayon, on remarque un trait noir sur tous les rayons. Poisson très abondant, à chair plus savoureuse que celle du turbot; pesant jusqu'à 25 livres.

L'espèce appelée Carangue bâtarde (carangus guaratereba), vulgairement carangue à gros yeux, n'a point de tache noire et est sujette à être empoisonnée.

Les Caraïbes désignaient le genre sous le nom de *Conlilà-oüarou*, et ainsi les espèces : *Boutalli* à tête crochue et queue piquante;

iaoüàricae, à grands yeux;

màchàoulou, à petits yeux;

oulla-ouallarou, le plus petit individu du genre.

Le *Centropome* ou *brochet de mer* (Centropomus undecimalis de Cuvier, Cinœa undecimalis de Bloch; Phyrine Orvet de Lacépède). museau déprimé. corps oblong comprimé, couvert d'écailles dures. Il a tous les caractères des percoïdes, à deux dorsales, mais ses dents sont toutes en velours. Il est argenté, teint de verdâtre, et à ligne latérale noire. exerce ses déprédations à l'embouchure des rivières, où il acquiert une chair exquise. *Mataoüallou*, en caraïbe.

Le *Chevalier* (Eques), poisson osseux au corps comprimé, allongé, élevé aux épaules et finissant en pointe vers la queue.

première dorsale élevée, deuxième longue et écailleuse. dents en velours. barbillons très nombreux garnissant le dessous de la mâchoire inférieure. Les espèces les mieux connues sont :

Le *Chevalier à baudrier* (eques balteatus de Cuvier, americanus de Bloch), hauteur plus considérable à l'endroit de la première dorsale; seconde dorsale moins haute, se conservant sur toute sa longueur. écailles assez grandes. gris jaunâtre tirant sur l'argenté, plus pâle et plus argenté, sous le ventre. orné de trois larges bandes ou rubans d'un brun noir, liserés de blanc, dont la première est verticale et va du crâne à l'angle de la bouche, ayant l'œil sur son milieu, la seconde partant de la nuque, passe sur l'épaule devant la pectorale, se courbe un peu pour aboutir à la base de la ventrale sur laquelle elle s'étend, et la troisième, plus large et beaucoup plus longue, se montre sur la première dorsale, et suit la longueur de milieu du corps jusqu'au bout de la caudale.

Le *Chevalier ponctué* (eques punctatus, Bloch), vulgairement maman balaou; nuque plus haute à proportion que dans la première espèce. Corps brun noirâtre très foncé, ayant de chaque côté cinq bandes étroites, grises. dorsale et anale semées de taches rondes grises ou bleuâtres. première dorsale noire et liserée de blanc vers le haut, et très pointue. seconde plus haute que chez le premier. caudale arrondie. pectorales et ventrales grises.

Le *Chevalier rayé* (eques lineatus, Cuvier). nuque et première dorsale moins hautes que dans les deux espèces précédentes. corps et nageoires d'un brun foncé et sur chaque sont dessinées six ou sept bandes étroites, grises, entièrement longitudinales.

Ces poissons sont très gros, et la maman balaou atteint jusqu'à dix pieds.

Le *Chœtodon à grandes écailles*, vulgairement Grande-Écaille (chœtodon macrolepidotus de Cuvier) couleur générale argentine. deux mâchoires aussi avancées l'une que l'autre. tête couverte de petites écailles. dos rond, ventre gros, queue fort large. longueur de 5 à 6 pieds. D'un aileron à l'autre se présentent des écailles, en forme d'étoiles, très larges et diminuant à mesure qu'elles approchent du milieu du dessous du ventre et de la queue. Chair fort blanche, ferme, grasse, de bon goût.

Le Clupe, *Cailleu Tassart* (chatœssus de Cuvier, Clupanodon de Lacépède, clupea Thrissa, Val). hareng proprement dit d'un peu plus d'un pied de longueur, à chair exquise, mais sujette à devenir malsaine, dernier rayon de la dorsale se prolongeant en un long filament.

Karukéra possède des clupes sardines désignés sous les noms de *cailleu* et *sardine dorée*.

Le *Diodon* dont il existe plusieurs espèces, notamment le *Diodon Orbe*, le poisson armé par excellence. (*Limillira* en caraïbe). cartilagineux à forme presque sphérique; nageoires très courtes. museau peu avancé. Hérissé de piquants très forts, retenus sous la peau par des racines à trois pointes étendues et dures Il se gonfle comme un ballon, en avalant de l'air et en remplissant de ce fluide son estomac ou plutôt une sorte de javelot très mince et très extensible occupant toute la longueur de l'abdomen. Ainsi gonflé, il culbute, et le ventre prend le dessus. Il flotte alors à la surface de l'eau sans pouvoir se diriger, mais c'est pour lui un moyen de défense ses épines se dressant alors de tous côtés. Pris, il fait entendre un son, provenant, sans doute, de l'air qui sort de son estomac. Il fait des blessures cruelles si on le saisit sans précaution.

Le *Malacanthe* (malacanthus de Bloch), vulgairement Vive. genre dont la dénomination dérive de deux mots grecs signifiant épines molles, établi par Bloch aux dépens des labres dans la famille desquels il a été conservé par Cuvier. corps oblong, mandibules avancées garnies de dents coniques, à dents pharyngiennes en cardes. opercule terminé par une petite épine mousse, une ligne latérale continue et une dorsale s'étendant sur toute la longueur du corps, garnie d'un très petit nombre d'épines, minces et flexibles en avant, réunissant une nageoire caudale distincte à une anale courte et basse sous la partie inférieure du corps. L'espèce la plus connue est le *Malacanthus furcatus*, jaunâtre, rayé irrégulièrement en travers de violet. caudale allongée et fourchue. Longueur de 18 à 20 pouces.

Le *Mesoprion* (mesoprion de *mesos*, milieu, *priwn*, scie). C'est un spare d'après certains zoologistes, un sciène d'après d'autres, un lutjan selon d'autres. Cuvier le rapporte au groupe des serrans famille des percoïdes. Son nom vulgaire est vivanneau ou sarde. 39 espèces vivent dans nos eaux et leurs mœurs sont peu connues.

Nous ne décrirons que :

Le *Mesoprion Dondiava* (mesoprion unimaculatus). bord montant du préopercule ayant une fine dentelure. l'angle qui est arrondi, une plus forte avec une légère sinuosité rentrante au-dessus. opercule se terminant en deux pointes arrondies et plates. Os scapulaire dentelé. mais non celui de l'épaule. museau sous-orbitaire et os des mâchoires manquant d'écailles. canines supérieures de devant et latérales d'en bas, fortes et pointues. D'une couleur plus ou moins bronze. argenté vers le ventre avec une tache noire sur la ligne latérale et vis-à-vis

le milieu de la partie molle de la dorsale. lignes noires le long de chaque rang d'écailles. quelquefois des reflets pourpres vers la tête et verdâtres vers le dos : nageoires d'un jaune roussâtre.

Le *Mesoprion Doré* ou Sarde dorée. Dos, dessus de la tête et haut des joues, flancs, d'un rose vif avec reflets métalliques. Ventre argenté. sur le tout 7 ou 8 bandes longitudinales d'une belle couleur d'or. dorsale : trois bandes jaunes sur un fond rose. anale et ventrale d'un beau jaune jonquille. caudale d'un bel aurore avec un liseré noirâtre. pectorale d'un aurore pâle. lèvres roses. iris rose glacé d'argent.

Les Caraïbes appelaient le genre : *oiiaioiiànao* et les espèces : *oucoulou* œil rouge et écailles rouges. *àtàboiiirhaeu*, à gros yeux et chair mollasse; *oucoulica* lacabo, à ailerons noirs. *otomana*, à groin pointu et plus long que les autres. *coulouné*, rouge avec des points noirs.

Le *Muge* (mugil), ou mulet de mer au museau saillant à bouche fendue longitudinalement et sans tubercule à la mâchoire inférieure : *Machi-machi* en caraïbe (upeneus balteatus. Val.)

La *Mulle* (mullus). On l'appelle poisson rouge, « parce que, dit le père Labat, sa peau et ses écailles sont d'une couleur de feu assez vive. Il a beaucoup de la figure de la Tanche ; sa chair est très blanche et très délicate ; ses œufs sont excellents ; il est gras et ferme, et également bon à quelque sausse qu'on le mette. J'en ai vû qui pesoient près de quarante livres ; mais ceux-là ne sont pas communs. Ceux qu'on prend ordinairement sont depuis quatre jusqu'à sept ou huit livres. »

Le *Myripristis* (myripristis ou mille scies). représenté par le Frère-Jacques (myripristis Jacobus). corps court, haut, médiocrement comprimé. tête obtuse. queue courte et mince. mâchoires échancrées dans le milieu. couvert d'écailles grandes, finement striées et dentelées à leur bord. ligne latérale se marquant par une tache brune, un peu relevée sur chaque écaille, parallèle au dos. D'une beauté ravissante. côtés d'un rouge cerise glacé sur un fond argenté tirant, vers le dos, au vermillon. bords des écailles jetant un éclat doré ; cet or, un peu plus prononcé sur les angles de leur réunion, dessine des lignes longitudinales entre leurs rangées. tête tirant au vermillon avec teinte argentée plus prononcée sur les opercules. dorsale variée de jaune et de rose. pectorales et ventrales aurores. iris doré teint d'aurore, surtout à son cercle extérieur. longueur de 8 à 10 pouces. ne pèse pas plus d'un quart de livre. vit le long des cayes.

« Il se pesche encore, dit le père du Tertre, une autre sorte de poisson très commun dans nos isles et très particulier dans sa forme : car vous diriez que ce sont trois cartons pointus, appliquez les uns contre les autres en forme de triangle, le haut de ce triangle n'aboutit pas tout à coup jusqu'à la gueule; mais un peu au-dessus il y a un petit creux, où sont les yeux, dont la prunelle est bleue, environnée d'un cercle jaune. de dessous les yeux sort un petit bec qui fait sa petite gueule : dans laquelle il y a deux rangs de petites dents. Tout son corps est couvert d'une peau grize, bleue et jaune, et toute parsemée de petites estoiles dorées, de sorte que lorsqu'on le regarde dans l'eau, il paroist aussi beau que la dorade. Il n'y a presque rien à manger dans ce poisson, qu'un petit moignon de queue qui est à la fin de ce triangle, lequel est dur comme s'il estoit fait de carton ; et c'est ce qui l'a fait appeler de quelques-uns, cofre et bource. Quand il est pris il gronde comme un cochon, et c'est ce qui l'a fait nommer ainsi. » Ce singulier poisson est l'*Ostracion*. queue, nageoires, bouche et une sorte de petite lèvre garnissant le bord des onies, passant par les trous de cette cuirasse qui est inflexible. Ce sont les seules parties mobiles de l'animal qui n'excède jamais un pied de longueur. Chair bonne ; feie gros et donnant beaucoup d'huile. La cuirasse est si dure et si épaisse qu'elle remplace le papier sablé. L'espèce type est le *Coffre triangulaire* (ostracion triangularis) *Achinnao* en caraïbe ou *toucoucouyou*.

Le *Pagel* (pagellus). genre analogue aux pagres et représenté par le *Pagel à plume* (pagellus calamus) vulgairement sarde à plume. premier intérépineux de l'anale creuse en entonnoir et dont le bord a une pointe qui le fait ressembler à un tuyau de plume à écrire à moitié taillée. front et nuque plus élevés que chez tous ses congénères, ce qui lui donne un museau très obtus. Corps rougeâtre atteignant un pied de longueur.

Le *Pagre* (pagrus), ou gueule pavée, parce que ses mâchoires sont garnies sur les côtés de dents rondes, placées seulement sur deux rangs, les unes à côté des autres comme des pavés. Les espèces coloniales ne sont pas décrites. Celle appelée vulgairement *pargue* jaune ou à dents de chien a la chair parfois malfaisante.

Les *Pleuronectes*. Si l'on trouve dans nos eaux les espèces particulières à l'Europe, on y trouve aussi des espèces spéciales à notre contrée, notamment la *Sole* (solea), *abala* en caraïbe, différant de sa congénère européenne par le manque de nageoires pectorales ; la *Plie* (Platessa) à forme rhomboïdale avec les yeux à droite.

Le *Plectropome* (plec'ropoma), de la famille des percoïdes. espèces nombreuses parmi lesquelles on remarque : le *Plec-*

tropome Demoiselle (plectropoma puella), vulgairement Demoiselle blanche, d'une couleur olive traversée par six bandes d'un noir violet. et le *Petit-Nègre*, d'un brun noirâtre, avec caudale et pectorales jaunes, autres nageoires noires. longueur de cinq à six pouces environ. Ce dernier s'appelait *Chiboulli* en caraïbe, nom scientifique: *Plectropoma Chlorurum*, Val.

La famille des squammipennes renferme deux espèces, qui seules ont le préopercule armé d'un fort aiguillon. Nous les réunissons ici : *Pomacanthe* (pomacanthus), et *Holacantes* (holacanthus). Le premier se distingue du second en ce que son sous-orbitaire et son préopercule ont constamment le bord entier et sans dentelures, son corps est beaucoup plus haut et présente une apparence différente, surtout parce que les longues pointes de ses nageoires dorsale et anale sont placées plus en avant et se détachent mieux.

La première espèce est représentée par :

Le *Pomacanthe doré* (pomacanthus aureus, chetodon aureus de Bloch). Corps tout entier coloré d'un jaune plus ou moins doré, avec des taches noires sur chacune de ses écailles, mais très inégales en grandeur et en intensité, de sorte que le poisson paraît irrégulièrement moucheté. forme élevée. épine du préopercule plate et tranchante. mâchoire inférieure avançant insensiblement plus que l'autre. longueur 12 à 15 pouces.

Le *Pomacanthe noir*, égal en taille. fond de la couleur d'un brun noirâtre, uni sur la tête et les nageoires, et semé sur le corps de traits verticaux un peu arqués et disposés en quinconce. aiguillon du préopercule jaune. une bande jaune sur la base de la pectorale. pèse jusqu'à 12 et 15 livres. poisson de roche à chair excellente, appelé vulgairement laquais.

On remarque encore le *Pomacanthe à écharpe* (P. balteatus) le *Pomacanthe à ceinture* qui se rapproche de la seconde espèce, et a de plus une bande pâle à la base de la bande do la dorsale ; le *Pomacanthe à cinq bandes* (P. quinquecinctus de Cuvier). traits en quinconce. mêmes bandes que le précédent, mais deux de plus, savoir : une en avant de la nuque, à la gorge et une très arquée du milieu de la partie molle de la dorsale ; enfin le *Pomacanthe arqué* : Couleur générale, mêlée de brun, de noir, de doré, renvoyant des reflets et faisant ressortir les cinq bandes de manière à faire paraître l'animal revêtu de velours et orné de lames d'argent. Une bande est placée autour de la bouche, une autour de la nuque, une prenant les premiers rayons de la dorsale et faisant un arc convexe, une en arc concentrique allant du milieu de la partie molle à celui de l'anale. la cinquième forme un ruban qui encadre tout autour la caudale.

Les Holacanthes sont représentés par :

L'*Holacanthe couronné* (holacanthus Isabelita de Bloch) vulgairement Portugais. Corps ovale. dents en forme de soies pointues, les extérieures plus longues. tête écailleuse à l'exception du bord des lèvres. Couleur générale grisâtre. caudale, pectorales et ventrales d'un beau jaune orangé. sur la nuque et en avant de la dorsale, un anneau d'un brun noir, tacheté de bleu. un ruban bleu au bord de l'opercule. sur la base de la pectorale une large tache d'un beau bleu noirâtre. longueur 14 pouces.

L'*Holacanthe à trois couleurs* (holacanthus tricolor) vulgairement Veuve-Coquette. Le rouge et le jaune resplendissent comme des rangs de rubis les uns contre les autres sur un fond d'or. le noir, par son intensité paraît un velours noir placé à côté d'un drap d'or pour le faire ressortir. une raie noire entoure l'ouverture de la bouche.

Le *Pristipome* (pristipoma), de la famille des sciénoïdes, établi par Cuvier aux dépens des lutjans de Bloch et de Lacépède. front élevé, mâchoires avec dents en velours. dorsale et anale sans écailles. Représentant :

Le *Scare* (scarus), genre de la famille des Labroïdes de Cuvier, représenté par le poisson appelé vulgairement *Perroquet*. « J'ay veu dans les rochers des fontaines boüillantes où il ne demeure quand la mer est basse, qu'un pied ou deux d'eau, dit le père du Tertre, des troupes de poissons, que pour l'agréable diversité de leurs couleurs sont appelez Perroquets. Ils sont à peu près de la forme de nos moyennes carpes, toutes les écailles qu'ils ont sur le dos sont d'un verd brun, et celles qui sont en bas jusques sous le ventre sont d'un verd plus gay : ce poisson n'a point de dents, non plus que la plupart des poissons de roche qui vivent de coquillages, mais il a à la place deux petites pierres ou os fort durs ; ses aislerons et empenures qu'il a sur le dos aussi bien que la queue, sont si agréablement diversifiés de bleu, de jaune et de rouge, que quand il les estend, il n'y a point de Perroquets si beaux sur les arbres que ces poissons le sont dans l'eau. » Deux individus désignés par les Caraïbes : *Hépi*, perropuet, *oüatallae*, arras de mer.

Corps oblong couvert de grandes écailles. ligne latérale interrompue, chair ferme, savoureuse, blanche, grasse et pleine d'un suc nourrissant, agréable et de très facile digestion.

La famille des scombres (scomber) a divers représentans, dont nous n'avons pas trouvé la description. On peut y ranger : *le Tassard* (sybium acervum, Val.) espèce de brochet marin, qui vit dans le creux des rochers un peu éloignés des côtes. atteint jusqu'à six pieds de longueur et est très goulu. Chair blanche, aussi bonne que celle du centropome, mais dure à

cuire et indigeste. donnant parfois la fièvre et des coliques bilieuses. *taoüarali*, en caraïbe.

Le *Coulirou*, du caraïbe *coùlirou*, (Caranx Plumieri), espèce de maquereau, à chair bonne, mais sujette à se piquer. Le *Brunique*, encore une espèce de maquereau à chair délicieuse.

Le genre *scorpène* (scorpæna), de la famille des joues cuirassées, à tête hérissée d'épines et comprimée latéralement, à dorsale indivise, à dents au palais, et en velours, à gueule tendre, à nageoires pectorales très développées et embrassant une partie de la gorge, à air hideux et dégoutant, possède plusieurs représentans, dont nous indiquerons seulement les suivans: *Diable de mer*, (chironectes ocellatus). *Abre paon* ou *Sorcier*, *Crapaud de mer*, (scorpæna grandicornis).

Le genre *sphyrène* (sphyræna), de la famille des percoïdes de Cuvier, donne pour représentant la *Sphyrène Bécune* (sphyræna becum), poisson gourmand, carnassier, hardi, se précipitant sur l'homme, dangereux, atteint jusqu'à huit pieds de longueur. corps allongé. museau pointu. gueule large, armée de dents aiguës et tranchantes. intermaxillaires garnis en avant chacun de deux fortes dents, suivies d'une rangée de petites dents et d'une rangée de fortes à chaque palatin. première dorsale située immédiatement sous les ventrales, la seconde sous l'anale. teinte argentée sous les flancs et sous la partie inférieure du corps, noirâtre sur le dos. Chair ayant le même goût que celle du brochet, délicieuse, mais sujette à prendre des qualités vénéneuses, lorsqu'il a sans doute mangé des pommes de mancenillier. On peut reconnaître les individus qui se trouvent dans cet état malfaisant, en ce que la racine de leurs dents prend une couleur noirâtre. *yamànla*, en caraïbe.

Le genre *Torpille* (torpedo) se rencontre dans nos mers, mais les espèces de ce poisson dégageant de l'électricité sont encore très mal déterminées.

Nous allons maintenant décrire, d'après les anciens auteurs, ou simplement indiquer le nom vulgaire de certains poissons de notre contrée.

La *Vieille*, dont il existe plusieurs variétés, notamment celles appelées *grosse vieille* et *vieille rouge* (Balistes vetulà ? Labrus ?). Ce poisson ressemble à la morue pour la forme du corps ; pèse parfois plus de deux cents livres. chair blanche, tendre, grasse, assez ferme, délicate, mais occasionne quelquefois de grands accidens.

Les Caraïbes appelaient le genre: *inécou* et les espèces: *airouàrae, ourrerchen, huèlli-Pouchiriti, couchèlèle, couleli*.

L'*Aiguille de mer*. « Le corps de ce poisson, dit le père du Tertre, estoit quarré et long d'un grand pied et demy, bleu et verdâtre sur le dos, et argenté sous le ventre. La teste qui tient

un peu du triangle, a dans les deux angles supérieurs deux yeux jaunes et un bec long de huit à dix pouces, dur, menu, et aigu comme une éguille, armé de petites dents comme ceux d'une faucille, la machoire inférieure est plus longue que celle de dessus : l'areste qui prend depuis la teste jusqu'à la queuë est verte et luisante comme du verre, et sa chair est blanche et de très bon goust.

L'*Orphy* « est un poisson long comme une anguille, mais plus gros, plus charnu, plus quarré ; sa peau est d'une couleur bleue, sa chair est blanche, ferme, un peu sèche à la vérité ; elle ne laisse d'être d'un très bon goût ; il n'a qu'une seule vertèbre qui est verte, qui se détache aisément de la chair ; il a sur le nez un avant-bec qui est pour l'ordinaire d'une cinquième partie de la longueur du reste de son corps. *Cobiri* ou *ccobiri*, en caraïbe.

« Il y a encore un autre petit poisson, que l'on nomme *Balaoù*, qui est long comme une sardine ; il a à la machoire inférieure un bec d'un cartilage assez fort, menu, et pointu comme une aiguille et long comme le doigt, la chair de ce poisson est ferme. délicate, et de bon goust, » Le nom vient du caraïbe *Bàlaou*.

La *Lune*, Zeus vomer, dont il y a plusieurs variétés. Ainsi appelées les unes à cause de la rondeur de leur corps, ou de petites écailles qui sont autant de petites lunes jaunes sur une couleur bleue, les autres, à cause de leur queue terminée en forme de croissant. Elles ont généralement une peau argentée, sont presque rondes, larges d'environ un pied, épaisses de deux à trois pouces. Chair blanche, ferme et de même goût que celle de la perche. *iribaya*, en caraïbe.

L'*Assiette*, qui ne diffère de la lune que parce que cette dernière possède deux grandes écailles placées au-dessus du dos et sous le ventre paraissant ressembler à une lune en croissant. chair blanche, ferme et grasse. *Ayallou*, en caraïbe.

Nous citerons maintenant les espèces suivantes :

L'*Aile ronde*, espèce de thon, à chair excellente. La *Baranne*. Le *Barbeau*. Le *Crocro*. Le *Colas*. Le *Saumon*. La *Tête Ronde*. Le *Royac*. La *Platine*. Le *Dos de Banete*. Le *Brusil*. Le *Sousset*, Le *Chat*, dont il existe quatre espèces. Le *Barbasin*, deux espèces. Le *Goret* (*caoaçae*, en caraïbe), dont une espèce à couleur blanche, une autre rouge et noire. Le *Cardinal* (*monbein*, en caraïbe). L'*Anarchique* ou *Loup marin*. L'*Alutère*. Le *Collion*. Le *Barbeu*. Le *Valiouva*. Le *Palamin*. Le *Coutelas*. Le *Piqueur*. Le *Lizet*. Le *Girard*. Le *David*. Le *Petit Mobin*. Le *Parapet*. L'*Ibo*. Le *Cornu*. Le *Bambochau*. Le *Canefice*. La *Blanche*. Le *Gros Jean*. La *Sèche*. (*atalli*, en caraïbe). Le *Quia-*

Quia dont la chair se pique facilement. Le *Pelle-Pête*, qui remplit d'air son énorme estomac et se retournant, montre son ventre blanc gonflé comme un ballon. Les enfans quand ils le prennent et qu'il est ainsi gonflé, l'écrasent avec une pierre pour se réjouir de la détonation qui en est la conséquence.

Les poissons ci-après ont une chair quelquefois malfaisante : Le *Barbiane*. La *Vive*. Le *Jacob Ferme*. Les *Oreilles noires*. La *Grande-Gueule*. Le *Piron*. Le *Lock*.

Bien que les chelonées (chelonia) de la famille des Thalassites, soient des reptiles, nous les décrirons à la suite des poissons.

Elles étaient autrefois très abondantes. Elles sont de trois espèces : La tortue franche (chelonia mydas), la caouanne ou carouanne (chelonia oouanna), le caret (chelonia imbricata.)

La *Tortue franche* est l'espèce la plus répandue, la plus multipliée et possède une chair et des œufs très estimés. La chair et la graisse ont une couleur verte qui communique à l'urine de ceux qui en mangent beaucoup une teinte vert d'émeraude. Les œufs se mangent comme ceux des oiseaux de basse-cour. *Catallou*, en caraïbe.

Les caractères génériques des tortues sont les suivans :

Pattes déprimées et en palette. doigts serrés et enveloppés dans la même membrane, et ils sont immobiles. carapace surbaissée et cordiforme. côtes non élargies ni soudées entre elles. plastron de la forme d'un cadre évidé au centre. bec tranchant sur les bords. narines surmontées d'une masse charnue, sorte de soupape fermant ces ouvertures lorsqu'elles plongent. crâne et membres protégés par des écailles épidermiques.

Les tortues ne viennent à terre que rarement et n'y séjournent que pour déposer leurs œufs. Les femelles se traînent à terre et pendant la nuit vont pratiquer dans le sable, à l'aide de leurs pieds et en se tournant sur elles-mêmes, un trou de plusieurs centimètres de profondeur, dans des endroits inaccessibles aux plus hautes marées. La ponte se fait d'une manière continue, la tortue remplit ensuite le trou de sable et abandonne ses œufs à la chaleur des rayons du soleil. Elle a lieu en plusieurs fois, et la femelle pond de cent à trois cents œufs, mais un même trou n'en renferme que de trente à soixante. Ces œufs ont une forme sphéroïdale. l'enveloppe extérieure est molle, flexible à peu près comme un parchemin, et ils sont gros comme un œuf d'oie. Un grand nombre de petits, éclos après une incubation qui dure, selon les climats, de quinze à quarante jours, sont dévorés, dans le trajet pour aller à la mer, par les oiseaux rapaces, ou victimes, en arrivant dans l'eau, de la voracité des poissons.

La tortue franche ou mydas n'a que treize écailles au disque ; une rangée au milieu est formée de plaques disposées en hexagones réguliers. Ces écailles ont une couleur verdâtre diversement mélangées de taches fauves plus ou moins marquées et étendues. Il y a des individus d'une grosseur prodigieuse dont la seule écaille de dessus mesure cinq pieds de long sur quatre de large.

La graisse nouvelle donne une huile jaune comme de l'or, excellente pour les fritures et toutes sortes de sauces. L'huile vieillie ne sert que pour les lampes.

La *Caouanne* (*halata*, en caraïbe) diffère de la tortue franche par la grosseur de la tête. Elle est plus méchante et se défend de la gueule et des pattes quand on veut la tourner. Elle est plus grande que les autres espèces. Sa chair noire sent une désagréable odeur de musc et est de très mauvais goût. L'huile est âcre et gâte les sauces, mais elle est bonne à brûler et on s'en sert pour calfater parce que son odeur insupportable éloigne, dit-on, les tarets. La carapace est composée de quinze écailles plus grandes pour le disque ; les écailles de la rangée moyenne ont la forme hexagonale, celles des deux rangées latérales constituent des pentagones ; les écailles marginales sont carrées, plus ou moins inclinées et à angle postérieur plus ou moins détaché en feston, au nombre de vingt-cinq, les écailles du disque sont relevées en arrière d'une carène plus ou moins saillante. pieds antérieurs plus longs et plus étroits que dans les autres espèces. La couleur de la carouanne varie, elle est plus ou moins brune ou roussâtre.

Le *Caret*. Cette tortue est la plus petite de toutes les espèces. Sa chair n'est pas si bonne que celle de la tortue franche, mais elle est beaucoup meilleure que celle de la carouanne. Museau allongé, lames cornées, mâchoires à bords inégaux et disposées en scie. disque composé de treize plaques à bords entiers ; quatre premières rachidiennes hexagonales, cinquième pentagonale ; premières et dernières costales quadrilatères ; intermédiaires pentagonales, lisses à leur surface ; plastron composé de douze plaques. Couleur générale : teinte brune plus ou moins foncée, marbrée de taches irrégulières, rougeâtres, jaunâtres, plus ou moins transparentes. Les plaques de disque fournissent l'écaille si recherchée du commerce. Le beau caret doit être épais, clair, transparent, de couleur d'antimoine, et jaspé de minime et de blanc ; il valait jusqu'à six francs la livre du temps du père du Tertre. L'huile de cette tortue est chaude et les Caraïbes s'en servaient contre les sciatiques, les gouttes froides, les gouttes crampes et les engourdissements de nerfs. En caraïbe : *cararou* et l'écaille *cararou ora*.

En terminant, nous indiquons dans le tableau ci-après les poissons et les tortues décrits ou cités par les pères **du Tertre et Labat**, et par **Thibault de Chanvalon.**

Père du Tertre.	Père Labat.	de Chanvalon.
« Quoyque la coste de Barbarie passe pour la plus poissonneuse de toutes les costes de l'Univers : si est-ce que les costes de ces isles ne luy cèdent point, ny en quantité, ny en bonté de toute sorte de poissons. Et je me promets que les descriptions que j'en feray dans ce traité seront d'autant plus agréables qu'elles sont remplies de plusieurs belles remarques et particularitez, que j'ai recherchées avec beaucoup de soin : et que sans m'amuser à chercher dans les livres, des descriptions de diables et d'autres monstres marins, comme a fait le sieur de Rochefort, je décriray seulement les choses que j'ay veuës, et dont j'ay fait diverses expériences. « Le Révérend père Bouton (qui a écrit une petite relation de la Martinique) estoit peu instruit, lors qu'il a dit : que « non seulement tous les « poissons de cette coste « sont différens de ceux « de France, mais mesme « qu'excepté trois : savoir « le Lamentin, le Mar- « soüin, et la Dorade, le « reste n'a point de « nom : car outre que « j'en pourrois nommer « plus de trois cens, il « est certain que pres- « que tous les poissons « de la France se ren-		« La nature a peint les poissons de l'Amérique comme les oiseaux, des couleurs les plus brillantes. Cet agrément semble être encore une de ces sortes de compensations qu'elle employe ordinairement pour dédommager des qualités qu'elle refuse d'un autre côté. Comme alimens, ils cèdent beaucoup à ceux d'Europe. Quelques-uns sont bons et délicats, tous les autres en général ont à peu près le même goût. D'ailleurs dans la plus grande partie de l'Isle, ils prennent sur les côtes où ils vivent une espèce de goût de vase, que l'on appelle à la Martinique goût de *Cayes*.

Pere du Tertre.	Père Labat.	de Chanvalon.
« contrent aussi fré- « quemment dans toute « l'Amérique, que ceux « du pays mesme. Le « grand nombre de « Baleines, de Souffleurs, « de Marsoüins, de Rayes, « de Mulets, de Maque- « reaux, de Vives, de « Harans, de Turbots, « de Congres, de Muren- « nes, de Rougets, de « Saumons et une infi- « nité d'autres que j'ay « veus, desquels le dé- « nombrement seroit « importun et ennuyeux « au lecteur m'empêche « d'en douter. »		
Disons que le père du Tertre a commis des erreurs dans cette liste et qu'il n'y a pas. et n'a jamais vu des turbots et des saumons dans nos mers, et que le poisson appelé vulgairement aux îles *saumon* ne doit ce nom qu'avec une ressemblance avec le saumon de l'Ancien-Monde.		
Désignons maintenant les poissons qu'il a décrits :		
Balaine.	Requien.	Souffleur.
Souffleur.	Dorade.	Marsouin.
Lamentin ou Manaty.	Germon ou Bonite.	Dorade.
Requien.	Bécune.	Demoiselle
Bécune.	Capitaine.	Perroquet.
Tassart.	Grand-Ecaille.	Chirurgien.
Zigène	Chirurgien.	Lune.
Scie.	Orphy.	Orphie.
Espadon.	Lune.	Balaou.
Poisson armé.	Assiette.	Sardine.
Cochon de mer, coffre et bourse.	Lamentin ou Menate.	Sarde.
Poisson volant.	Congre.	Barbu.
Dorade.	Coffre.	Chatrouille.
Bonite.	Baleine.	Requin.
Carangue.	Espadon.	Poisson volant.

Père du Tertre.	Père Labat.	de Chanvalon.
Orphie.	Poisson rouge.	Bourse.
Balaou.	Vieille.	Poisson armé.
Perroquet,	Souffleur.	Couronné
Laquais.		Raye.
Murene.		
Congre.		
Remore.		
Pilote.		
Petite morue.		
Tortue franche.	Tortue franche ou verte	Tortue franche.
Kaoüanne.	Caouanne.	
Caret.	Caret.	Carret.
Lune.	Pantouflier ou Zigene.	Bonite.
Capitaine.	Tazard.	Bécune.
Grande-Ecaille.	Balaou.	Coffre.
Raye.	Carangue.	Tasard
Eguille de mer	Perroquet.	Carangue.

XVIII.

Les algues et les fucacées, aux feuilles variées, forment d'immenses forêts sur les bancs qu'elles couvrent d'un splendide manteau de verdure.

Dans les bas-fonds, les polypiers, végétation arborescente de la mer, déploient leurs rameaux gracieux, font briller toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, et le polype vert montre les admirables contours de sa coupe antique.

Sur les côtes et les récifs, les zoophytes dessinent pour le plaisir des yeux des parterres émaillés de fleurs plus merveilleusement belles que celles que la terre féconde montre à l'homme.

Ici les actinies aux formes rayonnées étalent leur corps constitué par un disque charnu, surmonté d'une sorte de couronne composée de plusieurs rangs de tentacules dont les couleurs sont nuancées comme les pétales des plus belles anémones, d'où leur est venu le nom d'anémones de mer.

Là, les échinodermes présentent leur forme globuleuse ou étoilée : le pesant oursin dresse ses épines redoutables, la jolie astérie constelle les fonds de son étoile rougeâtre, l'holothurie au corps plus ou moins allongé, parfois vermiforme, cachée en partie dans le sable, laisse voir son dos percé de spiracules

destinées à introduire dans la cavité viscérale l'eau qu'on y trouve.

Le poulpe hideux ou chatrouille développe plus loin son manteau qui revêt tout son corps, plus ou moins globuleux, en formant un sac musculeux représentant une bourse ovale. Il montre, dans son immobilité, sa tête grosse, ronde, pourvue de deux yeux placés latéralement, et qui sort avec le cou par l'ouverture du sac. Elle est couronnée par huit bras ou pieds charnus, coniques, plus ou moins longs, flexibles, vigoureux, armés à la surface de suçoirs ou ventouses, à l'aide desquels il se cramponne fortement aux corps qu'il embrasse.

La laide sèche s'enveloppe de sa noire liqueur pour mieux se précipiter sur sa proie, terrifiée déjà par sa tête aplatie ornée de gros yeux sans paupières, et ses huit petits appendices garnis de suçoirs.

A côté de ces animaux difformes, les plumes de mer flottent pour mieux laisser admirer leur vêtement de soufre et de ponceau ; l'élégante méduse dresse au-dessus des eaux, son corps gélatineux en ombelle, circulaire, convexe en dessus, radié, pendant le jour, de couleurs tendres, variées et brillantes, et répandant, pendant la nuit, une lueur phosphorescente.

Partout les coquilles marines se montrent à profusion. La nature a su contourner avec un art suprême les demeures qui donnent asile aux nautiles, aux spirules, aux prétocères, aux oreilles-de-mer, aux volutes, aux patelles, aux colombelles, aux porcelaines, aux cônes, aux dauphinules, aux rochers, aux escabrions, aux cérithes, aux tonnes, aux turbos, aux moules, aux peignes, aux tellines, aux bucardes, aux vénus, aux pholades, aux spondyles, aux tridacnes, aux archers, aux térébratules, aux strombes, aux casques.

Partout aussi des crustacés innombrables, rangés en deux grandes divisions : Malacostracés et Entomostracés montrent leur test calcaire, ou leur test corné, se présentent sous toutes formes et toutes grandeurs et font éclater leur brillante ou sombre livrée.

L'immense mer ondule sous les regards et l'imagination suit avec bonheur les gradations successives de ses teintes. Dans son fond on aperçoit des hauteurs, des vallées, des plaines, des profondeurs, des rochers, des terrains de toute espèce.

« Des milliers d'habitans de différentes espèces, dit Buffon, « en peuplent toute l'étendue ; les uns couverts d'écailles légères « en traversent avec rapidité les différents pays ; d'autres, chargés « d'une épaisse coquille, se traînent pesamment et marquent « avec lenteur leur route sur le sable ; d'autres à qui la nature « a donné des nageoires en forme d'ailes s'en servent pour

« s'élever et se soutenir dans les airs ; d'autres enfin, à qui « tout mouvement a été refusé, croissent et vivent attachés aux « rochers : tous trouvent dans cet élément leur pâture. »

Si l'homme contemple ce monde merveilleux où il marche d'étonnement en surprise, il ne peut s'empêcher de penser à ces belles paroles de Saint-Augustin :

« Chaque espèce a ses beautés naturelles. Plus l'homme les « considère, plus elles excitent son admiration et plus elles « l'engagent à louer l'Auteur de la nature. Il s'aperçoit qu'il a « tout fait avec sagesse, que tout est soumis à son pouvoir, et « qu'il gouverne tout avec bonté. »

Nous allons décrire les plus curieux spécimens de cette superbe nature maritime.

L'*Oursin* (zoophyte), *calloubouchérou*, en caraïbe. forme généralement circulaire, d'autres fois ovale ou déprimée. Corps soutenu par un test solide, calcaire, composé de plaques polygones, disposées radiairement sur vingt rangs égaux ou alternativement et régulièrement inégaux, portant sur des mamelons des épines roides, cassantes, de forme extrêmement variable, percé par des séries de pores formant, par leur assemblage, des espèces d'ambulacre, s'irradiant plus ou moins régulièrement du sommet à la base et donnant issue à des cirrhes tentaculiformes. Dans la partie supérieure du corps et dans une étendue plus ou moins considérable de la base se trouve un espace enfoncé, membraneux, sans épines, au milieu duquel est percé l'orifice buccal du canal intestinal ; à la face opposée est placé l'anus. L'enveloppe extérieure est formée de deux membranes, l'une, externe, plus épaisse, l'autre interne si mince que le nom de pellicule lui convient. Cette pellicule enveloppe le test dont les pièces ont un tissu fibreux perpendiculairement à leurs surfaces et sont partagées en coronales et terminales ; les coronales circonscrivent le corps dans sa circonférence et les terminales entourent les orifices buccal et anal ; les premières se subdivisent en dix séries s'irradiant d'un orifice à l'autre, remplies à la manière des côtes de melons et formant des aires alternativement pleines et perforées, égales ou inégales. Les séries perforées s'appellent ambulacraires, celles qui ne le sont pas anambulacraires. La peau, à peine rude entourant la bouche, a des paires d'écailles subcirculaires, un peu concaves, placées deux à deux dans la direction du rayon allant dans l'interstice des dents et percées à chacune d'un orifice. L'appareil masticatoire est composé de mâchoires et de dents ; les mâchoires sont au nombre de cinq, constituant, par leur réunion, une cage conique, dont la base est en haut et le sommet

en bas. Elles sont composées de deux pièces triangulaires placées en rayons autour de la masse buccale, et retenues à leur base supérieure par une sorte d'arc-boutant passant transversalement de l'une à l'autre. Les dents, une pour chaque des cinq mâchoires, forment un corps subcylindrique allongé, pointu, aminci à l'extrémité supérieure qui est molle et flexible, se solidifiant et s'épaississant inférieurement, et où il se termine par une sorte de lame un peu arquée, à bords tranchants, coupés en biseau de chaque côté, de manière à produire une pointe tranchante fort aiguë et résistante. Les piquants plus ou moins longs, ont à leur base une petite tête sphérique concave, avec un bourrelet circulaire au-dessus. forme et consistance variables. Cassure et éclat un peu vitrés, surface extérieure presque toujours finement striée. Ils sont composés de couches concentriques formées chacune de fibres irradiées. ils sont mis en mouvement par la lame externe de l'enveloppe cutanée qui s'attache à la circonférence du bourrelet de leur base. les piquants et les cirrhes tentaculaires contribuent à la locomotion de l'animal, qui a lieu ainsi : l'oursin allonge autant que possible un certain nombre de cirrhes, qui se tournent dans la direction qu'il veut prendre ; il les attache fortement à quelque corps solide, en faisant le vide à l'aide des ventouses qui les terminent, les contracte et tire son corps vers ce point. Ses mouvements sont très lents et sa marche a lieu en tournoyant.

Les oursins sont de toutes grandeurs et ont ordinairement une couleur violacée. Quelques espèces sont blanches. Ils pondent une quantité innombrable d'œufs. On mange les grosses espèces, surtout lorsque leurs ovaires sont gonflés d'œufs, malgré l'aspect puriforme de leurs mucosités. Leur goût a quelque chose de celui des écrevisses.

L'espèce appelée scutelle sexforée se fait remarquer par les six trous qui percent le test de part en part, mais sans pénétrer dans sa cavité, et par son corps, déprimé un peu concave en dessous, à bord presque tranchant et couvert d'épines très petites, égales et éparses.

L'*Astérie* ou étoile de mer (zoophyte). Corps divisé en rayons, généralement au nombre de cinq. Au centre de ces rayons, une ouverture servant de bouche et d'anus. chaque rayon a en dessous un sillon longitudinal, et de chaque côté une ou deux rangées de trous laissant passer des tentacules servant de pieds. Leur surface est percée de pores très petits qui ont, croit-on, la propriété d'absorber l'eau et de l'introduire dans la cavité générale par une sorte de respiration. Sur le côté du corps et entre deux rayons, on trouve un point nommé madréporiforme, lequel correspond intérieurement au canal, rempli de matières

calcaires, qui sert à l'accroissement des parties solides. La puissance de reproduction est si grande en ello que les rayons enlevés repoussent en très peu de temps et qu'un seul resté entier autour du centre lui conserve la faculté de reproduire tous les autres. Les astéries, qui ont une couleur rouge, sont carnassiers et se meuvent les uns très lentement, d'autres nagent avec vitesse en agitant leurs rayons. Elles ne servent pas à la nourriture de l'homme. Leurs œufs sont composés comme ceux des holothuries. on ignore la durée de l'éclosion et l'état dans lequel sort le jeune animal.

L'*Encrine* (zoophyte). Corps bursiforme et toujours porté sur une longue tige articulée au moyen de laquelle il reste fixé. L'encrine ressemble à une palme par sa structure, est composée de cinquante bourgeons divisés chacun en deux feuilles. Tige presque ronde, présentant cinq faces. ayant chacune à chaque articulation un rayon accessoire, cinq pour chaque articulation. Tige, bourgeons, rayons, ont la même organisation. « C'est, dit Parra, une réunion de petits anneaux « ou pièces compactes, offrant la différence que ceux de la tige « sont plus grands et les autres plus petits en progression. La « tige et les autres parties ont à leur centre un petit trou par « lequel elles reçoivent le suc nutritif. Chaque anneau est « réuni à ses voisins, mais avec cette particularité que chacun « peut se mouvoir indistinctement. On dit que c'est un animal, « parce qu'on observe, quelques heures après qu'on l'a retiré « de l'eau, qu'il a encore un mouvement, non seulement dans « le corps en général, mais dans chacune de ses parties, même « la plus petite. Le plus singulier et le plus digne d'être « admiré, c'est qu'elle paraît être une seule pièce, pétrifiée; « et regardée quelque temps après qu'on la retirée du sol, « elle étonnerait le savant le plus profond. si on considère au « microscope les petites portions de chaque feuille, on y « distingue les mêmes pièces qu'on observe dans les pistils. »

Karukéra possède encore trois espèces d'encrine, de la famille des Crinoïdes, désignées sous les noms de Bourgueticrinus, Pentacrinus, Holopus.

Le Bourgueticrinus est un apiocrinidié à deux séries de pièces au sommet, se composant de pièces basales et supérieures qui n'est jamais concave et reçoit cinq bras. Les pièces de sa tige ne sont pas radiées à leur surface articulaire. Il s'appelle le *Bourguet d'Hotessier,* du nom de M. Saint-Cyr Hotessier, de Marie-Galante, qui s'est occupé activement de la géologie de la Guadeloupe et a communiqué des échantillons de brèches récentes contenant des ossements humains et dans lesquelles se trouvaient des articles et des portions de tige de cette

encrine. Bourguet est un naturaliste français, à qui, ce genre a été dédié par M. Alc. d'Orbigny.

La *Méduse* (zoophyte). Corps transparent et n'ayant pas plus de consistance que la gelée, formes élégantes et très régulières, couleurs tendres, variées et brillantes. Le corps ou ombrelle est circulaire, plus ou moins convexe en dessus, plat ou concave en dessous, bouche placée à la surface inférieure, estomac creusé au milieu de l'ombrelle, d'où part un pédoncule ou des appendices de formes variées qui servent sans doute à saisir la proie. Les méduses brûlent comme l'ortie et jettent la nuit des lueurs phosphorescentes. Elles nagent très rapidement, et avec grâce, en contractant et dilatant alternativement leur ombrelle.

L'espèce la plus singulière est la *Medusa aurita* dont les métamorphoses sont si étonnantes. Elle produit des œufs qui donnent naissance à un jeune animal ovoïde oblong, revêtu de cils vibratiles et ressemblant à un infusoire du genre leucophore. Après s'être nourri pendant quelque temps d'animacules, cet infusoire se fixe et devient une espèce de polype pédicellé en forme de coupe, dont le bord est muni de huit tentacules allongés contractiles, se multipliant par gemmation et par stolons. Plus tard son corps de plus en plus long, montre huit côtes longitudinales séparées par autant de sillons, puis se divise transversalement en un certain nombre de tranche formant autant de jeunes méduses analogues à celles nommées Ephyra. Elles se développent successivement et deviennent des Medusa aurita. Ce mode de génération est connu sous le nom de Métagenèse. *Bàocouncrou* en caraïbe.

Par un temps calme, la mer est souvent couverte d'animaux au corps ovale, plus au moins allongé, plus obtus à une extrémité qu'à l'autre, se prolongeant même en une sorte de trompe relevée un peu à sa terminaison. « A cette extrémité, dit M. de Blainville, on voit souvent aisément, mais quelquefois plus difficillement, deux tubercules ou mamelons, dont l'un est plus terminal que l'autre. Ils sont percés d'une ouverture étoilée ou plissée d'une manière très serrée, en sorte qu'il est assez difficile d'y introduire de l'air et d'insuffler ainsi le corps de l'animal. sur un des côtés d corps, et obliquement dirigée de l'extrémité biforée à l'autre, est une crête membraneuse, assez épaisse, comme denticulée, ou mieux festonnée à son bord supérieur, et de chaque côté de laquelle on voit deux espèces de cannelures évidemment formées par des vaisseaux intérieurs. Cette crête, qui est une véritable branchie, est susceptible d'un grand nombre de variations dans son étendue et dans son développement en hauteur. A son extrémité la plus épaisse ou à l'opposé des deux orifices, est un faisceau d'organes filamenteux,

quelquefois cylindroïdes, fusiformes, terminés dans un certain état de développement par un petit bourrelet percé d'un orifice, et ces organes sont en nombre variable, sans disposition évidemment paire et encore moins radiaire. Cette masse est regardée comme composée d'organes analogues aux tentacules ou aux cirrhes des méduses.

Ces animaux, qui sont des mollusques, sont scientifiquement désigés sous le nom de physalies, mais entr'autres appellations, le vulgaire les appelle Galères, frégates, à cause de la manière élégante dont elles semblent voguer. Couleurs variées, bleues ou vertes.

« Ce poisson, dit le père du Tertre, me sembla si parti-
« culier dans sa forme que je ne sçavois sous quelle caté
« gorie le ranger; c'est ce qui m'obligea dans mon dernier
« voyage d'en rechercher fort curieusement toutes les parti-
« cularitez : et je remarquay que tout ce qui paroissoit au-
« dessus de l'eau, n'estoit qu'une vessie de la grandeur d'un
« œuf d'oye, claire et transparente comme une feüille de talc
« bien fin, toute violette et bordée par le haut (où elle s'étressit)
« d'un filet incarnat. Toute cette figure ovale est mollement
« plissée, et comme rayée à la façon d'une coquille; il y a
« au-dessous une certaine petite masse gluante; de laquelle
« sortent huit bras, comme huit lanières, longues de la longueur
« de la main, dont quatre s'élèvent en l'air, des deux costez,
« pour lui servir de voiles, et les quatre autres luy servent
« de rames dans l'eau. »

Les galères sont phosporescentes et produisent quand on les touche une sensation douloureuse comparable à celle des piqûres d'orties et qui est due à de petits poils de couleur-rose dont est chargé le mucus qui les recouvre et qui s'introduisent dans les pores de la peau. L'eau de vie battue avec un peu d'huile de noix d'acajou est un remède assuré contre cette douleur qui se dissipe aussi sous de fortes frictions.

La *Physalide cristalline* décrite pour la première fois par de Fréminville, lieutenant de vaisseau qui la découvrit sur le rivage de la grande anse, aux Saintes. La plus petite du genre et pas plus grosse qu'une noisette. sac vésiculeux et crête qui le surmonte transparents comme le cristal et sans nuance d'aucune couleur, à l'exception de la pointe postérieure du sac, qui est bleue. Filaments inférieurs sont aussi d'un bleu foncé un peu beaucoup plus long que les autres.

Nous ne décrirons plus que les plus grands mollusques de nos mers, le lambis, le casque, le trompette de mer et le burgau.

Le *Lambis* est une espèce de gros limaçon dont tout le corps

semble n'être qu'un boudin terminé en pointe à une extrémité, et ouvert à l'autre par une bouche ronde et large, d'où il sort une membrane épaisse et longue comme une langue, avec laquelle l'animal prend sa nourriture, et se traîne au fond de la mer et sur les hauts fonds, où on le trouve ordinairement. Il n'a ni foie, ni cœur, ni poumons, mais un gros boyau « sans m'être aperçu, dit le père Labat, d'aucun conduit par lequel l'animal se décharge de ses excrémens, à moins qu'il ne les rendit par le même endroit, par lequel il les avoit introduit. » La science contemporaine a rangé le lambis dans le genre strombe et le fait figurer dans le sous genre Ptérocère ainsi décrit : animal spiral, le pied assez large en avant, comprimé en arrière; le manteau mince, formant un pli prolongé en avant, d'où résulte une sorte de canal; tête bien distincte; bouche en fente verticale à l'extrémité d'une trompe pourvue dans la ligne médiane inférieure d'un ruban lingual garni d'aiguillons recourbés en arrière; les appendices tentaculaires, cylindriques, gros et longs, portant à leur extrémité épaissie les yeux, en dedans, les véritables tentacules cylindriques, obtus, et plus petits que les pédoncules oculaires. Anus et oviducte se terminant fort en arrière. En caraïbe : *oüarapiacam*, *oüàttaboüi*.

Chair blanche et ferme, et plus l'animal est gros, plus elle est dure, difficile à cuire et de difficile digestion. Elle est grasse et a de la saveur.

La coquille (*oüatabcüi'ora maison du lambis*) est ovale, oblongue, ventrue, terminée inférieurement par un canal allongé; bord droit, se dilatant avec l'âge, en aile digitée et ayant un sinus vers sa base; spire courte, opercule corné, long et étroit, à éléments comme imbriqués; le sommet terminal. Cette coquille pèse jusqu'à six livres; sa superficie est parsemée de quantité de pointes émoussées de huit à douze lignes de hauteur sur presqu'autant de diamètre à leur base. Tout ce qui se trouve entre ces bosses est brut, pierreux, et souvent tout couvert de mousse. « Un des bords qui semble destiné à fermer l'ouverture de la cocque, s'élève tout droit et fait voir la tête et la langue de l'animal quand il juge à propos de se montrer; car il se retire souvent sous les replis de sa maison comme dans des appartemens secrets. Rien n'est plus beau, plus poli. plus luisant, et plus lustré que l'émail dont cette maison est tapissée, à commencer par ce grand morceau du bord qui en découvre l'entrée. C'est une couleur de chair la plus vive qu'on puisse s'imaginer qui est toujours la même dans tout le dedans de la cocque. » C'est le strombus gigas ou strombe aile d'aigle.

Le *Casque* (cassis) n'est jamais aussi gros que lambis; il

est un peu ovale. Un côté qu'on peut regarder comme le dos est rond, avec deux petites pointes émoussées et creusées en façon de canal; l'autre côté est plat et ouvert dans sa longueur. Les bords de cette ouverture sont repliés en dedans et dentelés; c'est par là que l'animal avance la tête. sa coquille est bien plus mince et plus délicate que celle du lambis, et comme elle est unie, le gravier, la mousse et autres ordures ne s'y attachent pas. Son bord relevé lui donne la figure d'un casque; elle est lustrée et peinte de blanc, de gris et de brun, avec des points tirant sur le jaune, diversifié en une infinité de manières. L'intérieur est de couleur de chair fort claire.

Le *Trompette* de mer ou vignot, qui est de meilleur goût et plus tendre que les précédents. sa coquille est faite comme un cornet long et tors surtout vers le petit bout. Elle atteint jusqu'à quinze pouces et son ouverture quatre pouces de diamètre. L'extérieur a ordinairement une couleur brune avec des ondes de différentes teintes de la même couleur, fort vives et fort polies; l'intérieur est argenté comme la nacre de perle. L'espèce type est la Terebra macuata de Lamarck.

Le *Burgau*, (*Chiouïa* en caraïbe) dont le nom scientifique est Turbo et l'espèce type, le *Turbo marbré* (Turbo marmoratus de Linné). Ce turbo qui atteint une grande taille est d'un vert brunâtre plus ou moins foncé et orné de 8 à 10 zones transverses, étroites et régulières, de taches subarticulées blanches et brunes. L'intérieur est d'une très belle nacre argentée d'où l'on a tiré la nacre appelée la Burgandine.

Une autre espèce est plus délicatement ouvragée. Elle est plate par dessus et a un petit trou rond dentelé allant depuis le milieu jusqu'au haut de la coque, tout en tournoyant comme un limaçon, « quoy que cette coque dit du Tertre, soit aussi large qu'un escu blac, sa hauteur n'est que d'un pouce: mais il est si artistement gravé et coloré de verd, au-dessus de sa nacre, qu'il est le plus estimé de tous ceux qui nous viennent de nos Isles. »

Les polypes abondent dans la mer. « Ce sont, dit Lamarck, « des animanx gélatineux à corps allongé, contractile, n'ayant « aucun viscère intérieur autre qu'un canal alimentaire et une « seule ouverture ; bouche distincte, terminale, soit munie de « cils mouvans, soit entourée de tentacules ou de lobes en « rayons ; aucun organe connu pour le sentiment, la respi- « ration ou la fécondation ; reproduction par germes tantôt « extérieurs, tantôt internes, quelquefois amoncelés. La plu- « part adhèrent les uns aux autres, communiquant ensemble « et formant les animaux composés. »

Ils sont divisés en cinq ordres:

Polypes ciliés : pas de tentacules, des cils vibratiles ou des

organes ciliés et rotatoires près de la bouche ou à son orifice, irritabilité extraordinaire.

Polypes nus : tentaculés, sans enveloppe, fixés soit constamment, soit à volonté.

Polypes à polypiers : tentaculés, fixés constamment dans un polypier ou enveloppe inorganique. animaux composés.

Polypes tubifères : réunis sur un corps commun, charnu, vivant, constamment fixé et jamais libre ; sans polypier véritable, ni axe, ni fibres cornées qui en soutiennent la masse.

Polypes flottants : tentaculés, sans polypier, réunis en corps libre, charnu, vivant, axifère ; masses semblant nager dans l'eau.

Les Polypes constituent la végétation arborescente de la mer et forment dans les bas fonds de splendides forêts dont les rameaux sont teintés des admirables couleurs de l'iris. L'imagination la plus vive reste étonnée à la vue de ces animaux extraordinaires qui arrachent un cri d'admiration passionnée.

Pour donner une idée de la diversité des formes et des couleurs des polypes, nous allons en décrire quelques uns :

Briarea Palma Christi, recueillie par Schramm dans la rade de la Pointe-à-Pitre. Pédiculée à sa base, s'élargissant bientôt pour présenter une disposition flabelliforme. couleur rose. La colonie adulte à une hauteur de 2 ou 3 décimètres sur 1 décimètre de large. bord supérieur tantôt, arqué, tantôt grossièrement lobé suivant les exemplaires.

Xacnia Caribaeorum, polypieroïde à forme encroutante et couleur violet-foncé ainsi que les polypes dont les tentacules sont cylindriques et pectinées sur les bords,

Eunicea Eherenbergi, espèce rameuse ayant une couleur terre d'ombre et 28 centimètres de hauteur, branches à surface raboteuse montantes et cylindriques. cellules nombreuses et claviformes. oscules arrondis ou allongés, dirigés en haut.

Euniscea fusca, polypieroïde brun ou noirâtre avec axe rameux, branches cylindriques grosses comme une plume de corbeau ou une plume à écrire, mais peu nombreuses. dernières divisions allongées avec extrémité obtuse. cellules très petites, écartées, à bords peu saillants avec ouverture centrale, arrondie et béante. On ne la trouve qu'à la Guadeloupe, Saint-Thomas et Sainte-Croix.

Plexaura antipathes, de la Guadeloupe, Saint-Christophe, Saint-Thomas, Tortole, Vieeques et Sainte-Croix ; espèce à cœnenchyme caduc, rameuse. branches arrondies excepté aux endroits de leur bifurcation, comprimées. polypes rétractiles ayant la couleur de la cire. leurs huit tentacules sont pétali-

formes avec extrémité obtuse et finement pectinés sur les bords. cœnenchyme intérieurement violet.

Pleogorgia lutescens, dont la tige principale a de 28 à 30 centimètres de hauteur et 4 millimètres d'épaisseur. les diamètres des derniers ramuscules d'une couleur jaunâtre sont d'un millimètre. axe strié, cœnenchyme d'un jaune sale.

Villogorgia nigrescens, recueillie par le docteur Isis Desbonnes, au Moule. polypieroïde noirâtre, rameux en forme d'éventail, flexible. branches déprimées dans un sens transversal à l'expansion du polypier. cellules verruciformes, petites, obtuses.

Verrucella Guadalupensis. Belle espèce arborescente en éventail étalé. cœnenchyme jaunâtre-clair. cellules blanches. axe blanchâtre.

Actinia aster. un pouce de hauteur. diamètre du disque de 10 à 12 lignes. Tentacules courtes, obtuses, nombreuses, annelées, blanches et brunes. corps et disque légèrement colorés en rougeâtre et en bleu très clair.

Discosoma Anemone. Corps raccourci, cylindrique, d'un jaune blanchâtre, sans pores latéraux, ayant autour du distique une rangée de tubercules, visibles seulement quand l'animal est épanoui. disque, d'un pouce et demi, variant dans sa forme qui affecte celle d'un cercle régulier avec lobes bien formés. bouche grande, entourée d'un espace nu; le reste du disque couvert de tentacules jaunes ou vertes, courtes, obtuses, très nombreuses, paraissant situées sur 14 ou 15 rangs. Dans l'espace de quelques heures les tentacules passent d'une couleur à l'autre. Cette actinie qui habite sur les côtes de la Guadeloupe, ne se rencontre que sur les parties sablonneuses du port de Saint-Thomas.

Cereus Lessoni. corps de couleur verdâtre, le plus souvent rougeâtre ou rouge-brique, offrant parfois des écharpes blanchâtres, cylindrique, haut de deux pouces, garni de tubercules petits et nombreux, avec des granulations nombreuses et serrées. disque long d'un pouce sans les tentacules disposées sur 3 ou 4 rangs, un peu plus longues que les rayons du disque, parfois d'un jaune d'ocre, souvent d'un beau violet avec des bandes tantôt blanches seulement, tantôt blanches et rouges. (Guadeloupe, Martinique, Saint-Thomas.)

Ces descriptions sont empruntées au *Mémoire sur les Coralliaires des Antilles*, publié en 1860 par le savant italien Gioanni Michelotti et le docteur Placide Duchassaing de Fontbressin, notre éminent compatriote, né dans la commune du Moule, qui a consacré à la science tous les instans qui lui laissaient libre ses fonctions de médecin. Pendant vingt ans de séjour aux

Antilles, soit à la Guadeloupe, soit à Saint-Thomas, il a poursuivi avec une persévérance couronnée du plus éclatant succès ses travaux, et il a acquis en France et en Europe une renommée bien justifiée. Son nom qui rayonne dans l'ancien continent est cependant inconnu dans son pays natal. Nous sommes heureux de pouvoir lui restituer sa gloire et de faire connaître combien elle honore la Guadeloupe. Dans la biographie de cet enfant de notre pays que nous ferons en son lieu, nous révélerons tous les droits qu'il a acquis pour passer à la postérité.

Le Mémoire de 1860 a été suivi d'un nouveau publié en 1864, contenant tous les détails du premier et toutes les nouvelles découvertes faites depuis. En 1870, M. Duchassaing a publié un opuscule : *Revue des zoophytes et des spongiaires*. Nous allons citer d'après ces mémoires les Coralliaires qui se trouvent à la Guadeloupe en indiquant leur habitat d'existence.

ALCYONIDES.

Alcyonides Malacodermes.

GENRES.	NOMS.	HABITAT.	HABITAT dans la mer.
Sympodium. Ehrenberg.	Sympodium roseum, Ehr.	Guadeloupe, Saint-Thomas.	2 mètres et plus.
Anthelia, Savigny.	Anthelia Latebrosa, Duchassaing.	Guadeloupe.	300 pieds.
Ojeda, Duchassaing et Michelotti.	Ojeda luteola.	Antilles.	2 mètres et plus.
Alcyonium, Lamarck.	Alcyonium ceïcis, Duch. et Mich.	*Idem*	
Ammothea, Lamouroux.	Ammothea Polyanthes, Duch. et Mich.	*Idem*	*Idem*
	A. Parasitica, D. et M.	*Idem*	
Xaenia, Sav.	Xaenia caribaeorum, D. et M.	*Idem*	*Idem*
	X. capitata, D. et M.	*Idem*	
Nephthya. Sav.	N rubescens, D. et M.	Guadeloupe.	250 pieds.
Phrontis, D. et M.	P. Submersus.	Marie-Galante.	100 mètres.
Briarea, Blv.	B. plexaurea, Lam.	Antilles.	2 à 20 pieds.
	B. capitata, D. et M.	*Idem*	
	B. palma-christi, D. et M.	Guadeloupe.	
Iciligorgia, D. et M.	I. Schrammii.	*Idem*	100 mètres.

ALCYONIDES SCLÉROBASIQUES.

Euprimnoceae.

Primnoa, Lam.	P. flabellum. Ehr.	Guadeloupe,	
	P. gracilis, Milne Edw.	Antilles.	
	P. regularis, D. et M.	Guadeloupe.	Eaux profondes.
Thesea, D. et M.	T. guadalupensis.	*Idem*	*Idem*
Villogorgia, D. et M.	V. nigrescens.	*Idem*	100 pieds.
Dendrogorgia, D. et M.	D. parvula.	*Idem*	Plus de 200 pieds
Chrysogorgia, D. et M.	Ch. Desbonni.	*Idem* près de la ville du Moule.	

Muriceae.

Muricea, Lam.	M. spicifera.	Antilles.	Baies peu profondes.
	M. elegans, D. et M.	Guadeloupe, Sainte-Croix, Saint-Thomas.	

GENRES.	NOMS.	HABITAT.	HABITAT dans la mer.
Acis, D. et M.	A. guadalupensis.	Guadeloupe.	
	A. nutans.	Guadeloupe, Sainte-Croix.	Eaux profondes.
Blepharogorgia, D. et M.	B. schrammi.	Guadeloupe près de la ville de la Basse-Terre.	

Gorgonaceae.

Eunicea, Lam.	E. mammosa.	Guadeloupe Saint-Thomas. St-Domingue.	2 à 3 mètres.
	E. clavaria.	Guadeloupe, Saint-Thomas, Sainte-Croix.	
	E. Ehrenbergii, D. et M.	Guadeloupe.	
	E. pseudo-antipathes, Lam.	Antilles.	
	E. laciniata, D. et M.	*Idem*	
	E. crassa. M. Edw.	*Idem*	
	E. heteropora, Lmk.		
	E. Fusca, D. et M.	Guadeloupe, Saint-Thomas, Sainte-Croix.	
	E. lugubris, D. et M.		
	E. laxispica, Lam.	Guadeloupe.	
Plexaura, Lam	P. friabilis, M. Edw.	Antilles.	Dans les bas-fonds quelquefois par deux pieds de profondeur.
	P. arbusculum, D. et M.	Guadeloupe, Saint-Thomas, Cuba.	
	P. homomalia, Esper.	Guadeloupe, Saint-Thomas, Porto-Rico.	
	P. flavida, Lamk.	Antilles.	
	P. porosa, Esper.	*Idem*	
	P. antipathes, Ehr.	Guadeloupe, St-Christophe. Saint-Thomas, Tortole, Viéques, Ste-Croix	
	P. vermiculata, Lamk.	Antilles.	
	P. flexuosa, Lam.	*Idem*	
	P. riphsalis, Valenciennes.	*Idem*	
Gorgonia, Auct.	G. Miniata, Valenc.	*Idem*	100 pieds.
	G. Richardi, Lam.	*Idem*	
	G. Le Tellieri, D. et M.	Guadeloupe.	100 mètres.
Pterogorgia, Ehr.	P. Setosa, Esper.	Antilles.	Eaux peu profondes.

GENRES.	NOMS.	HABITAT.	HABITAT dans la mer.
	P. Ellisiana, M. Edw.	Antilles.	
	P. turgida, Ehr.	*Idem*	
	P. lutescens, D. et M.	*Idem*	
	P. Petechizans, Pallas.	*Idem*	
	P. Citrina, Esper.	*Idem*	
Xiphigorgia, M. Edw.	X. anceps, Pallas.	Guadeloupe, Cuba, Saint-Thomas.	Dans les bas-fonds.
	X. guadalupensis, D. et M.	Guadeloupe.	
Leptogorgia, M. Edw.	L. flavida, D. et M.	Antilles.	*Idem*
Villogorgia D. et M.	V. nigrescens.	Guadeloupe.	
Rhipidogorgia, Valenc.	R. flabellum, Linn.	Antilles.	Baies peu profondes.
	R. occatoria, Valenc.	Guadeloupe.	

Gorgonellaceae.

Verrucella, M. Edw.	V. guadalupensis, D. et M.	Guadeloupe.	Plus de 200 pieds
Hypnogorgia D. et M.	H. pendula.	*Idem*	
Chysogorgia, D. et M.	Ch. Desbonni.	*Idem*	
Juncella, Valenc.	J. juncea, Esper.	*Idem*	*Idem*
	J. funiculina, D. et M.	*Idem*	*Idem*

Isidineae.

Isis, Lam.	I. polyacantha, streenstrup.	Antilles.	
Mopsea, Lam.	M. gracilis.	*Idem*	
Solanderia, D.	S. gracilis.	Guadeloupe et Saint-Thomas.	Grandes profondeurs.

Pennatulideae.

Renilla, Lamck.	R. americana, Lamck.	Guadeloupe.	Petite profondeur dans le sable.
Telesto. Lam.	T. corallina, D. et M.	*Idem*	300 pieds.

ZOANTHA MOLLIA SEU ACTINIDEAE.

Actininae.

Famille 1. — *Discosomae.*

Anemonia, M. Edw.	A depressa, D. et M.	Guadeloupe.	
Actinia, Linn.	A. Aster, Ellis.	*Idem*	

GENRES.	NOMS.	HABITAT.	HABITAT dans la mer.
Discosoma, Leuck.	D. anemone, Ellis.	Guadeloupe et Saint-Thomas.	
	D. helianthus, Ellis.	Antilles.	
Paractis, Edw. et Haime.	P. ochracea, Duchass.	*Idem*	
	P. caribaeorum, D. et M.	Guadeloupe.	Tous ces genres vivent par une eau peu profonde, excepté le genre Isaure trouvé par 3 et 5 mètres d'eau. Les Adamsia vivent parfois à de grandes profondeurs lorsqu'elles sont fixées sur les strombes ou les crustacés du genre Pericèra. Ces genres sont littoraux et les espèces du genre Bartholomea se rencontrent presque à fleur d'eau.
	P. Guadalupensis, D. et M.	*Idem*	
Heteractis, Lesueur.	H. hyalina Edw. et Haime.	Sur le fucus de l'Océan atlantique.	
	H. lucida. D. et M.	*Idem*	
	Famille 2. — *Cereae.*		
Anthopleura, D. et M.	A. granulifera, Lesueur.	Guadeloupe, Martinique, Saint-Thomas.	
	Famille 3. — *Capneae.*		
Capnea, Johnston	C. cricoides, M. Edw.	Guadeloupe.	
	Famille 4. — *Miniadeae.*		
Viatrix, D. et M.	V. globulifera, D. et M.	Guadeloupe.	
	Famille 4. — *Phyllactineae.*		
Oulactis, Edw. et Haime.	O. formosa, D. et M.	Guadeloupe.	
Actinodactylus, Duch.	A. Boscii, D. et M.	*Idem*	
	Famille 5. — *Thalassianteae.*		
Actinoporus, Duch.	A. elegans, Duch.	Guadeloupe.	
	Famille 6. — *Adamsiae.*		
Nemactis, Edw.	N. colorata, Duch.	Antilles.	
Bartholomea, D. et M.	B. solifera, D. et M.	Guadeloupe, Saint-Thomas.	
	Genres incertains placés entre les Actininies et les Zoanthidées.		
Isaura, Sav.	I. neglecta, D. et M.	Antilles.	
	Zoanthideae.		
Zoanthus, Cuv.	Z. dubius, Lesueur.	Guadeloupe.	
	Z. nobilis, D. et M.	*Idem*	
Antinedia, D. et M.	A. tuberculata.	Guadeloupe, Saint-Thomas.	
Mamillifera, Lesueur.	M. nymphea, Lesueur.	Guadeloupe, St-Christophe, Saint-Thomas.	Genres tout à fait littoraux.

GENRES.	NOMS.	HABITAT.	HABITAT dans la mer.
Gemmaria, D. et M.	G. clavata.	Guadeloupe, Saint-Thomas.	
	G. brevis.	Antilles.	
Bergia, D. et M.	B. catenularis.	*Idem*	
	B. Via-lactea.	*Idem*	
Palythoa, Lam.	P. ocellata.	*Idem* nombreux, Guadeloupe.	
	P. mamillosa, Lam.	Guadeloupe, Saint-Thomas.	
	P. glareola, Lesueur.	Pointe-Noire (Guadeloupe).	
Zoanthaires sclérobasiques.			
Cirripathes, Blv.	C. Desbonni, D. et M.	Guadeloupe.	Grandes profondeurs.
Antipathes, Pallas.	A. dissecta, D. et M.	*Idem*	
	A. taxiformis, D. et M.	Désirade.	A plus de 100 m.
	A. melancholica, D. et M.	*Idem*	200 pieds.
Arachnopathes, M. Edw.	A. paniculata, D. et M.	Guadeloupe.	2 à 300 pieds de profondeur.
	A. Columnaris, D. et M.	*Idem*	
Rhipidipathes, Duch.	R. tristis.	*Idem*	200 pieds.
Madreporaires apores.			
Familles des *Turbinolides*.			
Caryophillia, Lmck.	C. guadalupensis, Edw. et Haime.	Guadeloupe.	Fossile.
	C. Berteriana, Duch.	*Idem*	100 mètres de profondeur.
	C. sinuosa, Duch.	*Idem*	100 mètres.
	C. coronæ, Duch.	*Idem*	Plus de 200 pieds
	C. protei, Duch.	*Idem*	100 mètres.
Paterocyathus, D. et M.	P. guadalupensis.	*Idem*	Fossile.
Desmophyllum, Ettr.	D. incertum, D. et M.	Guadeloupe, Saint-Thomas.	
	D. Cailleti, D. et M.	Guadeloupe.	
Paracyathus, M. Edw. et Haime.	P. de Filippi, D. et M.	*Idem*	
Famille des *Oculinides*.			
Oculina, Lamck.	O. Petiveri Edw. et Haime.	Antilles.	1 à 3 mètres.
	O. diffusa Lamck.	*Idem*	
Stylaster, Gray.	S. roseus, Pallas.	*Idem*	200 pieds.
	S. elegans, D. et M.	Guadeloupe, St-Christophe.	*Idem*
Stylophora, M. Edw.	S. incrustans, D. et M.	Guadeloupe.	

GENRES.	NOMS.	HABITAT.	HABITAT dans la mer.
	S. dumetosa, Duch.	Guadeloupe.	
Lophosmilia.	L. urena, Duch.	*Idem*	100 mètres.

Eusmiliens.

Famille des *Astréïdes*.

Trochosmilia, M. Edw. et Haime.	T. dentalis, Duch.	Moule (Guadeloupe).	Fossile.
	T. Laurenti, D. et M.	*Idem*	*Idem*
	T. gracilis, D. et M.	*Idem*	*Idem*
Parasmilia, *Idem*	P. nutans, D. et M.	*Idem*	*Idem*
Dendrogyra, Ehr.	D. cylindrus, Ehr.	Antilles.	1 à 5 mètres.
	D. Sancti-Hilarii, D. et M.	*Idem*	
Dichocoenia, D. et M.	D. cassiopea, D. et M.	*Idem*	
	D. pulcherrima, D. et M.	*Idem*	Baies de 1 à 5 m.
	D. eliptica, D. et M.	Guadeloupe.	
Pectinia, Oken.	P. meandrites, Linn.	Antilles.	Baies peu profondes, par grandes masses
	P. disticha, D. et M.	*Idem*	
	P. elegans, D. et M.	*Idem*	
	P. caribaea, D. et M.	*Idem*	
Stephanocaenia, M. Edw.	S. intersepta, Esper.	Antilles et fossile à la Guadeloupe.	*Idem*
	S. dendroidea, Edw. et Haime.	Antilles.	
Thalamophyllia, Duch.	T. Riisei, D. et M.	Guadeloupe, Saint-Thomas.	2 à 300 pieds.

Litophylliacées.

Famille des *Astréens*.

Antillia, Duncan.	A. ponderosa, Edw. et Haime.	Guadeloupe.	Fossile.
	A. Guesdesi, D. et M.	*Idem*	*Idem*
Mussa, Oken.	M. carduus, Solander et Ellis.	Antilles.	1 à 4 mètres.
Symphyllia, Edw. et Haime.	S. guadalupensis.	Guadeloupe.	*Idem*
	S. marginata, D. et M.	Guadeloupe, Saint-Thomas.	
Mycetophillia, Edw. et Haime	M. Lamarcki	Antilles.	*Idem*
	M. Danai.	*Idem*	
Colophyllia Edw. et Haime.	C. gyrosa, Solander et Ellis.	*Idem*	1 à 3 mètres, par grandes masses.

GENRES.	NOMS.	HABITAT.	HABITAT dans la mer.
	C. fragilis, Dana.		
	C. tenuis, Edw. et Haime.		
	C. breviserialis, Edw. Haime.		
Meandrina, Auct.	M. grandiloba, Edw. Haime.	Antilles.	Eaux basses.
	M. serrata, Edw. Haime.	*Idem*	
	M. heterogyra, Edw. Haime.	*Idem*	
	M. filograna, Esper.	*Idem*	
	M. superficialis, Edw. et Haime.	Guadeloupe.	Fossile.
	M. interrupta, Danna.	*Idem*	*Idem*
Manicina, Ehr.	M. areolata, Linn.	Antilles.	
	M. crispata, Edw. et Haime.		
	M. Valenciennesi, Edw. et Haime.		
	M. Danai, Edw. Haime.		
Diploria, M. Edw.	D. cerebriformis, Lamck.	*Idem*	Eaux basses.
	D. truncata, Dana.		
Leptoria, M. Edw.	L. phrygia, sol. et Ellis.	Antilles.	*Idem*
	L. hieroglyphica, D. et M.		
	Astréacées.		
Heliastraea, M. Edw.	H. cavernosa, Esper.	Antilles.	On la trouve aussi fossile à la Guadeloupe.
	H. Lamarckii, Edw. et Haime.		
	H. radiata, Ellis et Sol.		Petites profondeurs,
	H. stellulata. Ellis et Sol.		
	H. annularis, Ellis et Sol.		
	H. acropora, Linn.		On la trouve aussi fossile à la Guadeloupe.
Solenastraea, M. Edw.	L. hyades.	*Idem*	*Idem*
Acanthastraea, M. Edw.	A. dipsacea, Lamck.	*Idem*	2 à 3 mètres.
Astraea, Oken.	A. radians, Pallas.	*Idem*	Eaux peu profondes à découvert dans les marées basses.
	A. siderea, Ellis et Sol.		
	A. globosa, Blainv.		
	A crenulata, Goldfuss.		
	A. grandis, Duncan.		
Prionastreae, M. Edw.	P. favosa, Ellis et Sol.	*Idem*	Baies peu profondes.
Dimorphastraea.	D. Guadalupensis, D. et M.	Guadeloupe.	Fossile.
	Cladocoracées.		
Cladocora, Ehr.	C. arbuscula, Lesueur.	Antilles.	Baies peu profondes.

GENRES.	NOMS.	HABITAT.	HABITAT dans la mer.
	C. pulchella, Edw. et Haime.		
	C. conferta, Dana.		
	C. unipedalis, D. et M.		
	C. parvistella, D. et M.		
	Astrangiacées.		
Astrangia, M. Edw.	A. Danai, Edw. et Haime.	Antilles.	1 à 5 mètres.
	A. Michelini Edw. et Haime.		
	Fongides.		
Mycedium, Dana.	M. elephantotus, Pallas.	Antilles.	Eaux peu profondes.
	M. Lessoni, D. et M.		
	M. Danai, D. et M.		
	M Cailleti, D. et M.	Guadeloupe.	
	Section des Madrépores perforés.		
Madrepora, Linn.	M. cervicornis, Lamck.	Antilles.	Eaux peu profondes.
	M. prolifera, Lamck.		
	M. Alces, Dana.		
	M. flabellum, Lamck.		
	M. palmata, Lamck.		
Porites, Lamck.	P. clavaria, Lamck.	*Idem*	Eaux peu profondes à découvert dans les marées basses.
	P. macrocephala, D. et M.		
	P. furcata, Lamck.		
	P. flabelliformis, Lesueur.		
	P. divaricata, Lesueur.	Commune à la Guadeloupe.	
Neoporites, D. et M.	N. littoralis, D. et M.	Antilles.	
	N. astraeoides, Lamck.	Guadeloupe.	Fossile.
	N. guadalupensis, D. et M.	*Idem*	Habitent avec les porites.
	N. agaricus. D. et M.	Antilles.	
	N. incerta, D. et M.	*Idem*	
	Section des Madréporaires tabulés.		
Millepora, Linn.	M. Schrammi, D. et M.	Antilles.	
	M. Esperi, D. et M.		
	M. ramosa, Esper.		
	M. pumila, Dana.		
	M. Crista-galli, D. et M.		
	M. Delicatula, D. et M.	Guadeloupe.	
	M. candida, D. et M.		

GENRES	NOMS.	HABITAT.	HABITAT dans la mer.
	M. fasciculata, Duch.		
	M. alcicornis, Linn.		
	M. digitata, Esper.	Antilles.	
	M. rugosa, D. et M.		
	M. fenestra, D. et M.		
	M. plicata Esper.		
	M. sancta, D. et M.	Saintes, Guadeloupe.	
	M. tuberculata, Duch.	*Idem*	
	M. faveolata, Duch.	Antilles.	
	M. striata, D. et M.	*Idem*	

Nous allons continuer, grâce aux multiples travaux de M. Placide Duchassaing, à faire connaître les principaux représentans des Mollusques et des Zoophytes rayonnés.

MOLLUSQUES.

Les Bryozoaires.

GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
Bicellaria, Blv.	B. repens, Blv.	Océan des Antilles.
	B. setifera, Duch.	
Flustra.	F. mercatorum, Duch.	
	F. Depressa, Lam.	
	F. cucullata, Duch.	
	F. unipilosa. Duch.	
Lurrulites, Lmck.	L. radiata, Lmck.	Fossile du tuf blanc de la Guadeloupe.
Cellepora, Lmck.	C. ostracea, Duch.	
	C. Labiata, Lam.	
	C. incrassata, Lmck.	
Escharina, M. Edw.	E. lucida, Duch.	
	E. punctata, Duch.	
Orbulites. Lmck.	O. marginalis, Lmck.	Attaché aux corallines.
Vorticella, Lmck.	V. cheroti, Duch.	
Oribasia, Duch.	O. stagnalis, Duch.	

Zoophytes rayonnés.

Divisés en trois classes : *Echinodermes* (holothuries, oursins, astéries ou étoiles de mer), *Acalèphes* (méduses, physalies, béroés), et *Polypes* ou *Coralliaires*. Nous n'avons à nous occuper ici que deux premières classes.

Echinodermes.

GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
Synapta, Eschrcholtz.	S. hydriformis. — Holothuria de Lesueur.	Holothurie. — Antilles.
Clypeaster, Desm.	C. rosaceus, Desm.	Echinide ou oursin, le rosaceus est aussi fossile à la Guadeloupe avec toutes les autres espèces. — Antilles.
	C. Duchassaingii, Michelin.	Guadeloupe.
	C. parvus, Duch.	*Idem*
	C. laganoides, Michelin.	*Idem*
	C. reticulus, Desm.	*Idem*
	C. pulchrior, Duch.	Fossile à Saint-Martin.
Scutella, Duch.	S. Michelini, Duch.	Guadeloupe.
	S. Desmoulinii, Bucl.	Guadeloupe et fossile.
	S. Lesuerii, Duch.	Guadeloupe.
Cidaris, Lamck.	C. tribuloides, Lamck.	Antilles.
	C. Metularia, Lamck.	Guadeloupe, Mexique oriental.
Astropyga, Agas.	A. calamaria, Agas.	Guadeloupe.
Diadema, Rhumphuis.	D. turcarum, Rhum.	Antilles.
Echino-cidaris.	Punctulata Desm.	Antilles. Caroline du Sud.
	Dufresnii, Desm.	Antilles, Cumana.
Tripneustes, Agas.	T. ventricosus.	Guadeloupe, Martinique, Yucatan.
	T. fasciatus, Lamck.	Guadeloupe.
Echinus, Lamck.	E. variegatus.	*Idem*
	E. semi-tuberculatus, Valenc.	Guadeloupe, Mexique.
	E. excavatus, Blainv.	Guadeloupe, Martinique.
	E. Cameleo, Michelin.	Antilles.
Echinometra.	E. lucunter, Lamck.	*Idem*
	E. lobata, Blainv.	Guadeloupe, Yucatan.
	E. acufera, Blainv.	Antilles, Mexique.
Mellita.	M. hexapora, Agas.	Antilles, Mexique oriental.
Echinoneus.	E. clysostomus, Leske.	Antilles, Porto-Rico.
	E. minor, Leske.	Antilles.
	E. serialis, Desor.	Guadeloupe.
Caratomus.	C. pisiformis, Michelin et Duch.	*Idem*
Cassidulus.	C. guadalupensis, Michelin et Duch.	*Idem*
Brissus.	B. pectoralis, Lamck.	Guadeloupe, Mexique.
	B. ventricosus, Lamck.	Antilles.
	B. columbaris, Agass.	*Idem.*

GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
Hemiaster.	H. Michelotti, Michelin.	Guadeloupe, Cuba.
Schizaster.	S. cubensis, d'Orbigny.	*Idem*
Astéries ou ophiures ou étoiles de mer.		
Oreaster, Mull.	O. reticulus, Mull. Trosch.	Antilles.
Astropecten, Mull.	A. platyacanthus, Mull. Trosch.	
Astericus.	A. pentagonus,, Mull. Trosch.	
Scytaster.	S. stella, Duch.	
Ophioderma	O. Variegata. Duch.	
	O. saxatilis, Duch.	
Ophiolepis.	O. annulosa, Mull. Trosch	
	O. trisquammosa, Duch.	
	O. Vicina, Duch.	
	O. albida, Duch.	
	O. Tancredi, Duch.	
Ophiocoma.	O. scolopendrina, Mull. Trosch.	
	O. serpentaria, Mull. Trosch.	
	O. crassispina, Mull. Trosch.	
	O. punctata. Duch.	
Ophiarachna.	O. gorgonia, Mull.	
Ophiotrix.	O. fragilis, Mull. Trosch.	
	O. quinquefissa, Duch.	
Euryale, Lmck.	E. costosum.	
	E. muricatum.	
Trichaster, Agass.	T. isidis, Duch.	
Pentacrinites.	P. caput Medusae, Mill.	En mer.
Isis.	I. americanus.	
	I. asterias.	Palmier marin. On le trouve à la Guadeloupe, notamment dans la baie du Moule.
Sertulariens ou Sertulaires ou Méduses ou orties de mer.		
Tubularia. Lamck.	T. Ehrenbergii. Duch.	
	T. Lamourouxii. Duch.	
	T. glandulosa, Duch.	
	T. pinnata, Duch.	
Aglaophenia, Lamck.	A. Acinaria, Duch.	
	A. atlantica, Duch.	
Dynamena, Lamck.	D. ostrearum, Duch.	
	D. Disticha, Lamck.	
Clytia, Lamck.	C. Volubilis, Lamck.	
Laomeda, Lam.	L. Antipathes.	
Zelleria, Duch.	Z. simplex.	
Agass.	T. Isidis, Duch.	

Nous donnons enfin ici la nomenclature des *Spongiaires* que beaucoup d'auteurs ont rangés parmi les zoophytes, bien que leur véritable place soit au dernier degré du règne animal. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que c'est grâce à M. Placide Duchassaing que nous faisons connaître les éponges vivant à la Guadeloupe.

Éponges vraies.

1° *Éponges à pinceaux.*

GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
Spongia.	S. utilis, D. et M.	Saint-Martin.
	S. tubulifera, Lamck.	Antilles.
	S. lacinulosa, Lamck.	*Idem*
	S. fenestrata, D. et M.	*Idem*
	S Circularis, Duch.	Guadeloupe.
	S. Complanata, Duch.	Antilles.
	S. obliqua, D. et M.	*Idem*
	S. manus, Blainv.	Guadeloupe, Saint-Martin.
	S. marquezii, D. et M.	Guadeloupe.
	S. clava-Hercules, D. et M.	Saint-Martin, Saint-Thomas.
	S. rubens, Pallas.	Guadeloupe, Vièques, Saint-Domingue, Cuba, Saint-Thomas.
	S. Isidis, D. et M.	Guadeloupe.
	S. Dumetosa, D. et M.	Guadeloupe, très commune dans les baies du Moule.
	S. napiformis, Duch.	*Idem*
	S. Guadalupensis, D. et M.	Guadeloupe, côtes du Moule. Ces éponges se trouvent par 3 et 4 mètres d'eau.
Tuba, D. et M.	T. bussaria, Lamck.	Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Thomas, Tortole, Vièques.
	T. digitalis, Lmck.	Guadeloupe, Saint-Martin.
	T. incerta, D. et M.	Guadeloupe, Saint-Thomas, Vièques.
	T. vaginalis, Lamck.	*Idem*
	T. plicifera, Lmck.	Antilles.
		Les tuba sont fixés aux rochers par 3 ou 6 mètres d'eau.

Eponges hétérogènes.

Callyspongia, D. et M.	C. bullata, Lmck.	Guadeloupe, Saint-Thomas, Tortole, Vièques. Vivant à une grande profondeur.

Eponges homogènes.

Luffaria, D. et M.	L. fistularis, Esper.	Rare à la Guadeloupe.

GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
	L. fulva, Lam.	Guadeloupe, Saint-Thomas, Tortole, Vièques : par 4 et 5 mètres d'eau.
	Lithospongiae.	
Lithospongia, D. et M.	L. torva.	Antilles. Assez grande profondeur.
	Haléponges.	
	Éponges armées.	
Polytherses, D. et M.	P. campana, Lamck.	Antilles.
	P. acuta, D. et M.	Guadeloupe, Saint-Thomas, Cuba, par 2 et 10 mètres d'eau.
Agelas, D. et M.	A. dispar.	Guadeloupe, Saint-Martin, Sainte-Croix, Saint-Thomas, Vièques.
	A. dilatata.	Guadeloupe. Grande profondeur.
Amphimedon, D. et M.	A. leprosa.	Guadeloupe. 3 à 10 mètres.
Thalisias, D. et M.	T. carbonaria.	Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Thomas, Sainte Croix.
	T. vesparia, Lamck.	Guadeloupe, îlet à Fajou.
	T. subtriangularis, Duch.	Guadeloupe, Saint-Thomas, Vièques, Tortole.
	T. Cylindrica, D. et M.	*Idem*
	T. lyriformis, D. et M.	*Idem*
	T. hyano, D. et M.	Guadeloupe.
	T. varians, D. et M.	Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Thomas, Tortole.
	T. virgultosa, Lamck.	Antilles. Les unes littorales les autres à une assez grande profondeur.
Pandaros, D. et M.	P. juniperina.	Guadeloupe, Saint-Thomas, Vièques. Par 10 mètres et plus d'eau.
	Eponges subarmatae.	
Tethia.	T. globulum, D. et M.	Guadeloupe, Saint-Thomas, Vièques. A une grande profondeur.
Vioa.	V. Duvernoysii, Duch.	Guadeloupe, habite les coquilles du genre Penna.
	V. dissociata, Duch.	*Idem*
	V. strombi, D. et M.	Antilles. Sur la coquille du Lambi.
Ficospongia, D. et M.	F. guadalupensis.	Guadeloupe. 300 pieds de profondeur.

§

Les crustacés (*araya*, *macàioùman* en caraïbe), abondent. Les uns sont semblables à ceux de l'Europe ; les autres ne vivent que dans nos mers intertropicales. Ces derniers seuls demandent notre attention. Nous ne citerons que quelques noms, notre choix devant se restreindre.

Les espèces nouvelles ont toutes été découvertes par un de nos compatriotes, docteur-médecin très distingué, M. Isis Desbonne, qui a exercé son art au Moule où, il a laissé des souvenirs qui ont survécu à la mort.

Décapodes brachiures.

Dryope falcipoda, genre nouveau et espèce nouvelle. Isis Desbonne.
Platyrinchus trituberculatus, *Idem*
Sisyphus compressus, *Idem*
Mithrax lævimanus, espèce nouvelle, Desbonne.
Mithrax affinis, *Idem*
Pericera villepinii, *Idem*
Pericera curvicorna, *Idem*
Pericera nodipes, *Idem*
Othonia Lherminieri, *Idem*
Pisa galibica, *Idem*
Pisa purpurea, *Idem*
Pisa latipes, *Idem*
Cancer venustus, *Idem*
Cancer nigerrinus, *Idem*
Cancer miniatus, *Idem*
Cancer affinis, espèce nouvelle, Desbonne.
Xantho humilis, *Idem*
Paneopeus lacustris, *Idem*
Chlorodius limosus, *Idem*
Pilumnis caribæus, *Idem*
Lagostoma reticulata, *Idem*
Lupea Duchassaingii, *Idem*
Lupea parvula, *Idem*
Gelasimus Grangeri, *Idem*
Grapsus Guadalupensis, *Idem*
Calappa squamosa, *Idem*
Murria Balguerii, *Idem*
Leptopodia Sagittaria, Leach.
Epialtus bituberculatus, M. Edwards
Acanthonyx Petiverii. *Idem*
Herbstia, ind, Guerin, invenit.
Chorinus heros, Leach.
Lambrus crenulatus, de Saussure.
Triphia gonagra, M. Edwards.
Carpilius corallinus, *Idem*
Boscia dentata, *Idem*
Uca lavis, *Idem*
Gardisoma Guanhumi, Marcgrave.
Gecarcinus ruricola, Latreille.
Gecarcinus lateralis, Fréminville.
Ocypoda arenaria, Say.
Gelasimus vocans, Desmarest.
Sesarma cinerea, M. Edwards.
Grapsus cruentalus, Latreille.
Grapsus pictus, *Idem*
Plagusia squamosa, *Idem*
Plagusia clavimana, Desmarest.
Calappa marmorata, Fabricius.
Hepatus fasciatus, Latreille.
Guaia punctata, M. Edwards.

Anomoures.

Dormia vulgaris, M. Edwards.
Pagurus granulatus, *Idem*

Macroures.

Ibacus antarticus, Rumph.
Palinurus americanus, Lamarck.
Palinurus guttatus, Latreille.
Palemon Jamaïcensis, Herbst.
Palemon spinimanus, M. Edwards.
Palemon forceps, *Idem*
Stenopus versicolor, espèce nouvelle, Desbonne.
Scyllarus æquinoxalis, Brown.

Stomapodes.

Squilla mantis, Rondelet.
Squil a scabricauda, Latreille.
Squilla vittata, *Idem*
Gonodactylus chiragrus, *Idem*. Squilla chiragra de Fabricius.

Karukera possède en abondance des huîtres (ostrea). Elles sont petites, délicates, grasses, blanches, tendres, d'un goût exquis. En Europe on pêche les huîtres en les détachant des rochers qui gisent au fond de la mer. Aux Antilles on les cueille. En effet, les semences de ce mollusque s'attachent aux branches et aux racines du palétuvier ou mangle noir, s'y nourissent et s'y multiplient pour le plaisir des gourmands. *rahalou*, *Huirre* en caraïbe.

La forêt n'a pas seule le privilège d'éclater en lumière, la mer aussi participe à la fête rutilante. La nuit est noire, une fraîche brise soulève harmonieusement les vagues qui viennent se briser sur la plage. Un phénomène étonnant frappe alors d'une superstitieuse terreur l'ignorant Caraïbe. La vague projette une lueur bleuâtre très vive ; la pierre lancée dans la mer produit une lueur ; le sillage d'un canot dégage la lumière. spectacle plus magnifique encore, d'immenses nappes lumineuses se forment sur le dos de la plaine liquide, s'étendent, se rétrécissent, s'allongent en suivant les courbes de ses ondulations.

Ce phénomène étrange, que la science moderne a depuis expliqué, produit toujours une impression profonde.

XIX.

Les anciens historiens de Karukéra déclarent tous que les rivières, les lagons, les étangs étaient très poissoneux. On n'y trouve plus qu'en petite quantité des mulets ressemblant aux muges d'Europe, des dormeurs (eleotris dormitatrix de Cuvier, gabius plumeri de Block). des loques ou lochs (poisson indéterminé), des tétarts, qui ont une chair blanche, ferme, grasse, très estimée, des anguilles à chair délicate, de nombreuses écrivisses d'espèces variées et excellentes, des chevrettes délicieuses et des néritines. Le mulet est *l'arèlli* des Caraïbes qui appelaient le tétart *macouba*, les écrevisses : *couloüanum*, *ouassou*, *ichoûlou*, l'écrivisse commune, *oüàliti*, la petite écrivisse.

Aussitôt que les pluies commencent, les embouchures des rivières et toutes les roches qui sont aux environs ou dans leur lit, sont couvertes d'une infinité de petits poissons de toutes espèces, qui ne sont pas plus grands et guère plus gros

que de grosses épingles. « Il faut que dans ce tems-là, dit le « père Labat, les poissons de mer et d'eau douce ayant laissé « aller leurs œufs, qui étant éclos s'attachent à toutes les roches « qu'ils trouvent aux embouchures des rivières, la nature leur « ayant donné l'instinct de se retirer dans ces lieux de seûreté « où les gros poissons ne sçauroient les aller dévorer. C'est « effectivement dans ce tems-là qu'on trouve le plus grand « nombre de poissons à la côte.

« On appelle ces petits poissons du nom de *titiri* à la « Martinique. Je crois que ce terme est caraïbe. On les nomme « *pisquet* à la Guadeloupe. On en trouve quatre ou cinq jours « devant et autant de jours après les pleines lunes des mois « de juillet, août, septembre et octobre. Dans les premiers « jours ils sont blancs comme neige, peu à peu ils grossissent « et deviennent gris, et ne sont plus si délicats. »

Comme les rivières sont ordinairement des torrents, ils gagnent tant qu'ils peuvent le long des rives, où les eaux sont moins rapides, et quand ils rencontrent un saut d'eau dont la rapidité les emporte, ils se jettent hors de l'eau, s'attachent contre la roche, si élevée qu'elle soit, et se glissent, à force de remuer, jusqu'au dessus du courant d'eau. On en voit plus de deux pieds de large et plus de quatre doigts d'épaisseur, attachés sur une roche, qui tous, les uns sur les autres, s'efforcent à qui aura plustôt gagné le dessus. *Titiri* en caraïbe.

« La mesme Providence qui nourrit l'espace de quarante ans, « le peuple d'Israël de la manne du Ciel, dans la vaste soli- « tude des déserts de l'Arabie, dit le père du Tertre, tire avec « la mesme bonté des entrailles de la terre de la Guadeloupe « une manne vivante et perpetuelle, sans le secours de laquelle « plusieurs habitants s'ouffriraient beaucoup. »

Cette manne vivante se présente sous la forme de crabes terrestres dont les Caraïbes faisaient leur principale nourriture. Ils sont de trois espèces que la science moderne a rangées dans la famille des Gécarcins. Ces crabes s'appelaient en caraïbe : *heùle* ou *oyéma*.

Les *Crabes violets*. Leur corps semble n'être composé que de deux mains tronquées par le milieu et rejointes ensemble. Des deux côtés on voit quatre doigts et les deux mordants qui servent comme de pouces. Tout le reste du corps est couvert d'nne écaille large comme la main, relevée en bosse, sur le devant de laquelle sont enchassés deux petits yeux, longs et gros comme des grains d'orge, transparents comme du cristal et solides comme de la corne. Un peu au-dessous est la gueule couverte de quelques barbillons sous lesquels se trouvent deux dents larges comme la moitié de l'ongle, tranchantes et blanches

comme de la neige, situées aux deux côtés et se joignant comme des fers de ciseaux. Cette écaille est remplie d'une liqueur épaisse, grasse, fibreuse. Au milieu de cette liqueur, appelée taumaly, est placé l'estomac, désigné sous le nom de fiel, à cause de son amertune, et composé d'une peau déliée et étendue par deux petits osselets ou cartillages. Il est gros comme deux fois le pouce et a toute la forme de l'écaille.

Ils ont au-dessous du corps un plastron composé de diverses pièces ajustées comme les tassettes d'un corselet, sous lequel existe cinq ou six barbillons de chaque côté. Un petit canal, large comme le tuyau d'une plume, sort de l'estomac, passe par le milieu de ce plastron et vient se terminer à sa fin. Il sert à expulser les excréments. Ils n'ont pas de sang, mais une eau claire, qui s'épaissit comme de la gelée et se caille. Ils ont généralement une couleur violette, mais beaucoup d'entre eux sont agréablement diversifiés et panachés de bleu, de blanc et de violet.

Ils habitent dans les montagnes, se nourrissent de feuilles, de fruits et de bois pourri. Vers le mois d'avril ou de mai, lorsque les premières pluies commencent à tomber, ils sortent des creux des arbres, des fourches pourries, de dessous les rochers et des trous qu'ils creusent dans la terre et vont se ranger le long des rivières et des ravines humides pour se retirer dans des lieux plus frais aussitôt que la pluie cesse de tomber.

Cette descente se fait dans un ordre admirable et par troupes innombrables, qui se divisent en trois bandes, composée : la première de mâles, qui frayent le chemin ; le gros de l'armée, dans lequel il ne se trouve presque pas des femelles, attend que le temps soit entièrement à la pluie pour se mettre en campagne. Trois ou quatre jours après l'arrière garde se met en marche. La terre est couverte par ces légions qui marchent fort lentement pendant toute la nuit, et le jour quand il pleut. Ils ne s'exposent point au soleil. Si la pluie cesse pendant la descente, ils font une halte générale.

Ils descendent à la mer. A peine arrivés sur le rivage, ils se laissent couvrir deux ou trois fois par les lames, puis vont se blottir dans des trous. Les œufs des femelles grossissent, sortent du corps, s'attachent aux barbillons placés sous le plastron, et sont semblables à la rogue des harengs. Au bout de quelques jours, ils vont encore se baigner dans la mer, et les femelles y secouent leurs œufs qui éclosent sous le sable, et les petits remontent à la montagne.

Les crabes sortent de ce second bain dans un état de faiblesse extraordinaire ; ils deviennent maigres ; leur chair change de

couleur. L'accouplement a lieu immédiatement après ce bain; quand ils ont repris leur embonpoint, ils font des trous dans la terre, les bouchent avec des feuilles et de la terre. Ils se dépouillent alors de leurs anciennes écailles, et restent à côté dans un état d'immobilité qui dure plus de six jours. Pendant tout le temps de cette transformation, ils n'ont point d'amertume dans l'estomac et leur taumaly est jaune comme de l'or. Ils sont alors gras, pleins, en très bon point et délicieux, et ne sont revêtus que d'une peau extrêmement délicate qui se durcit peu à peu et forme enfin l'écaille. On les appelle, lorsqu ils sont dans cet état, crabe bourcière.

Les *Crabes blancs*, dont les mœurs sont semblables à celles des précédents, et sont cependant trois fois plus gros. « Pour « en faire une exacte description, il faut encore diviser ceux « qui sont continuellement le long des étangs et dans la vase, « d'avec ceux qui vont un peu plus avant dans les terres, et « ne sont pas toujours dans l'eau, comme les plus grands qui « sont toujours dans leur terrier, et à demy corps dans l'eau. « ceux-cy ont de grands mordans larges de quatre doigts, longs « de deux pieds, qui semblent représenter la forme d'une mitre : « il y a beaucoup plus à manger à ceux-cy, mais ils sont « plus sujets à manger de la mancenille, et à estre *malinotes*, « c'est-à-dire malades; mais quand tout cela ne seroit point, « ils sentent tousjours la bonë.

« Les autres, ajoute le père du Tertre, sont ceux qui se « trouvent dans les bois un peu esloignés des estangs et des « lieux bourbeux, ils sont plus petits que les autres, et ont « les mordans plus cours, la chair plus ferme, et de meilleur « goust, et le taumaly plus jaune et plus gras. »

Les meilleurs crabes et les plus gros sont de Marie-Galante : *oualàbougoüalou* en caraïbe.

Les *Tourlouroux*, (*Gecarcinus ruricola*) en caraïbe *itourourou*, qui ont les mêmes habitudes que les crabes, sont beaucoup plus petits que ces derniers. Leur carapace qui atteint trois pouces au plus de largeur, est bombée sur les côtés et en dessus, où elle est marquée sur son centre d'une impression en forme d'H d'une couleur rouge-brun s'éclaircissant peu à peu jusque sous le ventre, qui est d'un rouge fort clair. Les yeux sont noirs, durs comme de la corne, sortent et entrent dans leurs orbites comme ceux des écrevisses. Ils ont quatre pattes de chaque côté, composée chacune de quatre articles, dont le dernier est plat et terminé en pointe, et deux mordans bien plus gros que les jambes et dont les extrémités, faites comme celles des crabes de mer, pincent très fort. La pince gauche est plus petite que la droite.

« Ces animaux, dit le père du Tertre, ont une faculté qui « ne doit estre enviée que des coupeurs de bourse, ou de ceux « que le Prevost tient desjà au colet : c'est que si vous les prenez « par un mordant ou par une patte, ils s'en défont comme bon « leur semble, les détachent de la jointure aussi proprement « que si on les avoit coupez avec un rasoir, vous les laissent « dans la main et se sauvent, et s'il en est besoin, ils les « quittent toutes les unes après les autres. Jugez si semblables « gens ne doit pas souhaiter une chose qui leur seroit si néces- « saire. S'ils sont blessés à un mordant ou à une patte, ils « extirpent promptement le membre et le mal tout ensemble, « sans avoir besoin de l'assistance de quelque expert chirurgien. « Tous ces membres coupez leur reviennent au bout de l'an, « ou au moins d'autres en leur place. »

Réaumur s'est assuré de la véracité de cette assertion, et les expériences qu'il a faites pour s'en convaincre ont été pleinement confirmées, en 1817, par le docteur Vincent, chirurgien de 1re classe de la marine.

Il existe encore à Karukéra un crustacé dont quelques individus atteignent des proportions extraordinaires, car un spécimen placé sous nos yeux a 23 centimètres de longueur de la queue à la tête, 30 en y comprenant les pinces, et 10 de circonférence.

Du temps du père du Tertre on l'appelait soldat ou cancelle. La science contemporaine lui a imposé le nom de *cœnobita* Diogènes, (*Edward* ou de *Pagurus Diogènes* (*Latreille*). Le nom vulgaire de soldat s'est conservé. *Makérë* en caraïbe.

« Ce soldat est une espèce de petit cancre, long de trois à quatre pouces au plus : il a la moitié du corps semblable à une sauterelle marine, mais revestu d'une écaille un peu plus dure : quatre pieds assez semblables à ceux d'un crabe, deux mordans, dont l'un n'est guère plus gros qu'un de ses pieds, et l'autre est plus large que le pouce, rond, qui serre estrangément et bouche tout le trou de la coquille où il loge. Tout le reste du corps n'est qu'un certain boudin, d'une peau assez rude et épaisse, gros comme le doigt et long de la moitié ou un peu plus. Au bout, il y a une petite queue composée de trois petits ongles, ou trois petites écailles, comme la queue d'une sauterelle de mer. Toute cette moitié du corps est remplie d'un *taumaly*, semblable à celuy qui se trouve dans la coquille d'un crabe : mais rouge. »

Le père du Tertre ajoute « que ce taumaly exposé au feu ou soleil se fond et se résoud en huile qui est un véritable beaume pour les plaies récentes. »

§

La conchyliologie de la Guadeloupe n'a pas encore livré

tous ses secrets. Chaque jour des découvertes nouvelles ajoutent une espèce à celles dejà trouvées.

En 1867, M. Schramm, sous-inspecteur des douanes à la Pointe-à-Pitre, récemment enlevé, par une mort prématurée, à l'amour de sa famille et à l'affection de ses nombreux amis, a dressé le catalogue des coquilles de notre île dont il a fait connaître plusieurs espèces nouvelles et qui ne se trouvent que dans ses mers ou sur son sol. Ce catalogue contient 781 numéros, parmi lesquels on rencontre deux espèces fossiles par lui découvertes : la *Pleurotomaria Duchassaingii* et la *Pholadoma Guadalupensis*. Depuis on a trouvé une *Haliotis*.... ? et la *Terebratulina* Cubensis de Pourtalès. Ce catalogue indiquait, sans les distinguer, toutes les coquilles de notre île.

M. Marie, sous-commissaire de marine, que ses travaux sur la faune conchyliologique des pays intertropicaux où il a servi, ont fait remarquer, et qui, à la suite de la publication d'un mémoire sur les mollusques terrestres et fluviatiles de la Nouvelle-Calédonie, a été nommé officier d'académie, a eu l'extrême obligeance de nous donner une note sur les animaux de cette espèce qui habitent spécialement la Guadeloupe.

Nous saisissons l'occasion pour remercier ce savant modeste, qui met, avec une bonne grâce, dont nous lui sommes très reconnaissant, sa science à la disposition des profanes et qui a, depuis son séjour dans l'île, fait moisson de découvertes nouvelles. Nous ajouterons à sa note le nom de Marie, pour indiquer ses inventions.

Nous lui donnons maintenant la parole :

« La faune conchyliologique marine présente, comme le fait d'ailleurs assez supposer la position géographique de la Guadeloupe, beaucoup d'analogie avec celle des autres îles du groupe des Petites Antilles. Toutefois, quelques mollusques semblent lui appartenir en propre : ce sont plusieurs espèces provenant de découvertes faites à diverses époques et dont la présence n'a pas encore été constatée ailleurs, à ma connaissance du moins.

« Je citerai en premier lieu le fameux pleurotomaire découvert à Marie-Galante et publié en 1856 par MM. Fischer et Bernadi, sous le nom de *Pleurotomaria Quoyana*. Cette coquille, jusqu'à présent restée unique, a été ramenée d'une grande profondeur, dans la nasse d'un pêcheur.

« Puis viennent ensuite quelques autres espèces encore fort rares, telles que : la *Voluta* et le *Murex Beauii*, des mêmes auteurs, le *Murex Cailetti*, de Petit de la Saussaye, le *Fusus Schrammi*, de Crosse, l'*Oniscia Dennissoni*, de Reeve, et le *Conus Villepinii*, de Fischer et Bernardi.

« Enfin une quarantaine d'espèces environ, appartenant à différents genres, et parmi lesquelles nous citerons :

Acmœa Hamiller (Fischer).
Adeorbis Adamsii (*idem*).
Adeorbis Beauii (*idem*).
Aplysia Cailetti (Deshayes).
Aplysia Schrammi (*idem*).
Argiope Antillarum (Crosse et Fischer).
Argiope Schrammi (*idem*).
Astralium Guadelupense (Gray).
Avicula Guadelupense (d'Orbigny).
Chiton Schrammi (Shuttleworth).
Chiton Asper (*idem*).
Chiton Candisatus (*idem*).
Columbella Schrammi (Petit de la Saussaye).
Columbella Saint-Pairiana (Caillet).
Columbella Lafresnayii (Fischer et Bernadi).
Cylindrobulla Beauii (Fischer).
Engina Schrammi (Fischer).
Fisurella Schrammi (*idem*).
Hermœa viridis (Deshayes).
Lobiger Souverbi (Fischer).
Mactra Guadelupensis (Récluz).
Nassa Guadelupensis (Petit de la Saussaye).
Pecten Schrammi (Fischer).
Phos Beauii (Fischer et Bernardi).
Scalaria pernobilis (*idem*).
Skenea Petitii (Fischer).
Tellina Guadelupensis (d'Orbigny).
Tellina Schrammi (Récluz).
Terebratulina Cailetti (Crosse).
Tridachia Schrammi, genre nouveau (Deshayes).
Trochus Schrammi (Fischer).
Turbo Cailetti (Fischer et Bernardi).

« On a attribué la Guadeloupe comme habitat à la *cypræa bicallosa* de Gray, mais elle n'y a jamais été trouvée authentiquement : la coquille qui figurait sous ce nom dans le catalogue de la collection achetée, il y a plusieurs années par l'exposition coloniale est la *cypræa Aubryana* de Jousseaume, dont l'analogie avec la *bicallosa* est fort douteuse.

« Quelques genres sont ici assez bien représentés, les principaux sont les suivants : Cassis, Chiton, Columbella, Fisurella Littorina, Lucina, Murex, Oliva, Pleurotoma, Scalaria, Tellina, Triton.

« Les mollusques terrestres et fluviatiles ne sont pas fort variés; le nombre total des espèces que possède l'île, en y comprenant les découvertes tout récemment faites, n'atteint pas 80 dont une trentaine environ lui sont particulières. C'est à la Grande-Terre surtout que se trouvent les fluviatiles : les marais abondent en ancyles, planorbes et paludestrines; en voici d'ailleurs l'énumération :

Ampullaria glauca (Linnée), nerita effusa de Muller.
Ancylus Beauii (Bourguignat).
Ancylus Chittyi (Adams), Petitianus de Bourguignat.
Ancylus obscurus (Halder).
Paludestrina Auberiana (d'Orbigny).
Paludestrina Candeana (*Idem*).
Physa Guadelupensis (Fischer).
Physa sowerbyana, variété, (d'Orbigny)
Planorbis Bavayi (Crosse).
Planorbis cultratus (d'Orbigny)
Planorbis lucidus (Pfeiffer).
Planorbis lugubris (Spix et Wagner). Guadelupensis de Sowerby.
Planorbis schrammi (Crosse).
Sphœrium... espèce nouvelle?

« La Physa Guadelupensis habite généralement les eaux chaudes.

« Le sphœrium est peut-être l'*incurvus*, mais cependant je ne suis pas certain de cette détermination.

« Les anciens auteurs avaient mentionné plusieurs ampullaires comme habitant les eaux de la Guadeloupe, mais on a depuis longtemps reconnu qu'on a réellement affaire qu'à une seule et même espèce dont une bonne synonimie dira le dernier mot.

« Les rivières ne donnent au conchyliologue que des néritines au nombre de six espèces, dont la première est parfois répandue à profusion :

Neretina punctulata (Lamarck)
Neretina meleagris (*Idem*).
Neretina pupa (Linnée), venosa de Menke.
Neretina succinea (Récluz).
Neretina tristis (d'Orbigny).
Neretina virginea (Linnée).

« La Neretina punctulata atteint, surtout dans la rivière du Plessis, une très grande dimension.

« Quant à la Néritina viridis (Linnée), on la rencontre toujours au bord de la mer, qu'il y ait ou non des cours d'eau dans les environs, sa place est donc plutôt dans les coquilles marines.

« La faune terrestre est principalement caractérisée par la famille des *succineidæ* (Amphibulima, Pellicula, Homalonyx et succinea). Le genre *Hydrocena*, dont une espèce vient d'être trouvée à la Pointe-à-Pitre (*par M. Marie)*, est un fait intéressant au point de vue de la distribution géographique ; ce genre n'avait jusqu'alors été constaté qu'en Asie et en Océanie.

« Les mollusques terrestres, répartis en 17 genres sont les suivants :

Achatina... espèce nouvelle découverte par M. Marie.
Blaumeria heteroclita, (Montfort), voluta.
Bulimus Caracasensis (Reeve) stenogyra.
Bulimus chrysalis? (Pfeiffer).
Bulimus exilis (Gmelin).
Bulimus Goodalli (Muller), stenogyra.
Bulimus L'herminieri (Fischer).
Bulimus Limnoïdes? (Férussac).
Bulimus multifasciatus, variété (Lamarck).
Bulimus octonus (Chemnitz), stenogyra.
Bulimus ... espèce nouvelle?
Chondropoma crenulatum (Michaud).
Cyclophorus Beauianum (Petit de la Saussaye).
Cyclophorus schrammi (Shuttleworth(
Cylindrella collaris (Férussac).
Geostilbia Gundlachi (Pfeiffer).
Geostilbia ... espèce nouvelle découverte par Marie.
Helicina picta (Sowerby).
Helicina schrammi (Crosse).
Helicina ... découverte par Marie.
Helix arborea (Say).
Helix badia (Férussac).
Helix Baudoni (Petit de la Saussaye).
Helix dentiens (Férussac)
Helix Gundlachi (Pfeiffer).
Helix Josephinæ (Férussac).
Helix lychnuchus (Muller).
Helix pachygastra (Gray).
Helix Schrammi (Fischer), pineria.
Helix bracteola (Rang).
Helix ... découverte par Marie.

Hydrocena ... découverte par Marie
Melampus coniformis (Bruguières)..
Melampus Dominicensis (Férussac).
Melampus flavus (Gmelin).
Melampus pusillus (*Idem*), voluta.
Oleacina Guadelupensis (Pfeiffer).
Pedipes mirabilis (Muhlfeldt).
Pupa ... espèce nouvelle?
Succinea appendiculata (Pfeiffer), pellicula.
Succinea candeana (Lea).
Succinea depressa (Rang), pellicula.
Succinea patula (Bruguières), amphibulima.
Succinea unguis (Férussac), variété, Homalonyx.
Succinea elongata? (Férussac).
Tornatellina lamellata (Potiez et Michaud)
Vaginula occidentalis (Guildiny).
Vaginula occidentalis, variété, découverte par Marie.

« Quant aux espèces fossiles, on n'en a encore trouvé que quelques-unes, mais lorsque des fouilles seront sérieusement entreprises dans les terrains quarternaires de la Grande-Terre, tout permet de supposer que le paléontologiste y découvrira bien des nouveautés.

« En terminant, nous devons dire qu'il est certain que les draguages que l'on ferait dans les grands fonds, principalement autour des Saintes et de Marie-Galante, enrichiraient la science de précieuses découvertes, et nous ne pouvons que faire des vœux pour que la France ne se laisse pas devancer dans cette glorieuse entreprise. »

§

La cryptogamie marine et fluviale de notre île a été explorée avec une persistance couronnée de succès, par MM. Mazé et Schramm. En 1865, ils ont publié les résultats de leurs investigations.

M. Mazé, dont les travaux divers ont enrichi la science et largement contribué à révéler les richesses conchiologiques de notre île, a continué ses recherches cryptogamiques et a publié, en 1877, un *Essai de classification des Algues de la Guadeloupe.*

Cette nouvelle édition, qui répare toutes les lacunes de la première et fait connaître les espèces découvertes depuis 1865, est précédée d'une introduction à laquelle nous empruntons les passages suivants :

« Quoique nombre d'années nous séparent de l'époque où furent découvertes les petites Antilles, bien que depuis lors elles aient été fréquemment visitées et parcourues par des voyageurs illustres, dont les travaux sont justement célèbres, certaines des productions naturelles de leur sol sont restées à peu près inconnues, et nous ne possédons pas encore une flore complète de la partie du groupe qui appartient à la France. Peut-être faut-il attribuer cette lacune regrettable à l'opinion, généralement acceptée, et qui ne manque pas d'une certaine exactitude

en ce qui touche les végétaux d'un ordre supérieur, que les îles voisines des grands continents ne présentent le plus ordinairement, sur une échelle réduite, qu'une reproduction des types observés sur les mêmes parallèles du littoral de la terre ferme.

« Mais il est de grandes séries du règne végétal qui semblent plus particulièrement échapper à ces lois de distribution, et par cela même demander une étude spéciale et approfondie par localité ; ce sont les cryptogames en général et la section des algues en particulier. Cette intéressante famille, qui recherche, pour quelques-uns de ses genres, les latitudes chaudes, trouve dans nos îles ou îlots, aux rives fortement découpées que protègent des récifs de ceinture, des anses profondes, chauffées par le soleil des tropiques, où elle se développe avec une grande puissance, en déployant les couleurs les plus riches et les formes les plus variées.

« Les eaux douces, les lagons stagnants, les sources thermales qui jaillissent de tous côtés sur ce sol essentiellement volcanique, recèlent une végétation non moins riche et tout aussi peu connue. Il y a donc là, pour ainsi dire à notre portée, un dépôt de richesses ignorées, un nouveau champ d'interressantes études, sur lesquels il importait d'appeler l'attention de la science.

« L'essai que nous donnons aujourd'hui, limité au groupe d'îles qui forment notre colonie de la Guadeloupe, est un premier pas dans cette voie. Si incomplet qu'il soit encore, il permettra d'apprécier la valeur des recherches faites pendant ces dernières années dans cette partie de l'histoire naturelle par quelques collectionneurs dévoués qui y consacrent les rares loisirs que leur laissent leurs occupations spéciales ou les devoirs de leurs fonctions.

« L'initiative de ce mouvement appartient au regretté docteur Duchassaing (Placide), qui avait déjà recueilli sur les plages du Moule plus de quatre-vingts espèces, dont dix ou douze complètement nouvelles, quand il a abandonné la *Phycologie* pour se consacrer à l'étude des *Polypiers*, sur lesquels la science lui doit de remarquables travaux publiés en France et en Italie. Ses recherches ont été successivement reprises et continuées par feu le chef de bataillon d'infanterie de la marine Beau, M. le docteur Granger, nos bien regrettés amis, A. Schramm et L. Conquérant, MM. Cassé et le docteur Matteï. L'œuvre est aujourd'hui presque terminée ; les spécialistes y trouveront, nous osons l'espérer, avec une nomenclature locale à peu près complète, d'utiles données pour la classification générale des Algues. »

M. Mazé ajoute que les spécimens recueillis comprennent 940 espèces ou variétés, savoir :

Diatomées	31
Zoospermées	362
Fucoïdés	109
Floridées	438

réparties en trois grandes catégories :

Espèces d'eau douce	102
— d'eaux thermales ou thermo-minérales	27
Espèces marines	811

Le tableau ci-après en donne la nomenclature :

Diatomées.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES	HABITAT.
Mélosiréés.	Podosira. Ehrbg.	Podosira montagnei Kg	Sur les frondes du callithamnion Beauii, îlet Pigeon sur les rochers à la lame.
	Melosira. Ag.	Melosira tropica Cru. mscr.	Sur les frondes de Bostrychia merigeana, en bouchure de la Lézarde.
Eunotiées.	Himantidium Ehrb.	Himantidium thermalis. Cru. mscr.	Bassin Beauvallon.
Achnanthées.	Cocconeis Ehrb.	Cocconeis Grevillei. Smith.	Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		— Concentrica. Ehrb.	*Idem*
		— Striata. Ehrb.	Bailliff : Embouchure Rivière des Pères.
Fragilariées.	Fragilaria. Ag.	Fragilaria capucina. Desmaz	Mare habitation Papin. Abymes.
		— exilis. Grun.	Bassin Beauvallon.
	Diatoma. D. C.	Diatoma hyalinum Kg.	*Idem*
		— fasciculatum Cru. mscr	*Idem*
		— ? exiguum. Grunow.	Littoral fort l'Union. Gosier.
	Synedra. Ehrb.	Synedra ulna Ehrb.	Matouba. Rivière de la Baie Moule.
		— septata Cru. mscr	Sainte-Anne : Anse à la Barque.
		— articulata Cru mscr.	Gosier : Anse Laverdure.
		— fulgens. Smth.	Moule : Plage Cimetière des Nègres.
Naviculées.	Navicula.	Navicula inaequalis. Cru. mscr.	Plateau de la Soufrière. Grande Fente.
	Berkeleya. Grev.	Berkeleya corymbosa. Cru. mscr.	Moule : Caye Kennebeck.
	Schizonema. Ag.	Schizonema parvum. Menegh.	Moule : Porte d'Enfer.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
Gomphonemées.	Gomphonema. Ag.	Gomphonema tenellum. Kg.	Grande-Découverte Campement de l'éboulement.
Féridiacées.	Rhipidophora. Kg	Rhipidophora australis. Kg.	Moule : Rade.
	Climacosphenia. Ehbr.	Climacosphenia moniligera. Ehrb.	Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		Climacosphenia élongata. Bail.	Moule : Plage Cimetière des Nègres.
Tabellariées.	Tabellaria.	Tabellaria flocculosa. Kg. Var.	Lavoir, fort Richepance.
		— antillarum. Cru. mscr.	Basse-Terre : Bassin d'eau douce. Embouchure de la Lézarde.
		Tabellaria thermalis Cru. mscr.	Matouba : Source chaude Revel.
	Grammatophora. Ehrb.	Grammatophora marina. Kg.	Petite-Fontaine.
	Rhabdonema. Kg.	Rhabdonema adriaticum. Kg.	*Idem*
	Terpsinoe. Ehrb.	Terpsinoe musica. Ehrb.	Embouchure Lézarde.
Biddulphiées.	Biddulphia. Gray.	Bidulphia pulchella. Var. B. quinquelocuralis. Kg.	Ilet à Boissard. Pointe-à-Pitre. Petite-Fontaine.
	Amphitetras. Ehrb.	Amphitetras lavosa. Harv.	*Idem*
	Eupodiscus Ehrb.	Eupodiscus sparsus.	*Idem*

Zoospermées.

Cryptococcées.	Sphærotilus. Kg.	Sphærotilus thermalis. Kg.	Sainte-Rose : Source Sofaya.
Palmellacées.	Protococcus Kg.	Protococcus montagnei. Kg.	Pointe-à-Pitre. Rare
		— crassus. Kg.	Basse-Terre : La Jacinthe.
	Palmella. Ag	Palmella Stagnorum. Crouan.	Baillif : Pères-Blancs. Très rare.
		— littorea Cru. mscr.	Saint-Martin : Simpson's bay
		— loxa. Kg.	Bains chauds du Nez-Cassé.
	Glœocapsa. Kg.	Glœocapsa tropica. Cr. mscr.	Moule : Grottes des falaises du morne Aliard.
		— conglomerata. Kg.	Saint-François : Plage du bourg.
	Oncobyrsa Ag.	Oncobyrsa guadelupensis. Cru. mscr.	Rivière du Galion sous l'escarpe du fort Richepance. Très rare.
	Hydrococcus. Kg.	Hydrococus guadalupensis. in Schram et Maz.	*Idem*
Nostochinées.	Sphœrozyga. Ag.	Sphœrozyga microcoleiformis. Crouan.	Moule. Pointe-à-Pitre. Port-Louis. Gosier. Embouchure du Galion.
	Nostochina. Vauch.	Nostochina (Hormosiphon) antillarum. Cru.	Galion, au-dessus du pont. Très rare.
Oscillariées.		*Marines.*	
	Oscillaria. Bosc.	Oscillaria miniata Cru. mscr.	Moule (Vieux-Bourg).

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
Oscillariées.	Oscillaria. Bosc.	Oscillaria fuscorubra. Cru. mscr.	Moule: Caye fendue.
		Oscillaria. Corallicola Cru. mscr.	Marie-Galante: Habitation Murat.
		D'eau douce.	
		Oscillaria thermalis, Hass.	Matouba : Plateau des bains chauds du Nez-Cassé.
		— subsalsa. Ag.	Matouba : cassis près du pont de Nozières. Ravine collin. Versant S. du Palmiste.
		— americana. Kg.	Matouba : Source habitation Beaupin.
		— antillarum. Kg.	Camp-Jacob: Cassis avant pont de Nozières.
		— princeps. Vauch.	Gosier : Ruisseau du bassin Poucet.
	Phormidium.	*Marines.*	
		Oscillaria (Phormidium) glutinosa. Braïm.	Moule (Vieux-Bourg): Au large de la Grosse-Roche.
		Oscillaria (Phormidium) stragulum. Rabenh.	Embouchure rivière des Pères
		Oscillaria (Phormidium) hydrurimorpha. Cru. mscr.	Moule : Porte d'Enfer; Vieux-Bourg. Gosier: Anse Saline ilet Diamant.
		Oscillaria (Phormidium) cærulescens. Cru. mscr.	Ilet à Cochons, sous la batterie O.
		Oscillaria (Phormidium) symplocarioides. Cru. mscr.	Ancien lavoir de Fouillole. Port-Louis : Plage du Souffleur. Marie-Galante: Plage des Basses.
		D'eau douce.	
		Oscillaria (Phormidium) spadicea. Carmich.	Matouba : Habitation Beaupin près de la source Massif de la Soufrière. Bains Jaunes. Ruisseau sortant du bassin Beauvallon.
		Oscillaria (Phormidium) smaragdinum. Kg.	Versant N.-N.-O. du Nez-Cassé.
		Oscillaria (Phormidium) guyanense. Mont.	Cassis avant pont de Nozières. Sainte-Anne : mare habitation Marly.
		Oscillaria (Phormidium) australis. Ag	Embouchure rivière des Pères. Route du Grand-Matouba.
	Microcoleus. Desmaz.	Microcoleus oligothrix. Cru.	Moule : Rivière de la Baie.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
Lyngbyées.	Lyngbya. Ag.	*Marines.*	
		Lyngbya nemalionis. Zamard.	Moule : Anse de la Couronne. Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons. Gosier : Plage de la Mère Chagrin au. Anse-Bertrand : Porte d'Enfer. Port-Louis : Plage du bourg.
		— cæruleo-violacea. Cru. mscr.	Moule : Fond du port.
		Lyngbya dalmatica. Kg.	Vieux-Fort : Anse Raby.
		— sordida. Cru. mscr.	Moule : Récifs près du phare.
		— Enteo-fusca. L. Ag.	Pointe-à-Pitre : îlet à Jarry.
		— compacta. Cru. mscr.	Embouchure du Galion.
		— mucosa. Cru. mscr.	Moule (Vieux-Bourg) : Pointe de la chapelle. Gosier : habitation Dauoyer.
		— schowiana. Kg.	Moule : Sources de la rivière du fond du port.
		Lynbya fluitans. Hering.	Rivière du Moule, sous le pont
		— æstuarii. Aresch.	Marie-Galante, près des brisants de l'habitation Murat.
		— littoralis. Cru. mscr.	Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		— rigidissima. Zamard	Moule : Cimetière des Nègres
		— anguina. Mont.	Ilet à Fajou
		— crosa. Liebm.	Sous-batterie O. îlet à Cochons
		— maxima. Mont.	Gosier : Grande-Baie, S.-E
		— crispa. Ag.	Moule : Caye Fendue. Anse-Bertrand : Porte-d'Enfer.
		— majuscula. Harv.	Sainte-Rose : îlet Blanc, Pointe-à-Pitre : anse Darbousier, îlet Pauline. Gosier : plage du fort l'Union.
		— major. Kg.	Gosier : littoral du fort l'Union Marie-Galante : bassets. Désirade : bourg.
		— major Kg. var : Crassa.	Pointe-à-Pitre : îlet Amic.
		— gracilis. Menegh.	Gosier : Pointe Laverdure.
		— Violacea. Menegh.	Gosier : Plage de la Saline.
		— bostrychicola. Cru.	Pointe-à-Pitre : Pointe à Patates.
		— cyanea. Cru. mscr.	Vieux-Fort : Petite-Fontaine. Pointe-à-Pitre : batterie O. de l'ilet à Cochons.
		— cantharidosma. Mont.	Pointe-à-Pitre : même batterie. Marie-Galante : habitat on Murat.
		— latilimba. Cru. mscr.	Ilet à Boissard.
		— agglutinata. Cru. mscr.	Gosier : Saline ; îlet Diamant. Pointe-à-Pitre : îlet Pauline, vivier.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Lyngbya cærulea. crn. mscr.	Ilet à Boissard, au vent.
		— putealis. Mont.	Basse-Terre: Bassin d'une cour.
		— thermalis. Kg.	Gosier: Bassin Poucet.
		— arachnoïdea. Kg.	Pointe-à-Pitre: route des Abymes; puits de Joule.
		— rufescens. Crn. mscr.	Moule: Gros-Mapous. Matouba: route du 1er cassis avant le pont de Nozières.
		— graveolens. Crn. mscr.	Versant N.-N.-O. du Nez-cassé, source froide.
		— rubra. Crn. mscr.	Saintes: Anse du Marigot.
		— rubro-violacea. Crn. mscr.	Moule: Anse du Gros-Mapous,
		— — var. crassior. Crn.	Anse-Bertrand: Porte d'Enfer.
		— bicolor. Crn. mscr.	Dolé: Digue; Cappès.
		— torta. crn. mscr.	Dolé: canal d'écoulement du bassin de la Digue.
		— fusca. Crn. mscr.	Basse-Terre: cuvette du bassin d'une maison.
		— fontana. Crn. mscr.	Moule: sources de la rivière.
		— — var: crassior. crn. mscr.	Dolé: bassin de la digue.
Rivulariées.	Schizosiphon. Kg.	Schizosiphon pilosus. Crn. mscr.	Vieux-Fort: Petite Fontaine.
	Mastichothrix. Kg.	Mastichothrix longissima. crn. mscr.	Baillif: étang des Pères-Blancs
	Mastichonema, sc. nov.	Mastichonema sargassi. Crn. mscr.	Moule: fond du port.
Scytonemées.	Scytonema. Ag.	Scytonema julianum. Menegh.	Basse-Terre: bassin d'une cour.
		— submarinum. Crn. mscr.	Vieux-Fort: Petite-Fontaine.
		— parietinum. Crn.	Gourbeyre: Morne Dragée. Camp-Jacob: route habitation Beau-Soleil.
		— torridum. Ag.	Saint-Claude: Rivière-Noire. prise d'eau du canal Dupuy. Baillif: sentier conduisant à l'église.
		— cyanescens. Crn. mscr.	Dolé: bassin de la Digue.
		— myochrons. Ag.	Matouba: rivière Saint-Louis, près de la prise d'eau.
		— varium. Kg.	Vieux-Fort: Petite-Fontaine.
		— coactile. Mont.	Matouba: ravine Collin. Bassin des bains chauds N.-O. du Nez-Cassé.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Scytonema coactile var : radians. Cru. mscr.	Moule: mare habitation Caillebot. Abymes: mare, habitation Chauvel.
		— allochroum. Kg.	Matouba: rivière Saint-Louis, au-dessous du Saut-d'Eau.
		— elegans. Kg. var : antillarum. Cru.	Grande-Découverte: source du Campement de l'Éboulement
	Sirosiphon, Kg.	Sirosiphon pluviale. Cru. mscr.	Matouba: route 1er tournant au-dessus du pont de la rivière Rouge.
	Calothrix. Ag.	Calothrix submarina. Cru. mscr.	Vieux-Fort: Petite-Fontaine, près le Gouffre.
		— conferta. Cru. mscr.	Matouba: rivière Saint-Louis, au-dessous du bassin du Saut-d'Eau.
	Tolypothrix. Kg.	Tolypothrix guadalupensis. Crn. mscr.	Moule: mare de l'habitation Caillebot.
		— extensa. Cru. mscr.	Vieux-Fort: falaises du massif du Houëlmont. Petite-Fontaine.
Zygnémées.	Mougeotia. Ag.	Mougeotia matoubæ. Cru. mscr.	Motouba: ravine Planel, cassis au-dessus du pont de la rivière aux Ferevisses. — Basse-Terre: Vieux-Gouvernement.
		— fluviatilis. Cru. mscr	Matouba: au-dessous du plateau des bains chauds du Nez-Cassé, versant N.-N.-O. ruisseau d'eau froide.
		— majuscula. Cru. mscr.	Saint-François: grande mare de l'habitation Zévallos, près l'usine. Moule, 2e mare habitation Caillebot. — Pointe-à-Pitre: mare de la banlieue.
		— pellucida. var.	Trois-Rivières: morne Salé, avant dernier cassis de la route coloniale.
		— antillarum. Crn. mscr.	Moule: habitation l'Ecluse, mare N.-O.— Basse-Terre: habitation la Jacinthe.
	Staurospermum. Kg.	Staurospermum antillarum. Cru. mscr.	Petit-Bourg: morne Matéliane; crête Badio. Matouba. Vieux-Gouvernement. — Soufrière: porte d'Enfer.
	Spirogyra. Ling.	Spirogyra longata. Kg.	Abymes: mare habitation Papin. — Moule: mare habitation Caillebot. —Lamentin: ravine chaude.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Spirogyra æstivum. Kg.	Abymes : mare habitation Chauvel. — Lit du Galion, au-dessus du pont.
		— quinina. Kg.	Abymes: mare, habitation Guillaume.
		— — var. Cinæqualis. Nægel.	Baillif: habtation Pères-Blancs, canal de la prise d'eau.
		— bifaria. Kg.	Basse-Terre : Jardin du trésor public. — Matouba : habitation Beaupin. — Rivière du Lamentin.
		— Thermalis. Cru. mscr.	Dolé: trou de Mme Landry.
		— calida. Cru. mscr.	Lamentin : Ravine Chaude.
		— ovigera. Mont.	Embouchure de la rivière du Petit-Bourg. — Gosier : Grande-Baie.
	Zygogonium. Kg.	Zigogonium læve. Kg.	Soufrière : morne de l'observation, au N.-O.
	Leda.	Leda capucina. Bory.	Grande-Découverte : route stratégique, près de la ravine Bois-Debout.
Confervées.	Ulothrix. Kg.	ulothrix varians. Kg.	Matouba: Vieux Gouvernement.
		— rupicola. Bailey,	Ilet Boissard, Jarry, Pointe-à-Patates.
		— thermalis. Cru. mscr.	Dolé: source Cappès.
		— muscila. Kg. var. gracilis.	2e bassin des bains chauds du Nez-Cassé.
	Œdogonium, Link.	ædogonium parvulum. Kg.	Basse-Terre.
		— dubium. Kg.	Source chaude du morne Goyavier.— 1er cassis après la rivière Grand'Anse, route coloniale.
		— meneghinianum. Kg.	Matouba : sources habitation Beaupin.—Bains chauds du Nez-Cassé, à la réunion des eaux froides et chaudes, lit de la Rivière-Rouge.
		— capillaceum. Kg.	Gourbeyre: route coloniale, au pied du versant S.-E. du morne Palmiste.
		— capilare. Kg.	Basse-Terre: fontaine (aujourd'hui disparue) de la place de l'Eglise. — Baillif, prise d'eau, habitation des Pères. —Basse-Terre: route coloniale, fossés au-dessous du grand quartier.

TRIBUS.	GENRES.	ESPECES.	HABITAT.
		Œdoganium capilare var: B. natans. Kg.	Capesterre: ruisseau de la savane au vent du bourg.— Basse-Terre: route coloniale au-dessous du grand quartier.—Dolé: canal de déversement des eaux de la Digue.
		— stagnale. Kg.	Camp-Jacob. Moule: sources de la Rivière.— Rivière du Galion, rive gauche.
		— catenulatum. Kg.	Moule: 2e tournant de la rivière la Baie.
		— lucens. Zanard.	Basse-Terre: la Jacinthe, Vieux-Gouvernement, Gosier: ancien lavoir de Fouillole. — Marie-Galante (Grand-Bourg.)
		Œdogonium thermale. Cru. mscr.	Lamentin, Ravine-Chaude.
		Œdogonium antillarum. Cru. mscr.	Gosier, bassin Poucet. — Camp-Jacob, canal Dupuy habitation Michaux.
		Œdogonium lætevirens. Cru. mscr.	Basse-Terre, fontaine du Cours-Nolivos.
		Œdogonium grande. Kg.	Basse-Terre, fontaine du quartier. — Petite-Guinée.
	Conferva. J. Ay.	Conferva affinis. Kg.	Matouba, ancien Gouvernement.
		— antillarum. Kg.	Rivière des Pères, rive droite — Saint-Claude, ravine aux Avocats. — Basse-Terre, bassin des bureaux du Contrôle.
		— fontinalis. Berk var: R. globulifera.	Matouba, habitation Beaupin.
		— parasitica. D. C.	*Idem*
		— saxatilis. Cru.	Petit-Bourg, morne de l'Incapable, route stratégique.
	Psichohormium. Kg.	Psichohormium majus. Kg.	Basse-Terre, bassin d'une propriété particulière.
	Chœtomorpha. Kg.	Chœtomorpha tortuosa. Dillw.	Désirade, plage du bourg. Moule. Vieux-Bourg, pointe la Chapelle.
		— implexa. Kg.	Moule, Vieux-Bourg.
		— — var: y. montugneana. Kg.	*Idem*, plage.— Ilet à Cochons, lagons sous le vent.
		Chœtomorpha javanica. Kg. forma. tenius. Cru.	Ilet à Monroux.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Chœtomorpha linoïdes. Kg.	Basse-Terre: baie. — Saintes: anses du Vent. — Port-Louis: anse du Souffleur. — Marie-Galante: plage du bourg. — Baillif: embouchure de la rivière des Pères. — Pointe-à-Pitre: îlet Pauline. — Bouillante: anse du village. Moule (Vieux-Bourg).
		— — Kg. var.	Moule; fond du port, rade.
		Chœtomorpha chlorotica. Kg.	Gosier: plage du fort l'Union. — Pointe-à-Pitre: îlet à Cochons, sous la batterie O — Marie-Galante: bancs du Grand-Bourg.
		— dubyana. Kg.	Saintes: anse du Marigot.
		— vasta. Kg.	Moule: fond du port, trisants du large.
		— — var: B. inflata. Kg.	*Idem*
		Chœtomorpha billardierii. Kg.	Moule (Vieux-Bourg).
		— pachynema. Mont.	Saint-Martin: lac Simpson's
		Chœtomorpha antennina. Kg.	Moule: cass's Hurel. — Fond du port.
		— media. Kg.	Basse-Terre: baie. — Saintes: anses du Vent. — Moule: fond du port. — Port-Louis: anse du Souffleur. — Marie-Galante: plage du Grand-Bourg. — Gosier: plage de la Saline
		— tenuissima. Crn. mscr.	Ilet à Cochons: batterie O. — Vieux-Fort: anses Dupuy, Petite-Fontaine. — Saintes: anse du Marigot.
		Chœtomorpha lanosa. Crn. mscr.	Moule (Vieux-Bourg). - Pointe-à-Pitre: îlets Amic, Boissard, anse Darboussier.
		Chœtomorpha geniculata. Mont.	Moule (rivière du). — Saint-Martin: Simpson's bay.
		Chœtomorpha geniculata. var.	Moule: port Vieux-Bourg. — Anse-Bertrand: Porte-d'Enfer.
		— submarina. Crn. mscr.	Vieux-Fort: Petite-Fontaine.
		Chœtomorpha gracilis. Kg.	Ancien lavoir de Fouillole.
		— — var. tenuior. Crn mscr.	Morne-à-l'Eau: canal des Rotours.
		Chœtomorpha breviarticulata. Zanard.	Gosier: plage du fort l'Union.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Chœtomorpha intestinalis Kg.	Capesterre : plage du bourg.
	Hormotrichum. Kg	Hormotrichum didymum. Kg.	Baillif plage du vent du bourg
	Rhizoclonium Kg.	Rhizoclonium arenosum. var : B. occidentale. Kg.	Matouba : habitation Revel.
		Rhizoclonium congestum. Crn. mscr.	Bains-Jaunes, bassin Beauvallon.
		Rhizoclonium subramosum. Crn. mscr.	Capesterre : plage du bourg. — Moule : fond du port. Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons, lagon sous le vent.
		Rhizoclonium hieroglyphicum. Kg.	Gourbeyre : route coloniale au-dessus de l'habitation Saint-Charles.— Basse-Terre : la Jacinthe. — Canal : plage du bourg. — Désirade : anse des Galets.
		Rhizoclonium hieroglyphicum. forma calida. Crn. mscr.	Moule (rivière du).
		Rhizoclonium sargassicolum. Crn. mscr.	Moule : plage du cimetière des Nègres. — Capesterre : plage du bourg. — Saintes : anse du Marigot.
		Rhizoclonium sargassicolum. forma tenuis. Crn. mscr.	Moule : fond du port.
		Rhizoclonium sargassicolum forma spiralis. Crn. mscr.	Saint-Anne : plage du bourg.
		Rhizoclonium implexum. Kg.	Pointe-à-Pitre : îlet à Bily.
		— aponium var : ?	Moule (rivière du).
		— tropicum Crn. mscr.	Port-Louis (bourg) : puits à la lame.
		— julianum. Kg.	Trois-Rivières : chemin de l'anse, parois d'un canal d'écoulement.
		— lanosum. Crn. mscr.	Vieux-Fort : Petite-Fontaine près du Gouffre.
		Marines.	
	Cladophora.	Cladophora hospita. Kg. var : B. nuda. Kg.	Capesterre : plage du bourg.
		— comosa. Kg.	Basse-Terre : rade et plage, près le débarcadère. — Saint-Claude : plage du cimetière militaire.
		— stricta. Kg.	Embouchure de la rivière des Pères.
		— alyssoïdea. Menegh.	Moule : anse du Gros Mapous.
		— galyssoïdea. Memscr var : gracillima. Crn. chn.	Gosier : anse Laverdure.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Cladophora prolifera. Kg.	Gosier : anse Laverdure — Capesterre : plage de la Grande-Rivière, anse du Bananier.
		— hormocladia. Kg.	Moule : port, à l'embouchure de la rivière.
		— macallana. Hard.	Saintes : anse du Marigot.
		— fascicularis. Kg.	Moule : lagons près de l'embouchure de la rivière. — Sainte-Rose : îlet Blanc.
		— — Mertens.	Moule : fond du port. — Sainte-Anne : plage du bourg — Gosier : plage de l'habitation Dunover, anse Laverdure. — Moule : plage de la Baie.
		— fascicularis forma denudata. Crn. mscr.	Saintes : anse du Marigot. — Capesterre : plage du bourg. — Désirade : plage.
		Cladophora fascicularis forma glomerata. Crn. mscr.	Gosier : anse Laverdure. — Sainte-Anne : plage du bourg.
		Cladophora fasicularioïdes. Crn. mscr.	Gosier : anse Laverdure. — Sainte-Anne : plage au vent du bourg.
		Cladophora ovoïdea, Kg.	Embouchure de la rivière des Pères, au vent. — Saint-François : plage du bourg. — Moule : plage du cimetière des Nègres, pointe de la Chapelle. — Sainte-Anne : plage sous le vent du bourg. — Gosier : anse Laverdure. — Saintes : anse du Marigot.
		— — forma crassicaulis, Crn. mscr.	Gosier : anse la Saline, îlet Diamant, à l'O.
		Cladophora ovoïdea. var.	Canal : plage du bourg.
		— anisogona. Kg.	Saintes : anse du Marigot. — Moule : la Baie.
		— eckloni. Kg.	Moule : plage du Vieux-Bourg.
		— — Kg. var.	*Idem.*
		— sertularina Kg.	Moule : fond du port, rivière.
		— — Kg. var.	*Idem.* — Gosier : lavoir de Fouillole.
		— mauritiana. Kg.	Moule (Vieux-Bourg).
		— albida. Kg.	Port-Louis : pointe des Sables Baillif, embouchure de la rivière des Pères.
		— — Kg. var.	Bailif : embouchure de la rivière des Pères.
		— gracilima. Crn. mscr.	Moule (Vieux-Bourg).

TRIBUS.	GENRES.	ESPECES.	HABITAT.
		Cladophora crassicaulis. Crn mscr.	Bailif : plage de la Baie.
		Cladophora — forma denudata. Crn. mscr.	Moule (Vieux-Bourg).
		Cladophora charoïdes-Chauvin.	*Idem* : fond du port.—Gosier : Pointe Laverdure.
		Cladophora bicolor. J. Ag.	*Idem* : Vieux-Bourg.
		— — L. Ag. var:	Pointe-à-Pitre: îlet à Boissard
		— bryoïdes. Kg.	*Idem*: îlet à Cochons, lagon, sous le vent.
		— flavescens, Kg.	*Idem*.
		— conferta. Crn. mscr.	Ilet Pauline. — Gosier: plage de la Saline.— Moule: plage de la Baie.
		— dichotome-divaricata. Crn. mscr.	Moule (Vieux-Bourg).
		— zostericola. Crn. mscr.	Pointe-à-Pitre: îlet à Cochons, sous le vent. — Port-Louis: plage du Souffleur,
		— cristallina, Kg.	Moule (Vieux-Bourg), fond du port.
		— obtusata-Zanard.	Gosier : anse et plage de la Saline.
		— incrustans. Grunow.	Vieux-Fort : anse Turlet.
		— submarina. Crn. mscr.	Moule: anse Grouyé, Porte-d'Enfer.
		— delicatula. Mont.?	Pointe-à-Pitre : îlet Boissard. — Gosier : Grande-Anse, anse Laverdure.
		— crucigera. Grinow.	Moule : fond du port.— Marie-Galante (Saint-Louis) : plage du bourg.
		— Luteola Crn mscr.	Anse-Bertrand: Porte-d'Enfer.
		— catenatoïdes. Crn. mscr.	*Idem*.
		— glebifera. Kg. var: occidentalis. Rn.	Moule (Vieux-Bourg): pointe de la Chapelle.
		— mexica. Crn. mscr.	Marie-Galante : plage du Grand-Bourg.
		— brasiliana Martens	Gosier : Grande-Baie.
		— longiarticulata. Kg.	Marie-Galante (Grand-Bourg): plage de Trianon.
		gracilis. Griff. var:	Sainte-Anne: plage du bourg.
		— rudolphiana. Hars.	Moule : fond du port.
		— ruchingeri. Kg.	*Idem*: fond de la rade.—Marie-Galante: grands récifs des Basses, pointe Doyon.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Cladophora tranquebariensis. Kg.	Port-Louis : pointe des Sables.
		— javanica. Kg?	Embouchure rivière des Pères.
		— virgulata-Grunow.	Moule (Vieux-Bourg) : fond du port.
		— laxa. Kg.	Marie-Galante (Grand-Bourg) : récifs des Basses.
		— repens. Kg.	Pointe-à-Pitre : anse Fouillole. — Moule : rivière la Baie.
		— enormis. Kg.	Gosier : anse de la Saline. — Saint-Martin : anse du Marigot.
		— subtilis. Kg.	Saintes : anse Rodrigue. — Pointe-à-Pitre : anse Fouillole.
		— trichotoma. Kg.	Moule (Vieux-Bourg).
		— membranacea. Kg.	*Idem* : plage du bourg ; Porte-d'Enfer.
		— membranacea. var : cespitosa. Kg.	*Idem* : fond du port.
		Cladophora socialis. Kg. ?	Gosier : anse Laverdure.
		— composita. Harv. et Hook.	*Idem*.
		Eaux douces.	
		Cladophora macrogonia. Kg. var.	Moule : rivière la Baie, 2e coude.
		— œdogonia. Mont.	Dolé : canal au-dessus du 2e pont de la route. — Basse-Terre : fontaine Petite-Guinée. bassins de la Jacinthe.
		— penicillata Kg. forma occidentalis. Crn.	Moule (rivière du)
		Eaux thermales.	
		Cladophora thermalis. Crn. mscr.	Dolé : Digue et Cappès.
		— thermalis. var.	Lamentin : Ravine-Chaude.
	Chroolepus. Ag.	Chroolepus flavum. Kg.	Soufrière : base du piton Dolomien ; Col du Sans-Touché.
	Chantransia. Desv.	Chantransia cærulescens. Mont.	Sainte-Rose : Sofaya, ravine des Bois-Couchés. — Petit-Bourg : ravine St-Nicolas.
	Draparnaldia. Pory.	Draparnaldia glomerata Ag.	Matouba : ravine Planel, canal de l'habitation Planel.
		— denudata. Crn.	Bains-Jaunes : au-dessus du bassin Beauvallon.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Draparneldia natans. Crn. inscr.	Moule (sources de la rivière du)
		— thermale. Braun	Bassin Beauvallon. — Dolé : ruisseau alimentant le bassin d'Amour.
		— oacuta. Kg.	Matouba : ravine Mondésir.
	Microthamnion. Nægeli.	Microthamnion strictissimum. Rabenh.	Saintes : morne Mirre, au pied de l'escarpe du fort Napoléon.
	Stigeoclonium, Kg.	Stigeoclonium plumosum. Kg.	Saint-Claude : cassis sur l'habitation Belost.
Batrachospermées.	Compsopogon. Mont.	Compsopogon leptoclados. Mont.	Petit-Bourg : culées d'un pont en ruine, embouchure de la rivière.
		— var.	Petit-Bourg : ravine Favard.
	Batrachospermum, Reth.	Batrachospermum cayennense Mont.	Matouba : ravine Grande-Costière.
		— torridum. Mont.	*Idem idem* — Petit-Bourg : ravine Saint-Nicolas.
		— nodiflorum. Mont.	Grande-Découverte, ravine Bois de Rat.
		— vagum, Ag, var: Guyanense. Mont.	*Idem*, source de l'Éboulement, savane aux Ananas, campement du Sans-Touché.
		— Keratophytum. Bory.	Sainte-Rose : morne de Sofaya. — Matouba : ravine Panel près du pont. — Petit-Bourg : ravine Favard. — Matouba : revers de la Grande-Découverte, ravine affluent de la rivière Rouge
Caulerpées.	Caulerpa.	Caulerpa prolifera, Lamour.	Saint-Martin : Simpson's bay. — Port-Louis : Soufleur. — Gosier : pointe Laverdure. — Saintes : anses sous le vent.
		— — Ag. var : firma. Kg.	Saint-Martin : anse du Marigot — Sainte-Rose : ilet du carénage.
		— freycinettii. Ag.	Moule (Vieux-Bourg) : rade. — Saintes : anses sous le vent
		— taxifolia. Ag.	Moule : plage du cimetière des Nègres. — Sainte-Anne : anse du Marigot. — Marie-Galante : plage du bourg, anse Trianon.
		— — var : B. crassifolia. Ag.	Pointe-à-Pitre : ilet Buffrenil. — Saintes : anses sous le vent.
		— mexicana, sond. var: Harveyana. Crn.	Pointe-à-Pitre : ilets Amic, Pauline, Boissard, plage de

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
			l'habitation Houëlbourg. — Moule : fond du port, bancs de sabl , plage du cimetière des Nègres. — Saintes : anses sous le vent.
		Caulerpa pectinata. Kg.	Moule (Vieux-Bourg) : fond du port. plage de la Couronne.
		— — Kg. var.	Moule (Vieux-Bourg). — Pointe-à-Pitre : anse Fouillole. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : rade.
		— plumaris. Ag.	Pointe-à-Pitre : îlets blancs de la passe, anse Darboussier. — Saintes : îlet à Cabris anses Rodrigue, Marigot, Mouillage. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : rade, anse Trianon. — Vieux-Habitants : plage au vent du bourg. — Sainte-Rose : îlets Blancs, Carénage. — Saint-Martin : anse du Marigot.
		— — Ag. var : elegans. Crn. mscr.	Marie-Galante : rade du Grand-Bourg.
		— — Ag.	Pointe-à-Pitre : îlet à Boissard, lagon artificiel.
		— distichophylla, sond.	*Idem*, vivier de l'îlet à Bily.
		— selago. Ag.	Saint-Martin : anse de la Grand'Case.
		— ericifolia, Ag.	Moule : plage du cimetière des Nègres. — Marie-Galante : plage de l'habitation Murat — Gosier : plage du fort l'Union.
		— — var.	Même habitat, Moule et Marie-Galante.
		— cupressoïdes, Ag.	Saint-Martin : Simpson's bay. — Pointe-à-Pitre : îlet à Jarry, anse Fouillole. — Saintes : anse du Marigot.
		— — var : alternifolia. Crn. mscr.	Pointe-à-Pitre : îlet Boissard, anse Darboussier. — Gosier Grande-Baie : plage du fort l'Union. — Ilet à Fajou. — Marie-Galante : rade du Grand-Bourg, anse Trianon
		— clavifera, Ag.	Moule : fond du port. — Pointe-à-Pitre : îlet Pauline, anse Darboussier.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Caulerpa clavifera. var : condensata. Crn.	Saintes : anse Pompierre. — Sainte-Rose. — Moule : Porte-d'Enfer, anse Gronyé — Pointe-à-Pitre : îlet Boissard.
		— — var : uvifera. Ag.	*Idem*, îlets à Cochons. — Saintes : anses sous le vent. Moule : Porte-d'Enfer, anse Sainte-Marguerite. — Sainte-Rose : îlet Blanc. — Port-Louis : anse du Souffleur.
		— sedoïdes. Ag.	Pointe-à-Pitre : îlet à Boissard. — Gosier : anse Laverdure.
		— Webbiana. Mont.	Moule (Vieux-Bourg) : pointe de la chapelle. — Saintes : anse sous le vent.
		— pusilla. Mart. et Hering.	Pointe-à-Pitre : quais, îlets à Jarry, à Boissard, sous le vent. Ilet à Fajou.
		— indica. Sond.	Saintes : anse Rodrigue, anses sous le vent.
		— triangularis. Mont.	Saintes : anses sous le vent.
		— fartigiata. Mont. var : confervoïdes. Crn.	Pointe-à-Pitre : ilet à Boissard vivier. — Ilet à Cochons, lagons intérieurs. — Ilet à Fajou près le débarcadère.
Acétabulariées.	Acetabularia. Lamour.	Acetabularia crenulata. Lamour.	Saint-Martin : Simpson's bay. — Moule : fond de la rade. Gosier : pointe Laverdure. Pointe-à-Pitre : îlets à Boissard, Jarry, passage de la Gabare.
		— polyphysoïdes. Crn. mscr.	Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons batterie O.
Halimedées.	Halimeda. Lamour.	Halimeda opuntia. Lamour.	Marie-Galante : rade du Grand Bourg. — Pointe-à-Pitre : îlets à Cochons au vent, à Boissard. — Saintes : anse du Marigot. — Saint-Martin : anse du Marigot.
		— — Lamour. var :	Marie-Galante : rade du Grand-Bourg.
		— platydisca. Decne.	Saint-Martin : anse du Marigot. — Saintes : anses sous le vent.
		— tuna. Lamour.	Moule (Vieux-Bourg) : rade, fond du port. — Pointe-à-Pitre : îlet Boissard. — Gosier : anse Laverdure.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Halimeda incrassata. Lamour.	Moule (Vieux-Bourg) : fond du port. — Pointe-à-Pitre : îlets — Saint-Martin anse du Marigot. — Marie-Galante : rade Grand-Bourg. — Saintes : anses Marigot, Rodrigue, îlet à Cabrits. — Port-Louis : anse Rambouillet.
		— tridens. Lamour.	Pointe-à-Pitre : îlet à Boissard vivier, îlet Bily. — Moule (Vieux-Bourg). — Saint-Martin : Simpson's bay — Saintes : anses Rodrigue, Marigot. — Marie-Galante (Grand-Bourg). — Canal : la baie.
		— monile. Lamour.	Saint-Martin : Simpson's bay près débarcadère habitation Durat. — Canal : la baie.
		— cylindrica. Decne.	Saint-Martin : Simpson's bay
		— triloba. Decne.	Canal : la Baie. — Plage de Hovëlbourg, rade Pointe-à-Pitre.
	Udotea. Lamour.	Udotea phœnia. Lamour.	Saint-François : plage au vent du bourg. — Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons au S.-O. ; île Amic sous le vent. — Petit Bourg : plage. — Gosier : anses Laverdure, Dumont. — Canal : la Baie. — Moule (Vieux-bourg).
		— phœnia var : elatior. Cru. mscr.	Moule : récifs de la couronne. — Saint François. vent du bourg.
	Flabellaria. Lamour.	Flabellaria conglutinata. Lamk.	Moule : plage du cimetière des Nègres. — Saintes : anses sous le vent.
		Flabellaria incrustata. Chauv.	Saintes : anses du vent. — Saint-Martin : pointe Rund-Hill. — Pointe-à-Pitre : anse Darboussier, îlets de la rade. — Gosier : plage du fort l'Union. — Port-Louis : anse du Souffleur.
		— luteofusca. Cru. mscr.	Saint-Martin : Simpson's bay près embarcadère habitation Durat, anse Marigot. — Moule (Vieux-Bourg).
		Flabellaria flambriata. Chauvin?	Moule (Vieux-Bourg).

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
	Avrainvillea. Decne.	Avrainvillea nigricaus. Decne.	Moule : rade, Porte-d'Enfer. — Pointe-à-Pitre : îlet Boissard. — Gosier : plage du fort l'Union. — Port-Louis : anse du Souffleur. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : récifs des Basses.
		— lætevirens. Crn. mscr.	Gosier : anse Laverdure.
		Avrainvillea sordida. Crn. mscr.	Pointe-à-Pitre : îlet Jarry, Pointe-à-Patates. — Saintes, anse sous le vent.
		Avrainvillea sordida. var : longipes. Cru. mscr.	Marie-Galante (Grand-Bourg) : récifs des Basses. — Saintes : anses sous le vent.
	Penicillus.	Penicillus capitatus. Lamk.	Saintes : anses Marigot ; Pompierre. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage. — Saint-Martin : Simpson's bay. — Pointe-à-Pitre : îlet à Jarry. — Ilet à Fajou, au vent. — Moule (Vieux-Bourg).
		— elongatus. Decne.	Saintes : anse du Marigot. — Saint-Martin : Simpson's bay. — Ilet à Fajou, au vent.
		Penicillus lamourouxii Decne.	Saint-Martin : anse du Marigot. — Pointe-à-Pitre : îlet à Jarry ; Pointe-à-Patate. — Saint-François : plage au vent du bourg. — Anse-Bertrand : Porte-d'Enfer.
		— longiarticulatus. Crn. mscr.	Moule : récifs de la conronne. — Marie-Galante : rade du Grand-Bourg. — Pointe-à-Pitre : îlet à Jarry. — Gosier : Grande-Baie ; pointe Laverdure ; anse la Saline. — Saint-Martin : Simpson's bay.
		Penicillus clavatus. Cru. mscr.	Saint-Martin : Simpson's bay.
Ulvacées.	Bangia. Lyngb.	Bangia elegans. Chauvin.	Saintes : anse du Mouillage.
		— dumontioïdes. Cru. mscr.	Moule : rivière du Moule. — Baie-Mahault : jetée de l'habitation Surgy. — Gosier : Grande-Baie.
		Bangia lutea. J. Ag.	Embouchure du Galion, sous le vent.
		— fusco purpurea. Lyngb.	Saintes : anse du Marigot, sous le fort Napoléon.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Bangia grateloupicola. Crn. mscr.	Embouchure de la rivière des Pères.
	Enteromorpha. Link.	Enteromorpha percursa. J. Ag.	Pointe-à-Pitre : anse Darboussier.
		Enteromorpha dathrata J. Ag.	Gosier : Grande-Baie ; anse Laverdure. — Sainte-Anne : plage du bourg. — Marie-Galante (Saint-Louis) : au sud du bourg.
		— Compressa. Grev.	Baillif : plage. — Basse-Terre. — Vieux-Fort. — Moule. — Gosier. — Port-Louis. — Marie-Galante. — Saintes.
		Enteromorpha Compressa. Grev. var.	Sainte-Anne : plage du bourg. — Gosier : Grande-Baie, anse Laverdure. — Moule : port. — Saintes : anse du Marigot.
		Enteromorpha intestinalis. Link.	Pointe-à-Pitre : marais traversé par le chemin de fer de Darboussier, à la sortie de l'usiné.
		Enteromorpha forma filiformis. Crn.	Pointe-à-Pitre. — Saint-Martin : savane de l'habitation Durat.
		Enteromorpha. var : tubulosa Kg.	Moule : plage de la Baie. — Saint-Martin : ravine Dormoy.
		Enteromorpha. var : prolifera. Cru. mscr.	Moule : fond du port.
		Enteromorpha complanata. Kg.	Capesterre : plage du bourg.
		Enteromorpha. var : G. crinita Kg.	Moule : rivière de la Baie, près l'embouchure.
		Enteromorpha. var : D. confervacea. Kg.	Moule : rivière de la Baie.
		Enteromorpha marginata. J. Ag.	Pointe-à-Pitre : îlet à Monroux ; îlet à Bily. — Sainte-Anne : plage.
		Enteromorpha. var : B. longior. Kg.	Pointe-à-Pitre : anse Darboussier ; îlet Pauline ; Lagon : rivière du Com. — Baie-Mahault : plage.
		Enteromorpha contorta. Cru. mscr.	Sainte-Anne : plage du bourg.
	Ulva. L.	Ulva lactuaca. L.	Moule (Vieux-Bourg).
		— latissima. L.	Moule : fond du port. — Pointe-à-Pitre : îlet Boissard.
		— — var : lobata. Crn.	Anse-Bertrand : plage du bourg.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES	HABITAT.
		Ulva lobata. Crn. mscr.	Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons, au vent, plage Apollon-Bernard. — Saint-François : plage du bourg.
		— rigida. Ag.	Vieux-Fort : Petite-Fontaine. — Basse-Terre : cale de la direction du port.
		— lætevirens. Areschy.	Basse-Terre : plage du Marché. — Pointe-à-Pitre : anse Darboussier, îlet à Cochons ; plage Bernard, îlet Boissard.
		— capensis. Areschy.	Moule : port. — Pointe-à-Pitre : îlet à Monroux.
		— fasciala. Belile.	Basse-Terre : baie. — Moule : fond du port. — Gosier : plage de la Saline.
	Chlorodesmis. Bailey et Harv.	Clorodesmis comosa. Bailey.	Ilet à Fajou, au vent.
Siphonées.	Bryopsis. Lamour.	Bryopsis leprieurii. Kg.	Gosier : pointe Laverdure ; plage de la mère Chaigneau. — Sainte-Anne : plage du bourg.
		— balbisiana. Lamour.	Moule : récifs de la couronne : — Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons. — Vieux-Fort : anse Turlet.
		— pennulata. Liebmann.	Vieux-Fort : anses Turlet, Raby. — Moule (Vieux-Bourg) : roche caverneuse. — Baillif : pointe du Gros-François. — Bouillante : anse Pigeon.
		— plumosa. Huds.	Pointe-à-Pitre : îlet Pauline. — Saintes : anse du Marigot.
		— — var : ranulosa. Harv.	Bouillante : anse de Pigeon. — Vieux-Fort : Petite-Fontaine ; Turlet. — Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons lagons sous le vent ; îlet Boissard. — Saintes : anse du Marigot. — Gosier : plage du fort l'Union ; anses Laverdure, Saline. — Marie-Galante (Saint-Louis) : plage. — Sainte-Anne : plage du bourg.
		Bryopsis plumosa. var : densa. Harv.	Moule : baie Grouyé ; Porte-d'Enfer.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Byropsis pennata. Lamour.	Pointe-à-Pitre : îlet Boissard. — Bouillante : anse Pigeon. — Moule : fond du port.
		— Lamour var.	Saintes : anse du Marigot.
		— thuyoïdes. Kg.	Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		— duchassingii.	Moule : fond du port. — Port-Louis : plage du bourg.
	Valonia. Ginnan.	Valonia cæspitula. Zanard.	Saintes : anses sous le vent.
		— Syphunculus. Bertolon.	Saint-Martin : Simpson's bay, anse Durat.
		Valonia ovalis. Ag.	Vieux-Fort : anse Turlet, Petite-Fontaine. — Moule : fond du port, récifs de la Couronne. — Pointe-à-Pitre : îlets. — Gosier : anse Laverdure, plage du fort l'Union. — Trois-Rivières : anse du bourg.
		— verticillata. Kg.	Saintes : anses sous le vent, anse Pompierre. — Capesterre : plage du bourg. — Moule (Vieux-Bourg) : fond du port. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage.
		— — var.	Moule : fond du port. — Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons.
		— confervacea. Zanard.	Saintes : anses sous le vent et du Marigot. — Sainte-Anne : plage du bourg. — Saint-Martin : Simpson's bay, anse du Marigot.
		— cæspitosa. Crn. mscr.	Saint-Martin : bord du Simpson's bay.
		— intricata. Ag.	Saint-Martin : anse du Marigot. — Gosier : Grande-Baie. — Moule : plage.
		— tenuis. Crn. mscr.	Saintes : anses Marigot, Rodrigue.
		Subverticillata. Crn. mscr.	Moule (Vieux-Bourg) : pointe de la caye.
	Trichosolen. Mont.	Trichosolen antillarum. Mont.	Basse-Terre : plage et rade. — Saint-Claude : plage du cimetière militaire.
	Ascothamnion.	Ascothamnion intricatum. Kg.	Pointe-à-Pitre : quai de l'entrepôt, pont de l'ouillole Gosier : Grande-Baie, anse et pointe Laverdure. — Moule : fond du port. — Saintes : anse du Marigot. — Désirade : rade du bourg.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
	Blodgettia. Harv.	Blodgettia confervoïdes. Harv.	Pointe-à-Pitre : îlet Boissard. — Port-Louis : plage de Rambouillet. — Saint-Martin : anse du Marigot.
	Anadyomene. Lamour.	Anadyomene flabellata. Lam.	Pointe-à-Pitre : îlets, bancs des passes, anse Fouillole, etc. — Saintes : anses Marigot, Rodrigue. — Saint-Martin : anse Marigot.
	Struvea. Sond.	Struvea delicatula. Kg.	Pointe-à-Pitre : bancs de la rade. — Saintes : anses sous le vent. — Moule : rade, Vieux-Bourg.
	Apjohnia. Harv.	Apjohnia tropica. Crn. mscr.	Marie-Galante (Grand-Bourg) : — Moule : plage de la Couronne. — Saintes : anses sous le vent. — Gosier : plage de la Saline, anse Laverdure.
	Chamœdoris. Mont.	Chamœdoris annulata. Mont.	Saintes : anses sous le vent. — Moule : fond du port, cimetière des Nègres. — Capesterre : plage du bourg. — Port-Louis : plage du bourg. — Gosier : anse Laverdure.
	Dictyasphœria. Decne.	Dictyasphæria favulosa. Decne.	Saintes : anses Marigot, Mouillage. — Moule (Vieux-Bourg : cimetière des Nègres. — Gosier : Grande-Baie, anse Laverdure.
		Dictyasphæria valonioïdes. Zanard.	Pointe-à-Pitre : îlet à Amic. — Moule : cimetière des Nègres.
	Codium. Ag.	Codium tomentosum. Ag.	Marie-Galante. — Saintes. — Moule. — Sainte-Rose. — Capesterre. — Gosier. — Trois-Rivières. — Pointe-à-Pitre : îlets.
		— adærens. Ag.	Marie-Galante (Grand-Bourg) : rade.
		— — var. B. arabicum Crn. mscr.	Gosier : anse Laverdure. — Moule (Vieux-Bourg). — Port-Louis : anse Rambouillet. — Trois-Rivières : embouchure rivière Grande-Anse.
		Codium tenue. Kg. var : repens. Crn. mscr.	Vieux Fort : Petite-Fontaine.
		Codium abreviatum. Ag.	Saintes : anse sous le vent.
	Dasycladus. Ag.	Dasycladus conquerantii. Crn. mscr.	Saint-Martin : Simpson's bay, anse Marigot. — Ilet à Frégate, lagon intérieur.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Fucoidées.	
Ectocarpées.	Ectocarpus. Lyngh.	Ectocarpus siliculosus. Lyngb.	Moule : fond du port.
		— — var.	Moule: port, mouillage des gabares. — Gosier : Grande Baie, plage fort l'Union.
		— mitchellæ. Harv.	Baillif : plage du bourg.
		— duchassaingianus Grinow.	Gosier : pointe avancée entre Grande-Baie et anse Laverdure.
		Ectocarpus Guadalupensis. Cru.	Embouchure rivière des Pères — Gosier : anse Dumont.— Bouillante : anse Pigeon.— Vieux-Fort : anse Turlet, Petite-Fontaine.
		Ectocarpus macrocarpus. Cru.	Pointe-à-Pitre : îlet Pauline, anse Darboussier.—Moule: la Baie.
		— fenestroïdes. Cru.	Embouchure du Galion.
		— spongodioïdes. Cru.	Vieux-Fort: Petite-Fontaine, au large.
		Ectocarpus hamatus. Cru.	Embouchures des rivières Pères, Galion. — Anse-Bertrand : Porte d'Enfer. — Bouillante : anse Pigeon. — Vieux-Fort : Turlet, Petite-Fontaine. — Sainte-Rose : îlet Blanc. — Saintes : anse Mouillage.
		— héterocarpus. Cru	Port-Louis : plage de Rambouillet. — Marie-Galante (Grand-Bourg): pointe Doyon
		— obtusocarpus Cru.	Anse-Bertrand : Porte-d'Enfer. — Pointe-à-Pitre : anse Darboussier, îlets Cochons, Anne
		— — var.	Sainte-Rose : îlet Blanc.
		— denudatus. Cru.	Saintes : anse du Marigot.
Sphacelariées.	Sphacelaria. Lyngh.	Sphacelaria tribuloïdes Menegh.	Sainte-Anne : plage du bourg.
Chordariées.	Myriocladia. Ag.	Myriocladia capensis. F. Ag.	Moule (Vieux Bourg): cimetière des Nègres.
		— virescens Cru.	Moule : cimetière des Nègres. — Désirade : Grand'Anse.
		— gracilis. Cru.	Moule : cimetière des Nègres.
		— mediterranea. Cru.	Moule : cimetière des Nègres.
	Cladosiphon. Kg.	Cladosiphon zostericola. Harv.	Moule : cimetière des Nègres.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
Dictyotées.	Asperococcus. Lamour.	Asperococcus clathratus. S. Ag.	Saintes : anses Mouillage, Marigot. — Moule : récifs du large. — Ilet à Fajou. — Gosier : anse Saline, îlet Diamant. — Désirade : anse des Galets.
		Asperococcus intricatus. S. Ag.	Ilet à Fajou, au large. — Gosier : Grande-Baie. — Moule : la Baie.
		Asperococcus orientalis. S. Ag.	Moule : fond du port. — Gosier : plage de la batterie.
		— ramosissimus. Zanard.	Moule : fond du port. — Pointe-à-Pitre : îlet Boissard. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : anse Trianon. — Saintes : anse du Marigot.
		asperococcus schrammii. Cru. mscr.	Moule : fond du port.
	striaria. Grev.	Striaria fragilis. J. Ag.	*Idem*
	Stilophora. J. Ag.	Stilophora antillarum. Cru.	Moule : fond du port, et plage du cimetière des Nègres.
	Dictyota. J. Ag.	Dictyota fasciola. Lamour.	Basse-Terre : plage du marché.
		— linearis. Ag.	Pointe-à-Pitre : îlet Cochons, bancs de la rade. — Saintes : anse du Marigot.
		— furcellata. Kg.	Saintes : anse Pompierre. — Pt-Louis : anse Rambouillet.
		— cervicornis. Harv. var :	Pointe-à-Pitre : îlet à Jarry.
		Dictyota radicans Harv.	Saintes : anse Rodrigue.
		— paniculata. J. Ag.	*Idem*
		— antiguæ. Kg.	Saintes : anses Figuier, Marigot. — Gosier : pointe Laverdure. — Moule (Vieux-Bourg).
		— acutiloba. J. Ag.	Saintes : anse Rodrigue.
		— dichotoma. Lamour.	Pointe-à-Pitre : anse Fouille. — Saintes : anse Marigot. — Gosier : pointe Laverdure. — Rivière-Salée.
		— — var : implexa. J. Ag.	Gosier : anse Laverdure, au large.
		Dictyota dichotoma. var : curvula. Cru.	Gosier : Grande-Baie. — Pointe-à-Pitre : îlets Cochons, Boissard, au S. — Vieux-Fort : anses Turlet, Raby. — Saintes : anse Mouillage. — Canal ; Baie.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES	HABITAT.
		Bictyota dichotoma var : latifrons. Crn.	Pointe-à-Pirre : rade, plage, habitation Houëlbourg.
		Bictyota dichotoma. Lamour var :	Marie-Galante (Grand-Bourg): Basses. — Pointe-à-Pitre: îlets. — Saintes : Grande-Anse. — Port-Louis : Souffleur. — Saint-claude : cimetière militaire. — Gosier : anse Laverdure.
		Bictyota attenuata. Kg.	Gosier : Pointe Laverdure.
		— ciliata. J. Ag.	Pointe-à-Pitre : îlets Cochons, Boissard, sous le vent. — Saintes : anses Marigot, Rodrigue. — Marie-Galante : plage des Basses. — Gosier : anse Laverdure, Grande-Baie
		— — J. Ag. var :	Vieux-Fort : anses Turlet, Petite-Fontaine.
		— bartyresiana. Lamour.	Gosier : anse Laverdure. — Port-Louis : plage du Souffleur. — Saintes : anse Figuier.
		Bictyota bartyresiana. var : B. divaricata. J Ag.	Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons, batterie O.
		Bictyota indica. Sond.	Basse-Terre : rade mouillage des navires de guerre. — Pointe-à-Pitre : anse Darboussier. — Saintes : anse du Marigot.
		— — forma torta. Crn. mscr.	Pointe-à-Pitre : îlet à Pauline.
		Bictyota æqualis. Kg.	Pointe-à-Pitre : îlet à Boissard au Nord.
		— crenulata. J. Ag.	Port-Louis : anse Rambouillet. — Capesterre : plage du bourg. — Trois-Rivières: anse du bourg. — Vieux-Fort : anses Turlet, Petite-Fontaine. — Saintes: anses Marigot, Mouillage.
		— — var. J. Ag.	Vieux-Fort : anse Petite-Fontaine. — Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons, lagons intérieurs.
		— cuspidata. Kg.	Saint-Claude : plage du cimetière militaire.
		— abyssinica. Kg.	Saintes : anses Marigot, Rodrigue. — Pointe-à-Pitre : îlet à Jarry, pointe à Patates, anse Fouillole. — Saint-

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
			Claude : plage du Cimetière militaire.
		Dictyota nævosa. Shur.	Vieux-Fort : anses Turlet, Petite-Fontaine.
		— nævosa. Shur. var.	Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		— variabile. Crn. mscr.	Pointe-à-Pitre : îlet à Feuilles. — Vieux-Fort : Petite-Fontaine, Turlet. — Gosier : Grande-Baie ; anse Laverdure.
		— liturata. J. Ag.	Trois-Rivières : plage de la Grand'Anse. — Saintes : anses Figuier, Mouillage.
		— pinnatifida. Kg.	Gosier : anse Laverdure. — Capesterre : plage du bourg.
		— bipinnata. Crn. mscr.	Gosier : anse Laverdure. — Port-Louis : anse du Souffleur.
		— brongniartii. J. Ag.	Moule : brisants près du rivage. — Trois-Rivières : plage de rivière Grand'Anse. — Saintes : anses Rodrigue, Pompierre, Figuier. — Saint-Martin ; anse Marigot. —
		— J. Ag. var.	Saintes : Grand'Anse, Rodrigue.
		— dentata. Lamour.	Moule : port et plage. — Ilet à Fajou. — Saintes : anses du vent. — Port-Louis : Rambouillet, Souffleur. — Capesterre (bourg). — Trois-Rivières : Grand'Anse. — Saint-Martin : Marigot.
		— — Lamour. var.	Moule : port, cimetière des Nègres.
		Dictyota prolifera. Sutor.	Moule : rade. — Pointe-à-Pitre : îlet Boissard.
		— sandvicensis. Sond.	Pointe-à-Pitre : batterie îlet à Cochons ; plage, cimetière militaire.
		— guineense. Crn. mscr.	Saintes : anse Figuier. — Trois-Rivières : anse au-dessous du bourg.
	Taonia. J. Ag.	Taonia schrœderi. J. Ag.	Saintes : anse du Marigot. — Capesterre (bourg). — Gosier : anse et pointe Laverdure. — Port-Louis : Rambouillet.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
	Zonaria. J. Ag.	Zonaria variegata. Lamour.	Moule : rade. — Saintes : anses sous le vent. — Port-Louis : Rambouillet. — Vieux-Fort : anse Turlet.
		— — var.	Vieux-Fort : anse Turlet.
		— Lobata. Ag.	Moule : fond du port. — Saintes : anses Marigot : Grand'Anse, Figuier. — Capesterre (bourg). — Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		— — Ag. forme padinoïde.	Moule : fond du port.
		Zonaria crustacea. Crn. mscr.	Saintes : anses sous le vent. — Moule : fond du port.
		— fuliginosa. Mart.	Saintes : anses sous le vent. — Moule : plage.
		— gymnospora. Kg. ?	Flottant à la lame.
		Padina commersoni Bory.	Pointe-à-Pitre : îlet à Amic.
	Padina. Adans.	— pavonia. J. Ag.	Capesterre : anse Sainte-Marie. — Saintes : toutes les baies. — Saint-Martin : Marigot. — Moule : récifs du large. — Pointe-à-Pitre : ilets ; bords de la Rivière-Salée. — Gosier : Grande-Baie.
	Halyseris. Ergion.	Halyseris delicatula. J. Ag.	Moule : port. — Saintes : anses Figuier, Grand'Anse, Marigot. — Pointe-à-Pitre : îlets. — Vieux-Fort : Petite-Fontaine, Turlet. — Capesterre (Bourg.) — Gosier : pointe et anse Laverdure. — Port-Louis : Souffleur.
		— justii. J. Ag.	Moule : baie. — Saintes : Grand'Anse, Figuier, Marigot, Rodrigues. — Port-Louis : Rambouillet, Souffleur. — Trois-Rivières : Grand'Anse.
		Halyseris plagiogramma. Mont.	Moule : Vieux-Bourg, cimetière des Nègres, fond du port. — Capesterre : plage. — Port-Louis : Souffleur. Rambouillet. — Trois-Rivières : Grand'Anse. — Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
	Sorenthera Post et Rupre.	Sorenthera leathesiæformis. Crn.	Vieux-Fort : Turlet, Petite-Fontaine. — Moule : fond du port, récifs du large. — Saintes : Marigot. — Capes-

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
			terre (bourg). — Gosier : anse Saline.
Sporochnoidées.	Chnoospora. S. Ag.	Chnoospora fastigiata var : pacifica. J. Ag.	Saintes : anse Figuier.
		Chnoospora implexa. J. Ag.	Vieux-Fort : Raby, Turlet, Petite-Fontaine. — Marie-Galante : plage du Grand-Bourg, anse Trianon.
Fucacées.	Turbinaria. Lamour.	Turbunaria vulgaris. J. Ag.	Moule : fond du port, la Baie. — Vieux-Fort : anses Raby, Turlet.
		— var : B. decurrens. J. Ag.	Saint-Martin : anses Rund-Hill, Marigot. — Moule : récifs du large, plage cimetière des Nègres. — Vieux-Habitants : pointe de la Baie.
		Turbunaria var : trialata. J. Ag.	Saint-Martin : pointe, anse Marigot. — Moule : récifs du large, cimetière des Nègres.
	Sargassum. Ag.	Sargassum incisifolium J. Ag.	Sainte-Rose : îlet Blanc.
		Sargassum platycarpum. Mont	Vieux-Habitants : pointe la Baie. — Vieux-Fort : Petite-Fontaine. — Saint-Martin : anse Marigot.
		— desfontainesii. Ag.	Gosier : Grande-Baie.
		— lendigerum. Ag.	Saintes, anses sous le Vent.
		— cymosum. Ag.	*Idem*
		— — Ag. var: dichotomum. Mont.	Vieux-Fort : Raby, Turlet, Petite-Fontaine. — Moule : fond du port. — Saintes : anses sous le vent.
		Sargassum vulgare. Ag.	Embouchure de la rivière Sense. — Vieux-Fort : anse Raby. — Moule : fond du port. — Baillif : plage. — Saintes : anses sous le vent.
		Sargassum polyceratium. Mont.	Moule : anse de la Courronne. — Saintes : îlet à Cabris,
		Sargassum furcatum. Kg.	Capesterre (bourg). — Moule : cimetière à Nègres.
		— furcatum. Kg. var.	Saintes : anse Figuier.
		— leptocarpum. Kg.	Basse-Terre : mouillage des goëlettes de guerre. — Moule : fond du port. — Capesterre : plage. — Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		— affine. J. Ag.	Moule : fond du port, cimetière à Nègres. — Saintes : Grand'Anse, anses sous le vent. — Capesterre (bourg).

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Sargassum bacciferum. Ag.	Moule : fond du port, cimetière à Nègres. — Saintes : anses sous le vent, anse Rodrigues.
		— — var :	Saintes : anses sous le vent.
		— trachyphyllum. Kg.	Saintes : îlet à Cabris, au vent. — Moule : cimetière à Nègres. — Vieux-Fort : Petite-Fontaine. — Saint-Martin : anse Marigot.
		Sargassum cheirifolium. Kg.	Moule : cimetière à Nègres, la Baie. — Vieux-Fort : anse Raby — Sainte-Rose : plage. — Saint-Martin : anse du Marigot.
		— turneri. Kg.	Marie-Galante (Grand-Bourg) —Vieux-Fort : anse Raby.— Saint-Martin · anse Marigot.
		— integrifolium. Kg.	Marie-Galante : rade du Grand-Bourg.
		— spinulosum. Crn.	Vieux-Fort : anse Raby. — Capesterre : plage du bourg — Moule : cimetière des Nègres.
		— montagnei Railey.	Moule : anse la Couronne.
		— dichocarpum. Kg.	Gosier : Grande-Baie.
		— polyphyllum. J. Ag.	Moule : port.
		— diversifolium. Kg.	Saint-Martin : anse du Marigot.
		— angustifolium. Ag.	Sainte-Rose : îlet blanc.
		— liebmanni. J. Ag.	Moule : plage cimetière à Nègres, la Baie.
		Floridées.	
Céraniées.	Callithamnion. Lynb.	Callithamnion pallens. Zanard.	Saintes : anses sous le vent.
		— gorgoneum. Mont.	Gosier : anse Laverdure.
		— investiens. Crn. mscr.	Gosier : Grande-Baie, pointe Laverdure. — Saintes : anses sous le vent. — Moule : fond du port, Vieux-Bourg.
		— — Crn. var.	*Idem. Idem. Idem.*
		— beauii. Crn. mscr.	Pointe-à-Pitre : anse Darboussier, îlets Boissard, sous le vent, brisants des passes.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
			— Moule : récifs du large. — Embouchure des rivières Sence et Gabon. — Baillif : plage du bourg. — Vieux-Fort : anses Turlet, Petite-Fontaine.
		Callithamnion byssaceum. Kg.	Moule : cimetière des Nègres.
		— pedunculatum. Kg.	Moule : fond du port, spécimen unique, collection Mazé.
		— hypneæ. Crn. mscr.	Moule : fond du port, la Baie.
		— amentaceum. Crn. mscr.	Embouchure de la rivière du Coin. — Moule : fond du port. — Gosier : plage de la Saline.
		— apiculatum. Crn. mscr.	Gosier : anse Laverdnre. — Pointe-à-Pitre, brisants des passes.
		— corniculifructum Crn. mscr.	Moule : la Baie, spécimen unique, collection Mazé.
		— Corynosperoïdes. Crn. mscr.	Capesterre : plage du bourg
		— ellipticum. Mont. var. major. Crn.	Marie-Galante (Saint-Louis) : plage au vent.
		— lherminieri Crn. mscr.	Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
	Griffithsia. Ag.	Griffithsia schousbœi. Mont.	Moule : anse Sainte-Marguerite. — Saintes : anses sous le vent.
		— Corallina. var. globifera. Harv.	Gosier : anse de la Saline. — Sainte-Anne : plage du bourg.
		— steacea. Ag. var.	Moule (Vieux-Bourg) : pointe de la chapelle, anse Sainte-Marguerite.
		— opuntioïdes J. Ag.	Marie-Galante (Saint-Louis) : plage au N. — Saintes : anse sous le vent.
	Crouania. J. Ag.	Crouania attenuata. J. Ag.	Pointe-à-Pitre : îlet Boissard, au S.
		— — var australis. Harv.	Marie-Galante : anse Trianon.
	Haloplegma. Mont.	Haloplegima duperreyi. Mont.	Moule : fond du port, récifs de la Couronne.
	Ceramium. Lynb.	Ceramium. gracillimum. J. Ag.	Gosier : pointe Laverdure, plage Saline. — Pointe-à-Pitre : anse Darboussier, plage du Carénage.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Ceramium. Subtile. J. Ag.	Pointe-à-Pitre : cayes intérieures des passes. — Gosier : pointe Laverdure. — Sainte-Anne : anse à la Barque. — Moule : port. — Marie-Galante (Saint-Louis) : plage au Nord.
		— strictum. Grev. et Harv.	Moule : la Baie. — Port-Louis : anse du Souffleur.
		— nitens. J. Ag.	Moule : plage des Gros Mapous. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage, Basses. — Pointe-à-Pitre : îlets. — Gosier. Grande-Baie, pointe Laverdure. — Port-Louis : plage du bourg. — Sainte-Anne : plage au vent du bourg. — Basse-Terre : plage du marché. — Capesterre : plage au vent du bourg.
		Ceramium miniatum Sahr.	Moule : rade, roche caverneuse.
		— strictoïdes. Crn. mscr.	Gosier : pointe Laverdure, anse Dumont, plage habitation Dunoyer.
		Ceramium corniculatum. Mont.	Gosier : pointe et anse Laverdure. — Moule : fond du port, pointe de la chapelle, plage du cimetière des Nègres.
		Ceramium nodiferum. Crn. mscr.	Pointe-à-Pitre : anse Darboussier, îlet Pauline. — Port-Louis : anse du Souffleur.
		Ceramium cornigerum. Crn. mscr.	Saintes : anse du Marigot.
		Ceramium chilense. Crn. mscr.	Moule : plage du cimetière des Nègres.
		Ceramium arachnoïdeum var : patentissimum. Harvey.	Gosier : anse Laverdure. — Moule : fond du port, cimetière des Nègres. — Sainte-Anne : plage du bourg.
	Centroceras. Kg.	Centroceras clavulatum. Mont.	Gosier : Grande-Baie, pointe Laverdure. — Saint-Martin : Simpson's bay, îlet Durat. — Port-Louis : plage du Souffleur. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage de l'habitation Trianon. — Vieux-Fort : Petite-Fontaine.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
			— Baillif : plage. — Moule : fond du port. — Désirade : plage.
		Centroceras clavulatum. var. cryptacanthum. Cru mscr.	Sainte-Rose : plage.— Pointe-à-Pitre : ilet Monroux. — Marie-Galante (Saint-Louis) : plage. — Saintes : anse du Marigot. — Vieux-Fort : anse Petite-Fontaine.
		Centroceras clavulatum. var : leptacanthum. Kg.	Gosier : anse Saline.
		Centrocera clavulatum. var : hyalacanthum. Crn.	Moule : anse Grouyé, Porte-d'Enfer.
		Centroceras clavulatum. var : oxyacanthum. Crn.	Gosier : Grande-Baie, anse Laverdure. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage de l'habitation Murat, sur les basses. — Baillif : plage.
		Centroceras clavulatum. var : brachyacanthum. Crn.	Anse-Bertrand : Porte-d'Enfer. — Saint-Martin : anse Marigot.
		Centroceras clavulatum. var :	Capesterre : plage du bourg. — Gosier : anse Laverdure. — Port-Louis : plage du bourg.
Cryptonemées.	Nemastoma. J. Ag.	1° Gymnophlæa.	
		Nemastoma vermicularis. J. Ag	Gosier : anse Laverdure.
		2° Platoma.	
		Nemastoma Jardini. L. Ag. var : antillarum. Crn. mscr.	Capesterre : plage du bourg.
		Nemastoma multifida. L. Ag.	Moule : fond du port.
		Gymnophlæa canariensis. Kg.	Saintes : anse du Marigot.
	Schizymenia. J. Ag.	Schizymenia marginata. J. Ag.	Moule : plage du Vieux-Bourg.
	Grateloupia. Ag.	Grateloupia dichotoma. J. Ag.	Basse-Terre : sous le fort Richepance. — Embouchure de la rivière des Pères.
		Grateloupia dichotoma. var.	Saintes : anses Figuier, Marigot. — Basse-Terre : plage du Marché
		Grateloupia filicina. Ag.	Basse-Terre : port et baie. — Embouchure de la rivière des Pères, plage du Baillif. — Vieux-Fort : anses Turlet, Petite-Fontaine. — Pointe-à-Pitre : anse Darboussier. — Marie-Galante (Gd-Bourg) : plage Trianon.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Grateloupia filicina, var : congesta. Crn.	Embouchure du Galion. — Embouchure de la rivière des Pères, au large.
		Grateloupia filicina. var : filiformis. Crn.	Capesterre : plage du bourg. — Saint-Martin : anse du Marigot.
		Grateloupia filicina. var : elongata. Kg.	Vieux-Fort : anse Petite-Fontaine. — Port-Louis : anse Souffleur. — Saintes : anse Mouillage.
		Grateloupia filicina. var : bipinnata. Crn.	Capesterre : anse du Bananier.
		Grateloupia prolongata. J. Ag.	Moule : fond du port. — Port-Louis : plage du bourg.
		Grateloupia cuneifolia. J. Ag. var.	Basse-Terre : baie. — Vieux-Fort : anse Turlet.
		Grateloupia lanceolata. J. Ag.	Basse-Terre : port et baie. — Baillif : plage. — Moule : fond du port, rade. — Vieux-Fort : anses Turlet. Petite-Fontaine. — Port-Louis : plage.
		— furcata. Crn. mscr.	Gosier : extrémité pointe Laverdure.
		— spinulosa. Crn. mscr.	Baillif : plage du bourg.
		— cutleriæ. Kg.	Port-Louis : plage du bourg. — Basse-Terre : débarcadère du commerce.
		— semibipinnata. Crn.	Moule : fond du port.
		— subverticillata, Crn.	Capesterre : plage du bourg.
		— Gibbesii. Harv.	Port-Louis : anse Souffleur.
		— lancifera. Mont.	Petit-Bourg : plage de la Source.
		— auklandica. Mont.	Sur des racines de coccoloba uwifera, croissant dans le sable à la lame.
	Acrotylus. J. Ag.	Acrotylus clavatus. Harv.	Capesterre : anse Saint-Sauveur.
	Gelinaria. Sond.	Gelinaria dentata. Crn mscr.	Moule : fond du port. — Capesterre : plage du bourg.
	Halymenia. J. Ag.	Halymenia floresia. Ag.	Moule : fond du port. — Gosier : Grande-Baie, pointe et anse Laverdure. — Capesterre : bourg, plage Grande-Rivière.
		— ramosissima. Suhr.	Moule : fond du port.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Halymenia pennata. Crn. mscr.	Moule : fond du port.
	Schimmelmannia. Schonsb.	Schimmelmannia Bollei Mont.	Saintes : anses Marigot, Mouillage, récif de la passe du N. et Capesterre : plage de la Grande-Rivière.
	Chrysymenia. J. Ag.	Chrysymenia dichotoma. J. Ag.	Saintes : anses sous le vent.
		— uvaria. J. Ag.	Moule : large de la plage du cimetière à Nègres.
		— obovata. Sond.	Saintes : anse du Marigot. — Capesterre : plage du bourg.
		— ramosissima. Harv.	Marie-Galante : anse Grande-Savane. — Gosier : anse Laverdure.
		— — var. latifrons. Crn.	Gosier : anse et pointe Laverdure, anse la Saline.
		— furcata. Crn. mscr.	Gosier : anse Laverdure.
		— dichotomo — flabellata. Crn.	Gosier : Grande-Baie, anse Laverdure — Saint-Martin : anse Marigot.
		— chylocladioïdes. Crn.	Gosier : anse Laverdure.— Saintes : anses sous le vent.
		— subverticillata. Crn.	Moule : fond du port. — Saintes : anse Kaouane. — Sainte-Rose (Vieux-Bourg) : îlet Blanc. — Capesterre : plage.
		— tenera. Liebmann	Sainte-Anne : plage du bourg.
	Cryptonemia J. Ag.	Cryptonemia luxurians. J. Ag.	Capesterre (bourg). — Port-Louis : anse Rambouillet.
		— lactuca. J. Ag.	Moule : la Baie.
	Mychodea. Hosk et Harv.	Mychodea Schrammi. Crn.	Gosier : pointe Laverdure. — Moule : récif de ceinture.
		— guadelupensis. Crn.	Moule : caye Kennebeck. récifs du large. — Gosier : pointe Laverdure, Grande-Baie, anses Dumont, la Saline. — Pointe-à-Pitre : îlet Boissard. — Trois-Rivières : anse du bourg.
		— — var.	Port-Louis : anse Rambouillet. — Gosier : anse Laverdure.
		— polyacantha. Crn. mscr.	Gosier : extrémité pointe Laverdure.
		— pennata Crn. mscr.	Sainte-Rose : îlet Blanc. — Gosier : anse Laverdure.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
	iridæa Bory.	iridæa littoralis. Crn. mscr.	Vieux-Fort : Petite Fontaine.
Gigartinées.	Gigartina. J. Ag.	Gigartina acicularis. Lamour.	Anse-Bertrand : plage du bourg.
	Kallymenia. J. Ag.	Kalligymenia papulosa. Mont.	Moule : brisant N., port. — Capesterre : Grande-Rivière. — Marie-Galante : anse Trianon.
		Kallymenia limminighii. Mont.	Madrépores dragues à 80 et 90 mètres de profondeur entre brisants du large et les plages.
	Cystoclonium. Kg.	Cystoclonium difficile. J. Ag.	Saintes : anse du Marigot.
	Gymnogongrus. Mart.	Gymnogongrus densus. J. Ag.	Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		— pygmæus. J. Ag.	Capesterre (bourg).
		Gymnogongrus furcellatus. J. Ag.	Embouchure rivière des Pères.
		Gymnogongrus furcellatus. var. patens. J. Ag.	Moule : fond du port.
		Gymnogongrus tenuis. J. Ag.	Basse-Terre : baie.— Baillif: plage. — Moule : port. — Vieux-Fort : Turlet, Petite-Fontaine.
		— — var. augusta. J. Ag.	Basse-Terre : baie.— Baillif : plage. — Vieux-Fort : les anses. — Moule : plage de la Couronne.
		Gymnogongrus capensis. J. Ag.	Port-Louis : plage du bourg.
		Gymnogongrus linearis. J. Ag.	Anse-Bertrand : pointe d'Antigue. — Saintes : anse Mouillage.
		— — var.	Port-Louis (bourg).
		— dilatatus. J. Ag.	Gosier : pointe Laverdure.
		Gymnogongrus crenulatus. J. Ag.	Saint-Martin : anse du Marigot.
Spyridiées.	Spyridia. Harv.	Spyridia filamentosa. Harv.	Moule : fond de la baie. — Saintes : anse Mouillage.
		— — var. B. friabilis. J. Ag.	Moule (Vieux-Bourg) : fond du port. — Pointe-à-Pitre : anse Darboussier, îlet à Feuilles. — Désirade : plage du bourg.
		Spyridia filamentosa. var. villosa. Crn.	Gosier : plage fort l'Union. — Pointe-à-Pitre : îlet à Jarry, pointe à Patates, îlet à Cochons, lagons sous le vent.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES	HABITAT.
		Spyridia filamentosa var. cuspidata. Crn.	Ilet à Fajou, au vent. — Pointe-à-Pitre : anse Fouillole. — Sainte-Anne : plage devant le bourg. — Gosier : pointe Laverdure. — Saintes : anse Marigot. — Saint-Martin, anse Marigot, pointe du Bloff.
		Spyridia filamentosa var.	Moule : fond du port.
		— aculeata. J. Ag.	Moule : plage. — Marie-Galante : Grand-Bourg, Saint-Louis. — Gosier : Grande Baie, anses Laverdure, Dumont, habitation Dunoyer, plage. — Sainte-Rose (bourg). — Sainte-Anne (bourg). — Capesterre (bourg). — Basse-Terre : mouillage des goëlettes de guerre.
		— spinella. Sond.	Désirade : plage devant le bourg.
		— complanata. J. Ag.	Gosier : anse Saline, pointe Laverdure. — Moule : fond du port.
		— — J. Ag. var.	Capesterre : plage du bourg.
		Spyridia clavifera. J. Ag.	Capesterre : plage du bourg, Moule : fond du port, Vieux-Bourg. — Gosier : plage de la Saline, îlet Diamant. — Marie-Galante, Saint-Louis, Grand-Bourg, basses de l'habitation Murat.
		— Montagneana. Kg.	Pointe-à-Pitre : anses Darboussier, Fouillole, îlet à Jarry, pointe à Patates. — Saintes : anse du Marigot. — Moule (Vieux-Bourg). — Port-Louis : pointe des Sables, embouchures du canal Faujas. — Capesterre : plage du bourg.
		— insignis. J. Ag.	Moule (Vieux-Bourg), près distillerie Beaudean. — Sainte-Rose : îlet Blanc.
Dumontiées.	Catenella, Grev.	Catenella impudica. J. Ag.	Gosier : ruisseau Poucet. — Moule (rivière du) — Pointe-à-Pitre, anses Darboussier, Fouillole, îlet Monroux, bords Rivière-Salée, plage habitation Houëlbourg.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
	Rhabdonia. Harv.	Rhabdonia tenera. J. Ag.	Moule : rade, fond du port. — Gosier : anses Laverdure. Marie-Galante (Grand-Bourg) : anse Grande-Savane. — Saintes : anses Marigot, Rodrigue.
		— dura. Zanard. var. gracilis. Crn. mscr.	Gosier : Grande-Baie, littoral fort l'Union, anse Laverdure. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : anse Trianon.
	Chylocladia. Grev.	Chylocladia rigens. J. Ag.	Port-Louis : plage du bourg. — Moule : plage de la Couronne.
		— Salicornia. Crn. mscr.	Saintes : anses sous le vent.
		Chylocladia Mulleri. Harv.	Saintes : anses sous le vent.
		— mulleri. var. cactoïdes. Crn.	Moule : fond du port.
		Chylocladia parvula. Harv.	Sainte-Anne : plage du bourg. — Saint-François : anse Favreau. — Gosier : Grande-Baie, anse Laverdure. — Marie-Galante (Grand-Bourg).
	Rhodymenia. G.	Rhodymenia mamillaris, Mont	Moule : récifs de la Couronne. — Saintes : anses sous le vent. — Capesterre : plage.
		— Subdentata. Crn. mscr.	Gosier : extrémité pointe Laverdure.
		Rhodymenia Subdentata. Crn. var.	Saintes : anses sous le vent.
		Rhodymenia flabellifolia. Mont.	Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons, sous batterie O.
		Rhodymenia discigera. J. Ag.	Capesterre : littoral devant le bourg.
Helminthocladiées.	Helminthocladia. J. Ag.	Helminthocladia Cassei. Crn	Gosier : Grande-Baie, anse Laverdure, littoral fort l'Union, Caye-d'Argent. — Port-Louis : anse Rambouillet. — — Pointe-à-Pitre : îlet à Boissard au S.
		— Schrammi. Crn. mscr.	Capesterre : plage du port : un seul spécimen.
	Helminthora. J. Ag.	Helminthera Guadalupensis. Crn.	Moule (Vieux-Bourg) : Pointe-la-Chapelle.
		Helminthora dendroïdea. Crn. mscr.	Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons, prolongement sous-marin vers la passe.
		Helminthora antillarum. Crn.	Gosier : anse Laverdure.
	Nemalion. Duby.	Nemalion liagoroïdes. Crn.	Embouchure rivière des Pères.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
Scinaïées.	Scinaïa Bivon.	Scinaïa furcellata. Bivon.	Gosier : Grande-Baie, plage E.-S.-E., anse Laverdure.
Liagorées.	Liagora. Lamour.	Liagora viscida. var : coarctata. Kg.	Saintes : anse du Marigot.
		Liagora viscida. var: laxa. Kg.	Moule (Vieux-Bourg). — Gosier : Grande-Baie.
		— viscida. var: gracilis. Crn.	Port-Louis : plage du Souffleur.
		Liagora ceranoïdes. Lamour	Moule : caye Kennebeck. — Vieux-Fort : anse Raby, Petite-Fontaine. — Pointe-à-Pitre : îlet Boissard. — Gosier : anse Saline, îlet Diamant.
		— Distenta. Ag.	Pointe-à-Pitre : îlet Boissard.
		— — var: complanata. J. Ag.	Pointe-à-Pitre : anse Darboussier.
		Liagora leprosa. J. Ag.	Vieux-Fort : anse Petite-Fontaine. — Moule : récifs du large. — Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons. — Gosier : Grande-Baie. — Saintes : anse Mouillage.
		— pulverulenta. Ag.	Moule : caye Kennebeck. — Gosier : anse Laverdure, plage fort l'Union. Vieux-Fort : Petite-Fontaine. — Pointe-à-Pitre : îlet Pauline. — Port-Louis : plage Souffleur.
		— — forma tenuior. Crn.	Gosier : pointe Laverdure.
		Liagora pulverulenta. Ag. var.	Gosier : anse Laverdure. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage Trianon, pointe Doyon.
		— albicans. Lamour.	Gosier : anse Laverdure. — Pointe-à-Pitre : îlet Boissard.
		— turneri. Zanard.	Vieux-Fort : le Gouffre.
		— pinnata. Harv.	Sainte-Rose : îlet Blanc. — Gosier : Grande Baie, anse Saline, îlet Diamant.
		— — var. arbuscula. Crn.	Gosier : anse Saline, îlet Boissard.
		Liagora bipinnata. Crn.	Pointe-à-Pitre : îlet Boissard.
		— decussata. Mont.	Embouchure du Galion, de rivière Sens, de rivière des Pères. Vieux-Fort : anses Raby, Petite-Fontaine. — Capesterre (bourg).

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Liagora brachyclada. Decn. var?	Moule : fond du port.
		— rugosa. Zanard.	Vieux-Fort : le Gouffre. — Gosier· pointe Laverdure.— Pointe-à-Pitre: îlet Boissard.
		— patens. Crn.	Gosier : Grande-Baie, littoral fort l'Union. — Pointe-à-Pitre : îlet Boissard.
		— — Crn. var.	Vieux-Fort: Petite-Fontaine. —Gosier: pointe Laverdure.
		— prolifera. Crn.	Gosier : Grand'Baie.
		— dendroïdea. Crn.	Gosier: littoral fort l'Union.
		— fragilis. Zanard.	Trois-Rivières: anse du bourg. (Exemplaire unique. Collection Mazé)
	Galaxaura. Lamour.	Galaxaura oblongata. Lamour.	Vieux-Fort : Petite-Fontaine. —Saintes: anse sous le vent, anse du Mouillage.— Moule: fond du port.
		— umbellata. Lamour.	Moule : plage. — Gosier : littoral fort l'Union. —Vieux-Fort: anse Petite-Fontaine, au large. — Saintes: anses sous le vent. — Capesterre: plage.
		— obtusata. Lamour.	Saintes: anses sous le vent et Mouillage. — Moule: plage et pointe la Chapelle. — Capesterre: embouchure de la Grande-Rivière et plage du bourg.
		— cylindrica. Lamour.	Vieux-Fort: Petite-Fontaine.
		— fragilis. Lamour.	Moule (Vieux-Bourg). — Saintes : anse Figuier. — Vieux-Fort : Turlet, Petite-Fontaine. Capesterre : plage du bourg. — Saint-Claude : plage du cimetière militaire.—Trois-Rivières : Grand'Anse.
		— lapidescens. Lamour.	Moule : brisants près de terre. — Marie-Galante (Grand-Bourg). — Gosier : pointe Laverdure. — Capesterre : plage du bourg. — Saintes : anses sous le vent et du Mouillage.
		— rugosa. Lamour.	Vieux-Fort : Petite-Fontaine. — Moule : port. — Gosier : plage du fort l'Union. —

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
			Saintes : îlet à Cabris, anses sous le vent.
		Galaxaura marginata. Lamour.	Moule (Vieux-Bourg). — Pointe-à-Pitre : îlet Annic. — Vieux-Fort : anses Raby, Petite-Fontaine.
		— canaliculata. Kg.	Moule : port. — Pointe-à Pitre : îlet à Cochons. — Vieux-Fort : anses Turlet, Petite-Fontaine.
		— valida. Crn. mscr.	Gosier : Grande-Baie. — Vieux-Fort : près le Gouffre. — Pointe-à-Pitre : îlet Boissard. — Canal : Baie. — Saintes : anses Marigot, Mirre.
		— tomentosa. Kg.	Saintes : anse Mirre.
		— Schimperi. Decul.	Capesterre : plage du bourg.
Hypneacées.	Acanthococcus. Hovk et Haw.	Acanthococcus adelphinus. Mont.	Saintes : îlet à Cabris, anses du vent. — Vieux-Frot : anses Turlet, Petite-Fontaine. — Gosier : pointe Laverdure. — Port-Louis : plage.
Hypnées.	Hypnea. Lamour.	Hypnea musciformis. Lamour.	Moule (Vieux-Bourg) : plage du cimetière des Nègres, fond du port. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : basses de l'habitation Murat. — Embouchure de la rivière du Coin. — Pointe-à-Pitre : bancs de la rade. — Port-Louis : plage du bourg. — Désirade : anse Galets. — Sainte-Rose : îlet Blanc. — Saint-Claude : plage du cimetière militaire. — Saint-Martin : anse Marigot. — Capesterre : plage du bourg. — Gosier : pointe Laverdure, anse Dumont.
		— — var. spinulosa. Mont et Maillard.	Saint-Martin : anse du Marigot, plage Grand'Case. — Capesterre : plage de la Grande-Rivière.
		Hypnea musciformis. var. Lamour.	Marie-Galante (Grand-Bourg). — Pointe-à-Pitre : îlet à Jarry, pointe à Patates.
		— nigrescens. Grev.	Moule : fond du port.
		— armata. J. Ag.	Vieux-Fort : anse Turlet. — Gosier : littoral fort l'Union. — Capesterre : plage Grande-Rivière.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES	HABITAT.
		Hypnea annata. J. Ag. var.	Gosier : anse Laverdure.
		— spicifera. J. Ag.	Gosier : plage du fort l'Union.
		— hamulosa. Mont.	Gosier : Grand'Baie.
		— rissoana. J. Ag.	Gosier : littoral du fort l'Union.
		— — J. Ag. var.	Marie-Galante (Grand-Bourg) : basses habitation Murat.
		— hamulosa. Lamour.	Saintes : anse du Marigot.— Saint-François : plage sous le vent du bourg. — Moule (Vieux-Bourg) : font du port.
		— cornuta. J. Ag.	Port-Louis : anse Rambouillet. — Canal : plage du Vieux-Bourg.
		— valentiæ. Mont.	Pointe-à-Pitre : anse Darboussier. — Moule : Caye Fendue, au large. — Gosier : anse Laverdure.
		— — Mont. var.	Sainte-Anne : plage du bourg.
		— cervicornis. Ag.	Moule : brisants du large, plage du cimetière des Nègres. — Port-Louis : Anse du Souffleur.
		— spinella. Kg.	Marie-Galante (Grand-Bourg). — Vieux-Fort : anse Raby. — Gosier : littoral du fort l'Union.
		— — forma major. Crn.	Saintes : anse du Marigot. — Moule : la Baie.
		Hypnea divaricata. Grev.	Gosier : pointe Laverdure. — Port-Louis : anse du Souffleur. — Saintes : anse du Marigot. — Saint-François : plage du bourg.
		— — Grev. var.	Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage des Basses.
		— arborescens. Crn. mscr.	Marie-Galente (Grand-Bourg) : anse Trianon.— Capesterre : plage du bourg. — Anse-Bertrand : Porte d'Enfer.
		Hypnea arborescens. Crn. var.	Marie-Galante (Grand-Bourg). — Moule : plage du cimetière des Nègres. — Sainte-Anne : plage du bourg.
		Hypnea gracilarioides. Crn. mscr.	Basse-Terre : mouillage des goëlettes de guerre (environ 50 mètres). — Moule : récifs de la pointe la Chapelle.
		Hypnea acanthoclada. Crn. mscr.	Gosier : Grand'Baie, anse Laverdure.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Hypnea corymbosa. Crn mscr.	Pointe-à-Pitre : sous batterie O. îlet à Cochons.
		Hypnea setacea. Kg. var.	Pointe-à-Pitre : anse Fouillole.
		— harveyi. Kg.	Capesterre : plage du bourg.
Gélidiées.	Gelidium, J. Ag.	Gelidium variabile. J. Ag.	Pointe-à-Pitre : anse Fouillole. — Gosier : pointe Laverdure. — Anse-Bertrand : Porte-d'Enfer. — Moule : plage du cimetière des Nègres. — Vieux-Fort : anse Turlet. — Petit-Bourg : plage. — Capesterre : plage du bourg
		— rigidum. Mont.	Marie-Galante (Grand-Bourg). — Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons. — Saint-Martin : anse du Marigot. — Vieux-Fort : anses Turlet, Petite-Fontaine. — Moule : fond du port. — Port-Louis : plage. — Désirade : plage. — Trois-Rivières : Grand-Anse
		— corneum. var. pristoïdes. J. Ag.	Moule : récifs du large découvrant partiellement à marée basse.
		Gelidium corneum. var. cæspitosa. J. Ag.	Moule : lagon de la Baie, brisants de la Couronne — Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		Gelidium corneum. var. crinalis. J. Ag.	Basse-Terre : baie — Baillif : plage. - Vieux-Fort : anses Raby, Turlet. — Moule : brisants de la Couronne.
		Gelidium corneum. var. setacea. J. Ag.	Moule (Vieux-Bourg).
		Gelidium corneum. var.	Moule (Vieux-Bourg)
		— nanum. Grev.	Gosier : anse Saline. — Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		— fastigiatum. Kg.	Vieux-Fort : anse Turlet.
		— cærulescens. Kg.	Vieux-Fort : anses Turlet, Petite-Fontaine. — Moule : plage du cimetière des Nègres.
		Gelidium ligulatoner vosum Crn.	Vieux-Fort : anse Turlet
		Gelidium spinescens. Crn. mscr.	Pointe-à-Pitre : îlet Boissard.
		Gelidium radicans. Mont.	Sainte-Anne : plage du bourg.
		— delicatulum. Crn mscr.	Capesterre : plage du bourg.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
Squamariées.	Peyssonnelia Decne.	Peyssonnelia dubyi. Crn.	Moule : récifs du large. — Vieux-Fort : Turlet, Petite-Fontaine. — Pointe-à-Pitre : îlet Boissard. — Saintes : anse sous le vent.
Corallinées.	Hapalidium. Kg.	Hapalidium confervicola. J. Ag.	Saint-Martin : anse Marigot.
	Melobesia Areschg.	Melobesia membranacea. Lamour.	Saint-Martin : anse Marigot. — Moule (Vieux-Bourg). — Capesterre : plage. — Port-Louis : Rambouillet.
		Melobesia farinosa. Lamour.	Saint-Martin : Simpson's bay. — Moule : fond du port, cimetière à Nègres.
		— verrucata. Lamour.	Moule : fond du port.
		— — Lamour. var.	Capesterre : plage du bourg.
		Melobesia amplexifrons. Harv.	Désirade : plage du bourg, anse des Galets.
	Litothamnion Philipp.	Litothamnion polymorphum J. Ag.	Moule : plage.
	Mastophora. Decne.	Mastophora Lamourouxii. Harv.	Moule : vis-à-vis plage cimetière à Nègres.
	Amphiroa. Lamour.	Amphiroa fragilissinna. Lamour.	Moule : rade et port. — Saint-Martin : Simpson's bay. — Vieux-Fort : anses Petit-Havre, Petite-Fontaine.
		Amphiroa tribulus. Lamour.	Marie-Galante (Grand-Bourg) : récifs des Basses.
		— anceps. Decne.	Moule : fond du port.
		— charoides. Lamour.	Petit-Canal : la Baie. — Pointe-à-Pitre : îlet à Boissard. — Sainte-Rose : embouchure rivière la Ramée.
		— galaxauroides. Sond.	Moule (Vieux-Bourg) : plage. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage.
		Amphiroa foliacea. Lamour.	Moule : fond du port.
		— crassa. Lamour.	Moule (Vieux-Bourg).
		— dubia. Kg.	Moule : fond du port, plage. — Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		— nodulosa. Kg.	Moule : fond du port. — Gosier : Grand'Baie.
		— irregularis. Kg.	A la plage sur le sable.
		— brasiliana. Decne. var : major. Crn. mser.	Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		Amphiroa brasiliana var : ungulata. Crn.	Vieux-Fort : anse du Havre.
		Amphiroa verrucosa. Lamour.	Capesterre : plage du bourg.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
	Jania. Lamour.	Jania fastigiata. Harv.	Moule (Vieux-bourg).—Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		— rubens. Lamour.	Rochers ensablés.
		— pygmæa. Lamour.	Saintes : anse Pompierre.
		— longifurca. Zanard.	Marie-Galante (Grand-Bourg). — Saintes : anse Mouillage.
		— pumila. Lamour.	Saint-Martin : anse Marigot, pointe Run-d'Hill.—Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		— tenella. Kg.	Sur les frondes de digenea simplex. — Coquilles du strombus gigas.
		— cubensis. Mont.	Sur digenea simplex flottant à la lame.
		— comosa. Crn. mscr.	Saintes : îlet à Cabrits, anse à Chaux. — Anse-Bertrand : Porte-d'Enfer.
	Corallina. Lamour.	Corallina Cuvieri. Lamour.	Moule : la Baie.
		— ceratoides. Kg.	Gosier : pointe Laverdure. — Capesterre : bourg.
		— trichocarpa. Kg.	Capesterre : plage.
		— plumifera. Kg.	Capesterre : plage du bourg.
Sphærococcoidées.	Corallopsis. Grev.	Corallopsis sagrœana. Mont.	Capesterre : bourg. — Moule : Vieux-Bourg.
	Gracilaria. Grev.	Gracilaria conforvoides. Grev.	Moule : Vieux-Bourg, cimetière des Nègres, fond du port. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage. — Sainte-Anne : plage du bourg, anse à la Barque. — Gosier : Grand'Baie, anses Laverdure, Dumont. —Port-Louis : Souffleur.—Saintes : Marigot. — Désirade : anse Galets.
		— tuberculosa. J. Ag.	Petit-Bourg : plage de la Source, plage au vent du bourg.
		— sonderi. Crn. mscr.	Saintes : anse du Marigot et anses sous le vent.
		— dura. J. Ag.	Marie-Galante (Grand-Bourg). — Saintes : anse du Marigot.
		— armata. J. Ag.	Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage des basses, anses Ballet, Trianon. — Gosier : anse et pointe Laverdure.— Saintes : anses sous le vent.
		— — J. Ag. var. gracilis. Crn.	Capesterre : plage du bourg.
		Gracilaria armata. J. Ag. var.	Saintes : anses Rodrigues.— Gosier : anse Laverdure.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Gracilaria armata. J. Ag. forma oceanica. Crn.	Gosier : anse Laverdure.
		— ferox. J. Ag.	Moule : plage de la Couronne. Gosier : pointe Laverdure. — Capesterre : bourg. — Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		— coronopifolia. J. Ag.	Gosier : anse Dumont, habitation Dunoyer, pointe Laverdure. — Marie-Galante : anses Ballet, Trianon.
		— usneoides. J. Ag.	Capesterre : bourg. — Saint-Martin : anse Marigot. — Petit-Bourg : plage
		— poitei. J. Ag.	Gosier : pointe Laverdure.
		— caudata. J. Ag.	Moule (Vieux-Bourg) : fond du port.
		— cornea. J. Ag.	Moule : fond du port. — Capesterre : bourg. — Gosier : Grand'Baie, pointe Laverdure.
		— cervicornis. J. Ag.	Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage des Basses. — Gosier : anse Laverdure. — Petit-Bourg : plage de la Source.
		— — J. Ag. var.	Moule (Vieux-Bourg) : fond du port. — Capesterre : plage au vent du bourg.
		— dentata. J. Ag.	Saintes : anse du Marigot. — Sainte-Anne : bourg.
		— mexicana. Crn. mscr.	Sainte-Rose : plage du bourg, embouchure rivière la Ramée. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage.
		— cartilaginea. Crn. mscr.	Gosier Grand'Baie.
		— patens. Crn. mscr.	Moule (Vieux-Bourg) : — Marie-Galante (Grand-Bourg) : — Sainte-Rose : îlet Blanc, îlet du Carénage. — Gosier : anse Laverdure.
		— — var. gracilis. Crn. mscr.	Marie-Galante (Grand-Bourg) près récifs du large.
		— divaricata. Harv.	Marie-Galante : anses Ballet, Trianon, Grand-Bourg. — Gosier : Grand'Baie, pointe Laverdure.
		— apiculata. Crn. mscr.	Marie-Galante (Grand-Bourg) : rade
		— circinnata. Crn. mscr.	Moule : plage du Vieux-Bourg. — Marie-Galante : Grand-

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
			Bourg, plage des Basses. — Gosier : anse et pointe Laverdure.
		Gracilaria secunda. Crn. mscr.	Moule : Vieux-Bourg. — Marie-Galante : rade Grand-Bourg.
		— secundiramea. Crn.	Moule : plage Gros Mapou.
		— flabellata. Crn. mscr.	Moule : Caye Fendue.
		Gracilaria dichtomo-flabellata. Crn.	Saintes : anses sous le vent.
		— crassissima. Crn. mscr.	Moule : récifs de ceinture du port. — Pointe-à-Pitre : anse Fouillole. — Gosier, anses Laverdure, Dumont, Grand-Baie, pointe Laverdure. — Capesterre : plage.
		— acanthophora. Crn.	Gosier : Grand'Baie, anses Laverdure, Dumont, plage habitation Dunoyer. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage. — Capesterre : plage du bourg.
		— acanthococcoides. Crn. mscr.	Gosier : Grand'Baie, pointe Laverdure. — Petit-Bourg. plage habitation Roujol. — Grand cul de sac, îlet à Fajou.
		— dendroides. Crn. mscr.	Gosier : anses Dumont, Laverdure, plage, habitation Dunoyer.
		— luteopallida. Crn. mscr.	Gosier : anse Laverdure, au large, spécimen unique collection Mazé.
		— ramulosa. Crn. mscr.	Marie-Galante (Grand-Bourg) : rade. — Capesterre : plage au vent du bourg. — Gosier : anse Laverdure. — Saintes : anses du vent.
		— squarrosa. Crn. mscr.	Gosier : anse Laverdure.
		— spinescens. Crn. mscr.	Petit-Bourg : plage de la Source. — Marie-Galante : Grand-Bourg, plage.
		— curtiramea. Crn.	Gosier : anse Dumont, plage, habitation Dunoyer. — Spécimen unique, collection du musée Lherminier, Pointe-à-Pitre.
		— arcuata. Zemard.	Gosier : plage, habitation Dunoyer.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Gracilaria obtusa. Grev.	Gosier : plage, habitation Dunoyer. — Capesterre : plage, bourg.
		— prolifica Crn. mscr.	Saint-Claude : plage du cimetière militaire. — Gosier : anse Laverdure. — Saintes : anse du Marigot.
		— bicuspidata. Crn. mscr.	Gosier : anse Laverdure.
		— Grevillei. Crn. mscr.	Gosier : Grand'Baie, pointe Laverdure. — Marie-Galante : plage du Grand-Bourg.
		— Wrigthii. J. Ag.	Capesterre : anse Bananier, plage du bourg.
		— Secundata. Harv.	Capesterre : plage du bourg.
		— Chondroides. Crn. mscr.	Saintes : anses sous le vent.
	Plocaria. Nees.	Plocaria multipartita. Endlh.	Moule (Vieux-Bourg). — Vieux-Fort : Petite-Fontaine.
		— multipartita. Endlh. var.	Moule : fond du port. — Vieux-Fort : Petite-Fontaine. — Saintes : anses sous le vent.
		— compressa. Endlh.	Embouchure de la rivière du Coin.
		— — Endlh. var.	Vieux-Habitants : baie. — Saintes : anses sous le vent.
		— flabelliforme. Crn. mscr.	Moule (Vieux-Bourg). — Vieux-Fort : anse Raby. —
		— chondroides. Crn. mscr.	Vieux-Fort : anse Raby. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : anses Ballet, Trianon. — Petit-Bourg : plages la source, habitation Roujol. Port-Louis : pointe d'Antigue.
		— disticha. Crn.	Gosier : Grand'Baie. — Exemplaire unique. Collection : Musée L'Herminier Pointe-à-Pitre.
		— aculeata. Crn. mscr.	Marie-Galante : plage du Grand-Bourg.
		— damæcornis. S. Ag. forma minor. Cr.	Saintes : anse du Marigot.
		— damœcornis. S. Ag. var.	Pointe-à-Pitre : vivier ilet à Bily. — Saintes : anse Marigot.
		— oligacantha. Crn. mscr.	Saint-Martin : anse Marigot, plage Grand'Case.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Plocaria. Vaga. var.	Saint-Martin : anse Marigot.
		— complanata. Crn.	Saintes · anse Marigot. — Saint-Claude : plage cimetière militaire.
		Plocaria lacinulata. Crn. mscr.	Saintes : anse Marigot.
		Plocaria dactyloides. Crn.	Saintes : anses sous le vent. — Saint-Claude : plage cimetière militaire.
		— durvillæi. Mont.	Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage.
		— flagelliformis. Crn.	Marie-Galante : plage usine Trianon.
		— disciplinalis. Crn.	Marie-Galante (Grand-Bourg) : plages des Basses, anse Trianon.
		— divaricata. Crn. mscr	Saintes : anses sous le vent — Pointe-à-Pitre : îlet Boissard. — Capesterre : plage du bourg.
		Plocaria squarrosa. Crn. mscr.	Moule : fond du port.
		Plocaria triactylites. Crn. mscr.	Saintes : anse du Marigot.
		Plocaria polymorpha. Crn. mscr.	Moule (Vieux-Bourg) : fond du port. — Port-Louis : plage du bourg. — Petit-Bourg : plage, pointe habitation Roujol. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage des Basses.
		Plocaria bipennata. Crn. mscr.	Petit-Bourg : plages habitation Roujol, la Source.
		— corticata. Crn. mscr.	Marie-Galante (Grand-Bourg) : anses Trianon, Ballet.
		— — chondroides Crn.	Petit-Bourg : plage. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage des Basses.
	Eucheuma. J. Ag.	Eucheuma spinosum. J. Ag.	Saint-Martin : anse Marigot, Simpson's bay.
		— gelidium. J. Ag.	Gosier : Grand'Baie, pointe Laverdure. — Port-Louis : plage du bourg.
		— nudum. J. Ag.	Saint-Martin : anse Marigot.
Delessériées.	Delesseria. Grev.	Delesseria leprieurii. Mont.	Moule : passerelle de la Baie. — Pointe-à-Pitre : îlet Monroux, anse Fouillole, berges Rivière-Salée.
		— tennifolia. Harv.	Saintes : anses sous le vent.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
Wrangéliées.	Wrangelia. Ag.	Wrangelia plebeja. J. Ag.	Gosier : anse et pointe Laverdure. — Saintes : anse sous le vent.
		— penicillata. Ag.	Gosier : pointe et anse Laverdure, Grand'Baie. — Marie-Galante : Saint-Louis, plage au N.
		— verticillata. Kg.	Port-Louis : pointe des Sables.
Chondriées.	Laurencia. Lamour.	Laurencia implicata. J. Ag.	Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons, bancs extérieurs des passes. — Moule : plage du cimetière des Nègres. — Vieux-Fort : anse Petite-Fontaine. — Saint-Martin : anse Marigot, plage Grand'-Case.
		— scoparia. J. Ag. forma minor. Crn.	Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons.
		Laurencia scoparia. var.	Gosier : anse Laverdure.
		— corymbosa. J. Ag.	Saintes : anse Rodrigues.
		— obtusa. Lamour.	Moule : Baie. — Pointe à-Pitre : îlet à Cochons, pointe S., au large, îlet à Boissard, au S.
		— — var. gelatinosa. J. Ag.	Gosier : anse Dumont au N.-O., plage habitation Dunoyer.
		Laurencia obtusa. var. racemosa. Kg.	Saint-Martin : anse Marigot.
		Laurencia obtusa. var.	Marie-Galante : rade du Grand-Bourg.
		— intricata. Lamour.	Saint-Martin : anse Marigot, pointe Rund'Hill.
		— virgata. J. Ag.	Gosier : anse et pointe Laverdure, Grand'Baie. — Saint-Martin : Simpson's bay, îlet Durat. — Capesterre : plage du bourg. — Sainte-Rose : îlet du Carénage, plage du bourg. — Saintes : anse Pompierre. — Marie-Galante : anse Trianon. — Pointe-à-Pitre : bancs de la rade. — Sainte-Anne : plage du bourg.
		— — forma denudata. Crn.	Gosier : anse et pointe Laverdure.
		Laurencia dendroidea. J. Ag.	Moule : brisants du large, plage du cimetière des Nègres. — Gosier : anse et pointe Laverdure, anse la

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
			Saline. — Saint-Martin : anse Marigot, plage du Bloff. — Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons, îlet Boissard. — Port-Louis : plage du bourg. — Saintes : anse Marigot. — Vieux-Habitants : galets de la plage.
		Laurencia dendroidea J. Ag. forma denudata.	Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons.
		— dendroidera. var. tenuifolia. Crn.	Gosier : anse Laverdure.
		Laurencia dendroidea. var. corymbifera. Crn.	Saint-Martin : anse Marigot. plage du Bloff.
		Laurencia dendroidea. J. Ag. var.	Gosier : anse Laverdure. — Moule : plage du cimetière des Nègres, au large. — Saintes : anse Rodrigues. — Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons.
		— divaricata. J. Ag.	Pointe-à-Pitre : îlets à Cochons, à Boissard. — Gosier : anse Laverdure. — Canal-baie. — Saintes : anse Marigot. — Vieux-Fort : anse Raby. — Baillif : plages.
		— — J. Ag. var.	Saintes : anse du Marigot. — Saint-Martin : anse du Marigot, pointe O. du Bloff.
		Laurencia paniculata. J. Ag.	Saintes : anse Rodrigues. — Gosier : Grand'Baie, anse Laverdure. — Saint-Martin : anses Marigot, Figuier.
		— paspillosa. Grev.	Saint-Martin : anse du Marigot, pointe Rund'Hill, plage de la Grand'Case. — Marie-Galante : Grand-Bourg. — Moule : récifs du large. — Pointe-à-Pitre : îlets de la rade, barres des passes. — Gosier : pointe Laverdure, anses Dumont, Laverdure, habitation Dunoyer. — Saintes : anses sous le vent. — Vieux-Fort : anses Petite-Fontaine, Turlet. — Moule : anses des Gros-Mapous.
		Laurencia paspillosa. Grev. var.	Marie-Galante : plage du Grand-Bourg. — Gosier : anses la Saline, Dumont, habitation Dunoyer.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Laurencia paspillosa. Grev. var.	Moule : plage du cimetière des Nègres.
		Laurencia tuberculosa. J. Ag.	Pointe-à-Pitre : îlets à Cochons, à Boissard. — Gosier : Grand'Baie, pointe et anse Laverdure, plage fort l'Union, anse la Saline, îlet Diamant. — Saint-Martin : anse Marigot.—Sainte-Rose : îlet Blanc. — Saintes : anses sous le vent et du Marigot.
		— hybrida. Lenarmand.	Saint-Martin : pointe Rund'-Hill. — Moule : anse des Gros-Mapous, récifs de la Couronne.
		Laurencia cæspitosa. J. Ag.	Saintes : anse Figuier. — Pointe-à-Pitre : îlet Pauline.
		— pinnatfiida Lamour	Moule (Vieux-Bourg) : pointe la Chapelle.
		— concirma. Mont.	Moule (Vieux-Bourg) : fond du port. — Capesterre : plage du bourg.
		— flexuosa J. Ag.	Capesterre : plage du bourg. — Gosier : anse Laverdure, Grand'Baie. — Sainte-Anne : plage du bourg, îlet à Fajou. — Marie-Galante (Saint-Louis) : plage.
		— canariensis. Mont.	Trois-Rivières : embouchure, rivière Grand'Anse. — Saintes : anses Rodrigues, Pompierre.
		— — Mont. forma major. Crn.	Moule : plage de la Couronne.
		Laurencia arbuscula. Sond.	Moule : anse des Gros-Mapous.
		— cervicornis. Hard	Gosier : Grand'Baie.
		— gemmifera. Hard.	Sainte-Anne : plage du bourg. —Gosier : pointe Laverdure. — Saintes : anses sous le vent.
		— chondryopsides. Crn. mscr.	Gosier : anse Laverdure. — Saint-Martin : anse Marigot, plage du Bloff.
		Laurencia crassifrons. Crn. mscr.	Moule : la baie, en dehors de la pointe extrême.
		Laurencia crassifrons forma dendroides. Crn.	Moule : plage de la Couronne.
		Laurencia vaga. Kg.	Moule : entrée des passes.
		— thuyoides. Kg.	Gosier : anse Laverdure.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES	HABITAT.
	Hymenocladia J. Ag.	Hymenocladia divaricata. J. Ag.	Moule : fond du port. — Capesterre : plage du bourg.
	Asparagopsis. Mont.	Asparagopsis delilei Mont.	Saint-Martin : pointe Rund'-Hill. — Moule : brisants du large, fond de la rade. — Gosier : Grand'Baie, anse et pointe Laverdure.
Rodomelées.	Chondriopsis. J. Ag.	Chondriopsis littoralis. J. Ag.	Moule : fond du port.
		— capensis. Harv. var.	Saint-Martin : Simpson'sbay, anse Marigot, plage de la Grand'Case.
		— tenuissima. J. Ag.	Moule (Vieux-Bourg) : fond du port. — Sainte-Anne : plage du bourg. — Port-Louis : anse Ramboullet. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage des Basses.
		— tenuissima forma crassa. Crn.	Saint-Martin : Simpson's bay.
		— harveyana. J. Ag.	Saint-Martin : anse Marigot, pointe O du Bloff. — Sainte-Anne : plage du bourg.
		— dasyphylla. J. Ag.	Saintes : anse du Marigot. — Marie-Galante : rade du Grand-Bourg. — Gosier : anse Laverdure.
		— dasyphylla forma gracilis. J. Ag.	Sainte-Anne : plage du bourg.
		— tenera. Crn. mscr.	Sainte-Anne : plage du bourg.
	Acanthophora. Lamour.	Acanthophora muscoides. Bory.	Moule : anse des Gros Mapous près la Couronne, cayes du large. — Marie-Galante (Saint-Louis) : plage au N. — Gosier : pointe Laverdure. Saint-Martin : anse du Marigot. — Désirade : anse des Galets.
		— thierii. Lamour.	Pointe-à-Pitre : îlets de la rade, bancs, passes, anse Fouillole. — Moule : rade et fond du port. — Vieux-Fort : anse Raby. — Marie-Galante : rade du Grand-Bourg. — Gosier : Grand'-Baie, anse, pointe Laverdure, anse Saline. — Saintes : anses Rodrigues, Marigot. — Saint-Martin : plage de Grand'Case.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Acanthophora thierrii forma gracilis Crn.	Saintes : anse Rodrigues. — Mte-Galante (Grand-Bourg) : plage d s Basses.
		— intermedia. Crn. mscr.	Gosier : Grand'Baie. — Saintes : anse du Marigot. — Saint-Martin : anse Marigot, plage O. du Bloff. — Marie-Galante (Grand-Bourg) : bancs de l'habitation Murat.
Pollexféniées.	Martensia. Hering.	Martensia pavonia. J. Ag.	Moule : anse Sainte-Marguerite, Vieux-Bourg, pointe La Chapelle. — Vieux-Fort : anse Petite-Fontaine. — Saint-Martin : anse Marigot. — Saintes : anse Pompierre
Alsidiées.	Digenea. Ag.	Digenea simplex. Ag.	Moule : port. — Marie-Galante (Grand-Bourg). — Pointe-à-Pitre : îlets de la rade. — Gosier : Grand'-Baie, anse et pointe Laverdure. — Capesterre : plage du bourg. Saintes : anses sous le vent.
	Bryothamnion. Kg.	Bryothamnion seaforthii. Kg.	Trois-Rivières : plage de l'habitation Lolo. — Vieux-Habitants : baie. — Moule : fond du port. — Gosier : Grand'-Baie. — Capesterre : plage du bourg.
		— hypnoides. Kg.	Vieux-Fort : anse de la Petite-Fontaine. — Saint-Martin : anse du Marigot. — Capesterre : plage du bourg. — Gosier : Grand'Baie.
		— triangulare. Kg.	Pte-à-Pitre : îlets de la rade, anses Darboussier, Fouillole — Marie-Galante (Grand-Bourg) : bancs de la rade. — Moule (Vieux-Bourg) : plage. — Gosier : anse Laverdure, Grand'Baie. — Port-Louis : plage Rambouillet. — Saintes : anses Marigot et sous le vent. — Saint-Martin : anse Marigot. — Vieux-Fort : anse Petite-Fontaine.
	Bostrychia. Mont.	Bostrychia rivularis. Harv.	Morne-à-l'Eau : canal des Rotours, près de l'embarcadère.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Bostrychia periclados. J. Ag.	Pointe-à-Pitre : îlet à Cochons, plage Apollon, anses Darboussier, Fouillole, îlet à Jarry. — Ilet à Fajou. — Port-Louis : pointe des Sables, au S.
		— moriziana. J. Ag.	Pointe-à-Pitre : anses Darboussier, Fouillole, îlet à Monroux. — Embouchure de la rivière Mahault.
		— tenella. J. Ag.	Pointe-à-Pitre : rade, îlet à Jarry, bords Rivière-Salée, anse Darboussier.
		— pilifera. Kg.	Ilet à Jarry : pointe à Patates.
		— elegans. Crn. mscr.	Moule : passerelle de la Baie
		— polysiphonioides. Crn.	Pointe-à-Pitre : anse Fouillole.
		Bostrychia muscoides. Crn. mscr.	Saintes : anse du Marigot. — Bouillante : anse Pigeon. — Pointe-à-Pitre : canal de l'îlet à Boissard, anse Darboussier. — Petit-Bourg : plage au vent du bourg.
		— dasyæformis. Crn. mscr.	Pointe-à-Pitre : bords de la Rivière-Salée. — Moule : fond du port.
		— Guadelupensis. Crn. mscr.	Gosier : bassin Poucet.
		— Mazei. Crn. mscr.	Vieux-Fort : anses Turlet, Petite-Fontaine. — Pointe-à-Pitre : anse Fouillole. — Ilet à Fajou, sous le vent.
		— Mazei. Crn. var.	Vieux-Fort : anses Turlet, Petite-Fontaine.
		— capillacea. Crn. mscr.	Vieux-Fort : anse Petite-Fontaine.
		— stertularioides. Mont.	Pointe-à-Pitre : anse Darboussier.
Polysiphoniées.	Polysiphonia. Grev.	Polysiphonia secunda. Zanard.	Moule (Vieux-Bourg) : pointe la Chapelle.
		— rufolanosa. Harv.	Moule : plage du cimetière à Nègres.
		— monocorpa. Mont.	Moule : plage du cimetière à Nègres.
		— obscura. J. Ag.	Gosier : littoral fort l'Union, sous batterie basse. — Embouchure de la rivière du Petit-Bourg.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Polysiphonia dictyurus. J. Ag.	Capesterre : plage du bourg.
		— thyrsigera. J. Ag.	Gosier : anse Dumont au N.-O., plage habitation Dunoyer.
		— verticillata. Harv.	Trois-Rivières : baie Grand'-Anse.
		— pulvinata. J. Ag.	Vieux-Fort : anse Petite-Fontaine.
		— incompta. Harv.	Trois-Rivières : baie Grand'-Anse.
		— havanensis. Mont.	Moule : passerelle de la baie, lagons de la rivière du Moule. — Pointe-à-Pitre : bac de la Rivière-Salée, anses Darboussier, Fouillole, îlet à Jarry.
		— havanensis. var. binneyi. J. Ag.	Port-Louis : plage du bourg. — Moule : baie. — Saint-Martin : Simpson's bay, anse Marigot, plage Grand'Case.
		— subtilissima. Mont.	Sainte-Anne : anse à la Barque.
		— utricularis. Zanard.	Moule : fond du port. — Gosier : plage la Saline.
		— camptoclada. Mont.	Port-Louis : pointe des Sables, embouchure canal Faujas.
		— funebris. de Notaris.	Marie-Galante (Grand-Bourg) : plage Trianon.
		— ferulacea. Suhr.	Gosier : anse Laverdure.
		— violacea. Grev.	Pointe-à-Pitre : carène du bac de la Rivière-Salée, racines des palétuviers qui la bordent. — Moule : fond du port, culées du pont de la rivière du Moule. — Gosier : anse la Saline, îlet Diamant. — Morne-à-l'Eau : canal des Rotours, sous le pont.
		— callithamnioides. Crn.	Saint-Martin : anse du Marigot.
		— breviarticulata. J. Ag.	Marie-Galante (Saint-Louis) : plage du bourg.
		— collabens. Kg.	Moule : plage du cimetière à Nègres. — Sainte-Rose : plage du bourg. — Gosier : Grand'Baie, anse Laverdure, plage la Saline. — Sainte-Anne : plage devant le bourg. — Trois-Rivières : baie de la Grand'Anse.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		— furcellata. Harv.	Sainte-Anne : plage du bourg.
		— variegata. Zanard.	Moule : fond du port. — Gosier : Grand'Baie, anses Laverdure, Saline. — Sainte-Anne : plage du bourg. — Saint-Martin : anse Marigot.
		— bostrychioides. Crn. mscr.	Moule : passerelle de la baie, lagons de la rivière du Moule. — Pointe-à-Pitre : anse Darboussier.
		— mucosa. Crn. mscr.	Moule (Vieux-Bourg) : plage. — Gosier : anse Laverdure.
		— capucina. Crn. mscr.	Saint-Martin : Simpson's bay, débarcadère Méry d'Arcy.
	Amansia. Lamour	Armansia multifida. Lamour.	Moule. Vieux-Bourg, plage du Cimetière des Nègres. — Gosier : Grand'Baie. — Capesterre : plage du bourg.
		— duperreyi. J. Ag.	Moule (Vieux-Bourg) : plage. — Marie-Galante : rade du Grand-Bourg. — Capesterre : plage du bourg. — Saintes : anse Figuier.
	Vidalia. J. Ag.	Vidalia obtusiloba. J. Ag.	Moule : Vieux-Bourg. — Sainte-Rose : îlet Blanc. — Capesterre : plage du bourg, embouchure Grande-Rivière. — Port-Louis : plage du Rambouillet.
	Polyzonia. Schr.	Polyzonia. divaricata. Crn. mscr.	Moule (Vieux-Bourg) : plage.
Dasyées.	Dasya. C. Ag.	Dasya Wurdemanni. Bailey.	Moule : fond du port. — Gosier : anse Laverdure. — Sainte-Rose : îlet Blanc. — Capesterre : plage du bourg. — Pointe-à-Pitre : fond de la rade.
		— Hussoniana. Mont.	Gosier : Grand'Baie : anse Laverdure. — Moule : la Baie.
		— corymbifera. J. Ag.	Moule : plage du cimetière des Nègres. — Gosier : anse et Pointe Laverdure.
		— arburcula. Ag.	Basse-Terre : Mouillage des goëlettes de guerre. — Moule : plage du cimetière des Nègres.
		— trichoclados. var. b. Œrstedi. J. Ag.	Saint-Martin : anse Rund'-Hill. — Gosier : Grand'Baie, anse Laverdure.

TRIBUS.	GENRES.	ESPÈCES.	HABITAT.
		Dasya lallemandi. Mont.	Saint-Claude : plage du cimetière militaire.
		— tumanswiezi. Gatty.	Gosier : anse Laverdure.
		— pellucida. Harv.	Saintes : anses sous le vent.
		— dichotomo-flabellata. Crn.	Gosier : anse Laverdure. — Saintes : anses sous le vent.
	Dictyurus. Bory.	Dictyurus occidentalis. J. Ag.	Capesterre : plage du bourg.
	Eupogodon. Kg.	Eupoyodon Mazei. Crn. mscr.	Gosier : pointe Laverdure. — Moule : Porte-d'Enfer, récifs de la Couronne, Caye-Fendue. — Saint-Martin : anse du Marigot, pointe du Bloff.
		— grande Crn. mscr.	Gosier : Grand'Baie.
	Sarcomenia. Sond.	Sarcomenia miniata. J. Ag	Moule : caye Kennebeck.

§

Karukéra possédait des trésors dont l'emploi était ignoré de ses habitants et que les Européens devaient mettre en valeur.

Nous allons faire connaître ces trésors qu'une civilisation avancée pouvait seule mettre en œuvre. Les cabanes des Caraïbes étaient insuffisantes pour abriter les nouveaux possesseurs du sol. Il fallait de belles maisons aux chefs, des édifices solides pour adorer le vrai Dieu, des fortifications pour se défendre contre l'ennemi. Pour construire églises, fortifications, belles maisons, il était indispensable d'avoir du sable, de la chaux, des pierres. Karukéra possédait ces trésors en abondance.

Il y existe deux sortes de sable : celui de mer et celui de rivière. Ce dernier, quand il est pur, c'est-à-dire non mélangé avec de la terre, est très bon, s'incorpore parfaitement avec la chaux et fait une excellente liaison.

Le sable de mer est de trois espèces : le blanc, qui est assez fin et ne peut servir qu'à faire des enduits ; le grisâtre, dont le grain est plus gros, et est excellent pour toutes sortes de matières ; la troisième espèce est de couleur d'ardoise, a le grain très fin, mais ne sert point dans les constructions, parce qu'elle est trop pesante et ne s'incorpore pas bien avec la chaux. Le père du Tertre déclare que ce sable éprouvé a donné un fer très beau et très bon, et aussi maniable que le meilleur fer d'Espagne.

Dans les quartiers de la Basse-Terre, en fouillant depuis

trois jusqu'à cinq pieds, on trouve une terre grasse de couleur grise, excellente pour maçonner.

Il existe aussi cinq ou six espèces de pierres que les européens ont employées pour remplacer le mœllon.

Les premières se trouvent dans la mer ou dans les rivières. Elles sont ou lisses et unies, rondes ou ovales, mais demandent un mortier excellent pour les lier, parce que leur dureté et la lissure de leur superficie l'empêche d'y pouvoir mordre, le côté fendu, quand elles sont trop grosses, est placé en parement afin que le crépi et enduit s'y puissent attacher ; ou raboteuses et inégales ; le mortier, bien qu'il ait de la peine à y mordre, à cause de leur dureté, s'arrête dans leurs trous et inégalités, et compose un tout ayant de la tenue. Pesantes, dures, d'un grain fin, d'une couleur de fer, elles sont excellentes employées dans les fondations ou bas des murs, si l'on a eu la précaution de la mettre en bain de mortier.

Les secondes sont enfouies dans les mornes de la Basse-Terre, sont de différentes espèces, selon la qualité du terrain, poreuses, légères, se fendent aisément, prennent bien le mortier, se lient parfaitement. Leur couleur est grise.

Les troisièmes proviennent des éclats de grosses roches obtenus en les frappant à coups de masse, ou en les faisant chauffer, puis arroser avec quatre ou cinq seaux d'eau. Ces éclats se liaisonnent très bien et tiennent toute l'épaisseur du mur ; ils sont plus longs que haut.

Les quatrièmes sont appelées roches à ravets, parce qu'elles sont remplies de trous comme si elles avaient été rongées par ces ignobles insectes. Elles portent bien la charge, n'exigent pas un mortier bien gras, sont brunes et légères.

Les cinquièmes sont les pierres ponces, admirables pour construire les voûtes, légères, se coupant aisément et prenant bien le mortier. On en trouve ayant deux pieds de longueur, un pied de large et autant d'épaisseur. Elles sont excellentes pour bâtir les ouvrages de fortifications.

Les pierres de taille sont de deux sortes. Elles tiennent dans les basses terres de la nature du terrain, y sont grises, poreuses, à gros grain ; se taillent aisément, mais sont sujettes à s'égrener, et les arrêtes des moulures ne sont jamais bien vives. On les rencontre dans les rivières et dans les éboulements de terre. Dans les Cabesterres, où le terrain est plus rouge, plus gras, plus compacte, elles ont ordinairement une couleur claire, le grain fin, et sont pesantes, dures et fort sujettes à avoir des clous. Travaillées avec soin, bien prises de fil, elles rendent l'ouvrage beau et les arrêtes assez vives.

La chaux dont on se sert aux îles, ne le cède en rien à celle

d'Europe. Elle provient d'un madrépore que les pères du Tertre et Labat appellent plante marine. « Le pied de cette plante, dit « ce dernier, est rond ou ovale ; il s'élargit à l'endroit d'où il « sort du fond comme si c'étoit un boulet qui environnât le « pied pour le soutenir et le fortifier, quand cette tige a un « pied de hauteur ou environ, elle s'élargit à mesure et se « partage en plusieurs branches qui font comme une main à « plusieurs doigts ; c'est ce qui lui a fait donner le nom de « patte de chaux. Ces doigts s'élargissent ensuite et en poussent « d'autres, et ceux-là encore d'autres. Tous sont plus longs « que larges, et toujours assez plats. Ils sont tous remplis de « petits trous comme des rayons de miel. Lorsque cette plante « est jeune et tendre et qu'on la rompt, il en sort une liqueur « épaisse et blanche comme du lait. Il faut que ce soit son suc « ou la sève qui la fait croître et la nourrit. Les extrémitez « sont toujours tendres, et s'égrainent facilement quand on les « presse dans la main avant qu'elles soient sorties de l'eau ; « mais elles durcissent dès qu'elles ont pris l'air, et ne s'égrai- « nent plus si facilement. Cette plante ou pierre est blanche « comme la neige, pesante et compacte, quand on en rompt « une patte, et qu'on examine la construction du dedans, on « voit que ses pores et ses parties se resserrent à mesure « qu'elles s'approchent du centre, et que les fibres des tiges « ou pieds sont perpendiculaires, et celles des pattes, horizon- « tales. »

La chaux que l'on fouille dans la terre de la Grande-Terre est de la même espèce que celle que l'on pêche à la mer, phénomène qui s'explique naturellement, puisque cette île a été formée par des madrépores.

On fait encore de la chaux avec les coquilles des lambis, des casques, des porcelaines et autres. Ces coquilles sont excellentes, mais dures à la cuisson et consument beaucoup de bois.

Les Saintes produisent un platre très bon, qui fut trouvé, dit le père du Tertre, excellent par M. de Moüy, conducteur d'une partie des travaux du Louvre, et ne différant en rien de celui dont on se sert en France. Dans la falaise au bas de laquelle coule la rivière Saint-Louis, qui sépare les terres du Grand-Marigot de celles du Parc, le père Labat découvrit des pierres de talc assez grandes. Il fit fouiller plus avant, et trouva des pierres qui lui parurent de même espèce que celles tirées des carrières de Montmartre. Il les fit cuire et en retira un très bon platre.

Dans les basses terres de la Guadeloupe, les Européens trouvèrent un ciment qu'ils appelèrent ciment rouge et que le

père Labat reconnut pour être de la véritable pouzzolane. Cette pouzzolane se trouve par veines d'un pied et demi à deux pieds d'épaisseur, après lesquelles on rencontre de la terre franche épaisse d'environ un pied, puis une nouvelle couche de pouzzolane.

Les terres pour faire des briques et des tuilles, sont communes dans plusieurs quartiers, ainsi que celles bonnes à faire de la poterie.

On rencontre à Bouillante, à la Pointe-Noire et surtout à Deshaies, une terre grasse, jaspée de bleu, de blanc et de rouge, comme du savon d'Alicante. Elle adhère aux doigts ainsi que du suif, fait mousser l'eau, dégraisse le linge. On s'en sert en guise de savon.

Dans plusieurs quartiers, et particulièrement dans celui des fontaines bouillantes, on trouve, en creusant le sol, des veines de terre sigillées et quantité de bol très fin.

XX

Au moment de la découverte de l'archipel des petites Antilles, les îles (*oùbao*) qui le formaient s'appelaient : *Iàhi*, Sainte-Croix; *Amonhana*, Saba; *Oüalichi*, Saint-Martin; *Mallioùhana*, L'Anguille; *Oüanalao*, Saint-Barthélemy; *Aloi*, Saint-Eustache. *Liamaiga*, Saint-Christophe ; *Oüaliri*, Nièves, *Acanamainrou*, la Redonde; *Oüahomoni*, la Barboude ; *Oüaladli*, Antigue ; *Allioügana*, Mont-Serrat; *Caloucaéra*, Guadeloupe; *Caaroucaéra*, les Saintes; *Aichi*, Marie-Galante; *Oüàiroucoubouli*, la Dominique ; *Ioüanacaéra*, la Martinique; *Ioüanalao*, Sainte-Alousie ou Sainte-Lucie; *Iouloumain*, Saint-Vincent ; *Ichirouganain*, la Barbade; *Camahogne*, la Grenade; *Aloubaéra*, Tabago; *Chaléibé*, la Trinité.

La plus importante de ces îles était *Caloucaéra*, formée de deux îles *Caloucaéra* et *Couchaàlaoüa*, la Grande-Terre, séparées par un bras de mer ou détroit désigné sous le nom de *Aboucouto*, Rivière-Salée, ainsi appelée, dit le père Raimond Breton, parce que son lit n'est pas plus grand que celui d'une rivière.

Le nom de la Désirade n'est pas connu. Entre cette île et la pointe S.-E. de la Grande-Terre, gisaient de petits îlets *oubaopou* ou *oubaocouraheu*) désignés sous le nom de *Cayooli*, la Petite-Terre, appelé ensuite l'îlet aux Ours-Marins, ensuite îlet Houel, et définitivement la Petite-Terre.

Par corruption et sans doute d'après la prononciation du mot, *Caloucaéra* a été appelée par les Européens *Karukéra*. Nous lui conserverons cette dernière appellation.

La race humaine qui occupait les petites Antilles au moment de leur découverte, a aujourd'hui presque entièrement disparu.

Les hommes venus d'Europe, si fiers de leur civilisation, avancée de leur religion, qui prêchait l'égalité, la mansuétude, le pardon des injures, après lui avoir inoculé tous les vices et avoir enlevé la pudeur à ses femmes, l'ont massacrée pour asseoir leur domination sur les débris de leurs carbets livrés aux flammes.

Cette race avait enlevé les îles aux Aborigènes qui y vivaient heureux et dont le nom seul est parvenu jusqu'à nous : *Yqneris*, massacré les hommes, conservé les femmes pour en faire des épouses et des esclaves. Les Européens lui infligeant la peine du talion l'ont massacrée, ont assouvi sur ses femmes et ses filles leurs brutales passions, puis ont finalement chassé ses débris des terres que la conquête violente lui avait données.

Du delta de l'Orénoque au bas Amazone était établie une grande famille indienne dont les tribus réprésentant la nation des *Galibis*, se partageaient en *Caribes, Caraïbes* ou *Carinas*, en *Tamanaques*, et en *Guararinis* ou *Guaraouns*.

Les habitants des petites Antilles étaient des Galibis de la tribu des Caraïbes dont le vrai nom, dit le père Raimond Breton, est *Callinago* et *Calliponun* dans la langue des femmes.

« J'ay enfin apris des capitaines de l'isle de la Dominique que les mots de *Galibi* et de *Caraïbe* estoient des noms que les européens leur avoient donnez, et que leur véritable nom estoit *Callinago*, qu'ils ne se distinguoient que par ces mots *Oubaobanum Boloüebonum*, c'est-à-dire des isles, ou de terre ferme : que les insulaires estoient des Galibis de terre ferme, qui s'estoient détachez du continent pour conquester les isles ; que le capitaine qui les avoit conduits, estoit petit de corps, mais grand en courage, qu'il mangeoit peu et beuvoit encore moins, qu'il avoit exterminé tous les naturels du païs à la réserve des femmes, qui ont toûjours gardé quelque chose de leur langue, que pour conserver la mémoire de ses conquestes, il avoit fait porter les testes des ennemis (que les Françoisont trouvées) dans les antres des rochers qui sont sur le bord de la mer, afin que les pères les fissent voir à leurs enfants, et successivement à tous les autres qui descendoient de leur postérité. Ils m'ont dit qu'ils avoient eu des Roys, que le mot *Aboüyou* estoit celuy de ceux qui les portoient sur leurs épaules ; et que les Caraïbes qui avoient leur carbet au pied de la souffrière de la *Dominique*, au dela d'*Amichon*, estoient descendus d'eux, mais je ne leur demanday pas si leur Rois avoient commencez dès ce capitaine qui avoit conquis les isles, et quand ils ont cessez de régner. »

D'après une fable, qui n'était cependant acceptée que des plus crédules, ce capitaine du nom de Calinago, atterrit d'abord à la Dominique où il se fixa avec sa famille. Ses nombreux en-

fants se concertèrent pour le faire mourir et lui donnèrent à boire du poison. Son enveloppe mortelle mourut seule et accomplissant un avatar, il se métamorphosa en un poison épouvantable qui vit toujours dans la rivière et appelé *Atraioman*, mot qui, peut-être n'est quo la corruption du nom du caïman désigné en Caraïbe : *Acàyouman*.

Les meurtriers, poursuivis par le remords, se dispersèront dans les autres îles.

Les Caraïbes n'ont pu en définitive jamais bien expliquer les causes qui les avaient forcés à venir s'établir dans les îles, ni donner le moindre renseignement sur l'époque de leur migration.

Le fait avéré, c'est qu'ils proviennent du Nord de l'Amérique du Sud, et Walter Raleigh, lors de son expédition sur la côte de la Guyane, en 1595, ayant conclu un traité avec l'une des peuplades de ce pays, s'était assuré qu'elle parlait la même langue que les Caraïbes de la Dominique.

Rochefort, qui a publié, en 1658, son *Voyage aux Antilles*, suppose qu'ils descendent des *Apalchites* de la Floride, dont une colonie a conquis toutes les îles de l'archipel américain, exterminé les aborigènes et conservé les femmes. Il ajoute que les grandes Antilles, par leur étendue, leur population et leur force naturelle avaient échappé à cette invasion. Il en conclut que la différence qui existe dans les mœurs et le caractère des habitants des grandes et des petites Antilles est le résultat de cette conquête.

Des historiens ont adopté cette opinion de Rochefort. D'autres l'ont rejetée, notamment Bryan Edwards et les historiens français. Ils ont traité de fable la version de Rochefort et n'ont pas admis la possibilité de cetto migration, s'appuyant sur l'état très imparfait du système de navigation des Indiens apalchites.

Si cette émigration avait en effet eu lieu, elle n'aurait pu s'opérer que par la chaîne des îles de l'Archipel de Bahama ou des Lucayes. Ces îles auraient été alors conquises et habitées par les invahisseurs qui ne pouvaient se rendre que très difficilement d'une île à l'autre. Cependant Herrera déclare que les habitants de cet archipel, au moment de la découverte par Colomb, étaient de la même race que celle qui occupait Hispaniola.

« Il est à propos, dit le père du Tertre, de faire voir que les sauvages de ces isles sont les plus contens, les plus heureux, les moins vicieux, les plus socaibles, les moins contrefaits et les moins tourmentez de maladies de toutes les nations du monde. Les chassieux, les chauves, les boîteux et les bossus y sont très rares. Ils sont si dispos et si sains qu'on voit

communément parmy eux des vieillards de cent ou six vingt ans, qui ne sçavent ce que c'est de se rendre ny de courber les épaules sous le faix des vieilles années, et qui ont fort peu de cheveux blancs, et à peine le front marqué d'une ride. »

Nous allons faire connaître les mœurs, les usages de ce peuple disparu en nous aidant des travaux des premiers historiens de la colonisation et particulièrement du *Dictionnaire Caraïbe* du père Raymond Breton qui a vécu de longues années au milieu des Caraïbes réfugiés à la Dominique.

Les Caraïbes étaient guerriers, pêcheurs, pirates. Toute leur éducation devait donc tendre à constituer une race forte, vaillante, agile. Cette éducation avait donné un homme petit de taille, mais aux membres admirablement proportionnés. Ses muscles saillaient et ses mouvements avaient une force pleine de grâce. Sa physionomie était mélancolique, son front large et plat, son œil petit mais brillant, lançait des éclairs dans la colère. La peau d'un jaune-roux relevait l'éclat de ses dents blanches et bien rangées. Il était imberbe, non par grâce de nature, mais parce qu'il s'arrachait le poil (*iou* ou *lioulou*) de la barbe et celui inutile du corps, aussitôt qu'il poussait, notamment aux cuisses sur lesquelles il faisait les cordes et les lignes. Il avait les cheveux noirs, plats, luisants, tombant longs derrière la tête et coupés uniment sur le front comme la garcette et les cadenettes (*tabourracatonï iattoari*). Il perçait ses oreilles et les ornaient d'anneaux (*aricaéla*) faits avec des arêtes de poissons travaillées. L'extrémité de la cloison des narines et la lèvre inférieure étaient aussi percées, et, dans ces ouvertures, il mettait une arête de poisson ou une plume de perroquet, ou un morceau d'écaille de caret, ou des dents enlevées à un ennemi tué dans un combat. Il se défigurait les joues en les déchirant par des incisions et des balafres hideuses, teintes en noir, et entourait les yeux de cercles noirs. Il se barriolait aussi le corps de raies noires. Ces dernières mutilations avaient pour but de rendre le visage plus effrayant et d'inspirer à l'ennemi une plus grande terreur. Il portait des bracelets (*énega*) faits en toile de coton au gras du bras, proche de l'épaule et aux jambes ; au cou des colliers en os, en grains de couleur (*icachourou*), en coquillage et en pierre. Un tablier de coton (*nioüaicouli*) lui servait de ceinture et un manteau de même étoffe était jeté sur ses épaules. Les jours de fêtes et de cérémonies il relevait ses cheveux par derrière, les liait au moyen d'une tresse en fil de coton (*nitibouriàkerca*) et y fixait des plumes de la queue du aras ou du paille en cul (coiffure appelée *Coüàma*), ou les laissant pendre, il mettait une couronne tressée avec des joues autour de laquelle il atta-

chait toutes sortes de plumes. A son cou pendait alors un collier de petites calebasses pleines de chair de l'oiseau de proie appelé Mansfenil *(atalimac)*, et s'il avait effectué un voyage sur le continent et en avait rapporté la peau d'une ouce (*caicouchi ora*), à poil rouge et ras, il la jetait sur son dos avec dix ou douze pieds et griffes de Mansfenil, rangés sur deux bâtons, car il avait la conviction que ces derniers ossements lui communiquaient insensiblement du courage et de la valeur.

Les femmes, plus petites que les hommes, étaient grasses, avaient les formes rondes, une taille svelte, une démarche libre, dégagée et gracieuse. Leur visage était rond, la bouche petite, les dents fort blanches. Leur air était plus gai et plus enjoué que celui des hommes. Elles étaient réservées et modestes. Un camisa de coton *(camicha)* de huit à dix pouces de long sur quatre à cinq pouces de haut, non compris une frange de grains de différentes couleurs qui le bordait, couvrait leur nudité, et était attaché aux reins par deux cordons en coton. Leur cou était orné de plusieurs colliers de grains de différentes couleurs, de pierres vertes, d'ambre, de cristal et qui tombaient jusque sur le sein et celui qui faisait le tour entier du cou s'appelait *takèitoni*. Les poignets et le dessus des coudes étaient ornés de bracelets (*arrênari*) de même genre ayant cinq à six rangs. Elles portaient au-dessus de la cheville une espèce de brodequin en coton (*echèpoulou*) de quatre à cinq pouces de hauteur. Dès que les jeunes filles atteignaient l'âge de douze ans ou environ, on remplaçait la ceinture de coton (*écontiièconti*) qu'elles portaient jusqu'alors par le camisa, et leur mère ou des parentes travaillaient sur les jambes mêmes le brodequin qu'elles ne devaient plus quitter à moins qu'il ne fut entièrement usé ou déchiré. L'épaisseur de ces brodequins les faisait tenir debout et ils étaient si serrés qu'ils ne pouvaient ni monter ni descendre. Leurs extrémités avaient un rebord (*echèpoulàtou*) d'environ un demi-pouce de largeur par le bas et du double par le haut, assez fort pour se tenir droit par lui-même. Cet ornement très disgracieux donnait au mollet une ampleur et une dureté qu'il n'aurait pas eu naturellement, mais donnait naissance aux chevilles à l'endroit où aboutissait le brodequin à des cors (*boüètoni*) qu'elles guérissaient, dit le père Raimond Breton, en posant entre la peau et le brodequin la seconde écorce du *bamâtta* (chêne noir ou pois doux marron). Leur coiffure était semblable à celle des hommes, mais lorsqu'elles relevaient leurs cheveux, elles y fixaient un peigne (*boulèra*), fait comme une huppe d'oiseau.

Hommes et femmes avaient le reste du corps entièrement nu, et comme leurs mœurs étaient pures, ils ne s'apercevaient pas

de leur nudité. Des européens se récriaient, un jour, sur la nudité de femmes caraïbes : « Ne nous regardez, dit l'une d'elles, qu'entre les yeux, et vous ne verrez point notre nudité. »

Cette race était gaie, enjouée, saisissait avec promptitude le côté plaisant des choses. Son naturel était bénin, doux, affable, compatissant, mais le caractère était inquiet, entreprenant, ardent.

Si les belles qualités des Caraïbes se montraient, dans toute leur touchante grandeur, dans leurs relations avec leurs compatriotes, et même avec certains peuples de l'Europe, ils vouaient en général, une haine terrible au reste de l'humanité, qu'ils considéraient comme leur proie naturelle, et, en particulier, une haine implacable aux Indiens Arroüagues avec lesquels ils entretenaient perpétuellement des hostilités irréconciliables dont on n'a jamais pu connaître les causes et qu'ils appelaient *etoutou*, ennemis par excellence. Aussi ils ne leur pardonnaient jamais et voulaient en être, dit le père Breton, « les sepulchres vivans.»

Les Caraïbes étaient antropophages.

« Cette coutume, dit Bryan Edwards, si répugnante pour notre sensibilité et qu'on a trouvée établie dans les îles de l'Océanie, avait été contestée par les philosophes de l'Europe qui, doutant de la véracité des écrits des anciens voyageurs, n'avaient pas voulu en admettre l'existence. Le père Labat, qui a résidé dans les Indes occidentales à une époque où ces îles étaient encore occupées par les Caraïbes, déclare que cette abominable pratique était extrêmement rare de son temps et n'était que l'effet d'une soudaine explosion de vengeance provoquée par une injure inopinée et extraordinaire, mais il rejette l'opinion qu'ils faisaient des expéditions dans les grandes îles dans le but unique d'en dévorer les habitants ou de s'en emparer pour les manger au retour.

« Cependant tous les historiens ont, en général, admis l'existence de cettte pratique. Les naturels d'Hispaniola informèrent Colomb que les Caraïbes mangeaient de la chair humaine, et ce navigateur en acquit la conviction, après la découverte de la Guadeloupe, car, il trouva dans plusieurs cabanes des membres de corps humains récemment découpés et évidemment réservés pour des repas journaliers. »

Le père du Tertre, qui a vécu aux îles une quarantaine d'années avant le père Labat, et, par conséquent, à une époque où les mœurs des insulaires n'avaient pas encore éprouvé de grands changements, dit que les Caraïbes mangeaient, sur place, les ennemis tués dans un combat, « après les avoir bien boucannés à leur mode, c'est-à-dire, rostis sec », et emmenaient les prisonniers pour les dévorer dans leur pays. Cet historien

ajoute : « Sur tout, c'est une chose prodigieuse et estonnante, de voir la manie, ou plutost la rage des femmes, en mangeant la chair de leurs ennemis : car elles la maschent, remaschent, la serrent entre leurs dents, et ont si peur d'en perdre quelque chose, qu'elles lèchent les bastons sur lesquels il est tombé quelques goutes de graisse. »

Les Caraïbes ne faisaient pas de la chair humaine une nourriture habituelle, et ce même père déclare qu'ils en gardaient chez eux pour en manger « de fois à autres. »

Leur raisonnement était bon et leur esprit subtil. Leur conversation était modeste et très paisible. Une seule personne parlait, les autres écoutaient avec attention, sans interrompre, et ne donnaient d'autre signe d'approbation qu'une espèce de bourdonnement produit sans ouvrir la bouche. Quand elle avait cessé de parler, si une autre voulait répondre, soit pour approuver, soit pour contredire, la même scène muette se renouvelait. Ordinairement ils ne se disputaient ni ne se querellaient. L'intonation de leur voix avait une douceur gracieuse.

Ils possédaient trois langues : la première, parlée par tout le monde, était affectée aux hommes ; la seconde, comprise par les hommes qui se croyaient déshonnorés s'ils en faisaient usage, était spéciale aux femmes qui ne s'en servaient qu'entre elles et ne parlaient aux hommes qu'avec leur langue ; la troisième n'était connue que des guerriers et des vieillards, qui ne s'en servaient que dans des circonstances solennelles et pour tenir secrètes les résolutions adoptées dans des assemblées importantes.

La langue caraïbe, extrêmement douce, grâce aux élisions de certaines lettres qui rendaient le discours très agréable, se parlait du bout des lèvres, très peu des dents et presque pas du gosier. Du Montet écrit : « Je prenois grand plaisir à les écouter (les Caraïbes) lorsque j'étois parmy eus, et je ne pouvois assez admirer la grâce, la fluidité et la douceur de leur prononciation qu'ils accompagnent d'ordinaire d'un petit soûris, qui a beaucoup d'agrément. »

Les Européens l'apprenaient très difficilement parce qu'elle était, dit le père du Tertre, « diseteuse et moins parfaite », et que les sauvages, écrit le père Breton, ne parlaient aisément que dans « leurs vins. »

Rochefort ajoute à son tour :

« Pour faire leurs cas, leurs personnes, leurs mœufs (modes des verbes), et leurs genres, ils n'ont point de particules séparées comme nous : mais ils allongent leurs mots de quelques syllabes ou de quelques lettres, au commencement ou à la fin, et ils en changent quelques unes. Ainsi, disent-ils à l'impératif, *Ba-*

youbaka, marche; mais à l'indicatif, *Nayoubakayem*, je marche. Et de même *Babinaka*, danse, *Nabinakayem*, je danse. Ce qui a du rapport avec la fasson dont se forment les verbes *Ebreus*.

« Les noms indéfinis et absolus sont peu en usage parmy eus ; sur tout les noms des parties du corps : mais ils sont presque toujours restreints à une première, à une seconde ou à une troisième personne.

« La première personne se marque ordinairement par une N au commencement du mot : *Nichic*, ma teste, la seconde par un B, *Bichic*, ta teste, et la troisième par une L, *Lichic*, sa teste.

« Le genre neutre et absolu est exprimé par un T. *Tichic*, la teste : mais c'est peu en usage.

« Ils ont des noms différens pour parler aus personnes mesmes, et d'autres pour parler d'elles. Ainsi disent-ils *Baba*, mon père, en parlant à luy : et *Nioumaan*, en parlant de luy. *Bibi*, ma mère, en parlant à elle, et *Ichanum*, en parlant d'elle. Ce qui avec la différence du langage des hommes et des femmes, des jeunes et des vieus, de l'entretien ordinaire et des conseils de guerre, doit sans doute multiplier beaucoup les mots de leur langue.

« Leurs noms propres ont souvent de la signification, et sont pris de diverses rencontres, comme nous le verrons plus particulièrement au chapitre de la naissance et de l'éducation de leurs enfans.

« Ils ne nomment jamais le nom d'une personne en sa présence : ou bien par respect ils ne le nomment qu'à demy.

« Ils ne disent jamais le nom entier ni d'un homme, ni d'une femme : mais bien celuy des enfans : Ainsi ils diront le père ou la mère d'un tel : ou bien ils diront le nom à moitié, comme par exemple, *Mala*, au lieu de dire *Malakaali* : et *Hiba* pour *Hibalomon*. »

Les Caraïbes avaient trouvé des expressions pour peindre la plupart des phénomènes physiques et météorologiques qui se formaient sous leurs yeux, et avaient su en inventer pour nommer les constellations, la lune, le soleil. Certains de ces mots, concis et imagés, dévoilent leur génie observateur, qu'on en juge :

Iàboura, constellation composé de petites étoiles en triangle, situées à côté de la Grande Ourse, et ayant la forme d'un crabier.

Manboüicayem, Sans Jambe, Orion.

Maliroùbana, le Grand Chien, *Maliroù bana apourcou*, le Petit Chien. Ces constellations « causent, dit le père Breton, les ouragans des isles, les sauvages se donnent bien de garde de se jetter en mer quand ils la voyent lever, ils l'appelent

loubourri sihuiya, la force de l'Espagnol, parce que estant estoile venteuse elle fait bien aller leur gallions qui ont besoin de grand vent pour les pousser, ils disent bien aussi *tachinnêti lihuébécali maliroubana*, que la canicule est malsaine. »

Toubayoùla, Vénus.

Achinnao, Bourse ou Poisson.

Baccàmon, le Scorpion.

Ebétiouman, Ceinture d'Orion, les Trois Rois.

Ichoùla, une constellation ayant la forme d'un boucan.

Càti ou *Nonum*, la lune ; *attoupicàali nonum*, nouvelle lune ; *léchéoüallatàgoni nonum*, pleine lune ; *iüiekébouli nonum*, la fin, le decours de la lune ; *Linéboüiri nonum*, zénith de la lune ; *liüechekébouli nonum*, éclipse de lune.

Nonum, terre.

Oüàlloùcouma, étoile.

Taboùroùconê irroogne, chute d'étoile.

Allirou, nuage blanc.

Alloumatiichibou huéyou, la paleur du soleil;

Arabâlita, l'azur du ciel.

Kabouri oka, nuage rayonnant.

Tacâlachonê balanna, la vague de la mer crevant sur le sable.

Tamanbairone balanna, le retour périodique de la vague.

Câki-câkirou balanna, le bondissement de la vague.

Tacàlaroné, la blancheur de l'écume de la vague.

La chalirâgoni balanna, la rencontre de ccurans opposés de la mer.

Aràba canàli, tremblement de terre.

Le résultat de leurs observations sur divers phénomènes a éte conservé par la tradition, et de nos jours encore.

Nuages rayonnés (*cahoùrri oka*) sont des signes de tourbillons faisant fleurir la mer, obscurcir l'air et périr les canots.

Nuages pommelés (*checheroùcouli*) signifient ciel à tremblement de terre.

Nuages isolés, errans: pluie par grains.

Nuages de la mer s'avançant sur une ligne droite: avalasse, grande pluie.

Abaissement des nuages sur les montagnes secondaires: présage de pluies prolongées.

Ecartement des nuées dans le mauvais temps: tempête.

Nuages rouges, au coucher du soleil: vent.

Disparition des nuages des montagnes et rapprochement apparent du massif des pitons de l'Archipel: vents du sud ou d'occident, raz-de-marée, tempête, ouragan.

Persistance du brouillard des palétuviers, appelé: *Drap mortuaire des savanes*: pluie.

Brume blanche, à midi : beau temps.

Coucher et lever des astres : changement de temps.

Pleine lune et nouvelle lune : raz-de-marée, tempête, ouragan, surtout la pleine lune d'août.

Etoiles tombantes : sécheresse, vent.

Hale autour de la lune : vent et pluie.

Spectre lunaire ou solaire, apparition de comètes, évènemens désastreux, tempêtes. (*Boulébonum, oüaoné*, c'est un avertissement pour nous, un signal, disaient-ils.)

Bruit fait par les roseaux des marais frappés par le soleil (*kachao liem manboulou*) : sécheresse *(iromoumeérou)*.

Bruissement des forêts des montagnes : mauvais temps.

Odeur de varec apportée par les vagues du rivage : tempête du sud.

Temps rouge le matin (*Lirobonnê huéyou toubàta conoboiii lite*) : pluie. Ils l'injuriaient en ces termes : *ponat'aconoüe*, disant qu'il était traître en causant de la pluie le soir.

Coassement des grenouilles : beau temps.

Vol des ravets : pluie.

Chant du Cohé : tempête, mort

Toiles d'araignées flottantes et Grigris volant haut : beau temps.

Buissons éclairés par les vers luisans : continuation du beau temps.

Feuilles des sensitives, des cassiers et généralement des légumineuses, se fermant avant l'approche de la nuit : mauvais temps.

Abondance du fruit du raisinier : signe qu'il y aura un ouragan.

Oiseaux de passage en grand nombre : hivernage rude.

Baleines ou marsouins courant en troupe dans une direction opposée au vent : changement de vent.

Chauve-souris volant en grand nombre : beau temps.

Guêpes cartonnières bourdonnant autour de leur nid sans s'en éloigner : pluie.

Hirondelles frisant la surface de la terre ou des eaux : pluie.

Oiseaux marins venant chercher asile dans les palétuviers : ouragan.

Scorpions courant rapidement, scolopendres se traînant dans les cases, insectes bruissant dans les bois plus tôt que de coutume : pluie.

Pluie salée : ouragan.

Le père Raymond Breton a rédigé à l'usage des missionnaires un dictionnaire caraïbe dont M. Rigaud, curé à Roseau (Dominique), a bien voulu nous prêter un exemplaire, imprimé

à Auxerre par Gilles Bouquet, en MDCLXV. Nous saisissons l'occasion pour exprimer publiquement notre vive reconnaissance à ce prêtre aimable, qui nous a ainsi permis de donner une monographie aussi complète que possible des Caraïbes de fixer d'une manière définitive plusieurs points de l'histoire de la Guadeloupe, d'indiquer les animaux et les plantes connus des premiers insulaires.

Les mots que nous avons déjà fait connaître, ceux que nous transcrirons dans la suite de notre récit et l'extrait que nous allons donner de ce dictionnaire démontreront que ces sauvages n'étaient pas déjà si barbares et que leur langue répondait parfaitement à leur existence sociale et ne manqnait pas d'expressions pour rendre des idées élevées.

Abaàgnakétenni, défense.
Abaacoüa, nuire, faire peine.
Aba, table ronde.
Abàcani, pillage.
Abàchéte, chambre, antichambre.
Abaichacoüa, fouetter.
Abaichagle, un fouet
Abaichagone, correction.
Abàkéchacoüa, tacher.
Abàkéchagone, une tâche.
Abàkéta, apprendre, enseigner.
Abàkétoni, enseignement.
Abàkétagle, méthode, rudimens.
Abàketouti, docteur.
Abaketoùouti, disciple.
Abàketaca, marquer, peser, mesurer.
Abaketacàutou, chose mesurée, pesée, marquée.
Tabàketaca, poids, mesure, balance.
Abaketàcani, imitation.
Abalabaca, retordre.
Abalabacaùtou, peloton de fil retors.
Abaleika, gratter.
Rabaleicàtiti, friand.
Abàlica, pêcher en haute mer.
Abali-abalicaotou, poissons pris à cette pêche.
Abali, que ou qui.
Aban, une.
Labanani, la première.
Abanakay, une fois.
Abànaboutitium, ils sont rares.
Abannetetee, fils unique.
Abànniracoüa, reprocher.
Labanitàgoni, reproche.
Abanchoyentou balànna, vague de la mer crevant sur le sable.
Labanchoni, épanchement de la lame.
Abàoüati, poltron.
Manbaoagonti, non.
Abàtenari, celui qui est au milieu.
Abayàtata. cotoyer, traverser.
Abayatàtoni. traversée.
Abàyoca, piller.
Abàyoni, pillage.
Abicali, largeur.
Abichata, boire avec un chalumeau.
Abichàtagle, chalumeau.
Nabichatoyem, *nabichatagoyen*, il suce avec un chalumeau.
Libichet, le ravage.
Abicoüic, galle.
Abièroni, sort, sorcellerie.
Abienra : *abiènragoüa*, ensorceler.
Kabiènracàtiti, grand sorcier.
Abinaca, danser
Abinacani, danse.
Abiricani, éclair.
Abiricha, éclairer.
Abiricati, il font des éclairs.
Abirichàali, il a éclairé.
Abiroüacayenli, il a la fièvre.
Abo, os.
Aoto abo, arrête.
Abookoni, un rot.
Nabooroyem, je rote.
Naboüa, à moi.
Abou, à, sous.
Nitou oüàboutou, notre aînée.
àboucheem, dessous.
Taboutaboucheenli monha, terre hachée, entre coupée.
Aboüacàali, il a bouilli.
Aboüàcani, du bouilli.
Abouàgouti, cuisinier.
Aboüaragouti, trompeur.
Laboüàragoni, tromperie.

Kaboüaracoüatiti, homme vain et grand trompeur.
Aboùberennê, largeur.
Taboubétèti, il est large.
Aboûcacha, chasser.
Naboucouyèntina, je suis seul.
Abouccüita, aviron.
Aboùcoura, gouverner un canot.
Taboùcouraou, gouvernail.
Aboùkétouti balanna, la mer fait un détroit, un cul de sac.
Aboùketoutou, détroit.
Aboulècoüa, perdre.
Aboulegoutiù, gens perdus.
Aboulegoni, perte.
Aboulekienrou tona, la rivière déborde.
Tàboulekennè, débordement.
Aboulèchacoüa, déborder.
àboulème, maître d'un esclave.
Aboùli, poignet.
Tabolihuchue, cœur du bois.
Aboulnagoüa, gourmander.
Làbouliagoni, mépris, mauvais traitement.
Naboulita, à cause, pour l'amour de moi.
àboulougou, tête, sommet.
Taboulougouoüebo, crête d'une montagne.
Abourcàarou irroogne, la rosée est tombée.
Taboùroùconê oüaloucouma, chute d'une étoile.
àbourica, aborder arriver.
Nàbouricani, mon abord, arrivée.
àbouriti nao, je suis honteux.
Manboutianichioue, effronté, éhonté.
Kaboùrri oka, nuée plaine de vent, qui fait comme des rayons.
Taboukeli ouébo, pointe d'une montagne.
àboùyoukeili, il sert encore.
Naboùyou, mon serviteur.
Acàala, palais de la bouche.
Aca, si.
Acàbouchi, sourcil.
Acàbouta, dévider.
Acàboutagle, dévidoir.
Acàboüitium, crabes qui se couvrent de terre pour muer.
Acacaeu yenli, lourna, jambe gangrenée et morte.
Acàeta, île, pays.
Kacàeraliem libàtête, d'un autre pays, d'une autre île.
Caèrabouri, habitant de la Basse-Terre.
àcai likia? où est-il ?
Acàkécha, vivre.
Acàkéchenni, vie.
Acalaroüarou huèchè, arbre qui envoie des nouveaux bourgeons, de nouvelles feuilles.
Tacàlaronné, nouveaux bourgeons.
Tacàlaronné balanna, brisan de la mer qui blanchit.
Acaléïcani, appât.
Acàli, âme, forme, figure.
Acàmbaca, entendre, savoir.
Acàmboni, *Acambàcani*, entente, science.
Acàmbouée, *Acansancou*, esprit.
Acàmoura, se jeter à la mer.
Lacàmouroni, l'action de s'y jeter.
Acàa, quand.
Acànébboüe, encore que.
Acànaca, pêcher au flambeau pour assaisonner le tomali.
Làcanu, assaisonnement.
Acànoaglé, cour ou place devant le carbet.
Kacanoàtiti, paresseux qui ne bouge de sa place.
Acàoara, crier.
Lacaoàroni, cri.
àcaoüa, baigner.
Acàoni, bain.
Acàoüagle, un bain.
Acaoyàgoni ,menace.
acaraninca, herboriser, chercher des remèdes.
Acat, lit de sauvage.
Acàtobou, iào, oncle maternel, frère de ma mère.
Neukécayem, oncle qui a épousé ma tante maternelle.
Nabenpouli, tante.
Ninàntaganù, c'est ainsi que les oncles appellent leurs neveux, fils de leurs sœurs.
Nibàche, nièces.
Niniboue nitamoüe, noms que donnent les oncles et les tantes aux enfants de leurs neveux.
Iapataganum, cousins germains.
Nigatou, nom que donnent les cousins à leurs cousins maternels lorsque leurs sœurs ne se marient pas.

Nioüalle atonum, non que donnent les cousins à leurs cousines, dans le même cas.
Niouèlleri, nom donné par les cousins aux cousines quand il y a mariage.
Nikéliti, nom donné par les cousines aux cousins, dans ce dernier cas.
Ibamoüi, nom que prennent les cousins quand ils se marient.
Nibaucou, nom que prennent les cousines quand elles se marient.
Ibamoüi nicapoie, nom que donnent ces cousins aux enfants nés de ces mariages avec des oncles.
ibamoüi nigatou, enfants nés des tantes.
Nirannium, nom donné par la belle-sœur à son beau-frère.
Nannîre, oüaranincou, nom donné par le beau-frère à sa belle-sœur.
Nicherou, nom des pères et mères mariés.
Ibalimoucou, nom donné par le beau-père à son gendre.
Nitignon, nitan, nititi, nom donné par la belle-mère à son gendre.
imetancou, imetâmoulou, nom donné par le gendre à son beau-père.
iménouti, à sa belle-mère.
Nackre, bru.
Nétegnon, nom que donne la bru à son beau-père ou à sa belle-mère.
Cheu, noms de tous les enfans sans distinction.
Noucoùchouroutonarou, *ichanüenteni*, noms qne les enfans donnent aux femmes de leurs pères qui ne sont pas leurs mères.
Ioumantèni, nom que donne le beau-père aux enfans de sa femme nés d'un autre homme.
iniemoùtouli nitahencayen, nom que donnent les hommes et les femmes aux enfants d'un autre mariage.
Chibàrali, cachionna, yaboùloupou, enfants de sauvages et de négresses.
Lacayenràgoni, colère.
Lacéullo oùbao, ce qu'il y a de plus nuisible et dangereux dans une île.
Nàchoni, filleul.
Niechem, homme qui a le même nom que moi.
Achàchaca, vingonner.
Achalaràali ballanna, la mer monte, hausse.
Kachao liem manboùlou, le bruit que fait le roseau sec pendant l'ardeur du soleil.
Achaoüata, noircir.
Achéuraca, percer du petit poisson avec une flèche garnie de pointes.
Acheüragle, cette flèche.
Achillouca, cueillir du coton.
Tachilloucani, cueillette.
Achillouraca, carder du coton.
Achouca, Achüaca, hacher.
Kachouchouuhanyem, gens vigilants à la mer, qui ne se laissent pas aller au sommeil.
Achoucouracoüa, détourner, débaucher.
Kachoucouracàtiti, séducteur.
Lachoucouràgoni, séduction.
Achoulitaca, faire de l'huile.
Achouleràcoüati bois qui traverse.
Achoura, achever.
Achouragoüa, médire.
Achouragouti, médisant.
Lachoutàgoui, médisance.
Achuakéili, oisillon qui bat encore des ailes.
Tachuàgoni, battement d'ailes.
àcle àbou, le dessous du gros orteil, parce qu'il est rayé comme le cou de la tortue.
Nacle, gosier.
Acliem, crasse.
Acomotaca, pétrir.
Acomoraba, mettre sécher.
Acomorà, exposer au soleil.
Aconàalitoroman tona, il a été submergé en l'eau, il a fait naufrage.
Aconagle, abîme, passage dangereux.
Nacononi, péril.
Aconàali màina, jardin perdu, gâté d'herbes.
Màcouti, aveugle.
Nàcouencké, la prunelle de l'œil.
Nàcou âlouni, le blanc de l'œil.
Loulini, la noir de l'œil.
Nàcouiou, le cil
Nacouterèbe, le coin de l'œil en dedans, la chassie de l'œil.
Nàcou illirocou, le coin, l'angle de l'œil en dehors.
Nàcou ora, paupière d'en haut.
Nacou âbou, celle d'en bas.
Birijn lacou, œil qui a une taie.

Caïlàlacoüayacatou, vue égarée.
Choüichoüitiacou, œil qui cligne sans cesse.
Kemen okœmlàcou, œil étincelant.
Léti acou, aveugle.
Lougout'acou, vue basse.
Meremènti làcou, vue égarée.
Oùroüalàcou, yeux enfoncés.
Pikienta lacou, petit œil fermé.
Ponat'acou, œil bordé d'écarlate.
Tarat'acou, aveugle.
Tarat'àcou àpourcòu, borgne.
Tiembolénatiàcou; œil clair et net.
Toùreokàalilàcou, œil ou vue de travers.
Lacùcoùa huéhue, nœud de bois, groses épines.
Kecoüàliti huéhue, bois plein de nœuds.
Acoùlla, bourgeon, scion.
Kacoùllati, bananier qui pousse des rejetons.
Acoùllou, *iacoùllaoüa*, mare, fosse, abîme, trou profond dans la rivière.
Acoloùloüa okoatou tona, la rivière fait rouler les roches, fait grand bruit.
Tàcouloutoni oüébo, éboulement écroulement de montagne.
Làcourekeuné, bouillon, écume.
Làcouroni tona, débordement de rivière.
Acouraàgoa, lutter.
Nacouraàgoni, lutte.
Acoùrouronê, piège.
Acouyoüagoni, inceste.
Acoùyoüàcoüa, commettre inceste.
Kàcoyoüàcoüa okoati, incestueux.
àcouyoüa, retourner.
àcoüyouni, retour.
àcouyoucoüa, récidiver.
Kàcouyoüàeati, navire qui louvoie.
Acouyàali, *acouyoucoüàali*, il pleut à verse.
Lacoùyani conoboüi, giboulée de pluie, pluie soudaine et de peu de durée.
Macoùyenti, la pluie n'est pas impétueuse.
Acouyoüàgle, profit.
Aéupouli, tante.
Naéupayen, mes tantes.
Agàgitie, genoux.
Aganeuké, temps, saison.
àglica, gratter du manioc.
Agnànliti balanna, basse mer.
Tagnanlini, mer morte.
Agnaca, faire de la cassave.
Agnoùraca, guérir, médicamenter.
Lagnouràcani, cure, guérison.
Kagnouràcati, médecin.
Agnouroùraca, remède, médecine.
Agnoùracaoni, santé.
Agnoumouràgoni, désir, souhait.
Agoutta, écume.
Tàgreginane, monte.
àguenani, lueur, lumière.
Kaguennànti hueyou, le soleil luit.
Aguètte, grand'mère.
Abàguécani, hoquet.
àhi, femme esclave.
àhoüee, mourir.
Tarb cani, bluter.
Ibibae, blutoir, crible.
Ibichet ou *hebechet*, bluteau.
Aica, manger.
Laicoüa cati, éclipse de lune.
Aintoumali raïnoùmali, voyage de terre ferme.
Ainroüa, *ainragoüa*, moucher.
Akébouli, vieillesse.
Akècha, bois de manioc.
Tàkéchenni, germe, vie.
Tàkétaca, anse d'un pot.
Tàkétacle, mordant d'un crabe, serre d'un oiseau.
Akeùca, gouverner un canot.
Akeùcani, gouvernement.
Nehuéta, les parties honteuses de l'homme.
Toùlourou, celles de la femme.
Akimàtiragoua, étourdir.
Akimàtoni, étourdissement.
Nakinoumaintina, si fait.
Akinoulou, *akinoùmali*, *akinoùtoupou*, refus.
Akintouli, *akinoùtouli*, peine, difficulté.
Akintàgoua, remuer.
Akintàgoni, mouvement.
Akintioue, vilain, avare.
àla ou *àl'aheu*, siège, chaire.
Alàbouikèle, *alàmoulou* (langue des hommes), *cheguetі* (langue des femmes, arc-en-ciel).
Laalàkétènni, rang.
Alàlacoua, ranger.
àlàcama, nageoire, aileron de poisson.
Nanichi alàmataca (femmes.) *nanichi anàgoni* (hommes.) mon cœur, mon bien aimée.

Alamichoulou, diviser ses cheveux en deux poignées.
Alami, yalamiri, nichepoulou, chausse d'une femme.
Tichepoulatou, sa jaretière.
Alouakai, boîte.
Allacachakétenni, moulèke, avortement d'enfant.
Allala okaarou, après le soleil couché.
Lalla chatoni, nuit fermante.
Alleiba, cassave.
Allèle, nallétete, bave, mon crachat.
Nallélebou, lèvre d'en bas.
Allène, nallénecou, nallenàmoucou, néeboubénacou, capitaine du canot, l'entrepreneur du voyage.
Allia, où.
Allia oni, là où.
Alliagoua, habiter.
Alliàgoni, habitation.
Allibienli, allibichaali conoboui, grain, mée pleine de vent et de pluie qui crève et paraît comme de grands tirans ou rayons.
Allibichoné, tougouti conoboui, rayon.
Ilili, tourbillon allant avec tant d'impétuosité, que s'il rencontre un navire, avec les voiles, il le met en danger.
Comolain comolain balanna loroman kamao'acàtiti, il fait fleurir la mer, obscurcit l'air et fait périr un navire.
Libocoulonallicapoue, semence.
Allimènecou, passager.
Allinéten, terre à potier.
Allire-mhèmkia, bientôt, tantôt.
Alliron, nuage blanc
Làalou-oualoucou, dartre.
Lallouni, le blanc.
Alloùtaca-oni, blancheur.
Alloutàcabou, ce qui blanchit.
Nalloutacali, il est tout blanc de vieillesse.
Tionàllouni, blanc, but à viser.
Allouin-allouin balanna kayeu, toubarracheen canabire, mots prononcés quand un navire va à grand air et fait beaucoup d'écume.
Alloumatuchibou, hnèyou, visage pâle, blême, soleil blafard.
Alloumacàbouti, hilacabouti, moribond, tout défait.
Alloùca, demain.
Alloucaali, il est jour.
Lallouconi hueyou, la lumière, le jour.
allouconaroni, don.
Amachi, iamichiri, capitaine, mon parrain.
Amàlicha, nager entre deux eaux.
Amanlle, toi.
Amanlle-mani, toi-même.
Amanlitànum, bouton, massue.
Tiamàtaboui, couronne.
Niamatabonacali, ceinture.
Noumàticae, ouie nette.
Amayem, jumeau.
Amienke, une fois.
Amienke mbem, une autre fois.
àmoin, un.
Amoyenti tona, eau fraîche, eau douce.
àmouche, bâton.
Amouleem, cadet.
Na nouléloua, ma cadette.
Amouliaca, demander.
Amouliàcani, demande.
Amoulitaca, jouer, châtouiller, folâtrer.
Amoulitàcani, folâterie.
Amoulougou, pet.
màmoulougourontina, non.
màmouroni-kèiron, non pas encore.
Tàmourgoutouni, brisûre.
Amouti, qui.
Anac, haute mer, milieu d'une place, d'une case.
Anacri, offrande.
Anagàne, rein.
anaca, ànagoa, ramer à l'aviron.
Nenène, aviron.
Nanacanichi, ceinturon.
Anaki? qu'est-ce que c'est?
Ancouronte, ancre de navire.
anec, ianegli, maladie, ma maladie.
Anhiu, mon aîné.
anibara, nanibara, afin que, afin que je.
Anibatèta, débouquer.
Nanibatètoni, debouquement.
Nanitoni, nanitàgoni, ma façon, mon action.
Oulibati, panigouati, mauvaise œuvre, méchante action.
Anichebeti balanna, basse mer.
Anichi, cœur, âme.
Nanichi hora, nanichirocou, estomac.
Anichiconi, anichicali, sagesse.
Animatéra, se moquer.
Animatérenni, moquerie.

Nanire, beau-frère.
Anlat-anlata, son de la ligne contre le canot quand le poisson est pris.
Anoûboûté, crainte.
Anoùra, fuir.
Anoùrouti. fugitif marron.
Annua, mortier.
Annehuéra, pilon du mortier.
Annij, dont.
nannoàtoni, choix.
Anhouyouta, se coucher.
Ouyoüàtina, je le suis.
Nanhoùyouroni, mon coucher.
Ayaclicani, chant et chanson.
Ao, c'est moi.
Tàocheem, depuis.
Laocheem oubecou, par dessus les nues.
Aolacaàli, bois sec et pourri.
Taoalacani huéhué, pourriture du bois.
Toali, fente.
Aoba, côté.
Aobourra, envelopper.
Naochoni, essai, épreuve.
Naocoüa, me.
baocoüa, te.
Nacèmboetàgoni, préparation.
Avere-avere, n'importe.
Aoereélikia, c'est assez.
Laoetérenni, massacre.
Aogoni, paquet, charge de feuilles pour couvrir une case.
Aonàcani, commandement.
Aonagle, commandeur.
Aonikay, dormir.
Naonicani, sommeil.
Naoüacàroni, baillement.
Aoüacacani, dernie s soupirs.
Aouachàgoni, réjouissance, joie.
Aouallaboucani, récréation.
Aouamatéragoni. tentation.
Naouaronne, cris, respirâtion.
Lacàouani, négation.
Aouerégonti. heureux.
Manhoüeregonti, malheurenx.
Aoùl oubouli, nacelle, esquif.
Aourgouta, avaller.
Naourgoutoni, reflux de la mer.
Apagoua, souffrir.
Apagoni, souffrance.
Apara, *aparacoua*, tuer, battre.
Aparanti aparacanti, meurtrier, assassin.
Tapouchicani, agitation des esprits, bouillons du vin.
Aràali, temps chaud et sec pendant lequel tout rotit.
Aràgoni, urine.
Arâmata, *arâmétaca* cacher.
Arâmétoni arâmétacani, cachette.
Arannê, poutre.
Araogané, sueur.
Araoua. hache.
Atàouata, hotte.
Aregrie, les aines.
Baregricila, raillerie.
Aréta, plante.
Ari, dent.
Nàriarégueric, gencive.
Ariàbou, la nuit.
Louago likira ariàboutouni bouca, la nuit passée.
Ariabouàrou nao, il est nuit.
Ariàngle, discours.
Ariangа, parler.
Ariànga-lougouti, conteur de sornettes.
Ariàngoné, langue.
Aribeletouacaùton, du rôt, du boucan.
Nattibeletàcayem, je fais rôtir, boucaner.
Aribelet. un boucan.
Arica, regarder.
Ariconi. regard.
Aricac, oreille.
Aricaéla, pendant d'oreille.
Maricaelicou, sourd.
Kàricheti tona, rivière poissonneuse.
Arici, reste, trace.
Arici-koali bebeite, vent de l'arrière.
Arioma, menton, derrière.
Ariomarocou, fondement.
Arionna, nombril.
Arocou, poitrine.
Arocota, montrer.
Arocotagle, index.
Arou, bord, lisière.
Arrénna. bras, aile.
Arrénati, bracelet.
Karrénigouti, tout puissant.
Marrénigouti, impuissant.
Arabàlita, ciel bleu sans nuage.
Araca, boire.
Aragle, coui pour boire
Aràcani, boisson.
Atàcouli inàcouli, ornement.
Ayoumoura, souhaiter, désirer.
Ayoùmourou, désir, souhait.

Baànati oué, gaucher.
Noubàana, ma main gauche.
Bàba, mon père.
Bàba-tinaca, mon propre père.
Bacauli balauna, la mer est calme.
Babacachoné, calme.
Baccàmon, constellation du Scorpion.
Bachàali huègou, soleil chaud.
Loubàcha loubàchatoui, le chaud.
Loubacha-okàtoui, chaleur.
Manbachàvacou, fo er.
Bàcheuri tona, eau saumache, salée.
Baicobàc, frapper avec une houssine en travers.
Baiman, chanter, danser.
Abaimàcani, danse.
Bàlàbi, plat de terre.
Balaman', goudron, poix.
Balannaca, *balenuebouc*, bord de la mer.
Balàorconé, le côté d'où vient le vent, Capesterre.
Balaorcouri, habitant de la Capesterre
Balliala, celui qui convie à un vin.
Ballichi, ceindre.
Ballinengouti, vaillant homme.
Balloue, continent, terre ferme.
Ballouè uti, *ballouébencou*, homme qui est de la terre ferme.
Banna, plume, soie, maison.
Manbaunati, bois sans feuille, oiseau sans plume, homme sans poil.
Banattiri, mamelle.
Baogouri, dehors.
Abaonacani, négociation, traite, marchandise.
Baouanacou baouauemoucou, marchand.
Baouaude, ami, compère.
Bata, pour, afin.
Cate-bata? pourquoi faire ?
Cate-bata clée? qu'en veux-tu faire?
Toubaranikeiron, fruit encore vert.
Manbabanikèiron, fruit mûr.
Bara-baracoati, homme qui n'a que la peau et les os.
Barganda, courbe.
Tabateléragle, colle.
Bati, lit de coton, appentis, ajoupa.
Bebéite, vent.
Ourrici-Chèenli bebéite, vent d'arrière.
Huiboyenkayacouayenli, vent contraire.
Ouabaracheenli, vent devant, debout.
Ouao-buoago-chèenli, vent au plus près.
bélouali huègou le soleil est couché.
Bénebou, *nebènèboulou*, petits rabans ou petites cordes, rabans d'un lit de coton.
Bèya, baie, anse.
Biama, deux.
Lbiamani, la deuxième, la seconde.
Eibaca, lancette.
Nibeagoni, *nibikétali*, coupure.
Ribi, Ma mère, mon aîné, mon aînée
Bimèti, doux.
Manbimanti, il n'est pas doux.
Bimalepoale, le matin.
Binanni, bois vert.
Bina nibirani, voile de navire, de canot.
Onalonouyouron cayèn, tonnerre suivi de beaucoup d'éclairs.
Boe-Boe-inhem okaarou, grand vent, vent qui siffle.
ibouènne, ma mie, ma mignone.
Boerèchiti, large.
Boerécouati, étroit.
Boèreti, menu.
Boèretirahen, fort petit.
Liboèré, sa petitesse.
Boiurara, tempête, orage.
Bonàle, tout à fait.
Bonhèmô, *ibonhémouli*, col, mon col.
Nouànti bonhali, mauvais garnement.
Boocora, *lonboocora*, poison, bon poison, sa démangeaison.
Bopo, *libopoue*, tête, sa tête.
Toboyem, *touboyana*, matière.
Bayaicou, *boye*, *niboyeiri*, médecin, boyer.
Niboucabouli, blessure.
Bouchàtou, *huéhue*, *oübanna*, feuilles vertes.
Laboucharàgoni, santé rétablie.
Boucolili, venin, poison.
Atacàrouti, navire échoué, ensablé, touchant les cayes, les roches.
Atàtéli, commencement.
Atégmain, travailler.
Ioüategmali, mon travail.
Ioüategmàtabou, l'objet de mon travail.
Atakimapoüe, paresseux.
Oüataguimàtonum, diligente.
màtécati oüe, vaurien, qui ne sait rien faire.
Katecacaléti, industrieux.

Lateconicani, industrie, adresse.
Atéagle, instrument.
aténàbàcani, *atenàbouroni*, attente.
Aténacani. vol d'oiseau.
àtiaca, pêcher.
atiàgouti, pêcheur.
atiàcani atikini, pêche.
àtika, mais.
àtikera, tomber.
àtikeronni, chute.
Atiunca, éternuer.
Atiüncani, éternuement.
Huéyou atom, l'ardeur brûlante du soleil.
Atonroné, le son du tambis quand on corne.
Attoüa, jeûner.
tatoùboucani nanichi, battement, palpitation du cœur.
attoupicàali nonum, nouvelle lune, mot à mot : la lune est ressuscitée.
àtoupicali, résurrection, rénovation.
Auté, village, habitation du sauvage.
Auté-rhacu, village, petit carbet.
Antébonum, gens du même carbet, d'une même ville.
Ieauti, ma ville, mon habitation.
Amanti-bonoco, habitant d'un autre carbet.
Ayàboui, provisions de cassave.
àya àyaca, boiter.
àyacoua, pleurer.
Ayaconi, pleur.
Ayoubàcoua, courir.
Nayoubàgoni, course.
Ayoùbouca, aller, marcher.
Bayoubouca, va-t-en (rudement) aux enfants plus doucement *baibati*.
Ayoumoùcoua, changement d'air, d'île, de demeure.
Tiboùcoulou bouléoüa, lait du mancenillier ou autre chose venimeuse où les sauvages trempent le bout de leurs flèches pour les empoisonner.
Bouconneti, friand.
Bouellèlebou, place entre le carbet et les cases.
Boüic, sur.
Ibcüinétéli, mon amour, mon amitié.
Boüittoucou, un sujet, un marinier.
Boüittonum, les mariniers de tel capitaine, de tel carbet.
Kiboüitoulicouti, capitaine qui a des matélots, sujets, soldats.
Iboüitoùchacou, *inioüacalicou*, mariniers, sujets du même carbet.
Inoubacàboulicou, *nouboùchoucou*, *noubàcali àcounoucou*, mariniers, sujet du carbet le plus voisin. Ce carbet et ceux plus éloignés s'appellent : *ineroubacàlicou*.
Coyemànocou, *coyemericou* ceux qui sont alliés dans un autre carbet.
Aboüitacaoni, beauté.
Boùlàlla-boulallati emetali, rochers, falaises qui ne jettent dehors que de petites pierres au moyen desquelles les Caraïbes grimpent pour prendre le paille-en-queue.
Boùlàlla-boulàllchiti, éminence de terre, morne entrecoupé.
Boulic-coïiatic, *boleecoüatic* ou *Bouleekialam*, les deux négations : non point, non pas.
Boulelétébou, place où les Caraïbes dorment quand ils sont éloignés de leur carbet.
Bouléle-bolégouti, écris peints.
Nabouletàcayém, j'écris, je peins.
Aboulétouti. *abouletàcati*, écrivain, peintre. Les Caraïbes, dit le père Raymond Breton, ne sont n'y l'un n'y l'autre ; pour le premier ils ne sçavent n'y lire, n'y écrire : pourtant parce qu'ils croyent être sçavant à la peinture, et qu'ils s'en mettent quelquefois, ils ont creu qu'il y avoit grande ressemblance entre l'un et l'autre. et ainsi ils ont nommez la plume à écrire du mot de leur pinceau, l'écriture du mot de peinture.
Aboulétoni, *abouletàcani*, écriture, peinture.
Aboulitagle, plume, pinceau.
Bouléiri, branche d'arbre.
Kibouléiri-ali huéhue, le bois est branchu.
Bouléiri-arici, nœud d'arbre.
Iboulèoüali, *ikénatobou*, *ionclimàtobou*, *comàlaoüa ou icomalàouali*, flèche.
Chibàrali, flèche qui a pour pointe une queue de raie.
Bouléra, huppe d'un oiseau, peigne en forme de huppe.
Boulichiti, *Kaboulichiti balanna*, la mer fait bien du poudrain, ce qui rend l'air obscur.

Toùboulli, écume du navire qui sillonne l'eau.
Aboulicani, aboulichàgoni, source.
Hipe-bouliri,, empenne d'une flèche.
Abouloucharoùi, piqûre, saignée.
Abouloùchag'e, poinson, lancette.
icogne-b uloukia, tout à l'heure.
Boùri, tout.
Cate-Bouri itarabàli? qu'est-ce que tout cela?
Boùrréii, ténèbres.
Tàbourre-ocàtoui, obscurité.
Boutéicha, jarre pour aller prendre de l'eau.
Laboutélicou oüébo, coude d'une montagne.
Boùtou, iboùtoulou, massue, bouton.
Bouyoubou, les temples.
Càboya, corde, cable.
Çacoüali. poing de côté, pleurésie.
Cachiribou, moussache.
Cahoüée, empyrée.
Liemcayéncoüa, lekencoüa, dépit.
Laincoüa. guerre.
Calàbali, brise de terre ou de mer.
Tacâlachoné balanna, brisants de la mer sur les sables, les rochers ou les basses ou cayes.
Acalabàgoni, séparation.
Tacalàllagle, clef d'une maison.
Càli, filets, rets.
Canàlli, vaisseau de tere dans lequel on fait l'oüicou, d'où canari.
Taoloüa, Chamàcou, vaisseaux dans lesquels on met l'oüicou qui a bouilli et qui est passé.
Roüara, vaisseau pour faire cuire les patates.
Iàligali, canaris pour faire cuire le poisson.
Canàoa, pirogue
Ticanali canàoa, semelle de la pirogue.
Licaouàiri, querelle.
Càppa, ou.
Càrrété libeitali, le vent est bien gros, grand et violent.
Catàoli, hotte des femmes caraïbes.
Càtae, qu'est-ce que c'est?
Càta-bou? Qui es-tu?
Càte liri boromàn? quel est ton nom?
Catitiem lika? Comment nomme-t-on, dit-on, fait-on cela?
Catitiémca? qu'est-ce que c'est donc?
Cat'amien? quoi encore?
Càte bàra ou *Càte mhé*? pourquoi faire?
Càténati, clair.
Càténati nonum, la lune luit.
Càti, la lune.
Càti ita, signe, marque au visage.
Tachàaroüaca, recoin d'une anse, d'un cul de sac, commode pour calfater.
Chailoùgouni, pollution
Lachakironi, lachakiràgoni, le saut, le bond de la mer.
Lachaliràgoni ballànna, rencontre de vents, de marées contraires qui fait heurter et sauteler les vagues.
Lachàlironi balanna, retour, le ressac de la vague du rivage de la mer.
Lachàmouroni, décharge de la massue et la blessure qu'elle fait.
Ouébo anocoli, montant d'une colline, d'un morne.
Chaoüa-chaoüa, jarret.
Chaoüai, côtes, rochers qui bordent la mer, antre, caverne, grotte.
Lachaoüàunétcboüiteni, tentation.
Chàpou. sac, besace, bissac.
Charakétàali canibire navire pointé, mouillé, arrêté à l'ancre.
Tachàragle, ancre, croc pour arrêter un canot.
Tachàrakétaconi, division, séparation.
Charikinné, grosses roches très dures le long des rivières.
Chàtou-chatouroutou, chose gravée. rude, âpre.
Charoùtoüali, il est gravé.
Kachatoùgouti, graveur.
Tatàtéli, tatàtobou, commencement.
Lichèche tona, saut d'une rivière, cascade.
Nechèchecobou, nechècherocou, cervelle.
Lebékétéli, liüébékétali, demande. enlèvement.
Ebémali-ebémàtobou, payement.
Ebènnetou, sorcière.
Chèbi, basses, bas fonds.
Linècouli, femme publique.
Checheroucouli, ciel pommelé.
Chèketièche, bossu.
Chemijn, çemijn, nechèmeracou, Dieu.
Chemèignum, dieux.
Enocali, mépris.
Lechèoüallatàgoni nonum, pleine lune.
Chèouti, cheouloùgouti h-èyou, soleil à midi.

Téoucouli, réponse.
Téounali, ameublement.
Leontacali, habitation.
Lacherékeni, irritation.
Cherémijn, faire plaisir.
Chetcboumacae, affermir, raidir.
Ninètali, pensée, science.
Eulléli, don.
Téulléli, offrande, présent.
Cheuli-arou, feuille flétrie.
Lichen huéyou, l'ardeur du soleil.
Tachibâgle, lavoir.
Ibâboutouli, incision.
Ioubânane, protecteur, défenseur.
Kachibanaboüirèatiti, homme secourable.
Ibanaboüipati, celui qui ne l'est pas.
Nachibanabouiroyénli, *tachibanabouroni*, aide, assistance.
Libâroüàli, *Lachibateràgoni*, pénétration, transpercement.
Chibicaéba, coupe.
Chibiba, *cibiba*, farine de manioc.
Ibiroüàtouli, *tachibibiroüàtoni*, entrelacement.
Chibouchi, miroir.
Iboueitobou, empressement.
Tachiboü tâcani, consolation.
Chiboüli, clous, apostumes.
Chicaba, fouille.
Icaleméپati, ménager.
Inicàlétéli, parole.
Ichàgali, division, partage.
Chiénkéracoüa, se gausser, moquer.
Lachienkéragoni, moquerie, raillerie.
Nachilloucani, ceuillette.
Chimali, grage, rape.
Imaméli, attente.
Chimononi, gouvernail.
Chimoùcati, envieux.
Lachimoùcani, envie.
Imoucouli, surprise.
Nichimoùleni, réplétion.
Imoùmali, expulsion.
Tinali, *inamàkéli*, boisson.
Lichinoumali, gazouillement.
Linounoùbouli, crainte.
Ninénsùtali, délaissement.
Inouàcali, invitation.
Ticuâmali, agrément, complaisance.
Tachiouiagonné, *tachiouitoni*, tournoiement.
Chipeti, amer.
Chipichi-ira, fiel.
Chiriboùcani, tourbillon de vent qui fait lever la poussière.
Chiric, poussinière.
Lirobonné huéyou tovbâta conoboui lite, ciel rouge le matin. Les Caraïbes l'injurient en ces termes ; *ponat'acououè*, disant qu'il est traître et cause de la pluie sur le soir.
Chitecainain, hair.
Ichicoulou, urine, pissat.
Chuètima'i, ivrognerie.
Lonàmotobou, sépulcre.
Tachoùracaoni achèvement.
Achouoùrouni, baiser.
Choubàcouàba, faute.
Choubicouati balânna, mer qui sautille, lames qui s'entrechoquent.
Lachoubiragonné balânna, renontre de marée.
Choùchouman, flèche garnie de pointes dont les Caraïbes dardent les écrevisses et les poissons.
Lachoucouitoni, *lâcouli*, essai, épreuve.
Choùla, *achoùlaracoua*, pont.
Choulimain, tourner, retourner.
Oulouli, avertissement.
Ouloùtabou, signal.
Chouloulohaliirogne, la rosée tombe.
Choùlou-choùloutou, l'eau de la rivière coule.
Lichoùlougonné tona, le courant de la rivière.
Lachoùlougoutacle, canal d'eau, lit de rivière, bassin d'une fontaine.
Nachourouàtoni, embonpoint.
Chouroùyaoua, sonnette, grelot.
Nachuèroni, crachat.
Coaiké, petit coüi à puiser du oüicou.
Coeti iouma, lèvres lipues.
Cognale, hier.
Conèerou bâo, *tacognetou*, il est nuit.
Coina, suie de la gomme élemi brulée sous un canari.
Coinchiti oisillon.
Comolali, fumée.
Toucoumoùlanum, poussière de la terre, poudrain de la mer.
Comori, calebasse.
Tacomochoni, consommation.
Conoboui, pluie.
Canolinu, peloton de fil.
Tacottâcani, brûlure, ce qu'on a brûlé.
tacottemétaca-oni, miséricorde, pitié.
Coyenli bao, il est nuit.
Coyenhoni, au soir.
Coyentic nao, jusqu'au soir.

Coyere, grand et gros bâton point u servant de noue.
Coüaicou, flux de sang.
Coüa iouà, la mort.
Couatic, point.
Lacoùbacouàchàgoni, partage, bord de la rive que la rivière a miné.
Couboti, il a une grande force, une grande vertu.
Loucouboni, *loucouboàgoni*, force, vertu, efficace, puissance.
Coubouchoùnacou, *iecouchounoucou*, Caraïbe résidant dans une autre île.
Toucouchàlaca-oni, humidité.
Coüiri, assaisonnement.
Tacoulàcani, bruit, tintamarre.
Naccoulàllagonné, amusoire.
Coulànatou monha, plat pays, droit, uni.
Mancoulànonnétou, pays non uni.
Coulàna ocoati, temps beau, clair serein.
Loucoulàloni, lumière.
Tacoulàna-okàtoni, sérénité.
Coulecouléti, viande qui commence à se corrompre.
Couléhueyou, pierre à feu.
Coüli, un coin du dedans de la maison.
Couliàla, canot.
Acoulilitakéili, oiseau vert qui n'a pas encore fléché.
Coulitàni-ali, il est midi le soleil est sur notre zénith.
Coulioibi, esprit malin.
Coulubini, fond de l'eau.
Tacouloulouàtoni tona, bouleversement de roches dans une rivière après un furieux débordement.
Coura-couta, ride.
Couràba, ce mot se dit pour boire des choses liquides et pour manger des fruits.
Couràlli, brisants et grosses vagues sur les cayes.
Nacouràgle, main droite.
Tàkeràgoné, nœud.
Takergoagle, entrave.
Ebechoüàgoni, conception.
Ebeci, *ebémali*, marchandise, traite, négociation.
Ebecicoüa, otage.
Ebéni, *ebeinté*, marée, vague.
Ebeti, *iebeti*, remède.
Ebou, lit.
Ebone, ornaire.
Eboüie, jambe.
Eche, épaule, rape, grage.
Echéri, ulcère.
Econtiüeconti, *kiccontina*, ceinture, ma ceinture.
Iecouali, mon genou.
Ecraca, giboyer.
Ecra, lit.
Ecric, chair
Ehérerouti, rare.
Lkébouli, fin, mort.
Iüiek bouli nonum, la fin, le decours de la lune.
Tekéle, poison.
Ekéleou, fièvre.
Lélélenné ouàtou, la flamme du feu.
Elelloni, parole.
Ele, force.
Elemencàtium, espions.
Elétali, le coin de la maison en dehors.
Eloua, trois.
Ema, chemin.
Eme, appât, amorce.
Emébou, rocher
Eemèinténi, durée.
Eméigoni, *emeignoüàcani*, délivrance d'une femme en couche, la naissance d'un enfant.
Emeignoukétoutou, sage-femme.
Emenichirahon, espérance.
Nemerüoni, repos.
Iemetàbali, visage, face.
Emijnteni, *emijntéli*, jalousie.
Enéchali, gosier.
Enega, atours, bijoux.
Ennéneri, femme.
Enoboüi éntina, je vois clair.
Enoboupàtina, je ne vois goutte.
Enoboüencou, *enoùbonum*, aveugle, aveugles.
Enoupàgoutitimàmméli, matinée sombre.
Eolla, parole.
Leouallàgonitocou chéenli huéyon, le soleil est en son milieu, en son égalité au zénith.
Eoücouloü, liqueur, boisson.
Eoüenapouè, *ehuénapouə*, meuble.
Coùtagoné acounoucou, voisin.
Epeboüi, signe.
Epétaca, injurier.
Epetà cani, injure.

Kepetacati, injurieux.
Képeti, épais.
Lipe. lie, marc.
Epélougou, miette, copure, ordure.
Epou, os.
Erébali, vivres.
Érebe, front.
Eerébe chacüä, face, devant d'une falaise.
Kérebeti émetali, rocher, coupé droit.
Erebétebe, verrue blanche.
Erèmata, demeurer.
Erématouti icüänni, esprit rassis.
Erénali, présent de poisson.
Ereroüacauti. erèrécauti, ivrogne.
Eroubatâcani, harangue.
Ete, cul, luette.
Cotati ete, cul brûlé, injure que se disent les enfants.
Etèbele, glu.
Eteignokètenni, génération.
Eti, nom.
Etoucou, guerre.
Etoùtou, ennemi par excellence, un *arrouague*.
Etoùtou noùbo. ennemis contrefaits, les Européens ; parce que leurs habits ne sont pas ni si justes ni si naturels que ceux des Caraïbes.
Eürecani, vomissement.
Euké, noyau.
Teuké crabou, rouille.
Teuké oùbao, métaux que la terre renferme dans son sein.
Tèuké chibouli, pus.
Eukeheu, moussache.
Eümäjn, famine.
Eyéri, eyierium, homme, hommes. Le père Raymond Breton déclare qu'il n'a point trouvé d'F dans la langue des Caraïbes.
Galibi Caraïbes de Terre-Ferme.
Haguetaca, pêcher à la ligne.
Hàggéheu, exclamation des Caraïbes lorsqu'ils voient décocher en l'air un trait avec grande force.
Han-Han, oui.
Han-hauroni, plainte.
Hâteca, oindre.
Hâtecani, onction.
Heboni, borne, limite.
Hehe boùcoyara ! Hoho, c'est donc vous !
Heem, testicule.
Heeenti, châtré.
Hiati, bia okàali, temps clair, serein.
Hilatioüago, paralytique.
Hilâcaoüa, évanouissement.
Hilara, mourir.
Lhilaroni, son décès, sa mort.
Nahinroni, l'ordure du nez.
Hipe. flèche.
Houèoüe, hache.
Houéreti, jaune. Les Caraïbes n'ont de nom que pour quatre couleurs, jaune, rouge, blanc, noir.
Hoüalba, plume.
Tahoullouca, pilon.
Houllou boùmeti, houllou moùcheti, triste.
Huèitobou, habitation. village des sauvages, ville des Français.
Huèhue, bois, arbre.
Huelémcou, espion.
Huémbou, ventre.
Huemeragàali huèhue, vagues de la mer.
Huenèboutonum. gens sociables.
Huéreti. paillard.
Ihuerétoni, lohere, paillardise.
Huèronum, cendre.
Huétimp, ivrognerie.
Huèyou, soleil.
Tiken huèyou, le temps passe promptement.
Mimeti huèyou, le temps est triste.
Lihuèyouli, clarté, jour.
Huèyoupoüe. crampe.
Huironi, sifflement.
Huichan, nàyoubouca boati, adieu.
Nauhuichauroyenli, je lui dis adieu. Celui à qui l'on dit adieu ne répond pas *huichau*, mais *âki*.
Huira, calebasse.
Huiramâtonum, incestueux.
Huirâmouconlou, sueur.
Iâboui, niaboüi. provision de farine.
Iâbouloupoüali huèhue, bois pourri.
Iâca-coubae, bonâle, jusques-ici.
Iahaakia, tout ici près.
Iahali, terre béante, entrouverte.
Iala, palissade.
Iâle, liâle tomâli acae, ventre d'un pot de terre.
Iaïcâtobou, lieu de naissance, pellicule qui enveloppe l'enfant dans le sein de sa mère.
Ialiñniti, fable, discours mensonger.
Iamaulitanum, massue sur laquelle il y a de petites gravures.
Iâmun, corps.
Ian, fâcherie.

Iani, niani, femme, ma femme.
Ia nanti, ma sœur.
Kayani ali, il a une femme, il est marié.
Maniani-Kéili, il n'est pas marié.
Iànimali, folie.
Iao, niaoùlite, oncle, mon oncle.
Iaon, niaou, la main droite, ma main droite.
Inhoni, en haut.
Iaoua, ombre.
Laoùâténa, image.
Tiaoüa àboucheeu oubao, à l'abri de l'île.
Iaoüàbou-matraarou, le temps est sombre.
Iaaüàheu, vers de bois.
Iaoüàui, bules. charbons, apostumes qui viennent aux jambes.
Iara, là.
Cate iarayem? qui est là?
Linharoné. lixhenné, sort.
Iari, niati, ornements, bijoux.
Iatta. les hanches.
Ibache. nibâche, ma mère.
Ibali. ibagnem, petit enfant, petits enfants.
Ibàlimoucou. gendre.
Ibànali, ibanalitànum, pendants d'oreille.
Ibanatiri, sein, mamelle d'une femme.
Ibàtali, mon pays, mon visage.
Ibàtou. à mon opposite.
Ibàtoucheem, vis-à-vis de moi.
Ibàtoucoüàyanum, ils sont voisins, ils demeurent vis-à-vis de moi.
Ibien, remède.
Tibien, teinture.
Abièuroné, fascination, sortilège.
Ibicali, côté.
Ibichü. ver de bois.
Libichini, son trou.
Ibe, nation.
Nibé, ceux de ma maison.
Ibinouli. nogoni, paquet de feuilles.
Ibipoüe, peau.
Ibiri, mon cadet.
Kibiriem, nos cadets.
Libiri. la moitié.
Kibiriacouâtiû, ils sont doubles.
Allia ibiti? en quel endroit?
Ibonam, à moi.
Ibonanum, graisse.
Ibontou, planche.
Ibognacoua, tout d'un côté.
Ibonum, chair.
Iboucayem, niboucagnonum, mon aîné. mes aînés.
Iboüera, noubaaua, main gauche.
Inibouinàlicou, ibaouaaale, mon ami.
Ibouinaca-oni, amitié.
Iboucoulou, poison.
Ibourra, toi.
Ibourra-Kicua? es-tu encore là?
Ibourràgle, presse, pressoir.
Ibourricoua, narines.
Iboutali, bouche.
Ica. innoca, inyénca, le voilà, la voilà, les voilà.
Icabouiàli, retraites, lieux à cabaner.
Icâlétépoue, coton.
Icali, cuisse.
Icâli, bruit, renom.
Ichâcopoue, reste du débris, débris de navire.
Ichâchà, oüies du poisson.
Ichali, jardin.
Ichànoucou, mère.
Ichanumteni, belle-mère.
Ichèchecobou, cervelle.
Ichéri. jambe.
Icherilla, pendant du nez.
îchérou, beaux-frères, belles-sœurs.
Ichi, ennui.
Ichibani, ancre.
Ichibou, visage.
Nianouânti ichibou, homme laid.
Ichic, tête.
Ichic âbo, âboulougou, sommet de la tête.
Nerechikiem, devant de la tête.
Neugeuké, derrière de la tête.
Nichicouchi, sourcil.
Ichic hamoucana caloukaèralam! Ah! que je voudrais bien être à la Guadeloupe!
Ichigouti, conducteur.
Ichikéric, le dos.
Ichikéric-cheem. derrière.
Tichikeric ouâyo, sur le dos, contre le dos.
Ichignoucou, orgelet.
Toùgnou toùgnouton ichiona, cou, court.
Ichiri, nez.
Ichiri amanbatica. l'entre-deux du nez.
Ichiriamanbàtica, l'entre-deux des narines.
Ichiri abouloùgou, bout du nez.
Chàralichiri, nez retroussé.
Toucaocouatiichirocouné, nez camus.

Kerecouatiichiri ichiri. gros nez aquilin.
Patati ichiri, nez plat.
Lichirocouni lariangoné, il parle du nez.
Tichiri monha, pointe d'une terre.
Tichiricanabire, proue, nez du navire.
Ichouàtoni, regards amoureux.
Icotoboulou, épine du dos, cîme ou crête de montagne.
Ieboutèlico, *titopouli*, méchanceté.
Ieheumaali, *icheumataali balanna*, la mer est rude.
Catiem ? qui le dit ?
Catibiam ianum ? que dis-tu donc ?
Ariàco biem ? le vois-tu bien ?
Iémbatali, *ibatali*, *iemctabali*, mon front.
Ieméchali, *ienéchali*, gosier.
Iéouali, grosses cordes passées dans les rabins pour soutenir le hamac.
Iépa, dent.
Iépoue, mon pied.
Iétekenne, haine.
Tietimeni. mal, douleur.
Ignoutoùcouli, *inhoni àmouti*, chose haussée, élevée.
Ihuénnéte, songe.
Ihuenemàtobou, fantaisie.
Ikènàtobou, flèche, trahison.
Care tiliem iàta, qui est là-dedans.
Ilatiéche, bossu.
Ilàcou, personne
Illagra, racine, nerf, veine.
Illehué, fleur.
Illepféeli, nuée grosse de pluie.
Ili-bonàchi, ceinture.
Ilitibou, coccix ou croupion.
Ilirocou, anus.
Iliém, huile.
Huehueim, fruit.
Tim iouli, graine de tabac.
Imàquéli, écharpe.
Imàla, bandelette de tête.
Imalágali, *apouloumàgali*, *chicira*, calebasse servant de violon.
Imàmmainhatou. il est matin.
Imâmméli, le matin.
Imammêli abou. au point du jour.
Enopàgaüati timannêli, matinée sombre.
Imammélegué, demain.
Imammiin, ma case.
Likaçaga huemammiin, maître de la case, capitaine du carbet.
Imanainti, amiral d'une flotte.
Imanchacou, fille publique.
Imàngali, veille.
Imete, *nimete*, baliverne.
Imiti, jus, suc.
Imouhémeni, tristesse.
Imoùgaribone, beauté.
Imoulou, mon fils.
Timmoulou, *touboùrri*, poison, air corrompu.
Imoïrouàcae, matrice.
Imoùtali, épaule.
Inànichitoù, manioc plein d'eau, yoïche pour parler comme les insulaires.
Inhali, eau de manioc.
Inharou, *innoyum*, femme, femmes.
Inharonné, sortilège.
Inhagle, sifflet.
Inhàcali, moquerie.
Linhacoua. *lâincoua*, guerre.
Inigne, langue.
Innobone. carbet.
Innaca inoùgou'a, la voilà.
Inoubacâlicou, sauveur.
Inoùram, elle est là.
Inouti, *inaotinum*, grand'mère, nos aïeules.
Ionhàle. devant.
Iona, base, fondement, tige, tuyau.
Tiona balàtana, *tima canabiré*, poupe.
Liouttounoulou, piaulement des petits oiseaux.
Niohenkay biohénkay, inadvertance.
Iou lieulou, poil du corps, poil follet.
Huéhue iou, épine d'un arbre.
Nàcou iou, paupière.
Iouba, planche.
Iouàlale. comme moi.
Liouàllaleti, il est comme lui.
Ionàli. baie.
Tiouàliconé, cul de sac.
Iouàllou, que les Français appellent ouragan, « qu'ils ont peut-estre, dit le père Breton, pris des Grecs, chez lesquels il signifie un tourbillon. »
Ioualoumetaarou, il est nuit fermée.
Iouàlouni, *iouàloucani*, larcin.
Iouàlouti-oüé, larron, grande injure pour les Caraïbes qui haissent le vol.
Iouànni, cœur, âme, vie, courage.
Ioùbànane. défenseur.
Ioubène, bienfaiteur.
Ioùbouee, camanioc.

Loucka'i, deux nations alliées.
Ioubanàhouli, vengeance.
Ioubheu bâtard.
Iouma, bouche.
Ioumàtou, lèvres.
Ioumoulougou, le dedans de la bouche.
Ioumuau, kignoncou, mon père, nos pères.
Ioumàntemi, beau-père.
Ioumoumontatina, orphelin de père.
Ioumoùlicou, homme de ma nature.
Ioùrouinimum, ciel bleu.
Tioùtoulé-nale, tout de suite.
Iptoné, lignes de la main, du bout des doigts.
Ipoùliti, ruisseau.
Ira, jus, liqueur.
Nàcoura, pleurs, larmes.
Tarat-acou, aveugle.
Ita yète, iuoùra, inyàra, le voici, la voici, les voici.
Itam mhiaraùu, le, les voilà.
Irâcali, fente, trou.
Irahenicoua, ligne à pêcher.
Tirùheu cayou, un œuf.
Tirahàim oualeiba, les œufs d'un crabe.
Irâiti, mari.
Irâmali, hebeci, paiement.
Iranna, le milieu.
Balanna-itinna, la haute mer.
Irâmene minuit.
Irerne, àtica, mais.
Iri, nom.
Irij acou, taie de l'œil.
Irimicha, sentir.
Iri-àcati ititeyoumati, terre penchante.
Iracou dedans.
Iromobouléme, poussinière.
Iromenoùbouti, plat pays.
Iromoumètou, iromoumoutàlarou, temps de grande chaleur, sécheresse.
Iropoli, iroponi, bonté.
Iropemali, sagesse.
Ita, itaheu italogou timanalou, sang.
Cari ita, itàlogou, signe sur la face.
Itaca, ainsi.
Itàcobayé, meuble, richesse.
Itàlla, mal du bas ventre.
Itàncou méngue, ancêtres.
Itàntobou, clavicules.
Itatairocou, le palais.
Itara? est-il ainsi?
Itara liarraca? est-ce ainsi?
Balanna itehue, poudrin de la mer.
Itennijn, après demain.
Itenèmene, puissance.
Itete, itatairocou, palais de la bouche.
Itibouaùa'tou, tison.
Itibouke, souche.
Itibouca, nid d'oiseau.
Coulaèle itibouca, toile d'arraignée.
Itibouli, cheveux.
Itica, fiente.
Iticali, peur.
Itébeti, l'aubier du bois.
Itikémakeili, débile, faible.
Itigne, nitiem, joue, mes joues.
Itignaoze, mon compère.
Itébouli, jeu d'instruments.
Itopouli, méchanceté.
Nitou, ma sœur.
Nitou oùàboutou, cùabàtatou, sœur aînée.
Itoùke, nitoùkae, parent.
Kakechàtitma, je fais bien de la toile, je couds bien.
Takechoui, couture.
Kechàtium, paquet de crabes enfilés dans une liane. Lorsque les Caraïbes les enfilent en rond, ils disent : *kegecoàtium*.
Kechégoati, carré.
Takéintoni, collier qui fait le tour entier du cou.
Kémenokem làcou, yeux étincelants, brillants.
Kémeti, il sent mauvais.
Tik mene, mauvaise odeur.
Kemeri, vapeurs, brouillards.
Kémèteleri, difficile, facheux.
Ikénnetou, tonbouyanna, matière.
Kéoüe, hameçon.
Laképagonné, nœud.
Tékéùre, pesanteur.
Kialam, point, pas.
Kinàc-boulic, vite, vite.
Laba labatou couliala, canot volage.
Làba-làbagoné, roulis du canot.
Labackironi labakirâgoni, Labachironi, backicoùari balànna, bondissement de la mer, elle bondit.
Nillama, faim.
Lamànbaiti balànna, la mer est basse.
Lamanbàitoné, mer basse.
Lamoùcatou, viande qui commence à sentir mauvais.
Làne, qu'il.

Ira lâm, expression usitée quand un canot sort d'une rivière et que la vague lui fait lever le nez bien haut, puis baisser entre deux lames.
Ikira lam, autre expression quand le canot tourne ou est tourné.
Ira ram, quand un homme est couché sur le côté.
Ira pàm, quand il est couché sur le ventre.
Lanuâgo, parce qu'il.
Làoba àcoucheem, à côté.
Nalarotagoné, rognure.
Lebénari, leboueâri, os dans lequel on enchasse la dent d'agouti, lequel sert de manche de lancette.
Lehuechoura, peau d'un animal qui a mué.
Lelétébou, hamac, lit de coton.
Lème, maître d'un esclave.
Lemèchera, lemoùchoura, charbon.
Lekemèchoni, étincelle.
Lenté, nombril.
Lenté batina, mal au nombril. « Il n'y paroit pourtant rien au dehors, néanmoins ce mal les fait mourir asses promptement, peut-estre est-ce une cholique passion. »
Lerèeli ababai, papaye qui commence à jaunir, à mûrir.
Liche, ver.
Liénkienkiénli malii, bourdonnement des maringouins présageant la pluie.
Liketa, celui-là.
Likia lika? est-ce celui-là ?
Lira, nhàra, celui-ci, ceux-ci.
Lirabali, celui qui est ici.
Liraba, taboutàcou, sommeil.
Tilou, tiloùlou, enflûre, tumeur.
Louconin lichibou, visage plein.
Toùlocou, partie de la femme.
Iàlocouli, partie de l'homme.
Loucouyàloni lekéténa, glaire d'un œuf.
Loulourou, liloulourouni, tumeur à l'aine.
Mabou, imâboulou, sentier, ma route.
Mabouica, bonjour, salut.
Noumagniàgoui, silence.
Anamaingapatou, maocânitou, mechei cânétou, désobéissance.
Inamaingali, honneur, obéissance.
Maliti, duvet.
Maloùcoubouti, morne.
Manain, pustule, ébullition de sang.
Manbàcha, trépied, trois roches supportant le canaris mis au feu ; foyer.
Mànba, miel.
Manbatica, cire.
Manboulèchou, araignée de mer, verrue qui a du poil.
Mancabouti, manchot.
Mane cognàle, avant-hier.
Latoula ocatoni, nimane, le point du jour.
Lamanironi, patience.
Manna, case.
Manteutacouâtiti laonicoua, homme cruel, sans pitié.
Màrou, cassave de l'épaisseur du doigt qui se conserve longtemps.
Màrou-marcùtou, màmaroumàrou, cassave fraîche et sèche.
Màtabi, presse à manioc.
Màtao mataognum, jumeaux.
Màtaouine, bonsoir du Caraïbe quand il ne sort pas du carbet.
Màtecaba, bonjour dans le même cas.
Càte mèem, mhem, cate bara lika? pourquoi faire cela ?
Meméeli, vent.
Mèoulou, pierre ponce.
Mibi timibien takergoàcle mhem liane, la liane dont on lie quelque chose.
Limignàli, linhalini, vouloir, non vouloir.
Nimignalinigle, volonté.
Lamirncani, lueur.
Mioulouman, aigre.
Moénatou, ensanglanté.
Moinchàcou, veuve.
Amoingapani, méfiance, mécroyance.
Lamoingatéroni, foi, créance.
Monèpou, pont.
Monha, terre.
Tekécouatou monha, angle de terre.
Boulecouatou, en rond ou en ovale.
Patàcouatou, çenyéncouatou, en carré,
Lamouchipégoni, longueur.
Moule, ikimouleri, siège, mon siège.
Moulèké, moulètium, petit garçon, petits garçons
Mouloùtoucou, calebasse.
Kâmouroutou aleiba, cassave qui croque sous les dents.
Tàmourou âcai, matrice.
Nacatàcati, faible, peureux.
Tagoùtali, tagoùtabenne, pourriture.
Akébouli, vieillesse.

Nanacanabo. épine du dos.
Nano nâbouli, assemblée.
Nanatobou, lieu de l'assemblée.
Ninanêtéimi. maladie.
Nano nanogotac, pourriture, gangrène.
Nanoucouiali hueyou, le soleil est levé.
Nenéne. rame, aviron.
Inatâcouli, ornement.
Tagâmali, dommage.
Natalectium, chasseurs de crabes au flambeau.
Liouatâléli, chasse de crabes.
Lalibâbouli, séparation.
Balanna âlimac, la mer est rude.
Iouatamali, pleurs.
Tatatéli, *tâtatobou*, commencement, principe.
Natonaimbali hueyou, le soleil est à son midi.
Natoupicaècoua hali chiric, la poussinière est levée.
Nioüibanâbouli, vengeance.
Niüébémali, satisfaction, vengeance.
Neboüiali nonum, la lune est sur notre zénith.
Linéboüiri nonum, zénith de la lune.
Nechékacali nonum, il n'y a plus de lune.
Liüechégali nonum, la fin de la lune.
Néchekeboüiali nonum, la lune est éclipsée
Liüechekébouli nonum, éclipse de lune.
Nihuéchémali. *nihuebâtéli*, départ.
Huechemâtobou, lieu de retraite, d'asile.
Nechétaeali nonum, la lune est en decours.
Tihuechérali, decours de la lune.
Ihuechenoumali, haine.
Echeoüallacali, ris, raillerie.
Linécouali ârou, beau temps.
Nécaboüi arou, elle est accouchée.
Iüekébouli, fin.
Liuékenoumali, envie.
Nekéboulieuli, *ekeboulipati*, il est mort violentement.
Neketaiti, il est mort dans son lit, de sa belle mort.
Neketalicou, un mort.
Nihuekenémali, consentement.
Tiuemouli manhoùlou, fleur du cotonnier, blancheur du coton.
Lihuenouli balânna, la brouée, l'écume des vagues qui crèvent.
Tieuémali, chute.
Iémbouloui, paix, conventions.
Nemekéeli emetali. roc, muraille éboulée, tombant avec bruit.
Tiluenébouli nonum, premier jour de la lune.
Nerémali nioüânni, plaisir.
Ierénapoue, malades guéris.
Netéte, luette.
Lihuecâbouli, sa progéniture.
Neucalemainti, libéral, abondant.
Neukénainti, vaillant.
Lihuékena i, vaillance.
Oulléban, *iouellébali*, harangue, ma harangue.
Iuellebâtobou, le lieu à faire les harangues.
Ieumacali, prise.
Niâim, là.
Niâim-cheem, de là.
Niâm-kia, puis après.
Niallâlli, bonne.
Niâmouliarou, poisson vorace.
Nianbouriti, menu.
Nianhouankélic, bien peu, imparfaitement.
Nianhouâmhacati-kia. ce n'est rien.
Nianhouânti, *nianhouamhoue*, méchant.
Lianhouani, sa malice, sa méchanceté.
Nianhouanké, peu.
Niankeili, *niankeinum*, petit enfant, petits enfants, jeunesse.
Nianlâbouriâli, ce qui est pourri.
Nianichicoti, *niauimainti*, folâtre, vagabond.
Lianimali, *liouânnimapoue*, folie.
Naicani, respiration.
Niati, bagatelle, bijoux.
Tibâboutouli, incision.
Nihuebecâtobou, *nibacâtobou*, tout ce qui sert pour se sauver à la mer.
Ibâlami, langueur.
Liballétéli, radesse.
Libâmouli, multiplication.
Tibâméboule câtou hokoya ouaouâria, vous peuplez plus que nous.
Niboucabouli, *niboucali*, blessure.
Niboucatobon, l'instrument avec lequel on a blessé.
Ibouchicali. honte.
Nichinoûmali, son d'instrument à chanter.
Nichinali. flûte.
Nicobi niabou, je vais me laver, me baigner.

Nicoletémainhàli nào, il est midi.
Nicomainkétae ticomàméli ào, le soir vient.
Nicomamainhatou. il e t nuit.
Nicomamainrouubàtina, je viendrai au soir, sur le tard.
Iropom ticomàméli, belle soirée.
Nicomainhatou lachoulougoutoni tona, la rivière est débordée.
Licomali tona, débordement de rivière.
Ticonotouli, suppuration.
Ticotàtéli, pitié, compassion.
Nicotàmal, ma mort.
Nicotamàtob u, ce qui me fait mourir.
Inicoulàmali, guérison.
Icoulamàtobou, remède qui guérit.
Niem, biem, liem, je dis, tu dis, il dit.
Cat ayeni bone? qui te l'a dit?
Niemkia, c'est moi.
Niheignoutaéatou, nihueyoutaerou, il fait grand chaud, temps de sécheresse.
Nimàmainhàrou, il est jour.
Timàméli àbou, au matin.
Limàteca oni. la fin.
Nimoinulou. sang.
Timoinekeirou, menstrue.
Ninobone, fort, bouclier, tout ce qui sert à la défense, et carbet.
Ninoubitécouahànum, navires en panne.
Niouallémainhàrou nonum, dernier quartier de la lune.
Niouàlloumainharou, nuit fermante.
Niouàlloumetàarou, nuit close.
Nioucouchacharou, pied qui a laissé sa marque dans le sable.
Nioucoùle càbouti, chatouilleux.
Tignoucoùleni nanichi, soulèvement de cœur.
Niouellémali, fuite.
Niouellécali, occupation, diligence.
Niouelle boumali, fâcherie.
Iropon-liouelétéli, bon mariage.
Nioùlou niouloùti. il est tendre, mou.
Tignoulou, tendresse, pourriture.
Tignoulou monha, poussière.
Niouloutícati, c'est quand on chatouille quelqu'un par surprise et qu'il saute.
Nanioulouùtoni, révérence.
Iouitouli, capture faite.
Lisàcali, fente.
Itàmoucoulou. sueur.
Liroboutali, trahison.
Tiromoutouli, sécheresse.
Titànali, calme, bonasse.
Nitanàtali, aigreurs, renvois de l'estomac.
Nitícali, épouvante.
Nitouàlicaeàtina, en fuite par terre, gagner les bois, marron ; *nitounnàmaiubàtina*, en fuite par mer.
Nonum, la lune, la terre.
Noubacàli, réveil, résurrection, vie.
Noubacàboucou, vieux capitaine.
Itoubitaéali, un défaut, manquement.
Lincùbitilinoubitali, son défaut.
Noubiènca oni, le dernier des enfants.
Noulalli. pleurs, larmes.
Ora, poumon.
Oària, de lui. plus que lui.
Obogne, nobogne, une place, une habitation.
Oboyahoni, seconde femme.
Loubouyaonicani, polygamie,
Nobocou, mon corps.
Ocoa noca bocoa. me, te.
Ocobiti. fièvre.
Ocotobou, marque, signe.
Ohi, savanes.
Noi, pitance.
Oimarou, emplâtre.
Oimani, mal d'yeux, ophtalmie.
Okele, sperme.
Noman. avec moi.
Nomacoua, à part moi, en moi-même.
Nomari, likakàmanbali, mon compagnon.
Càti lomakioua huéyoulam? où est le soleil? quelle heure est-il ?
Nomànharou, femme esclave.
Onabou, dessous.
Onàboucheem, par-dessous.
Onàboutiali, il est en bas.
Onàboutabae, abaissement.
Lonabone, son abaissement, sa bassesse.
Nonàboutouli, mon aîné.
Oni, dedans.
àim oni, là dedans.
Nonicoua. en moi-même.
Oneme ouè, téméraire.
Opontina, je vais bien vite, *manhoponti, manhopogonti*, il ne va pas vite.
Copounoule, allègre, dispos.
Ora, toute couverture.
Nora, ma peau.
Huehue ora, écorce d'arbre.

Iàyaoua ora, pelure d'ananas.
Lorocàboucheem, devant lui.
Oroman, à cause.
Car-oroman? à cause de qui, de quoi ?
Orole, orle, racines.
Oroole, côtes.
Oto, aoto. poisson.
Nouàbou, devant moi.
Kaouagocoua, l'un sur l'autre.
Huéyou-ouago, sur le soleil.
Ouacaba, fourche.
Tiouacàboulou canàoa, cul de la pirogue.
Moubouréenli, fruit qui grossit, mûrit.
Huboùrri, force.
Manboutéatau chimalouba, ebibiéntou, une planche affamée, c'est-à-dire n'est pas assez épaisse.
Oùboutou, ouboutonum, capitaine, capitaines.
Tioùboutouli aùte, capitaine d'un carbet.
Ouboutoùmali, charge de capitaine.
Liouboutoùmali arici, lieutenant.
Liouboutoùni-agoné, officier.
Oùcabo, noùcabo, main, ma main.
Noùcabo ràhim, mes doigts.
Oùcabo-ltignum, pouce.
Oùcabo ichikéric, dessus de la main.
Oùcaborocou, dedans de la main.
Oucàbouri, bague.
Oucoulichiri, petit doigt.
Mancabouti, manchot.
Oüàcabo àpourcou, l'autre main.
Fouchonàcati, menteur.
Oùchonoli, mensonge.
Oùchou, pot de terre à faire chauffer l'oüicou.
Ouchoùcherou, kacoucheouéntina, échauffures, j'ai des échauffures aux mains, aux pieds.
Oùcouchiàta, rogue des crabes.
Oùcougnoucou, ouïe.
Màacougnoucouoüe, homme sans cervelle, sourd.
Noumoucougnoucoùcoule, mon entendement.
Oucouni, canot.
Oüebo, montagne.
Oüébo raheu, colline, morne.
Kiouébouleti, montagneux.
Ouécheiouécheti, poil, mon poil, mes cheveux.
Ouàdli, huile.
Ouàica, niouâicali, clou à vare, mon clou.
Ouaïhanum, vieillards.
Ouaïtumpti, il est grand.
Ouaïriatina, je suis grand.
Laouairini, laouàiritoni, sa grandeur.
Ouairigouti, carrenigouti, puissant.
Louàirigoni, puissance.
Oualàcaba, pièce enchassée à la proue d'un canot.
Oualahàbalati, il rêve.
Laouàlahàbala, rêverie.
Ouallâ-oualla, kaouallani, ride.
Oualliri, piment.
Aouàlironi, montée.
Ouallium, grosse nuée noire qui se forme au lever du soleil.
Oualincou, équipage d'un canot qui va en terre ferme.
Ouallouoùyourou. tonnerre.
Ouàloucouma, étoile.
Ouamàinta, sablière qui est en bas sur laquelle on attache les chevrons qui reposent à terre.
Tiouamaintali éboue, petites fourches qui les portent.
Ouanàragaona, masque.
Ouanonhonyouata, fables.
Ouàmoue, cadet.
Ouàmouam, ma cadette.
Ouariéboue, bois flottant que la mer jette à la côte ou sur le rivage.
Ouàtte, excrément de l'homme.
Iouàti, à part moi, en moi-même.
Eoulla, liboenli, licabouli ouàton, du même âge.
Ouayàcou. pied crochu.
Ouayàcouli binàle, grand homme du temps passé.
Oubàhayem, en punition.
Oubao, noubàcu'ou, île, mon île.
Oubaobonocou, oubaobonum, insulaire, insulaires.
Oubaopou, oubaocouraheu, îlet.
Oubara, devant.
Oubècou, ciel, nues.
Oubòùcoura, venin.
Nouboulàbou, gras des jambes, des fesses.
Ouékéliem, hommes.
Liouekéllini, liouekéllinétobou, humanité.
Onémara, rate.
Ougoùtti, pied.
Ougoùttiona, talon.
Ougoutti oubouké, marche-pied.
Nougouttirocou, plante des pieds.
Lougoùtti huéyou, le rayon du soleil.

Tougoutti conoboui, nuées pleines de vent et de pluie qui font comme de longs traits ou raies.
Noukèyem, nikèrere. un monceau, un tas de racines de manioc.
Oulaba. arc.
Oulàcae, ventre.
Oulacaèrou. gros ventre.
Oùle. patates et autres racines bonnes à manger.
Oulèbanné, harangue.
Oulèbanembouikètium, harangueurs, orateurs.
Toùllepen, trou, pertuis.
Tonoùllou oùll oucou, fenêtre.
Ouléb ue, méchant.
Oulibignon, oiseau.
Ouliti ouliali, il est noir.
Oùli oulichiti, marqueté, tacheté de noir et de blanc.
Ou'ini, noir.
Ouliiitou tona, eau profonde.
Oulimali, tournoiement.
Oulinànca. avant-hier.
Naoulloubouteròni, pli.
Loullou-loul'oùgonirocou nonum, le concave de la lune.
Oulloùroucou, artère.
Ouloutouna. bas ventre.
Oumoulicou, Caraïbes d'une autre île.
Noumourgoute, cheville du pied.
Ounuèmeti, pesant, paresseux, abattu.
Oupoyem. opoyem, esprit.
Mapoya, màpoyanum, esprit malin, esprits malins.
Naouragle, éventail.
Oura jàbouca, avant-hier.
Ouri, nouri, mamelle, sein, mon sein.
Ourna, jambe.
Nourna àboulongou, os de la jambe.
Ourouali, souffre.
Ourougourgou, poitrine.
Laourgoutoni balànna, le reflux de la mer.
Outàcabou, maux donnés par sortilège.
Naoyagoué, passage.
Oya, de la pluie.
Oyéli akecha, bois manioc galleux.
Nàpagoni, souffrance.
Pallanli, lapalàtonba nonum, la lune est nouvelle, elle se renouvelera.
Pamonbacali canaoa, versement d'une pirogue.
Paratiichiri. nez plat.
Lapàraronné, jointure.
Laparágonné, pièce.
Pao paoti, cassant.
Manpaochagonti, non cassant.
Peijn, sapin.
Penètoboutoka nètoucoui homani, les flèches avec lesquelles vous combattez.
Poupouli pfouli, l'eau de la mer chassée dans les concavités des falaises qui, réjaillissantes, soufflent et font de l'écume et du poudrin.
Poekéalinatonpicaeali, étoile qui sort de l'horizon.
Pouàmbouriali, fruit tout mûr.
Ponocoubouton. falaise de terre rouge sur le rivage de la mer.
Lapouàchoné oto. bulles que font les poissons sur l'eau.
Poulabac, poulacouali, enfant qui patrouille avec les mains dans la boue.
Pouligati, nhànyem oto, poissons qui sautillent dans l'eau.
Iepou'ou, mon pied.
Pourou pourouti, chose en poudre.
Napüitàgoni, ouatongaroni, incision, scarification.
Les Caraïbes n'ont pas la lettre (Q).
Ràhali, ir be, suie qui s'attache aux cannis.
Nharahéscona, marmousets.
Aragachacle, torchon.
Ràrraigouti oubicou, temps pommelé.
Ralioùnaton monha terre penchante.
Ràlouémo, grand chemin.
Laràlironi, Lionatétéle, descente.
Baracoin bà acoin cayeù, pailles éparpillées en grande quantité.
Rechic, réchaud, trépied.
Rèboua, cloche.
Rè'eguti, diligent.
Ritta bàténa. petite calebasse coupée en deux et peinte par les femmes, servant de verre, de tasse, de coupe.
Rocou, dedans.
Huèyou rocou, au soleil.
Roucouchagone, extension.
Saccao. sable.
Sàlou, sel.
Seryenliketi, carré.
Taàgaki, hoho.
Tabàlatiàcou, louche.
Itab à'acou, mon concitoyen.
Nitabiàlanné, ma résidence.
Taboutàcou. sommeil.
Tàboubéreti, il est large.

Làbouberenne, largeur.
Tàboui, carbet.
Tabouiyaba, vieux carbet.
Tabouimeti conoboüi, grande pluie.
Taboutali, cheville plantée sur le bord d'un canot pour arrêter l'aviron.
Tabouroulèali nonum, il n'y a plus de lune.
Tabouffàcala, galet du bord de mer.
Tabou-taboukiènli monha, terre penchante entrecoupée de ravines.
Taboutéli ouèbo, penchant d'une montagne.
Tacati canaoa, la pirogue touche sur les roches.
Atacaèrouti, échoué.
Tatacàtoni, coup qu'on donne en échouant.
Tacàcai, ànacri, offrande, sacrifice.
Latacàroni, conservation.
Tàga tàgati, raboteux.
Tatagayonàroni, grossesse.
Atakiagle, crochet.
Takillou àbou, croc d'un hameçon.
Titàlouli, friandise.
Latàmrone, heur, chance heureuse.
Tàtàmigani, petite quantité.
Tàmoneti, il est blanc.
Tanoucàmoucou, invités.
Taonaba, palétuvier, étang.
Tara ràrati, tataràconi, courant d'eau qui sèche, ravine.
Tataràconi, pelure.
Tatàraca, tataràcaroné, un trou, déchirure.
Taricouatou oùbao, péninsule.
Lataviragoné, aboutissement.
Tàra ràta, expression en usage pour faire cesser les enfants qui gâtent quelque chose.
Tebou, pierre.
Tèbone, manche de quoi que ce soit.
Lateignèkérouï, échorchure.
Tetèkéragonné éma, chemin qui fourche.
Tekenné balanna, le poudrin de la mer.
Tekecroutàcani, foulure.
Titele, dureté.
Tetèleraca, tatalaraca, cheville, étançon, arc-boutant.
Ah telee, expression usitée quand un canot sort d'une rivière avec vitesse.
Litemboule laccheem, excuse, finesse.
Tenàbiti, mensonge.
Naténàcani, embarquement.
Teoucouli, réponse.
Terékenné, irritation, provocation.
Trécouli, fâcherie.
Terée, oui.
Tétechi, tache.
Téti càyen! parole de colère, d'admiration.
Téhuekenné, bon accueil.
Teùtéli, terre à potier.
Tiàllai, latte.
Tiàmum, corps d'un canot.
Tibàlani, ouïe.
Tibanàmali, entretien.
Tibipoüe, tizipoüe, peau.
Tiboüiyeri, respiration.
Tiboùnanam, graisse.
Tiboùnanum, un chevron.
Ticali aràbou, animaux de terre.
Ticali balànna, poissons de mer.
Ticàligueti, ticàlineti tona, rivière poissonneuse.
Ticàmain, ticamoinkétae àli huéyou, le soleil est couché.
Ticòbina, coup, blessure d'une flèche.
Ticoùloubi, perches rangées le long des pirogues pour soutenir les planches sur lesquelles on s'asseoit.
Tiéitou, tiéitonum, femme, femmes.
Tikéchenne, falle, estomac de l'écrevisse.
Litic-ticou, vis.
Timàmbouliri, vagues roulant en haute mer.
Timoinoulou, sang menstruel.
Timonon, racines.
Timoùchigati, géant.
Chaniméti, nain.
Tirimoùlem, bruit.
Timoulou, Louboürri, infection, air malsain.
Tingiénlitona, rivière trouble.
Natin ràgoni, natinràkéroni, rupture.
Tioüàmati iràrati none, cela me plaît ainsi.
Tioüamali, complaisance.
Tioüàniné bouleti, tioüinabouléti litoualémali, il est sage, prudent.
Liouàninéboule, sagesse, prudence.
Tioue, sauvage né d'un libre et d'une esclave.
Tioùgnem, assommé à coup de boutou.
Tioueli, meurtre, massacre.
Tiràlouli, friandise.

Tatlinraca, son.
Tokoya toka? est-ce celle-là.
Tomonac, fosse à manioc.
Tonàrou, tonàca, bord de la rivière.
Tona, rivière.
Tioùma, embouchure d'une rivière.
Magnoumànti, rivière sans bouche, celle dont l'embouchure se perd dans le galet ou le sable.
Lichiroconné tona, source de la rivière.
Itoüalemali, souvenir.
Itoüalemàtobou loroman, mémorial.
Toüàlicha, marron, fuyard.
Toubàbaranikéirou, fruit encore vert.
Toubara, pour, devant.
Touboùroüa huéhue, moëlle du bois.
Toucouràbouca, avant-hier.
Tougnoùba ichoùlou, pêche des écrevisses.
Natoùgnourouba oüàtaboüi, je vais plonger, prendre des lambis.
Natoularagle, broche.
Latoùlaokàtoni, point du jour.
Litoùla, coin de la case en dedans.
Lelétali, coin de la case en dehors.
Toùli, sandal, flambeau.
Taroulouconné canàoa, erre du canot, sillage du navire.
Toùrae, pot.
Toùràlli, enfer.
Toùralicànum, infernal.
Tourcmba, trompe.
Toùrou, toùrouti, viande ferme.
Toùtemijn, après-demain.

Peu de V et pas d'X dans la langue Caraïbe.

Yaya, pians.
Yayati hoüee, vérolé.
You-you, clou, apostume.
Pas de *Z*.

Constellations dénommées par les Caraïbes.

Iàboura, le Crabier, constellation composée de petites étoiles en forme de triangle, située à côté de la Grande-Ourse.

Lachoùbaronné chaoüàcou, le saut du Crabier céleste. Quand l'horizon dérobe la vue de cette constellation, les Caraïbes croient qu'elle saute et se plonge dans la mer pour sortir et paraître de l'autre côté.

Manboüicayem, Orion, qu'ils appellent Sans Jambe.
Maliroùbana, le Grand Chien.
Maliroùbana apourcou, le Petit et le Grand Chien « causent les ouragans des isles, les sauvages se donnent bien de garde de se jetter en mer quand ils la voyent lever, ils l'appellent *Loùbourtisihuya*, la force de l'Espagnol, parce qu'estant estoile venteuse, elle fait bien aller leurs Gallions, qui ont besoin de grand vent pour les pousser, ils disent bien aussi *techinnéti lihuébecali maliroùbana*, que la canicule est malsaine. »
Ouliao, quand cette constellation est un peu élevée au matin, la mer est rude au bord et calme en haute mer.
Toubayoùla, Vénus, Lucifer.

Diverses phrases en Caraïbe:

Abaàkéta lienli làmouleem, il déchargera sa colère sur son cadet.
Kàbaa nhanyèn i nhaùnicoüa, ils se sont estropiés l'un et l'autre.
Kabàarou loroman canàli, il a cassé son canari.
Choùcoüiouàmain tichàicou, faisons l'épreuve de notre canot, voyons s'il a le côté ferme.
Emijnteri, emijntécoüati liboüic liannum. il est jaloux de ses femmes.
Enègarum loumalachoüani, voyez le mensonge.
Metetéaacoyàboutina riàngonné, j'ai la lüette démise, ma parole n'est pas formée.
En ierebali hiem ibaoüanatle, compère, voilà la table sur laquelle était la cassave que tu m'as donnée.
Krécoin tàboüi bebéite kayen! krèkré coakèta lànum tirèlirocou, le vent fait craquer le carbet à terre, et en mer la semelle du canot.
Krijn ktijn nhanyem malihi, les maringoins font du bruit autour des oreilles.
Maraléti, nanichi, je ne suis pas bien aise, bien content.
Natàlibaboüe-couali oubécou, les nuées s'écartent.
Nemoùcaeyéntou tora, cette femme-là est enceinte.

Nemoinharou, elle est accouchée.
Cate boma clee? que lui voulez-vous?
Cati nomacleéhou noroman? que veux-tu que je fasse?
Ticou bonale liem, il est encore malade du coup qu'il a reçu.
Titae-conbae, il est tombé raide mort.
Titàinco-nâim, que je lui donne une chiquenaude.
Emijn latonhontonné, il corne longtemps.
Touribouri-âli ioùli, le petun est gâté de rejetons.
Tikéni tatoùrou-touroùtonni illehne, une fleur qui flétrit bientôt.
Touràali, il est fendu.
Yarayàra niem nichikeric, je gratte mon dos.
Yoùyoubétina, j'ai un clou.

Habitations, carbets, cases, lits, occupations des Caraïbes.

Au moment de l'arrivée des Français à la Guadeloupe, les Caraïbes, en hostilités constantes avec les Espagnols, étaient établis dans un lieu ou habitation, *icabanum*, où il n'y avait que fort peu d'arbres abattus, « savoir, dit le père Breton, la place d'un carbet et de quelques maisonnettes à l'entour et ce à dessein, afin que les Européens ne puissent les connoistre ny surprendre; c'est pour le mesme motif que la plus part s'établissent au Vent des Isles, parce que les mers y sont rudes, les terres fort eslevées, et de difficile accès ; neantmoins c'est toujours auprès des rivières, d'autant qu'ils ne se peuvent passer d'eau soit pour boire, soit pour se laver. »

Les Européens ont pris des Caraïbes les deux appellations : Capesterre et Basse-Terre. En effet ces derniers désignaient la partie des îles frappée par les vents d'Est : *Balaorconê*, côté d'où vient le vent, d'où les Européens ont fait Capesterre de *Caput terræ*, tête de terre, et les habitants de cette partie *balaorcouri*; ceux de la Basse-Terre s'appelaient : *Caérabouri*.

Le *Carbet* (*Autè* ou *innobone*), « qui est, dit le père Breton, la sale, la hale, l'ouvroir, le reservoir, le refectoir, le dortoir, et la case commune des sauvages: il est à peu près comme un berceau en ovale sur sa hauteur, et longueur qui a soixante pieds sur vingt de largeur, bâti d'une manière rustique, mais aussi délicatement et à profit que l'on se puisse imaginer; on y entre par quatre trous diamétralement opposés sur le centre de l'ovale qui n'ont que quatre pieds de hauteur, sans autres portes ni fenestres, sans chevilles ny clouds, sans estages ny chambres et sans autres séparations ny embarras qui empêche de s'y pourmener douze personnes de front. Seulement à la hauteur de sept pieds, il y a des travers sur dix de longueur pour y suspendre 100 ou 120 lits de coton où ils reposent paisiblement avec une intelligence très parfaite sans querelle et sans bruit, les femmes n'y entrent que rarement et encore pour les y servir. »

Le carbet avait parfois quatre-vingts pieds de longueur. Il

était construit au moyen de fourches hautes de dix-huit à vingt pieds, plantées en terre, et sur lesquelles on posait un latanier ou un arbre droit servant de faîte. Des chevrons ajustés sur ce faîte au moyen de deux petits bâtons (*tabouitali*) liés par des lianes et reposant sur deux grandes pièces de bois (*boulénum*) qui allaient le long de la couverture en dedans, venaient toucher à terre. On le couvrait de feuilles de latanier ou de roseaux. Il était très obscur, il fallait se baisser pour y pénétrer. Sur le côté, il y avait une petite ouverture très basse par laquelle entrait le Dieu des Caraïbes quand il était appelé par un boyèz.

Les maisons (*manna* ou *banna*, d'où *noubana*, ma maison, *toubana* la maison) étaient construites en bois incorruptible, en ovale. Des troncs d'arbres, fichés en terre, en formaient les piliers et étaient entrelacés de roseaux, de branchages ou de lianes nattées. La charpente était recouverte de la même manière et recevait, en outre, une couverture en feuilles de lataniers, de palmistes ou en herbes coupantes. Parfois la première couverture était en *Cachibou* : « c'est, dit le père Breton, une feuille bien licée, longue comme le bras, et plus large d'un pied, qui est assez ferme ; les sauvages l'ayant coupée l'exposent au soleil où elle se ferme, puis la plient par le milieu, l'arrangent sur un roseau fendu en deux, de quatre doigts en quatre doigts, et puis l'attachent avec du mahot, ou des liennes sur la latte, et c'est leur esseau et leur tuille, cette couverture leur dure près de deux ans, elle est belle par dedans, vous la prendriez pour de la peinture. »

La case n'était pas planchéiée, mais la terre était bien battue, très nette et très unie. Sous les sablières, on ménageait un peu de pente. Elle était divisée en deux ou trois chambres : une salle à manger, une chambre à coucher, une chambre de réception, quelques-unes avaient un cabinet pour mettre les *cacones* ou ustensiles, tels que arcs, flèches, boutous, haches, paniers, etc. La plupart cependant n'avaient qu'une seule pièce. Elle avait pour entrée un portique ou auvent à l'Est, où se trouvait la seule ouverture pratiquée pour pénétrer à l'intérieur en se baissant.

Près de la case s'élevaient deux *ajoupas*, servant de cuisine et de magasin de dépôt. L'ajoupa (*aïoupa*) consistait en quatre poteaux fichés en terre, grossièrement entourés de feuilles de latanier ou de balisier, et recouverts de feuilles. La face était ouverte.

Autour du carbet, se construisaient les cases de la manière suivante : le père de famille édifiait sa maison et l'entourait de celles de chacune de ses femmes et de ses enfants mariés. La réunion de toutes ces cases constituaient un village désigné

sous le nom de : *Autê* pour celui qui était assez considérable, et de : *Autê-Raheu* pour un plus petit.

L'emplacement entre le carbet et les cases s'appelait : *Bouellélebou*, cour, place. Les femmes et les enfants avaient la charge du nettoyage de cette cour ainsi que de l'*Acaonagle* ou place devant le carbet. Le balai était désigné sous le nom de : *Aboüittacle*.

Le Caraïbe se levait au petit jour. Le premier éveillé jouait de la flûte (*China*) et les autres le suivaient à mesure qu'ils s'éveillaient, car, dit le père Breton, « les sauvages n'ont point d'autres patenostre que la fluste ». Puis il se rendait à la rivière pour se baigner. Revenu à sa case, il s'asseyait sur un siège en bois, et une de ses femmes venait démêler ses cheveux et le peignait avec le plus grand soin, mettant toute sa vanité dans sa chevelure. Elle l'enduisait ensuite, de la tête aux pieds, d'une couche de cramoisi, au moyen d'une pâte faite d'un mélange de rocou (*bichet*), de la poussière de charbon de sandal pour rendre moins éclatante la couleur qui offenserait la vue, détrempée dans l'huile de carapat. Ce peinturage, considéré comme un grand ornement, était commun aux deux sexes. « C'est leur chemise blanche, dit le père Breton : cette peinture ferme les pores, empesche que l'eau de la mer fige sur leur corps, fait fuir les maringoins et fait mourir les chiques ». Lorsqu'il partait pour une expédition guerrière, il ajoutait des moustaches en croc, ou des marques noires avec du jus de génipat. La gomme du gommier blanc (*chibou*) brûlée sous un canari auquel elle s'attachait, donnait une suie (*coina*) qu'on faisait tomber au moyen d'une plume et qui était le plus beau noir qu'on pouvait trouver : « les garçons et les filles en réservent dans des petites calebasses pour se barboüiller lors qu'ils vont aux festins, car après avoir bien lavé et essuyé leurs faces ils trempent un pinceau dedans et appliquent des traits fort délicats au-dessus des sourcils, le long des paupières ; les autres se font des moustaches à l'espagnolle qui se retroussent sur les joues et font une infinité de tours et contours, et mille autres figures qui les font méconnoistre de ceux qui s'y trouvent. » Le pinceau était désigné sous le nom de *aboulitagle* et la peinture sous celui de *abouletacani* ou *aboulétoni*, d'où *abouletouti* ou *abouletacati*, peintre. Quand les Européens leur firent connaître l'écriture, ils donnèrent à la plume à écrire le nom de leur pinceau et à l'écriture celui de leur peinture.

Pendant cette toilette, une autre femme préparait le repas du matin.

Les Caraïbes étaient très sobres et ne prenaient leurs repas

que sous la pression de la faim. Les hommes mangeaient dans le carbet; les femmes et les petits enfants dans les cases. Leur nourriture était végétale et animale. Ils ne mangeaient pas de tous les animaux; ils avaient en horreur la chair du pécary, du cochon mexicain, du lamentin, de la vache marine, de la tortue, des anguilles. Ils ne mangeaient rien de bouilli. Ils rotissaient leurs viandes. Quatre petits morceaux de bois plantés en terre, des baguettes posées dessus en travers, et du feu, formaient leur gril ou boucan (*aribelet*). Quand le côté exposé au feu était cuit, ils retournaient la viande. Si c'était un oiseau un peu gros comme un perroquet ou un ramier, ils le jetaient, avec ses plumes et sans être vidé, dans le feu, et quand la plume était rôtie, ils mettaient dessus des cendres et des charbons incandescents, et attendaient que la cuisson fut opérée. Ils enlevaient facilement la croûte sur la chair par les plumes et la peau, ôtaient les boyaux et le jabot, et mangeaient ainsi une chair pleine de suc, tendre, délicate, exquise. Ce mode de cuisson a été désigné par les Européens sous le nom de boucan et boucaner. Chose singulière, bien qu'il y eut des salines dans les îles, ils ne se servaient jamais de sel, parce qu'ils croyaient qu'il était éminemment contraire à la santé et à la conservation de la vie.

Ils trempaient leur cassave dans une sauce ainsi composée : ils mettaient dans un canari, avec de la moussache, quarante ou cinquante grains de piment; des écailles, des arêtes de poissons ou des os d'agouti et faisaient bouillir le tout avec de l'eau de manioc. Cette sauce avait une telle force qu'elle les prenait par le nez et ils s'écriaient alors *acatioüatina cheu*, la force du piment me prend au nez, et de grosses larmes leur coulaient des yeux. Le père Breton dit qu'ils ne faisaient cependant cette sauce que quand ils n'avaient pas autre chose, car la sauce qui ordinairement assaisonne leurs mets s'appelle *toma nitomàliem* et est faite avec le tomali du crabe, qui est huileux, dans un canari particulier, désigné sous le nom de : *tomàli-acae*. Le foyer consistait en trois roches qui soutenaient le pot sous lequel on mettait le feu, et s'appelait : *manbàcha*.

Le crabe et le poisson, mais le crabe surtout, faisaient leur principale nourriture : *chou-choùba boi*, succe ta crabe, disaient-ils, écrit le père Breton qui ajoute : « leurs mets ordinaires sont les crabes, ils les font cuire et cassent en sorte qu'en suçant ils tirent toute la viande ». Quant au poisson, les femmes le faisaient cuire fraichement pêché, et « souvent éventré à moitié dans de l'eau pure, sans l'escailler, ou elles mettent pour ragoust du poivre, et se servent de quelques petits esclats de bois qu'elles retirent du feu pour le tirer (après avoir versé

cette saulce) lavant leurs mains d'une gorgée d'eau qu'elles succent d'une callebasse, afin de le rompre et de le distribuer proprement. »

Ils avaient encore comme nourriture les burgaux et les lambis. Ils prenaient trois repas par jour.

Après le premier, ils se livraient ou à un doux *farniente* ou aux travaux réservés aux hommes. Les uns se couchaient paresseusement en rond, en travers de leur hamac et fumaient, ou s'accroupissaient sur les talons autour d'un feu, ou se tenaient sur la pointe d'une roche ou sur le rivage, et les joues appuyées sur les peaumes des mains, passaient de longues heures dans un mutisme complet, car ils sont, dit le père Breton, étrangement mélancoliques, songéars et taciturnes. Perchés sur leurs rochers, dont la couleur s'harmoniait à leur corps rougeâtre, et immobiles, ils semblaient des statues de la mélancolie. D'autres sifflaient avec la bouche ou jouaient de la flûte simple ou de celle appelée *hoùhue* faite de trois flûtes arrangées et attachées ensemble, sur un ton toujours le même; faisaient des paniers, des flèches, des arcs, des boutons, des coins, des ciseaux, des couteaux, des crocs, des harpons; taillaient la pierre pour en faire des vases à deux anses destinées à recevoir le sang des victimes, ou la creusaient de part en part pour en faire les grains des colliers de leurs boyez; sculptaient des meubles et des ornements pour le carbet; confectionnaient pour leurs enfants, en bois de gayac des poupées ou marmousets, appelés comme l'arbre *mànlira*, travail surprenant dans lequel se déployait la merveilleuse patience de ces ouvriers, qui travaillaient avec des outils de pierre sur de la pierre ou des bois très durs. D'autres encore fabriquaient avec des fils de coton ou d'autres plantes des filets (*câli*), des lignes de traîne, ou façonnaient avec de la terre à potier les ustensiles nécessaires aux besoins du ménage, savoir:

Canàlli, grands vaisseaux dans lesquels les Caraïbes faisaient leurs boissons, notamment l'*oüccou* ou *oüicou*. De *canalli* est venu par corruption le mot *Canari*.

Les autres *canalli* s'appelaient :

Chamacou taoloüa ; *Roüara* ; *iàligali*.

« Les deux premiers, dit le père Breton, servent à mettre l'oüicou qui a bouilli, et qui est passé, on les pose devant eux, pleins au lieu de pots, il y en a tel qui contiendra vingt à trente pots, les autres sont plus petits, suivant les gens auxquels on les présente ; le troisiéme sert à faire cuire des patates ; le quatriéme sert à faire rostir le poisson, il y a du feu dessous, et à la bouche en bas sur quelques roches, afin que le feu aye de l'air, il est estroit par haut, le dessus est garny

de petits bastons qui sont en travers, sur lesquels ils posent les poissons qui cuisent à loisir, et souvent à petit feu (la chaleur se conservant dans le canari) ».

Boutèicha, dont on se servait pour aller puiser de l'eau à la rivière.

D'autres, enfin, taillaient dans le bois de gayac ou arrangeaient des calebasses pour avoir des pots, des verres, des plats, ou formaient des coupes avec les crânes des ennemis tués.

Les Caraïbes qui avaient à accomplir des travaux au dehors ou voulaient aller chasser, ne sortaient que lorsque le temps était beau et la rosée tombée, et s'ils devaient se mettre en mer, avant d'effectuer le projet, ils disaient : *bàcha hàbou oüàbara*, attendons qu'il fasse chaud, aussi quand ils partaient la brise était levée et ils avaient plus de peine à ramer.

Les uns pêchaient soit en tuant les poissons à coups de flèches et en plongeant pour les prendre, soit en se servant de lignes, soit en enivrant les rivières avec des plantes dont ils connaissaient les propriétés soporifiques, soit en allant à la vare on pêche du lamentin, de la tortue ou d'autres gros poissons. » Le pescheur (qu'on appelle vareur) prend un petit canot, va au lieu où la pesche se doit faire, armé d'une grande perche *(naticoni-èboüe)* droite et longue comme une pertuisane, au bout de laquelle est le clou à vare auquel la ligne est attachée : le vareur est tout debout sur le nez du canot avec deux matelots, l'un cabare jusqu'à ce qu'on soit à une raisonnable distance du poisson, que le vareur perce avec la vare qu'il luy darde, tandis que l'autre matelot laisse courir sa ligne contre la toste du canot, jusqu'à ce que le poisson ayt jetté son feu et passé sa furie, puis il la retire, et l'animal se roidissant, le canot se retrouve bien-tost dessus, le vareur préparé luy lance un second clou, tandis qu'on file encore de la ligne ; l'animal estant bien arresté on l'embarque dans le canot, ou on le traisne à la chaloupe ».

Les Caraïbes n'avaient aucune idée de la propriété privée. Dans l'état imparfait de leur société et avec leurs besoins bornés, ils pensaient que la terre n'était à personne. Ils choisissaient à leur guise un terrain destiné à la culture des quelques végétaux nécessaires à leur alimentation : *Kière*, magnoc, *Balàranna*, bananiers, *Mabi*, patates, *namoüin* ou *choucou*, igname, *tàya*, choux caraïbes, malanga et madère, *manconti*, pois, etc. Ils faisaient des habitués pour planter du coton. Quant au rocouyer, ils le plantaient près de leurs cases parce que les oiseaux le gâtaient : *cabichati nibichet*, disaient-ils. Pour défricher un terrain, ils faisaient appel aux autres hommes de leur carbet. En une matinée, cent ou deux

cents pas de bois en carré étaient abattus par terre pêle mêle ; puis on buvait le reste du jour et toute la nuit suivante, pour le payement de la peine. Six semaines après, le feu était mis aux débris secs, en plein midi, au fort de la brise et du côté d'où venait le vent. La meilleure partie était brûlée. Un nouvel appel était encore fait pour nettoyer le terrain, occasion d'une nouvelle fête. Ils appelaient ces diverses opérations balayer leur jardin (*ichali*) ainsi qu'ils dénommaient leurs plantations. Cette expression a passé aux Français et est encore en usage de nos jours.

Leur patiente industrie se manifestait avec éclat dans la construction de leurs embarcations, œuvre gigantesque, qui prenait parfois des années entières pour être achevée.

Ils avaient les embarcations suivantes :

Canàoa ; couliàla ou *oucouni.*

Le couliala n'excédait presque jamais vingt pieds de long et trois ou quatre de large, et il était pointu par les deux bouts, qui étaient plus élevés que le milieu d'environ quinze à vingt pouces ; il était partagé par neuf bancs. Derrière chaque banc et à environ huit pouces de distance, il y avait des bâtons gros comme le bras dont les bouts étaient fichés dans les côtés du canot et servaient à soutenir ces côtés pour les tenir toujours dans la même distance et permettre aux personnes assises de s'appuyer. Le haut des bords était percé de plusieurs trous de tarière, garnis de cordes de mahaut pour attacher les bagages.

Le canoüa avait l'avant élevé et pointu comme celui du canot ; l'arrière était plat et coupé en poupe, et on y attachait une tête de marmouset en relief, barbouillée de blanc, de noir et de rouge, avec un bras d'homme boucané, fixé à côté. Il avait des bancs comme le couliala et un exhaussement fait avec des planches dolées, hautes d'environ quinze pouces. Ces planches étaient cousues et ajustées avec des aiguillettes de mahaut et les jointures calfeutrées au moyen d'étoupes faites avec l'écorce battue de cette plante. Par dessus ce calfeutrage, étaient fixées, avec les mêmes aiguillettes, des gaulettes. De deux pieds en deux pieds étaient placés les bancs.

Cette embarcation avait pour le moins quarante pieds de long sur sept à huit de large. « Ce sont, dit le père Breton, les gallions des sauvages, ils sont longs de soixante pieds plus ou moins, rehaussez de planches, qui contiennent des équipages de cinquante à soixante hommes de plus ». Colomb raconte qu'il a vu un de ces canots contenant cent cinquante personnes.

L'arbre qui leur donnait ces embarcations était le *chibou* ou gommier blanc.

Les Caraïbes appelaient la semelle de la pirogue : *ticànali canaoa* ; les planches qui la rehaussaient et grossissaient : *tiamum canaoa;* la proue : *tichiri canabiré* ; la poupe : *tiona balarana* ou *tiona canabiré ;* les œuvres vives : *tioubachiri ; aboüita* ou *nenéné*, aviron ; *taloucali canaoa*, calfeutrage (avec de la gomme de chibou et de l'écorce pilée du mahot.)

Les Caraïbes après avoir abattu l'arbre, choisissaient le côté le plus plat pour être creusé. Ils le tournaient sur le côté pour travailler la partie opposée qui formait le fond et qui était façonnée de manière à recevoir une figure un peu plate dans le milieu, appelée semelle et était arrondie insensiblement à mesure qu'on approchait des côtés. Cette figure rendait l'embarcation plus stable sur l'eau, car si elle avait été ronde ou coupée comme le dessous d'un navire, la pirogue eut été volage et aurait tournée sens dessus dessous si on ne la lestait pas bien. Cette partie achevée, l'arbre était retourné et mis sur le chantier pour être creusé. On perçait d'abord trois ou quatre trous de tarière pour connaître l'épaisseur à donner à l'embarcation et la laisser égale tout le long de la semelle jusqu'à la naissance des pointes où elle avait plus d'épaisseur. Cette opération terminée, on faisait entrer par force des rondins de la grosseur du bras tout le long des côtés en dedans, pour les ouvrir et écarter le plus possible. Ces rondins n'étaient retirés que lorsque le bois étant parfaitement sec, les côtés ne pouvaient plus se resserrer et se rapprocher. La pirogue était alors retournée sur un côté pour doler l'autre et lui donner l'épaisseur voulue, épaisseur de trois bons pouces à la semelle pour les grandes, et en diminuant peu à peu jusqu'aux bords qui n'avaient qu'un pouce environ. Les naissances des pointes étaient ajustées en ménageant des petites nervures partant de la semelle et marquant comme la fin d'une quille. On avait soin de laisser dans la concavité des petites élévations prises dans l'épaisseur du bois et dans lesquelles on creusait des rainures pour y faire entrer des totes ou bancs désignés sous le nom de *ticouloubi*.

La pirogue achevée, il fallait la conduire à la mer. Son maître parcourait le village en criant : *caiman icanaoali ibinac*, viens m'aider à traîner ma pirogue de la montagne à la mer et assister à la fête qui suivra. C'est ainsi que la solidarité humaine faisait accomplir à chaque instant de saintes actions à ces sauvages. Pas un seul ne manquait à l'appel, et la pirogue ne tardait pas à être bercée par les vagues.

Les canots avaient ordinairement deux mâts et deux voiles (*bira* ou *nibirani*) carrées, les pirogues trois mâts et assez souvent des petits huniers.

On les dirigeait ainsi à la rame.

Un homme assis ou debout à l'arrière était armé d'une pagaie (*taboucoura*) faite comme une pelle de four et longue de cinq à six pieds, et qui avait un manche rond prenant les deux tiers ou les trois quarts de la longueur. Sa largeur était d'environ huit pouces, sur un pouce et demi d'épaisseur dans son milieu, diminuant jusqu'à six lignes sur les bords Elle était embellie de deux rainures partant du manche, dont elles semblaient marquer la continuation jusqu'à l'extrémité de la pelle qui était échancrée en manière de croissant. On remarquait souvent au bout du manche une petite traverse de cinq à six pouces de long, en manière de béquille servant à appuyer la paume de la main en nageant. L'homme ou pagayeur trempe alternativement la pelle de chaque côté de la pirogue, en opérant une égale force à droite et à gauche et parvient ainsi à la maintenir dans la direction à atteindre.

Les rameurs avaient un aviron ou pagaie semblable à la précédente de deux pieds et demi, et ils nageaient la figure tournée vers l'avant, poussaient l'eau en arrière et faisaient ainsi avancer l'embarcation.

Les Caraïbes accomplissaient dans leurs pirogues des voyages de deux à trois cents lieues, naviguant de terre en terre, et quand ils la perdaient de vue, se dirigeaient sur les étoiles ou la route du soleil. Ils avaient pour ancre une pierre prise avec quatre bâtons, attachée à un câble en écorce de mahot (*tacharagle* ou *ichibani*.)

Ils avaient encore des canots plus petits (*aoulloubouli*) de toutes grandeurs qui allaient jusqu'à ne pouvoir servir qu'à un seul homme. Ces embarcations étaient employées pour la pêche ainsi que le *boulali* ou pripri, piperie du père Breton.

Le pripri, sur lequel ils se lançaient à de grandes distances en mer, et dont l'usage n'a été que tout récemment interdit à nos pêcheurs actuels, se composait de quatre ou cinq chevrons en bois flot, réunis par deux autres en travers, liés au moyen de cordes en coton, en fibres de palmier ou d'aloès.

Nous indiquons ici toutes leurs expressions concernant la mer et la navigation.

Balanna, mer ; *anac*, haute mer.

Alloüin-alloüin balannakayeu, *toubarracheen canabite*, la pirogue va grand air et fait beaucoup d'écume.

Baon-bonaléri balanna emétali aregric'oni, la mer bat jusque contre la falaise.

Oüataoboucayem toromantimain bouliri, vague venant par devant et haussant le canot par devant et le baissant par derrière.

Atauboucani, ce mouvement là.

Ataloüa balanna chébi, la roche repousse la vague de la mer.

Balamaca ou *balannéboüie*, le bord de la mer.

Huiboyénkaycoüayénli, vent contraire.

Oüabàracheenli, vent devant.

Oüarici-chéenli bébéire, nous avons le vent sur l'arrière.

Oüào-büoago-chéenli, nous l'avons sur les quartiers.

Boulichiti, kaboulichiti balanna, la mer fait du poudrain, ce qui rend l'air obscur.

Touboulli, sillage.

Tacàlachonê balanna, brisants de la mer quand elle crève et se rompt sur le sable ou le rivage ou contre quelques roches sur les basses.

Tacàlaronê, blancheur de cette écume.

Càki-cakirou balanna emétali oüagocheen, la mer bondit jusque sur les roches.

Chaoüai, côtes, rochers qui bordent la mer, antres, cavernes, grottes en la mer.

Chébi, basses (rochers qui n'arrivent pas jusqu'à la superficie de la mer.)

Ebéni, cbcinté, marée, vague.

Tachàaroüaca, recoin d'une anse, d'un cul-de-sac commode pour calfater une embarcation.

Iacomma, longue perche dans les pirogues pour empêcher le choc quand on aborde.

Ihati oubécou, le grain est passé, si les matelots voient en mer un noir nuage plein de vent et de pluie, ils en ont peur et se tiennent sur leur garde, mais lorsqu'il crève, ils disent l'expression.

Illepféeli, nuée grosse de pluie.

Ioüàli, baie.

Tioualiroconê, cul-de-sac.

Laba labarou couliala, canot qui roule, qui est volage.

Laba labagonê, roulis du canot.

Io logo, bulles d'air se levant sur l'eau.

Nibate niabou, je vais débouquer, sortir des îles, d'un détroit pour me mettre en haute mer.

Aboukétoutou, détroit.

Atàcarouti, navire échoué, ensablé ou qui touche les cayes ou la terre.

Oüàtacaraca chéù, expression employée quand étant proche de terre, on sent que le canot touche.

Chiboulicaye homan tào haboucoü-itali, sciez. (C'est nager à rebours pour se retirer hors des lames de crainte qu'elles ne jettent le canot à la côte.)

Anyan-anyan, expression chantée quand on tire à l'aviron, puis vient le chant *Ayaolicani.*

Le Caraïbe qui entreprenait un voyage par mer prenait le titre de: capitaine du canot : *allène ; nallénecou* ; *nallenamoucou* ou *nécloubénacou.* Il gouvernait le canot, donnait les ordres pour tout ce qui concernait l'embarquement. Le voyage pour la Terre-Ferme s'appelait : *Iantoumali.* Si l'expédition devait avoir lieu en Terre-Ferme ou dans une autre île, le capitaine appelait les matelots, en criant : *Guitennê.*

Ils se rendaient souvent aux Saintes pour pêcher et à Marie-Galante pour prendre les crabes si renommés de cette île. Aussi, comme ils ne pouvaient se passer de coton pour enfiler leurs bijoux, pour mettre les pennes à leurs flèches et ajuster le dard, avaient-ils le soin de faire dans ces îles quelques abattis d'arbres pour avoir des jardins plantés en cotonnier.

Quand ils revenaient de ces expéditions pendant la nuit, ils cornaient avec des coquilles de lambis, et les habitants du carbet, ainsi avertis de leur arrivée, s'empressaient de venir sur le rivage avec des flambeaux faits avec le bois de chandelle, appelé par eux *touli* et les aidaient à opérer le débarquement.

Les Caraïbes chassaient l'agouti avec autant d'ardeur que les Français le lièvre, et comme cette chasse avait lieu dans la montagne et, par conséquent loin des habitations, ils s'attardaient souvent et se trouvaient dans la nécessité de coucher dans les bois. Ils faisaient alors une place pour cabaner, qu'ils désignaient sous le nom de : *boulelétébou.* Pour dormir, ils élevaient alors des ajoupas, et ceux qui avaient apporté leur hamac le suspendaient à deux arbres. Ils cabanaient toujours ainsi dans toute expédition où il fallait passer la nuit loin de leurs villages.

Une de leurs passions était la pêche du coulirou. Aussi disaient-ils de ceux qui y excellaient : *kacouchoucatiti coulirou,* il pêche bien du coulirou. « Les Caraïbes, dit le père Breton, font une ligne de pitte aussi déliée qu'un fil, au bout de laquelle ils attachent un hameçon d'estaim, l'autre bout à une verge ils ne font que la jetter et traisner un peu, puis la tirent, et la rejettent incontinent, ils en tirent souvent, quoyque l'hameçon ne soit point apporsté, ces poissons estant poursuivis en mer des gros, pour éviter leurs dents sautent souvent sur le sable, où les mauves oyseaux de mer les recueillent bien vistement, les autres se rangent le plus qu'ils peuvent le long du rivage, et c'est là où les Caraïbes les démontent tant qu'ils en voyent, ils ne se lassent point de pescher, quoyque le soleil soit bien ardent, tant ils en sont friands ».

Les Caraïbes n'avaient aucune connaissance du temps. Le

père Raymond Breton écrit : « Où nous disons, quelle heure est-il ? ils disent *allia huèyou bào ?* où est le soleil ? S'il est neuf heures, ils diront *ignouraali*, il est bien haut ; si c'est après-midi, ils diront *tabalaali*, il tourne ; à quatre heures, *inhoutiékéili*, il n'est pas encore trop tard. »

Ils ne connaissaient pas la ligne équinoxiale, mais ils savaient bien lorsque le soleil passait et repassait sur leur zénith : *Leouallagonitocou chéenli huéyou*, disaient-ils, le soleil est en son milieu, en son égalité. *Merébeti hueyou*, disaient-ils encore, le soleil n'est pas encore sur notre zénith. Ils appelaient le soleil à midi : *chéouti, cheoulougouti huéyou.*

Ils désignaient le soleil sous le nom de : *huéyou*, et s'écriaient de sept à huit heures du matin : *cheuti huéyou*, le soleil brûle, de quatre à cinq heures du soir : *bàchati*, il est chaud, mais non pas insupportable.

Leur numération était complètement imparfaite. Ils ne comptaient que jusqu'à cinq : *amoin*, un ; *biama*, deux ; *éloüa*, trois; *bianbouti*, quatre ; *aban làoyagonê*, cinq. « Les Caraïbes, dit le père Breton, comptent jusqu'à cinq et non plus, pour exprimer dix, ils disent *chon noncabo* : tous les doigts, s'il y en a moins, ils plient de doigts à proportion, s'ils veulent aller jusqu'à vingt, ils écartillent les doigts des mains à costé des doigts des pieds, et disent *chon nougouti*, *chon noucabo*, c'est-à-dire tous les doigts des mains, tous les doigts des pieds , quand ils veulent compter davantage, ils disent *tamigati cachinitibontibali*, ou *saccao bali*, il y en a autant que de cheveux en teste, ou que de grains de sable au rivage de la mer. »

Cependant ils avaient les expressions suivantes : *Libiamani*, la deuxième, la seconde, *biamacoüakêbàe*, fais le double ; *biamara bonale*, tous deux à la fois ; *biama biama tiem méme*, il les prend tous, deux à deux, *biamacoüa liem làpourcou*, il a deux côtés ; *biamacoüatou noucabo*, j'ai deux mains.

Ils ne connaissaient que quatre couleurs : *tamoueti*, blanc ; *houereti*, jaune ; *oùlini*, noir et *ponàti*, rouge, et appelaient la teinture : *tibien.*

Quand ils revenaient de la pêche ou des bois, s'ils avaient été mouillés par l'eau de mer ou la pluie, ou s'ils s'étaient salis, ils se baignaient dans la rivière. Ils prenaient encore un bain à midi, avant leur second repas, et à quatre heures, avant le troisième. « Je n'ay rien veu, écrit le père Breton, qui contribue davantage à la conservation de leur santé que ces bains, et leurs jeunes aussi quand ils sont moderez. »

Nous allons décrire plusieurs des produits de leur industrie :

Matatou (*matoutou*), espèce de corbeille carrée sans couvercle dont la grandeur varie selon le caprice de l'artisan. Le

fond est plat et uni, les bords ont trois ou quatre pouces de hauteur. Les coins sont portés sur quatre petits bâtons quelquefois sculptés, et excédant de trois à quatre pouces la hauteur des bords, terminés en boule ou coupés à pans. Ces bâtons sont enchâssés dans les angles et ont de huit à douze pouces de longueur au-dessous du fond du matatou qui, fait en feuilles de palmier ou en joncs, est travaillé si serré qu'on peut y mettre de l'eau sans qu'elle s'écoule. Le matatou sert à différents usages, notamment de table à manger.

Catoli (*cataoli*), hotte servant à porter les racines, les fruits, les poissons et autres objets pris au dehors. Il n'a pas de dossier, le fond plat est assez large ; il a la forme d'une pyramide de plusieurs côtés ; les deux bâtons sont entortillés d'une écorce de mahot large de quatre doigts qu'on ne passait pas dans les bras, mais sur la tête pour la poser sur le front. Les objets qu'on y mettait étaient arrêtés au moyen d'une cordelette. Il est propre, léger et très enjolivé. Il y en avait de deux espèces : à jour ou à plein. Les roseaux, joncs ou queue de latanier avec lesquels on les confectionnait étaient teints de plusieurs couleurs et mis en œuvre en compartiments à jour. Travaillé à plein, il était si serré, qu'on pouvait le remplir d'eau.

Paniers caraïbes :

Bacàlla. Longueur double de la largeur ; le fond est plat, les côtés droits avec une hauteur variant selon le caprice ou l'usage auquel on le destine ; mais ordinairement elle n'excède pas dix pouces dans les plus grands. La couverture est de la même figure que le dessous, et l'enchâsse très juste. Le panier caraïbe sert à renfermer les petits meubles et les ajustements ; il est fait avec du latanier ou des roseaux, est tressé très serré, en carré ou en compartiment, et doublé de manière à être imperméable, avec des feuilles de cachibou ou de balisier, amorties au feu ou au soleil. Les bords sont couverts avec un morceau de latanier ou de roseau, assez large pour être doublé, et arrêtés, d'espace en espace, avec des filets de pite, teints en couleur parfaitement bien filés et tors.

Ocoàcae ; *oùllougoulou,* paniers à gros yeux faits, avec les chenevottes du *ouallomàn* que le père du Tertre appelle Solaman, après la confection des couleuvres à presser le manioc. Ils sont rougis avec le rocou en masse non détrempé en huile appelé : *ollocàmboüi.*

Oüarroüli, corbeille ronde pour mettre du linge.

Samboura, petit panier, fait avec des lianes de pomme, de seguine ou de bamboche, dont la hauteur varie de vingt-cinq à trente-cinq centimètres. Il a une forme ventrue dans

son milieu et va en diminuant un peu, et est revêtu d'un couvercle dans les mailles duquel passe une petite corde à laquelle il est suspendu et le long de laquelle joue le couvercle. Le sambourra sert principalement à transporter les poissons de rivière et les écrevisses

Nattes (*naroùtonni*) travaillées avec un goût parfait et confectionnées avec des fibres de palmier, de bananier corde, des lataniers. du carata (*carrouara*), du gombo, du grand cousin ou du mahaut-piment.

Les Caraïbes avaient l'idée du dessin. Ils sculptaient des statuettes grossières dans le jade, le jaspe, la lave, le porphyre. C'étaient leurs dieux Lares. Leurs artistes patiens ont laissé, notamment au quartier des Trois-Rivières, sur les roches volcaniques qui s'entassent dans un si beau désordre sur le rivage de la mer, des compositions gravées avec la simplicité des âges primitifs (*inemertêli*), gravure.

Nous donnons ici la reproduction de deux de ces compositions, copiées avec une scrupuleuse exactitude par M. Parent d'Ausbourg, qui, après les avoir dessinées d'un crayon habile, les a fixées sur la pierre lithographique.

Mieux que toute description, ces dessins feront ressortir la naïve habileté des artistes inconnus qui ont déposésur ces roches les compositions, qui attestent que leur âme, quoique à un degré inférieur, a été animée par le souffle divin de l'art.

DESSINS.

Les femmes caraïbes, en se levant, allaient aussi se baigner avec les enfants soit à la rivière, soit à la mer. Après, elles faisaient la toilette de leurs maris, préparaient leur premier repas, s'occupaient ensuite des soins à donner aux enfants. Dans l'après-midi, elles allaient aux jardins, labouraient la terre avec un gros bâton pointu, assez semblable à un épieu *(coyere)*, plantaient les vivres, arrachaient le manioc ou fouillaient des patates ou des ignames, prenaient les autres plantes nécessaires à l'alimentation de la famille, et, le catoli chargé, revenaient, à la maison, où les attendait une autre besogne : exprimer les huiles du copahu, du palmiste, du ricin; réduire en pâte le rocou, filer le coton et en tisser des toiles; veiller leurs enfants, traiter les malades, préparer le dernier repas du jour, et aller au bois, *akinagoüa*, enfin de chercher le bois de chandelle nécessaire pour faire du feu sous les hamacs pendant la nuit.

Indiquons ici leur manière de filer le coton, en laissant la parole au père Breton : « les femmes ayant tiré le cotton de sa coque et tiré les graines, font passer une flèche sans fer dedans puis tournent ce cotton qui se raréfie comme de la laine cardée; l'ayant rompu l'attachent par un bout à cette flèche qu'elles tiennent à la main, de l'autre, elles ont un fuseau qui est long d'une coudée, et plus, l'arrest du fil est une rotonde faite d'une escalle de tortue, large comme la main et esloignée d'un demy pied (du bout de bas plus ou moins) qui pose contre terre, la pointe penche sur la cuisse de la femme qui le fait tourner avec sa main estendue, et retourner le long de la cuisse. »

Les hommes aussi font toutes leurs cordes sur les cuisses. C'est ce qui explique la coutume qu'avaient les Caraïbes de s'arracher le poil du corps; car avec des poils sur la cuisse ils n'auraient pas pu filer. L'opération leur faisait cuire la peau; aussi, disaient-ils, quand elle était terminée *àra àra nèbouic*, la cuisse me cuit, me brûle.

Après le souper de leurs maris, et après avoir elles-mêmes soupé, un dernier travail les attendait : gratter, grager, presser le manioc pour avoir le pain du lendemain et préparer leur boisson nationale.

Le *Yuca* ou *manioc* (*Kière*) donnait aux Caraïbes leur pain.

Le manioc (*Jatropha manihot*) est un arbrisseau à écorce grise (*belèhuera*), rouge (*miriti*) ou violette (*iticaheu*), selon les différentes espèces de bois qu'elle recouvre. Il a sept à huit pieds de hauteur. Le tronc et les branches sont remplis de nœuds assez rapprochés les uns des autres, avec des petites excressences marquant les endroits où se trouvaient les feuilles

qui tombent à mesure que l'arbre croît. Le bois est mou est cassant et vient de bouture. La feuille est en forme de trèfle allongé ou semblable à une feuille de vigne que l'on aurait fendue le long de ses nervures et à laquelle on n'aurait laissé de chaque côté qu'un demi-doigt de large. Ces feuilles sont glabres, un peu fermes, d'un vert clair en dessus, éparses sur la tige, ramassées vers le sommet des rameaux et portées sur de très longs pétioles. Les fleurs sont rougeâtres, épanouies en bouquets, et donnent naissance à un fruit capsulaire à trois coques monospermes dont les graines sont luisantes et d'un gris blanchâtre entremêlé de petites taches un peu foncées et ayant de la ressemblance avec celles du ricin. Autour de la racine principale poussent de trois à sept autres de différentes grosseurs, égalant ordinairement les plus fortes betteraves. Elles ne pénètrent pas profondément dans la terre et s'arrachent facilement. Leur écorce est pareille à celle du bois, mais la substance qu'elle enveloppe est toujours blanche. Le manioc blanc ou d'osier a ses racines mûres à huit mois; les autres espèces ne mûrissent qu'entre quatorze et dix-huit mois.

Quand la maturité est arrivée, on arrache l'arbre tout entier avec les racines.

On détache ces dernières, on en gratte l'écorce, puis on les jette dans un canot ou auge en bois (*bataya*) pour les bien laver et ensuite on les grage.

Grager le manioc, c'est le réduire en une espèce de farine très humide ressemblant à de la grosse sciure de bois. On ne gragait que la quantité nécessaire pour le jour suivant.

L'opération de la grage s'accomplissait au moyen d'une planche faite avec des racines ou des cuisses d'arbres, dans laquelle étaient plantés des petits éclats de cailloux très pointus, ou des éclats d'une coquille appelée *boettê*. La racine était promenée sur cette planche et la poudre tombait dans une auge, puis était portée à la presse pour en exprimer le jus (*inhali*), poison très violent qui paraît être de l'acide cyanhydrique ou un corps facile à se transformer en cet acide et heureusement très volatile.

Les Caraïbes employaient contre cet empoisonnement l'eau de mer pour les hommes et pour les animaux cette même eau avec adjonction de jeunes feuilles du roucouyer. Les Européens l'ont combattu par le sucre brut à haute dose, les mucilagineux et quelquefois les antispasmodiques. Les Caraïbes se servaient de la râpure toute fraîche de la racine pour la guérison des ulcères extérieurs.

Disons qu'une espèce de la plante appelée Camanioc (*Camagnem*), mot qui signifie, d'après le père Labat, chef des magniocs, ne possède aucune propriété vénéneuse.

On pressait ainsi :

Le manioc gragé était mis dans une couleuvre en roseau refendu, ou en latanier dont un bout était attaché à une branche d'arbre ou au faîte du carbet. A l'autre bout, on amarrait une grosse pierre dont le poids tirant en bas la couleuvre la faisait retrécir en exprimant tout le suc.

La couleuvre (*matabi*) était un cylindre de six à sept pieds de long et de quatre à cinq pieds de diamètre, composée de roseaux refendus ou de lataniers nattés et tressés à peu près comme des bas de coton. « On foule, on presse le manioc, dit le père Labat, à mesure qu'on le fait entrer dans la couleuvre, ce qui augmente beaucoup son diamettre en même temps que sa longueur diminue ; mais le poids qu'on attache à son extrémité la fait allonger en diminuant son diamettre, ce qui ne peut arriver qu'en comprimant ce qui est dedans et en exprimant le suc. On peut se convaincre de cette expérience par l'exemple d'un bas de chausse dont on augmenteroit considérablement le diamettre en l'emplissant de beaucoup de pâte ou d'autre matière semblable, et dont on diminueroit en même temps la longueur, mais à qui on restitueroit toute sa longueur, en diminuant son diamettre, si en le suspendant en l'air ou attachoit un poids à son extrémité, parce que la pesanteur du poids comprimeroit la matière qui y seroit renfermée, et la réduiroit en un moindre volume. »

La femme qui avait terminé la première l'opération de la presse, mettait la tête hors de la case et criait aux autres : *hamourouca*, c'est-à-dire venez presser la farine. Toutes arrivaient avec leurs coüïs et se rangeaient autour de la farine, en prenaient entre leurs mains et la pressaient dans les coüïs, puis la remettaient où elles l'avaient prise et s'en allaient chez une autre, jusqu'à ce qu'elles eussent suffisamment l'eau exprimée de la farine.

Elles plaçaient le coüï dans un coin de leur case et le lendemain l'eau étant reposée, elles s'en servaient pour faire cuire ce qu'elles voulaient.

La racine pressée, on faisait la cassave (*alleiba* ou *màrou*), le pain des caraïbes, sur de grandes pierres plates et minces ajustées ensemble en diminuant sur leur épaisseur et ayant ordinairement vingt-deux pouces de longueur, sur quatorze et demi de large et trois pouces d'épaisseur. Elles étaient fort unies, couleur de feu, ovales, chauffées pour en enlever facilement des éclats et les réduire à la forme voulue. Elles étaient posées sur des pierres et on faisait du feu dessous. Lorsqu'on ne pouvait plus les toucher du doigt, à cause de leur chaleur, on prenait un *huibichet* (*ébechet* ou *ibichet*), ou crible fait en

roseau, queues de latanier, ou première écorce du *oualloman*, ayant des trous carrés d'environ doux lignes en tous sens, on jetait dessus le manioc gragé pour rompre les grumeaux formés sous la presse, retenir les parties mal gragées, la subtiliser autant que possible. La farine passée tombait sur la pierre, et on arrêtait l'opération lorsqu'elle avait atteint trois doigts d'épaisseur. Cette farine s'abaissait à mesure qu'elle cuisait et toutes ses parties se joignaient ensemble, mais on avait soin d'aider à cette liaison en passant dessus et en appuyant légèrement une spatule de bois (*icherecou*) tenue dans la main droite Quand le côté touchant la pierre était cuit, ce qu'on reconnaissait à son adhérence et à sa couleur rousse, on tournait de l'autre côté en passant la spatule tout entière entre la pierre et la cassave qu'on élevait assez pour y pouvoir passer la main gauche et on la faisait retomber sur le côté non cuit. Quand la cassave était cuite, on la retirait pour l'exposer au soleil pendant deux ou trois heures afin d'achever de dessécher l'humidité qui pouvait y être restée. Elle avait alors de trois à quatre lignes d'épaisseur dans ses bords et un peu davantage dans son milieu. L'intérieur était blanc et les deux côtés avaient une couleur d'or pâle.

Le suc du manioc, desséché au soleil, donne une fécule éclatante de blancheur, appelée *Mouchache* (*enkeheu*), ou fine fleur de manioc, « comme qui diroit, écrit le père Labat, enfant de Manioc, car le mot mouchache, qui est espagnol, signifie un enfant. » On en fait de l'amidon et une farine désignée par les Européens sous le nom de farine de mouchache et qui est délicieuse.

La mouchache déposée au fond des coüïs servant à contenir le jus de manioc, était réduite en poussière et mêlée à l'autre farine pour rendre la cassave meilleure. Les jeunes filles avec la mouchache même formait des petits pains pas plus épais que la langue d'un chat, qui étant bien rissolés, gresillaient sous la dent et étaient fort appétissants.

Les grumeaux qui n'avaient pu passer à travers l'ébichet, les petits morceaux de manioc échappés de la grage, séchés sur la pierre et pilés, donnaient une farine avec laquelle on faisait de la bouillie (*ayoüirone*).

Les Français ont inventé deux manières de presser le manioc :

« La première, dit le père Labat, est de mettre la farine aussitôt qu'elle est gragée dans un canot ou auge de bois, dont le fond et les côtez sont percez de trous de tarrière, dans laquelle on a étendu une natte de roseaux refendus, afin d'envelopper la farine et l'empêcher de s'écouler par les trous de l'auge ; et quand l'auge est pleine, on remplit par dessus ce

qui reste de la natte que l'on couvre avec une planche de la grandeur de l'ouverture du canot. On appuye pour l'ordinaire le canot contre un arbre ou du moins contre un poteau bien enfoncé en terre, où il y a une mortaise où l'on fait entrer le bout d'une pièce de bois de huit à dix pieds de long, qui passe à angles droits sur le milieu du canot ; on met sur la planche qui le couvre quelques morceaux de bois, afin que le bout de la pièce de bois opposé à celui qui est dans la mortaise, soit beaucoup plus élevé. Ce bout est accommodé et élargi avec quelques petites planches qu'on y a clouées, qui le rendent propres à recevoir de grosses pierres dont on le charge, afin que par leur poids on fasse enfoncer la planche qui couvre le canot, et qu'ainsi on comprime la farine qui est renfermée. Cette pièce de bois ainsi chargée fait l'effet d'un levier. »

La seconde manière consiste à mettre le manioc gragé dans des sacs de grosse et forte toile. Ces sacs, séparés les uns des autres par des planches, sont mis sous presse sans faire usage du canot.

Les Européens font leur cassave sur une platine de fer fondu, ronde, épaisse d'un demi-pouce et large d'environ deux pieds. Elle est posée sur un trépied ou sur des pierres et le feu est mis dessus. Ce mode a été plus tard perfectionné et sur chaque habitation existe une case à platine. La platine est scellée dans un mur et est chauffée au moyen d'un fourneau. Les habitants au lieu de cassave ont fabriqué, pour leur commodité, de la farine de manioc (*keletona*). La farine tombée sur la platine est sans cesse remuée avec un petit rabot en bois qui empêche toute liaison. « Elle reste, dit le père Labat, comme de gros sels roux quand elle est cuite. »

La boisson ordinaire des Caraïbes était l'oüïcou (*oüecou*). Elle se faisait ainsi :

L'ouycou se macérait dans des vases en terre grise, désignés sous le nom de *Canaris,* appellation générique s'étendant à tous les vaisseaux de terre quelle que fût leur capacité. Le canaris contenait depuis une pinte jusqu'à quatre-vingt pots. L'ouycou se faisait dans les plus grands canaris. On les remplissait d'eau jusqu'à cinq ou six pouces près du bord, on y jetait deux cassaves rompues, une douzaine de patates coupées par quartier, une douzaine de cannes bien mûres coupées en morceaux et écrasées, avec autant de bananes aussi bien mûres. On bouchait le canaris et on laissait fermenter pendant deux ou trois jours ; on enlevait alors le marc qui avait formé une croûte au-dessus, au moyen d'une calebasse percée de petits trous. La liqueur était rougeâtre, forte, nourrissante, rafraîchissante, mais enivrait facilement.

Avec des cassaves de farine non pressée, épaisses d'un demi-pied, tirées à moitié cuites, mises sur des feuilles de bananier posées sur une planche, arrosées d'eau de mer, enveloppées dans les mêmes feuilles, retirées tout rouges au bout de huit jours, ensuite pétries et enveloppées de nouveau, et ainsi conservées pendant deux mois, on faisait un oüïcou d'une force si grande que le père Breton en ayant bu un jour deux verres, en eut des fumées pendant toute la journée.

Les autres boissons étaient les suivantes :

Mabi fait avec des patates : « Estant cuites elles (les femmes caraïbes) les maschent les recrachent dans un coüï, au bout d'un ou deux jours qu'elles ont aigris, elles prennent un coüï plein d'eau, et en brouillent une pognée dedans et le font boire à leurs maris. »

Avec les cannes dont les peaux avaient été enlevées, pilées en un mortier (*annua*) mortier, (*annehuera*) pilon, puis jetées dans un canari plein d'eau, on faisait « de bonne boisson qu'ils prennent après qu'elle a bien bouilli, dit le père Breton. »

Les Caraïbes avaient encore une autre boisson (*laopali*) faite avec les racines cuites des choux caraïbes.

Le roucou qui servait à les peinturer était d'une beauté magnifique et d'un rouge éclatant presque comme le carmin et les Européens n'ont jamais pu donner à celui qu'ils fabriquaient une aussi belle couleur.

Le père Breton dit que les femmes caraïbes faisaient bouillir le fruit dans l'eau et, quand l'eau était tiède, y plongeaient les mains entre lesquelles elles le frottaient. Le rocou tombait au fond du canaris et formait un pain de cire. Elles mêlaient de la poussière de charbon de bois chandelle avec cette pâte pour amortir l'éclat de la couleur, et s'en servaient après l'avoir détrempée dans de l'huile.

Le père Labat rapporte une autre manière de faire le rocou :

Trempant leurs mains dans l'huile de carapat, prenaient les graines de rocou et les frottaient entre les mains jusqu'à ce que la pellicule incarnate qui les enveloppait fut détachée et réduite en une pâte très claire et très fine. Elles enlevaient cette pâte en la râclant avec une spatule et la mettaient sur une feuille bien propre. Elle était mise à sécher à l'ombre pour que le soleil ne mangeât ni ne diminuât sa couleur, et quand elle était sèche, on en faisait des pelottes grosses comme le poing et on les enveloppait dans des feuilles de balisier ou de cachibou.

L'œuvre de patience des femmes caraïbes était la confection des lits (*ébou* ou *amac*) que les Européens ont appelé *Hamacs* et qu'ils n'ont jamais pu réussir à faire avec la même perfection.

Laissons le père du Tertre nous dire la manière dont on tissait le hamac et l'employer :

« Nos Sauvages n'ont aucun usage de couches, mais ils ont des licts de coton qu'ils portent partout avec eux ; et ceux qui n'ont pas de licts de coton couchent sur des cabanes composées de quatre bastons, tissus par dedans d'esguillettes d'écorces de mahot. Leurs femmes employent quelquefois un an entier à faire un de ces licts. Lorsqu'elles ont filé sept à huit livres de fil de coton un peu gros : mais très-uny et bien tord, elles les ourdissent sur un métier, comme pour faire de la toile, et puis elles les tissent comme les Tisserans : mais en façon de créseau, laissant à chaque bout de la pièce un bon pied de filets sans les tisser. Le tout porte environ dix à douze pieds de large, et six ou sept de longueur. Pour se servir de ces licts, ils prennent dix au douze brasses de cordes de pites un peu plus grosses que du foit, et ayant lié huit ou dix de ces filets, ils font un ply de cette corde longue de deux pieds, puis repassent cette corde dans huit ou dix autres filets ; et refont encore un ply, et ainsi consécutivement jusqu'à la fin. Cela fait, ils prennent une autre corde de pite, grosse comme le doigt, avec laquelle ils lient les plis de cette première corde ensemble, et en font autant à l'autre bout. Quant ils s'en vont coucher, ils pendent ces lits par ces deux grosses cordes à des arbres ou à deux fourches de la case, sans toutefois le bander beaucoup, mais le laissant un peu courbé.

« Ces licts sont assez commodes et fort sains, car on y est toujours à l'air : et il y a du plaisir à s'y reposer pendant la chaleur du jour, à la fraischeur sous des arbres. Presque tous nos François s'en servent, principalement ceux qui ne sont pas mariez : car pour dormir à son aise dans un lict de coton, il ne faut ny compagnon ny compagne.

« Lors que ces licts sont neufs, ils sont blancs comme de la neige, mais les Sauvages ont soin de les peindre de rustiques et de moresques à leur mode, avec une peinture noire qui ne déteint jamais ; enfin, ils les graissent d'huile et les peignent de roücou, pour les garantir de la pluye.

« Les Sauvages font toujours du feu sous leurs licts : car ils sont fort frilleux. Cela les garantit aussi des Maringoins : mais surtout, à ce qu'ils disent, des Maboyas et des malins esprits. »

Les rabans s'appelaient : *tichirou*, et les grosses cordes *iéouali*.

La nuit arrivait, tous les travaux avaient cessé, le firmament montrait successivement ses étoiles innombrables ; l'immense tache lumineuse de la poussinière (*iromobouléme*) le traversait splendidement, la lune versait sur cette belle nature tropicale

sa lumière argentée ; la brise de la nuit rafraîchissait l'air embaumé par les mille senteurs des plantes ; la rivière coulait murmurante dans son lit ombragé d'arbres séculaires ; la mer plus calme blanchissait de ses écumes le sable du rivage où se brisait en grondant sur les rochers ou les falaises de la côte ou soufflait rejaillissante, chassée des cavernes où elle s'engrouffrait (*pfou pfouh*). Les Caraïbes venaient alors s'assembler sur la place située entre les cases et le carbet. Les uns causaient, les autres fumaient, ou, immobiles, tenaient entre la lèvre et la gencive la pincée de tabac qu'ils avaient préparée pour cet usage. Ceux-ci faisaient le geste qui leur était habituel (faire peter la main sous les aisselles), ceux-là modulaient des airs sur la flûte. Parfois on entendait ce cri : *kiouàcoulou ànoumakê*, puise moi du oüicou, et une femme apportait la boisson dans une calebasse en forme de poire.

Cette radieuse soirée se passait ainsi et n'était troublée que par le son d'une corne de lambis (*atoronê*) qui annonçait l'arrivée tardive d'un canot de pêche.

Les Caraïbes vivaient heureux, oubliant que cette île, ils l'avaient ravie à ses premiers habitants, et que d'autres un jour pouvaient les en déposséder. « Il ne manque rien aux Sauvages, dit le père Breton, pour estre au rang des pauvres de l'Evangile, que de l'estre pour l'amour de Jesus-Christ, et en veue du Royaume des cieux : car ils ne possèdent ny or ny argent, ils ne portent ny poche ny besace, ny habit, ny baston, n'ont pas mesme d'attache pour en acquérir : une chaumierre pour déffendre des injures de l'air contente leur ambition : leur tomali fait tout leur ragoust, les crabes sont les plus friands morceaux qu'ils ayent, les callebasses leur servent de vaiselles ; les paniers de coffres, les pots de terre, de marmites et de chaudrons : quand ils changent d'Isles, quand ils vont en un autre cartier ou carbet, on ne leur refuse point à boire à manger, ils font le reciproque en pareil cas, pourveu qu'on ne vienne pas trop tard, car on ne reserve rien pour le lendemain. »

Le moment du sommeil est arrivé, chacun se dit : *kichicoulama*, allons nous coucher, et leurs hamacs les reçoivent.

Ils dorment sans crainte, les courageux Caraïbes, les marins consommés, les hardis navigateurs : qui pourrait les attaquer, eux qui sur leurs frêles embarcations vont jusqu'à la Côte-Ferme et jusqu'aux Grandes-Antilles porter le ravage et la mort aux Arroüagues, leurs ennemis par excellence !

Naissance, éducation, mariage des Caraïbes.

Dans un état social aussi imparfait que celui au milieu duquel se développait le Caraïbe; la polygamie devait être fatalement une institution nécessaire.

Diverses causes ont donné naissance à la polygamie. Elles sont civiles et religieuses.

Quelques auteurs prétendent qu'une coutume, née de la guerre, a établi cette institution.

Lorsqu'un chef revenait, chargé de gloire, d'une expédition guerrière, il était reçu en triomphe par sa peuplade, ses compagnons de combats, lui permettaient, pour récompenser sa valeur, de prendre plusieurs captives à son goût et ses compatriotes considéraient comme un honneur, de lui faire choisir parmi leurs femmes celles qui lui plairaient le plus.

De là serait venue la polygamie, institution universelle répandue parmi les Indiens des îles et du continent de l'Amérique, institution qui a pesé d'une manière cruelle sur le sort des femmes.

Ainsi généreusement offertes et passant souvent des bras d'un guerrier dans ceux d'un autre, les Caraïbes n'ont plus vu en elles que des êtres sans valeur, un peu au-dessus d'une captive. Aussi l'amour n'exerçait sur les hommes qu'une très faible domination et leur insensibilité envers leurs épouses était extraordinaire.

Une nombreuse famille était indispensable pour avoir plus de crédit parmi la nation et être plus redoutable aux ennemis.

Les Caraïbes avaient jusqu'à sept femmes, sans compter celles qu'ils épousaient dans chaque île où ils se rendaient fréquemment. La prédominence des passions, sous un climat qui prédisposait à la volupté, a contribué largement à l'établissement de cette coutume, parce que les hommes, se formant de bonne heure, voyaient se développer plus tôt que dans les autres régions leurs brutales inclinations. Un autre motif avait aussi fait admettre la pluralité des femmes, motif que des sentiments religieux avaient fait naître pour venir, sans doute, en aide à une loi physique reconnue nécessaire. Les hommes se séparaient de la femme, aussitôt la conception, et ne cohabitaient avec elle que six mois après l'accouchement.

Les Caraïbes n'avaient aucun degré de consanguinité prohibé. Des pères épousaient leurs filles, des mères, leurs fils, quoique la chose fut cependant assez rare, « mais tous les autres, dit le père Breton, les hayssoient à cause de cela : le fils de l'un de ceux-là suyvit en France les RR. Pères Capucins, parce qu'il estoit honteux de l'infamie de son père. J'en ay veu un autre qui avait la mère et la fille; d'autres qui avaient enlevez les femmes de quelques autres, parce qu'ils prétendoient qu'elles leur appartenoient de droit, *kaboyen-honi coüatium nhaonicoüa*, (disent-ils) ils se les ravissent les uns aux autres, et ceux qui les enlèvent les appellent *nabogoni*. Les vieillards prennent quelque-

fois des filles de 14 à 15 ans, aussi toutes les esclaves, que les jeunes gens prennent, ils les donnent à leurs pères ou grands pères, et les enfans qu'ils ont d'elles sont estimez et traitez en legitimes.»

Ils se mariaient aussi avec ces femmes esclaves qui étaient obligées de porter toujours leurs cheveux ras et n'avaient pas de brodequins. Quelquefois, après en avoir joui, ils les tuaient d'un coup de boutou.

Chaque femme avait sa case dans laquelle s'établissait le mari, selon le caprice qui le portait vers une de ses épouses. Celle ainsi choisie apprêtait la nourriture de son époux et le suivait dans ses expéditions. Toutes ces épouses vivaient dans la plus étroite amitié et ne laissaient éclater aucune jalousie. Il arrivait souvent que le mari abandonnait, pendant des années entières, ses autres femmes. Alors, si elles étaient filles d'un chef, leur père s'intéressait à leur sort, reprochait au mari cet abandon et le menaçait de lui retirer sa fille pour la marier à un autre.

Des désordres étaient provoqués par cet abandon. Les femmes oubliées se livraient à des amants. Le mari pardonnait quelquefois à la femme son infidélité, mais jamais à l'amant.

Aucune cérémonie religieuse ne présidait au mariage qui s'accomplissait sur le consentement du père de la femme. Le consentement n'était pas nécessaire quand l'homme épousait une cousine germaine descendant de la ligne féminine.

Si un Caraïbe épousait la fille d'un chef, ou si le fils d'un chef se mariait, le père et la mère conduisaient leur fille chez son mari. Celle-ci apportait un repas sur un matoutou. On lui disait : *pouliba lone*, porte à dîner à ton futur. Les accordés, assis au milieu de la case, mangeaient ensemble. Circonstance extraordinaire, car c'était l'unique fois qu'une femme prenait un repas avec un homme. Après le repas on disait *rayani ali* il a une femme, il est marié : *pouliarou lone*, elle est mariée. quelquefois les parens qui ne faisaient qu'assister à ce repas, se livraient à une réjouissance. La femme demeurait chez son mari, car pour les autres mariages, l'homme venait demeurer avec son beau-père. « Ainsi. écrit le père Breton, ceux qui ont beaucoup de filles sont les plus advantagez : car leurs gendres viennent demeurer avec eux, abattent leurs jardins, font leurs cases et vont à la pesche pour eux. » Les gendres étaient alors désignés sous le nom de : *coyemanocou* ou *coyemericou*, alliés dans un autre carbet.

Les mariés changeaient leurs noms : *iéti clée iatekê*, donne moi un nom, disaient-ils. « Les Caraïbes mariez, et leurs femmes mesmes sont rarement appelées de leur nom, car il semble que ce soit un crime d'y penser ; ils ne font seulement que pro-

noncer les premières syllabes (je dis en leur absence, car en leur présence ils s'en offenseroient), ils usent de circonlocution, et disent, le père d'un tel (car on ne feint pas de nommer les enfans), ce nonobstant, quand ils sont dans leur vin à moitié saouls, ils affectent comme un grand honneur qu'on les qualifie du nom de l'Arroüague qu'ils ont tué. »

Les jeunes femmes avaient sur leurs maris habitant chez leurs pères un avantage « qui est, dit le père du Tertre, qu'elles peuvent parler à toutes sortes de personnes, mais le mary n'ose s'entretenir avec les parens de sa femme, s'il n'en est dispensé, ou par leur bas âge, ou par leur yvrognerie. Ils évitent leur rencontre par de grands circuits qu'ils font, et s'ils sont surpris dans un lieu dans lequel ils ne s'en peuvent dédire, celuy auquel on parle tourne son visage d'un autre costé pour n'estre pas obligé de voir celuy qui luy parle, s'il est obligé de l'entendre. Cette estrange coustume m'a esté rapportée par un jeune homme, qui avoit esté long temps esclave parmi eux. »

Le père Breton raconte à son tour que lorsqu'il leur demandait pourquoi ils fuyaient la conversation « de telles personnes qui leur sont si advantageuses » ils répondaient : *inébeti none*, il ne m'est pas promis, je n'ose.

Le mariage se rompait : par la déclaration du mari qu'il faisait divorce ; par la volonté du père, lorsqu'il reprenait sa fille envers laquelle le mari ne remplissait pas les devoirs conjugaux. La femme ne pouvait obtenir le divorce que si son mari y consentait.

Les Caraïbes n'avaient ni amour ni tendresse pour leurs femmes, conséquence forcée de l'avilissement et de la dégradation de la nature humaine chez tout peuple sans civilisation. Leurs femmes étaient astreintes à une soumission sans bornes. « Il n'y a que les femmes, dit le père Labat, qui soient obligées à l'obéissance, et dont les hommes soient absolument maîtres. Ils portent cette supériorité jusqu'à l'excès, et les tuent pour des sujets très légers. Un soupçon d'infidélité, bien ou mal fondé, suffit, sans autre formalité, pour les mettre en droit de leur casser la tête. »

Les vieilles femmes s'ingéniaient à empirer le sort de ces infortunées, troublaient sans cesse leur ménage en éveillant les soupçons de leurs maris sur leur fidélité, et causaient souvent leur mort en les faisant passer pour sorcières. Immédiatement le boutou se levait et brisait le crâne de la sorcière.

Les femmes caraïbes étaient nubiles dans un âge encore tendre et enfantaient dans un âge avancé. « L'on trouve, dit du Tertre, dans les registres de la Guadeloupe, le nom d'une vieille

sauvagesse, appelée Madame, âgée de cent ans, et sa fille âgée de cinq ans, j'ay veu la femme et l'enfant, et bien que l'on ne seut son âge que par des conjectures, il est très-assuré qu'elle ne pouvait avoir moins de 80 ans, quand elle l'a mise au monde. »

L'enfantement s'opérait sans douleur bien vive et si les travaux de l'accouchement étaient rudes, elles savaient les faciliter au moyen d'une plante que du Tertre décrit ainsi :

« Les Sauvages nous ont apporté une espèce de jonc semblable à ceux de nos rivières, et assez rare dans la Guadeloupe. Sa racine est composée de certaines bulbes en forme de boutons, grosses comme le bout des doigts, lesquelles estant desseichées et mises en poudre, exhalent une odeur fort aromatique, et qui témoigne assez les excellentes vertus de cette plante. C'est un thrésor inestimable pour les femmes mariées ; le poids d'un escu ou quelque peu davantage de cette racine pulvérisée, les fait délivrer sur le champ avec beaucoup de facilité. »

Cette plante est le scripe ou jonc odorant (*riboulichi*), très-rare à la Guadeloupe.

Aussitôt la naissance d'un enfant, il était lavé et mis dans un petit hamac. La mère, comme si elle ne venait pas d'accomplir un travail qui, dans les autres régions, est l'objet de grandes précautions, ne restait pas couchée. Elle vaquait à ses occupations journalières.

Les Caraïbes avaient tous le front plat et ils applatissaient le front des enfants. Le père Breton va nous faire connaître comment cette coutume s'est établie : « Tous les Sauvages, hommes et femmes, ont une mesme coëfure, et afin qu'elle soit accomplie à leur mode, bien tost après que l'enfant est né, la femme qui est choisie pour cela, pestrissant de nouveau sa teste, l'eslargit par le haut et l'unit comme en penchant par le bas jusqu'aux yeux, applatissant le front à l'égal du reste (et en cela ils veullent faire consister leur beauté), tout le poil du devant de la teste, tombe par devant, et se coupe comme les garsettes des Damoiselles de pardeça, les moustaches couvrent seullement les oreilles, on laisse croistre le reste par derrière, tant aux hommes qu'aux femmes : la mère près de deux ans de temps, pendant le jour, pose les jambes de l'enfant sur une de ses cuisses (estant assise) et la teste sur l'autre, l'enfant estant endormi, elle ouvre sa main droite la pose sur le devant de la teste de l'enfant, appuye son coude gauche dessus, panche sa teste sur sa main, et dort ainsi avec l'enfant, affin de faire subsister la forme qu'on lui a donnée, cela fait qu'ils ont de gros yeux, qui leur sortent hors de la teste, je ne me suis pas aperceu que cela les rendit ordinairement camus. »

On avait, sans doute, observé que le rapprochement des sexes, après l'accouchement, était un acte nuisible. Pour l'empêcher on avait établi une coutume qui parut bizarre aux Européens. En cette circonstance, la superstition vînt en aide à la nature ;

Le père, peu après l'enfantement, commençait à pousser des petites plaintes qui allaient en augmentant. On s'empressait autour de lui, on lui demandait avec sollicitude la cause de sa douleur, on pendait son hamac dans lequel il se couchait. Ses parents, ses amis, venaient le visiter comme malade. Assujéti à une diète sévère, il ne buvait ni ne mangeait pendant les cinq premiers jours, pendant les cinq jours suivants, il ne buvait que de l'ouycou. Le onzième jour, il commençait à manger de la cassave et continuait à prendre cette nourriture pendant un mois, ne buvant que de l'ouïcou. Il ne mangeait que le dedans de la cassave, et le reste appelé *noubpute onà-gani*, ressemblant aux bords d'un chapeau, était soigneusement conservé et suspendu dans la case par une corde.

A l'expiration de quarante jours, les parents et les amis étaient invités à un festin qui se donnait dans le carbet et dans lequel on mangeait tous les bords de cassave conservés. Mais auparavant, ils se rendaient dans la chambre du patient, lui déchiraient la peau avec des dents d'agouti, lavaient les plaies avec une mixture dans laquelle on faisait entrer de 60 à 80 grains du piment le plus fort broyé dans de l'eau. Le père supportait héroïquement ces atroces cruautés. Pas une plainte ne s'échappait de sa bouche. Il était ensuite replacé dans son hamac d'où il ne bougeait pas pendant plusieurs jours. Puis les convives se rendaient au carbet pour prendre leur repas.

Pendant six mois, après cette cruelle cérémonie, le père s'abstenait de manger de la chair de certains animaux. De là, est venu, sans doute, leur horreur pour certaines chairs.

« Ce n'est pas encore tout, dit du Tertre, car par l'espace de six mois entier, il ne mange ny oyseaux, ny poissons, croyant fermement que cela feroit mal au ventre de l'enfant, et qu'il participeroit aux défauts naturels des animaux, desquels le père se seroit repeu : par exemple, si le père mangeoit de la tortue, que l'enfant seroit sourd, et n'auroit point de cervelle comme cet animal ; s'il mangeoit du lamentin, qu'il auroit les yeux petits et ronds comme le lamentin, et ainsi des autres. »

La mère jeûnait aussi, mais pas aussi rigoureusement que son mari.

Cette étrange coutume qui ne se pratiquait ordinairement qu'à la naissance du premier enfant, était désigné sous le nom de : *inenematobou,* mon premier né, le sujet de mon jeûne.

Huit jours après ces six mois, le père choisissait un parrain

(*tamàchicali*), si l'enfant était du sexe masculin; une marraine, si c'était une fille.

Alors avait lieu le festin solennel appelé *elètouac*, auquel tous les habitants de l'anthe prenaient part. Le repas achevé, on donnait à l'enfant la coiffure nationale on lui coupait les cheveux pour les faire tomber sur le front bien uniment, (*tabourracàtoni ittoari*), s'il avait une forte constitution, le capitaine du carbet lui faisait des incisions sur le corps : lui perçait les oreilles, la cloison des narines et la lèvre inférieure, sinon l'opération était renvoyée lorsqu'il avait un an. Le parrain ou la marraine lui donnait le nom qu'il devait porter toujours, même lorsque plus tard, il en prenait un autre. Le père et la mère, en signe de reconnaissance, oignaient, avec de l'huile de palmiste, le cou et la teste du parrain ou de la marraine.

Avant de se retirer, les invités mettaient au pillage (*iboüicanum*) tout ce qui avait servi au repas. Les Caraïbes livraient aussi au pillage les ustensiles d'une pirogue après son premier voyage, les bijoux d'un enfant dont on le dépouillait lors de sa première sortie.

Les enfants n'étaient pas emmaillotés et étaient jour comme nuit suspendus au sein de leurs mères, dont la sollicitude pour eux était touchante. Quand ils étaient devenus plus robustes, outre le lait, les mères leur donnaient une bouillie de patate et de banane préalablement mâchée par elles. Quand il pouvait se soutenir, elles enlevaient de la terre toutes les pierres, les faisaient s'asseoir et les laissaient jouer et se patrouiller dans la poussière, se levant debout, tombant à chaque instant, tantôt sur les mains, tantôt sur le derrière. A quatre mois, ils marchaient à quatre pattes. Ils couchaient avec leurs mères qui, dit le père Breton, « prennent un enfant de terre ou du lict par le poing, et le lèvent en haut, sans crainte de le blesser, et l'enfant suivant l'habitude qu'on luy a donnée ploye le genouil gauche et le pose sur le costé de sa mère, laissant l'autre pied pendu, outre que la mère l'embrasse par-dessous le bras droit, et le porte de la sorte pendant le voyage à moins qu'il soit long, car pour lors elle a un petit lict de coton qu'elle passe autour de son col, et le laisse pendre sur le costé dans lequel elle le porte. »

En cas de divorce, les enfants sont retenus par la mère (*ichanoucou*) et ne les laisse au père que par contrainte, car quand ils sont grands ils deviennent son appui et la font subsister.

Devenus grands, les garçons suivaient leurs pères et mangeaient avec eux ; les filles n'abandonnaient jamais leurs mères qui leur apprenaient à tisser les hamacs et les exerçaient aux

travaux champêtres. A l'âge de puberté, les enfants des deux sexes étaient astreints à un jeûne de trois semaines ou un mois, et on leur découpait la peau avec des dents d'agouti.

L'éducation des garçons entièrement livrée au père était l'objet de soins constants. Dès l'enfance, on leur apprenait à bander l'arc, à enlever, au moyen de flèches, leur nourriture posée sur une branche d'arbre, à viser un but, à tirer des oiseaux, à nager, à prendre du poisson, à fabriquer tous les objets réservés au travail de l'homme, à exceller dans tous les exercices du corps.

Le père Bréton dans son dictionnaire s'exprime ainsi :

« *Attata obaca,* ellepousse par devant. Les enfans des Caraïbes, soit pour s'apprendre à nager, soit pour s'habituer aux vagues de la mer, soit pour se divertir, prennent des petites planches sur lesquelles ils se couchent et se laissent aller, les uns au gré de la vague qui les pousse par derrière dans l'embouchure des rivières ; les autres qui sont plus forts, se laissent aller au courant de la rivière, et affrontent les flots de la mer qui sont grands et effroyables au contre choc des deux eaux, particulièrement au quartier de la Cabester où les mers sont bien plus rudes et les rivières bien plus rapides, neantmoins quand ils les voyent dans ces vagues les uns la teste en bas les pieds en haut, et les autres les pieds en bas, et le corps quasi debout ; c'est-à-dire, ou nous frissonnerions de peur, c'est la signification de ces deux mots. »

Les Caraïbes leur donnaient, en même temps, des leçons de patience et de fermeté, et tout en s'efforçant de leur inspirer leur courage à la guerre, leur mépris de la mort et des dangers, leur inculquaient leur haine héréditaire et implacable contre les Arrouagues.

Quand un garçon avait acquis tous les talents indispensables à un homme, qu'il savait supporter, sans se plaindre, les souffrances les plus cruelles, endurer les tortures de la faim, il sollicitait l'honneur d'être admis parmi les guerriers.

Une cérémonie imposante et cruelle avait lieu dans le carbet. Les parents, les amis, les guerriers des villages voisins y étaient conviés.

« Les cruautés exercées en cette circonstance par les pères sur les enfans, dit Bryan Edwards, montrent l'influence de la superstition sur les sentimens ordinairement si puissans de la nature. Mais cette pratique n'est pas sans exemple. Plutarque fait connaître l'existence d'une pareille coutume chez les Lacédémoniens. « A Sparte, dit cet historien, les jeunes garçons sont fouettés un jour durant, souvent jusqu'à la mort devant l'autel de Diane, et c'est une merveilleuse émulation entre eux

à qui supportera le plus grand nombre de coups. » La jeunesse caraïbe ne le cède pas en courage à celle de Sparte. »

Des épreuves préliminaires démontraient d'abord qu'à la force du corps le candidat joignait l'énergie du caractère et savait supporter la douleur et les longues privations. Quand elles étaient terminées à la satisfaction générale, le jour de l'épreuve décisive était fixé.

Le récipiendaire, introduit dans le carbet, allait s'asseoir sur une bille de bois placée au milieu.

Son père se présentait alors. Aucune émotion ne se trahissait sur son visage. Croyant fermement que le courage qu'il avait déployé en cette circonstance, il l'avait transmis à son fils, il ne pouvait douter que ce dernier ne supportât héroïquement les tortures. Si une crainte se glissait dans son âme, c'était celle de savoir si cet enfant supporterait jusqu'au bout les épreuves. Cette crainte, il la chassait de son esprit.

Tenant par les pattes, le petit aigle des Antilles, appelé *Mansfenil*, il en brisait la tête sur le crâne de son enfant. L'oiseau tué, était emporté pour être bouilli dans une sauce pimentée.

Le corps du patient était ensuite déchiré avec des dents d'agouti, et les plaies lavées avec une sauce au piment. On lui apportait alors le cœur du Mansfenil ; il le mangeait. Cette nourriture passait pour lui donner plus de courage.

Son père le fustigeait après d'une manière cruelle, se précipitait sur lui et, le tenant à la gorge, l'étranglait presque. De vieilles femmes, armées des feuilles acérées de l'ananas le frappait avec furie.

Quand la série des tortures était épuisée, on le plaçait dans un hamac qu'on hissait jusqu'au faîte du carbet. Il restait ainsi suspendu pendant trois jours, sans boire ni manger et dans une immobilité complète.

Descendu du hamac, il fournissait une longue course, puis, armé d'un boutou, il faisait toutes sortes d'évolutions pour montrer qu'il savait se servir avec habileté de cette massue.

Au milieu d'unanimes applaudissements, il était alors proclamé guerrier et avait le droit de prendre un nouveau nom; *Cheboüitoumain-ali*, disait-on alors, il a passé par les piques.

Réjouissances des Caraïbes. — Hospitalité.

Les Caraïbes avaient des assemblées qu'ils désignaient sous le nom d'*oüecou* du nom de leur boisson et qu'ils appelèrent *vincou* du nom de vin, quand les Français leur en fait connaître le vin et particulièrement l'eau-de-vie. De oüecou nous avons fait *oüicou* et de vincou *Vicou* qui se dit encore de nos jours pour

toute réunion bruyante et tumultueuse. Ces réjouissances étaient générales et particulières.

Générales quand il s'agissait de recevoir un jeune homme au rang des guerriers, de déclarer la guerre, de couper les cheveux des enfants naissants, quand les hommes se faisaient déchirer le corps avec les dents d'agouti ; particulières quand on mettait une pirogue à la mer, qu'on avait terminé la construction d'une case, qu'on établissait un jardin.

Dans les grandes assemblées on ne mangeait pas, on ne faisait que boire. Comme toutes ces réjouissances étaient à peu près les mêmes, nous ne raconterons que les péripéties d'une de ces fêtes, celle donnée par le père dont le fils avait été admis au rang des guerriers.

Celui qui conviait au vin était désigné sous le nom de *ballialla* ; il choisissait un homme et le chargeait d'aller faire des invitations. En sortant de chaque carbet où on le régalait, ce dernier disait : *iàlac*, d'où est venu le verbe *ayalàcriti*, il convie au festin, comme de *balliala* ils avaient fait : *balliàlaèntina*, je suis député pour convier et *nàballichalantina*, je convie. Celui qu'on invitait était *inèboulicou*, convié à un festin.

Dans ces vins ils aimaient à lutter. *Caiman oüatàmanamoinboüic kchène*, disaient-ils, allons lutter. Cette lutte ne se faisait pas en s'embrassant par le travers du corps, mais seulement en se tenant l'un l'autre par la partie du bras au-dessus du coude. « Ils se donnent de telles secousses, dit le père Breton, qu'un de ces lutteurs un jour en ma présence, ayant esté jetté par terre par son adversaire, demeura plus d'un quart d'heure avant qu'il put revenir à soy. » Pour renverser l'adversaire ils entortillaient la jambe en celle de l'autre et donnaient le croc en jambe. Celui qui avait réussi s'appelait : *tamâmalic liem* ou *katamacàtitilikia kay*, mot à mot, homme qui en luttant donne le croc en jambe.

Ils dansaient aussi et la danse était l'un de leurs amusements les plus passionnés. Elle avait lieu au son de la flûte, *china* faite avec un roseau ou l'os d'un ennemi tué dans un combat, ou de celle appelée *hoùhue*, composée de trois flûtes attachées ensemble, et d'une petite calebasse emmanchée, contenant une douzaine de petites pierres, et désignée sous le nom de *chichira*, ou : *unalàgali apouloumàgali* et que les Français ont sans doute appelée, par onomatopée, *coïcoï*. Cette musique était accompagnée d'un chant.

Quand la fête était dans toute son animation, apparaissaient six ou huit conviés qu'on désignait sous le nom de : *eletoüacàtium tàomàliti*. Ils formaient une mascarade. Ils enduisaient leur corps de gomme élemie encore liquide et dégoutant de

l'arbre *chibou*, sur laquelle ils appliquaient du duvet des petites plumes de paille en cul. Leur tête était couronnée de grandes plumes d'aras. Arrivés au milieu du cercle, ils faisaient mille contorsions, puis faisaient en dansant le tour du carbet, deux à deux, l'un étendant son bras droit sur les épaules de l'autre et l'autre son bras gauche autour du cou de son compagnon. Ils s'arrêtaient à un endroit où se trouvaient de grands coüis, pleins d'oüicou qu'il fallait avaler jusqu'à la dernière goutte « encore, dit le père Breton, qu'ils en deussent crever : j'en ay veu presque étouffer, pallir, blesmir, et ne sçavoir plus quelle contenance tenir : pour les soulager un Sauvage les embrassoit par derrière, et leur serroit si fort le ventre qu'ils en vomissoient une partie, mais c'estoit pour faire place au reste. »

Le même père écrit : « Les femmes des Sauvages ne chantent que lorsqu'elles sont saoules, elles n'ont pour la plus part du temps que leur *baïman*, c'est-à-dire qu'une chanson qu'elles chantent de si mauvaise grace, qu'elles vous feroient plus tôt pleurer que rire, et lors qu'elles s'advisent de danser, elles n'y gaignent aucune pleuresie, parce qu'elles ne sautent guères. Pour les jeunes gens, mariez ou non mariez, ils s'en meslent quelque fois, et y passent des nuicts entrères sans oser discontinuer pour des motifs superstitieux, une femme tient une callebasse pleine de pois ou pierrettes qu'elles font sonner, et tous dansent à la cadence de ce son, et de temps à autre ils poussent des cris si aigus que vous en estes surpris : c'est bien pis quand les hommes s'en meslent après avoir mangé de l'Arroüague, ils font bien plus de bruit, un homme porte la callebasse au bout d'une grande perche, marche en teste, et la fait sonner, tous les autres suivent quelquefois en long, quelquefois en rond comme en bransle sans se tenir par la main, et portans tous en mesme temps la main gauche sur la teste, et la droite sur la fesse, puis la droite sur la teste et l'autre sur la fesse successivement et conjointement aux mouvemens qu'ils font pieds joints, et comme en se traisnant, qui sont fort pénibles, sans que jamais ils sautent, n'y quittent leur rang. »

Quelques femmes avaient alors une large ceinture (*iamata-bouacali*) faite comme une barde de cheval, ayant des houppes pendantes et des grelots (*chourou yaoua*) qui faisaient un son cadrant à la danse.

Hommes et femmes s'enivraient abominablement à l'exception de celui qui donnait la fête et qui se tenait devant la porte du carbet, le boutou sur l'épaule pour faire entrer tous ses compagnons. Mais si l'ivrognerie n'était pas considérée comme un mal, c'était un crime horrible que d'abuser d'une femme ivre.

Ces assemblées étaient l'occasion de graves désordres et de meurtres d'hommes. Tous ceux qui avaient à reprocher à un autre le meurtre d'un de leurs parents s'en vengeaient en tuant l'assassin. La vengeance était une des plus grandes jouissances qu'ils pouvaient se procurer. Ils éprouvaient alors une grande satisfaction. Aussi le même mot était employé pour satisfaction et vengeance: *Nüiebémali.*

. . .

Les Caraïbes ne reconnaissaient entre eux aucune suprématie que celle de la nature. L'égalité la plus parfaite régnait entre eux. Nul n'était plus riche ni plus pauvre que son compagnon. Leurs désirs n'allaient pas au delà de l'utile et du nécessaire. Ils méprisaient tout ce qui était superflu comme chose indigne d'être possédée. Ils n'avaient aucune sorte de commerce, et ne vendant ni n'achetant rien, ils se donnaient mutuellement tous les objets qui leur étaient nécessaires. Le vol était inconnu chez eux et la plus grande injure qu'on pouvait leur adresser c'était de les appeler larron (*ioüalouti-oüé*).

La vertu de l'hospitalité se montrait chez eux dans toute sa naïve grandeur. Dans chaque village un Indien était chargé de recevoir les hôtes. Aussitôt qu'un de ces derniers arrivait, il était conduit au carbet. S'il était d'une condition élevée, on le faisait s'asseoir dans un hamac, et s'il était du commun, sur un siège. L'introducteur lui disait: *iale ibaoüanale*, puis appelait une femme qui apportait un matoutou chargé d'une cassave et de viande ou poisson *Enayerébali ibaoüanalé*, mon compère voilà à manger pour toi, ajoutait-il, et l'hôte répondait *iao* ou *lien*, grand merci. Sur la fin du repas, il allait avertir en particulier les habitants du village, disant: *mabouic aicken*, venez saluer le passant. Quand le repas était terminé, ce dernier s'exprimait ainsi : *ereroucoüalina*, je suis ivre. Les vieillards arrivaient d'abord et lui adressaient cette parole : *mabouica* bonjour, *inna*, répondait-il, et si cela lui faisait plaisir il causait avec tous ceux qui étaient venus dans le carbet. Quand il partait il se présentait successivement devant chaque personne présente, et disait : *huichan*, adieu. On lui répondait : *aki*, bonsoir.

Souvent le passant s'en allait sans dire son nom et le motif de son voyage.

Si la cassave lui était portée pliée, il savait qu'il ne pouvait en prendre que ce qui lui était nécessaire pour le repas ; si elle était ouverte, il pouvait emporter le reste avec lui.

Les femmes rocouyaient en outre les vieillards ou un personnage un peu considéré et lui graissaient la tête avec de l'huile de palmiste.

Le père Breton fait connaître ainsi une des coutumes des Caraïbes :

« *Hali halicoüayem kia linichi tatici loullali*, lorsque nos Sauvages se rencontrent depuis un long temps qu'ils ne se sont veus, poussez par des motifs de joye, ou de tristesse, ils s'embrassent, penchan leurs testes réciproquement sur les espaules l'un de l'autre, (un genouïl courbé en terre) entonnent une manière de chant lugubre, et le poussent si avant qu'ils en pleurent, et sanglottent encore longtemps après, mais particulièrement quand cela arrive dans le vin, comme je l'ay veu à l'arrivée d'un galibi. »

Quand une femme arrive dans une habitation pour visiter une parente ou une connaissance, entrée dans la case, la visitée lui dit : *chilcatibou* ? es-tu venue? elle lui répond : *aom*, et selon sa condition, on la fait asseoir dans un hamac ou sur un siège, et on lui porte à manger. Mais là s'arrêtent les civilités à l'égard des femmes.

Législation. — Quelques expressions des Caraïbes. Quelques usages. — Compère. — Une légende.

Les Caraïbes n'avaient pas de lois et par conséquent pas de magistrats. Les vieillards, appelés *Babà*, mon père (le véritable père était désigné sous le nom de : *Baba-tinaca*, mon propre père), étant très respectés, exerçaient une sorte d'autorité qui n'était pas cependant assez puissante pour protéger les faibles contre les forts.

Ils se rendaient justice en proportion de l'offense reçue. Le meurtrier était immédiatement tué par l'un des parents de la personne assassinée, et s'il avait pu échapper par la fuite et en changeant de pays, au châtiment qu'il avait mérité, on tuait un de ses parents. Une vendetta était dès lors déclarée entre les deux familles. Cette coutume perpétuait les querelles et rendait les divisions éternelles.

Vivant d'après la loi naturelle, ne reconnaissant aucune autorité, bien que dans certains villages il y eut ce qu'ils appelaient : *liku çaga huemammiin*, capitaine du carbet, un vieux guerrier renommé par ses faits d'armes, les Caraïbes, libres de tous soucis, menaient dans les îles une existence heureuse. Leur langue avait su se plier aux nécessités de la simplicité de leurs mœurs. Nous allons faire connaître quelques-unes de leurs expressions les plus usitées.

Achachaca, vingeonner, tirer une racine de patate de la terre sans toucher au bois.

Achàlaca coina, faire du noir, allumer de la gomme d'élemie sous un canari.

Achàlacani, fumée de cette gomme.

Achouca, *achùca*, hacher.

Nachoücouni, ce que j'ai abattu avec la hache.

Machoucanrou nataoüani, ma hache ne coupe pas.

Kachoüacatiti, il manie bien la hache.

Oüàtacaraca chéu, expression employée quand, étant proches de terre, ils sentent que le canot touche.

Bayoùbouca, va-t'en, cela se dit rudement ; aux enfants on dit plus doucement : *baibati*, et quand il y a plusieurs : *hayoùbouca* ; *haibati*.

Chaccoùba iouli, prend du tabac en poussière. Les Caraïbes, dit le père Breton, font une place nette au milieu du feu ou du foyer, y mettent une feuille entière, laquelle estant bien seichée, et pressée entre leurs mains, les costes seules restantes, le surplus se réduit en poussière, avec laquelle ils meslent des cendres blanchastres avec un peu d'eau de mer, estant détrampée de la sorte, ils en mettent une pincée entre la lèvre et la gencive, qui est bien si forte qu'elle les fait pâmer ou les enyvre bien souvent, c'est pourtant leur façon plus ordinaire de prendre du tabac, qui ne les fait que trop cracher : après qu'ils l'ont gardé long temps, ils s'en frottent les dents qui les rendent blanches comme l'yvoire. »

Chaccou liàbou, *machàcouroni-kéili*, laissez-le prendre son tabac, il ne l'a pas encore pris. On se sert du même mot pour le prendre en machicatoire.

Cayeu, exclamation des hommes quand ils admirent quelque chose.

Itara ao cayeu ! Ah mon Dieu ! pourquoi suis-je si misérable !

Nachalàguêtiem, je fends du bois, je fais un flambeau.

Nachalàguêtenni, *nallàqani*, ce que j'ai fendu, flambeau.

Chalàllalacouabànum tào chinattê, entortille, lie ton flambeau avec de la liane.

Chàlallayoùmati nibirani, ma voile braise, est en oreille d'âne.

Chaleèba tiboüic cànabire ibonam, mène moi à bord du navire.

Chaloukaéba baricae, presse, endors le bout de ton oreille, afin que tu ne sentes point de mal lors qu'on te la percera.

Caïman bachaloùkêra tioubàchiri canàoa, allons rechausser, recalfeutrer l'œuvage du canot.

Chanlicoüa-chanlicoua nhànyem huéehu ibouliri nhàonicoua, deux branches qui frottent l'une contre l'autre, et font du bruit.

Maboùtalic, *chapoùtalic ào*, « quand on demande à un homme comment il est venu ? Voilà la réponse qu'ils rendent

en riant, nous nous disons à beau pied sans lance, et eux avec le seul chapou.

Chàragoin, chàragoin. chàragoin cayéu ! exclamation employée lorsqu'on voit un grand monceau, un grand tas de quoi que ce soit.

Cheu-chéuli nichirocouchem, le nez me brûle, expression dite quand ils ont plongé en mer et qu'ils ont tiré de l'eau par le nez.

Chicoulou niénli làcou, je lui arracherai les yeux de la tête.

Chiénchicaba, attache ta ligne à l'arrière du canot pour prendre quelque beau poisson.

Chilloubà iouli, prend une pincée de tabac en poudre.

Irienne chiric lào biràheu, combien ton fils a-t-il de poussinières, pour dire a-t-il d'années.

Biama enli kia lichiriguinê lao, il en a deux.

Toüàgo chiric likira, l'an passé.

Cougouba narittani, rince mon verre, vide, cure ma calebasse (avec de l'eau et du sable, le tournant jusqu'à ce que le sable l'ait nettoyé).

Choulàali acat, achoulacoüàali, le hamac est terminé, on l'a retiré du métier.

Bachian, nos Sauvages réservent toujours en buvant la dernière gorgée de vin qu'ils poussent dehors, pendant que les autres crient *Ah bachiaàn*.

Colibibàe, tors.

Acolibira, nacolibitiénrou iouli, tordre, je tors du petun, les Français disent torquer.

Nacomolacayen iouli, je prends du tabac en fumée.

Acomolacoüaliem lichirocoucheem, il rend la fumée du tabac par le nez.

Caiman oüâconara tona, allons enivrer la rivière. Les anguilles y sont attrapées comme les autres.

Coùcouta huiràmain, coucoùbarou huiouàbouli, nous n'arriverons qu'à la nuit.

Couràba, boire des choses liquides ou manger des fruits.

Coùrara, clos de palissade.

Mehouratibarou lacoùyani conobüi icogne, la pluie ne cessera d'aujourd'hui.

Elébanaké, prenez-en, mangez-en, réponse d'un homme à qui on a demandé à manger en ces termes : *ioùtti boman.*

Ioüàcoulou-in boman, terme général pour demander toutes sortes de boissons et toutes sortes de fruits. Cette expression n'aura rien d'extraordinaire quand on saura que les Caraïbes ne disaient pas : *Kaicatitibou*, manges-tu bien? mais *Katàtibouiàyaoua, caniche, ballàtana*, bois-tu bien de l'ananas, des cannes, des bananes ?

Hackerebali, venez manger, disent les Caraïbes, à ceux qui sont près d'eux au moment où ils vont prendre un repas. L'invité, bien qu'il eut déjà mangé, acceptait par complaisance. Ils n'ont, dit le père Breton, aucun mot particulier pour le déjeuner, le dîner et le souper.

Eürecàtina, je vomis. Dans leurs oüicous, quand ils sont pleins, les Caraïbes tournent la tête souvent sans bouger de leur place, mettent leurs doigts dans leur bouche pour vomir et vont ensuite boire de plus belle.

Ha taloù, expression employée quand un mansfenil fond sur un oiseau et a la griffe dessus.

Hàggêheu, exclamation quand on voit décocher en l'air une flèche avec une grande force.

Hen likialoné, qui est là? réponse de la personne qu'on appelle, holà.

Ibàbouli, arracher les herbes ou les rejetons des souches qui poussent dans un habitué, avant la plantation.

Iékêtium àcagnem, clèle hàman nhacne, les enfants pleurent encore plus lorsqu'on leur parle pour les apaiser.

Ichirou ou chiliem conoboüi, expression employée quand la pluie est mêlée de vent et chasse et siffle en même temps.

Mataoüine, bonsoir des Caraïbes quand ils ne sortent pas hors du carbet.

Màtecaba, bonjour dans les mêmes circonstances.

En keoùconlou imàtapoüe, ou bien *eniüerèmali, aoüemboüe ibaoüanale oüémouchiramàtobou kioüine huichan*, quand l'oüicou donné après une corvée est bu, chaque assistant va se présenter devant celui qui fait l'invitation et prononce ces paroles qui veulent dire : mon compère, je m'en vais, j'ai tout bu le vin que tu m'avais préparé pour ma corvée, adieu.

Niticae ào cayeu! Ah que j'ai eu peur!

Nitoüàlicaeàtina, je me méprends, je gagne le bois, je suis marron, je suis en fuite par terre.

Nitounnàmaiahàtina, je suis en fuite par mer.

Noubiénca oni, le dernier venu des enfants.

Inyara noutateà, ils ont péri; *bouloùaca àcagnè balànaca*, c'est quand ils plongent à la mer, et qu'ils s'y noyent.

Noutèiti, il va à fleur d'eau.

Caiman otobinac, allons pêcher.

Tàckain kayeù, expression employée en voyant une grappe de raisin bord de mer pleine et bien serrée, un régime de figue bien rempli.

Tàckain nhànyen latikini, expression employée quand ils ont quantité de poissons enfilés et serrés l'un sur l'autre.

Tahcùti nào, j'ai les oreilles pleines d'eau, disent-ils, quand après avoir plongé la tête sort de l'eau.

Tallonétina, j'ai faim.

Na tallou, mots prononcés en voyant un oiseau de proie poursuivant un autre et tombant dessus : il est pris.

Tata rara, paroles dites aux enfants quand ils gâtent quelque chose pour les faire cesser.

Ahtelee, exclamation prononcée quand un canot sort d'une rivière avec vitesse ou une flèche est poussée rudement.

Terreureukétaim terrenrenkétaim cayeu nimoulihuéali ! Ah comme il tonne ! quel bruit !

Les Caraïbes, parfois si féroces, étaient pleins d'une douce mansuétude pour les enfants, et quand ils avaient un ami, ils ne cessaient de l'aimer qu'avec la vie. Cet ami, qui était ou un compatriote ou un Français, était désigné sous le nom de : *nitignacom*, compère. Cette amitié passait aux autres frères du Caraïbe, qui appelaient à leur tour le compère : *ininiboüe*.

« Ce mot de compère, dit le père Breton, est en usage dans toutes les iles où il y a des sauvages, tant parmy les Français, lorsqu'ils traittent avec leurs amis sauvages, que parmy les Sauvages quand ils parlent au Français avec lequel ils ont contracté amitié, le Français donne son nom au sauvage et le Sauvage le sien au Français, s'il ne luy donne pas sa traite, au moins il le préfère aux autres, et cela n'est pas sans lui apporter quelque profit. »

Racontons maintenant la légende en transcrivant ce qu'en dit le père Breton au mot *ietétté* ou *yeretté*, colibri.

« Les Caraïbes feignent que la lune (qu'ils font passer pour un homme) vit autrefois une fille pendant son sommeil et l'engrossit, ce qui obligea sa mère à lui donner une personne pour veiller sur elle, qui le surprit, et le noircit pour le reconnoistre, avec du Genipa, qui sont ces taches qui paroissent encore aujourd'hui dans cet astre. A ce qu'ils disent, l'enfant qui nasquit de cette fille, fut nommé Hiali, et ils croyent que c'est luy qui jetta les premiers fondemens de la nation caraïbe, on choisit l'oyselet en question pour le porter à son père, ce qu'ayant fait avec beaucoup de fidélité, il eut pour récompense, une belle huppe sur sa teste et diverses couleurs sur son plumage, pour le faire la merveille de la nature, et l'objet de nos admirations...)

Ce merveilleux colibri à huppe a été appelé : *Manléchi*.

Guerre. — Armes.

Toute l'éducation des Caraïbes n'était dirigée que vers un seul but : faire des guerriers accomplis. Ils avaient réussi complètement dans cette entreprise. Leur air martial avait frappé les Européens. Cette éducation avait donné un homme

dont la fierté des sentiments et la dignité native étaient remarquables.

Les Caraïbes, qui réduisaient les femmes en esclavage, avaient horreur de la servitude. Le père Labat déclare qu'aucune nation de la terre n'était pas plus jalouse de son indépendance que ces insulaires, et pour montrer la fierté de leurs sentiments, il ajoute : « Regarder de travers un Charaïbe, c'est le battre, et le battre c'est le tuer ou être tué par lui. »

A la guerre, la subordination est plus nécessaire que le courage. Des échecs leur avaient sans doute inculqué profondément ce principe. Eux qui ne voulaient se courber devant aucun homme, avaient compris qu'un chef était indispensable pour mener à bien les opérations contre l'ennemi. Ils se soumettaient donc, dans cette occurence, à l'autorité d'un chef.

Mais ils l'élisaient, ne choisissant que des guerriers âgés, estimés par la maturité de leur esprit, par leur longue connaissance des armes. Leur choix ne se fixait jamais sur des jeunes gens dont le peu d'expérience et la témérité pouvaient être préjudiciables.

L'assemblée convoquée pour procéder à l'élection durait pendant plusieurs jours pendant lesquels les candidats haranguaient les assistans et exposaient leurs titres. Ils étaient soumis à des épreuves d'une odieuse barbarie, et le plus digne nommé chef, *ouboutou*. Il conservait sa charge jusqu'à sa mort ou sa démission. « Quand les vieillards, dit le père du Tertre, connoissent qu'ils ne sont plus capables de supporter le fardeau de leurs charges, ny des courses pénibles qu'il faut faire assez souvent dans ces emplois, ils s'en déportent et n'acquierent pas moins d'honneur pour cette ingénuë confession de leur faiblesse, que s'ils avoient remporté des victoires ; mais afin que la pluralité de ces capitaines ne fasse perdre le respect qu'on leur doit, il n'y en a quelquefois qu'un seul dans une isle. Il y en a deux dans la Dominique, qui demeurent fort éloignez l'un de l'autre, de peur que leur authorité ne se choque, et que la jalousie ne les perde. Leur puissance est pourtant limitée, parce qu'ils ne commandent que dans les affaires de la guerre. »

La marque distinctive du commandement confié à l'*ouboutou* était le *calloucouli*, quo le père du Tertre désigne aussi sous le nom de *Caracoli*, morceau de métail, en forme de croissant, enchassé dans un éclat de bois et porté suspendu au cou par un cordon. Les Européens n'ont jamais pu réussir à contrefaire cet ornement et les Caraïbes ont toujours discerné la fraude.

« On a cru, dit du Tertre, que les *Caracolis* provenoient de l'isle d'Hispanolia, autrement Saint-Domingue, mais les Sauvages

asseurent le contraire, et disent qu'ils les traitent avec leurs ennemis qu'ils appellent Alloüagues, par le moyen de quelques intelligences qu'ils pratiquent parmy ceux de cette nation, qui leur en font présent, en reconnaissance de ceux qu'ils reçoivent réciproquement d'eux. De sçavoir d'où ces Alloüagues les prennent, c'est la difficulté, car ils disent que les dieux qu'ils adorent, lesquels font leur retraite dans des rochers sourcilleux, et dans des montagnes inaccessibles, leur donnent pour les obliger à porter plus d'honneur, et une plus grande révérence à leur souveraineté. S'il est vray, je m'en raporte, il se peut faire pourtant que le diable abuse les foibles esprits de ces ignorans par cet artifice. Quoy qu'il en soit, ces *Caracolis* sont très rares parmy eux, et ils les aportent de la terre ferme. »

Les pères Breton et du Tertre sont muets sur la composition de ce métail que le père Labat prétend provenir d'une composition d'or, d'argent et de cuivre. La possession de ce bijou dont le plus large ne dépassait pas plus de deux fois la grandeur d'un écu d'argent était le signe de la plus haute richesse. Il y avait des calloucoulis en forme de pailles larges comme le doigt qu'on attachait à l'ouverture de la narine. « Un homme qui a un calloucouli se croit riche, dit le père Breton, pour un calloucouli vous auriez d'eux un esclave, cette denrée est rare, et précieuse chez eux, toutes les autres ne leur sont rien à l'égard de celle-cy. » Ce même père ajoute : « l'argent, l'or mesme ne les touche pas à son égard : ce métail a cet advantage que la rouille, ny le vert de gris, ne l'attaque point, ny l'huile, ny le rocou, ny l'ordure mesme ne le salit pas tant, qu'en passant la main dessus, vous ne le nettoyez. »

Le capitaine soulevait facilement le peuple quand il avait le dessein de faire la guerre (*liüetoucouli*, guerre étant *etoucou*).

Les assemblées convoquées pour la décider étaient l'occasion de scènes sauvages. Lorsque les assistants étaient plongés dans la plus crapuleuse ivresse, des vieilles femmes prenaient l'une après l'autre, ou toutes ensemble, la parole. Par des discours fougueux elles essayaient d'exciter une fureur générale ; elles faisaient le dénombrement des parents et amis tombés sous les coups des ennemis, énuméraient les torts et les outrages dont ces derniers s'étaient rendus coupables, bref, faisaient, dit du Tertre, un *Caramémo* de plaintes confuses si étranges que tous les assistants, émus jusqu'aux larmes, s'excitaient mutuellement à la vengeance. Alors, elles jetaient au milieu du carbet quelques membres boucanés d'ennemis qui étaient immédiatement dévorés avec une dégoûtante voracité.

Sur un geste du chef, le silence se rétablissait. Alors, s'adressant aux guerriers dans la langue qu'ils comprenaient seuls, il

leur présentait leurs pères massacrés, leurs frères égorgés, leurs enfants réduits en esclavage. Il vantait ses exploits, racontait les victoires qu'il avait remportées, les exhortait à se confier à sa valeur et à combattre intrépidement.

La guerre était résolue, le lieu du rendez-vous assigné, le jour du départ fixé.

Quand il s'agissait de simples expéditions qui ne demandaient pas le concours des forces de toute la nation, le chef envoyait un guerrier renommé dans chaque toubana pour rassembler une bande de volontaires.

Pour connaître l'époque fixée pour le départ de chaque village, on remplissait une calebasse, choisie à cet effet, de pierres. Tous les jours on en retirait une, et lorsque la calebasse était vide, les guerriers marchaient vers le lieu assigné pour le rendez-vous.

Pendant ce temps, les pirogues étaient mises en état, les femmes préparaient les vivres, assemblaient la provision de cassave (*ayaboüi*), et faisaient la pâte de bananes, qui dans le besoin, servait de nourriture et de boisson, était faite avec des bananes bien mûres, écrasées et passées à travers un hébichet fin. Elle était façonnée en forme de petits pains séchés au soleil ou dans des cendres chaudes après avoir été enveloppés dans des feuilles de balisier. « Lorsqu'ils veulent, dit Labat, se servir de cette pâte, ils la délayent dans de l'eau, ce qui se fait très facilement. Elle épaissit l'eau, et lui donne une petite pointe d'aigreur agréable qui réjouit, qui désaltère beaucoup, et qui nourrit en même temps. »

Cette pâte, ainsi que les vivres qui étaient sujets à s'avarier, étaient enfermés dans de grands *coyemboucs* : ce sont, ajoute le même historien, de grosses calebasses d'arbres que l'on coupe à la quatrième ou cinquième partie de leur longueur, on couvre cette ouverture avec une autre calebasse, et ces deux pièces sont jointes ensemble avec une ficelle de mahot ou de pite, à peu près comme le dessous d'un encensoir est joint à son dessus; ces deux morceaux de calebasse ainsi ajustez s'appellent un coyembouc : ce mot aussi bien que l'invention vient des Sauvages. » Le père Breton désigne le coyembouc sous le nom de : *chapou*.

Lorsque le coyembouc était rempli de ce qu'on voulait y mettre, on serrait le couvercle avec la corde.

Les hommes apprêtaient leurs armes consistant en :

Arcs (*chimala*) longs d'environ six pieds. Les deux bouts étaient ronds et avaient un diamètre d'environ neuf à dix lignes. Deux hoches arrêtaient la corde. La grosseur s'augmentait également des deux bouts en venant vers le milieu, qui était ovale en

dehors, plat en dedans, et avait un pouce et demi de diamètre. L'arc était taillé dans un bois vert ou dans le bois de lettres, à couleur brune mêlée d'ondes d'un rouge brun, bois pesant, compacte et fort raide. La corde tordue avec le carata, grosse de deux à trois lignes, était étendue le long de l'arc, qui était droit et sans courbure.

Flèches. La tige du roseau, appelée *bouléoüa* au moment de la floraison, servait de corps à la flèche. Elles étaient grosses comme le petit doigt, longues de quatre à cinq pouces, légères. Dans le gros bout, on ajustait un morceau de bois dur pointu, des écailles de tortue, l'extrémité de la queue d'une raie. Elles s'appelaient :

Aboucoutaliti, garnies de buchettes la traversant comme un canot d'avirons.

Hipe, à pointe ayant la forme d'un harpon.

Ces ardillons agrandissaient la plaie quand on retirait la flèche.

Chibàrali, quand la pointe était une queue de raie. C'était la plus dangereuse, étant pointue par le bout, s'élargissant en montant, outre qu'elle était dentelée comme une scie et vénimeuse par elle-même.

Elles étaient unies avec une petite hoche (*hipe erebé*) au bout pour les empêcher de glisser ou de s'échapper de la corde, et étaient parfois ornées de plumes de perroquet refendues et collées à six pouces près du bout.

Elles étaient empoisonnées. Les pères Breton, du Tertre et Labat disent que ce poison n'était autre que le lait du mancenillier. La science contemporaine a rejeté cette opinion. Les Caraïbes n'ayant jamais livré leur secret, on a conjecturé que ce poison venait de la Côte-Ferme et devait provenir des plantes appelées : *carouachi*, *ticum lama curare* ou *wooara antiar*, *curare* ou *vejuco de mavacure.*

Les flèches destinées pour la chasse n'avaient pas d'ardillons et étaient désignées sous le nom de : *iacàto*. Quand on voulait tuer des petis oiseaux, on y appliquait un bouton de coton et le volatile tombait sans être percé. Celles servant à la pêche (*acheüragle* ou *choùchouman*) étaient en bois d'une seule pièce avec un long ardillon ; au bout opposé à la pointe était attachée une corde longue ayant à son extrémité un morceau de bois léger, lequel indiquait l'endroit où le poisson s'était arrêté.

Boutou (*boùtou* ou *iboùtoulou)*, massue en bois de brésillet, bois vert ou autre bois massif et pesant comme du plomb. Elle a jusqu'à trois pieds de long, et est large comme la main jusque sur l'extrémité, où elle s'élargit un peu, est épaissi dans

sa longueur de deux pouces, excepté à la poignée, où l'épaisseur diminue. « Elles sont longues, dit le père Breton, à proportion de ceux qui les portent : si c'est un capitaine il l'aura bien grosse et bien grande, si c'est un vieillard, elle sera moindre, et ainsi en descendant ; le bois dont on les fait est si dur, et si pesant que s'il tombe dans l'eau, il coule bas, et va à fond comme du fer, jugez qu'elle escare il fait quand il est déchargé sur la teste d'un homme par un puissant Sauvage ; j'en ay pourtant veu un qui en ayant été frappé n'en mourut pas, mais en estant guéri, il devint fol. »

Cette massue, appelée aussi : *iamanlitanum,* était parfois coupée à vives arêtes et ornée sur les côtés les plus larges de différents compartiments dont les hachures étaient remplies de couleurs variées, notamment d'une couleur blanche faite avec de la mouchache, dit le père du Tertre. Le père Breton au mot : *Rahàlou* ou *huirre*, *huître*, dit : « Les Sauvages apportent de terre ferme des écailles des grosses, qu'ils mettent en poussière, et en remplissent les graveures de leur boutou, je ne sçay avec quoy ils la meslent pour la faire tenir. »

Sagaies ou *piques*, en bois de brésillet ou de lettres, ayant un dard au bout du même bois. Cette arme n'était pas usuelle et s'appelait : *ranicha*.

La nuit qui précédait le départ, un *ouicou* réunissait tout le monde. On réglait définitivement le but de l'expédition et l'ordre du combat. On consultait les dieux par l'intermédiaire d'un boyer et l'oracle rendu, on se remettait à boire. On s'embarquait, au milieu d'une ivresse générale. Les Caraïbes emmenaient avec eux les femmes qui devaient les servir, peigner, rocoüer et faire leur cuisine.

Quand l'ouboutou ne dirigeait pas lui-même la flotte, le commandement était dévolu à un guerrier qui prenait le titre d'amiral de la flotte : *imanainti*.

Les guerres n'étaient qu'une série d'escarmouches et d'embûches.

Les Caraïbes tâchaient de surprendre leurs ennemis, d'incendier traîtreusement leurs villages. Ils atteignaient ce dernier résultat en attachant gros comme le poing de coton bien cardé à une flèche, y mettaient le feu et lançaient le projectile sur les couvertures des toubanas, qui ne tardaient pas à l'enflammer. Chose singulière ! ils ne dirigeaient de pareilles attaques que lorsque la lune était dans son plein et à l'aube. Ils ne se déterminaient cependant à brûler les villages que lorsqu'ils éprouvaient de la résistance, et après avoir essayé de surprendre leurs ennemis endormis.

Si ces derniers combattaient courageusement, le combat

cessait à midi, heure après laquelle les Caraïbes se retiraient dans leur campement, sans jamais laisser sur le champ de bataille leurs blessés et leurs morts. Ils préféraient périr tous jusqu'au dernier plutôt que de les voir tomber entre les mains des ennemis.

Ils ne combattaient presque pas en bataille rangée, mais s'ils y étaient contraints, ils se divisaient en trois bandes, sans se mettre en rangs ni former de bataillons. Avant de lancer leurs flèches, ils poussaient des hurlements affreux qu'ils renouvelaient pendant le combat, pour jeter la terreur dans l'âme des ennemis.

Ces bandes étaient placées sous le commandement d'un guerrier, lieutenant de l'ouboutou, et appelé *liouboutoùmali arici.*

Vainqueurs, ils pillaient les cases, s'emparaient des femmes, boucanaient et dévoraient immédiatement les morts. Les guerriers, tombés en leur pouvoir, étaient emmenés dans les îles caraïbes ainsi que les jeunes garçons saisis et qui étaient élevés pour être mangés. Jamais ils ne s'emparaient des terres.

Ces expéditions étaient dirigées contre les Arrouagues de la Côte-Ferme, et, généralement, contre les habitants des grandes Antilles : *Haïti* (*aïtij*) signifiant plein de montagne Cuba, Borriquen ou Porto-Rico, Jamaïca, qui signifie abondant en ruisseaux.

On s'expliquerait difficilement les motifs qui poussaient les Caraïbes à entreprendre de si longs voyages pour porter la terreur de leur nom, le pillage, l'incendie, la mort et l'esclavage, à ces molles et douces populations dont l'origine était commune, si l'on n'avait su d'une manière certaine qu'elles descendaient des Arrouagues de l'Amérique du Sud.

La guerre que les Caraïbes et les Arrouagues du continent se faisaient héréditairement continuait avec la même haine implacable dans les îles occupées par ces deux peuples dont le premier aurait conquis les petites Antilles sur le second.

A leur retour, les Caraïbes célébraient leur triomphe dans une fête solennelle où toute la peuplade était conviée.

Le chef qui prenait pour nom celui du plus fameux Arrouague qu'il avait tué de ses mains, racontait les exploits des guerriers qui s'étaient les plus distingués par leur courage et leur prudence. L'assemblée que l'ouycou avait mise en belle humeur, éclatait en frénétiques applaudissements.

Un silence religieux suivait ces acclamations.

Les prisonniers réservés à l'honneur d'être mangés dans cette fête de la vaillance heureuse, étaient introduits dans le carbet.

Une scène d'une épouvantable horreur se passait alors.

Les prisonniers, soumis aux traitements les plus barbares, les supportaient avec une héroïque intrépidité. Leur sérénité admirable provoquait la rage des Caraïbes qui ne pouvaient réussir à leur arracher le moindre cri de douleur, ni parvenir à faire cesser les chants de mort dans lesquels ils racontaient leur vaillance, prodiguaient l'insulte à leurs vainqueurs dont ils cherchaient à exciter la fureur. Un vieillard se levait alors et leur donnait un coup de boutou sur la tête et les assistants les achevaient ensuite. Les corps découpés étaient jetés sur un gros boucan. Les plus valeureux guerriers mangeaient le cœur, les femmes avaient en partage les jambes et les cuisses, les hommes tous les autres morceaux.

« Ils mangent cette viande par rage et non par apétit, pour se vanger et non pour se repaistre, ny pour le plaisir qu'ils trouvent en son goust : car la plupart deviennent malades après cet exécrable repas, dit le père du Tertre. »

Il était en effet précédé de ces paroles frénétiquement prononcées : *eremericaba lào eroutou*, chante, danse, réjouis-toi, parce que l'on mangera de l'Arrouague.

Les querelles que les Caraïbes avaient entre eux se terminaient par un combat singulier à coup de boutou : la lutte ne durait pas longtemps, puisqu'avec un coup bien asséné on tuait son adversaire. Le vainqueur quittait ordinairement l'île, à moins de s'exposer à combattre successivement tous les parents du mort. Il composait quelquefois avec ces derniers en leur faisant des présents. Cette paix achetée était cependant précaire et au premier oüicou il était traitreusement tué.

Maladies, mort, funérailles.

Les maladies (*anec*, maladie) sont assez rares parmi les Caraïbes, et ils avaient su surprendre aux plantes le secret de leur vertu pour obtenir la guérison (*ratoùmouli*).

Dans l'arrière-saison, ils étaient sujets à la fièvre (*ekeleou*) et parfois étaient terrassés par la terrible maladie des pays intertropicaux, la fièvre jaune, qu'ils appelaient *ibomanhatina iépoulicàatina*, j'ai le coup de barre.

Leur maladie la plus commune est désignée sous le nom de : *yaya*, Pians ou Epian, qui est la véritable vérole, et « dont, dit le père Breton, les Sauvages se guérissent sans peine et sans danger, non seulement à cause de la température de l'air, qui est fort égale, mais aussi à cause des puissans remedes qui naissent sous la zone torride et qui n'ont rien perdu de leurs facultez recentes comme ceux qu'on apporte icy de ces isles par un trajet de dix-huit cent lieuës. Ils ont le jus de

l'écorce de chipiou dont ils se frottent au dehors, se noircissent de jus de Genipa, et des feuilles de roseaux brûlées : ils prennent le jus de quelques liennes comme de l'écorce du *mibi* avec de la rapure du cul de Lambis : quand les grosses pustules crevent ils appliquent des plumaceaux de coton crud qui resserrent les levres des ulceres, et en empechent la deformité. »

Le père du Tertre ne croit pas à cette guérison radicale : « il est certain, écrit-il, que cela ne fait que palier le mal et que mesme quelques enfans naissent et meurent avec cette vilaine maladie.

« L'on croit que non seulement les désordres de leur luxure contribuent à ce mal, mais bien davantage, leur nourriture qui n'est que de poisson trop frais et à demy cuit, et particulièrement de Lézards, qui ont cette propriété maligne, de réveiller ce mal en ceux qui en ont esté guéris.

« Les saignées dont ils se servent sont de fort legères scarifications, avec des dents d'agouty, et il leur sort si peu de sang, que tout le corps d'un homme ainsi scarifié, n'en donne pas une bonne palette. »

Ce même père, dit encore : « Pour le bon traitement, ils ne savent ce que c'est que de les delicater : quand ils auroient la mort entre les dents, ils sont nourris comme ceux qui sont en pleine santé. »

Les Européens importèrent aux iles la petite vérole.

Les Caraïbes ne connaissant pas les remèdes pour combattre cette maladie, la redoutaient au suprême degré. Elle s'étendait sur eux comme une peste, « mais s'il y en a, dit le père du Tertre, fort peu parmy eux qui en soient marquez, c'est que la plus part en meurent.

« La vertu des simples n'est pas inconnue aux Sauvages, qui en ramassent quand ils sont malades, afin de boire comme une médecine le jus qu'ils en tirent, écrit le père Breton : les autres pour la plus part du temps les frotent entre leurs mains dans un canari plein d'eau, puis on frote leurs malades qu'ils ont exposés au soleil du midy, les y laissent seicher quelque temps : ils ont même connaissance des arbres souverains, dont ils levent la seconde escorce qu'ils escachent, et en expriment le jus, qu'ils boivent aussi comme médecines. Les femmes s'attachent quelquefois si avant à ce mestier qu'on les soupçonne de sortilège, on en a tué quelques unes en veuë de cela, quoy qu'on ne soit point assuré de la vérité. »

Les gens mariés ne venaient pas visiter un malade dans la persuasion que leur présence lui donnait des obstructions, et les proches parents l'abandonnaient pour ne pas empirer le mal par leur présence sous prétexte que de leur corps sortaient

des effleuves si nuisibles qu'ils devaient indubitablement causer la mort.

Nous allons faire connaître les maladies et les maux légers dont les Caraïbes étaient atteints, indiquer quelques-uns des remèdes employés et donner les noms caraïbes de ces maux, et des plantes médicinales. Nous rapportons aussi quelques phrases fournissant l'indication de certaines maladies.

Acacaen yenli, lourna, jambe gangrenée et morte.

Acacaenton, elle tombe du mal caduc, s'évanouit.

Acaenti, il est enflé et malade pour avoir mangé des crabes malinotes.

Acacaeuoni, ces sortes de maladies.

Acaraninca, herboriser, chercher des remèdes.

Abicoüic, gale.

Amouracayentina, j'ai un flux de ventre. Ce mal était guéri par une tisane de feuilles de bois d'inde infusées.

Amouracatinati mali-mali, la casse purge bien.

Amouracatiti, il est bien travaillé d'une dysenterie.

Çacoüali, il a un poing de côté, une pleurésie.

Chibaya, gratelle.

Chibouli, clous, aposthumes aux fesses, *tenké chibouli*, pus de ces clous.

Chicke, chique ou puce pénétrante. Si on ne l'enlève pas de suite, elle multiplie, forme des aposthumes qui dégénèrent en ulcères. Les Caraïbes employaient pour faire dessécher ces ulcères du rocou détrempé dans de l'huile de *couahen*.

Echère, ulcère.

Ekéleou, fièvre.

Emeignoni, emeignouacani, accouchement.

Emeignoukétoutou, sage-femme.

Achentagle, feuille de carapathe ou ricin chauffée devant le feu et avec laquelle on frotte une partie blessée quand elle fait du mal. Les Caraïbes « lorsqu'ils ont quelque fluxion sur le bras, ils l'incisent avec la dent d'agouti, et l'ayant fait saigner, prennent une grosse papaye à moitié cuitte dans les cendres, la partagent et l'appliquent sur la fluxion toute chaude pour l'atirer, à laquelle ils donnent le mesme nom. »

Aloï-ichic, noix d'acajou. L'enveloppe de cette noix brûlée donne une huile dont on frotte de vilaines dartres, ou ulcères qui sont encore guéris par le jus de la seconde écorce du bois jaune épineux (*ayoùalali*).

Cali-calichiri, corossol, souverain remède contre le flux de ventre et de sang. On gratte la seconde peau sur laquelle on jette un peu d'eau. On presse et on boit.

Chouchourou, espèce de mahot sauvage dont on presse les

feuilles pour en exprimer le jus qui, distillé dans la bouche des enfants, les guérit des tranchées.

Coulaboule, sené sauvage, bon en purgation, on s'en sert pour les coupures et pour se garantir de la fièvre.

Iabacana, *taya-taya*, médeciniers, bons pour purgation.

L'oullourou, savonette. L'écorce mise dans un pot et l'eau réduite à la quantité d'un verre, arrête le flux de sang.

Mali-mali, cassier ou canéficier, bon pour purgation.

Matérebe, mahot, grand cousin, tête à nègre, dont l'écorce écrasée donne un jus, arrête le flux de sang, les autres espèces : *chïckayaoüa*, *helémekay*, font le même effet.

Oüallouhouméron, sauge, camérier, petit baume. Les feuilles écrasées donnent un jus qui est versé sur les coupures. « S'ils sont pris de pleuresie, dit le père Breton, ils en font bouillir dans un canari, penchent le côté malade sur la fumée, la souffrent plus chaude, et le plus long temps qu'ils peuvent pour se guarir. »

Oùbou, *mouben*, prune monbein. Le Caraïbe, attaqué de goutte, fait un trou dans la terre, y jette de la braise bien ardente sur laquelle il met des noyaux de cette prune, puis pose le genou ou la partie malade dessus, endure la fumée le plus longtemps possible et se guérit de la sorte, à ce qu'il croit, ajoute le père Breton.

Taoüin, bois chandelle. La seconde écorce écrasée donne un suc qui, exprimé dans du coton (pour en retenir les ordures), est distillé dans les yeux malades et les guérit.

Coiti, épinards. Cette plante est bouillie avec le pourpier et le lys, et « les mettent, dit le père Breton, sous une chaise percée sur laquelle elles s'assisent à nu enveloppées et couvertes d'un lit de coton, souffrantes qu'elles peuvent la fumée chaude de ces remèdes qui les attire enfin. »

Alaouliàcoutiem ou *acouliàranné*. La malnommée. « Ceux qui ont des tâches aux yeux, ou autres maux, s'en servent, d'où vient que les Sauvages disent d'elle *tiemboulétinati ton àcou*, elle les nettoye et les rend clairvoyans. »

Huèlere-Banna, feuille de Squine. On en enveloppe les jambes cicatrisées des hydropiques et elle en attire les sérosités.

Huèyoupoüe, crampe.

Erebètebe, verrue blanche.

Iaoüami, charbons, aposthumes aux jambes.

Ichignoucou, orgelet, petites tumeurs rouges venant sur le bord de la paupière.

Chàle lienli licotamàtobou, ou *allêreutou çaganum* ou *lentê batina*, colique passion ou mal nombril qui fait mourir assez promptement.

Icoulàcaya, gale de la tête.

Ioucou ; *bioucou*, petites pustules sur le visage qui, pressées entre les doigts, laissent sortir un petit ver.

Irij acou, taie de l'œil. Le père du Tertre dit : « M. du Parquet estant menacé d'un triste aveuglement par deux grosses tayes, qui lui offusquoient la veuë, sur le point de s'embarquer pour venir chercher du remède en France ; un ancien Sauvage appelé Pilotte, luy promit que s'il vouloit venir en son carbet, il le feroit guérir par ses femmes, et s'y estant fait porter, ces femmes luy ayant lavé les yeux avec du coton trempé dans le suc de certaines herbes, et luy essuyant avec leurs langues, en cinq ou six jours la plus grosse taye tomba, et l'autre peu de temps après. » (Voir plus haut *taouin*.)

Iralla, mal du bas ventre.

Ioali ; loloati loulacaerou, gros ventre, tumeur.

Làalou-oüaloucou, dartre.

Tilou, *tiloulou*, enflures, tumeurs.

Lolori ourna, jambe enflée.

Loùlourou ; liloulouroni, apostumes à l'aine que le père du Tertre dit être les fleurs de la vérole.

Manain, pustule, ébullition de sang.

Manboulèchou, verrue à poils.

Nibiricayentina ; *nibiringaeaocayeu*, j'ai un mal de côté, une pleurésie.

Oibàyaoùa, requiem ou requin. La cervelle est bonne pour la gravelle.

Oimani, mal d'yeux, ophtalmie. Maladie très commune qui se répand presque toutes les années et se communique. On en perd quelquefois la vue.

Oùchi ; *chicum*, mal qui fait peler le corps.

Oucoùcherou, échauffure.

Tatoùboucani nanichi, palpitation de cœur.

Les Caraïbes avaient souvent le sommeil troublé par des cauchemars. Ils disaient de cet état *loumoùnoumêti*, le diable les bat. Le père Raymond écrit à ce sujet : « Tous nos Sauvages sont étrangement mélancoliques, songears, taciturnes, et ont des appétits comme des femmes grosses, mangeans de la craye, et à son défaut de la terre, au moins les femmes et les enfans ce qui les fait seicher, et à la fin mourir : j'ay tousjours rapporté à leur mélancolie, et à leur mésintelligence de la langue. « Ce que l'on dit, communément que le diable les bat. Car jamais je n'ay rien veu ny ouy dire de semblable aux Sauvages, en tous les dix-neuf ans que j'ay conversé avec eux, voicy le fondement de ce dire : quand leur ratte est comprimée par leur coude estant couché sur le costé gauche, elle envoye des

fumées noires au cerveau qui leur causent des songes noirs et horribles, comme s'ils estoient aux prises avec *màboya*, ou qu'il les emportasse : j'en ay pris quelques-uns entre mes bras, que je voyois estre en ses peines, et je les ay esveillé et tiré hors du lict, qui se seroient volontiers jettés à genouil devant moy pour me remercier de ce que je les avois défendu (disoient-ils) de *mapoya*, qui les battoit : la seconde raison est que les Sauvages disent au moindre mal qu'ils ont c'est un sort, ou du mal donné de mapoya ou des sorciers *nhàromàn mapoyanum*, ce n'est pas à dire qu'ils les ayent battus, mais qu'ils leur ont envoyez ou procurés ces maux. »

Quand les remèdes naturels que nous venons de faire connaître ont été impuissants et que la science des femmes est en défaut, on a recours au boyé ministre de la religion et en même temps médecin. Nous dirons en traitant de la religion tout ce qui se passait alors au lit du malade.

La mort arrivait au milieu de l'isolement le plus complet et par conséquent effrayante. « Si la mort, dit le père Raymond, est terrible aux hommes, j'en ay veu parmy eux à qui elle sembloit plus que terrible, sont ceux à qui la conscience donne le remord du mal qu'ils connoissent avoir fait, car croyans l'immortalité de l'ame, ils se méfient des peines qui sont deuës et suivront leur coulpes, personne ne les console en cette conjoncture, ils meurent dans des estranges désolations et amertumes de cœur. »

Aussitôt le décès d'un Caraïbe, les femmes lui lavaient le corps, l'enduisaient d'une magnifique couche de rocou, graissaient ses cheveux avec de l'huile de palmiste, le coiffaient, l'ajustaient comme s'il devait paraître dans une grande assemblée et le plaçaient ensuite dans un hamac qui n'avait jamais servi.

Si le défunt devait être enterré dans la case où il était mort, on creusait une fosse profonde de six à sept pieds, large de quatre. Une bille en bois était placée au fond du trou. Le corps, enveloppé du hamac, était déposé daus la fosse, assis sur la bille, les coudes portant sur les genoux et les paumes des mains soutenant les joues. La maison où le corps était enterré était abandonnée. Dans le cas contraire on batissait exprés une case.

Les Caraïbes n'avaient donc pas un lieu de sépulture spécial.

Si le mort était un guerrier, on plaçait à côté de lui, ses arcs, flèches, boutous et des provisions pour le voyage au pays que Dieu lui réservait.

Une planche était mise sur la fosse et rocouverte d'un peu de terre. La famille et les amis réunis dans la case, les femmes entouraient la fosse, et commençaient à soupirer, puis entonnaient un chant lugubre, interrompu de temps en temps par

des soupirs et des sanglots déchirants ; elles levaient les bras vers le ciel, poussaient des cris lamentables et versaient ensuite des torrents de larmes. Leur douleur gagnait toute l'assistance.

Pendant quelques temps, le soir, bien tard, et le matin, à l'aube, on renouvelait ces lamentations.

Au bout d'un an, dit le père Raymond, la cérémonie des funérailles solennelles avait lieu. Tous les parens étaient réunis autour de la fosse. Cette réunion avait pour but de faire constater que la mort avait été naturelle. Des parens absens au moment de la mort d'un de leurs proches, étant revenus longtemps après l'enterrement, s'étaient persuadés que le défunt avait été assassiné, et par point d'honneur, avaient tué celui qu'ils supposaient auteur du meurtre. Pour éviter ces vengeances qui entretenaient des discordes, on avait établi la coutume de faire les funérailles en présence de tous les parens.

Tout à coup un silence profond régnait, le plus ancien des chefs de guerre s'approchait de la fosse et improvisait un discours pour célébrer les exploits du mort.

Après cette oraison funèbre, les femmes brûlaient toutes les hardes et petits objets ayant appartenu au défunt. On levait alors les planches, on jetait la terre dans la fosse, puis on la foulait aux pieds.

A la mort d'un père de famille, ses femmes et ses enfants se coupaient les cheveux (*itibouri*) et les gardaient ainsi pendant un an. Ils jeûnaient pendant une lune, ne mangeant que de la cassave et ne buvant que de l'eau. Toutes les esclaves étaient immolées sur la fosse ; aussi pour se soustraire à ce sort cruel, s'empressaient-elles, aussitôt le décès, de prendre la fuite. Cette coutume avait été considérée comme trop barbare, puisqu'on ne poursuivait pas ces esclaves.

A la mort d'une mère, les hommes criaient en larmoyant : *Kélam nicotamin ioüinclam*, les femmes : *iyou nouchouroura ahoetibounoaria,* Ah ! ma pauvre mère, vous voilà enfin morte pour moi !

Le pèe du Tertre raconte ainsi les cérémonies accomplies à la mort d'un enfant :

« Un jour un Capitaine, Sauvage de la Dominique, avec sa famille, composée de trente ou trente-cinq personnes, nous apporta un de ses enfans malade pour le faire baptiser avant sa mort. Mais cet enfant estant expiré à deux lieuës de nostre Couvent, ils arrivèrent chez nous fort affligez, tesmoignant beaucoup de regret de ce qu'il n'avait pas reçu le Sacrement de Baptesme, et nous prierent avec instance de leur donner une petite Case abandonnée, que nous avions dans un jardin au bord de la mer, pour servir de sepulture à leur enfant.

Nous la leur accordasmes fort volontiers : et aussi-tost ils se mirent tous à travailler à cette Case, et la remirent en un aussi bon estat, que si elle eust esté toute neuve. Ils y firent la sepulture de leur enfant de la façon, et avec les cérémonies que je va dire.

« Ils firent une fosse toute ronde dans le milieu de la Case, profonde de trois ou quatre pieds, dans laquelle ils mirent l'enfant accommodé et ajusté comme j'ay dit, et enveloppé dans son lict de coton. Ils le mirent en son seant sur ses talons, les deux coudes sur ses deux genoux, et la teste appuyée sur les paumes de ses deux mains. Puis toutes les femmes se mirent de mesmo autour de la fosse, et commencèrent à soupirer estrangement : incontinent après elles entonnèrent un certain chant fort lugubre et fort lamentable. Cette chanson estoit entrecoupée de soupirs, et bien souvent de grands cris en levant les yeux vers le Ciel, et elles versèrent une si grande quantité de larmes, qu'elles eussent contraint les cœurs les plus endurcis à pleurer avec elles. Leurs maris étaient assis derrière elles, fondant en larmes à leur imitation ; et les embrassoient d'une main comme pour les consoler, et les caressoient de l'autre, leur passant souvent la main sur le bras. Pendant ce temps-là, l'un d'entre eux boucha la fosse avec un bout de planche, et les femmes jetterent de la terre dessus de temps en temps. Apres ces cérémonies (qui durent une bonne heure) les femmes bruslent sur la fosse toutes les hardes du défunct, qui consistent en certains petits paniers, coton filé, et autres petites bagatelles. »

Religion.

Les premiers Européens, établis aux petites Antilles, ont été étonnés lorsqu'ils ont eu des communications avec les Caraïbes, de reconnaître que ces derniers n'avaient aucune croyance en la Divinité. Le spectacle de l'admirable nature qui déroulait sous leurs yeux ses adorables magnificences, n'avait pas éveillé dans leur esprit le sentiment de l'existence d'un Etre-Suprême dont la volonté sage et puissante avait harmonieusement organisé les êtres crées et coordonné le concours, les rapports, la correspondance réciproque de toutes les parties composant l'univers.

« Comme ils ne réfléchissent point, dit Thibault de Chanvalon, et que leur indolence les rend très peu susceptibles d'admiration, leur cœur et leur esprit indifférens et tranquilles jouissent de ces merveilles sans étonnement, sans émotion, sans y donner même aucune attention. Comment pourroient-elles donc les ramener comme nous à l'idée d'un Etre Suprême ? Un ouvrage qu'on n'admire pas, n'inspire aucun intérêt de connoître son auteur. »

Aussi le père du Tertre écrit à son tour :

« C'est une chose tout à fait déplorable, de voir naistre ces pauvres Sauvages dans l'infidélité, passer toute leur vie dans les ténèbres, et comme dit Saint-Paul, *filii iræ sine Deo in hoc mundo*, après avoir vécu sans aucune connoissance de Dieu, mourir sans esperance de salut : car nous aurons plutost fait de dire qu'ils n'ont point du tout de Religion, que de faire passer toutes leurs badineries, superstitions, ou plustost sacrileges, dont ils honorent tous les démons qui les séduisent, pour un culte de quelque divinité. »

Il semble cependant que leurs ancêtres aient eu une connaissance plus profonde d'une Puissance supérieure qui prenait soin de leurs personnes et dont ils avaient ressenti le favorable secours.

Une tradition avait conservé parmi leurs descendants les effets de la bonté ineffable de cette Puissance, et au moment de l'arrivée des Européens cette légende subsistait encore.

« Ils disent donc, écrit Rochefort, que leurs ancestres étoyent de pauvres sauvages, vivant comme bestes au milieu des bois, sans maisons, et sans couvert pour se retirer, et se nourrissant des herbes et fruits que la terre leur produisoit d'elle-même, sans estre aucunement cultivée. Comme ils étoyent en ce pitoyable état, un vieillard d'entr'eus extrêmement ennuyé de cette brutale fasson de vivre, fondoit en larmes très-ameres, et tout abbatu de douleur déploroit sa miserable condition. Mais sur cela un homme blanc s'apparut à luy descendant du Ciel, et s'étant approché, il consola ce vieillard désolé en luy disant qu'il était venu pour secourir luy et ses compatriotes, et pour leur enseigner le moyen de mener à l'avenir une vie plus douce et plus raisonnable. Que si quelcun d'eus eut plutôt formé des plaintes et poussé vers le Ciel des gemissemens, ils eussent esté plus prontement soulagez. Que le rivage de la mer étoit couvert de pierres aiguës et tranchantes, dont ils pourroyent couper et tailler des arbres pour se faire des maisons. Et que les Palmiers portoyent des feüilles, qui seroient fort propres à couvrir leurs toits, contre les injures de l'air. Que pour leur témoigner le soin particulier qu'il avoit d'eus, et le singulier amour dont il favorisoit leur espèce, sur toutes celles des animaus, il leur avoit apporté une racine excellente qui leur serviroit à faire du pain, et que nulle beste n'oseroit toucher, quand elle seroit plantée ; et qu'il vouloit que désormais ce fut leur nourriture ordinaire. Les Caraïbes ajoutent, que la dessus ce charitable Inconnu rompit en trois ou quatre morceaus un bâton qu'il avoit en main et que les donnant au vieillard, il luy commanda de les mettre en terre, l'assurant

que peu après y foüissant, il y trouveroit une puissante racine et que le bois qu'elle auroit poussé dehors, auroit la vertu de produire la même plante. Il luy enseigna puis après comme on en devoit user, disant qu'il fallait raper cette racine avec une pierre rude et picotée, qui se trouvoit au bord de la mer : exprimer soigneusement le jus de cette rapure, comme un poison dangereus ; et du reste, à l'ayde du feu, en faire un pain qui leur seroit savoureus, et dont ils vivroient avec plaisir. Le vieillard fit ce qui lui avait esté enjoint, et au bout de neuf lunes, (comme ils disent) ayant la curiosité de savoir quel succès auroit eu la revelation, il fut visiter les bâtons qu'il avoit plantez en terre, et il trouva que chacun d'eus avoit produit plusieurs belles et grosses racines, dont il fit entièrement comme il lui avoit esté ordonné. Ceus de la Dominique qui font le conte disent de plus, que si le vieillard eut visité ces bâtons au bout de trois jours, au lieu de neuf lunes, il auroit trouvé les racines creues de même grosseur, et qu'elles auroient esté toujours produites en aussi peu de tems. Mais par ce qu'il n'y fouilla qu'après un si long terme, le Manioc demeure encore à présent tout ce tems-là en terre, avant qu'il soit bon à faire la cassave. »

Les descendants de ces premiers Caraïbes perdirent peu à peu la nette perception de cette Puissance supérieure si bonne.

Ils gardèrent cependant le sentiment confus de l'existence d'un Dieu plus puissant que ceux qu'ils reconnaissaient, dirigeant et jugeant l'univers.

« Ils admettaient, dit Rochefort, que la terre est la bonne mère qui leur donne toutes les bonnes choses de la vie, mais ils sont plongés dans une ignorance et une grossièreté si grandes qu'ils ne sont pas arrivés à la conception d'un Créateur bienfaisant dont le pouvoir ait constamment une divine influence sur les choses dont ils jouissent. Ils n'ont aucun nom pour exprimer la Divinité. »

Ils désignaient cette espèce d'Etre-Suprême, dont la bonté était si grande, qu'il ne faisait du mal à personne, sous le nom d'*acamboüée* qui veut dire Esprit, et que le père Labat appelle *akambou*. Cet esprit souverainement bon habitait au plus haut des cieux, dans l'empyrée : *cahoüée*.

Mais les événements atmosphériques, tels que les tremblements de terre qui faisaient disparaître dans l'abîme des portions entières de contrée, les ouragans qui engloutissaient dans la mer des nations, dérangeaient toutes leurs idées sur cet Etre-Suprême et invisible, dont la puissance absolue et irrésistible les frappait si souvent d'une manière cruelle.

Aussi, n'avaient-ils aucun culte pour ce Dieu qui leur parais-

sait sévère dans sa justice et inexorable dans sa colère. Sous cette impression, dit Bryan Edwards, humiliés dans la poussière, ayant conscience de la faiblesse de leur esprit, n'étant pas assez hardis pour élever leur pensée sur la grande cause qui produisait ces événemens terribles, ils cherchaient un interprète indulgent et gracieux, se reposaient avec confiance sur cet intermédiaire qu'ils regardaient comme un gardien et un ami : « L'âme, ajoute cet historien, cherchant un refuge contre toutes les appréhensions, crée des Dieux imaginaires par la médiation desquels elle espère se rendre moins vile aux yeux de l'Etre-Suprême. »

Ces dieux imaginaires et bons, étaient leurs dieux Lares et Pénates, et s'appelaient : *ichéiri*. Dans chaque case s'élevait un autel rustique, fait en feuilles de bananier ou en jonc. Pour se rendre leur médiation favorable, ils leur offraient des sacrifices consistant en cassave sèche et en fruits, prémices des champs. Cet humble sacrifice de propiation avait pour but de leur demander de faire croître leur manioc, et les secourir dans leurs maladies, de les aider dans leurs combats. (*Anacri*, offrande ou sacrifice.)

Ils n'imputaient pas les maux qui désolaient leur existence à un dieu bon et miséricordieux (*ichéiricou*), mais à la maligne influence d'esprits impurs (*maboya* ou *mapoya*, au singulier, *mapoyanum* au pluriel).

Ichéiricou était le bon principe, *Mapoya*, le mauvais.

Mapoya déchainait les ouragans, remuait le sol, donnait les mauvaises récoltes, faisait manquer les expéditions, envoyait les maladies en leur jetant un sort *linharoné* ou *linhenné*, et ensuite la mort.

Pour détourner d'eux les coups de la colère de ces dieux méchants, ils leur offraient aussi des sacrifices et des adorations ; ils se déchiraient le corps avec des dents d'agouti pour les apaiser par l'offrande de leur sang.

Les mapoganum avaient des espèces de ministres qui étaient en même temps médecins et à qui revenaient les objets offerts en sacrifice. On les appelait *Boyaicou*, *Boye* ou *Niboyéiri*, boyez.

Une préparation était nécessaire pour devenir boyez. Dès la jeunesse on était consacré à ce ministère. L'aspirant faisait des jeûnes fréquents et des effusions de sang en se balafrant le corps. Il était choisi avec soin parmi les enfants dont l'esprit était le plus éveillé et le plus sagace. Quand ses études lui avaient permis de bien connaître les plantes médicinales et d'en faire un emploi utile, on procédait à la cérémonie de l'intronisation.

Après un jeûne long et rigoureux, le récipiendaire était

introduit dans le carbet commun au bout duquel était placé un matatou, chargé d'offrandes, et autour desquelles brûlaient des feuilles de tabac dont la fumée répandait une bonne odeur et remplaçait l'encens.

Se plaçant devant cette espèce d'autel, le boyez qui procédait à la réception, chantait sur un ton lugubre une chanson pour appeler son dieu (*leremcricayem boye loubara aralirracautium*) le boyez chante pour faire descendre ses dieux (*aralirracautium*, disaient les Caraïbes), puis soufflait un peu de fumée de tabac. En ce moment le dieu invoqué tombait comme un sac de farine au milieu du carbet. Le boyez le faisait s'asseoir dans un hamac et lui offrait le sacrifice pour boire et manger. Toutes les lumières étaient éteintes à l'instant où le dieu tombait.

Le boyez lui adressait une harangue, pour lui demander un dieu pour le nouveau ministre.

« Cecy estant fait, dit le père du Tertre, ce Dieu ou ce Diable luy en donne un, qui paroist en forme d'homme, et si c'est une femme, il lui donne une déesse qui paroist aussy en forme de femme ; et l'on ne dit pas parmy eux que ce soient les Dieux des Sauvages, mais le Dieu d'un tel, ou la Déesse d'une telle. » *Nichiguienli iouloucayem l'one*, je lui ai donné un Dieu disait alors le boyez.

Le père du Tertre raconte que le père Charles avait connu à la Dominique un boyez qui avait un Dieu appelé *Iris* et qui était une des plus méchantes de ces divinités secondaires ; qu'un jour cet Iris était entré dans le corps d'une femme et l'avait transportée plusieurs fois au-dessus du soleil et lui avait fait voir des terres d'une merveilleuse beauté hérisées de montagnes d'où jaillissaient de belles sources d'eau vive, en lui promettant qu'après sa mort elle y vivrait avec lui.

Ces boyez entretenaient les superstitions du peuple.

Ils prenaient des os d'un mort, tirés du sépulcre et les enveloppaient dans du coton. Ils faisaient accroire qu'un mâpoya s'était niché dans l'os, et rendait des oracles quand on l'interrogeait. L'ame du mort répondait. Ils se servaient de ces os parlants pour ensorceler tous ceux contre lesquels ils avaient conçu de la rancune, ce qu'ils faisaient ainsi, dit le père du Tertre :

« Ils se servent de ces os parlans, pour ensorceler tous ceux contre lesquels ils ont conceu quelque rancune, ce qu'ils font en cette sorte. Ils prennent ce qui reste du boire ou du manger de leurs ennemis, ou quelqu'autre meuble qui luy appartient : et quand ils l'ont envelopé avec ces os, on voit aussi-tost qu'il perd sa vigueur ordinaire, une fièvre lente le mine, l'éthique le saisit, et meurt en langueur sans qu'on puisse apporter

aucun remède pour le recouvrement de sa santé. Nostre Père Raymond en a veu un, lequel se voulant vanger du meurtrier de son frère, se mesprit et tüa un innocent pour un coupable : les parens de celuy qui avoit esté si mal-heureusement assassiné, sans considérer qu'il y avoit eu dans cette mort plus de malheur que de malice, se résolurent à la vengeance ; ils rougirent du coton du sang de celuy qui avoit été tüé, et le mirent avec ces os de mort, et on vit aussi-tost celui qui avoit tüé décheoir peu à peu de son embompoint ; de sorte qu'après avoir traisné une vie langoureuse l'espace de deux ans, il mourut dans le dessein qu'il avoit de venir recevoir le baptesme à la Guadeloupe, ou le Père Raymond estoit pour lors. »

Les boyez confectionnaient des popottes en coton appelées *marmousets*, (*nharahcucoua*) et par la bouche desquels à ce qu'ils disent, le diable leur parle. Ils les jettent dans la mer lorsqu'ils veulent faire voyage ; s'ils coulent à fond, ils disent que c'est signe de la tempeste et de risque : s'ils flotent sur l'eau, que c'est un promostique asseuré de beau temps. Aussi les Caraïbes avant de s'embarquer, consultaient toujours le marmouset, et s'il coulait, ils renonçaient à leur entreprise.

Ils sculptaient des petites statuettes de bois qu'ils prétendaient être les figures des maboyas, notamment en bois de gayac ; on les portait suspendues au cou pour conjurer toute espèce de sortilège ou guérir de certaines maladies. On usait, particulièrement pour ce dernier cas, de deux pierres venant de la Côte-Ferme : *tacaoua*, pierre verte, *tacoulaoua*, pierre verte plus blafarde, ayant généralement la forme d'une grenouille. Elles servaient pour la gravelle, pour faire accoucher les femmes et pour le mal caduc. Ces amulettes étaient très recherchées et d'un grand prix pour leurs possesseurs.

La terreur inspirée par les mauvais esprits était si profonde que lorsqu'il y avait éclipse de lune (*iiüeckekèbouli nônum*), les Caraïbes pensaient qu'un maboya l'avait mangée. Ils dansaient alors toute la nuit, hommes, femmes, vieillards, enfants, sautelant sur les deux pieds joints, une main sur la tête, l'autre sur la fesse, sans chanter mais en jetant de temps en temps des cris lugubres. Cette danse qu'une jeune fille accompagnait aux sons d'un coïcoï, durait jusqu'au point du jour, et nul, sous aucun prétexte, ne pouvait l'interrompre.

Outre ces boyez, les malheureux Caraïbes étaient les victimes de certains de leurs concitoyens, plus intelligents, plus adroits et plus rusés qu'eux, qui, pour se donner plus d'autorité et de réputation, faisaient accroire qu'ils avaient des intelligences secrètes avec les maboyas. Ces sorciers que l'on appelait *piais*, d'où est sans doute venue l'expression encore en usage de *piaye*,

étaient consultés sur toutes choses et leurs réponses passaient pour des oracles infaillibles. On exécutait l'ordre ainsi reçu, ce qui souvent entretenait des inimitiés irréconciliables parmi eux, car il y avait alors quelquefois mort d'homme et par suite représailles.

Le père Raymond écrit : « Les Sauvages rejettent les causes de leurs maux sur les dieux des Boyez, sur les mapoya ou sur les sorciers ; c'est pourquoy ils craignent plus les premiers qu'ils ne les ayment : ils haïssent les seconds et se vangent souvent (bien mal à propos) de ceux qu'ils croyent être les troisièmes et qui ne sont rien moins : j'ay veu un vieillard qui estoit un peu chauve, et il se plaignoit qu'on l'avoit ensorcelé comme si on ne devenoit pas chauve que par sort. »

La puissance exercée par les boyez était d'autant plus dangereuse que l'imagination frappée de la plupart des Caraïbes, gens simples et grossiers, les portait à accepter toutes les niaiseries que leur débitaient ces ministres du mauvais principe. On croyait aveuglement à leurs affirmations, et quand l'un d'eux disait : *hàmànhatina*, je m'en suis envolé, *nhamanhàcayem*, je vole, le Caraïbe ne contredisait pas. « Nos boyez, dit le père Raymond, sont assés téméraires pour dire qu'ils volent jusqu'au ciel de la lune ; mais m'estant informé un jour d'un comme il estoit fait, et m'ayant dit qu'il estoit semblables à des rochers entr'ouverts qui distillent l'eau de toutes parts, je cognus sa sottise ; on dit pourtant que quelquefois leurs dieux prétendus, les enlèvent visiblement, et qu'on voit mesme la case s'entr'ouvrir par le feste pour leur donner passage, d'où vient que les simples gens ne comprennent pas que cela se fait par enchantements, ils disent par grande admiration, *Kàrènati*, il a des aisles. »

Nous avons dit que lorsque la science des femmes était impuissante pour guérir un malade, on avait recours au boyez :

On nettoyait et purifiait la case, et le boyez introduit près du malade, ce dernier lui disait : *Kaboyeicàtiba nàocheem*, fais sur moi les fonctions de boyez et de médecin, c'est-à-dire fais descendre ton dieu pour lui demander des remèdes.

Tout avait été préparé pour offrir le sacrifice, ainsi que nous l'avons décrit plus haut à propos de la réception d'un boyez, et toutes les lumières éteintes, car les mapoyas ne descendaient que pendant la nuit.

Le sacrifice offert, l'invocation ou chanson (*lèremericani*) terminée, le dieu tombait en faisant cliqueter ses doigts, puis s'approchant du malade, il répondait aux questions qui lui étaient posées. S'il déclarait que le malade devait mourir, on l'abandonnait immédiatement ; s'il annonçait la guérison, et que

essayèrent de repousser les Espagnols et les accueillirent par le malade ne fut atteint que d'une fluxion au genou ou autres jointures, dieu et boyez, le tataient, maniaient la partie affligée en soufflant dessus, puis la suçaient, et se rendaient dehors pour vomir le venin. *Kachoulacàtiti boye*, le boyez succe, disait-on. En opérant, ils semblaient faire sortir soit des pierres, soit des bouts de flèches, des queues de raies, des épines de palmiste, des petits os ou des éclats de bois, et affirmaient que c'était le dieu de tel boyez qui leur avait donné le mal.

L'opération terminée, et le malade bien assuré de la guérison, le dieu et son boyez font semblant de vider les canaris où se trouve l'oüicou du sacrifice, et font un bruit infernal, puis se retirent. Le lendemain matin, en entrant dans la case, on trouve les canaris pleins, on crie au miracle, et la boisson bue par le dieu et son boyez, et cependant retrouvée intacte, devient alors si précieuse, qu'il n'est permis qu'aux vieillards et aux principaux Caraïbes de la boire. « Mais il y a de ces Dieux prétendus qui ordonnent que ce soit à jeun, à condition qu'ils n'auront pas touchez leur femmes cette nuit là, et sans bruit, dit le père Breton. »

On appelait quelquefois plusieurs boyez qui faisaient tomber chacun son dieu. La consultation se terminait souvent par des querelles, des injures et une bataille générale,

Le malade guéri (*ierénapoue*) donnait un cadeau à son médecin et un *oüicou* à la fin duquel ce dernier lui peinturait le corps avec du jus de génipat. Ce festin s'appelait : *apoulou-màgali*.

Quand le malade est condamné par le boyez, ce dernier, en se retirant, lui dit pour toute consolation que son dieu veut le conduire au ciel avec lui pour y mener une vie fortunée, exempte de toute maladie.

Les Caraïbes croyaient donc à une vie future et à l'immortalité de l'âme, et ils étaient heureux de penser que leurs parents morts assistaient à tous les actes de leur existence, sympathisaient à leurs souffrances et participaient à toutes leurs joies.

Mais cette croyance était entourée de bien d'obscurité et ils n'avaient pas de l'immortalité de l'âme l'idée précise qu'en avaient les peuples policés. Ils pensaient qu'ils avaient autant d'âmes que leur corps avait de battements d'artères, outre celui du cœur.

Aussi avaient-ils une seule expression pour désigner cœur et âme : *ànichi*, et pour le pouls, ils l'appelaient l'âme de la main *noùcabo ànichi*.

La principale de ces âmes était celle du cœur qui, après la mort, s'en allait au ciel avec son *ichéiricou* pour y vivre avec les autres dieux, mais en continuant la même existence que

sur la terre, dans des conditions plus heureuses. Ces dieux, par conséquent, vivaient comme eux. En effet ils s'imaginaient qu'il y avait entre ces dieux diversité de sexes, qu'ils multipliaient et qu'ils avaient été autrefois des hommes comme ceux sur la terre. La coutume de tuer des esclaves sur la tombe d'un mort n'avait été établie que pour permettre à ce dernier d'avoir des serviteurs dans l'autre monde.

Quant aux autres âmes, les unes appelées *oumécou*, errent au bord de la mer, où elles font tourner leurs pirogues, et les autres désignées sous le nom de *maboya* emplissent les bois et les forêts.

Le paradis imaginé par les Caraïbes était placé dans des îles fortunées où tout venait à souhait pour la récompense de ceux qui avaient été sur la terre des hommes braves. De larges et grands fleuves donnaient pour la natation des eaux fraîches, cristallines et paisibles ; la mer sans tempête enveloppait ces lieux de délices de son immense nappe bleue ou se jouaient des quantités innombrables de poissons ; la terre produisait en abondance et sans culture des fruits excellents.

Les Caraïbes y avaient des épouses merveilleusement jolies et des captives de la plus grande beauté.

Danses, jeux, festins se succédaient sans interruption, et, suprême bonheur, des guerres permettaient, de temps en temps, de briser la tête d'un arroüague avec un boutou pesant.

Rien ne manquait donc à la félicité de ces bienheureux ; tandis que ceux qui avaient été des lâches dans leur vie terrestre voyaient leurs âmes transportées sur le continent dans une contrée stérile où, esclaves d'un arroüague, ils menaient une existence affreuse, accablés sous le poids du travail pénible de la terre.

CHAPITRE III.

Rapports des Caraïbes avec les Espagnols. — Les Anglais et les Français dans le Nouveau-Monde, Richelieu, Colbert, Law.

Les crimes, les rapines commis par les Espagnols à Hispaniola et à Cuba étaient connus dans toutes les îles de l'Archipel. L'*auri sacra fames* avait fait subir aux innocentes et molles populations de ces deux grandes îles le sort le plus cruel. Le meurtre, le viol, le pillage avaient marqué les pas de ces aventuriers que Colomb ne pouvait toujours retenir. La haine contre l'étranger spoliateur et parjure était vivace.

Les intrépides habitants de la Guadeloupe n'étaient point d'humeur à se laisser traiter comme les naturels si doux des grandes Antilles, et avaient pris la ferme résolution d'empêcher les Espagnols de débarquer dans leur île.

Colomb effectuait son retour en Espagne après son troisième voyage. Il ne pouvait avoir encore une parfaite connaissance de ces mers nouvelles. Il fit voile d'Hispaniola le 10 mars 1496, mais au lieu de se diriger vers le Nord pour rencontrer les vents d'Ouest, il piqua entre les tropiques, et eut contre lui les vents d'Est. Sa navigation fut rude et laborieuse et il ne tarda pas à être pris par les calmes. Le 6 avril, il se trouva dans le voisinage des îles caraïbes. Les équipages de ses deux caravelles, la *Santa Cruz* et la *Nina*, étaient fatigués et malades, et les provisions diminuaient rapidement.

Colomb se décida alors à aller se ravitailler à la Guadeloupe, la plus importante de ces îles, et vint jeter l'ancre à Marie-Galante le samedi 9 du même mois. Le lendemain il se dirigea sur la Guadeloupe et mouilla à une certaine distance du rivage, probablement près de la pointe appelée depuis Vieux-Fort l'Olive, sur laquelle était construit un village considérable. Il envoya à terre plusieurs chaloupes, bien armées. Au moment où elles allaient aborder, des femmes, en assez grand nombre, sortirent d'un bois, armées d'arcs et de flèches, et se disposèrent à empêcher le débarquement. La mer était houleuse et les vagues se brisaient avec furie sur le rivage. Les embarcations s'éloignèrent pour se mettre hors de la portée des flèches, et un Indien qui se trouvait avec les Espagnols se jeta à la nage, prit terre et annonça à ces femmes qu'on venait faire des provisions contre l'échange d'objets de grande valeur. Elles répondirent de cotoyer l'île vers le Nord où l'on trouverait leurs maris.

Les embarcations prirent cette direction et voulurent atterrir à l'endroit où étaient les guerriers caraïbes. Ces derniers

une grêle de flèches empoisonnées, mais ils furent repoussés à coups d'arquebuses et laissant, contrairement à leur habitude, leurs morts et leurs blessés sur le rivage, ils se refugièrent dans les bois et les montagnes.

Les Espagnols purent opérer leur débarquement, et marchèrent le long du rivage. Malgré les ordres formels de Colomb, ils pillèrent tout sur leur passage et livrèrent aux flammes les carbets. Les embarcations gagnèrent ensuite les caravelles.

Colomb prescrivit aux équipages de faire du bois et de l'eau et de préparer la cassave ; il envoya quarante hommes opérer une reconnaissance dans l'intérieur de l'île. Cette troupe revint le 12, emmenant prisonniers dix femmes et trois enfants.

Colomb les garda jusqu'au moment de son départ et les relâcha après leur avoir donné de petits présents. La femme d'un chef, éprise éperdument du Cacique Caonabo qui se rendait en Espagne, voulut le suivre et refusa de débarquer.

Les caravelles avaient terminé leurs provisions, et Colomb mit à la voile le 20 avril.

Le pillage et l'incendie de leurs carbets avaient exaspéré les Caraïbes qui, pour en tirer vengeance, firent plusieurs expéditions contre les Espagnols établis à Hispaniola. Ils se liguèrent ensuite avec les Caraïbes de Madinina, des autres îles, de Carthagène, et tous se précipitèrent sur Hispaniola, Saint-Juan de Bantisla ou Borrignon (Puerto-Rico) et les ravagèrent.

Ces dangereuses incursions inquiétaient souverainement les Espagnols, et, en 1515, une petite flottille de trois voiles, commandée par Juan-Ponce de Léon, ancien Gouverneur de Borrignon, partit de Cadix pour aller enlever aux Karukériens la Guadeloupe, principale forteresse des Caraïbes.

Cette expédition échoua complètement, et après avoir perdu beaucoup d'hommes dans des embuscades, Ponce de Léon se rendit à Saint-Juan.

Cinq ans plus tard, Antonio Serrano essaya d'établir une colonie à la Guadeloupe, avec autorisation de commander sur toutes les îles environnantes, Martinique, Barbade, Dominique, Antiguoa, Montserrat. Le brevet de Gouverneur lui fut octroyé, en 1520, par Diégo Colomb, fils de l'illustre navigateur. La position importante de la Guadeloupe que les Caraïbes avaient reconnue dès le premier jour de la conquête, n'avait point échappée aux Espagnols, et ils en faisaient le centre naturel du vaste Gouvernement confié à Serrano.

Cet essai de colonisation n'eut aucun succès et les Caraïbes repoussèrent tous les Espagnols qui descendaient dans leur île, soit pour trafiquer, soit pour faire de l'eau à cette rivière qui porte encore aujourd'hui le nom des Galions.

Cette fureur contre les étrangers n'était cependant dirigée que contre les Espagnols. En novembre 1618, un navire français ayant fait naufrage sur les côtes de la Guadeloupe, les marins furent recueillis, traités avec une large hospitalité, et y vécurent, sans courir aucun danger, pendant seize mois.

Jusqu'en 1625, les Espagnols, maîtres du Nouveau Monde en vertu d'une bulle d'Alexandre VI du 12 mai 1493, n'avaient admis au partage de ce vaste empire que les Portugais, qui, après la découverte du Brésil par leur amiral Alvarez Cabral, en 1500, avaient obtenu du pape Jules II une bulle, en l'année 1506, délimitant les possessions des deux peuples.

Les bulles des Papes n'avaient plus la puissance de lier et de délier les nations. Les Anglais, les Français, les Hollandais, s'élancèrent eux aussi à la conquête des terres appartenant au premier occupant.

Dans l'antiquité, le peuple grec est celui qui fonda le plus de colonies. Ces colonies qui eurent un éclat extraordinaire, furent établies dans des vues plutôt politiques que commerciales. Le retour des Héraclides dans le Péloponèse provoqua ce mouvement d'expansion. Les Pélopides vaincus s'exilèrent et, cherchant une nouvelle patrie, se fixèrent sur les côtes de la mer Noire, de la Propontide, de l'Asie-Mineure, de la Thrace, de la Macédoine, de l'Afrique, de la Basse-Italie et jusque dans les Gaules. Plusieurs de ces colonies devinrent florissantes par le commerce, et s'emparèrent surtout du marché commercial de l'Asie et de l'intérieur de l'Afrique.

Carthage seule eut des colonies commerciales dont l'histoire est inconnue et qui lui donnèrent une renommée dont l'éblouissement a traversé les âges.

Les colonies romaines furent fondées par des vues entièrement politiques et finirent par assurer au Peuple-Roi la conquête du vaste empire qui embrassait presque tout l'ancien monde connu.

Au moment où les Portugais trouvaient la route de l'Inde par le cap de Bonne-Espérance et où Colomb découvrait l'Amérique, tout le commerce de l'Europe, concentré dans le bassin de la Méditerranée, avait principalement pour facteurs ces petites républiques italiennes dont les richesses accumulées couvraient l'Italie des chefs-d'œuvre qui font notre admiration, et imprimaient aux sciences et à la littérature ce mouvement intellectuel auquel l'Europe est redevable de la civilisation, mouvement dont l'intense floraison allait bientôt faire naître le siècle de Léon X.

De 1492 à 1515, le Portugal ne fit qu'ébaucher son système colonial que l'Espagne organisa complètement. Les Portugais

n'établirent que des comptoirs et des factoreries pendant que les Espagnols fondaient de puissantes colonies dans les îles du golfe du Mexique et fixèrent le siège de leur Gouvernement à Hispaniola, où affluèrent, en grand nombre, des gentilshommes et des aventuriers. « C'était, dit Lamartine, la croisade de la « religion, de la guerre, de l'industrie, de la gloire et de la « cupidité : pour les uns, le ciel ; pour les autres, la terre ; « pour tous, l'inconnu et le merveilleux. »

De 1515 à 1560, la découverte du Mexique, du Pérou et d'autres vastes contrées, entraîne sur le continent les Espagnols qui importent dans le Nouveau Monde leurs mœurs, leur religion, leur gouvernement, et qui, pour assouvir leur soif insatiable de richesses, donnent une impulsion plus vive à la traite des noirs, dans l'espérance d'arrêter la mortalité chez les Indiens, trop faibles pour résister aux travaux sous lesquels ils succombaient.

Les Portugais étendent en Asie, en Océanie, leur domination et se font connaître à la Chine et au Japon, où ils fondent des établissements, ainsi qu'au Brésil, la plus immense de leur conquête en Amérique.

De 1560 à 1620, la puissance portugaise entre dans une période de décadence. L'avarice, l'avidité, les fureurs de l'inquisition qui veut soumettre les peuples à la religion du doux Sauveur du monde au moyen de la torture et du feu, soulèvent toutes ces nations contre de cruels dominateurs, réunis eux-mêmes violemment à l'Espagne.

L'Angleterre et la Hollande leur disputent ce vaste empire sur lequel le soleil ne se couchait pas. La Hollande s'empare des Moluques et des îles adjacentes, et fait de Batavia, la capitale de son Gouvernement colonial et le centre d'opérations commerciales qui, dans les mains de la puissante compagnie hollandaise, atteignent des proportions considérables.

L'Angleterre jette les fondements de cette redoutable puissance coloniale, qui lui assure une grandenr et une prospérité inouïes, pénètre en Perse, dans les Indes orientales, fonde des colonies agricoles dans l'Amérique septentrionale et, par des compagnies privilégiées, monopolise le commerce étranger dont le caractère est changé, et imprime à son système politique des colonies une vigueur et un ressort admirables.

Après ces peuples, la France entre timidement dans la lice et essaye de ramasser quelques miettes de ce plantureux festin que le génie de quelques hommes a servi à l'appétit des Espagnols et des Portugais.

Avant de raconter l'histoire de la Guadeloupe, et sans tenir compte de la chronologie, nous allons esquisser en larges traits, les causes qui ont emporté la France dans ce grand mouvement

commercial, les tentatives de colonisation entreprises par l'esprit individuel, les causes qui ont fait avorter ces entreprises particulières et forcé l'Etat à s'emparer de la colonisation.

Trois hommes, dont le nom a retenti dans l'histoire, ont porté leurs mains puissantes sur notre système colonial et lui ont imprimé une vigueur qui nous a donné, un instant, un empire d'outre mer, dont la perte sera éternellement un remords et une honte : *Richelieu*, *Colbert*, *Law*.

Armand Jean du Plessis de Richelieu commença, en 1614, son étonnante fortune. Issu d'une famille bien en cour, de noblesse récente et peu riche, Richelieu, dont le père avait été grand prévot de l'hôtel de Henri III, devait d'abord suivre la carrière des armes sous le titre de seigneur Chillou. Un de ses frères qui était évêque se retira dans un cloître de Chartreux, et le seigneur de Chillou, pour hériter des bénéfices laissés par son frère, entra dans les ordres. Après de fortes études, il lui avait succédé à 22 ans, dans l'évêché de Luçon. En 1614, il était âgé de 27 ans ; nommé député du clergé aux États-généraux qui s'assemblèrent à Paris, il prit une certaine influence sur ces États qui ont légué à la postérité un monument impérissable. La rédaction des cahiers des trois États de France, contient toutes les aspirations et tous les désirs du peuple à cette époque, et il était réservé au Ministre Richelieu de réaliser en partie, quinze ans plus tard, ce programme magnifique.

Le Tiers-Etat surtout proclame des principes commerciaux remarquables, réclame l'abolition des douanes intérieures, l'unité des poids et mesures et la suppression de tous les monopoles industriels et commerciaux afin que la liberté du commerce, trafic et manufactures soit remise « en tous lieux et pour toutes choses. »

En ce moment, le commerce de la France avait pour intermédiaires les Anglais et les Hollandais. Richelieu, devenu maître tout puissant, se mit à l'œuvre, avec cette intelligente obstination qui brise tous les obstacles, pour donner à la France une marine marchande et une marine militaire. « L'importance « du rôle qui appartient à la marine dans notre destinée nationale, « le développement naval qu'exige de nous, à peine de dé- « chéance, notre magnifique position entre les deux mers, le « contraste de ce qui était et de ce qui devait être, assiégeaint « incessamment sa pensée. Tout était possible à la France, « mais rien n'existait, et il fallait tout créer ! Pour tout créer, « il fallait avoir tout pouvoir sur les choses de la mer. Riche- « lieu s'y préparait. Il existait en France deux institutions « incompatibles avec l'unité du pouvoir ministériel, comme « avec l'ordre financier et administratif, c'étaient la connétablie

« et l'amirauté, ces deux charges innamovibles qui donnaient « à leurs possesseurs, non seulement des gages et des profits « énormes, mais le droit de ne rendre des comptes qu'au Roi. « Les États généraux, en 1615, avaient demandé la suppression « de la connétablie. La connétablie et l'amirauté furent sup- « primées ensemble. La connétablie n'avait pas besoin d'être « remplacée, au moins pour le moment ; l'amirauté le fut. Des « lettres patentes d'octobre 1626 conférèrent à Richelieu le « titre de grand-maître, chef et surintendant général de la « navigation et commerce de France. Le surintendant de la « navigation n'avait plus, comme l'amiral, le commandement « des armées navales, et son administration rentrait dans les con- « ditions générales de la comptabilité, mais, par compensation, « son autorité s'étendait sur tout le royaume, tandis que les « amirautés de Bretagne, de Guyenne et de Provence, n'avaient « jamais reconnu la suprématie de l'amirauté de France. « C'était, à vrai dire, un ministre de la marine et du com- « merce. » (Henri Martin.)

Richelieu avait été amené à supprimer l'amirauté parce que le parlement de Bretagne venait de refuser l'enregistrement d'un édit concernant l'établissement d'une compagnie de cent associés pour le commerce général du Ponant et du Levant, c'est-à-dire des deux Indes. Le capital social montait à 1,600,000 livres. Les côtes et les îles du Morbihan étaient concédées à perpétuité à la compagnie qui avait son siège dans la rade du Morbihan et était autorisée à construire une ville libre avec juridiction ressortissant du conseil privé. Elle n'avait pas cependant reçu le privilège exclusif du commerce.

Le Canada avait été visité en 1508 par Jean Cabot, mais ce ne fut qu'en 1562 que Jacques Cartier y établit une colonie qui commença l'édification de la ville de Quebec. Cette colonisation marcha très lentement.

Richelieu, aussitôt qu'il se fit nommer surintendant général de la navigation et du commerce, porta ses regards sur ce pays.

Grâce à lui, une compagnie privilégiée fut formée pour l'exploitation du Canada, et reçut en don, sous la réserve de foi et hommage, toutes les vastes terres qui y avaient été découvertes, avec le monopole du commerce.

La compagnie privilégiée de la Nouvelle-France s'était livrée particulièrement au trafic et avait rebuté tous les colons qui avaient voulu s'établir au Canada. La colonisation est la seule base solide du commerce. Aussi la compagnie se ruina-t-elle bientôt, et fut remplacée en 1622 par une nouvelle qui devait établir un certain nombre de colons. Elle ne tint à aucun de ses engagements et, en 1627, Richelieu provoqua la formation

d'une troisième compagnie, au capital de 300,000 livres, avec obligation de faire passer au Canada, dans l'espace de quinze ans, quatre mille Français catholiques, qui, après avoir reçu pendant trois ans tout leur entretien, devaient obtenir des concessions de terres ensemencées. De grands privilèges furent accordés à la compagnie, entr'autres le monopole du commerce pour quinze ans, la grande pêche exceptée.

La Compagnie n'eut pas le temps de réparer les fautes de ses devancières; le Canada fut envahi par des aventuriers anglais et écossais, commandés par un protestant français ; ils se rendirent maîtres de la contrée au nom de Charles 1er, et ce ne fut qu'en 1632 que ce pays fut remis à la France.

Les immenses travaux entrepris par Richelieu pour assurer la grandeur de la France et l'abaissement de la maison d'Autriche, ne l'empêchaient pas de s'intéresser ni aux lettres, ni aux arts, ni surtout de continuer à s'occuper des établissements lointains, si nécessaires au commerce maritime.

En 1635, la Compagnie des îles d'Amérique est réorganisée sur une plus large échelle, trois compagnies sont fondées pour le commerce de la côte occidentale d'Afrique et une autre pour la colonisation de la Guyane. En 1642, la colonisation de Madagascar et des îles adjacentes est aussi confiée à une compagnie privilégiée.

Accablé sous le poids de la grandeur de la France qu'il avait fondée, Richelieu mourut le 3 décembre 1642. Mais son œuvre ne périt pas avec lui, et un autre grand homme allait bientôt agrandir l'héritage colonial qu'il avait laissé.

Les troubles d'une minorité agitée voilèrent un instant cette grandeur. Mais l'impulsion imprimée par Richelieu était trop forte pour être arrêtée. Mazarin en mourant laissa l'œuvre de son prédécesseur en bonne voie. (9 mars 1661.)

Le surintendant des finances était alors ce fameux Fouquet, dont les prodigalités magnifiques entraînèrent la chute.

« Pendant que Fouquet, dit Henri Martin, enfonçait l'État « toujours plus avant dans la ruine, il y avait quelque part un « regard indigné qui suivait tous les mouvements et qui pénétrait « après lui dans les antres ténébreux des finances ; il y avait « une puissante intelligence qui tendait vers sa perte tous les « ressorts d'une volonté de fer et qui méditait en silence de « réparer, non pas seulement les maux qu'il avait causés ou « aggravés, mais tous les maux qu'avaient infligés à la France « cinquante ans de désordres financiers. Louis XIV voyait le « mal : Colbert préparait les moyens de le guérir.

« Le futur organisateur de la France, l'homme qui devait « réaliser à l'intérieur du royaume la pensée que Richelieu

« avait fait triompher au dehors, Jean-Baptiste Colbert, était parti « d'une bien modeste origine. Des trois grands ministres du « XVIIe siècle, le premier, Sulli, avait appartenu à la haute « noblesse; le second, Richelieu, à la moyenne; le troisième, « Colbert, sortait des comptoirs de la bourgeoisie. Il était né « à Reims, le 22 août 1619, d'une famille de commerçants. Il « ne reçut que l'instruction élémentaire que l'on donnait aux « fils de marchands et fut envoyé, dans sa première jeunesse, « à Paris et à Lyon, pour y apprendre le commerce; il quitta « bientôt cette profession, qui laissa dans son esprit, mûr « avant l'âge, un riche dépôt d'observations et de souvenirs. « Il revînt à Paris, passa de l'étude d'un notaire dans celle « d'un procureur, puis entra en qualité de commis chez un « trésorier des parties casuelles (trésorier des droits payés au « roi pour obtenir un office dévolu ou resté au fisc, pour « acquérir une maîtrise, ou pour être admis à exercer une « profession), pratiquant ainsi tout à tour, les commerçants, les « gens de loi, les financiers, et commençant ses expériences à « partir du bas de l'échelle, condition favorable pour bien « connaître l'état réel de la société. Présenté enfin à Le Tellier, « allié de sa famille, il fut fort goûté de ce ministre, fait pour « apprécier les hommes d'ordre et de labeur, et fut introduit « par Le Tellier auprès de Mazarin. Dès 1649, Le Tellier le « fit nommer conseiller d'État, ce qui l'aida à faire, vers 1650, « un riche mariage.

« Mazarin donna peu à peu toute sa confiance au protégé de « Le Tellier. Après avoir éprouvé la droiture et le grand sens « de Colbert, durant l'époque critique de 1651 et 1652, il le « prit pour intendant, le chargea de diriger toutes ses affaires « privées et l'employa dans beaucoup d'affaires publiques..... « On assure que les dernières paroles de Mazarin à Louis « auraient été : « Sire, je vous dois tout, mais je m'acquitte « avec votre Majesté en lui donnant Colbert. » C'est bien, en « effet, par ce legs magnifique que le successeur de Richelieu, « transmettant si dignement l'héritage qu'il avait lui-même « reçu du grand Armand, a consommé ses services et mérité « le pardon de ses méfaits devant la postérité. »

Au moment où Colbert arrivait aux affaires, les marines militaire et marchande n'existaient presque plus ; une aveugle fiscalité gênait le commerce ; l'industrie était toujours soumise aux entraves de l'ordonnance de 1581.

La main puissante de Colbert remua toutes ces matières, et son système tendit à rétablir toutes les industries déchues ou souffrantes, à créer celles qui n'existaient pas encore, à attirer en France tous les genres de fabrication, à lui rendre la part

lui appartenant dans le commerce maritime du monde et à organiser les gens de mer et le commerce lointain.

Les colonies ne furent pas oubliées.

La Compagnie de la Nouvelle France se vit racheter, en 1663, le Canada, Terre-Neuve et l'Acadie.

De 1664 à 1665, les Antilles furent retirées des mains des particuliers qui les avaient achetées de la Compagnie des îles d'Amérique. Le privilège de la Compagnie de Madagascar et des Indes orientales fut remis au roi.

Les États généraux de 1614 s'étaient énergiquement prononcés contre les compagnies privilégiées, Mais depuis cette époque le système des monopoles avait partout prévalu, et l'éclatante fortune de la compagnie hollandaise fascinait les esprits. Colbert eut un moment la pensée de livrer les colonies et la grande navigation à la liberté commerciale en les protégeant par des établissements militaires au compte de l'État, qui conserverait l'administration directe des colonies. « La crainte que les parti-« culiers isolés ne se risquassent point avec assez de hardiesse « ni de ressources, paraît avoir décidé Colbert en faveur des « compagnies. Ce fut une résolution malheureuse, bien que « peut-être inévitable : les sociétés privilégiées, qui interdisent « le commerce à tout le reste des citoyens et qui maintiennent « les denrées à un prix artificiellement élevé par l'effet natu-« rel du monopole, ne peuvent être une bonne institution nulle « part, quoiqu'elles aient pu être parfois un mal nécessaire ; mais « ces corps intermédiaires entre l'État et les citoyens paraissent « surtout antipathiques au génie de la France. »

Cayenne, reconnue en 1604 par le Breton la Revardière, avait été depuis 1624 l'objet de plusieurs tentatives de colonisation. Une compagnie de l'Amérique du Sud occupa Cayenne en 1656. Ses affaires furent malheureusement conduites et Colbert en forma la grande compagnie des Indes-Occidentales, à laquelle, des lettres patentes du 28 mai 1664 donnèrent, pour quarante ans, toutes les Antilles, l'île de Cayenne et toute la terre ferme de l'Amérique appelée France équinoxiale, depuis le fleuve des Amazones jusqu'à celui de l'Orénoque, la Nouvelle-France, depuis le nord du Canada jusqu'à la Virginie et la Floride, toute la côte d'Afrique, depuis le Cap-Vert jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

La compagnie dieppoise et rouennaise, qui exploitait le Sénégal depuis 1626, lui vendit ses droits moyennant 150,000 livres, et le principal bénéfice de ce commerce fut la traite des noirs, qui prit alors une extension considérable.

Trois compagnies depuis Henri IV s'étaient ruinées aux Indes-Orientales. Un projet de constitution d'une nouvelle compagnie fut adressé à toute les villes du royaume et l'édit constitutif

parut en 1664. Une Chambre dont Colbert fut le président à vie, avec le prévôt des marchands de Paris pour vice-président, composée de 21 directeurs électifs et temporaires, dirigeait les affaires. Le privilège du commerce était accordé pour cinquante ans, avec réserve de la navigation dans les Indes, les mers d'Orient et du Sud, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'aux détroits de Magellan et de Lemaire, en faisant le tour du globe d'Orient en Occident. Le roi concédait, sous la réserve de la foi et hommage, toutes les terres occupées, à perpétuité, y compris Madagascar et les îles voisines, donnait la permission d'arborer sur les navires le pavillon blanc (le pavillon du commerce était bleu avec une croix blanche). Les Français et les naturels convertis devaient être considérés comme citoyens, aptes en France à tous les droits. Le capital social fut fixé à 15 millions et la compagnie recevait une prime de 50 fr. par tonneau à l'exportation et de 75 francs à l'importation.

En 1666, le roi fit don à la compagnie de toutes les terres vagues à Port-Louis et dans la baie formée par les embouchures du Blavet et du Scorff. Les établissements élevés à l'embouchure du Scorff donnèrent, sous le règne suivant, naissance à la ville de l'Orient (Lorient).

Le roi donna lui-même pour devise à la compagnie une fleur de lis avec cette légende : *Florebo quocumque ferar.* (Je fleurirai où l'on me portera).

Madagascar reçut d'abord des colons qui furent obligés de se retirer à l'île Bourbon, où la ville de Saint-Denis avait été bâtie en 1665.

Des comptoirs avaient été établis à Surate en 1668, à Masulipatam et à Porto-Novo, près de Madras, où les Anglais étaient déjà fixés, puis à Bentam, dans l'île de Java, et en 1672 on préparait une expédition sur Ceylan.

Tous les privilèges furent accordés à la compagnie, et l'impulsion donnée au commerce et à la navigation fut considérable.

Les colonies de l'Amérique étaient aussi poussées dans la voie du progrès. Au Canada, les envahissements des Jésuites étaient réprimés d'une main ferme, mais cette colonie marchait lentement et n'avait, en 1676, que 8,000 colons.

La prospérité des Antilles était surprenante. De 1632 à 1636, avait commencé la colonisation de Saint-Domingue par les corsaires de l'île de la Tortue, ces flibustiers valeureux, qui commirent contre les Espagnoles ces immenses déprédations dont l'éblouissement dure encore. En 1676, les colons de Saint-Domingue se révoltèrent contre la compagnie, qui les pressurait en leur vendant les marchandises deux tiers plus cher que ne le faisaient les Hollandais. Un arrêt du conseil

d'État du 10 septembre 1678 les autorisa à faire le commerce aux Antilles, avec la permission de la compagnie, et en lui payant un droit.

Une puissante marine est nécessaire au peuple qui veut fonder des colonies et tenir dans le monde un rang redoutable.

La marine marchande prenait chaque jour une extension considérable. Colbert voulut développer en même temps la marine militaire.

Une ordonnance de 1665 établit l'inscription maritime, et le 22 septembre 1668 l'établissement du régime des classes fut ordonné. De 1668 à 1670 furent créées les compagnies des gardes de la marine, pépinière d'officiers pour la flotte. Des intendances, dont le siège fut fixé à la Rochelle et à Toulon, vinrent retirer l'administration aux officiers de marine qui s'occupèrent désormais exclusivement du commandemant militaire.

Les guerres continuelles de Louis XIV, ce grand roi qu'une démocratie hargneuse attaque de nos jours sans patriotisme, n'arrêtaient pas cet immense mouvement commercial et colonial.

Le traité de Nimègue (août-octobre 1679), en pacifiant l'Europe, permit à Colbert de continuer son œuvre glorieuse.

L'ordre dans les finances est rétabli ; les manufactures établies sont encouragées ; d'autres surgissent comme par enchantement.

Les grandes compagnies privilégiées pour les colonies marchent à leur ruine.

La compagnie des Indes-Oorientales, qui n'a pu s'établir ni à Madagascar, ni à Ceylan, reçoit en don quatre millions dus au trésor royal, et comme, pendant la guerre, elle a perdu Radjahpour et Tilceri, à la côte de Malabar, Masulipatam à la côte de Coromandel, Bender-Abassi, à la côte de Perse, Bantam, dans l'île de Java, elle cherche à réparer ses pertes en fondant, en 1680, Pondichéry sur l'emplacement d'un village cédé par le radjah de Visapour. Martin, ancien garçon épicier, devenu commandant en chef des Établissements français dans l'Inde, s'y établit fortement, et son gendre, Boureau des Landes, crée, en 1686, le comptoir de Chandernagor dans le Bengale. Les particuliers, dès 1682, avaient été autorisés à commercer malgré le monopole de la compagnie.

La compagnie d'Occident avait fait encore des affaires plus malheureuses. Elle laissa perdre l'occasion d'assurer la colonisation de cette partie de l'Amérique septentrionale, appelée par les Anglais Caroline, du nom du roi Charles II. Obérée par la guerre contre les Anglais (1665-1666), la guerre de Hollande accéléra sa ruine. En 1673, elle céda pour un marc d'or de redevance (5,000 livres) les comptoirs élevés sur la côte

d'Afrique, du cap Blanc à la Gambie, à la compagnie du Sénégal, que Colbert forma. En décembre 1674 elle vendit tous ses droits au roi.

La compagnie du Sénégal fut investie de tout le commerce de l'Afrique, en 1678, à condition de faire passer aux Antilles deux mille nègres par an.

Colbert avait trouvé le travail esclave établi aux Antilles ; il prépara l'édit sur la police des îles d'Amérique, publié seulement en mars 1685 et désigné sous le nom de Code Noir. Cet édit reconnaissait aux esclaves quelques-uns des droits de la personne humaine.

La Guyane, où la colonisation était peu avancée, avait été explorée en 1674 par les jésuites Gillet et Béchamel, qui furent les premiers Européens y ayant pénétré.

La Canada, en 1683, possédait une population de 10,682 habitants, et Colbert porta toute son attention sur la grande pêche, le commerce des pelleteries et des bois de construction. De Courcelles et de Fontenac, habiles gouverneurs, sous l'impulsion de l'intendant Talon, avaient remonté le Saint-Laurent jusqu'aux grands lacs (1671-1673). Fontenac avait établi sur les rives du fleuve des postes militaires et élevé un fort sur le lac Ontario, par les soins de Cavalier de la Salle, qui, en 1669, avait dirigé ses courses dans l'intérieur et découvert le Mississipi (1670-1672). En 1671, la rivière de Saguenai avait été explorée par le jésuite Albanet et le colon Saint-Simon, qui parvinrent à la mer d'Hudson, déjà visitée par le jésuite d'Albon et la Vallière en 1661-1662.

Le jésuite Marquette, accompagné par le colon Joliet, avait suivi la route tracée par de la Salle, et était parvenu, deux degrés plus bas, au Mississipi par la rivière Ouisconsin. Cavalier de la Salle, sur les ordres de Colbert, suit tout le cours du Mississipi de ses sources à son embouchure, pénètre, le 9 avril 1682, dans le golfe de Mexique, prend possession des riches contrées de la côte et du bas du fleuve, et donne au bassin du Mississipi le nom de Louisiane.

La France avait accès sur les deux mers et enserrait les colonies anglaises. Cavalier de la Salle s'embarqua pour la France et obtint quelques bâtiments et 200 hommes pour fonder une colonie à l'embouchure du fleuve. La jalousie du capitaine de vaisseau de Beaujeu fit manquer l'entreprise. Il prit terre dans la baie de Saint-Bernard, au Texas, où il abandonna de la Salle qui périt, en regagnant le Canada par terre, assassiné par ses compagnons révoltés (1687).

Déjà le grand ministre n'était plus. Il était mort le 6 septembre 1683. Il avait assis sur des bases formidables la gran-

deur de la France qui, ingrate comme le grand Louis XIV, insulta à sa dépouille. Il fallut conduire, de nuit, à l'église Saint-Eustache, le corps de celui qui n'avait plus, dit Henri Martin, pour le juger avec équité que : Dieu et la postérité.

La grandeur du mouvement colonial reçut une première atteinte par le traité d'Utrecht (11 avril 1713). La mer intérieure et le détroit d'Hudson, avec tous leurs rivages, la grande île de Terre-Neuve et la presqu'île d'Acadie, Saint-Christophe, cette vieille mère des colonies des Antilles, étaient cédés à l'Angleterre.

Un homme va bientôt venir qui éblouira la France par un système de banque jusqu'alors inconnu et qui imprimera à son commerce, à sa navigation, à ses colonies une vigueur si forte que l'Angleterre en tremblera et précipitera la chute de l'audacieux qui osera lui disputer un empire où elle ne veut aucun rival.

« John Law, était un enfant de l'Ecosse (un Campbell par sa « mère), peuple à la fois actif et méditatif et plus porté aux « spéculations et aux idées générales que le peuple anglais. Fils « d'un riche orfèvre d'Edimbourg, beau, spirituel, brillant de « grâce et d'éloquence, plein d'attrait et de séduction, il fut « emporté d'abord par la vivacité de son imagination dans tous « les écarts d'une jeunesse orageuse : les femmes et le jeu dis- « putèrent cette ardente nature ; condamné à mort pour un duel « à Londres, il s'échappa et passa en Hollande. Au moment « où les passions semblaient le posséder tout entier, son esprit « s'était pourtant éveillé sur d'autres objets : familiarisé, dès « l'enfance, avec les pratiques de change et d'escompte aux- « quelles se livraient les orfèvres, la création de la banque « d'Angleterre, en 1694, l'avait vivement frappé. Il retrouva « une autre banque à Amsterdam et en étudia le mécanisme. « Il sentit que la passion du jeu n'était chez lui que la passion « des combinaisons et du calcul des chances. Sa direction était « trouvée : il se connaissait désormais. Il alla poursuivre en « Italie ses études sur le commerce et le crédit, tout en com- « tinuant une vie de dissipation ; son organisation de feu « suffisait à tout ; le jeu, qui l'avait ruiné, releva sa fortune ; il « en avait fait une véritable science ; les paris, déjà si à la « mode en Angleterre et ailleurs, et les spéculations sur les « fonds publics de toute l'Europe, ne lui furent pas moins « avantageux ; mais la richesse n'était pour lui qu'un moyen « d'action. Dans cette sphère des intérêts économiques, où la « plupart de ses contemporains, ceux-là surtout qui gouver- « naient les autres, ne voyaient que des faits isolés et ne se « conduisaient sur aucun principe général, il avait cru saisir « une vérité inconnue, une loi capable de transformer les

« sociétés, et l'ambition d'un rôle aussi nouveau qu'éclatant, « d'une gloire supérieure à celle des politiques s'était emparée « de lui ; il prétendait appliquer, il le dit en propres termes, « la méthode de la philosophie, les principes de Descartes, à « l'économie sociale, jusqu'ici livrée au hasard à l'empirisme.

« Dans les âges primitifs, le commerce n'avait été que l'é- « change des marchandises en nature. Puis était apparue une « seconde phase, l'échange des marchandises par l'intermé- « diaire d'une autre marchandise plus commode, plus maniable, « qui sert d'étalon universel et qui est une valeur représenta- « tive des autres valeurs, un gage équivalent à l'objet qu'il « représente. Law crut voir qu'il devait venir une troisième « période, qui serait l'échange des marchandises par l'inter- « médiaire d'un signe purement conventionnel et sans valeur « propre, beaucoup plus léger, plus mobile, plus facile à trans- « porter que l'or même. La célérité, la facilité, la nécessité « même des choses avaient déjà conduit les particuliers à subs- « tituer, dans les relations commerciales, le papier à l'argent « (lettre de change, effets de commerce etc.), en sorte que le « papier représentait la monnaie métallique comme celle-ci « représente les marchandises, avec cette différence que le « papier n'est pas un gage, mais une simple promesse, ce qui « constitue le crédit. Il faut, pensa Law, que l'Etat généralise « systématiquement ce qui s'est fait d'instinct chez les parti- « culiers et fasse ce que les particuliers ne peuvent faire, qu'il « crée du numéraire en imprimant au papier d'échange le « cachet de l'autorité publique. Le numéraire est le principe « du commerce. Multiplier le numéraire, c'est multiplier le « commerce. Les métaux ne peuvent se multiplier à volonté ; « il faut les acheter aux possesseurs des mines ; le papier peut « être multiplié à volonté par l'Etat en raison des besoins, et la « quantité de la monnaie pourra toujours être ainsi égalée ap- « proximativement à la demande. Toute émission de papier, « en accroîssant le numéraire de la nation, accroîtra son com- « merce, sa richesse et sa puissance. (Henri Martin.) »

Law ne voulait pas que l'Etat fut seulement banquier, prêtant, par la voie d'un escompte modéré, aux particuliers afin que l'homme pauvre et intelligent pût obtenir aussi les moyens de travail qui lui étaient refusés ou vendus à des conditions écrasantes, il voulait qu'il fut encore commerçant. Une compagnie générale du commerce serait formée et absorberait successivement tous les effets commerçables du royaume. La banque d'Etat serait la caisse de la compagnie.

Law, après avoir réalisé toute sa fortune, vint se fixer en France, où les embarras financiers lui offraient la chance d'appliquer son système.

Le 2 mai 1716, des lettres patentes lui accordèrent, pour vingt ans, le privilège d'une banque de dépôt et d'escompte. Cet établissement eut une réussite complète et, le 10 avril 1717, une déclaration du roi permit aux comptables publics de recevoir et d'acquitter à vue les billets de la banque.

Le financier Crozat avait abandonné le monopole du commerce de la Louisiane qui lui avait été concédé, en 1712, sous la condition de continuer la colonisation ébauchée par d'Iberville, successeur de Cavalier de la Salle. Ce privilège fut offert à Law, qui l'accepta et forma, en août 1717, une nouvelle compagnie au capital de trente millions. Cette compagnie obtînt le privilège du commerce de la Louisiane et du commerce des Castors du Canada, pour vingt-cinq ans, et la propriété à perpétuité du sol de la Louisiane, l'exemption d'impôts pendant le même espace de temps et des réductions considérables de droits de douane, par édit du 23 août, qui lui donna le nom de Compagnie d'Occident.

Law marcha alors résolument vers le but auquel il voulait parvenir : la banque royale et la compagnie universelle. Le 4 décembre 1718, des lettres patentes instituèrent la Banque royale.

La compagnie de la Louisiane, où une première expédition avait été dirigée, en mai 1718, n'avait pas eu la faveur du public. Law afferma les tabacs, acheta les droits de la Compagnie du Sénégal moyennant le prix de 1,600,000 francs, suivant édit de janvier 1719. En mai suivant, un autre édit joint à la Compagnie d'Occident, les compagnies d'Orient et de Chine, et donne aux compagnies réunies le titre de Compagnie des Indes.

La Compagnie des Indes avait entre les mains presque tout le commerce de la France hors de l'Europe. Elle accapara, le 25 juillet 1719, la fabrication des monnaies et, le 27 août suivant, se fit adjuger le bail des fermes générales, avec prorogation jusqu'au terme de cinquante ans de tous ses privilèges.

Une spéculation effrénée s'étendit alors sur toute la France et les actions de la compagnie montèrent à 20,000 francs.

Law ne se laissait point cependant enivrer par cette fièvre du papier qui avait saisi le pays tout entier et les pays étrangers eux-mêmes.

Son intelligence s'alarmait de cette hausse exagérée, dont la valeur dépassait toutes les propriétés et tous les privilèges de la compagnie. Un gouvernement faible, avide, de mauvaise foi, lui créait des dangers incessants. Le duc d'Orléans, régent de France, dont l'intelligence si belle s'atrophiait dans les orgies, était mené par l'infâme ministre Dubois qui avait vendu la France à l'Angleterre. L'or anglais affluait à Paris et le

cabinet de Londres le voyait avec jalousie. Il avait aussi pressenti l'essor puissant des colonies et de la marine françaises dirigées par une main aussi habile que hardie. Il fallait à tout prix abattre un système dont les résultats étaient l'accroissement de la puissance de la France et la diminution de celle de l'Angleterre. Dubois reçut des ordres en conséquence. La compagnie fut attaquée. Ces intrigues eurent un plein succès, et la décadence arriva promptement. En 1720, des opérations forcées amenèrent une dépréciation de moitié dans les actions. Une clameur générale s'éleva contre Law, qui rendit ses comptes; ils furent trouvés parfaitement exacts.

Law ne garda que la direction de la banque et de la compagnie. Le bilan soumis aux actionnarires le 3 juin 1720 présentait les résultats les plus satisfaisants.

Des établissements avaient été fondés sur les côtes de la Louisiane, à l'île Dauphine, à Mobile, aux Biloxis ; à l'intérieur, des faux saulniers (débitants de sel défendu) déportés élevaient une ville, dans une île du fleuve, et lui donnaient, en l'honneur du régent, le nom de Nouvelle-Orléans. Sur douze mille paysans achetés dans le Palatinat, quatre mille étaient déjà rendus dans nos ports. Un fort érigé dans l'île Royale ou du cap Breton assurait la pêche et le trafic des pelleteries. Sous l'influence d'un règlement commercial obtenu en 1717 le tabac se propageait à la Louisiane. Le café avait été naturalisé à Bourbon ; l'île Maurice abandonnée par les Hollandais, avait été occupée en 1715, et avait reçu le nom d'Ile-de-France et ses côtes et ses ports promettaient une importante station navale. Le pavillon français flottait sur toutes les mers ; en 1719 la compagnie avait envoyé 18 navires en Orient, 30 en Louisiane et en Afrique. Sa flotte comprenait 105 gros vaisseaux et ses valeurs montaient à trois cents millions.

Mais malgré des palliatifs, la banque fut forcée de suspendre ses payements. Une fureur immense se déchaîna contre Law dont le carosse fut mis en pièce dans la cour même du Palais-Royal le 17 juillet 1720. Les billets de la banque perdirent 90 pour 100. Tout croulait.

Le régent essaya de sauver la compagnie. La partie sud de Saint-Domingue lui fut vendue et les Antilles, qui jusqu'alors étaient restées en dehors de sa vaste domination coloniale, furent entamées ; le commerce des côtes d'Afrique, libre de Sierra-Leone au Cap, lui fut concédé à perpétuité. Mais tout s'acharnait contre la compagnie ; la peste de Marseille faisait fermer à nos vaisseaux tous les ports étrangers, et pendant un an le commerce extérieur fut paralysé.

La compagnie lutta : le 27 novembre 1720 elle fut autorisée

à emprunter à ses actionnaires 22,500,000 francs. Son caissier Vernezobre s'enfuit en Prusse avec une somme considérable en or. Ce fut le dernier coup. Les actions tombèrent à un louis.

Dubois décida alors le Régent à sacrifier Law, qui quitta Paris et ensuite le royaume. Il se retira à Bruxelles, puis à Venise, où il mourut pauvre en 1729. « Cet homme, dit Henri « Martin, qui avait eu toute la fortune de la France à sa « discrétion, n'emportait pour ressource que quelques pierreries « de médiocre valeur. Il s'était fait un point d'honneur magna- « nime de se livrer tout entier aux chances qu'il faisait courir « à la France. »

Cependant la compagnie ne succomba point, et le monopole du tabac et du café lui fut confié en 1723.

Cette crise terrible fut favorable à la France et Law lui avait infusé une vie économique nouvelle qui développa l'esprit d'entreprise et d'aventures. Momentanément accablé, le commerce reprit bientôt un essor puissant et le génie commercial et maritime passa du gouvernement à la nation, qui ne cessa plus de grandir en lumière, en richesses, en humanité.

Les faiblesses et la lâcheté du gouvernement vont bientôt commencer la perte de notre immense domaine colonial et le génie de quelques hommes essayera, mais en vain, de nous donner dans l'Inde une glorieuse compensation.

La régence du duc d'Orléans, si fatale à la France, a cependant continué les grandes traditions des Richelieu, des Colbert, des Law, en matière de commerce, de navigation et de colonies. Le règne déshonorant de Louis XV, ce roi qui a ramassé dans une chanson de Vadé, le chantre des poissardes, le surnom de Bien-Aimé, prépare la chute de cette magnifique famille des Bourbon, qui ira expier dans le sang et l'exil les fastes et la grandeur de Louis XIV.

La Compagnie des Indes avait tout préparé pour assurer à la France ces Indes merveilleuses où son commerce et son industrie devaient trouver des débouchés immenses. Réorganisée après la chute de Law, elle avait créé la splendide ville de l'Orient qui s'accroissait chaque jour et recevait tous les navires à destination ou de retour de l'Inde. Les retours s'élevaient, de 1714 à 1719, à deux millions par an ; entre 1734 et 1736 ils atteignaient dix-huit millions. L'activité la plus grande régnait dans nos comptoirs. Pondichéry rangeait cent mille Indiens sous ses drapeaux ; Chandernagor gagnait en importance ; l'île Bourbon se couvrait de cultures ; l'île Maurice offrait à nos navires des abris assurés. Le cabotage de ces mers était livré à la libre concurrence.

Deux hommes entretenaient et activaient cette magnifique

expansion et prenaient corps à corps la puissance anglaise qui frémissait de jalousie à la vue de tant de prospérité : La Bourdonnais et Dupleix.

Les progrès de l'Angleterre dans les Indes orientales furent très lents.

En 1622, elle ne possédait que quelques comptoirs à Surate. En 1662, elle acheta du Portugal le rocher de Bombay et en fit don à la Compagnie des Indes fondée en 1600.

La Compagnie fonda la ville de Bombay, qui devint la capitale de ses possessions, obtînt des territoires dans l'Est de la presqu'île hindoustane, sur la côte du Coromandel et au Bengale, où furent jetées les fondations de la ville de Calcutta. En 1686, elle voulut conquérir des territoires sur les rives du fleuve Hougly. Cette expédition, dirigée par Nicholson, échoua complètement, et les Anglais, taillés en pièces, se virent contraints de demander grâce à leur vainqueur, l'empereur mogol Aureng-Zeb, qui autorisa cependant la Compagnie à continuer le commerce.

La guerre de 1688, qui mit en présence, Français et Anglais dans l'Inde, lui fût fatale. Les Anglais, partout vaincus, furent ruinés et perdirent quatre mille deux cents bâtiments évalués, avec leurs cargaisons, à une somme de six cent soixante-quinze millions.

La Compagnie se fusionna, en 1702, avec toutes celles qui faisaient le commerce de l'Inde, et prit le titre de : Compagnie unie des négociants anglais faisant le commerce dans les Indes orientales. Cette fusion amena d'heureux résultats et le principal commerce de cette compagnie consista dans la fabrication des étoffes de coton dont elle inonda l'Europe.

La Compagnie française des Indes orientales étendait de son côté, dans ces admirables contrées la puissance de la France. Elle dominait par Chandernagor et Pondichéry, le Bengale et le Decan, soutenait avantageusement la guerre contre les Anglais et étendait chaque jour sa domination. Réunie à la Compagnie d'Occident par Law, elle marcha rapidement dans les voies d'une merveilleuse prospérité, grâce surtout au gouverneur, le général Dumas, nommé en 1735, et à qui Aureng-Zeb donna l'autorisation de battre monnaie.

Dumas acheta Karikal et son territoire, multiplia les établissements français et pénétra au Bengale. Sa puissance était considérable, puisqu'il prît sous sa protection la veuve et la famille du nabab de Carnate, vaincu et tué par les Mahrattis et les Rajahs qu'il oppressait, et résista à une armée de cent mille Indiens qui avaient mis le siège devant Pondichéry, demandant le sang de cette princesse et un tribut de douze cent mille livres.

Le commissaire des guerres Dupleix remplaça Dumas en 1742. Guerrier consommé, administrateur habile, le nouveau gouverneur général de l'Inde française prit de lui-même le titre de nabab, donné à son prédécesseur par le Grand-Mogol, se fit reconnaître au Bengale comme rajah, rangea sous ses ordres une puissante armée, fit sentir sa puissance à Siam, au Cambodge, en Cochinchine, où ses vaisseaux promenaient son pavillon victorieux.

La guerre de la succession d'Autriche amena des hostilités entre les Français et les Anglais. La Bourdonnais, gouverneur de Maurice et de Bourbon, équipa à ses frais une flotte de neuf vaisseaux, montés par trois mille hommes, courut sus aux ennemis, battit leur escadre, débarqua dans l'Inde, vint audacieusement assiéger la ville de Madras, cédée aux Anglais en 1639, la força de capituler, moyennant une rançon de dix millions sept cent mille livres.

Dupleix accourait de son côté pour enlever cette ville. Sa déconvenue fut complète en voyant sur les remparts flotter le drapeau du roi. Il s'irrita contre de La Bourdonnais, n'accepta point la capitulation et entra en vainqueur dans la ville livrée au pillage.

« Cette conquête qui ébranlait le Bengale, dit ce charmant et profond esprit qui fut Méry, et consternait nos ennemis d'alors, effleurait à peine les oreilles des hommes d'État de Paris ; on avait bien autre chose à faire ! On lisait *Candide*, on apprenait par cœur les vingt-quatre chants du poème antinational, qui flétrit la vierge d'Orléans, victorieuse des Anglais, et les Titans philosophes bâtissaient les assises in-folio de l'*Encyclopédie* pour monter au ciel et détrôner Dieu ! »

Les deux gouverneurs ne s'entendirent point et leurs démêlés devinrent si vifs que de La Bourdonnais fut rappelé en France, jeté à la Bastille, d'où il ne sortit que pour mourir de chagrin le 10 novembre 1753.

Les Anglais avaient profité de ces querelles pour reprendre l'offensive. Madras était retombée en leur pouvoir et ils vinrent mettre le siège devant Pondichéry.

Dupleix opposa la plus vive résistance et força les ennemis à effectuer leur retraite. Puis, se mêlant à toutes les querelles qui agitaient l'Inde, il sut les mettre à profit pour agrandir le territoire de Pondichéry et de Karikal. Ne recevant aucun secours de la France, il fit des dépenses extraordinaires pour continuer la lutte, y jeta les treize millions de sa fortune particulière et endetta la Compagnie.

Le traité d'Aix-la-Chapelle lui fit tomber les armes des mains et permit au matelot anglais, à l'exemple de William Pitt, dit

Lavollée, de saluer l'océan du nom de *britannique*. Il chercha alors à combattre les Anglais d'une autre manière et voulant s'emparer du Décan et du Carnatic, prit parti dans la lutte des princes indiens et se déclara pour celui de Décan dont les armées, commandées par le Français Bussy, remportèrent des avantages signalés.

Son intervention fut heureuse pour l'agrandissement de la puissance française. Le Grand-Mogol lui donna la nababie de Carnate. Il se déclara protecteur du soubab d'Arcate, et ce prince, comme celui du Décan, lui payait un tribut. Il acquit de vastes accroissements de territoires à Pondichéry, à Karikal, à Masulipatnam et quatre provinces donnant à notre commerce deux cents lieues de côtes.

L'Angleterre s'irritait de ces agrandissements et pour perdre cette puissance française qui faisait obstacle à sa propre grandeur dans l'Inde et tendait à la faire disparaître, envoya des secours aux princes que combattait Dupleix qui ne recevait aucun renfort du Gouvernement.

Le gouverneur de l'Inde anglaise était alors le général Clive, dont le génie égalait celui de Dupleix et qui, mieux que ce dernier, savait préparer la victoire et en tirer profit. Il avait en outre un avantage signalé sur son terrible adversaire. Le ministère anglais lui laissait carte blanche, ne gênait en rien ses entreprises et lui prodiguait tous les secours nécessaires.

Cette lutte grandiose où des deux côtés les chefs déployaient une intelligente énergie, semblait cependant devoir être fatale à la domination anglaise. Le Gouvernement britannique, usant de tous les moyens, ourdit alors des intrigues à la cour de Versailles pour obtenir le rappel de Dupleix.

Un événement malheureux lui vint puissamment en aide. Dupleix était en guerre avec les princes de Tanjaour et de Maissour. Ces derniers appelèrent à leur aide les Mahrattes et les Anglais.

Clive comprit que des résultats de cette guerre dépendait la domination de l'une des deux puissances européennes. Mais il avait pour lui l'indifférence inouïe et la coupable incurie du Gouvernement français et de plus l'abandon où la cupidité de la Compagnie des Indes laissait le général qui lui avait déjà conquis un grand empire et voulait lui donner l'Inde entière.

La lutte devait être décisive. Clive amena lui-même le contingent anglais et prit le commandement général des armées combinées. La grande bataille d'Arcot, perdue par Dupleix, commença l'ère de la décadence de la puissance française. Dupleix ne se laissa pas abattre, continua la lutte, effraya l'Angleterre qui redoubla ses intrigues, et pour mieux conquérir

l'Inde, aviva les querelles sur les limites de l'Acadie pour amener la France à lui déclarer une guerre où toutes ses forces seraient employées en Amérique.

La Compagnie française des Indes ne comprenant pas les plans du général « qui l'entraînait à des dépenses dont elle ne « voyait pas le fruit, qui voulait conquérir des royaumes à des « gens qui ne demandaient que des dividendes, » ne voulut plus lui conserver la direction de ses affaires. Le ministère anglais se plaignit à la cour de Versailles de l'ambition d'un homme qui portait le trouble dans l'Asie.

La lutte en Amérique se dessinait plus vivement. Des vaisseaux de guerre français avaient été attaqués et pris par les Anglais ; des corsaires anglais avaient été lancés sur toutes les mers et nos navires marchands, surpris en pleine paix, étaient devenus la proie d'ennemis sans foi. La France ne pouvait supporter longtemps tant d'attentats contre le droit des gens, la guerre était imminente.

L'Angleterre, redoutant le génie de Dupleix, obtint son rappel en 1754. Ce grand homme, abandonné misérablement, quitta l'Inde sur laquelle il avait régné pendant trente ans, pleurant de rage et bien persuadé qu'il emportait avec lui la puissance française.

Ce ne fut pas Bussy, seul capable de reprendre et de continuer l'œuvre de Dupleix, qui le remplaça, mais l'inepte Godecheu qui signa le honteux traité du 11 octobre 1754. Ce traité livrait l'Inde à l'Angleterre, car les Français renonçaient à tous les avantages obtenus et s'engageaient à ne plus intervenir dans les querelles des princes indiens.

Clive l'emportait. Il employa pour soumettre l'Inde à l'Angleterre les moyens ou le développement des moyens dont s'était servi Dupleix en en prouvant l'efficacité. Il renversa, en 1756, le roi du Bengale, le remplaça par Mir-Jaffier, qui lui donna, à titre de récompense, soixante millions et d'immenses territoires, et fonda réellement la ville de Calcutta, qu'il entoura de fortifications et où il bâtit de somptueux édifices.

En 1758, l'Irlandais francisé de Lally-Tollendal fut nommé gouverneur de l'Inde. Il n'avait pour tout mérite que la haine contre les Anglais.

Chef sans prudence, administrateur sans habileté, caractère capricieux, Lally n'était pas digne de ce grand poste auquel on l'avait élevé en dédaignant encore le comte de Bussy.

La guerre de sept ans mit alors de nouveau en présence Anglais et Français.

Lally, après avoir jeté la discorde à Pondichéry, se rua sans plan concerté sur les Anglais. Il alla assiéger Madras, en 1759,

fut repoussé, s'en prit aux membres de son conseil qu'il indisposa par ses sévérités, continua la lutte avec des troupes insubordonnées, qui ne recevaient aucune solde, fut défait en plusieurs rencontres, et finalement assiégé dans Pondichéry, en 1760.

Après un siège de 10 mois, il se vit contraint de capituler. La puissance française était morte dans l'Inde.

Le traité de Paris ne laissait, en effet, à la France que Pondichéry, Karikal, Chandernagor, à la condition de n'en pas relever les fortifications et de n'y tenir jamais garnisons.

Au moment où La Bourdonnais et Dupleix essayaient de briser la puissance naissante de l'Angleterre dans l'Inde, on voyait se développer la prospérité des colonies de l'Amérique, surtout des Antilles. Si le Canada fait exception, la Louisiane, rétrocédée au Gouvernement, en 1731, livrée au commerce libre, commence l'ère de sa prospérité ; mais l'apogée de la puissance française est aux Antilles « là où étaient le soleil et la mer « éclatante des tropiques. »

« Sous Colbert, les droits multipliés et trop forts, l'obliga- « tion imposée aux navires qui trafiquaient entre le France et « les Antilles, de faire retour aux ports mêmes d'où ils étaient « partis, afin d'empêcher le commerce entre les colonies et « l'étranger, enfin, et surtout, la défense de réexporter les « sucres bruts amenés des Antilles en France, défense qui « sacrifiait l'agriculture coloniale à l'industrie des raffineurs, « avaient ralenti beaucoup les effets de tant de mesures salu- « taires dues au grand ministre. La production du sucre, « arrivée, en 1682, à 27 millions de livres par an, lorsque la « France n'en consommait encore que 20, avait dû rétrograder « dès qu'on avait fermé les marchés étrangers, et après Colbert, « la mauvaise administration et la misère grandissant en France, « avaient enlevé aux colonies la compensation espérée par « Colbert dans l'accroissement du marché intérieur. Les co- « lonies avaient été en décroissant, le sucre brut, de 14 ou « 15 francs le quintal en 1682, s'était avili jusqu'à 5 ou « 6 francs en 1713 ; en 1696 on avait abandonné volontai- « rement l'île de Sainte-Croix ; en 1698, il n'y avait pas vingt « mille noirs dans toutes nos Antilles, et une cinquantaine de « navires de médiocre tonnage suffisaient au commerce des « îles. A partir de 1717, du moment où l'influence de Law « envahit les affaires, tout changea. Un grand règlement af- « franchit de tous droits les marchandises françaises destinées « aux îles, diminua beaucoup les droits sur les marchandises « des îles destinées à la consommation française, autorisa les « marchandises des îles amenées en France à en ressortir

« librement pour l'étranger, moyennant un droit de 3 pour 100,
« et frappa d'une taxe générale les sucres étrangers. Marseille
« fut admise entre les ports qui jouissaient du commerce d'Amé-
« rique, ce qui donna la Méditerranée à nos denrées coloniales.
« L'agriculture et le commerce des Antilles françaises marchaient
« à pas de géant. En 1740, le sucre français avait chassé le
« sucre anglais de tous les marchés européens. Le café fran-
« çais des Antilles, production tout récemment dérobée à la
« Guyane hollandaise, avait acquis une supériorité presque
« aussi exclusive. Tandis que la partie espagnole de Saint-
« Domingue languissait stationnaire, la partie française, beau-
« coup moins vaste, prenait un tel développement, qu'elle
« valait, à elle seule, toutes les Antilles anglaises. La Marti-
« nique qui n'avait pas quinze mille cultivateurs noirs en
« 1700, en comptait soixante-douze mille en 1736; elle regorgeait
« de numéraire comme de toutes espèces de valeurs : entrepôt
« général de nos îles du vent, elle recevait chaque année dans
« ses ports deux cents vaisseaux de France et trente du Canada.
« La Guadeloupe, entrée un peu plus tard dans le mouvement,
« aspirait à rivaliser avec sa riche et florissante voisine.
« C'étaient les deux reines des Petites-Antilles et les posses-
« sions les plus productives de tout l'archipel américain, rela-
« tivement à leur étendue. Les ports de France privilégiés
« pour le commerce d'Amérique participaient largement à cette
« féconde activité, dont le bénéfice le plus clair revenait à leurs
« armateurs : les plus somptueux édifices dont le XVIIIe siècle
« a peuplé Nantes, Marseille, et surtout la fastueuse Bordeaux,
« aujourd'hui si déchue, attestent assez quelle fut la vie active
« et brillante de ces jours de prospérité.

« On peut résumer en quelque mots le progrès de la France:
« avant Law, s'il faut en croire Voltaire, la France ne possé-
« dait que trois cents vaisseaux de commerce : elle en avait
« dix-huit cents en 1738 !... »

Henri Martin, ce bénédictin ému qui a si religieusement soulevé tous les voiles qui obscurcissaient nos annales, après avoir ainsi tracé ce brillant tableau de nos prospérités coloniales aux Antilles, ajoute, à la suite du récit de la chute de d'Argenson, ce ministre des affaires étrangères qui avait repris les projets de son prédécesseur, Chauvelin, pour l'indépendance de l'Italie :

« Il y a des temps où les hommes semblent manquer aux
« destinées d'un peuple ; d'autres où les hommes se manifes-
« tent et sont paralysés par l'incapacité et l'indignité des
« gouvernants, spectacle plus douloureux encore et qu'offre
« dans notre histoire le règne de Louis XV. On a vu tomber,
« à Versailles, deux ministres, dignes de conduire la politique

« de la France : on va voir, aux extrémités du monde, appa-
« raître en vain des héros capables de donner à leur patrie
« l'empire des mers et de l'Orient. Les affaires maritimes et
« coloniales, à partir de l'époque où ce récit est parvenu,
« présentent un intérêt plus puissant et plus poignant que les
« affaires mêmes de l'Europe. »

Puis, l'âme attristée et indignée, il raconte Louisbourg, cette citadelle de l'Ile Royale, boulevard extérieur du Canada et point d'appui de la grande pêche française, perdu pour toujours, le Canada attaqué et conservé à la France par la valeur des colons, intrépidement commandés par le gouverneur de la Galissonnière, les exploits de La Bourdonnais, gouverneur de l'île Bourbon, dont il développa l'agriculture, et de l'île Maurice, dont les ports abrités nous donnaient une grande position navale, ses expéditions dans l'Inde, son rappel, son emprisonnement à la Bastille et sa mort avancée par les chagrins (10 novembre 1753) ; les exploits merveilleux de Dupleix, qui fonde une grande puissance française dans l'Inde, la perte de cette puissance, son rappel, le traité honteux du 11 octobre 1754, qui livre l'Inde à l'Angleterre.

Ce récit, dans lequel les splendeurs de la plume de l'historien sont à la hauteur du sujet, se termine par un parallèle entre le Français et l'Anglais qui explique les causes de la grandeur coloniale de l'Angleterre et de l'abaissement de celle de la France en Amérique.

Il en ressort que la liberté politique et religieuse a assuré la grandeur coloniale de l'Angleterre et que la colonisation française a succombé par le despotisme politique et religieux.

« Que de fois, depuis l'amiral Coligni, le projet d'ouvrir le
« système colonial français à la liberté religieuse avait été
« proposé, et que de fois rejeté par la monarchie ! Qu'eut été
« une France libre dans le Nouveau-Monde ? nul ne saurait le
« dire ; mais on peut croire que ce fut là un grand malheur
« pour l'Amérique elle-même, dont un puissant élément français
« eut pu modifier et compléter le génie. Ce qui est certain,
« c'est que l'événement a condamné le système colonial de
« l'absolutisme politique et religieux, et a prouvé que les grandes
« colonies étaient impossibles avec le régime militaire et le
« règne des moines. »

Ces conclusions ne nous paraîssent pas fondées. Si au Canada les jésuites ont pesé sur les populations, leur domination n'a pu avoir les conséquences fâcheuses indiquées par M. Henri Martin, et dans les autres colonies la domination du prêtre n'a jamais subsisté. Le colon, en général, était très indifférent en matière de religion et nous en trouvons la preuve dans le mémoire

du roi pour servir d'instruction au comte d'Ennery et au sieur de Peinier en date du 25 janvier 1765 :

« Avant de finir cet article (la religion), il est nécessaire de « dire un mot sur la tolérance des diverses religions dans les « colonies. Les habitants de nos îles ont, en général, beaucoup « d'indifférence pour la religion. Plusieurs causes morales et « physiques semblent concourir à leur inspirer cette indifférence. « Le tolérantisme serait donc sans inconvénient dans nos îles, « où il ne pourrait d'ailleurs que contribuer au progrès de « leur établissement. Néanmoins il n'a point été dérogé, en « faveur des colonies, aux lois prohibitives, du royaume en « matière de religion. S. M., en laissant subsister ces lois « prohibitives, et en proscrivant, dans les îles comme dans le « Royaume, tout exercice public de la religion Juive ou Pro- « testante, ne peut cependant que trouver bon que les Protes- « tants ou les Juifs qui sont établis, ou qui s'établiront dans « les colonies, ne soient point inquiétés pour raison de leur « croyance. »

La France n'a pas fondée, comme l'Angleterre, comme la Hollande, de grandes colonies, parce que le caractère national s'opposait invinciblement à ces grands établissements. Esprit inquiet, remuant, enthousiate, les obstacles rebutent le Français. Il n'a pu rien fonder de solide dans les froides régions du Canada, dans cette admirable vallée du Mississipi, dans les chaudes régions de la Guyane, parce qu'il fallait, pour vaincre ces natures si énergiques, la méditation qui mûrit les entreprises, l'esprit de suite qui les fait réussir. Il fallait être doué d'un esprit d'initiative qui manque totalement au Français et que peut seul donner la pratique de la liberté.

Les colonies des Antilles ont acquis une grande prospérité, précisément parce que les premiers occupants, effrayés de se sentir libres, hommes en un mot, devant cette splendide nature qu'il fallait asservir, se sont précipités dans les bras de l'État et lui ont demandé de soutenir leur marche dans la colonisation. Sans cette intervention salutaire et tutélaire de l'État, ni la Guadeloupe, ni la Martinique, ni Saint-Domingue, n'auraient pu concourir à la grandeur de la France et n'auraient acquis ce degré fabuleux de prospérité dont la métropole a si largement profité.

CHAPITRE IV.

Les Anglais et les Français en présence dans le Nouveau-Monde. — Association des seigneurs de la Compagnie des isles d'Amérique. — Arrivée à la Guadeloupe de du Plessis et de l'Olive.

Les Dieppois. — Héritiers de l'esprit aventureux de leurs ancêtres, les Normands, dans le XVe siècle, avaient étonné le monde par l'audace de leurs entreprises maritimes.

La ville de Dieppe était le centre de ces excursions hardies et était devenue le grand port de notre commerce et de notre marine militaire. Ses négociants, poussés par un esprit singulier d'initiative, armaient des navires destinés à de lointains voyages de découvertes ou à la pêche de la baleine.

La marine militaire ne défendait guère que nos côtes, et la juridiction royale ne s'étendait que sur la bande océanique qui les pressait de ses flots. Au delà, la mer était libre, et les marins qui osaient s'y aventurer ne rencontraient plus la protection de l'Etat pour les défendre.

Les Dieppois, pour protéger le commerce qu'ils faisaient à leurs risques et périls, lancèrent sur l'océan des corsaires dont la bravoure fut redoutable et inspira une crainte salutaire aux ennemis.

D'Enambuc. — Un gentilhomme normand, Pierre de Belair, ou Belain, écuyer, sieur d'Enambuc, s'était rendu si redoutable par des expéditions heureuses contre les ennemis de la France que le roi pour le récompenser l'avait fait capitaine dans sa marine.

En 1625 la nostalgie des courses aventureuses envahit si profondément son âme, qu'il ne peut résister à la tentation. Il sollicita l'autorisation d'armer à ses frais un brigantin et l'obtint.

Les Anglais, les Hollandais, les Français, commettaient de riches déprédations sur les galions espagnols effectuant leur retour d'Amérique et allaient les attaquer au débouquement des Antilles.

Ces attaques, le plus souvent couronnées de succès, enrichissaient les hardis marins qui se livraient à ce genre de commerce et encourageaient à d'incessants armements.

D'Enambuc avait une solide réputation de soldat courageux et de marin consommé. Les matelots se présentèrent en foule pour servir sous ses ordres et tenter la fortune avec lui. Il choisit quarante hommes, habiles dans le métier de marin et de soldat. Le capitaine de la marine du Rossey lui offrit ses services comme second et fut accepté.

Le brigantin, armé de quatre canons et de quelques perriers, quitta, en la même année, le port de Dieppe et dirigea sa course vers le débouquement des Grandes-Antilles.

Cette course ne fut pas heureuse. Après avoir vainement battu la mer sans rencontrer un seul galion, d'Enambuc, dont le vaisseau avait besoin de réparations, relâcha, pour se radouber, dans une des îles Caymans, sises entre Cuba et la Jamaïque.

L'ancre avait à peine mordu le fond, que se présenta un galion espagnol de 36 canons.

Combat.— La fuite n'était pas possible. Les Espagnols, fiers de leur supériorité, commencèrent immédiatement la lutte.

Dans cette occurrence, d'Enambuc se montra intrépide et, ne voulant pas baisser pavillon devant un ennemi aussi redoutable, accepta sans peur un combat disproportionné.

Les manœuvres hardies et le courage surhumain pouvaient seuls égaliser les forces.

D'Enambuc fit couper son câble, hisser les voiles, puis marcha résolument sur le galion, qu'il prit par le flanc. Ses canons admirablement servis et pointés avec une grande précision, exercèrent de terribles ravages dans les rangs ennemis, qui furent moissonnés.

La lutte fut longue, mais le navire géant se sentant perdu s'il la continuait plus longtemps, se déroba par la fuite au sort qui l'attendait.

La victoire était glorieuse, mais achetée bien chèrement. La mort avait fauché les compagnons de d'Enambuc, et beaucoup de blessés réclamaient des soins urgents. Le brigantin coulait bas d'eau et ses agrès étaient hachés.

Il n'était pas prudent de rester aux Caymans. Le galion pouvait revenir, et une nouvelle lutte n'était pas possible dans l'état où se trouvait un équipage réduit et comptant beaucoup de blessés.

D'Enambuc à Saint-Christophe. — D'Enambuc boucha comme il put les voies d'eau, répara à la hâte ses agrès, et, confiant dans son étoile, fit voile pour l'île que Colomb, en 1493, avait nommée *Saint-Christophe,* où il ne tarda pas à atterrir.

Cette île, appelée par les Caraïbes *Liamaiga*, étendait au loin ses belles plaines, couvertes d'arbres et profilait dans son centre une jolie chaîne de montagnes formée par trois foyers principaux. Le plus septentrional avait projeté un morne de 567 mètres d'élévation dont le cratère offrait une surface de vingt hectares, envahis dans leur hauteur moyenne, par les eaux d'un lac de trois hectares d'étendue. Une forêt de palmistes couvrait tout le surplus. Des fissures de cette montagne s'échappaient plusieurs sources thermales sulfureuses. Ce morne a depuis reçu le nom de *Miséry.*

Le centre de l'île était occupé par un volcan, qui a été dési-

gné sous le nom de *Saint-Patrick*, d'une hauteur et d'une étendue presqu'égales à l'autre volcan.

Le territoire méridional était formé par une grande péninsule, appelée depuis *les Salines*.

Cette île était séparée par un canal d'une lieue de large de celle de *Nièves*, grande montagne volcanique, dont le sommet est un vaste cratère, laissant sourdre des eaux sulfureuses, et, par un canal large de deux lieues, de l'île de *Saint-Eustache*, formée de deux montagnes séparées par une vallée, et dont celle du Sud est la plus élevée.

D'Enambuc, après une rapide exploration de la côte du vent, où il avait atterri, fut séduit par la position et la fertilité de Saint-Christophe, et, d'accord avec ses compagnons, résolut d'y fonder un établissement.

1625. *Les Anglais à Saint-Christophe.* — Sur la côte sous le vent, débarquaient, en même temps, des aventuriers anglais, sous la conduite du capitaine Warner.

Ainsi, le caprice de la fortune mettait en présence dans le Nouveau-Monde ces deux nations qui se disputaient dans l'Ancien-Monde, une prééminence, cause de guerres incessantes.

Les Français et les Anglais partagèrent l'île et décidèrent qu'ils vivraient en bonne intelligence, même en cas de guerre.

Ils se mirent à l'œuvre pour défricher leur nouvelle conquête et y fonder leurs établissements.

Complot. — L'île de Saint-Christophe était occupée par les Caraïbes, qui ne voulurent pas se laisser déposséder. Mais comme ils étaient trop faibles pour résister à force ouverte, ils s'entendirent et résolurent d'égorger les envahisseurs.

Le complot marchait ; les étrangers, endormis dans une sécurité complète, ne se doutaient pas que la dernière heure sonnait pour eux. Mais une femme caraïbe, éprise d'un Français, s'attendrit, et, pour l'arracher à la mort, lui révéla le noir dessein de ses compatriotes.

Les Caraïbes massacrés et chassés. — Anglais et Français, avertis, surprirent les Indiens, en massacrèrent une partie, et chassèrent l'autre.

Les Français ne tardèrent pas à s'effrayer de devoir à leur propre initiative la fortune qu'ils étaient venus chercher à travers tant de périls ; ils pensèrent qu'ils ne pourraient jamais rendre prospère la portion de l'île qu'ils avaient reçue en partage s'ils n'appelaient à leur aide les ressources de la métropole.

D'Enambuc en France. — Ils chargèrent d'Enambuc de se rendre en Europe pour leur chercher aide et protection. Le brigantin retourna en France. D'Enambuc amenait avec lui du Rossey et avait laissé le commandement de la colonie à du Halde et à du Pont.

Présenté à Richelieu, d'Enambuc lui développa un plan de colonisation, et lui fit sentir l'utilité des colonies au point de vue de la grandeur maritime et commerciale de la France.

1626. *Association des seigneurs de la Compagnie des isles de l'Amérique.* — Richelieu comprit. Grâce à sa puissante intervention, une société fut fondée sous le titre : *Association des seigneurs de la Compagnie des isles de l'Amérique.* Les accords en furent réglés par acte du 31 octobre 1626, ainsi conçu :

« Nous soussignés, reconnaissons et confessons avoir fait et faire par ces présentes fidelle association entre nous pour envoyer, sous la conduite des sieurs d'Enambuc et du Rossey, capitaines de marine, ou tels autres que bon nous semblera de choisir et nommer, pour faire habiter et peupler les isles de Saint-Christophe et la Barbade, et autres situées à l'entrée du Pérou, depuis le onzième jusqu'au dix-huitième degré de la ligne équinoxiale, qui ne sont point possédées par des princes chrétiens, et ce, tant afin de faire instruire les habitans desdites isles en la religion catholique, apostolique et romaine, que pour y trafiquer et négocier des deniers et marchandises qui se pourront recueillir et tirer desdites isles et de celles des lieux circonvoisins, les faire amener en France au Havre-de-Grâce, privativement à tout autre, pendant le temps et espace de vingt années, ainsi qu'il est plus particulièrement porté par la commission et pouvoir qui en sera donné auxdits d'Enambuc et du Rossey, par Monseigneur le cardinal de Richelieu, Grand-Maître, chef et surintendant du commerce de France, et lesquels sieurs d'Enambuc et du Rossey ont fait leur déclaration pardevant de Beaufort et de Beauvais, notaires, que tout ce qu'ils ont fait et feront, sera pour et au profit de nous associés, auxquels ils ne feront que prêter leurs noms pour l'exécution de ladite entreprise, le contenu en laquelle déclaration sera suivi ; pour l'effet et exécution duquel dessein, il sera fait fond de la somme de quarante-cinq mille livres qui sera fournie et payée par nous dits soussignés, pour les parts et portions qui seront écrites de nos mains, au-dessous des seings que nous ferons au pied de la présente association, le tout jusqu'à la concurrence de ladite somme de quarante-cinq mille livres, sans que nous puissions être tenus ni engagés d'y mettre plus grands fonds et capital, si ce n'est de notre volonté et consentement, à laquelle raison dudit premier fonds que nous y mettons, nous participerons au profit et à la perte qu'il plaira à Dieu d'y envoyer, tant par mer que par terre : laquelle somme de quarante-cinq mille livres sera employée, tant à l'achat de trois navires, qui seront achetés leur juste valeur, selon l'état et équipage auxquels ils seront (étant

néanmoins convenus de l'achat du vaisseau nommé *la Victoire*, en l'état qu'il est du port de deux cent cinquante tonneaux ou environ, avec les agrés et munitions, et autres dépendans d'icelui étant à part tant dans ledit vaisseau qu'en magasins au port de Saint-Louis en Bretagne où est ledit navire, qui sera délivré à nous associés ou à celui qui aura charge et pouvoir de nous, dans le premier jour de décembre prochain, après lequel jour la garde, risque en sera pour le compte de nous associés, le tout pour la somme de quatre-vingt mille livres) et pour les deux vaisseaux, ils seront fournis et délivrés dans le temps par ; duquel jour ils seront demeurés dans la garde de nous associés, suivant l'estimation qui en aura été faite de gré à gré ou par personnes, dont les parties auront convenu, que pour avictailler, armer et équiper lesdits vaisseaux d'hommes et de provisions nécessaires pour faire ledit voyage, et habitation desdites isles, ensemble acheter marchandises qu'il conviendra et seront jugées utiles pour porter auxdites isles, la conduite et disposition de laquelle entreprise sera faite de l'ordre de nous dits associés, ou de ceux qui auront charge et pouvoir de nous, en la ville de Paris, et l'exécution de tout ce qu'il y aura à faire, tant audit Havre que Port-Saint-Louis, et autres lieux que besoin, sera faite par le sieur de Hartelay Canelet, auquel nous donnons pouvoir et commission de ce faire, et de pourvoir aux choses qui seront nécessaires, tant en France qu'auxdites isles, selon la commission qu'il en aura entre les mains ; auquel pour cet effet tout le fonds susdit qui sera fait par nous dits associés sera mis et déposé pour en faire, ainsi qu'il est dit ci-dessus, et selon les occurrences des affaires qui arriveront ; à la charge de rendre bon compte, de tout payer le reliquat, quant et à qui besoin sera, aux frais et dépens de nous dits associés, même de nous envoyer à Paris un état sommaire de tout ce qui aura été fait, et sera rapporté au retour de chacun voyage pour en partager le profit entre nous dits associés, tous frais déduits selon nos parts et portions ou avances, et en disposer ainsi que nous aviserons bon être. »

Le même jour, Richelieu délivra à d'Enambuc et du Rossey, la commission suivante :

« Savoir faisons que les sieurs d'Enambuc et du Rossey capitaines entretenus de la marine du Ponant, nous ayant fait entendre que depuis quinze ans, sous les congés du roi et amiral de France, ils auroient faits de grandes dépenses en équipages et armures de navires et vaisseaux pour la recherche de quelques terres fertiles et en bon climat, capables d'être possédées et habitées par les François ; et ont fait telle diligence que depuis quelque tems ils ont découvert les isles de Saint-

Christophe et de la Barbade, l'une de trente-cinq et l'autre de quarante-cinq lieues de tour, et autres isles voisines, toutes situées à l'entrée du Pérou, depuis l'onzième jusqu'au dix-huitième degré du Nord de la ligne équinoxiale, faisant partie des Indes occidentales, qui ne sont possédées par aucun roi ni prince chrétien, auxquelles ayant pris terre et séjourné l'espace d'un an pour en avoir plus parfaite et particulière connoissance, ils ont vu et reconnu par effet l'air y être très-doux et tempéré, et lesdites terres fertiles et de grand rapport, desquelles il se peut tirer quantité de commodités utiles pour l'entretien de la vie des hommes ; même ont avis des Indiens qui habitent lesdites isles, qu'il y a des mines d'or et d'argent en icelles, ce qui auroit donné sujet de faire habiter lesdites isles par quantité de François pour instruire les habitans en icelles en la religion catholique, apostolique et romaine, et y planter la foi chrétienne à la gloire de Dieu et l'honneur du roi, sous l'autorité et puissance duquel ils désireroient lesdits habitans vivre et conserver lesdites isles en l'obéissance de Sa Majesté. Pour cet effet, en attendant qu'il plût à Sa Majesté en ordonner, lesdits sieurs d'Enambuc et du Rossey auroient fait construire et bâtir deux forts et havres en l'isle de Saint-Christophe, et laissé quatre-vingts hommes avec un chapelain pour célébrer le service divin, et leur administrer les sacremens, des canons et autres munitions de guerre pour leurs défense et conservation, tant contre les habitans indiens desdites isles, que tous autres qui voudront entreprendre contre eux pour les chasser d'icelles ; et promis qu'ils y retourneroient promptement pour y conduire le secours et les choses dont ils auroient besoin, ou pour les retirer selon le bon plaisir de Sa Majesté ; nous requérant qu'il nous plût sur ce les pourvoir, attendu la charge de chef et surintendant du commerce dont il a plu à Sa Majesté nous honorer.

« Pour ce est-il que nous désirant l'augmentation de la « religion et foy catholiques, et l'establissement du négoce et « commerce autant que faire se pourra, et attendu que lesdites « isles sont au delà des amitiées ; nous avons donné et donnons « congé et pouvoir auxdits d'Enambuc et du Rossey d'aller « peupler privativement à tous autres, lesdites isles de Saint-« Christophe et de la Barbade, et autres circonvoisines, icelles « fortifier, y mener et conduire nombre de prestres et de « religieux, pour instruire les Indiens et habitans d'icelles, et « tous autres, en la religion catholique, apostolique et romaine, « y célébrer le service divin et administrer les sacremens, y « faire cultiver les terres, et faire travailler à toute force de « mines et de métaux, moyennant les droits de dixième de

« tous ce qui proviendra et se retirera d'icelles, qu'ils seront « tenus de rendre au roy, franc et quitte, et dont ils rapporteront « bons certificats, le tout pendant le temps et espace de vingt « années, et à la charge de tenir lesdites isles sous l'authorité « et puissance du roy, et réduire les habitans en l'obéïssance « de Sa Majesté ; et pour cet effest tenir en estat et apprest « de deffense tel nombre de vaisseaux, navires et pataches que « besoin sera, les armer et équiper d'hommes, canons, vivres « et munitions requises et nécessaires pour faire lesdits voyages, « et se pourvoir contre tous dangers, efforts et incursions des « pirates qui infestent la mer et dépredent les navires mar- « chands, auxquels en quelque lieu qu'ils se rencontreront, ils « pourront faire la guerre. Ensemble à tous ceux qui em- « pescheront le trafic et la liberté du commerce aux navires « marchands françois et alliez ; feront leurs efforts et diligence « de les combattre, poursuivre, aborder et attaquer, vaincre, « saisir et prendre par toute voye d'armes et d'hostilité ; lesquels « vaisseaux partiront du Havre-de-Grace et Port-Saint-Louys, « en Bretagne, où ils seront tenus de faire leur déclaration « du nombre de vaisseaux qu'ils mettent en mer pour lesdits « voyages, et de tout ce qui sera dedans ; de garder et de faire « garder par ceux de leur équipage durant leur voyage, les « ordonnances de la marine, et de faire leurs retours avec « leurs navires audit Havre-de-Grace ; et rapporteront ce qu'ils « auront pris et reccuvert sur les pirates et gens sans aveu, « et sur ceux qui empeschent aux marchands françois et alliez « la navigation du costé du Sud, au delà du Tropique, du « Cancer, et premier méridien des Essores du costé de l'Ouest. « Et avant le déchargement des navires qu'ils auront amenez, « ils nous feront rapport de tout ce qui sera fait et passé, pour « sur ce en ordonner ce que nous jugerons utile et nécessaire « au service du roy et à l'avantage de ses sujets et de la chose « publique. »

1626. *Retour de d'Enambuc.— Imprévoyance.* — Les deux gouverneurs s'empressèrent de quitter Paris. D'Enambuc se rendit au Havre-de-Grâce, où il enrôla 322 hommes, qui s'engagèrent à travailler pendant trois ans. Du Rossey partit pour la Bretagne et leva dans les mêmes conditions 210 hommes.

D'Enambuc s'embarqua avec ses engagés sur le navire *la Catholique* et vint rejoindre du Rossey, qui avait fait distribuer ses hommes sur les navires *la Cardinale* et *la Victoire.*

1627. — Le départ eut lieu le 24 février 1627.

La plus grande imprévoyance avait présidé aux apprêts de

l'expédition. Les navires, après une navigation de 200 lieues, commencèrent à manquer de vivres. Les engagés, raccolés sans soin et peu habitués à la mer, furent mis à la ration. L'eau et le pain leur furent parcimonieusement distribués. Les maladies ne tardèrent pas à se déclarer, et la mort faucha cruellement ces malheureux, dont les débris débarquèrent à Saint-Christophe, le 8 mai, dans un état si pitoyable qu'ils ne pouvaient pas se soutenir.

Du Rossey s'établit à *la Pointe du Sable,* située à l'ouest de l'île, et d'Enambuc alla avec une partie de la colonie, se fixer à *la Capesterre*, à l'autre extrémité de l'île.

La colonie anglaise. — Warner, de son côté s'était rendu en Angleterre, où il avait formé une société ayant à sa tête lord Karlay. Son expédition avait été dirigée avec cette patiente et solide lenteur qui fait de la race anglo-saxonne, la race colonisatrice par excellence. Tout avait été prévu, rien ne manquait et les 400 hommes menés à Saint-Christophe, sains et gaillards, purent commencer immédiatement les défrichements et planter leur petun.

A l'arrivée des Français, ils étaient bien établis sur leurs habitations.

Traité de partage. — Le 13 mai, un traité fixa les limites des deux peuples, en laissant en commun la chasse, la pêche, les salines, les rivières, la mer, les rades, les mines, les bois de teinture et de prix, et les chemins. Le territoire anglais, baigné par l'océan Atlantique et la mer des Antilles, était compacte ; le territoire français comprenait les extrémités nord et sud de l'île, et se trouvait, par conséquent, divisé.

Le même jour des accords réglèrent les rapports des deux nations, qui devaient notamment s'unir pour repousser toute incursion des Caraïbes ou des Espagnols, et ne se faire la guerre que sur ordre exprès de leurs rois

Du Rossey en France, son retour. — Les colons français ne tardèrent pas à souffrir de la faim. Du Rossey fut envoyé en France pour chercher des secours. Il ne revint qu'à la Pentecôte de 1628.

1628. — L'expérience d'un passé si peu lointain n'avait pas profité à la compagnie qui, après avoir acheté pour 3,500 livres de marchandises et de vivres, expédia du Rossey avec 150 hommes. La même imprévoyance amena les mêmes maux. Les vivres furent dissipés pendant la traversée ou avariés ; les hommes périrent en partie, et les malheureux débris

de cette nouvelle expédition atteignirent Saint-Christophe dans un état déplorable.

Vexations des Anglais. — Ils sont maintenus.— La colonie française dépérissait, tandis que celle des Anglais, poursuivant ses progrès, n'eut bientôt plus de terres à défricher. Abusant de leur nombre, ces derniers envahirent le territoire français, mais ils furent contenus par l'intrépide fermeté de d'Enambuc qui, pour sauver la colonie se rendit lui-même en France dans le but d'obtenir de plus puissants secours (1628).

Famine.—Un capitaine hollandais sauve les colons. Le monopole commercial battu en brèche.—Les souffrances des Français étaient cruelles et allaient devenir intolérables, lorsqu'un navire hollandais vint heureusement apporter un adoucissement à leur malheureuse situation. Le capitaine livra sa cargaison qui fut payée en partie par du petun récolté sur les plantations, et promit de revenir l'année suivante apporter de nouvelles marchandises et recevoir le payement de ce qui lui restait dû.

Les colons, pressés par la nécessité, rompaient ainsi, dès le premier moment, les mailles du réseau commercial dans lesquelles le monopole voulait les faire périr. Cette lutte continuera pendant de longues années. Le monopole, qui ne peut fournir aux colonies toutes les denrées et les objets nécessaires à l'alimentation et à l'exploitation, prendra les mesures les plus restrictives et les plus sévères pour empêcher le commerce interlope, mais la nature plus forte que les lois se jouera de ces combinaisons de marchands qui veulent s'enrichir quand même.

Arrivée d'une expédition dans un état pitoyable. — Un navire monté par 150 hommes, arriva peu après le départ de d'Enambuc. L'impéritie des agents de la compagnie avait causé les mêmes maux et cette expédition débarqua dans un état désespéré.

1629.—*Succès de d'Enambuc.—Richelieu ordonne un armement.* — D'Enambuc eut un succès complet. La compagnie reconnut la nécessité d'envoyer un puissant secours pour ne pas perdre ses avances et un établissement qui, bien dirigé, devait lui rapporter de grands bénéfices.

Le cardinal de Richelieu avait reçu l'avis secret que le Gouvernement espagnol, qui équipait une flotte destinée à aller combattre les Hollandais, établis au Brésil, avait résolu de la faire passer par les Antilles pour détruire les colonies fondées à Saint-Christophe. Il voulait aussi mettre un terme aux insolences et aux usurpations des Anglais.

Pour défendre la colonie naissante contre les Espagnols et forcer les Anglais à rentrer dans leurs limites, il fit armer six grands vaisseaux du roi, dont le commandement fut confié au chef d'escadre, de Cussac, marin consommé, qui joignait l'audace au courage le plus viril.

La Compagnie avait engagé 300 hommes, armé la patache *la Cardinale*, montée par d'Enambuc, une autre patache appartenant à de Pompierre qui la commandait, et un navire marchand.

Cette flotte mit à la voile au mois de juin 1629 et arriva à Saint-Christophe à la fin du mois d'août.

Dure correction infligée aux Anglais. — Aussitôt débarqué, de Cussac envoie sommer le gouverneur anglais de rentrer immédiatement dans ses limites. Warner demande trois jours pour délibérer. De Cussac, comprenant que cette proposition n'a été faite que pour permettre aux Anglais de préparer leur défense, répond qu'il n'accorde qu'un quart d'heure pour prendre une décision. L'heure sonnée, il lève l'ancre, attaque impétueusement une flottille ennemie et, après trois heures d'un furieux combat, remporte la victoire. Trois vaisseaux tombent entre ses mains, trois autres, pour éviter pareil sort, se jettent à la côte, et le reste prend la fuite.

Cette dure correction força les Anglais à restituer les terres usurpées et à rentrer dans leurs limites.

Départ de la flotte française.— Arrivée d'une flotte espagnole. — La flotte espagnole n'arrivait pas. De Cussac oublia le but de sa mission et s'élança dans le golfe de Mexique pour chercher l'ennemi, qui parut devant Saint-Christophe vers la fin d'octobre.

Cette flotte, commandée par Don Frédéric de Tolède, se composait de 35 gros galions et de 14 navires marchands armés en guerre. Elle jeta l'ancre devant la forteresse du quartier de la Pointe du Sable, où commandait du Rossey.

Combats. — Terreur panique. — Embarquement des Français. — Ce dernier fit prévenir d'Enambuc, qui envoya à son aide une compagnie de milice de 120 hommes, sous les ordres de son neveu du Parquet, et les Anglais qui dirigèrent immédiatement 7 à 800 habitants sur le quartier menacé.

Les Espagnols n'opérèrent un débarquement que le lendemain de leur arrivée. Du Rossey n'y fit aucune opposition et laissa les ennemis élever à leur aise deux retranchements sur le rivage. Du Parquet honteux de la conduite de du Rossey, sollicita l'honneur de se précipiter sur les Espagnols. A la tête de sa compagnie, il s'élança sur la terrasse d'un des retranchements et commença courageusement le combat.

L'amiral espagnol donna ordre à chaque galion d'envoyer à terre trois chaloupes chargées de soldats.

Du Rossey ne se porta point au secours de du Parquet ; les officiers anglais ne purent réussir à mener leurs troupes au combat. La compagnie de du Parquet qui soutenait seule la lutte, en voyant débarquer les renforts espagnols, fut saisie d'une terreur panique et s'enfuit lâchement, à l'exception de trois hommes, qui entourèrent leur capitaine, bien résolus à mourir à ses côtés.

Du Parquet, ainsi abandonné, voulut s'illustrer par une mort glorieuse, et, s'élançant sur l'officier qui commandait les Espagnols, il le tua en combat singulier, puis, sans compter les ennemis, continua à combattre avec un audacieux courage. Il tomba enfin percé de 18 coups, mais ne mourut que 18 jours après, entouré de soins les plus affectueux, prodigués par don Frédéric, qui l'avait fait transporter sur son galion et lui fit rendre les honneurs comme à un amiral.

Du Rossey, épouvanté, jeta le premier le cri de : Sauve qui peut ! s'embarqua avec ses officiers dans des chaloupes pour se rendre par mer au quartier de la Capesterre, où résidait d'Enambuc, tandis que ses soldats le suivaient par terre dans un désordre affreux et jetant leurs armes le long de la route. Ils semèrent la terreur parmi les soldats de d'Enambuc, qui ne put les amener à attendre de pied ferme l'ennemi.

Ces troupes en proie à une terreur panique, forcèrent leur chef à s'embarquer avec elles sur deux navires et prirent la mer.

Capitulation des Anglais, dont une partie est embarquée. — Les Anglais, de leur côté, capitulèrent. Don Frédéric fit partir le plus grand nombre sur quatre navires saisis sur eux. Le reste promit de se rendre en Angleterre à la première occasion favorable.

Don Frédéric fit alors voile pour le Brésil.

Les Français errent sur la mer. — Lâche conduite de du Rossey. — Les Français errèrent pendant quelque temps sur la mer. Le navire, commandé par du Rossey, atterrit enfin à Saint-Martin.

Du Rossey y abandonna ses compagnons et retourna en France. Richelieu, indigné de sa conduite, le fit arrêter et mettre à la Bastille.

D'Enambuc et de Giron. — D'Enambuc avait l'âme trop fièrement trempée pour se rendre coupable de la lâche trahison de du Rossey. Il partagea le sort des malheureux qui s'étaient attachés à sa fortune, releva leur courage, et résolut d'aller

avec eux établir une nouvelle colonie à Antigue. Il voulut d'abord explorer cette île. Il laissa les Français à Saint-Martin, à l'Anguille, à Saint-Barthélemy, et se dirigea sur Antigue, où il eut la joie de rencontrer le capitaine de Giron, qui s'était détaché de la flotte de de Cussac, sans la permission de son chef.

Antigue n'offrait pas les commodités nécessaires pour un établissement.

Campement à Mont-Serrat. — D'Enambuc engagea Giron à se rendre avec lui à Mont-Serrat. Cette île, habitée par les Caraïbes, était abondamment pourvue de vivres et présentait les conditions favorables à un établissement.

Accueilli généreusement par les Indiens, d'Enambuc y débarqua.

Les 150 hommes qu'il avait menés avec lui érigèrent immédiatement un campement.

De Giron se rend à Saint-Christophe. — Mais avant de rien fonder de définitif, d'Enambuc, qui avait l'intention de reprendre le territoire français de Saint-Christophe, voulait savoir ce qui s'était passé dans cette île depuis son fatal embarquement. Giron offrit de se rendre à Saint-Christophe pour prendre langue.

Les Anglais restés à Saint-Christophe, s'opposent au débarquement des Français. — Ils sont battus. — Les Anglais restés dans l'île avaient tranquillement continué leurs plantations et ils espéraient être débarrassés des Français, dont l'arrivée fut pour eux un contre-temps fâcheux. Aussi se résolurent-ils à les empêcher d'opérer leur débarquement. Si les Anglais étaient plus nombreux, ils étaient moins aguerris que les Français. Ces derniers s'indignèrent de l'arrogance des Anglais, les battirent et s'emparèrent de deux de leurs navires.

Les Français s'établissent de nouveau à Saint-Christophe. — Ces deux prises, jointes aux deux navires de d'Enambuc et de Giron, formèrent une petite flotte; les Français, ramenés des îles où ils avaient cherché un refuge, reprirent possession de Saint-Christophe en janvier 1630. Ils étaient encore au nombre d'environ 400.

1630-1631. *Heureuse arrivée du capitaine Hollandais. — Les Français sauvés.* — Mais la colonie semblait perdue ; les Français croyant que la compagnie ne tenterait aucun effort pour la relever, se laissèrent aller à un profond découragement ; ils ne plantèrent pas des vivres, se contentant d'entretenir quelques champs de petun dont ils voulaient emporter la récolte avec eux.

Sur ces entrefaites, arriva à Saint-Christophe, le capitaine Hollandais dont la présence avait déjà sauvé la colonie des horreurs de la faim. Son retour produisit les plus heureux résultats. Il acheta tout le petun récolté, laissa sa cargaison en accordant six mois pour opérer le payement de ce qui lui restait encore dû.

La famine se faisait déjà cruellement sentir, et ce secours inespéré releva les courages abattus.

Déclaration du Roi en 1629. — Prospérité. — Le petun de Saint-Christophe, reconnu le meilleur des îles, y attira un grand nombre de navires hollandais et ramena l'abondance là où la famine allait tout faire périr.

Une ère de prospérité, incitée par la paix, rendit Saint-Christophe d'autant plus florissant, qu'une déclaration du roi du 17 novembre 1629 avait exonéré du droit d'entrée de trente sols par livre, établi sur le tabac venant de l'étranger, tout le petun fabriqué aux colonies françaises. La colonie anglaise surtout progressa étonnamment et sa population atteignait près de 6,000 âmes, tandis que la partie française n'était habitée que par 360 personnes.

1632. *Usurpations des Anglais. — Terreur des Anglais.* — Les Anglais que leur nombre enhardissait et qui avaient à tirer vengeance des échecs que leur avaient fait subir de Cussac et Giron, avec l'aide de d'Enambuc, recommencèrent leurs usurpations et essayèrent d'infliger mille vexations aux Français, qu'ils voulaient de nouveau chasser.

Mais sur le champ de bataille, le Français reprenait ses avantages. Son courage indomptable, retrempé par sa haine séculaire et comme exalté par cet éclatant soleil tropical qui dorait de ses rayons brûlants une terre ensanglantée, fit face aux légions ennemies. Cette guerre, où ces généreux enfants combattaient et mouraient pour la patrie, qui semblait les avoir oubliés, porta la terreur chez l'ennemi, et, dit un historien, « les plus hardis avoüoient ingénüment qu'ils aymoient mieux « avoir à faire à deux diables qu'à un seul habitant français. »

La Compagnie et le commerce hollandais. — Edit de 1634 sur le commerce. — La Compagnie cependant continuait à envoyer des marchandises ; mais le commerce hollandais, plus probe, lui faisait une concurrence ruineuse. Au lieu de s'enquérir des causes qui assuraient au commerce étranger une prééminence si redoutable, la Compagnie préféra recourir à la violence pour amener la perte du rival qui lui disputait un marché privilégié.

Un édit du roi du 25 novembre 1634 interdit à tous navires,

nationaux ou étrangers, de commercer avec les îles ni d'y acheter le tabac, le rocou et le coton, seules denrées coloniales de cette époque, sans le consentement de la Compagnie, sous peine de la confiscation de la marchandise et du navire et d'une amende de mille livres.

1634. *Edit non exécuté. — Rapprochement des colons et de la Compagnie. — Compagnie des îles d'Amérique. — Ses statuts.* — Cette loi, bien qu'elle fut rigoureusement exécutée, n'amena pas la Compagnie à envoyer de bonnes marchandises et en quantité suffisante. Les colons pour vivre continuèrent à acheter du commerce étranger, et la Compagnie fut entièrement ruinée.

Cependant la prospérité du commerce hollandais ouvrit les yeux aux intéressés. L'association des seigneurs des îles d'Amérique pensa qu'en portant les améliorations reconnues nécessaires, elle changerait la face des affaires et pourrait un jour « recueillir avec bien de la joye, dit le père du Tertre, « les fruicts de la semence qu'elle estimoit perdue dans les terres de cette isle. »

Les habitants de leur côté, craignant de n'avoir plus de commerce ni de secours de France, ouvrirent des négociations avec la société qui s'engagea à faire de nouveaux versements pour secourir Saint-Christophe et lui donner la prospérité.

Les associés, après mûres délibérations, firent dresser le contrat du rétablissement de la compagnie des îles d'Amérique.

Ce contrat était ainsi conçu :

« Pardevant Gabriel Guerreau et Pierre Parque, Notaires Gardenottes du Roy nostre Sire, en son Chastelet de Paris, soù-signez ; fut present Monseigneur l'Eminentissime, Armand Jean du Plessis, Cardinal Duc de Richelieu et de Fronsac, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Pair, Grand Maistre, Chef, et Sur-Intendant general de la navigation et commerce de France ; lequel sur ce qu'il luy a esté representé par Jacques Berruyer, escuyer, sieur de Mantelmont, capitaine des ports de mer de Veulette et petite Dalle en Caux, l'un des associez de la Compagnie, cy-devant de Saint-Christophe, et Isles adjacentes, tant pour luy que pour les autres associez de ladite Compagnie, que pour l'establissement d'icelle Compagnie, cy-devant contracté dès le mois d'Octobre 1626, est comme abandonnée au moyen de ce qu'aucun des associez ne s'est donné le soin d'y penser, joint que les concessions accordées à ladite compagnie n'estoient suffisantes pour les obliger de s'y appliquer sérieusement, s'il plaisoit à sa Majesté leur accorder de nouvelles et plus grandes concessions et privileges, ils

pourroient non seulement restablir ladite compagnie, mais mesme la porter à de plus grands desseins et entreprises pour le bien de l'Estat, qu'elle n'avoit projeté du commencement, surquoy ayant esté fait diverses propositions, ledit Seigneur Cardinal, pour et au nom de sa Majesté et sous son bon plaisir, a accordé à ladite compagnie, ce acceptant par ledit sieur Berruyer present esdits noms les articles qui suivent.

I.

« C'est à sçavoir que lesdits associez continüeront la Colonie par eux establie dans l'Isle de Saint-Christophe, et feront tous leurs efforts d'en establir aux autres Isles principales de l'Amérique, scituées depuis le dixième jusqu'au trentième degré, au deça de la ligne Equinoctiale, qui ne sont occupées par aucuns Princes chrestiens; et s'il y en a quelques-unes habitées par aucuns Princes chrestiens, où ils puissent s'establir avec ceux qui y sont à present, ils le feront pareillement.

II.

« Que ès Isles qui sont dans ladite estenduë, qui sont occupées à present par les sauvages, lesdits associez s'y habituans, feront leur possible pour les convertir à la Religion catholique, apostolique et romaine : et pour cet effect en chacune habitation, lesdits associez feront entretenir au moins deux ou trois ecclesiastiques pour administrer la parole de Dieu, et les sacremens aux Catholiques et pour instruire les Sauvages : leur feront construire des lieux propres pour la celebration du service divin, et leur feront fournir des ornemens, livres, et autres choses nécessaires pour ce sujet.

III.

« Que lesdits associez feront passer ausdites Isles dans vingt ans, du jour, de la ratification qu'il plaira à sa Majesté de faire desdits articles, le nombre de quatre mille personnes au moins, de tout sexe, ou feront en sorte que pareil ou plus grand nombre y passe dans cedit temps, duquel ceux qui seront à present à Saint-Christophe feront partie : Et pour sçavoir le nombre de ceux qui y sont, et qu'on fera passer à l'avenir esdites Isles ; lesdits associez fourniront un acte certifié du capitaine de Saint-Christophe, du nombre des François qui y sont à present, et les Maistres des Navires qui iront à l'avenir à ladite Isle ou autres affectez à ladite Compagnie, apporteront un acte certifié du Capitaine ou Gouverneur de l'Isle ou la descente aura esté faite, du nombre des personnes qui y auront passé à la décharge desdits associez, qui sera registré au greffe de l'Admirauté.

IV.

« Q'ils ne feront passer esdites Isles, Colonies et Habitations aucun qui ne soit naturel François et ne fasse profession de la Religion Catholique, apostolique, et romaine : et si quelqu'un d'autre condition y passoit par surprise, on l'en fera sortir aussi-tost qu'il sera venu à la connoissance de celuy qui commandera dans ladite Isle.

V.

« Que lesdits associez pourront faire fortifier des places et construire des Forts, et establiront des Colonies aux lieux qu'ils jugeront les plus commodes pour l'asseurance du commerce et la conservation des François.

VI.

« Et pour aucunement les indemniser de la dépense qu'ils ont cy-devant faite, et qui leur conviendra faire à l'avenir, Sadite Majesté accordera, s'il luy plaist, à perpetuité ausdits associez, et autres qui pourront s'associer avec eux, leurs hoirs, successeurs et ayant cause ; la propriété desdites Isles en toute justice et Seigneurie, les Terres, Rivieres, Ports, Havres, Fleuves, Estangs, Isles, mesmement les Mines et Minieres ; pour joüir desdites Mines conformément aux Ordonnances, et du surplus des choses desusdites, Sadite Majesté ne s'en reservera que le ressort, la Foy et Hommage, qui luy sera fait et à ses Successeurs Roys de France, par l'un desdits associez au nom de tous, à chacune mutation de Roy, et la provision de la justice Souveraine, qui luy seront nommez et presentez par lesdits associez, lorsqu'il fera besoin d'y en establir.

VII.

« Sa Majesté permettra ausdits associez d'y fondre canons et boulets : forger toute sorte d'armes offensives et deffensives, faire poudre à canon, et toutes autres munitions nécessaires pour la conservation desdits lieux.

VIII.

« Pourront lesdits associez améliorer et ménager lesdites choses à eux accordées en telle façon qu'ils aviseront pour le mieux, et distribuer les terres entre-eux, et à ceux qui habiteront sur les lieux avec reserve de tels droits et devoirs, et à telle charge qu'ils le jugeront à propos.

IX.

« Pourront lesdits Associez mettre tels Capitaines et gens de guerre que bon leur semblera, dans les forts qui seront construits esdites Isles, et aussi sur les vaisseaux qu'ils y envoyeront, se reservant neantmoins sadite Majesté de pourvoir de Gouverneur general sur toutes lesdites Isles, lequel Gouverneur ne pourra s'entremettre du commerce, ny de la distribution des terres desdites Isles.

X.

« Que pendant vingt années nul des sujets de sa Majesté, autre que lesdits associez, ne pourra aller trafiquer esdites Isles, ports, havres, et rivieres d'icelles, que du consentement par écrit desdits associez, et sous les congez qui leur seront accordez sur ledit consentement, le tout à peine de confiscation des vaisseaux et marchandises de ceux qui iront autrement, applicable au profit de ladite Compagnie ; Grand maître de la navigation et commerce, et ses successeurs en ladite charge, ne donneront aucun congé pour aller ausdites Isles, sinon à ladite Compagnie, laquelle s'intitulera d'oresnavant LA COMPAGNIE DES ISLES DE L'AMÉRIQUE.

XI.

« Et pour convier lesdits sujets de sa Majesté à une si glorieuse entreprise, et si utile pour l'Estat, sadite Majesté accordera que les descendans des François habituez esdites Isles, et les sauvages qui seront convertis à la foy et en feront profession, seront censez et reputez naturels François, capables de toutes charges, honneurs, successions, donations, ainsi que les Originaires et Regnicoles, sans estre tenus de prendre Lettres de declaration ou naturalité.

XII.

« Et d'autant que le principal objet des Associés et de ceux qui se pourront associer, et pour la gloire de Dieu et l'honneur du Royaume, sa Majesté declarera que les Prelats et autres eclesiastiques, les Seigneurs et Gentils-hommes, et les Officiers, soit du Conseil de Sa Majesté, Cours Souveraines, ou autre qui seront associez, ne diminüeront en rien de ce qui est de leur noblesse, qualitez, privileges et immunitez.

XIII.

« Que les artisans qui passeront lesdites Isles, et y s'éjour-

neront pendant six années consecutives, et y exerceront leur mestier, soient reputez Maistres de Chef-d'œuvre, et puissent tenir boutiques ouvertes en toutes les Villes du Royaume, à la reserve de la Ville de Paris, en laquelle ne pourront tenir boutique ouverte que ceux qui auront demeuré et pratiqué leur mestier esdites Isles pendant dix années.

XIV.

« Et que s'il arrivoit guerre Civile ou Estrangere qui empeschât lesdits Associez d'executer ce à quoy ils sont obligez par les presans Articles, il plaira à sadite Majesté leur prolonger le temps pour l'execution d'iceux.

XV.

« Et au cas que lesdits Associez manquassent en quelque poinct à ce à quoy ils s'obligent, sadite Majesté pourra donner liberté à toutes personnes de trafiquer esdites Isles, et disposer des terres non occupées par ladite Compagnie, ou autres François ayant droit d'eux, ainsi qu'il luy plaira, sans que lesdits Associez puissent estre tenus d'aucun dommage et interest pour le deffaut d'execution.

XVI.

« Sa Majesté fera expedier et verifier ès lieux qu'il appartiendra, toutes Lettres necessaires pour l'entretenement de ce que dessus ; et en cas d'opposition à ladite verification, sa Majesté s'en reservera la connoissance à soy et à sa Personne.

« Ce faict et accordé et accepté en l'Hostel de mondit Seigneur le Cardinal à Paris, ruë Saint-Honoré, l'an 1635, le lundy douzième de Février après midy, et ont mondit Seigneur le Cardinal de Richelieu et le sieur Berruyer, signé la minutes des presentes, demeurée audit Parque Notaire.

Le lendemain une assemblée générale des actionnaires arrêta les accords suivants :

« Pour le restablissement de la Compagnie de l'Isle de Saint-Christophe, et Isles adjacentes, contractez cy-devant entre nous, ou ceux desquels aucuns de nous ont droit dès le mois d'Octobre 1626, qui est comme abandonné, au moyen de ce qu'aucun desdits Associez ne s'est donné le soin d'y penser : joint que les Commissions accordées à la Compagnie n'estoient suffisantes pour obliger de s'y appliquer serieusement, nous avons estimé qu'il estoit à propos d'obtenir de sa Majesté, de nouvelles et plus grandes Concessions et Privileges, ce que Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu, Grand Maistre, et

Sur-Intendant de la Navigation et Commerce de France, nous ayant accordé au nom de sa Majesté, et sous son bon plaisir, pour empescher qu'à l'avenir ladite Compagnie ne déchée encore faute de soin et bon reglement, nous avons accordé entre nous les Articles suivants, à l'execution desquels Nous nous sommes soûmis et y avons obligez les parts et portions que chacun de a en ladite Compagnie.

PREMIÈREMENT.

« Nous avons advisé qu'il y aura d'oresnavant quatre Directeurs de ladite Compagnie et Société, qui auront le soin et entier maniement des affaires d'icelle, tant ès Isles de l'Amerique qu'en France, avec plein pouvoir de nommer les Commis, Facteurs, Ecrivains, leur donner les ordres necessaires à garder, tant esdites Isles, que dans les Ports, et Hâvres de France, pour la reception, voiture, vente, ou troque des marchandises de la Compagnie : pourront traiter avec les Capitaines Maistres de Navires, pour passer esdites Isles de l'Amerique, et nourrir les personnes que ladite Compagnie y voudra envoyer, ou en faire revenir ; et pour le fret des marchandises de ladite Compagnie, ne pourront toutefois lesdits Directeurs obliger la Compagnie que jusqu'à la concurrence du fond d'icelle, n'y rien ordonner, qu'ils ne soient du moins deux pour signer les Ordonnances.

II.

« Que tous les premiers Mercredis des mois, lesdits Directeurs s'assembleront à deux heures apres midy, au logis de Monsieur Fouquet, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, l'un des Associez, pour aviser à ce qui sera à faire pour le bien de la Compagnie ; à laquelle assemblée tous lesdits Associez se pourront trouver, si bon leur semble, pour sçavoir les affaires qui s'y proposeront, et en dire leur advis.

III.

« Qu'il sera faite une assemblée generale de la Compagnie tous les ans, le premier Mercredy du mois de Decembre apres midy, au logis dudit sieur Fouquet, où tous lesdits Associez seront obligez de se trouver, ou envoyer leur Procuration à l'un des Associez, et non à d'autre, pour apprendre des Directeurs, ce qui se sera passé pendant le cours de l'année, concernant ladite Société, et pour y proposer ce que chacun jugera utile pour le bien de la Compagnie : et les Associez qui ne s'y trouveront, ou n'envoyeront leur procuration, ne laisseront d'estre obligez aux resolutions qui auront esté prises en ladite Assemblée generale.

IV.

« Que tous lesdits Associez éliront domicile en cette Ville de Paris, auquel ils puissent estre avertis de se trouver aux assemblées extraordinaires qu'on pourra estre obligé de faire, pour pourvoir aux affaires d'importance, si aucunes surviennent pendant le cours de l'année.

V.

« Que tout ce qui sera proposé esdites Assemblées generales ou particulieres, sera décidé par la pluralité des voix des Associez qui s'y trouveront ; et le Secretaire de la Compagnie tiendra registre des resolutions, qu'il fera signer aux Directeurs qui y auront assisté.

VI.

« Ceux qui auront manié les affaires de ladite Société et biens d'icelles, tant du passé que pour l'avenir, soit esdites Isles ou en France, seront obligez d'en envoyer l'estat ou compte aux Directeurs, lors qu'ils le demanderont, pour en arrester la recepte et depense, en leur assemblée des premiers mercredis d'un chacun mois ; et pour le reliquat desdits comptes, la Compagnie en l'Assemblée generale en ordonnera.

VII.

« Comme aussi ladite compagnie se reserve de nommer les capitaines des Isles, esquelles on establira colonie, les capitaines des navires, qu'elle aura en propre ; et les officiers de Justice, qu'il conviendra establir esdites Isles : et de faire les traitez et concessions à perpetuité où à temps, d'aucune desdites Isles.

VIII.

« Qu'esdites Assemblées generales du premier mercredy du mois de Decembre de chacun an, ce qui reviendra de bon des marchandises venduës, les frais préalablement payez, sera partagé entre les Associez, selon les parts et portions qui appartiennent à chacun de nous en ladite Compagnie, si par ladite Assemblée autrement n'en est ordonné.

IX.

« En ladite Assemblée generale du mois de Decembre, il sera nommé par chacun an deux nouveaux Directeurs, en la place de deux des quatre anciens : Et apres que les quatre, qui seront cy-après nommez auront esté changez, les deux plus anciens des quatre seront toujours changez, s'ils ne sont nommez de nouveau pour deux autres années.

X.

« Ladite Compagnie nomme pour Directeurs jusqu'au mois de Decembre prochain, les Sieurs de Guenegaud, Conseiller du Roy en Conseil d'Estat et Tresorier de son Espargne ; Martin Sieur de Maunoy, aussi Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat ; Bardin Conseiller audit Conseil, et Président en la Chambre des Comptes de Bourgogne, et Berruyer Escuyer Sieur de Manselmont, Associez de ladite Compagnie.

XI.

« Et en ce cas que par cy apres il arrivât telle perte à la Compagnie (ce qu'à Dieu ne plaise) qu'il fut necessaire de faire un nouveau fond, il sera loisible à ceux qui ne voudront contribuer leur cotte part, de renoncer à la Société ; et se faisant ils perdront leur part de la propriété desdites Isles, et des marchandises, et autres choses qui seront en icelle, mesme des Vaisseaux, si aucuns y a, qui appartiennent en propriété à la Compagnie ; prendront neantmoins leur part des marchandises et effects de ladite Société, qui seront lors en France.

XII.

« Aucun des Associez ne pourra prendre sa part des marchandises en espece, et seront toutes les marchandises venduës en commun au profit de la Compagnie.

XIII.

« Aucun de nous ne pourra vendre la part qu'il a en la Société, à autre qu'à l'un des Associez ; et en cas qu'il la vende à un autre que de la Compagnie, il sera au pouvoir de la Compagnie de rembourser celuy qui l'aura achepté, du prix qu'il en aura donné, ou de le recevoir dans la Compagnie, s'il luy est agreable. Sera neantmoins permis ausdits Associez, d'associer à leurs parts telles personnes que bon leur semblera, sans que pour ce lesdits Sous-Associez puissent avoir entrée ès assemblées de la Compagnie, ny voix délibérative.

XIV.

« Arrivant le deceds d'aucuns de nous, les Veufves et Heritiers seront obligez de declarer dans deux mois du jour du deceds, s'ils entendent renoncer à ladite Societé, ou la continuer ; et en cas de continuation, de nommer quelqu'un au lieu du deffunct, qui soit agreable à la Compagnie, lequel n'aura entrée ès Assemblées, qu'apres avoir fait enregistrer son pouvoir par le Secretaire de la Compagnie, de l'Ordonnance

des Associez : Et en cas de renonciation, lesdites Veufves et Heritiers pourront prendre leur part des effects de la Société qui seront en France ; et pour le surplus, tant la part qu'ils auront en la propriété desdites Isles, marchandises qui y seront et Vaisseaux qui appartiendront à ladite Compagnie, par le moyen de ladite renonciation, retournera au profit de ladite Compagnie ; et jusqu'au jour de ladite renonciation, ou acceptation, et nomination d'une personne, tout ce qui aura esté fait par l'Assemblée, ou Directeurs, aura le mesme effect que s'ils y avoient donné consentement.

XV.

« Aucuns creanciers des associez, ne pourront demander compte des effets de la société, n'y poursuivre la Compagnie, ny les Directeurs par justice ; ains seront tenus se contenter de la closture des comptes, et de recevoir ce que pourroit faire leur debiteur, sans estre admis à distraire le fond, ny pretendre entrée en la Compagnie, pour assister à l'examen des comptes, qui ne seroient rendus.

XVI.

« Lesdits associez se reservent la faculté d'ajoûter d'autres articles ou d'en changer, selon qu'il sera jugé avantageux à la Compagnie, par la pluralité des voix des associez.

« Fait à Paris ce treizième de février 1635. Signé Fouquet, ayant charge de Monsieur le Cardinal duc de Richelieu, et en mon nom ; de Flecelles, Martin, tant pour Monsieur le Commandeur de la Porte, que pour moy ; de Guenegaud, tant pour la part de feu Monsieur Marion, que pour moy ; Bardin ; Berruyer ; Morant ; Cavelet ; tant pour Monsieur de Cauville que pour moy ; Launoy Razilly ; Pradines, cessionnaire de la moitié de la part de Madame la Mareschale d'Effiat ; et l'Avocat. La minute est demeurée vers Confinet, l'un des notaires soussignez.

Berruyer, l'un des directeurs, se rendit alors à Senlis, où se trouvait la Cour, et, sur les puissantes recommandations du cardinal, obtint du Conseil d'Etat l'arrêt et du roi les lettres-patentes de vérification, dont la teneur suit :

Arrêt :

« Veu par le Roy estant en son Conseil, le Contract passé par Monsieur le Cardinal de Richelieu, Grand Maistre, Chef, et Sur-Intendant General de la Navigation et Commerce de France, au nom de sa Majesté, avec le sieur Berruyer, tant en son nom que des autres Associez de la Compagnie des Isles de l'Amé-

rique, le douzième Février de la présente année, pardevant Guerreau et Parque, Notaires au Chastelet de Paris, par laquelle entre autres choses, ledit sieur Cardinal, au nom de sa Majesté et sous son bon plaisir, accorde à ladite Compagnie aux charges et conditions apposées audit Contract, la faculté de continuer la Colonie de l'Isle de Saint-Christophe, d'establir des colonies aux autres Isles de l'Amerique, depuis le dixième jusqu'au vingtième degré de la ligne Equinoctiale ; le pouvoir de construire des Forts esdites Isles : la propriété desdites Isles en toute Justice et Seigneurie ; la permission de faire forger toute sorte d'armes ; de ménager, améliorer, et distribuer les terres, à telles conditions que la Compagnie avisera ; mettre des Capitaines et gens de guerre dans les Forts ; et pendant vingt années le trafic esdites Isles à l'exclusion de tous autres sujets de sa Majesté, si ce n'est du consentement de la Compagnie, à peine de confiscation des Vaisseaux et marchandises au profit de ladite Compagnie : que les Associez et autres qui s'associeront à ladite Compagnie, de quelque dignité, qualité, et condition qu'ils soient, ne diminüeront en rien de ce qui est de leur noblesse, dignitez, qualitez, privilèges, prorogatives, et immunitez : que les Artisans y acquereront Maistrise. Le Roy estant en son Conseil, a ratifié, confirmé, et validé ledit Contract du douzième Février dernier, veut et entend qu'il sorte son plein et entier effect, et que les Associez de la Compagnie des Isles de l'Amérique, et autres qui s'y associeront à l'avenir ; leurs Hoirs et Successeurs et ayant cause, joüissent du contenu en iceluy. Ordonne sadite Majesté, qu'à cette fin toute Lettres nécessaires leur seront expédiées en vertu dudit présent Arrest. Fait au Conseil d'État, le Roy y estant, tenu à Senlis le huitième jour de Mars 1635. Signé, *Bouthillier.* »

Les lettres-patentes portaient : « le dessein que nous avons « de restablir le Commerce de la Mer, ne se pouvant mieux « exécuter que par les Sociétez qui se contractent à cet effet ; « les particuliers n'estant capables d'entreprises des voyages « de grande dépense, et encore moins de conduire des colo- « nies de nos sujets en des terres éloignées ; nous oblige de « favoriser les Compagnies qui se forment pour aller à la Mer, « autant qu'il nous est possible ; et espérant que la Compagnie « des Isles de l'Amérique pourra réüssir à quelque chose « d'avantageux pour le bien de l'État : par notre arrest de ce « jour, nous avons ratifié, confirmé et validé le Contract passé « pour cet effect sous nostre bon plaisir, par nostre très-cher « et ami cousin le Cardinal Duc de Richelieu, Pair, Grand « Maistre, Chef, et Sur-Intendant Général de la Navigation et « Commerce de France, cy-attaché sous le contresel de nostre

« Chancellerie voulons et nous plaist qu'il sorte son plein et « entier effect, et que les Associez de ladite Compagnie, et « tous autres qui s'y associeront, leurs Hoirs, Successeurs, et « ayant cause, joüissent du contenu en iceluy. »

1635. *Richesse.* — *L'esclavage.* — La Compagnie transporta un nombre assez considérable d'hommes à Saint-Christophe et les mauvais agissements du passé ne se renouvelèrent pas, puisque la prospérité de la colonie marchait à grands pas et que d'immenses défrichements recevaient des plantations de petun et de coton. Cette prospérité prit surtout sa plus intense progression après l'extension de l'esclavage des nègres. Le capitaine Pitre Cotté enleva aux Espagnols un grand navire sur lequel il trouva une quantité de nègres, qu'il vendit comme esclaves aux habitants de Saint-Christophe.

Les Capucins de Normandie. — Les richesses ne contribuent pas seules au bonheur de l'homme; sa nature supérieure l'emporte au delà de cette vie et, dans les traverses de l'existence, il a recours à Dieu. La religion pourvoit seule aux besoins spirituels. Les aventuriers qui se pressaient en foule à la conquête des îles étaient loin d'être de parfaits chrétiens et les exemples qu'ils avaient donnés aux Indiens étaient déplorables. Mais la conscience ne perd jamais ses droits. Ces hommes souillés par bien des vices, et dont la vie périlleuse s'était passée à vaincre tous les obstacles que la nature prodigue des contrées intertropicales dressait sur tous leurs pas, ces hommes, qui tour à tour avaient combattu tous les éléments, intrépides dans la tempête, intrépides dans la mêlée, intrépides dans le défrichement, se souvenant, au milieu des richesses acquises, du Dieu qui avait bercé leur enfance, sentaient le besoin de s'agenouiller devant l'autel où leurs mères leur avaient appris à prier, de déposer leurs fautes dans le sein des prêtres, qui ont la puissance de lier et de délier sur la terre.

Les premiers prêtres venus dans la colonie n'avaient spas toutes les qualités requises pour accomplir saintement le divin ministère. Leurs mœurs étaient loin d'être pures et ils ne différaient guère de leurs ouailles. Leur apostolat était impuissant à amener sous la loi du Sauveur les Sauvages qui ne pouvaient, dans leur simplicité, comprendre un Dieu bon, doux, enseignant le pardon des injures, dont les adorateurs étaient aussi cruels et aussi vicieux.

La Compagnie s'adressa au R. P. Provincial des Capucins de Normandie, qui choisit plusieurs pères, entr'autres les RR. PP. Jérôme, Marc et Pacifique, et les envoya à Saint-Christophe, où leurs lumières, et surtout leur vie exemplaire, leur attirèrent l'amour et le respect du peuple.

Le premier juge. — En même temps un juge du nom de Boitier arriva dans la colonie avec de Bonnefoy, nommé Procureur fiscal.

D'Enambuc, qui avait reconnu l'importance de la position de la Guadeloupe, avait le dessein de s'y établir. Mais il fut prévenu, et la Martinique, plus heureuse, reçut l'établissement qu'il désirait fonder dans la première.

De L'Olive veut habiter les îles voisines. — Mission envoyée pour les visiter. — La Guadeloupe choisie. — Le lieutenant général de d'Enambuc, à Saint-Christophe, le gentilhomme de L'Olive, dont les richesses étaient considérables, avait formé la résolution de s'établir dans une des îles voisines qu'il avait déjà visitées. Bien qu'il eût une connaissance parfaite de ces îles et qu'il se fût décidé pour la Guadeloupe, il ne voulut rien donner au hasard. Il expédia plusieurs de ses amis sur un de ses flibots, avec mission de faire une exploration exacte de la Guadeloupe, de la Dominique et de la Martinique. Il ne devait prendre une décision qu'après avoir connu le résultat de cette mission.

Guillaume d'Orange, chargé de conduire l'opération, lui déclara que la Guadeloupe présentait toutes les commodités pour une colonisation.

L'Olive en France. — L'Olive et du Plessis. — Traité avec la Compagnie. — L'Olive se rendit en France vers la fin de 1634. A son arrivée à Dieppe, il fit la connaissance d'un gentilhomme qui avait parcouru la Mer des Antilles et le Golfe du Mexique, sur la flotte de de Cussac. Ils s'entendirent et se rendirent ensemble à Paris. Le nom de ce gentilhomme était du Plessis, sieur d'Ossonville.

La Compagnie passa avec eux un contrat le 14 février 1635 et leur fit délivrer une commission pour commander ensemble ou séparément.

Les principales clauses de ce contrat doivent être connues :

La Compagnie promet :

« I. — Deux mille livres comptant : et trois mille livres en armes qui demeureront à la Compagnie.

« II. — Le Commandement pendant dix années conjointement ou separement, si deux Isles sont par eux habitées.

« III. — Preference pour le commandement des Isles voisines, dont ils feront l'occupation.

« IV. — Le dixième des fruicts que les François receüilleront dans ladite Isle.

« V. — La Compagnie ne prendra que soixante livres de petun des hommes qu'ils feront passer pendant six années, ou quarante livres de coton quand on ne fera point de petun.

« VI. — Lesdits Sieurs de l'Olive et du Plessis, seront exempts de tous droits avec vingt-quatre hommes, pourveu qu'ils ne soient desdits deux cens.

« VII. — Les Ecrivains Commis n'auront que sept valets d'exempts.

« VIII. — Les Femmes, Filles et Enfans, ne payeront rien les six premières années : les garçons à seize ans passeront pour hommes.

« IX. — La première année, ne sera payée que le vingtième de ce qui aura esté fait de petun.

« X. — Elle leur donne le tiers de ses droits sur les mines. »

Les Sieurs de l'Olive et du Plessis, promettent :

« I. — Faire passer dans trois mois deux cens hommes en la Dominiqne, Martinique, ou Guadeloupe, s'y loger et fortifier, et y feront un fort la première année, et un autre la seconde, et des magazins.

« II. — Feront passer quatre Religieux, ou Prestres, nommez par la Compagnie.

« III. — Sur le dixième payeront les Officiers, et fourniront aux Prestres, nourriture, logement, et ornemens.

« IV. — Passeront un Commis et deux Ecrivains, avec deux hommes chacun.

« V. — Les cinq années suivantes, feront passer cent hommes chacune, en sorte qu'il y en ait six cens : et les quatre autres suivantes cinquante hommes, en sorte qu'il y en ait huict cens, non compris les Femmes et les Enfans.

« VI. — Ne pourront faire passer que des François et Catholiques, et tous seront obligez de servir trois ans.

« VII. — Ne pourront tirer de l'Isle de Saint-Christophe, que quarante hommes y compris leurs Domestiques.

« VIII. — La Compagnie y passera tel nombre de personnes qu'elle avisera, ausquels les sieurs de l'Olive et du Plessis, donneront terres, logemens, et vivres pendant une année, lesquels n'entreront dans le nombre des huict cens.

« IX. — Ne démoliront à la fin de leur temps aucuns Forts, habitations, jardins ; et laisseront le tout à la Compagnie en bon estat.

« X. — Tous les habitans payeront le dixième des fruicts autre que du petun et coton.

« XI. — Après six années, les quatre suivantes lesdits hommes payeront cent livres de petun, ou cinquante de coton, et le dixième des autres marchandises.

« XII. — Le petun ne se fera continuellement, et particulièrement les quatre dernière années il se fera alternativement

« XIII. — Chacun ne pourra faire en un an plus de neuf cens livres de petun.

« XIV. — Ne traitteront avec les Estrangers.

« XV. — Les terres inutiles pendant deux années reviendront à la Compagnie, et seront distribuées à des particuliers à cette condition.

« 1. Ceux qui se retireront ne pourront dégrader leurs habitations, mais seulement les vendre, ou à de nouveaux venus depuis deux mois, ou à d'autres en France, qui y iront dans trois mois.

« 2. Aux ventes desdites habitations, le dixième sera payé à la Compagnie.

« XVI. — Le Commis assistera au Conseil de l'Isle, l'un des Escrivains sera le Greffier, qui écrira les noms de ceux qui y auront assisté.

« XVII. — Pour le reglement des nouveaux habitans et de leurs terres, bailleront six livres (*c'est à dire de petun*) au Commis ; quatre à chacun des Secrétaires et pareil droit pour l'enregistrement des congez en sortant.

« XVIII. — Rapporteront dans l'Isle les Vaisseaux qu'ils freteront, les marchandises de la Compagnie, à mesme prix qu'ils payeront des leurs, et particulièrement si les Navires leurs sont propres ; mais au risque de la Compagnie. »

Les ressources de l'Olive et de du Plessis étaient insuffisantes pour faire face aux besoins de la colonie. La Compagnie ne put donner que quinze cents livres employées à acheter quatre canons, cent mousquets, cent piques et cent corps de cuirasses.

Pour subvenir aux frais de l'entreprise, l'Olive et du Plessis, d'accord avec la Compagnie, intéressèrent quatre ou cinq marchands de Dieppe, avec lesquels ils passèrent le contrat suivant :

Les marchands promettent :

« I. — De faire passer à leurs frais deux mille cinq cens François Catholiques, pendant six années, non compris les femmes et les enfants. Cinquante femmes seront comptées pour hommes ; outre celles que le sieur de l'Olive devoit faire passer, et celles que la Compagnie y aura fait passer.

« II. — Lesdits deux mille cinq cens hommes seront obligez trois ans, et payeront mesme droict pendant les mesme années qu'au Contract du sieur de l'Olive. »

La Compagnie promet :

« I. — Le droit de la Traitte à l'exclusion de tous autres, tel que la Compagnie l'a du Roi.

« II. — Ne pourra permettre ladite Traitte, à peine de dix mille livres.

« III. — Pourront lesdits Marchands prendre de leurs hommes audites Isles, vingt livres de petun ou coton, pendant ledit temps, outre les droits de la Compagnie.

« IV. — Fera comprendre lesdits Marchands en l'exemption des droits sur le petun, si elle le peut obtenir. »

Les intérêts matériels étaient réglés, il fallait songer aux intérêts spirituels du peuple qui allait dans des climats nouveaux arborer le drapeau de la France et soumettre à la loi chrétienne les sauvages habitants de ces contrées.

1635. *Les religieux de l'Ordre de Saint-Dominique.* — Le cardinal de Richelieu se réserva ce soin, et, grâce à sa haute intervention, le R. P. Carré, supérieur des religieux réformés de l'Ordre de Saint-Dominique, destina, pour la mission de l'Amérique, les RR. PP. Pierre Pelican, docteur de Sorbonne ; Raymond Breton, bachelier de la même Faculté ; Nicolas Bruchy et Pierre Griphon.

Départ de l'expédition. — Le 25 mai 1635, l'expédition quitta la rade de Dieppe. L'Olive et du plessis s'embarquèrent avec 400 hommes et deux religieux sur le navire du capitaine Fel. Deux religieux et 150 personnes prirent passage sur le navire du capitaine David Michel.

Plusieurs familles s'étaient embarquées à leurs frais avec le privilège de ne payer les impositions que six ans après leur établissement.

Le bref du 12 juillet. — Richelieu s'empressa d'écrire au pape, et le 12 juillet de la même année, un bref commit le soin des colonies aux domicains, établis pasteurs tant des Français habitants de la Guadeloupe que des sauvages qui se convertiraient.

L'importance de ce bref n'échappa point au génie de Richelieu, et comme il constatait une dérogation à celui du 12 mai 1493, il le garda et en fit parvenir aux religieux la copie suivante :

« **Facultates concessæ à Sanctissimo D. N. D. Urbano, divina Providentia Papa VIII.**

« *Fratri Petro Pellicano, et Tribus aliis ejus Sociis Ordinis Predicatorum, destinatis Missionariis ad Indos protectos à Christianissimo Rege Galliæ.*

« 1. — Administrandi omnia Sacramenta, etiam Parochialia, exceptis Confirmatione et Ordine.

« 2. — Absolvendi ab Hæresi et Schismate Indos, etiam Relapsos.

« 3. — Absolvendi in foro conscientiæ à Casibus reservatis per quascumque Constitutiones Apostolicas, et in specie per Bullam in Cœna Domini, iniunctis iniungendis.

« 4. — Dispensandi in tertio et quarto simplici et mixto consanguinitatis vel affinitatis, in matrimoniis contractis ; nec non dispensandi cum gentilibus et infidelibus plures uxores habitentibus, ut post eorum conversionem et Baptsimum, quam ex illus maluerint, retinere possint, nisi prima voluerit converti.

« 5. — Declarandi Prolem legitimam, in prœfatis matrimoniis de prœterito contractis, susceptam.

« 6. — Dispensandi in quacumque irregularitate ex delicto occulto, præ erquam ex homicidio voluntario contracta, et Relaxandi suspensiones qualescumque à Religiosis, sœcularibus, vel Regularibus, prœterquam ab homine impositas, et iniunctis iniungendis.

« 7. — Commutandi vota simplicia, exceptis votis Castitatis et Religionis.

« 8. — Relaxandi juramenta instas ob causas.

« 9. — Utendi oleis et Chrismate veteribus, quando nova de facili habere non potuerint.

« 10. — Consecrandi Calices, Patenas, et altaria portatilia, oleo tantum ab Episcopo, benedicto : necnon benedicendi Paramenta, Capellas et cœteru quœ ad cultum Divinum spectant.

« 11. — Celebrandi Missas quocumque loca decenti, etiam sub dio et sub terra ante lucem, et hyeme una hora post meridiem, in allari portatili, sine obligatione inquirendi an sit fractum, aut cum Reliquiis, vel sine, quod de aliis altaribus inlelligatur.

« 12. — Bis in die celebrandi, ubi necessitas postulaverit, juxta sacros canones, coram Hœreticis, infidelibus, et Excommunicatis, dummodo minister non sit hœreticis, et in casu necessitatis.

« 13. — Deponendi habitum, ubi necessitas postulaverit.

« 14. — Recitandi Rosarium Beatissimi virginis, loco Breviarii, quando non habuerint, vel non potuerint eo uti propter periculum vitæ.

« 15. — Concedendi Indulgentiam quadraginta dierum in festis de Prœcepto, et primœ classis, et Plenariam in diebus Nativitatis Domini, et Assumptionis Beatæ Mariæ Virginis, et semel facientibus Confessionem generalem suorum peccatorum, et semper in mortis Articulo

« 16. — Utendi prœdictis Facultatibus in Partibus et Locis eorum Missionis.

« Feria quinta die 12 Julii 1635. in Congregatione Generali Sancti Officii, in Palatio Apostolico Montis Quirinalis, Sanctissimus D. N. Urbanus Divina Providentia Papa VIII. Concessit supradictas Facultates Patri Pellicano, et tribus aliis ejus Sociis, Ordinis Prœdicatorum, Missionariis ad Indos, etc. Cardinalis Barberinus. Registrata fol. 202. Joannes Antonius Thomatius Sanctœ Romanœ et Universalis Inquisitionis Notarius. »

LIVRE DEUXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Etablissement des Français à la pointe Allègre. — Famine horrible. — Mort de du Plessis. — L'Olive seul gouverneur. — Guerre contre les Caraïbes. — Établissement des Français à la pointe du Vieux-Fort. — Mission de la Guadeloupe. — L'Olive, capitaine-général et gouverneur. — De Poincy, capitaine-général de Saint-Christophe, lieutenant-général de S. M. sur toutes les îles d'Amérique. — L'Olive, prisonnier à Saint-Christophe. — Poincy veut faire de la Guadeloupe la capitale de toutes les îles. — Envoi de secours pour repousser les Caraïbes. — Dissensions. — Maladies. — Aubert, gouverneur. — Houël envoyé par la Compagnie, qui renouvelle ses statuts le 29 janvier 1642. — Houël nommé gouverneur.

163[illegible]. *Le monopole. — Les chefs. — Arrivée à la Martinique, prise de possession et départ.* — L'Olive, propriétaire de grandes habitations à Saint-Christophe, avait souffert de tous les maux que le monopole de la Compagnie avait attirés sur cette île ; cependant ni lui ni la Compagnie ne mirent à profit une expérience aussi chèrement acquise.

Le contrat qu'il passa avec les Seigneurs de la Compagnie des Iles d'Amérique contient, aggravées au contraire, les restrictions qui infligèrent tant de misères aux infortunés que la soif des richesses entraînait hors de la France, et firent « mourir plus de monde à Saint-Christophe dans les commen- « cements, qu'il y en a maintenant dans les îles, dit un écri- « vain contemporain. »

Aux maux que le monopole va déchaîner sur la Guadeloupe, la Compagnie ajouta un malheur bien plus grand et qui eut, dès la fondation de la nouvelle colonie, des conséquences très fâcheuses, qui entravèrent sa prospérité et mirent le comble aux misères qui l'accablèrent.

Le commandement d'un peuple ne doit et ne peut être confié qu'à un seul. Le pays où l'autorité est partagée, surtout les pays nouveaux, est fatalement livré aux discordes civiles. La Compagnie, en accordant à l'Olive et à du Plessis, des pouvoirs égaux, commettait une faute énorme. Les luttes de rivalité

devaient en être la conséquence : ces luttes devaient nuire aux progrès de la colonisation, et amener des désordres et des malheurs sans nombre.

Le caractère des doux chefs se heurta même dans le navire qui les avait reçus. Instruit, d'un jugement solide, du Plessis, qui était très doux, aurait pu vivre en très bonne intelligence avec l'Olive, si ce dernier, malgré un ferme courage et une bonté native qui le faisait aimer, n'eut possédé un esprit irrésolu sur lequel les influences étrangères avaient un empire absolu.

La traversée fut très courte, mais l'imprévoyance qui avait présidé aux apprêts de l'expédition nuisit à la santé des hommes, qui manquèrent de suite des objets les plus nécessaires à la vie.

Arrivés à la Martinique le 25 juin, l'Olive et du Plessis résolurent d'abord de s'y fixer, mais après l'avoir explorée avec soin, et avoir reconnu qu'elle était très montagneuse, hachée de précipices et de ravines et infestée de serpents vénimeux, ils se rembarquèrent, après avoir pris possession de l'île. La cérémonie se pratiqua ainsi : la croix, signe triomphant de la rédemption, fut plantée par les religieux, qui entonnèrent l'hymne *Vexilla regis prodeunt.*

L'Olive et du Plessis attachèrent ensuite au pied de la croix les armes du Roi, peintes sur un grand écusson. Les religieux chantèrent après, au bruit de la décharge des canons des vaisseaux, le *Te Deum.*

L'Olive et du Plessis à la Guadeloupe. — L'expédition fit voile pour la Guadeloupe, où elle atterrit le 28, en abordant près d'un cap situé dans la partie du nord et qui reçut le nom de pointe *Maréchal,* aujourd'hui pointe *Allègre.*

Une chapelle en roseaux fut rapidement construite et le lendemain matin la messe y fut célébrée.

La messe terminée, l'Olive et du Plessis pocédèrent à la prise solennelle de possession de l'île. Ils se partagèrent ensuite les hommes qu'ils avaient emmenés avec eux et qui avaient contracté un engagement de travail de trois ans, les outils et les marchandises.

Premier établissement. — L'Olive fonda son habitation à l'ouest de la pointe Allègre, sur les bords d'une rivière à laquelle on imposa le nom de rivière *du Vieux-Fort,* parce que pour se défendre contre les attaques, un fort y fut érigé, appelé *Fort Saint-Pierre.* Le R. P. Raymond Breton et deux autres ecclésiastiques s'établirent sur la plantation, où fut construite une chapelle avec cimetière.

Du Plessis éleva ses établissements à l'est de la même pointe, près d'une rivière désignée sous le nom de *Petit-Fort,* parce que, à son embouchure, on érigea une petite fortification.

Concessions de terres. — Les personnes qui étaient venues à leurs frais avec des engagés reçurent des concessions de terre, et devinrent ce que l'on a appelé aux îles : *habitans.* Ces concessions, qui étaient gratuites, s'obtenaient sous condition de supporter tels droits et devoirs et telle charge jugés nécessaires pour le bien du service et les besoins du public, notamment de payer des droits sur les marchandises fabriquées, de monter, à leur tour, la garde, de remplir les fonctions pour la conservation commune de la colonie et de coopérer aux travaux pour la construction des forts, l'ouverture et l'entretien des chemins pour la communication des quartiers.

Bienveillant accueil des Caraïbes. — Les Caraïbes accoururent au devant des Français et les accueillirent avec la plus grande bienveillance. Les relations commencèrent sous les meilleurs auspices entre les deux peuples qui contractèrent une alliance féconde en heureux résultats.

Les premiers travaux. — Au moyen de légères rétributions, les Sauvages consentirent sans difficulté à aider les Français à abattre les forêts, pour faire place à la construction des cases, à l'ensemencement des plantes destinées à l'alimentation publique, du tabac et du coton dont les produits devaient faire florir le commerce. Ils donnèrent libéralement des plants de manioc, des graines de tabac, de coton et de pois de différentes espèces, des patates, des ignames, d'autres vivres.

« Par malheur, dit le père Labat, les François s'établirent « dans le plus mauvais endroit de l'Isle, à la vérité le païs « étoit beau, mais la terre y étoit rouge et plus propre à faire « des briques qu'à faire des habitations dont on put tirer des « vivres, et des marchandises pour trafiquer avec les mar- « chands d'Europe. »

Les travaux à accomplir étaient rudes, il fallait un temps considérable pour mettre la terre en état de recevoir des semences et de donner des récoltes. Les Caraïbes apprirent alors à leurs nouveaux alliés à faire des canots de pêche, à varer et à tourner les tortues et les lamantins.

Les vivres embarqués sur les navires étaient de si mauvaise qualité que, même pendant la traversée, ils se trouvèrent en putréfaction, et ce qui en restait, lors de l'arrivée, était considérablement avarié. Il n'y en avait que pour deux mois.

Disette. — Famine. — Maladies. — La fièvre jaune. — Le partage de ces vivres avait provoqué une querelle entre les deux chefs qui se virent bientôt dans l'obligation de diminuer la portion distribuée à chacun de leurs engagés et de ne plus leur donner qu'une livre de pâte par jour. Les travailleurs vinrent à ne plus recevoir leur portion de farine, et se jetèrent

avec avididé sur les tortues. Cette nourriture fraîche, mangée sans pain, causa des flux de ventre et de sang qui déterminèrent la mort de plusieurs d'entre eux. On dut leur interdire cette nourriture. Ils enfreignirent la défense, et tous ceux qui ne moururent pas, devinrent si maigres et si décharnés, « qu'ils sembloient plustost, dit le père du Tertre, des squelettes, que des corps animez. »

Un secours, qu'on avait promis d'expédier de suite de la France, n'arrivait pas. On réduisit la ration de vivres. Au bout de deux mois, farine, viande salée, eau-de-vie et autres boissons, furent consommées. La famine s'abattit sur la colonie naissante, et avec elle les maladies causées non seulement par manque de nourriture, mais aussi par l'imprudence.

Nouvellement arrivés dans un pays dont le climat leur était inconnu, les Français ne prirent aucune précaution pour se préserver contre les influences atmosphériques qui devaient nécessairement nuire à leur santé.

Ils s'exposèrent imprudemment à l'action d'un soleil brûlant. Ils se précipitèrent avec avidité sur les fruits du pays. Ils avaient chaud, ils buvaient une eau glaciale pour se rafraîchir; la sueur ruisselait de leur corps, ils venaient demander, à l'ombrage d'un arbre, une température moins torride. Les Caraïbes, pour diminuer l'influence d'un soleil trop ardent, conservaient, entre les champs qu'ils cultivaient, de grands espaces couverts d'arbres, et plaçaient leurs cases au milieu des bois pour se mettre à l'abri des exhalaisons d'une terre récemment remuée et de l'influence des vents. Les Français abattirent sans réflexion les arbres et sur les emplacements dénudés destinés à recevoir leurs plantations, ils élevèrent, à la hâte, leurs cases. Ces cases qui n'avaient pas un plancher, ne les abritant qu'imparfaitement, ne pouvaient les défendre contre les intempéries de l'air et des saisons. La terre, remuée pour la première fois, émit des vapeurs dangereuses. « Leur malignité, dit Raynal, s'introduisit par tous les pores, par tous les organes du cultivateur, que le travail mettoit dans une transpiration excessive et continuelle. Le cours des liqueurs fut intercepté; tous les viscères se dilatèrent, le corps enfla, l'estomac cessa ses fonctions. L'homme mourut. »

L'expédition, déjà préparée par la mauvaise nourriture du bord, à être la proie des maladies, leur offrit un aliment prêt à la dévorer tout entière, lorsqu'elle eût à souffrir de la disette d'abord et ensuite de la famine.

Fièvres de toutes espèces, pleurésies, coliques bilieuses, dysenteries, hydropisies firent éruption, et à toutes ces maladies vint se joindre la terrible maladie qui se développe dans tous

les pays chauds qui bordent l'Atlantique et s'étend même dans les contrées plus froides : *le coup de Barre*, comme l'appelle du Tertre ; *la maladie de Siam*, comme le surnomme le père Labat ; *la maladie matelote*, de Chanvallon, enfin *la fièvre jaune*.

Réfutons une erreur qui persiste jusqu'à nos jours et faisons connaître l'origine de la dénomination de *maladie de Siam*, connue d'après l'ouvrage du père Labat. La fièvre jaune est inconnue en Orient, dont la maladie est le choléra-morbus, et c'est sur le passage mal compris du père Labat que quelques personnes croient encore que cette maladie a été importée de Siam. Ce père s'exprime ainsi : « On appeloit cette maladie le « mal de Siam, parce qu'il *avoit été apporté à la Martinique* « par le vaisseau de roi *l'Oriflamme*, qui revenant de Siam « avec les débris des établissemens que l'on avoit faits à Merguy « et à Bancok, *avoit touché au Brésil, où il avoit gagné cette* « *maladie qui y faisoit de grands ravages depuis sept ou* « *huit ans.* »

Cette épidémie qui fit beaucoup de victimes, eut pour principal agent la cruauté avec laquelle furent traités les engagés qui, caves, défaits, sans force, étaient conduits au travail à coups de bâtons et de hallebardes.

La famine augmente. — Les maux qui accablaient les Français devaient devenir plus effroyables. Le navire attendu de France, et commandé par le capitaine l'Abbé, parut le 16 septembre. Une immense joie éclata parmi ces affamés qui crurent que leurs misères allaient prendre fin. Ils n'éprouvèrent qu'une cruelle déception. Ce capitaine débarqua cent quarante engagés et fit voile de suite pour la France, ne leur laissant que pour à peine un mois de vivres. La désolation fut générale, et ces vivres dévorés, la famine redevint d'autant plus grande qu'il y avait à pourvoir à la nourriture des nouveaux venus. Les plus valides d'entre ces malheureux se refugièrent chez les Caraïbes, qui les reçurent avec bonté. Les autres se virent contraints de manger les chiens, les chats, les rats.

L'Olive veut faire la guerre aux Caraïbes : du Plessis s'y oppose. — Ces malheurs avaient aigri les caractères et développé entre les deux chefs les germes d'une mésintelligence funeste.

L'Olive, cœur dur, soldat impitoyable, s'imagina alors qu'il n'y avait pas d'autre moyen de faire vivre les débris de la colonisation que de faire la guerre aux Caraïbes, qui, vaincus et chassés de l'île, laisseraient aux vainqueurs leurs plantations de vivres et un sol dont l'exploitation pourrait se faire en toute sécurité. Son âme libidineuse se réjouissait aussi de pouvoir posséder les belles Caraïbes pour assouvir sur elles de détestables passions.

Les Caraïbes s'étaient apitoyés, autant qu'ils avaient pu, sur l'infortune des Français et leur avaient apporté quelques vivres. Il était donc indispensable de conserver avec eux des relations amicales. Du Plessis, gentilhomme, craignant fort Dieu, généreux, affable, libéral, dit le père du Tertre, et qui communiait tous les huit jours, s'opposa avec inflexibilité à ce projet pernicieux.

L'Olive n'ayant pu vaincre sa résistance, se rendit à Saint-Christophe dans le but de s'entendre avec d'Enambuc pour faire la guerre. Ce dernier rejeta avec indignation cette outrageante proposition et lui démontra les conséquences fatales d'une pareille entreprise, contraire aux ordres du Roi et de la Compagnie qui, voulant absolument la conversion des Sauvages, avaient recommandé d'entretenir la paix avec eux, pour faciliter ce grand dessein. Malgré la menace que lui fit d'Enambuc d'écrire à la Cour, l'Olive persista dans son idée.

Mort de du Plessis. — Un événement imprévu lui donna malheureusement occasion de donner carrière à ses méchants instincts.

Du Plessis s'était laisssé fortement impressionner par les malheurs qui avaient fondu sur la colonie. La mort de plusieurs de ses engagés, la défection d'autres qui s'étaient retirés sur les terres de l'Olive, l'avaient jeté dans une profonde mélancolie. Son chagrin fut si violent qu'il tomba malade. Sa femme, sur le point d'accoucher, fut à son tour, saisie par la fièvre qui prit un caractère si alarmant qu'on désespéra de ses jours. Du Plessis l'aimait tendrement et la douleur qu'il conçut fut si forte que son mal s'aggrava. Il sentit que la mort approchait et se prépara à la recevoir avec les marques d'une piété chrétienne. Les sacrements lui furent donnés et il mourut le 4 décembre.

1636. *La guerre.* — Cette mort regrettable livrait le gouvernement de la Guadeloupe à de l'Olive. Il s'empressa, en apprenant la nouvelle, de quitter Saint-Christophe, et aussitôt son arrivée, par des ménagements calculés, il prépara les esprits à subir le joug de ses volontés et les amena, le 26 janvier 1636, à consentir à faire la guerre.

Le vol était inconnu des Sauvages ; s'ils désiraient un objet, ils ne le prenaient qu'après avoir mis à la place un autre objet ayant souvent une valeur plus considérable que celui dont la possession avait provoqué l'échange que, dans leur simplicité, ils croyaient légitime. Des Caraïbes ayant trouvé sur le rivage un hamac qui y avait été déposé, le prirent et le remplacèrent par un porc et des fruits. Cette action fut le prétexte qui donna naissance à la guerre.

Avant de commencer les hostilités, l'Olive expédia, dans

une chaloupe, quinze hommes commandés par de Lafontaine, avec mission de faire le tour de l'île pour reconnaître la position de tous les carbets caraïbes. Partout les envoyés de l'Olive furent reçus avec les plus grandes démonstrations de joie. Arrivés à un carbet considérable élevé sur la pointe appelée aujourd'hui Vieux-Fort-l'Olive, Lafontaine fut averti qu'une barque anglaise était mouillée à peu de distance, que les Anglais qui avaient chassé dans les bois avaient essayé de nouer avec les Caraïbes des relations commerciales, mais que ces derniers s'y étaient refusé.

Lafontaine se rembarqua immédiatement, se dirigea vers l'endroit où se trouvaient les Anglais, et s'empara de leur barque, puis se rendit en toute hâte auprès du gouverneur.

Les Caraïbes avaient deviné le dessein de l'Olive, et les habitants du carbet du Vieux-Fort, craignant que la présence des Anglais ne fut pour les Français un prétexte pour leur faire la guerre, livra leur village aux flammes et se fondirent dans un village situé à Sainte Marie. L'Olive s'embarqua et arrivé au carbet brûlé n'y trouva qu'un Caraïbe très âgé et ses fils. Ces malheureux furent saisis, liés, placés dans la chaloupe et l'Olive voulut les forcer à dévoiler le lieu, où leurs compatriotes s'étaient réfugiés. Sur leur refus, le vieillard, que l'on nommait le capitaine Yance fut misérablement égorgé avec l'un de ses fils. Un autre fils, gardé pour servir de guide, réussit à s'échapper ; et les Caraïbes de Sainte-Marie, avertis, coupèrent au ras de terre tous leurs manioc dont les racines ne purent être découvertes et se refugièrent dans les bois. Les Français s'emparèrent de leurs habitations, de tout ce qui s'y trouvait et résolurent de s'établir à Sainte-Marie.

Les Français, pour retourner au Grand-Cul-de-Sac de Sainte-Rose, ainsi qu'ils avaient désigné le quartier où ils s'étaient établis, suivirent la voie de terre et pillèrent et ravagèrent tous les villages caraïbes.

Une guerre horrible fut poursuivie avec un acharnement égal des deux côtés. Le Caraibe, qui combattait pour conserver ses foyers et les ossements des aïeux, n'avait que ses flèches et ses boutous pour résister contre les armes à feu. Son courage fut inébranlable. Il employait toutes les ruses astucieuses du Sauvage pour prolonger cette lutte et tout Français isolé tombait sous le boutou.

Mais la lutte ne pouvait être de longue durée. Les Caraïbes en furent si convaincus qu'ils aimèrent mieux abandonner cette terre ensanglantée. Ils se retirèrent à la Grand'Terre, à Marie-Galante et à la Dominique. Les plus vaillants guerriers restèrent à la Guadeloupe et continuèrent incessamment une guerre de guet-apens qui fit un mal prodigieux à la colonie naissante.

Les Caraïbes des autres îles, accourant au secours de leurs frères dépossédés, faisaient de temps en temps des attaques générales.

Famine horrible. — La famine devint plus horrible, et le père du Tertre écrit : « Depuis qu'on eut déclaré la guerre aux Sauvages, nos gens n'osant plus sortir du Fort, mangèrent jusqu'à l'onguent des Chirurgiens, et au cuir des baudriers, qu'ils faisaient boüillir pour le réduire en colle. On en a veu quelques-uns brouter l'herbe, d'autres manger les excrémens de leurs camarades, après s'estre remplis des leurs : on a mesme crû qu'un certain jeune homme de Dieppe, avoit mangé la chair d'un sien compagnon et qu'à ce dessein il luy avoit coupé le bras auparavant que de l'enterrer : l'on dit en effet que l'on apperçeut sa bouche ensanglantée, et que l'on vit toutes les marques qu'il avoit mordu à belles dents dans ce bras qu'il avoit séparé du corps. L'on a souvent veu la terre des fosses où nos Peres avoient enterré les morts toute boulversée le matin, avec beaucoup d'apparence qu'on les avoit fouillées pour déterrer les corps, et pour en couper quelque membre pour vivre. »

1637. *Le Vieux-Fort-l'Olive.* — L'établissement fondé à Sainte-Rose n'était plus tenable, parce que dans un pays plat, on était plus facilement livré aux incursions des Caraïbes. L'Olive l'abandonna en 1637, et vient s'établir sur la pointe sud de l'île, près de l'emplacement du village livré aux flammes par les Caraïbes. Cette pointe a reçu depuis le nom de *Vieux-Fort-l'Olive*, parce que pour défendre les établissements à créer, on erigea un fort sur un morne voisin appelé dans la suite *Morne-Mazarin*.

Les nouveaux défrichements n'avançaient que très lentement. Les Caraïbes ne laissaient plus un moment de repos aux Français, et la famine augmentait. Pour faire subsister son monde, l'Olive le divisa en deux bandes qu'il envoyait alternativement, de semaine en semaine, tourner des tortues sur les anses.

Aucun secours n'arrivait de la métropole, et les Caraïbes parvinrent à empêcher nos Français à aller prendre les tortues. Ces derniers se trouvèrent enfin réduits à s'enfermer dans leur fort, où ils n'eurent pour soutenir leur misérable existence que la ressource de faire du pain avec la farine du fruit du courbaril. « Dans la famine de la Guadeloupe, dit le père du Tertre, on faisoit du pain de cette farine et cela sauva la vie à beaucoup de personnes. »

Le capitaine Barbeau. — La situation se rembrunit. — Au milieu des péripéties de cette lutte arriva un navire de la Compagnie. La vue de ce navire ranima les courages et on espéra n'avoir plus à souffrir de la faim. Vain espoir ! Le capitaine

Barbeau s'était si grossièrement trompé de route qu'il avait été atterrir à la côte de la Floride et il ne parvenait à la Guadeloupe qu'après une navigation de six mois pendant laquelle il avait consommé presque tous les vivres. Le reste se trouva avarié.

La douleur des Français fut d'autant plus poignante que deux barques expédiées successivement à Saint-Christophe pour chercher des vivres, ne revinrent plus. La première, arrivée en vue de la Guadeloupe, aperçut une flotte espagnole et retourna à Saint-Christophe ; la seconde sombra, car on n'en a jamais eu de nouvelles.

L'Olive, qui regrettait amèrement la fatale détermination qu'il avait prise de faire la guerre, ne se désespéra point cependant. Le secours en hommes qu'il avait reçu lui permit de pousser plus vigoureusement la guerre, de reprendre les défrichements, de planter des vivres et du tabac.

Travaux. — Les incursions des Caraïbes gênaient les travaux, mais ne les empêchaient plus.

La mission du P. Pélican. — L'Olive maintenu Gouverneur. — On se fit à cette situation, et on put penser à l'avenir.

L'Olive appréhendait d'être remplacé par la Compagnie et craignait aussi d'avoir un nouveau collègue. Dans son ardent désir d'être maintenu dans son commandement et de rester seul gouverneur, il envoya un ambassadeur auprès de la Compagnie, le R. P. Pelican, supérieur de la mission de la Guadeloupe, en le chargeant de faire connaître les malheurs qui accablaient la colonie et d'obtenir le maintien de son commandement.

La Compagnie ne voulait plus confier la direction des affaires à un administrateur dont les fautes avaient eu de si graves conséquences. La mission du père Pélican aurait complètement échoué, sans l'intervention du cardinal de Richelieu. La Compagnie après bien des hésitations, finit par céder et délivra le 2 décembre une nouvelle commission à l'Olive comme capitaine-général et gouverneur pour tout le temps qui restait à courir pour parfaire les dix années indiquées dans la première commission.

L'Olive apprit cette bonne nouvelle à Saint-Christophe où il avait été chercher des vivres sur son habitation. Il se rendit immédiatement à la Guadeloupe où il se fit reconnaître en sa nouvelle qualité.

1638. — *Mort de d'Enambuc. — Le commandeur de Poincy. — Création de la charge de lieutenant-général du Roi aux îles.* — L'année 1638 fut marquée par un événement qui eût sur la tranquillité des îles une influence néfaste.

D'Enambuc, gouverneur de Saint-Christophe, mort à la fin de 1636, avait été remplacé, en 1637, par Duhalde. Mais ce dernier, malade, avait résigné ses fonctions. Au moment où parvint à Paris la démission de Duhalde, s'y trouvait un gentilhomme de très haute naissance, commandeur de l'Ordre de Malte, qui possédait en bénéfices au moins 20,000 livres de rente, Lonvilliers de Poincy. C'était un guerrier consommé, un politique habile, puissant par ses richesses et ses amis et dont la valeur était renommée.

Il accepta les fonctions de capitaine-général que la Compagnie lui avait conférée pour trois ans par commission du 6 janvier 1638.

La colonisation française s'étendait dans les îles : la Guadeloupe avait été habitée le 28 juin 1635, la Martinique le 15 septembre suivant.

Le Roi voulut alors confier au capitaine-général de Saint-Christophe le commandement en chef des îles colonisées.

Richelieu ratifia le choix de la Compagnie et le 14 février délivra à de Poincy une commission de lieutenant-général de S. M. sur toutes les îles d'Amérique, approuvée en ces termes, le lendemain, par lettres patentes ainsi conçues :

« A notre très-cher et bien amé le sieur de Lonvilliers de Poincy, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Commandeur d'Ezemont, Chef d'escadre des vaisseaux en Bretagne ; la confiance que nous avons dans votre prudence, bonne conduite, affection et fidélité à notre service, comme aussi de votre valeur et courage, dont vous avez donné des preuves en diverses occasions, nous a fait approuver le choix que notre très-cher et bien amé Cousin le Cardinal de Richelieu, Grand-Maître, Chef et Surintendant de la Navigation et Commerce de ce Royaume, a fait de votre personne pour nous servir en la charge de notre Lieutenant-Général ès Isles de l'Amérique. A ces causes et autres bonnes considérations, à ce nous mouvant, sur la nomination et présentation de notre Cousin le Cardinal de Richelieu, ci-attaché sous le contre-scel de notre Chancellerie, nous vous avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons par ces présentes signées de notre main, pour être notre Lieutenant-Général esdites Isles de l'Amérique, et exercer ladite charge sous notre autorité et sous celle de notre Cousin, aux honneurs, pouvoirs et prééminences, qui appartiennent : faire vivre nos sujets qui sont ou trafiquent esdites Isles, en paix, union et concorde, les uns avec les autres, et selon nos ordonnances ; les faire observer sur le fait de trafic et commerce, maintenir la sûreté d'icelui, et spécialement tout ce que par nous et notre Cousin a été octroyé

à la Compagnie desdites Isles, faire punir tous ceux à qui il pourroit arriver de commettre des crimes et excès qui méritent châtiment, et pour cet effet soutenir l'autorité de la justice, et la faire rendre à un chacun dans l'étendue desdites Isles, Ports et Havres qui en dépendent, et généralement faire toutes choses que nous pourrions faire nous-mêmes, si nous étions présents en personne ; ou notre Cousin ; et ce pendant trois années prochaines, à commencer du jour et date de ces présentes. Mandons et ordonnons à tous nos sujets, résidens et trafiquans auxdites Isles, et à tous autres qu'il appartiendra, qu'ils aient à vous reconnaître comme notre Lieutenant-Général esdites Isles, et à vous obéir ès choses touchant et concernant ladite charge. »

Pouvoirs non définis. — Les pouvoirs du Lieutenant-Général du Roi n'étaient point définis. C'était une faute. Aussi les deux gouverneurs particuliers eurent de fréquents démêlés avec le Gouverneur général, notamment l'Olive, qui ne voulut jamais laisser amoindrir son autorité.

Démêlés des gouverneurs particuliers avec le Gouverneur général. — Ordre de suspendre la plantation du tabac. — L'étalon monétaire était alors la livre de tabac. Les plantations, particulièrement à Saint-Christophe, avaient pris une extension si considérable que cette denrée, dépassant les besoins, se vendait à un prix avili.

Pour lui donner sa valeur primitive et rétablir entre la livre coloniale et la livre tournois le rapport, dont la cessation avait jeté dans les affaires une grande perturbation, Poincy, après un accord avec le gouverneur anglais, rendit le 26 mai 1639, une ordonnance prescrivant d'arracher dans toutes les îles les plants de tabac et défendant de faire aucune culture pendant dix-huit mois, sous peine de confiscation de propriété, d'amende arbitraire et d'un an de prison.

L'Olive avait vendu, pour six ans, aux marchands de Dieppe qui avaient traité avec lui pour l'aider dans la colonisation, et moyennant dix sols par livre, tout le petun de la Guadeloupe. Il refusa de publier l'ordonnance, malgré les menaces du Gouverneur général.

1639. *Fin des premiers contrats d'engagement de travail. — Démêlés de l'Olive avec ses engagés. — Remords et maladie de l'Olive.* — Les premiers engagés virent arriver le terme de leur contrat. Tous ceux qui n'étaient point liés avec l'Olive reçurent des concessions de terres.

Ce dernier avait des plantations admirablement entretenues et les marchands de Dieppe, dont les avances étaient jusqu'alors restées infructueuses, avaient cessé de faire passer à la Guade-

loupe de nouveaux engagés. Dans la crainte d'une ruine à courte échéance, l'Olive voulut retenir par la force ceux de ses engagés dont le contrat était terminé. Il eut avec eux des démêlés.

En ce moment, le remords des maux qu'il avait fait fondre sur la colonie l'avait plongé dans une profonde mélancolie. Les démêlés avec ses engagés aggravèrent son état. Il tomba malade. Il se rendit dans la colonie anglaise de Nièves pour demander la santé aux eaux thermales si renommées de cette île. Son mal progressa d'une manière effrayante. « On lui « voyoit, dit du Tertre, rouler les yeux à la teste, grinçant les « dents, et tous ses membres changez de posture par des « convulsions épouvantables. » Il finit par perdre la vue. Il se rendit alors à Saint-Christophe et se retira sur son habitation. Une paralysie générale vint augmenter ses misères.

Le projet de de Poincy. — La Guadeloupe proposée comme chef-lieu des îles françaises. — De Poincy, qui se trouvait à l'étroit à Saint-Christophe, crut le moment favorable pour arriver à faire réussir le projet qu'il avait déjà conçu de rendre la Guadeloupe capitale de toutes les Antilles.

L'Olive prisonnier. — Mission d'Aubert. — Il s'assura d'abord de la personne de l'Olive et envoya en France Aubert pour proposer à la Compagnie de vendre Saint-Christophe aux Anglais et de transporter tous les habitans et leurs esclaves à la Guadeloupe.

Machinations de de Poincy. — Pendant qu'Aubert accomplit sa mission, de Poincy va tenter tous les moyens pour mettre la main sur la Guadeloupe.

Incursions des Caraïbes. — Secours demandés au Gouverneur général. — Cette île sans gouverneur, en proie aux maladies et aux incursions des Caraïbes, semblait destinée à une perte certaine. Les principaux habitans se réunirent sous la présidence du commis de la Compagnie Volery, et résolurent de demander des munitions et des hommes au lieutenant général de S. M.

1640. *Les secours envoyés à la Guadeloupe. — Les Caraïbes expulsés.* — La proposition transmise par Volery fut accueillie avec empressement. Le 28 janvier 1640, une barque fut dirigée sur la Guadeloupe, contenant des munitions et des vivres. Elle avait, en outre, reçu 132 hommes commandés par de Saboüilly; une autre barque contenant autant d'hommes, commandée par de la Vernade, fut ensuite expédiée.

Après la réunion de ce puissant secours, de Saboüilly alla se fixer avec ses hommes dans le riche quartier de la Capesterre, où les Sauvages dirigeaient principalement leurs expéditions ; de la Vernade s'établit à la Basse-Terre où l'Olive s'était retiré après avoir abandonné le Vieux-Fort.

La joie avec laquelle les habitants reçurent ce renfort fut de courte durée, une guerre impitoyable fut dirigée contre les Caraïbes et de Saboüilly leur devint si redoutable qu'au bout de six mois pas un canot des Sauvages n'osa plus se montrer sur les côtes.

Les sauveurs deviennent oppresseurs. — La guerre ainsi heureusement terminée, il y avait tout lieu d'espérer que la Guadeloupe qui, depuis cinq ans, avait traversé tous les fléaux réunis pour conjurer sa perte, allait jouir avec sécurité de la paix si chèrement achetée. Il n'en fut pas ainsi et les sauveurs devinrent de terribles oppresseurs, prenant tout ce qui leur faisait plaisir et déclarant que toutes les habitations leur appartenaient puisque sans eux les Caraïbes auraient détruit la colonie. Les habitants en vinrent à regretter un secours qui les ruinait tout autant que les Sauvages.

La fièvre jaune. — Ces dissensions n'allaient pas tarder à provoquer la guerre civile. Mais Dieu frappa auparavant ce malheureux peuple et lui infligea la trêve de la *fièvre jaune* dont une recrudescence épouvantable décima opprimés et oppresseurs. Les trois quarts de ces derniers furent rapidement enlevés.

Arrivée de Dominicains. — Le père du Tertre. — Le lendemain de l'arrivée de Saboüilly, la colonie avait vu débarquer six religieux dominicains. Parmi eux se trouvait le chroniqueur ému de ces premiers temps de la colonisation, sorti en 1635 des rangs de l'armée pour se consacrer au Seigneur, le père *du Tertre*, né en 1610, et dont Chateaubriand a dit :

« Buffon ne sent pas mieux, si la perfection dans l'art de « peindre consiste à donner une idée précise des objets, en « les offrant toutefois, sous un jour agréable, le missionnaire « des Antilles a atteint cette perfection. »

Ce secours spirituel arrivait à propos. Ces missionnaires se multiplièrent pour prêcher, catéchiser et administrer les sacrements aux nombreux malades qui gémissaient et mouraient dans toute l'île.

Besogne courageuse, accomplie avec sérénité et qui laissait au père du Tertre une liberté d'esprit telle que le soir venu, il prenait la plume, et le cœur affecté mais non tremblant, écrivait :

« C'estoit la chose la plus pitoyable du monde à voir. Il y « avoit presque cent malades au logis de M. de la Vernade, « tous couchés sur la terre, ou au plus sur des roseaux, dont « plusieurs estoient réduits aux abois, vautrez dans leurs « ordures, et sans aucun secours de personne. Je n'avois pas « plutost fait à l'un qu'il falloit courir à l'autre, quelquefois

« pendant que j'en ensevelissois un dans des feuilles de « bananier (il ne falloit pas parler de toile en ce temps là), « je n'entendois par toute la case que des voix mourantes qui « disoient, mon pere, attendez un moment, ne bouchez pas « la fosse, vous n'aurez pas plus de peine pour deux ou trois « que pour un seul : et le plus souvent il arrivoit ainsi, car « j'en enterrois assez communément deux ou trois dans une « même fosse. »

Cette affreuse épidémie ne devait cesser qu'à l'arrivée du nouveau gouvernour que la Compagnie avait nommé pour remplacer l'Olive, aveugle et prisonnier à Saint-Christophe.

La mission d'Aubert échoue. — Causes d'insuccès. — Aubert, pendant ce temps, accomplissait à Paris la mission qui lui avait été confiée. Il eut un insuccès complet. Les administrateurs de la Compagnie et le cardinal de Richelieu ne voulurent jamais consentir à l'abandon de Saint-Christophe.

Mieux en situation pour juger sainement les choses, comprenant que Saint-Christophe devait passer fatalement sous la domination anglaise à une époque plus ou moins éloignée, Poincy n'avait pas hésité à faire la proposition.

La Compagnie, qui commençait à retirer des avantages de cette île, voulait la conserver précisément parce qu'elle était prospère. La colonisation de la Martinique était encore à l'état d'ébauche, et il y avait tout à faire à la Guadeloupe. Elle ne voulut pas courir les risques d'une opération basée sur un inconnu.

Le Gouvernement, de son côté, ne put se décider à faire aveu d'impuissance au moment même où la main puissante de Richelieu fondait les assises de la grandeur de la France. Une cession de territoire extraeuropéen lui paraissait une déchéance. Il ne voulut pas la signer bénévolement de ses propres mains.

Poincy, après la prorogation de ses pouvoirs comme lieutenant-général du roi, s'était rendu redoutable à Saint-Christophe et la situation qu'il s'était créée était si forte qu'il pouvait résister à un ordre de la Cour. Pour arriver à ce degré de puissance, il avait écrasé tous ceux qui pouvaient lui faire obstacle. Ses menées, en effet, n'avaient pas échappé aux yeux clairvoyants de quelques habitants qui s'y étaient opposés. De là une lutte, terminée par des troubles qui furent réprimées avec une violence inouïe. La compagnie, avertie, sentait son impuissance devant un agent qui avait déjà résolu de ne pas obéir, même aux ordres du roi. Elle savait que de Sabouilly était tout dévoué aux intérêts de Poincy, elle ne voulut pas non plus accéder à la proposition qu'il avait faite de nommer

Saboüilly, gouverneur de la Guadeloupe. Agir ainsi qu'il le désirait, c'était augmenter sa puissance déjà excessive et lui donner, peut-être, pour un avenir peu éloigné, un appui redoutable, si la rébellion, couvée dejà dans son esprit, venait à éclater ouvertement.

Aubert. — Aubert n'avait donc pas réussi dans sa mission.

Arrivé à Saint Christophe comme chirurgien, il s'était acquis une certaine renommée. Nommé lieutenant d'une compagnie de milice, il avait rendu des services très appréciés. La considération dont il était entouré grandit par son mariage avec la veuve de du Plessis, l'ancien gouverneur de la Guadeloupe. Ce mariage l'avait rendu l'un des plus riches habitants de Saint-Christophe.

Son esprit, son courage lui avaient attiré l'amitié de de Poincy, qui le nomma, en récompense de ses services, capitaine. Il avait une connaissance appronfondie de toutes les choses de la colonisation, une modération remarquable, le don de commander aux hommes. Ses rares qualités furent appréciées en France. Il fallait un administrateur aussi fortement trempé pour mettre la Guadeloupe misérable en bon chemin.

Aubert nommé gouverneur de la Guadeloupe. — La Compagnie lui donna le gouvernement de cette île par une commission du 4 avril 1640, qui lui conférait le commandement pour trois années. Richelieu, comme tous les hommes de génie, se connaissait en hommes. Ses conversations avec Aubert lui en avaient révélé la haute valeur. Il ratifia le choix de la Compagnie et délivra à Aubert le brevet de lieutenant-général de l'île pour le même espace de temps.

Il s'arrête à la Dominique. — Le navire qui le portait à la Guadeloupe s'arrêta d'abord à la Dominique.

Préliminaires de paix avec les Caraïbes. — Il fit connaître aux Caraïbes qu'il arrivait de France, qu'il était nommé gouverneur de la Guadeloupe, qu'il regrettait de les trouver en guerre avec les Français de cette dernière île ; que son intention bien arrêtée était de la terminer à l'amiable et de vivre désormais avec eux en bon voisin. Ces ouvertures eurent le plus complet succès. Les Caraïbes, enchantés des manières polies et franches d'Aubert, promirent de s'accommoder. Aubert reçut à sa table les principaux capitaines de l'île et les renvoya satisfaits et comblés de présents.

Aubert à la Guadeloupe ; il se rend à Saint-Christophe.— Le 15 septembre, il mouillait sous le Fort-Royal, à la pointe du Vieux-Fort, débarquait ses gens, annonçait sa mission et les préliminaires de paix avec les Caraïbes, puis se rendit à Saint-Christophe, où, le 20 octobre, il prêta serment entre les mains de de Poincy, Gouverneur général des îles.

Il est reconnu comme gouverneur. — Aubert revint à la Guadeloupe. Sa commission de gouverneur fut lue et publiée à la tête des compagnies de milice, au Fort-Royal de la Basse-Terre, le dimanche 25 novembre et au fort de Sainte-Marie (Capesterre), le dimanche 2 décembre suivant.

« *Joie des habitants.* — Il fut, dit le ministre protestant, « de Rochefort, reçeu avec joye par tous les habitans qui « l'avoient en une haute estime pour son expérience, en tout ce « qui pouvoit servir à l'avancement des colonies naissantes, et « parce qu'ils étoient persuadez qu'il étoit remply d'une pru- « dence singulière pour remédier aux désordres passez, d'une « générosité capable de résister aux difficultés présentes, et d'entre- « prendre ce qui seroit nécessaire pour le bien et le repos de « l'ile et d'une douceur et afabilité qui l'avoient rendu recomman- « dable à tous ceus de Sainct-Christophe, léquels aussi l'avoient « reconnu pour un de leurs meilleurs capitaines.

« La guerre qui s'étoit allumée entre les sauvages et ceus « de nostre Nation, par le mauvais conseil de quelques esprits « remuans, et par la facilité du Gouverneur précédent qui leur « avoit prété l'oreille ; et les divisions, les défiances, et les « partialités, que ces broüillons avoient suscitées entre les prin- « cipaus de l'ile, l'avoient renduë la plus désolée de toutes les « colonies de l'Amérique. La disete des vivres en avoit réduit « plusieurs à des extremites si grandes, que la vie leur étoit « ennuyeuse, et la mort souhaitable. L'aprehension en laquelle « ils étoient continuellement d'être surpris par les sauvages, « les obligeoit à se tenir incessamment sous les armes, et à laisser « leurs jardins et leurs habitations en friche : Et le rude et in- « suportable traitement qu'ils recevoient de quelques officiers « qui abusoient de leur autorité, les avoit tous reduits à la « veille d'une ruine inévitable. »

1641. *Administration d'Aubert. — Paix avec les Caraïbes.* — La main ferme et prudente qui dirigeait les destinées de la Guadeloupe ne tarda pas à montrer qu'elle était digne du commandement.

En janvier 1641, les Caraïbes de la Dominique envoyèrent traiter définitivement la paix. Elle fut conclue à la satisfaction générale. On en ressentit aussitôt les heureux effets.

La Guadeloupe sous Aubert. — Prospérité. — Débarrassé de ce souci, Aubert se mit résolument à l'œuvre et justifia les espérances mises en lui.

Les mécontentements des amis de l'Olive furent apaisés.

Par son tact, sa prudence, sa ferme habileté, le nouveau gouverneur s'attira l'amour et l'estime de ses administrés.

Les résultats satisfaisants acquis par la Guadeloupe furent

connus dans toutes les îles et en France. Les habitants accoururent de toutes parts, le commerce fit de fructueuses opérations, et des capitaines de navires, attirés par la beauté d'une île où la sécurité était complète et où il n'existait pas de serpents, demandèrent des concessions et s'établirent comme habitants.

Le petun. — La seule culture à laquelle on se livrait alors était celle du petun ou tabac, que les Caraïbes appelaient *Toly.*

Deux espèces de cette plante existaient à la Guadeloupe : le petun vert et le petun à la langue. Les habitants acclimatèrent de suite deux autres espèces importées du continent méridional de l'Amérique : le *petun de l'Amazone* et celui de *Vérine.* Nous les avons tous les quatre décrits.

Culture du petun. — Le père du Tertre donne sur cette culture les détails suivants :

« Je ne décris pas icy toutes les belles qualitez de cette plante : le lecteur curieux peut les voir chez les Autheurs, et y remarquer tous ses avantages. Il suffit de dire icy, que les habitans cultivent communément quatre sortes de petun : à sçavoir, le grand petun vert, le petun à langue, le petun d'Amazone, et le petun de vérine ou petun musqué. Les Sauvages appellent toutes ces espèces de petuns, sans faire aucune distinction, *Toly.* Le petun vert est le plus beau, et de plus belle apparence. Ses füeilles ont un bon pied de large, et deux de long : mais pour l'ordinaire il déchoit beaucoup à la pente, et n'est jamais de grand rapport. Le petun à la langue, (appelé ainsi, à cause de sa füeille estant longue de deux pieds, et large d'une paulme, semble avoir la forme d'une langue) est de tres grand rapport, et ne déchoit nullement à la pente. Ces deux premiers sont ceux desquels on fait le plus commun débit. Le petun de vérine est plus petit que les deux précédens : ses füeilles sont un peu plus rudes, plus ridées et plus pointuës par le bout que celles des autres, il rapporte le moins de tous et déchoit le plus à la pente : mais il est le plus estimé et le plus cher, parce que non seulement sa füeille sent le musc ; mais mesme la fumée quand on le brusle en est tres agreable, ou celle des autres est tout à fait insupportable à la pluspart du monde. On a remarqué de plus qu'une seule plante de ce petun communique sa qualité à quatre autres, et les fait passer pour petuns de vérine, c'est ce qui se pratique communément dans les Isles, autrement on n'y trouveroit pas son compte. Pour le petun des Amazones, il est plus large que tous les autres, sa füeille est arondie par le bout, et non en pointe comme les autres ; et les petites costes ou nerveures qui sont des deux costez de la füeilles, ne biaisent pas vers la pointe ; mais elles la traversent de droit fil. Cs petnn est de grand rapport, mais

estant nouveau fait, il est mal-faisant, fade au goust, et fait vomir sur le champ ceux qui en prennent ; mais à mesure qu'il vieillit, cela se corrige, et il devient tres-excellent au bout de deux ans.

« Or quoy que la manière de cultiver et de faire le petun, soit commune aux habitans des Isles, elle ne l'est pas à plusieurs personnes curieuses de l'Europe, pour la satisfaction desquelles je la décriray icy le plus succinctement qu'il me sera possible.

« On seme premierement la graine, que l'on mesle avec cinq au six fois autant de cendre que de graine, afin de la semer plus claire. Si-tost qu'elle commence à lever, on la couvre tous les matins de branchages, pour la garantir des ardeurs du Soleil qui la brusleroit entierement. Pendant le temps qu'elle est à atteindre sa perfection convenable pour la replanter, on prepare le jardin où on doit faire sa levée, c'est à dire, sa récolte, en dêfrichant, coupant, et bruslant les bois qui sont sur la terre, ce qui n'est pas un petit travail ; ou bien si l'on veut faire sa levée dans une terre deja découverte, on la purge, et on la nettoye entierement de toutes sortes d'herbes. Le jardin estant bien preparé, on leve la plante en un temps de pluye, afin qu'elle reprenne avec plus de facilité, puis on les plante toutes à la ligne ; l'ordre que l'on tient en les plantant, est tel qu'il faut qu'il y ayt trois pieds de distance entre deux plantes, et autant entre deux rangs : de sorte qu'un jardin de cent pas en quarré, doit tenir 10,000 plantes de petun. Chaque personne doit tout au moins entretenir et cultiver trois mille plantes de petun, et avec cela cultiver ses vivres, ce qui luy peut apporter environ mille ou quinze cent livres de petun. Estant planté, il faut avoir soin d'y passer de temps en temps, et d'empêcher qu'il n'y croisse de mauvaises herbes. Lors que la plante est preste à fleurir, on l'arreste tout court, la coupant à la hauteur du genoüil, puis on oste les füeilles d'en bas qui traisnent à terre, et on ne laisse que dix ou douze füeilles de petun sur la tige, laquelle on esmonde soigneusement tous les huit jours, de tous les rejettons qu'elle pousse autour des füeilles ; de sorte que ces dix ou douze füeilles se nourrissent merveilleusement, et viennent espaisses comme un cuyr. Pour voir s'il est meur, on plie la füeille, laquelle, si elle se casse en la pliant, il est temps de la couper : estant coupée on la laisse fanner sur la terre, puis on l'attache avec certaines liasses de *mahot*, qu'on enfile dans de petites verges ; de sorte que les plantes ne se touchent point, et on les laisse seicher à l'air, quinze jours ou trois semaines. Cela fait on arrache toutes les fuëilles de la tige, puis on tire la coste qui est au

milieu de la fuëille, et l'ayant un peu arrosée d'eau de mer, on la tord en corde, et puis on la met en rouleaux. »

Mesures pour maintenir une bonne culture. — Le tabac était alors la seule denrée coloniale qui entretenait le commerce. Quelques habitants voulurent faire plus rapidement fortune et se mirent à débiter le tabac de mauvaise qualité.

Cette improbité devait avoir pour conséquence de décrier la Guadeloupe et d'empêcher d'y venir commercer. Aubert n'hésita point à prendre immédiatemment des mesures pour interdire les fraudes. Il établit les personnes les plus expertes dans la préparation de cette plante précieuse pour inspecter les cultures et surveiller la fabrication. Ces inspecteurs visitaient soigneusement le tabac récolté et jetaient à la mer les feuilles pourries ou défectueuses.

Situation prospère.— La Guadeloupe heureuse sentit qu'elle se relevait : « De sorte que cette île prit en un instant une « nouvelle face, dit Rochefort. La justice commença à y « refleurir, la bonne union et le travail des habitans y rap- « pellèrent l'abondance, le commerce et la paix, qui s'en étoient « retirez : Et la piété du chef, convia tous les membres de « la colonie à bien vivre à son exemple. »

Les religieux.— Concessions aux religieux.— Les religieux qui donnaient au milieu d'une société naissante les exemples des vertus chrétiennes, qui eurent la rude besogne de maintenir l'union parmi ces premiers pionniers de la colonisation qu'aucun lien ne retenait, sans casuel, n'étaient même pas assuré de leur vie matérielle. Dans le principe, ils ne vécurent que de crabes, de cassave, de pourpier sauvage cuit à l'eau.

Dans un climat débilitant, cette nourriture peu substantielle, ne pouvait maintenir les forces. Leur ministère était l'occasion de fatigues continuelles et les exposait à toutes les intempéries des saisons. Le père du Tertrs dit : « Cependant ils ne lais- « soient pas de travailler infatigablement pour assister le peuple : « ils alloient porter le Saint-Sacrement en des lieux éloignez, « à deux et de trois lieues par des montagnes et des préci- « pices, les chemins de l'isle n'étant encore ni faits, ni frayez, « et dans ces courses journalières il leur falloit passer deux « ou trois fois les rivières ayant l'eau jusqu'aux aisselles. »

Pour ne pas mourir de faim, ils furent obligés de se faire habitants. Les concessions de terres qui leur furent accordées, étaient considérables. Ils avaient à construire des couvents, à ériger des chapelles. Ils recevaient donc un terrain plus grand que celui donné aux simples habitants.

Leurs habitations, bien cultivées, rapportaient d'énormes revenus, affectés à l'entretien des pauvres. Elles servaient de modèles aux autres habitants.

Ils voyaient cependant avec déplaisir les gouverneurs des îles admettre des hérétiques et ils désiraient ardemment aller catéchiser les Sauvages.

Mission envoyée à la Dominique. — Le R. P. de la Mare, cédant à cette dernière obsession, envoya à la Dominique une mission composée des P. Raymond Breton, qui a fait un dictionnaire de la langue caraïbe, et Pouzet.

Aubert en conçut une vive contrariété, car il craignait que la conséquence ne fut une rupture de la paix si récemment et si heureusement conclue. Ses observations n'avaient pu arrêter le P. de la Mare. Il eut alors recours à l'autorité supérieure de de Poincy, Gouverneur général.

Mission rappelée, conséquences heureuses. — Ce dernier donna l'ordre de rappeler la mission et son exécution fut immédiate. Le séjour des deux pères à la Dominique avait duré deux mois. Cette sage mesure évita bien des malheurs; la présence des pères Raymond Breton et Pouzet avait, en effet, provoqué à la Dominique, la plus vive agitation, car les Caraïbes avaient cru que cette mission n'était que l'avant-garde d'une expédition préparée pour les déposséder. Cette alarme n'eut pas de suites et la paix ne fut plus un instant troublée pendant la durée de l'administration d'Aubert. Les deux nations en tirèrent le plus grand profit, « car les sauvages, dit Rochefort « qui n'a fait que copier le père du Tertre, avoient moyen de « traiter avec les François, de coignées, de serpes, de cou- « teaus et de plusieurs autres outils et marchandises qui leur « étoient nécessaires. Et les François recevoient d'eus en « échange, des pourceaus, des lézards, des tortuës de mer, « et une infinité d'autres poissons et d'autres rafraichissemens, « qui leur aportoient un singulier avantage. De sorte que les « Caraïbes étoient comme les Pourvoyeurs des François, qui « travaillloient cependant en leurs habitations avec assiduité et « seureté. »

1642. *Mauvais état des affaires de la compagnie.* — La compagnie n'était pas dans une situation prospère. Ses affaires périclitaient : privilèges, taxations, rien n'y faisait. Les dépenses prenaient chaque jour des proportions effrayantes et la ruine était imminente.

Les directeurs pensèrent que les vices de son organisation étaient la cause principale de ce dépérissement. Pour mieux reconnaître ces vices, ils jugèrent nécessaire d'envoyer l'un des associés aux îles.

Mission d'un des seigneurs. — Renouvellement des statuts de la Compagnie. — Cette mission fut confiée à Hoüel, seigneur de Petit-Pré. Mais sans en attendre les résultats, la Compagnie

renouvela ses statuts le 29 janvier 1642, et les fit confirmer par édit du roi, donné à Narbonne en mars suivant.

Le roi confirmait le traité du 12 février 1635 ; permettait de faire des établissements jusqu'au 30° ; renouvelait pendant vingt ans la défense faite aux marchands français de faire le commerce sans la permission de la Compagnie ; exemptait des droits d'entrée toutes les marchandises provenant des îles ; évoquait à son Grand Conseil tous les différends de la Compagnie ; conférait aux enfants et descendants des Français établis aux îles et aux Sauvages convertis tous les droits de naturalité ; accordait à perpétuité à la Compagnie la propriété des îles, sous la réserve de foi et hommage et de la provision des officiers de la justice souveraine.

Cet édit fut enregistré au Grand Conseil le 28 mai, et, au retour de la Cour à Paris, Berruyer, l'un des directeurs, prêta serment le 23 décembre et l'acte de foi et hommage fut enregistré le même jour à la Cour des comptes.

Houël à la Guadeloupe. — Avantages présentés par la Guadeloupe. — Aubert et le commerce. — Houël accomplit sa mission dans le courant de cette année. Il fut frappé des avantages qu'offrait la Guadeloupe, qui, grâce à Aubert, entrait en pleine voie de prospérité.

La Compagnie expédiait ses navires d'abord à la Martinique, puis à la Guadeloupe. Il résultait de ce mode vicieux de faire le commerce que cette dernière île manquait souvent des objets les plus indispensables à l'alimentation publique et à l'exploitation des habitations. Aubert n'hésita point à attirer dans la rade de la Basse-Terre, où il avait établi son logement, sur la rive gauche de la petite rivière, appelée de nos jours *Sence*, les navires hollandais dont les capitaines vendaient les marchandises d'Europe à des prix inférieurs à ceux de la Compagnie.

Houël conçoit l'idée de remplacer Aubert. — Projet de fabriquer le sucre. — Houël, reçu avec une magnificence princière, perdit de vue le but de sa mission, et n'eut plus qu'une obsession dans l'esprit : supplanter le gouverneur, dont la ferme et paternelle administration avait provoquée une prospérité qui ne devait pas tarder à devenir plus grande parce que l'on concevait déjà le projet de fabriquer du sucre. Aubert ne cacha pas à Houël qu'on lui avait promis la direction de cette nouvelle fabrication, qui serait pour lui la source d'une immense fortune.

Départ d'Houël pour la France. — Houël partit pour la France sans laisser à Aubert le moindre soupçon du projet qu'il méditait de le remplacer.

Les premiers juges aux colonies. — Rendre la justice au peuple, est l'un des devoirs les plus sacrés du Gouvernement. Le choix d'un juge est aussi difficile que délicat. Il faut une réunion de qualités si exquises dans l'homme appelé aux fonctions redoutables de peser les actions de ses semblables, qu'il semble que ce sacerdoce humain ne puisse être exercé par aucun mortel ici-bas. Aussi, la justice a-t-elle été toujours honorée presque comme une institution divine.

Les premiers juges envoyés aux colonies étaient loin de répondre à cet idéal. Au commencement d'une société dont les relations sont très simples, la présence d'un juge est loin d'être nécessaire et souvent est un danger. D'Enambuc, à Saint-Christophe, patriarche d'un peuple naissant, rendait la justice en patriarche, et les jugements du père de famille étaient exécutés sans murmure.

Lorsque Aubert arriva à la Guadeloupe en qualité de gouverneur, une cabale se forma contre lui, à la tête de laquelle s'était placé le juge Mauger. « Lorsqu'il s'agit d'opposition, dit « M. Lacour, un magistrat cependant, il est rare de ne pas se « heurter à des juges ou à des avocats. C'est une maladie du « métier. Habitués à la controverse, ils sont toujours enclins « à contester, à faire des distinctions, à élever des doutes là « où d'autres n'éprouvent aucune hésitation. Dans les premiers « moments de la colonisation, nous ne voyons pas ce qu'on « avait à faire avec des gens de justice. »

Clerselier de Leumont. — Le 25 juin 1642, était établi, comme juge civil et criminel, à Saint-Christophe, un magistrat qui joignait à la plus haute probité une connaissance approfondie du droit, Clerselier, sieur de Leumont, conseiller et secrétaire du roi.

En appelant à ces fonctions un homme d'une si haute valeur, la Compagnie mûrissait un projet dont l'exécution ne devait pas tarder à se réaliser.

Création de la charge d'intendant général. — Jusqu'alors, les commis envoyés par elle pour diriger les opérations commerciales et percevoir les taxations, rendaient directement leurs comptes et n'étaient soumis à aucun contrôle. Aussi les désordres et les excès de ces commis avaient été poussés si loin, qu'ils avaient été l'une des causes les plus efficaces du peu de prospérité des affaires. Pour remédier à ces inconvénients et établir l'ordre et la régularité dans l'administration, elle créa une charge d'intendant général pour toutes les îles de l'Amérique et confia ces éminentes fonctions à de Leumont dont la commission, datée du 1er octobre suivant, était ainsi conçue :

« La Compagnie des Isles de l'Amérique, etc., salut. Savoir faisons qu'ayant reconnu par l'expérience de plusieurs années, et particulièrement en la rencontre du décès des commis généraux, qu'il étoit nécessaire d'avoir dans lesdites Isles, un officier avec autorité suffisante pour maintenir l'ordre dans la perception de ses droits, et prévenir les inconvénients qui arrivent d'ordinaire au changement des commis, entretenir correspondance entre les colonies desdites Isles, et par ce moyen, donner à la Compagnie des avis certains des choses dont elles auront besoin d'être secourues, et que l'éloignement rendant l'examen des comptes desdits commis tardif et difficile, ils en devenoient moins exacts et diligens à la fonction de leur charge, et omettoient souvent une partie de leur devoir, faute d'avoir sur les lieux une personne qui les observât, et qui dans les occasions leur pût donner des ordres et des résolutions promptes : et bien informé des bonnes vie, mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, de Me Claude Clerselier, sieur de Leumont, conseiller et secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses finances, suffisance, probité et expérience, à icelui avons donné et accordé la charge d'intendant général des affaires de ladite Compagnie ès Isles de l'Amérique, avec pouvoir et autorité sur tous les commis desdites Isles, tant généraux que particuliers, pour veiller sur leurs départements et conduite, au fait de leurs dites commissions ; les obliger de tenir de bons et fidèles registres, cottés par feuillets et paraphés, et se les faire représenter toutes et quantefois qu'il jugera à propos pour s'informer de l'état des affaires ; empêcher que lesdits commis ne fassent aucune vexation aux habitans, en la levée desdits droits de la Compagnie ; donner aux sieurs directeurs de la Compagnie ses avis sur les choses qu'il verra nécessaires sur la subsistance des colonies, afin qu'il y soit pourvu par l'envoi d'icelles ; arrêter au commencement de chacune année l'état général des charges de chacune Isle, dont il envoyera le double auxdits sieurs directeurs, sans qu'autres dépenses puissent être allouées dans les comptes desdits commis, s'il n'y a ordonnances dudit intendant général, en vertu desquelles elles auront été faites ; faire compter par état tous lesdits commis, de six mois en six mois, et à la fin de l'année, arrêter les comptes des commis particuliers définitivement, et envoyer auxdits sieurs directeurs ceux des commis généraux appostillés de sa main, pour être jugés et clos en ladite Compagnie. Pour cet effet se transporter dans lesdites Isles au temps qu'il jugera convenable, ou même mander lesdits commis généraux et particuliers en celle où il se trouvera pour lui rendre raison de leur administration : et en cas de

négligence, divertissement d'effets de ladite Compagnie, malversation ou autres défauts desdits commis généraux ou particuliers, leur clore la main, et les suspendre de l'exercice de leur charge, jusqu'à ce qu'autrement par la Compagnie en ait été ordonné : et cependant commettre personnes capables pour exercer lesdites charges par provision, et généralement faire et procurer en toutes choses, ce qui sera de justice et raison pour la conservation des intérêts de ladite Compagnie, suivant les instructions qui lui en seront baillées ; pour exercer par ledit sieur Clerselier ladite charge pendant le reste de l'année présente et les trois suivantes consécutivement, avec pouvoir d'avoir jusqu'à seize hommes dans son habitation, exempts de tous droits personnels et de la garde, aux honneurs, privilèges dus à ladite charge, et séance en tous conseils au-dessus des juges ordinaires desdites Isles. Mandons au sieur de Poincy, commandeur d'Oyzemont, chef d'escadre des vaisseaux du roi en Bretagne, gouverneur de Saint-Christophe, et lieutenant général pour Sa Majesté desdites Isles de l'Amérique, gouverneurs, lieutenans et juges desdites Isles, de vous prêter toute assistance et tenir la main à l'exécution des présentes, et à nos procureurs fiscaux de faire en justice telles réquisitions que vous jugerez à propos, pour le bien et l'utilité de nos affaires ; mandons en outre à tous nos commis généraux et particuliers de vous obéir et entendre au fait de leurs charges, et à tous officiers et habitans desdites Isles de vous reconnoître en tout ce qui dépendra de votre dite charge. »

Pouvoir civil en face du pouvoir militaire.— Mécontentement de de Poincy. — La Compagnie élevait un pouvoir nouveau en face de la puissance du gouverneur général de Poincy. Ce dernier en prit ombrage et voua une haine implacable à de Leumont, chargé d'éclairer les directeurs sur tout ce qui se passait aux îles.

Machinations d'Houël.— Houël, gouverneur de la Guadeloupe et sénéchal. — Houël arrivait en France. En rendant compte à la Compagnie de l'objet de sa mission, il flatta les vues intéressées de l'association, puis employa le crédit de ses amis pour obtenir le gouvernement de la Guadeloupe. Il réussit dans ses intrigues et obtînt en outre la direction des établissements à sucre promise déjà à Aubert.

A cette époque toutes les charges étaient conférées pour trois années, non comprise l'année de la nomination.

Sa commission de gouverneur, délivrée pour cet espace de temps, datée du 1er avril 1643, lui conférait en même temps la charge de sénéchal.

1643. *Aubert nommé lieutenant d'Houël. — Idée malen-*

contreuse. — Aubert, dont la Compagnie était très satisfaite, fut nommé lieutenant-général du gouverneur, chargé de faire exécuter les ordres de ce dernier et de commander les troupes.

Les directeurs, en voulant bien démontrer à Aubert qu'il n'avait nullement démérité, commettaient ainsi une faute impardonnable, dont les conséquences devaient être très fâcheuses.

Au moment de la nomination d'Houël, le père du Tertre se trouvait à Paris.

Le nouveau gouverneur vînt lui rendre visite et lui annoncer son élévation aux fonctions qu'il avait tant désirées. « Je lui en témoignay ma joye, et loüay le choix judicieux que les seigneurs de la compagnie avoient fait de sa personne pour gouverner une isle qui demandoit un homme de sa naissance, de son mérite et de sa connaissance dans les affaires. Le mesme jour ayant receu une lettre du Dieppe qui m'obligeoit de partir dez le lendemain avec le R. P. Armand Jacquinot, dit de la Paix, professeur en theologie, que l'Ordre avait présenté au pape pour succeder au R. P. de la Mare, cette précipitation me priva de l'honneur d'aller rendre mes civilitez à M. Houël. »

Embarqué en avril 1643 sur le navire du capitaine Flamend, le père du Tertre arriva à la Guadeloupe le 23 mai. Ce capitaine était porteur de dépêches de la Compagnie qui annonçaient à Aubert son remplacement et sa nomination de lieutenant-général sous Houël.

Mécontentement d'Aubert. — L'homme accepte difficilement à descendre. Aubert dont la sage administration avait retiré la Guadeloupe de l'abîme où elle était plongée lors de son arrivée, ne put accepter, sans murmures, une déchéance imméritée et la situation nouvelle qui lui avait été faite. « Il en fut, dit du Tertre, extrêmement surpris, et l'affliction qu'il en eut fut si profonde qu'il ne put s'empescher d'en témoigner son ressentiment, et de dire que M. Houël estoit un ingrat, et qu'il l'avoit trahy. Ce bruit, répandu dans l'isle, produisit encore un autre mauvais effet, parce que tous les ennemys de la fortune du sieur Aubert, qui n'avoient veu qu'avec envie son mérite récompensé, ne songèrent plus qu'aux moyens de luy nuire dans l'esprit de M. Houël. »

Arrivée d'Houël. — Parti de France vers la fin de juin, Houël, après avoir essuyé un ouragan épouvantable, parût devant la Guadeloupe au commencement de septembre.

Le juge Mauger, accompagné des principaux envieux d'Aubert, se rendit à bord, sous prétexte de rendre les devoirs au nouveau gouverneur.

Tous se plaignirent d'Aubert, et déposèrent dans le cœur d'Houël les germes d'une mésintelligence qui allait être fatale à la colonie.

CHAPITRE II.

Installation de Houël. — Mme de la Fayolle. — Houël en France. — Troubles. — De Patrocles de Thoisy, lieutenant général des îles, repoussé de Saint-Christophe. — Son établissement à la Guadeloupe. — Arrivée et inquiétudes de Houël. — Démêlés. — Réconciliation.— Conseil souverain. — De Thoisy expulsé.

Hoüel reconnu comme gouverneur. — Première altercation avec Aubert. — Hoüel descendit au Fort-Royal de la pointe du Vieux-Fort, le 5 septembre, et, le 7, il était reconnu comme gouverneur à la tête des compagnies des milices de la Basse-Terre. Cette cérémonie se renouvela le 13, à Sainte-Marie, en présence des compagnies de la Capesterre.

De Poincy, Gouverneur général, avait interdit de leurs fonctions le juge, le greffier et le sergent de la Guadeloupe.

Houël ne voulut pas exécuter cet ordre, dont il essaya de laisser la responsabilité à Aubert. Ce dernier, dessaisi du gouvernement, refusa d'en prescrire l'exécution. Une altercation assez vive s'éleva entre eux à cette occasion.

Établissement d'Houël. — Le Fort-Royal était en très mauvais état et inhabitable. Hoüel ne pouvait y faire sa résidence, d'autant plus qu'Aubert l'avait déjà abandonné pour s'établir sur la rive gauche de la petite rivière appelée, de nos jours, ainsi que nous l'avons déjà dit, rivière Sence, à l'anse des Galions, qui servait alors de rade.

Sur la rive droite de la rivière du Galion s'élevait un monticule qui commandait à gauche l'anse des Galions, à droite une baie qui sert aujourd'hui de rade. Houël choisit ce lieu pour élever son hôtel et commença immédiatement ses préparatifs d'installation.

Mme de la Fayolle et ses jeunes filles. — Sur ces entrefaites, arriva à la Guadeloupe une dame de qualité, Mme de la Fayolle, munie de lettres de recommandation, notamment de la reine. Elle accompagnait douze jeunes filles.

Les premiers éléments de toute colonisation ne se composent que d'hommes. Les femmes y sont excessivement rares.

Depuis la fondation de la Guadeloupe les commis de la

Compagnie, les officiers, les habitants riches, se rendaient en France pour s'y marier. Ces voyages étaient nuisibles à la colonie, parce que beaucoup de ceux qui les entreprenaient n'y revenaient plus.

Mme de l'Etang avait établi à Bordeaux un couvent où elle recueillait des orphelines auxquelles, avec une instruction religieuse solide, on apprenait l'écriture, la lecture et les travaux à l'aiguille. Elles n'en sortaient que pour se marier ou embrasser une profession. Cette maison eut un si grand succès, qu'en 1639 Mme de l'Etang fut appelée à Paris, où, en 1640, elle s'établit définitivement rue Saint-Dominique, dans un hôtel qui, confisqué à la Révolution, à servi à l'installation du ministère de la guerre.

A Saint-Christophe, au commencement de la colonisation, on vit des habitants épouser des filles ou des veuves venues dans la colonie comme engagées. En 1640, dit le père du Tertre, « les familles sont bien differentes de celles du com-« mencement, où la rareté des femmes obligeoit les habitans « d'épouser les premières venues ; ce qui fait que quantité de « pauvres filles ont trouvé de bons partis...

« Mais ce qui etoit au commencement si recherché est au-« jourd'hui un sujet de rebut. Cet ordre de choses avait duré « à peine quelques années, et les filles qui étoient la meilleure « marchandise qu'on put mener aux îsles sont aujourd'hui de « contrebande... »

A la Guadeloupe, récemment colonisée, ces mariages n'eurent jamais lieu, c'est ce qui explique l'arrivée de Mme de la Fayolle avec ses douze jeunes filles, toutes tirées de l'établissement de la rue Saint-Dominique.

Le père du Tertre écrit à cette occasion :

« Messieurs de la Compagnie s'étoient avisez de tirer des « filles de l'hôpital de Saint-Joseph, de Paris, pour les envoyer « aux Isles, afin d'y arrester les habitans qui en venoient cher-« cher en France, pour se marier. Elles y furent conduites « cette année 1643 par Mlle la Fayolle, dans le navire du capi-« taine Boudard, et y arriverent pendant que M. Houël était « occupé à son nouveau ménage ; il envoya le sieur de Marivet « pour amener chez lui la conductrice de ces filles ; elle lui « présenta quantité de lettres de la Reyne et d'autres dames « de qualité qui l'éblouient et firent qu'il la reçeut avec respect, « la traita avec autant de civilité que si elle eut été une « princesse. »

Boyer-Peyreleau, aveuglé par sa haine méchante contre les colons et voulant faire croire qu'ils descendent tous de femmes tarées, dit : « On vit débarquer, à la Guadeloupe, la demoiselle

« la Fayolle, à la tête d'une expédition de jeunes nymphes, que « la Compagnie envoyait, en leste équipage, aux îsles, afin d'y « retenir, par leurs charmes, les habitans, que le manque de « femmes obligeait à venir en chercher en France. »

Nous ne citons cette bête méchanceté que pour repousser la cruelle imputation faite sans preuves contre des jeunes filles, nées sans doute du peuple, et qui, le malheur, les ayant rendues orphelines, devaient avoir droit au respect d'un historien sérieux.

Ce qui démontre bien que le trait est lancé avec légèreté, c'est que Boyer-Peyreleau, sans respect pour son lecteur, conserve à Mme de la Fayole le titre de demoiselle qui ne se donnait alors qu'aux femmes mariées.

Installation de Mme de la Fayolle. — Mariages de ses jeunes filles. — Mme de la Fayolle fut provisoirement installée avec ses protégées dans le logement d'Aubert, malgré les répugnances de sa femme, « Mlle Aubert, qui était une personne « fort sage et fort retirée, dit le père du Tertre. »

Ce même père ajoute : « M. Houël fit promptement bâtir une « grande case proche de son habitation, pour y loger Mlle de « la Fayolle avec toutes ses filles ; elles y furent demeurer le « douzième d'octobre. »

Ces jeunes filles trouvèrent à se marier convenablement. Mme de la Fayolle acquit ainsi un empire considérable et son autorité devint si grande que, grâce à son esprit altier et remuant, elle attira dans l'île les plus graves désordres.

Houël à Saint-Christophe. — Sa conduite. — Peu de jours après Houël se rendit à Saint-Christophe. Il alla d'abord rendre visite à l'intendant de la Compagnie, de Leumont, ce qui irrita profondément le gouverneur général de Poincy entre les mains duquel il refusa de prêter serment, se retranchant derrière sa qualité de seigneur de la Compagnie.

Tracasseries contre Aubert. — Machination pour le perdre. — De retour à la Guadeloupe, il commença toute une petite guerre de tracasseries contre Aubert, dont il voulait se débarrasser. Ce dernier, pour se soustraire à ces ennuis, obtînt l'autorisation de se rendre à Saint-Christophe, où se trouvait momentanément sa femme.

Jaloux de son lieutenant, dont la présence était pour lui une gêne, Houël saisit cette circonstance pour lui fermer à tout jamais les portes de la Guadeloupe. Il l'accusa d'avoir persuadé aux Caraïbes de la Dominique que le nouveau gouverneur avait l'intention de venir les attaquer, ce qui pouvait entraîner la guerre entre les deux peuples.

De Poincy rejeta une accusation dont l'odieux égalait le

ridicule, et Aubert revint à la Guadeloupe, où il fut en lutte aux sourdes menées de son supérieur, qui, à la fin, perdant toute mesure, fit signer par les habitants une pétition par laquelle ils déclaraient qu'ils n'étaient plus en sûreté dans l'île et qu'ils allaient être égorgés par les Caraïbes excités par Aubert, dont ils demandaient la condamnation.

1644. *Houël en France. — Aubert condamné à mort.* — Une réconciliation, essayée par de Poincy, qui envoya à la Guadeloupe, le 8 avril 1644, un commissaire, ne réussit pas. Houël, muni de la pièce et ayant obtenu d'un nommé Durivage qu'il était prêt à déclarer qu'il avait été l'agent d'Aubert auprès des Caraïbes, s'empressa de se rendre en France avec son odieux complice. Les intrigues d'Houël furent couronnées de succès et Aubert condamné à mort par contumace.

Aubert à Saint-Christophe. — Aubert, fort de son innocence, accourait aussi à Paris. Il lui eut été facile de prouver la félonie de son supérieur. Berruyer, l'un des directeurs de la Compagnie, qui l'aimait beaucoup, l'engagea à ne pas attaquer le jugement, à cause de la puissance de la famille et des amis d'Houël, et le fit partir pour Saint-Christophe, où il fut accueilli à bras ouverts par de Poincy qui lui donna immédiatement le brevet de capitaine d'une compagnie de milice.

Troubles à la Guadeloupe. — Pour commander en son absence, Houël avait laissé, son lieutenant civil et criminel, de Marivet, que la Compagnie avait nommé, le 10 avril 1643, commis-général à la Guadeloupe et à Saint-Christophe. Plusieurs habitants murmurèrent contre ce choix, et l'excitation qui en fut la conséquence entraîna une autre en sens contraire de la part des partisans de Marivet. Les choses en vinrent si loin que, craignant une guerre civile, de Poincy délivra, le 17 octobre, une commission de gouverneur de la Guadeloupe à l'intendant-général de Leumont.

Arrivé dans notre île le 28, de Leumont se transporta de suite à Sainte-Marie, où demeurait de Marivet sur une des habitations d'Houël. Surpris à l'improviste, ce dernier parût d'abord vouloir se conformer aux ordres du gouverneur-général et se montra tout disposé à remettre le commandement. Ce n'était qu'une feinte. Il fomenta une cabale qui contraignit de Leumont à retourner à Saint Christophe.

Houël n'avait pas grande confiance en celui à qui il avait remis l'administration de la colonie. Mathurin Hédouin avait été amené par lui comme boulanger ; il en avait ensuite fait son maître-d'hôtel et l'intendant de sa maison, puis un beau jour, voulant avoir un homme tout à sa dévotion, il l'avait

nommé son procureur fiscal ou magistrat chargé de ses droits et des intérêts publics.

Cette élévation à un poste de la magistrature ainsi conspuée, avait tourné la tête à l'ancien boulanger. Houël lui avait spécialement recommandé de surveiller de Marivet. Il pensa sans doute que le commandement aurait été mieux placé entre ses mains. Il commença à faire de l'opposition aux actes du gouverneur intérimaire.

Mme de Lafayolle avait été choquée de la nomination de Marivet. Elle exerçait la plus grande influence sur l'esprit d'Hédouin. Elle l'excita contre Marivet, bien résolue à le renverser pour régner sur l'île.

Une occasion parût bientôt propice pour arriver à ce but.

Une dame Robert avait gravement insulté Mme de Lafayolle. Emportée par la colère, cette dernière la fit arrêter et conduire en prison. La population s'en indigna et les femmes particulièrement déclarèrent qu'elles iraient elles-mêmes délivrer Mme Robert.

Soutenue par le procureur fiscal, Mme de Lafayolle résista à cette tempête populaire. De Marivet resta trois semaines sans intervenir. Mais vaincu par la pression de l'opinion publique, il ordonna l'élargissement.

Le dépit de Mme de Lafayolle n'eut pas de bornes. Elle souleva tous ses amis et, le 6 décembre, de Marivet était arrêté, mis au cachot, enchaîné par les pieds et le milieu du corps avec une chaîne de galérien. Il resta ainsi emprisonné pendant huit mois et l'île fût livrée aux vexations de Mme de Lafayolle et d'Hédouin.

1645. *Mésintelligence entre le gouverneur général et l'intendant général.* — La mésintelligence qui n'avait jamais cessé de régner entre le gouverneur général de Poincy et l'intendant général de Leumont, prenait chaque jour des proportions plus considérables et nuisait singulièrement aux intérêts de la Compagnie.

De Poincy se démet de ses fonctions de gouverneur de Saint-Christophe, et reste gouverneur général. Il est remplacé par Patrocles de Thoisy. — De Poincy, depuis le 3 juin 1644, avait avait été remplacé, sur sa demande, comme capitaine-général à Saint-Christophe, par son neveu Robert de Poincy. Il n'était donc plus que le lieutenant-général du roi, commandant supérieur de toutes les îles. La compagnie supplia la Reine Mère Régente de le remplacer.

Cette prière fut écoutée. Le 26 décembre 1644, Armand de Maillé, Duc de Fronsac, Chef et Sur-Intendant-général de la navigation et du commerce, instituait lieutenant-général du

Roi aux îles, le fils d'un des gentilhommes ordinaires de la Reine, de Patrocles de Thoisy, qui reçut sa commission royale le 20 février suivant.

Le 25 du même mois, la Compagnie le nommait sénéchal à Saint-Christophe et commettait l'imprudence de notifier à de Poincy qu'il était remplacé en lui intimant l'ordre de quitter l'île.

Résistance. — De Poincy prit immédiatement les mesures pour garder le pouvoir. Il s'assura de plusieurs officiers, chassa ceux qui leur parurent suspects, intéressa le général anglais dans son parti et conclut avec lui un pacte, aux termes duquel ils s'engageaient à se prêter mutuellement secours pour repousser par les armes tous ceux qui viendraient les remplacer.

Houël à Paris. — Ordre de réprimer les troubles de la Guadeloupe.— Amnistie générale promulguée par Houël à son arrivée. — Houël dont l'ambition était insatiable, usa de tout son crédit pour être nommé lieutenant-général du Roi. Il ne put réussir. La Compagnie, peu satisfaite de sa conduite, voulut même lui retirer sa commission de gouverneur de la Guadeloupe. Déçu dans ses espérances, il se lia d'amitié avec de Thoisy et lui promit ses bons offices. Il quitta Paris en avril 1645 pour aller reprendre son poste. Pendant qu'il se rendait à la Rochelle, où il devait s'embarquer, la Compagnie eut connaissance des désordres qui affligeaient la Guadeloupe et lui intima immédiatement l'ordre de les réprimer avec la plus grande énergie. Mais arrivé à la Guadeloupe le 25 mai, il se contenta de mettre en liberté de Marivet, ne poursuivit aucun des fauteurs des désordres, et proclama une amnistie générale.

Lambert de Thilly. — Le 2 juin suivant, débarquait à la Basse-Terre, Lambert, sieur de Thilly, qui, muni de la procuration de Patrocles de Thoisy, fit enregistrer au greffe de la sénéchaussée la commission de ce dernier, après s'être fait donner en audience publique acte de la prise de possession de la charge de lieutenant-général de son mandant.

Conduite d'Houël. — La perte de Marivet était arrêtée dans l'esprit d'Houël, qui ne cherchait qu'une occasion pour arriver à son but. Elle ne tarda pas à s'offrir. De Mé, capitaine d'une compagnie de milice, ennemi personnel de de Marivet, venant complimenter Houël, rencontra dans le logis de ce dernier Marivet, sur lequel il se précipita en le frappant. Une lutte s'ensuivit. Accouru au bruit, Houël, loin d'intervenir pour faire cesser ce scandale, prit parti pour de Mé, puis provoqua une plainte contre de Marivet, à qui il retira sa charge de lieutenant civil. Il le fit mettre en prison.

Ouragan. — Impositions. — Un ouragan épouvantable

avait, en 1644, ravagé la colonie et ruiné les habitants. Ceux-ci présentèrent requête à Houël pour lui demander de les exempter de tous impôts en 1645. Ils sollicitèrent en même temps la faveur de ne plus monter de garde en temps de paix et le renvoi du greffier du Pont qui, par ses malversations, avait scandalisé la colonie.

Houël savait le mécontentement de la compagnie contre lui, et il voulait, pour les desseins qu'il mûrissait, s'attacher les habitants.

En politique habile, il prit une détermination conciliant tous les intérêts. Il fit seulement la remise des droits perçus pour son propre compte, et décida que sept hommes monteraient désormais les gardes. Ces deux concessions atténuèrent le refus qu'il fit de ne pas accorder la destitution de du Pont.

Projet de résistance de Poincy connu en France. — Mesures prises. — Les projets de résistance de de Poincy furent connus en France avant le départ de Thoisy. La Compagnie, pour faire accepter, sans conteste, l'autorité de ce dernier, lui donna l'ordre de remettre, pour l'année courante, les droits qui lui étaient dus.

Représentants du Grand-Prévôt de France. — La Compagnie crut cependant prudent de mieux assurer la prise de possession par de Thoisy de sa charge. Elle le fit accompagner de représentants du Grand-Prévôt de France et leur fit délivrer la commission suivante :

« Nous Jean du Bouchet, chevalier, Seigneur Marquis de Sourches, Conseiller du Roi en ses conseils, Prévôt de l'Hôtel de Sa Majesté, et Grand Prévot de France; savoir, faisons, que Sa Majesté voulant que son autorité paroisse avec éclat dans les Isles de l'Amérique, étant sous son obéissance, tout ainsi que dans ce Royaume de France, et qu'à cet effet il y ait des personnes ayant qualité, et portant les marques d'Officiers de sa Maison sous notre Charge pour y administrer la Justice et Police, selon que nous et nos Lieutenans et Exempts la rendent, et administrent à la Cour et suite de Sa Majesté; comme aussi pour être près la personne de Messire Noel Patrocles Chevalier, Seigneur de Thoisy, Conseiller du Roi en ses Conseils, et Lieutenant général pour Sa Majesté auxdites Isles, pour recevoir ses commandemens et iceux mettre en exécution. A ces causes, après avoir sur ce reçu commandement de la propre bouche du Roi, en présence et de l'avis de la Reine Régente sa mère, de donner et délivrer notre présente Commission, pour les personnes ci-après nommées audit sieur Patrocles; sur le bon et louable rapport qui par lui nous a été fait des personnes de Jean-François de Boisfaye, Gentilhomme ordinaire de la Fauconnerie, Claude Méline, Nicolas Freslon,

Pierre Dufey, et Jacques Saint-Ange, avons iceux commis, et par ces présentes commettons pour notre personne représenter auxdites Isles, et en icelles faire la Charge et Fonction d'Officiers du Roi sous notre Charge ; à savoir ledit sieur de Boisfaye, celle de Lieutenant; ledit Claude Meliné, celle d'Exempt ; et lesdits Freslon, Dufey et Saint-Ange, celle d'Archers aux mêmes droits, honneurs et prérogatives dont jouissent nos Lieutenans, Exempts et Archers, servant près la personne du Roi, même de porter par lesdits Lieutenant et Exempt, chacun un bâton à pomme d'ivoire, et par lesdits Archers un hoqueton aux armes de Sa Majesté, avec pistolets, carabine, hallebarde, et toutes autres sortes d'armes ; ce faisant se tenir près la personne dudit sieur de Patrocles pour recevoir ses ordres et commandemens, et iceux exécuter, vaquer à l'administration de la justice et Police, informer par ledit Lieutenant, et en son absence et empêchement par ledit Exempt des contraventions aux ordonnances, jugemens de police, et autres, ensemble de tous délits et crimes, iceux juger et punir selon la rigueur des lois faites par le Roi auxdites Isles, ou autrement, selon que par ledit sieur de Patrocles sera avisé ; et par lesdits Archers d'obéir auxdits Lieutenant et Exempt, ou l'un d'eux, iceux suivre ou aller seul où commandé leur sera, après avoir préalablement par eux prêté le serment dû pour les dites Charges ès mains dudit sieur de Patrocles, à cause desquelles Charges ils jouiront des honneurs, prééminences, franchises, libertés et exemptions dans lesdites Isles, dont jouissent en France les Officiers Commençaux de la Maison du Roi, ensemble des gages qui leur seront assignés par ledit sieur de Patrocles, auquel nous avons délivré ces présentes pour recevoir le serment desdits Lieutenant, Exempt et Archers, et icelles mettre en la main dudit Lieutenant, qui fournira copie d'icelles par lui certifiées auxdits Exempt et Archers, et les aidera de l'original quand besoin sera. »

Le 9 septembre, le duc de Fronsac donna à de Thoisy une commission « pour avoir l'œil à la conservation des droits de « Sa Majesté et des nôtres esdites Isles de l'Amérique, com- « mettre telle personne que bon lui semblera, à la recette des « dits droits, tant de confiscation, échouement, débris, nau- « frage, dixième de prises, amendes, et autres à Sa Majesté et « à nous appartenant ; faire rendre compte à ceux qui ont « ci-devant fait la recette desdits droits ; les contraindre au « paiement des sommes dont ils seront redevables, et les faire « mettre ès mains d'une personne tierce, pour nous en rendre « compte ; en bailler tous acquits et décharges nécessaires ; et « généralement avoir l'œil à tout ce qui concernera notre

« Charge de Grand-Maître, Chef, et Surintendant Général de la « Navigation et Commerce desdits lieux, pour nous en donner « avis, à la charge de nous faire rendre compte de tout ce que « se recevra desdits droits. Mandons à tous Capitaines et Maîtres « de Vaisseaux et Barques, et autres qu'il appartiendra, de re- « connoître ledit sieur de Thoisy en sadite commission et lui « obéir et entendre, ainsi qu'il appartiendra. »

De Thoisy à la Martinique. — Muni de tous ces pouvoirs, Patrocles de Thoisy fit voile le 13 septembre et arriva à la Martinique le 17 novembre.

A la Guadeloupe, il est repoussé de Saint-Christophe. — Après avoir fait reconnaître son autorité dans cette île, il débarqua à la Guadeloupe le 19, reçut le 21 le serment d'Houël, en présence des milices asssemblées, partit le 22 pour Saint-Christophe, d'où il fut repoussé par Poincy, qui ne voulut pas consentir à le laisser descendre à terre.

Expédition contre de Poincy repoussée. — Le Lieutenant-Général de S. M. revint le 28 à la Guadeloupe. Il y prépara une expédition contre de Poincy et en donna le commandement à du Parquet, gouverneur de la Martinique. La force décida en faveur de Poincy. Du Parquet, après avoir livré plusieurs combats, fut fait prisonnier, tandis que les deux neveux de Poincy tombaient entre les mains de sa petite armée, qui fut obligée de se rembarquer.

1646. *De Thoisy à la Guadeloupe.— Colère d'Houël. — Démêlés.* — Thoisy s'établit à la Guadeloupe; Houël pensa que la présence du Lieutenant-Général du Roi affaiblirait son autorité dans l'île et il fit tout ce qui dépendait de lui pour chasser un hôte d'autant plus dangereux que son affabilité et ses grandes manières lui attiraient l'amour de tous les habitants. Il chercha toutes les occasions de lui susciter des difficultés, et s'oublia même au point de frapper en sa présence de Marivet qui, mis en liberté, se rendait auprès du Lieutenant-général du Roi pour lui porter une plainte.

Houël tourna ensuite sa colère contre ce dernier et l'injuria de la façon la plus grossière.

Rapprochement.— La justice souveraine.— De Thoisy dévorait tous les affronts, parce qu'il avait besoin d'Houël pour conquérir Saint-Christophe. La dernière scène devait amener un éclat. Les officiers de de Thoisy intervinrent et, après des démarches restées longtemps infructueuses, Houël refusant de se prêter à tout accommodement, ils réussirent à rapprocher les deux chefs.

L'entrevue eut lieu sur le vaisseau de guerre du capitaine Bontemps. La réconciliation fut faite, mais elle n'était pas

sincère de la part d'Houël qu'une manœuvre politique avait amené à reconnaître ses torts envers son supérieur.

De Thoisy devait promulguer aussitôt son installation au Gouvernement général, une déclaration du Roi du 1er août 1645, établissant dans chaque île une justice souveraine. Houël désirait ardemment la publication parce qu'il pensait trouver dans la nouvelle institution une arme pour se débarrasser du gouverneur-général.

Ce dernier, leurré par les feintes caresses de son ennemi, se laissa tromper. En présence des protestations d'amitié dont le comblait Houël, qui lui demandait l'oubli du passé et l'établissement de la justice souveraine comme ciment de leur rapprochement, de Thoisy, malgré les avis de ses officiers, fit promulguer la déclaration le 29 avril 1646.

Cet acte de l'autorité royale est trop important pour ne pas être rapporté en entier. Il fait non seulement connaître l'état de la jurisprudence à cette époque, mais encore il jette un jour lumineux sur la situation des colonies.

« Louys, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

« Sçavoir faisons, que sur les remonstrances qui nous ont esté faites par les Seigneurs Propriétaires des îles de l'Amérique, qu'il estait nécessaire en conséquence de nostre Edict du mois de mars 1642, de pourvoîr de juges qui puissent vuider et terminer souverainement les procez et différens, tant civils que criminels, qui naissent journellement entre nos sujets les habitants des dites îles, sur les appellations Interjectées des sentences et jugemens des premiers juges, et obvier par ce moyen à plusieurs grands abus et inconvénients qui peuvent jetter nos sujets en des confusions et désordres dont ils ne peuvent voir la fin, les crimes demeurans impunis, et les créanciers frustrez du payement de leur deut, ne sçachant nos dits sujets à qui s'adresser pour demander justice en cas d'appel ; et la plus part aymant mieux abandonner leurs légitimes prétensions, que de s'exposer aux risques et dangers de la mer, et faire plusieurs voyages desdites Isles en France, pendant lesquels outre le péril de leur vie, ils perdent beaucoup de temps, et se consument en frais et dépense extraordinaire ; et lorsqu'ils sont repassez ne trouvant aucune compagnie souveraine fondée de jurisdiction pour juger et décider de leurs différens : et dautant que par les trois articles dudit Edict, nous nous sommes réservez la provision desdîts officiers de la justice souveraine, qui nous doivent être nommez et présentez par lesdits propriétaires desdites Isles, lesquels nous ont déclaré que jusques à présent aucune personne de la suffisance et qua-

lité requise ne s'est presentée à eux pour lesdites charges, soit à cause de la distance des lieux, ou que nous n'avons point destiné de fonds pour leur gages, nous requerant pour le bien et soulagement de nosdits sujets qui nous plût, en attendant que lesdites charges fussent remplies, commettre telles personnes que bon nous semblerait en chacune desdites Isles, pour juger et terminer souverainement et en dernier ressort les procès et différens meus et à mouvoir sur lesdites appellations, corriger et infirmer lesdites sentences ou les confirmer, si besoin est.

« A ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, et désirant pourvoir au bien et soulagement de nos dits sujets suivant l'exigence des cas, Nous par ces présentes signées de nostre main, de l'advis de la Reyne Régente nostre très honorée Dame et Mère, avons déclaré, statué et ordonné, déclarons, statuons, et ordonnons, voulons et nous plaist, que tous les procès et différens tant civils que criminels, meus et à mouvoir entre nos dits sujets les habitans des Isles de l'Amérique, sur les plaintes et appellations interjettées des sentences et jugemens rendus, ou qui se rendront cy-après par les juges des dites isles, seront jugez et terminez respectivement en chacune des dites Isles par celuy qui commandera pour lors en icelle, appelez avec lui le nombre de graduez requis par nos ordonnances, si tant y en a dans son Isle ; et au-deffaut de graduez jusqu'au nombre de huict des principaux officiers et habitans d'icelle chacun à leur égard, et ce sans aucun frais : et pour cet effet, afin que nosdits sujets sçachent devant qui ils doivent pourvoir : voulons que huictaine après la publication et enregistrement des présentes au greffe de la justice ordinaire, les Gouverneurs de chacun des dites isle nomment ceux qui les doivent assister en l'administration de ladite justice, pour s'assembler à certain et competant jour et heure, au lieu qui sera par eux advisé le plus commode, au moins une fois le mois, sans qu'il soit besoin de prendre autre Procureur pour nous ou greffier que ceux de la justice ordinaire, qui seront tenus de faire registres distincts et séparez de ce qui se traitera devant les premiers juges ou devant ledit conseil, et le tout jusques à ce que nous ayons pourvu aux charges de la justice souveraine, et qu'autrement en ait esté par Nous ordonné. »

Premiers membres du conseil souverain. — Lutte pour chasser le Gouverneur-général. — Houël s'empressa de nommer les membres du conseil souverain et désigna ceux qu'il pensait devoir l'aider à se débarrasser du gouverneur général et qui étaient : de Leumont, intendant général, de Saboüilly, major

général de toutes les îles, La Ramé, capitaine ; du Mé, capitaine ; de la Bazilière, capitaine ; du Pont, major ; Trezel, du Puys, Desmiers, habitants notables ; Chevrolier, procureur général.

Dès le lendemain, il commença la lutte contre de Thoisy. Il se fit présenter par Desmiers une requête tendant à l'annulation de la procédure instruite, d'après ses ordres, par le lieutenant du Grand Prévot, contre Tréval et Lonvilliers de Poincy, neveux du commandeur, faits prisonniers lors de l'expédition dirigée contre Saint-Christophe.

L'esprit de sédition allait embraser toutes les îles, et Houël qui l'avait déchaîné, l'attisera jusqu'à ce qu'il eut reussi à s'affranchir de l'autorité du lieutenant-général du roi.

De Poincy, retenait prisonnier du Parquet, gouverneur de la Martinique. Il voulut profiter de cette circonstance, pour mieux assurer sa domination. Un accord avec les habitants de cette île lui parut nécessaire. Il leur dépêcha un capitaine de la Rochelle, Boutain, porteur d'instructions séditieuses. Mais à peine débarqué il fut arrêté et de Thoisy ordonna de lui faire immédiatement son procès. De Leumont, incité par Houël, intervint pour demander à ce que le procès fut instruit et jugé par de Boisfaye, lieutenant du Grand Prévot.

Cette démarche avait pour but de retirer au besoin à de Thoisy, l'appui des magistrats de la Martinique, qu'on voulait indisposer contre lui en leur laissant croire que le lieutenant-général, n'ayant aucune confiance en leur intégrité, leur avait retiré le jugement de l'affaire. En même temps, pour se ménager de Poincy, Houël faisait prononcer par le conseil souverain de la Guadeloupe l'annulation de la procédure dirigée par la grande prévoté contre les neveux de Poincy.

De Thoisy comprit alors le plan conçu par Houël et reconnut, mais trop tard, la faute qu'il avait commise de promulguer la déclaration du roi. Il se tint sur la défensive, entoura son logement, à la Basse-Terre, de fortes palissades, afin de se défendre contre toute attaque, et ordonna de poursuivre Desmiers.

Houël établi à la Capesterre, semait la dissension. La situation devint si alarmante que de Thoisy se vit dans la nécessité de rendre le 1er août l'ordonnance suivante :

« Sur l'avis que nous avons eu que plusieurs habitans, tant des nouveaux arrivés en cette Isle, que d'autres portés de zèle et affection au service du Roi, ont désiré voir nos provisions, de la charge de lieutenant général, dont il lui a plu nous honorer, n'ayant pas été présens lors que la copie en a été lue et enregistrée au greffe de cette sénéchaussée, nous en avons fait faire lecture dimanche 21 juillet dernier, en ce quartier de

la Basse-Terre, à la tête des compagnies ; et ensuite de ce, jugé à propos de faire assembler les compagnies de la Capesterre, et faire faire aussi lecture sur l'original de nos dites provisions, et par même moyen les informer des mêmes choses que nous leur avons dites de deça de notre propre bouche ; savoir que nous leur avons toujours déclaré que nous n'avons jamais eu intention que la commission du Grand Prévôt de l'hôtel de Sa Majesté, que nous avons apportée par le commandement exprès de la Reine Régente, et même par l'avis des seigneurs, servit contre les habitans de ces Isles, comme quelques-uns d'eux en avoient pris une fausse appréhension, mais seulement pour instruire les procès, concernant les crimes de lèse-majesté, commis par le sieur de Poincy, et ses adhérens, dont il n'y a point de juges en ces Isles qui en puisse prendre connoissance ; et attendu que telles ou semblables opinions fausses et dangereuses demeurent le plus souvent dans les esprits pour n'en être pas désabusés assez promptement, et qu'il est de notre devoir et charge d'y remédier, joint la nécessité des affaires présentes pendant la continuation desdites révoltes qui nous obligent de veiller davantage pour le repos du peuple, que si nous étions en pleine paix ; nous avons estimé nécessaire pour le service du Roi et l'utilité publique d'établir un conseil de guerre, qui sera composé des principaux officiers de milice, avec tels autres que nous jugerons à propos, lequel conseil se tiendra tous les premiers dimanches des mois, après le service divin, au fort de la Basse-Terre de cette Isle, lieu de notre résidence, à commencer le dimanche cinquième août ; et parce que l'incommodité des chemins, ou quelqu'autre indisposition, pourroit empêcher les plus éloignés d'y venir, ils en seront dispensés, notre intention étant de ne faire ledit établissement que pour le service du Roi, la commodité desdits officiers et le soulagement des peuples, afin de régler leurs différends sur l'heure. »

En même temps de Thoisy rendait une autre ordonnance, ainsi conçue :

« Nous, en vertu du pouvoir qui nous est donné par le Roi, prenant le fait et cause pour le Délégué dudit sieur Prévôt de l'Hôtel de Sa Majesté, et le lieutenant particulier de cette sénéchaussée, vu qu'ils n'ont agi que par notre commandement, et par les ordres de la justice ; que nous avons toujours déclaré, que nous n'avons jamais eu intention, que la commission dudit sieur Prévôt de l'Hôtel du Roi servît contre les Habitans, mais seulement pour l'instruction du procès du crime de lèse-majesté. commis par le sieur de Poincy, et par ses Adhérans, joint aussi que la Requête du nommé Desmiers est remplie de mensonges et expositions frivoles et imperti-

nentes, ainsi qu'il sera montré pardevant le Juge ordinaire, qui en doit seul connaître en première instance, jusqu'à ce qu'il ait rendu jugement sur icelle : et que d'ailleurs, ledit prétendu Conseil ne peut s'excuser de n'avoir pas député quelqu'un d'eux pardevers nous, au préalable que de donner ledit Arrêt sur les prétendues plaintes mentionnées par icelui, qui n'ont aucune vraisemblance de fondement ; faisons défenses aux Gens tenant ledit Conseil de troubler ni empêcher à l'avenir l'exécution de la Commission desdits Délégués du sieur Prévôt de l'Hôtel du Roi, concernant le crime de lèse-majesté, commis par le sieur de Poincy, et ses adhérans : et pareillement d'empêcher la continuation de l'instance, pendante par devant le sieur Normand, Lieutenant particulier, contre le nommé Desmiers, jusqu'à sentence définitive, sauf l'appel qui sera relevé où il appartiendra. Et pour les peines que peuvent encourir les auteurs dudit Arrêt donné sous fausse cause, et prétexte par attentat contre l'autorité royale blessée en notre personne ; et attendu qu'il est de notre charge d'informer Sadite Majesté de tels abus commis par ledit Conseil, dès le commencement de son établissement, outre que nous nous pourvoirons pardevers Sadite Majesté, pour en être par elle ordonné sur le tout, ainsi qu'elle verra bon être : ensemble pour faire confirmer le pouvoir qui nous est donné par Sadite Majesté, dans ladite Déclaration du 1er août 1645, et consentement desdits Seigneurs de présidor en icelui Conseil. »

Au bas de cette ordonnance se trouvait la déclaration suivante :

« Nous, Jean-François Parisot, sieur de Boisfaye, délégué de M. le Grand-Prévôt de l'Hôtel du Roi, demeurons d'accord de la déclaration dont copie est ci-dessus transcrite, signée de mondit sieur le général de Thoisy, et notifiée à sa requête au sieur Chevrolier, Procureur du Roi, au Conseil souverain de la justice souveraine de cette Isle, auquel Conseil nous déclarons d'abondant que notre intention n'a jamais été à l'exécution de notre commission, que d'instruire le procès concernant les crimes de lèse-majesté, par l'ordre des commandemens de mondit sieur le Général pour lesdits procès instruits, être envoyés à Sa Majesté pour les juger ou les faire juger par tels juges qu'il lui plaira de commettre. »

L'île était divisée : la guerre civile ne devait pas tarder à exercer ses fureurs, puisque Houël était décidé à tout. De Thoisy ne crut pas devoir pousser les choses aux dernières extrémités ; il avait besoin d'Houël pour conquérir son Gouvernement général, et, au lieu d'agir, il lui envoya un mémoire dont les conclusions portaient que :

Le Lieutenant du Grand-Prévôt agirait en toute liberté contre de Poincy et ses adhérents rebelles.

Le Lieutenant-général de S. M. aurait la présidence du Conseil souverain pendant son séjour à la Guadeloupe.

Houël lui obéirait et reconnaîtrait sa puissance et lui permettrait de faire sa résidence dans l'île jusqu'à son établisse- à Saint-Christophe.

Houël accepta d'abord ces propositions, puis se rétracta, et ordonnant à ses partisans de prendre les armes, il essaya d'intimider son supérieur en lui faisant accroire qu'il l'expulserait même par la force De Thoisy tenta une dernière démarche conciliatrice. Il quitta, sans armes, la Basse-Terre, accompagné de deux gardes et d'un gentilhomme de sa suite, appelé des Martineaux. Mais il s'arrêta à moitié route et envoya des Martineaux en ambassade auprès d'Houël. Ce dernier ne voulut accepter aucun accomodement et déclara qu'il emploierait la force ouverte pour chasser de Thoisy.

Les partisans d'Houël s'assemblèrent; il fut résolu qu'ils iraient attaquer le gouverneur-général. Le père du Tertre, curé de la Capesterre, essaya de calmer la sédition ; il fut maltraité, jeté dans un bourbier, et comme il persistait à rappler le peuple à ses devoirs, les conjurés, pour l'empêcher de parler, mirent à ses côtés deux esclaves qui couvraient sa voix en cornant à ses oreilles avec la trompe d'un lambi.

Le capitaine des milices, de la Bazilière, avait soulevé la Basse-Terre, et, posté sur une éminence, à une portée de mousquet de la maison du général, il attendait l'arrivée des habitants de la Capesterre, commandés par du Mé, et retenus par un débordement de rivières.

Thoisy avait écrit un billet à Houël pour lui déclarer qu'il le rendait responsable des malheurs qui allaient fondre sur la colonie. Il était brave, avait sous ses ordres deux cents hommes bien armés et résolus. Sa maison, entourée de fortifications, pourvue de vivres et de munitions, était défendue par huit pièces de canon. A la tête de vingt-cinq hommes seulement, il s'était précipité sur la Bazilière, qui, n'ayant pas osé soutenir le choc, avait immédiatement dispersé sa troupe.

Houël que la réflexion avait rendu plus sage, envoya auprès du général le père du Tertre et de Saboüilly.

Au moment de leur arrivée, ces envoyés, trouvèrent la maison de Thoisy cernée. De la Bazilière avait, en effet, réuni de nouveau ses hommes et préparait l'attaque. L'action était sur le point de commencer.

Saboüilly, après des efforts inouïs, réussit enfin à dissiper les révoltés qu'il renvoya dans leurs foyers. Il força les chefs

à l'accompagner auprès du général. Ils firent leur soumission et une paix précaire fut conclue, car Houël entretenait l'agitation.

Une nouvelle sédition était prête à éclater.

Sur ces entrefaites, arrivèrent des ordres de la Cour qui prescrivaient à tous les gouverneurs de rentrer dans le devoir.

De Thoisy s'empressa de les faire publier, s'imaginant qu'une pacification allait enfin donner le repos aux îles. Son illusion fut de courte durée.

1646. — *De Thoisy à la Martinique. Il est livré à de Poincy.* — Sa vie fut mise en danger par Houël. Aussi craignant de tomber sous un fer assassin, il s'embarqua furtivement le 31 décembre pour la Martinique. A peine arrivé dans cette île, il fut arrêté, conduit à Saint-Christophe et livré à de Poincy.

Lieutenant du Roi à la Grande-Terre. — Dans le courant de cette année, le Roi nomma, le 18 avril, pour son lieutenant à la Grande-Terre, Michel Bernard, sieur Delleviler, en fixant sa résidence au fort Saint-Louis, dans la rade du Petit-Cul-de-Sac.

CHAPITRE III.

Persécutions. — Transaction avec Patrocles. — Prise de possession de Marie-Galante, des Saintes, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy. — La Compagnie vend les colonies. — La Guadeloupe acquise par de Boisseret qui en retrocède la moitié à Houël. — Maison fortifiée. — Les Hollandais à la Guadeloupe. — Sucre. — Culture de la canne. — Législation sur les sucres. — Prospérité des colonies. — Prospérité de la Métropole et mouvement commercial en 1790. — Ligue générale des Caraïbes. — Départ d'Houël pour la France. — Heureuse administration de son frère. — Une flotte anglaise en vue. — Paix avec les Caraïbes un instant compromise.

1647. *Persécutions.* — Houël avait enfin réussi ! De Thoisy avait été forcé d'abandonner une terre où il était un obstacle pour son inférieur. Mais le départ du général ne ramena pas la tranquillité à la Guadeloupe.

Toute autorité qui sème le désordre et la sédition a des complices qui lui font payer cher la victoire. Les complices d'Houël, accusé lui-même de les avoir incités, se précipitèrent sur les habitants qui avaient défendu de Thoisy, pillèrent leurs habitations et se livrèrent sur leurs personnes aux outrages les plus sanglants.

De la Ramée, premier capitaine des milices, d'une intégrité connue et d'une inviolable fidélité au service du Roi, fut roué de coups. Sa case pillée, on lui enleva ses esclaves, on fit évader ses engagés, on tua tous les animaux attachés sur son habitation, puis on le chassa de l'île sans qu'il eût même un rôle de petun pour payer son passage. « Ainsi, dit le père du Tertre, du plus accomodé de l'isle, on le rendit le plus misérable, et il ne luy resta des travaux incroyables qu'il avoit soufferts dans les Isles, et de tout ce qu'il avoit pû amasser depuis quinze ans, que la gloire d'estre persécuté et réduit à la besace pour l'intérest du Roy. »

De la Roche, aide-major de l'île, fut condamné à servir d'esclave à la Compagnie pendant vingt mois, après avoir été dépouillé de tous ses biens.

L'île offrait le spectacle d'une épouvantable confusion et Houël sut en tirer profit pour se débarrasser de ses principaux complices, dont les richesses excitaient ses convoitises.

« J'ay entre les mains, écrit le père du Tertre, une Lettre en original du sieur Garderas, envoyée à Paris au sieur de la Ramée, où luy décrivant « l'état pitoyable de la Guadeloupe « pendant ces broüilleries, il luy mande. Il vous sera pour « advis que les affaires de la Guadeloupe sont en tres mauvais « estat, jusqu'à ce point que la plus grande partie des habitans « en voudroient estre dehors, tous les jours ils se dérobent, « et enlevent tous les canots qu'ils peuvent attraper. Votre « grand amy de la Baziliere, capitaine de l'Isle, a esté pendu « et étranglé par son cou avec son cousin Roulet, et le beau-« frère de Roulet ; Jean l'Ecossois, qui a esté le bourreau, « estoit condamné aussi bien que les autres, mais il en a été « quitte par le moyen de son office ; huict autres ont été « fustigez, estampez de la marque de l'Isle, et bannis. Je n'en « puis sçavoir le nom au vray, on tient que toute la Basse-Terre « estoit de la caballe ; le sujet pourquoy on les a fait mourir, « n'est autre, que M. Houël craignoit que la Baziliere ne « découvrit toutes ses ruses et stratagesmes qu'il avoit dressées « à l'encontre de M. de Thoisy ; ainsi est le bruit et le commun « dire des babitans de la Guadeloupe.... »

Du Pont, le greffier complaisant du Conseil souverain, le plus fidèle exécuteur des volontés d'Houël ne fût pas épargné, et il fut exilé.

La plus illustre victime d'Houël fût D'Orange, l'un des plus anciens habitants de l'île, dont la maison et les biens appartenaient aux pauvres et dont la large hospitalité ne faisait jamais un mécontent.

Ce vertueux habitant s'était attiré d'une manière particulière la haine de celui qui avait déchaîné tant de maux sur la colonie. Il avait osé montrer la douleur qu'il en ressentait et déclarer qu'il n'en voyait le terme que dans le retour de de Thoisy. Ce fut un crime aux yeux d'Houël, qui, après lui avoir donné sa case pour prison, le fit arrêter, conduire à la Basse-Terre.

Emmené devant le Gouverneur, ce dernier, transporté de colère, le roua de plus de deux cents coups de cannes, puis le fit enfermer au corps de garde, chargé de fers, aux pieds et aux mains et ordonna de commencer son procès.

Les religieux dominicains, pris de pitié devant l'infortune de cet homme de bien, intervinrent en sa faveur. Houël en fût irrité et essaya d'amener les habitants à demander leur expulsion de l'île. Quand il crut que sa machination avait chance d'aboutir, il réunit le Conseil souverain, dont les membres n'étaient malheureusement que trop disposés à exécuter ses volontés. L'expulsion fut mise en délibération et accordée.

Pendant la rédaction de l'arrêt, une caravelle espagnole

arriva en rade, battant pavillon hollandais, et enleva, après avoir tiré huit ou dix coups de canon, le navire sur lequel on devait embarquer les religieux, et à bord duquel se trouvait alors de Leumont, intendant général de la Compagnie.

Au bruit des coups de canon, Houël et les membres du Conseil quittèrent la salle des délibérations, et la rédaction de l'arrêt resta inachevée.

Quant au malheureux D'Orange, un arrêt rendu quelques jours après, le condamna à une amende de deux mille livres de petun et à perdre un nègre que Houël lui avait vendu.

Ces désordres affligeants ne désolaient pas seulement la Guadeloupe ; la Martinique, privée de son gouverneur, prisonnier à Saint-Christophe, était soulevée et voulait se soustraire au joug de la Compagnie. A Saint-Christophe, de Poincy, rebelle à son Roi, persécutait tous les habitants qui n'embrassaient pas son parti.

De Poincy maintenu lieutenant-général à Saint-Christophe. — De Thoisy à la Guadeloupe et à la Martinique. — A cette époque, la France subissait toutes les horreurs d'une guerre civile, et son action sur les gouverneurs des îles ne pouvait être exercée avec vigueur. La cour, ignorant encore l'emprisonnement de de Thoisy, mais saisie de nombreuses plaintes, pensa que, par des ménagements, elle arriverait à faire cesser les troubles. De Poincy, d'un autre côté, avait sollicité un délai pour mettre ordre à ses affaires, en conservant cependant ses fonctions de lieutenant-général du Roi.

En conséquence un arrêt du Conseil d'État du 25 février 1647 maintint pour une année encore de Poincy dans sa charge de lieutenant-général, dont l'exercice ne devait s'étendre que sur le territoire de Saint-Christophe. De Thoisy, pendant le même temps, avait l'exercice de ses pouvoirs sur les territoires de la Martinique et de la Guadeloupe. Ce délai expiré, son commandement s'étendait sur Saint-Christophe.

L'arrêt, en fixant à la Guadeloupe le chef-lieu du Gouvernement général, ordonnait à de Thoisy et à Houël de vivre en bonne intelligence et prescrivait l'élargissement de du Parquet.

De Poincy refuse l'accomodement et embarque de Thoisy pour la France. — De Poincy n'accepta pas cet accomodement. Des habitants prirent les armes pour délivrer de Thoisy, enfermé dans la prison de Saint-Christophe. De Poincy, averti, fit envelopper cette prison, pendant la nuit, par trois cents hommes, et fit immédiatement embarquer de Thoisy sur le navire du capitaine Mansel, qui fit voile sans désemparer pour la France, où il arriva le 17 mai.

Accomodements en argent. — La Cour accepta le fait accom-

pli et toute cette affaire se termina par des arrangements d'argent. De Poincy paya à de Thoisy quatre-vingt-dix-mille livres et Houël, soixante et un mille sept-cent-quinze livres.

Nouvelle persécution. — Le départ de de Thoisy ne ramena point la tranquillité. Ses partisans, à la Guadeloupe, furent en proie à une nouvelle persécution. Ils furent bâtonnés, emprisonnés, ruinés, bannis. De Saboüilly gênait particulièrement Houël, qui craignait en lui un remplaçant. Tout fût mis en œuvre pour l'amener à quitter l'île, mais ce dernier dédaigna la persécution de son ennemi, brava ses menaces de mort et ne s'éloigna que lorsqu'il le voulut.

Saint-Christophe, la Guadeloupe et la Martinique étaient si profondément troublés qu'on n'y reconnaissait plus ni l'autorité de la Compagnie ni celle du roi.

Prise de possession de Marie-Galante. — De la Fontaine et Camo, expulsés de Saint-Christophe, s'étaient rendus en France, et après avoir exposé la situation pitoyable des îles, avaient fait, le 8 février 1647, des accords avec la Compagnie pour fonder avec tous les exilés un établissement dans l'île de Marie-Galante.

Située sous le 16° 3′ de latitude Nord, prise du Cap-Nord, et le 63° 29′ de longitude Ouest de Paris, Marie-Galante, éloignée de six et huit lieues des deux terres de la Guadeloupe, est placée au vent de toutes les îles françaises, Elle est de forme presque circulaire ; sa circonférence est d'environ quatorze lieues ; sa longueur du Nord au Sud de quatre lieues, sa largeur de trois lieues et demie et sa superficie de 15,344 hectares. Elle paraît plate de loin, mais quand on la range, on s'apercoit que son intérieur est traversé de l'Est à l'Ouest par une série de mornes, désignée depuis sous le nom *Barre de l'île,* et dont l'élévation ne dépasse pas deux cents mètres. Quelques ruisseaux peu considérables découlent de ces mornes. Les plus importants ont été appelés *Rivière-Saint-Louis* et *Rivière-du-Vieux-Fort.*

Sa côte sous le vent, ou Basse-Terre, est très saine. Sa côte Sud et une partie de celle de l'Est sont enveloppées par une ligne de cayes interrompue par des passes. La côte Est, depuis la pointe *Le Cap* jusqu'au Sud de la pointe *Boireau*, forme de magnifiques falaises au pied desquelles la mer se brise en mugissant ou en se précipitant dans des gouffres profonds. Ces falaises ont été désignées sous le nom de *Sarragot.*

Ni de la Fontaine ni Camo n'avait de l'argent, la Compagnie ne voulut pas faire des avances. La colonisation de Marie-Galante ne put s'effectuer. De la Fontaine alla s'établir à la Marti-

nique. Camo se rendit à Cayenne, où il mourut en explorant le fleuve Orénoque.

1648. La prise de possession de Marie-Galante fut faite le 8 novembre 1648 par Houël, malgré les défenses de la Compagnie.

Une cinquantaine d'hommes, sous la conduite d'un chercheur d'aventures, avide de fortes émotions, vinrent s'établir sur le rivage d'une baie située dans le Nord-Ouest de l'île, et depuis appelée baie du Vieux-Fort.

Lefort, chef de cette expédition, avait pris une grande part dans les troubles de la Martinique et s'était battu pour maintenir le pouvoir de du Parquet. Avant de défricher des terres, il érigea un petit fort pour défendre la colonie naissante contre les incursions de l'ennemi. Les nouveaux colons choisirent ensuite les emplacements de leurs habitations, abattirent les arbres, et commencèrent leurs plantations.

Les fonctions de chef paisible d'une colonie agricole ne convenaient pas à Lefort. L'ennui s'empara de lui, et il s'embarqua avec plusieurs de ses hommes pour retourner à la Martinique.

La colonie fut réduite à une trentaine d'hommes que Houël put maintenir dans l'île pour ne pas perdre ses droits de possession.

En 1653, une barque de la Martinique atterrit à la Dominique. Les hommes qui la montaient exercèrent leurs brutales passions sur des femmes et de jeunes filles caraïbes. Les Caraïbes, irrités, résolurent d'en tirer vengeance sur les Français. Une expédition fut préparée contre les habitants de Marie-Galante qui furent tous traîtreusement assassinés.

A la nouvelle de ce massacre, Houël envoya son frère à Marie-Galante, où il débarqua le 20 octobre avec cent hommes. Un spectacle horrible se présenta à sa vue. Les corps des habitants, entièrement pourris, étaient étendus sur le rivage. Les têtes des victimes, brisées à coups de boutou, séparées du tronc, avaient été fixées sur des pieux, le long du rivage.

Le chevalier Houël, après avoir donné la sépulture à ces débris informes, abandonna ce lieu, où il n'avait pas trouvé les Caraïbes qui avaient pris la fuite à son approche. Il alla s'établir sur une pointe de roche, située au Sud-Ouest de l'île à l'entrée des Basses. Il y éleva, en trois mois, une forteresse qui avait quatre grands corps de logis environnant une cour avec une demi-lune à l'entrée. Des habitants vinrent s'établir sous la protection de ce fort, et le bourg appelé *Marigot ou Grand-Bourg* s'éleva autour de la citadelle.

La partie de l'île abandonnée fut appelée *Vieux-Fort-Saint-Louis*.

Le chevalier Houël parcourut Marie-Galante et brûla les carbets et les toubanas des Caraïbes ; il revint à la Guadeloupe après avoir confié à de Blagny le commandement de la garnison.

Les Caraïbes, en pleine paix, avaient massacré des Français. Leur crime atroce ne pouvait rester impuni. Houël envoya contre la Dominique cent hommes des plus vaillants, sous les ordres du capitaine de milice du Mé. Les Sauvages se défendirent héroïquement, mais furent vaincus. Ils continuèrent cependant leurs attaques contre Marie-Galante, et osèrent même débarquer aux Saintes. Ils éprouvèrent des pertes si cruelles qu'ils cessèrent leurs incursions et ne tardèrent pas, sans qu'il y eût traité de paix, à venir trafiquer sans opposition à la Guadeloupe.

Les progrès de la colonisation furent très lents à Marie-Galante. Cependant elle fut bientôt divisée en trois quartiers : *Grand Bourg* ou *Marigot*, au Sud ; *Capesterre*, à l'Est, et *Vieux-Fort Saint-Louis*, au Nord Ouest.

Lorsque le café y fut introduit, il devint la principale production, on y substitua ensuite le sucre et le coton.

Les habitants se livrèrent avec succès à l'élève du bétail et possédèrent, en peu de temps, de nombreux troupeaux de bœufs, de moutons et de chevaux d'une race très estimée.

Les fruits de cette île ont plus de saveur que ceux de la Guadeloupe.

La rade de Saint-Louis est la moins mauvaise de Marie-Galante, mais toutes les affaires se traitent au Grand-Bourg, petite ville fort jolie et bien bâtie.

Des gouverneurs particuliers furent placés à la tête de cette île jusqu'à la révolution, mais ils n'exerçaient aucun pouvoir politique, étant placés sous les ordres du gouverneur de la Guadeloupe.

Le premier fut d'Aubigné, nommé le 31 mars 1645, qui n'ayant pu exécuter le traité passé avec la Compagnie, fut remplacé par de la Fontaine et Camo. Ces derniers ne vinrent pas à Marie-Galante.

La Compagnie des Indes occidentales nomma, en 1665, comme gouverneur, de Théméricourt, fils de Boisseret, qui fit ériger l'île en marquisat pour lui et ses frères.

Le premier gouverneur pour le roi fut le marquis de Maintenon d'Angènes, remplacé, en 1686, par le chevalier Auger. Les autres gouverneurs jusqu'à la prise de l'île par les Anglais furent de Laurière (1695), de Boisfermé (1696), de Poincy.

En 1763, les gouverneurs particuliers furent supprimés, Marie-Galante fut dirigée par un commandant et un aide-major.

Le premier commandant fut M. de Joubert. Une ordonnance du 20 décembre 1783 donna au commandant le titre de commandant particulier. Au moment où éclata la révolution, le commandant particulier de Marie-Galante était le marquis de Ségur d'Aguesseau.

Houël avait fait occuper le groupe d'îlôts des Saintes le 18 octobre 1648, par le capitaine de milice du Mé et trente hommes.

Prise de possession des Saintes. — Ces îlots sont situés sous le 15° 54′ 30″ de lattitude Nord, et sous le 64° 1′ 40″ de longitude Ouest de Paris et s'appellent *Terre-d'en-Bas*, *Cabris*, *Terre-d'en-Haut*, *Percée*, *Grand-Ilet*, *la Coche*, *les Augustins*. Ils ont été formés par deux volcans dont la prompte extinction n'a pas permis à leurs éjections de combler les intervalles qui les séparent.

Ce groupe a deux lieues de longueur de l'Est à l'Ouest, une lieue de largeur et une superficie de 1,256 hectares.

La plus grande de ces îles, la *Terre-d'en-Haut*, située au vent, a une forme longue et irrégulière et constitue avec l'*Ilet à Cabris*, placé au Nord-Ouest, une rade vaste et sûre, cratère démantelé du volcan oriental, à l'abri de tous les vents, excepté ceux de l'Ouest, qui sont rares, et à laquelle on parvient par deux passes excellentes, nommées depuis celle du Nord : *Passe-de-la-Baleine* ; celle de l'Ouest : *Passe-du-Pain-de-Sucre*. Cette rade est entourée de pitons conoïdes, dont le plus élevé, situé dans la Terre-d'en-Haut à 316 mètres d'élévation.

La Terre-d'en-Bas, ou sous le vent, située dans l'Ouest-Sud-Ouest de la Terre-d'en-Haut, est à peu près ronde, et possède un morne assez élevé qui a 284 mètres de hauteur.

Le sol des Saintes est très montueux et assez aride ; celui de la Terre-d'en-Haut, qui possède une source, tarissant dans les grandes sécheresses, est la plus fertile. Cette île a depuis reçu tous les établissements des Français. On y a établi toutes les fortifications, notamment le fort Napoléon, dont la puissance l'a fait surnommer le Gilbraltar des Antilles.

Sur l'îlet à Cabris on a érigé le fort Joséphine, depuis converti en maison centrale de force et en lazaret.

Les insulaires des Saintes, s'étant particulièrement adonnés à la pêche, sont devenus des marins expérimentés et courageux.

Deux églises avaient été construites à la Terre-d'en-Haut et à la Terre-d'en-Bas. Celle de la première subsiste seule aujourd'hui.

Pendant cette même année, l'île de Saint-Martin fut occupée.

Prise de possession de Saint-Martin. — Située sous le 18° 4′ 26″ de latitude Nord, et sous le 65° 25′ 34″ de longitude

occidentale, cette île, distante de la Guadeloupe de 45 lieues, a 18 lieues de circuit, six lieues de longueur et cinq lieues de largeur. Elle contient environ 9,970 hectares de terre, est hachée de mornes gracieux dont le plus élevé n'excède pas 1,800 pas de hauteur et dont quelques-uns surplombent à la mer. Elle possède quelques jolies petites plaines. Son sol léger, pierreux et sec, est d'une fertilité étonnante quand il est arrosé par des pluies abondantes. L'île renferme environ trente sources d'eau saine et potable et quatre ravines qui ne tarissent jamais. Ses salines considérables forment sur les côtes des culs-de-sac profonds, repaires d'une quantité prodigieuse de tortues, de lamentins et d'autres poissons. Ces culs-de-sac offrent d'excellents mouillages aux navires. Le seul port où les navires puissent hiverner est situé sur la côte du Sud et a été désigné sous le nom d'*Etang-aux-Huîtres*. On y pénètre par une embouchure large d'environ 170 mètres, avec une profondeur de douze pieds. Son plus bas fond a dix pieds de profondeur. Il ne peut recevoir que des bâtiments de cent tonneaux.

La baie sur le rivage de laquelle s'élèvera le bourg français a la forme d'un demi-cercle, ayant près d'une lieue de circuit. Le mouillage est bon et les navires de 200 tonneaux, chargés en plein, peuvent mouiller à portée de pistolet de la terre ; ceux de 300 tonneaux à deux portées de pistolet, et les vaisseaux et frégates à portée d'un canon de 18. Cette baie prendra le nom du bourg et s'appellera rade du *Marigot*

Une baie plus profonde, appelée *Philisbourg*, deviendra la rade des Hollandais, qui y bâtiront leur ville. Elle est moins grande que celle du Marigot, mais une barre qui existe à la portée d'un canon de 4 et sur laquelle il n'existe que huit pieds d'eau, empêchera le mouillage des navires chargés ayant 500 tonneaux à 50 brasses de terre. Les Espagnols et les Hollandais y avaient fait leurs premiers établissements.

L'étang le plus considérable de cette île est celui de *Simpson's-Bay*, qui a environ trois lieues de circuit. Ses eaux profondes contiennent une quantité de poissons et donnent la possibilité d'en faire un des plus beaux ports du monde. Il n'est séparé de la baie du Marigot que par une langue de sable de vingt toises de largeur, traversée par un chenal qui permettrait aux navires de se rendre de l'étang à la baie, si des amoncellements de sable ne l'obstruaient. Une passe étroite donne accès à la mer du côté de la partie hollandaise.

L'étang d'*Orléans*, situé à l'Est, a environ deux lieues de circonférence, est très poissonneux, mais ne peut porter que des pirogues.

Les autres étangs sont beaucoup moins grands, et tous, lors-

qu'ils ont brisé le banc de sable qui les sépare momentanément de la mer, fournissent d'excellents poissons et particulièrement des chevrettes d'un goût exquis.

Le climat de Saint-Martin est très tempéré. On n'y éprouve point les brusques changements de température qui se font remarquer dans les îles plus grandes ; par conséquent, il est plus sain, n'est pas en proie aux fièvres épidémiques. Aussi l'acclimatement des Européens s'y fait-il presque sans danger

Saint-Martin avait été occupé en 1638 par les Français. Ils en avaient été expulsés par les Hollandais, qui s'en étaient emparés, cette même année, par suprise, et y avaient construit un fort. Cet établissement porta ombrage aux Espagnols, qui vinrent l'attaquer avec une armée de neuf mille hommes. Après une résistance de six semaines, les Hollandais se virent réduits à capituler et furent expulsés à leur tour de l'île. Les vainqueurs, reprenant leur droit de propriété, construisirent de nouvelles fortifications, creusèrent des citernes et y tinrent garnison. Mais les dépenses occasionnées pour la conservation du fort et l'entretien des soldats s'élevaient annuellement à plus de cent mille écus. Les Espagnols, au bout de dix ans, se lassèrent d'acquitter une somme aussi considérable pour un pays qui ne produisait rien. Ils résolurent de l'abandonner et ils exécutèrent leur projet après avoir démoli le fort et les citernes.

Parmi les soldats de la garnison se trouvaient un nommé Fichot et trois autres aventuriers français. Ils avaient concerté entre eux de prendre possession de l'île au nom de la France et s'étaient refugiés dans les bois pendant l'opération de l'embarquement. Les Espagnols partis, nos quatre Français quittèrent leur cachette et se dirigèrent vers le rivage. En route ils rencontrèrent un mulâtre, qui s'adjoignit à eux. Arrivés au bord de la mer, ils furent surpris d'y trouver cinq hommes. C'étaient des Hollandais que la même pensée avait retenus dans l'île.

Les deux petites troupes engagèrent des pourparlers. Il fut décidé que les deux nations se partageraient Saint-Martin et que les Hollandais se rendraient à Saint-Eustache d'abord, puis à Saint-Christophe, pour prévenir les gouverneurs hollandais et français de l'abandon de l'île par les Espagnols et de la nouvelle prise de possession.

Les Hollandais effectuèrent le voyage sur un pripri. Adriensen, gouverneur de Saint-Eustache, ne fit pas avertir de Poincy, délivra le 14 février 1648, une commission pour commander à Saint-Martin, au capitaine-major Martin Thomas. Ruyter, qui se trouvait alors à Saint-Eustache, opéra le transport de la colonie.

Fichot ne tarda pas à se convaincre que les Hollandais

n'avaient pas donné connaissance à de Poincy de l'accord conclu entre eux et les Français. Il fut assez heureux pour lui faire parvenir une lettre où tous les faits accomplis étaient exactement rapportés. De Poincy, ne doutant pas de la bonne foi des Hollandais, envoya trente hommes, sous les ordres du gentilhomme de la Tour, pour prendre possession de la partie réservée à la France.

Les Hollandais, beaucoup plus nombreux, s'opposèrent au débarquement, prétendant qu'ils étaient les seuls possesseurs de l'île en vertu de la commission délivrée à Martin Thomas.

La Tour n'avait pas assez de forces pour mettre les Hollandais à la raison. Il se vit contraint de retourner à Saint-Christophe.

De Poincy délivra, le 16 mars, une commission à son neveu, le chevalier de Lonvilliers Poincy, gouverneur de Saint-Christophe, à l'effet d'établir les Français à Saint-Martin et de combattre les Hollandais. Trois cents hommes furent placés sous ses ordres. Le chevalier mouilla le 17 devant Saint Martin et expédia immédiatement au gouverneur Martin Thomas un de ses officiers porteur de l'ultimatum des Français : la remise instantanée de la partie française ou la guerre et l'expulsion.

Les Hollandais, devant une aussi énergique détermination, acceptèrent une négociation pour régler les intérêts des deux nations. Les Français opérèrent leur débarquement ; des pourparlers eurent lieu et les chefs se réunirent sur le plateau d'une montagne, qui depuis a été appelée la *Montagne des accords.*

Le traité suivant fut conclu :

« Aujourd'hui 23 mars 1648 sont convenus Messieurs Robert de Lonvilliers, escuyer, sieur dudit lieu, Gouverneur de l'Isle Saint-Martin, pour Sa Majesté Très-Chrétienne, et Martin Thomas, aussi Gouverneur de ladite Isle, pour Messieurs le prince d'Orange et Estats d'Hollande ; et Messieurs Henry de Lonvilliers, escuyer, sieur de Bennevent et Savinien de Courpon, escuyer, sieur de la Tour, lieutenant-colonel en ladite Isle et Messieurs David Coppin, lieutenant d'une compgnie holandoise, et Pitre Vanreun-Hus, aussi lieutenant d'une compagnie des susdits, qui de part et d'autres ont accordé, et par ces présentes accordent:

« I. Que les François demeureront dans le quartier où ils sont à présent habitez et habiteront tout le costé qui regarde l'*Anguille*.

« II. Que les Holandois auront le quartier du Fort, et terres qui sont à l'entour d'iceluy du costé du Sud.

« III. Que les François et Holandois habituez dans ladite isle vivront comme amys et alliez par ensemble, sans qu'aucuns ny

de part ny d'autres se puissent molester, à moins que de contrevenir au présent Concordat, et par conséquent punissable par les loix de la guerre.

« IV. Que si quelqu'un, soit François, soit Holandois, se trouve en délict, ou infraction des conventions, ou par refus aux commandemens de leurs supérieurs, ou quelqu'autre genre de faute, se retiroit dans l'autre nation, les dits sieurs accordans s'obligent à le faire arrester dans leur quartier, et le représenter à la première demande de son Gouverneur.

« V. Que la chasse, la pesche, les salines, les rivières, étangs, eaux douces, bois de teinture, mines ou minéraux; ports et rades, et autres commoditez de ladite Isle seront communes, et ce pour subvenir à la nécessité des habitans.

« VI. Permis aux François qui sont à présent habituez avec les Holandois de se ranger et mettre avec les François, si bon leur semble, et emporter leurs meubles, vivres, moyens et autres ustensiles, moyennant qu'ils satisfassent à leurs dettes ou donnent suffisante caution : et pourront les Holandois en faire de mesme aux mesmes conditions.

« VII. Que s'il arrive des ennemis pour attaquer l'un ou l'autre quartier, lesdits sieurs concordans s'obligent à s'entre aider et prêter secours l'un à l'autre.

« VIII. Que les limites et partition de ladite Isle, qui se doivent faire entre les deux Nations, seront remises par devant Monseigneur le général des François et le Gouverneur de Saint-Eustache, et les députez qui seront envoyez pour visiter les lieux, et après le rapport fait, diviser leurs quartiers, et y procéder comme dit est.

« IX. Que les prétensions que l'on peut avoir de part et d'autre seront remises par devant le roy de France et Messieurs de son Conseil et Messieurs le prince d'Orange, et les Estats d'Holande. Cependant ne pourront lesdits concordans fortifiez ny d'une part ny d'autre, à moins de contrevenir audit Concordat, et de souffrir tous dépens, dommages et intérests, vers l'autre partie. »

Cet accomodement fait, de Longvilliers revint à Saint-Christophe et de la Tour fut nommé gouverneur de Saint-Martin.

Mais avant son départ il fixa les limites des deux nations. Il fut convenu que des Français et des Hollandais, établis en une commission, partiraient d'un point fixé, en se tournant le dos. Que le point de départ formerait la frontière d'un côté et que de l'autre côté la limite serait fixée au point où la rencontre s'opérerait, en effectuant le tour de l'île. Ce projet fut mis à exécution. Le départ eut lieu en un point de l'Etang-aux-Huîtres, qui donnait les trois quarts de cet étang aux Français, et la rencontre eut lieu aux terres basses, dans

l'anse appelée Cupican par les Hollandais, cul Picard ou du Coup par les Français. Ce partage accordait aux Français la propriété des deux tiers de l'île. La frontière aux terres basses se trouve précisément en un endroit où l'anse Cupican, dans la mer, se creuse plus profondément, tandis qu'une autre anse creusée par Simpson's Bay, resserre la côte. Cet étranglement produit une langue de terre assez étroite, au milieu de laquelle se trouve un petit étang dont une pointe seule pénètre sur le territoire hollandais.

La partie française fut divisée en quatre quartiers, appelés Marigot, Colombier, Grand-Case et Orléans. Le bourg fut érigé sur la plage de la baie du Marigot, au pied d'un morne ayant environ 300 pieds de hauteur sur lequel fut construit un fort susceptible de recevoir dix-huit canons et de loger une garnison de cent hommes, mais commandé par un morne situé à quatre mille deux cents pieds de distance et d'un accès facile.

Le bourg de la partie hollandaise, appelé Philipsbourg, fut construit au S.-O. de l'île, sur un banc de sable situé entre la mer et la plus grande saline de Saint-Martin. Il fut protégé, au Sud, par une batterie désignée sous le nom de Saint-Pierre, et, au Nord et à l'Ouest, par les forts d'Amsterdam et de Guelderland. Ce dernier a été bâti sur un morne ayant près de 1,200 pieds de hauteur et il commande l'autre fort et la batterie.

Prise de possession de Saint-Barthélemy. — De Poincy prit aussi possession, en 1648, de l'île de Saint-Barthélemy, située sous le 17° 55′ 35″ de latitude Nord, et 65° 10′ 30″ de longitude occidentale. Sa proximité de Saint-Christophe, dont elle n'est éloignée que de six lieues, et la commodité de la rade, exposée cependant aux vents du Nord et de l'Ouest, engagèrent le Gouverneur général des Antilles à y planter le drapeau de la France.

Saint-Barthélemy n'a que huit lieues de tour et des côtes dangereuses. Son sol n'est qu'un sable aride, hérissé de tous côtés de mornes stériles. Cette île n'a ni sources, ni rivières, et la pluie l'arrose très rarement.

Jacques Gente y fut envoyé avec 58 hommes.

Saint-Martin et Saint-Barthélemy furent vendus, en 1651, à l'Ordre de Malte. La dernière île prit alors quelqu'accroissement. Des habitations y furent fondées, sur lesquelles des habitants de Saint-Christophe placèrent des Français et des nègres, dirigés par des commandeurs. Cette prospérité excita les convoitises des Caraïbes, qui firent, en 1656, irruption dans l'île, massacrèrent presque tous les habitants et dévastèrent les habitations.

Saint-Barthélemy fut alors abandonné. La paix commençant

à s'établir avec les Caraïbes, de Poincy le fit de nouveau occuper, en 1659, par trente Français. Des habitants vinrent y défricher les terres, et, en 1664, la population s'élevait à cent hommes qui gagnaient difficilement leur vie, en travaillant le bois de gayac avec lequel ils confectionnaient des petits ouvrages qui furent recherchés. Cette île, achetée, en 1665, par la Compagnie française, en même temps que Saint-Christophe, fut réunie au domaine royal en 1674 et attachée au Gouvernement de la Guadeloupe. Elle fut alors dirigée par un aide-major, placé sous les ordres immédiats du commandant de Saint-Martin.

Cédé à la Suède, en 1784, Saint-Barthélemy, déclaré port libre, en 1785, vit quelques négociants venir s'établir sur le rivage de son port et commencer la fondation de la petite ville de Gustavia.

La peste. — Pendant que les Français étendaient leur domination dans l'archipel, nos îles furent visitées, en 1648, par un fléau épouvantable.

Des navires introduisirent la peste à Saint-Christophe. En dix-huit mois, elle fit périr près du tiers de la population. « Cette peste, appelée Epidymie, dit du Tertre, causoit à ceux « qui en estoient attaquez un mal de teste fort violent, une « debilité générale de tous les membres, et un vomissement « continuel, de sorte qu'en trois jours elle mettoit un homme « au tombeau. »

Un navire de la Rochelle la transporta à la Guadeloupe où elle exerça les mêmes ravages. Presque tous les religieux périrent, et des trois qui survivaient, en octobre 1649, le père Mathias était à l'agonie, et les deux autres atteints de fièvres intermittentes. A cette époque un navire en débarqua plusieurs. Cette cruelle épidémie exerça sa fatale influence pendant vingt mois, et ces grands missionnaires accomplirent leur saint ministère avec une abnégation et un dévouement sublimes.

Situation de la Compagnie. — Les affaires de la Compagnie périclitaient. Les divisions qui agitaient les îles, les intrigues des gouverneurs, qui cherchaient à se rendre propriétaires des colonies placées sous leur commandement, les vexations des commis, le refus d'impôts, toutes ces causes réunies concourraient à la perte d'une Compagnie qui ne tirait aucun profit des sommes considérables qu'elle avait avancées. Elle était en outre pressée par ses créanciers.

Les directeurs convoquèrent une assemblée générale des actionnaires, et il fut décidé que les îles seraient vendues à des particuliers.

1649. *Les colonies vendues.— De Boisseret, acquéreur de la Guadeloupe, en cède la moitié à Houël.* — Houël écrivit

à son beau-frère de Boisseret de lui acheter la Guadeloupe à quelque prix que ce fût et l'intéressa dans cette acquisition. Les seigneurs ne voulurent jamais laisser figurer dans les contrats le nom d'Houël qui les avait trompés. Toutes les difficultés furent enfin aplanies et le 4 septembre 1649, par devant les notaires Ogier et Morel, furent passés les contrats de vente.

De Boisseret, par le premier contrat, achetait la Guadeloupe, la Désirade, Marie-Galante et les Saintes, pour prix de 60,000 livres de petun et à la charge de livrer 600 livres de sucre fin par an.

Le second contrat contenait la vente des meubles, des esclaves, des maisons, forts, bâtiments, machines, instruments, armes, canons, munitions, bestiaux, outils, marchandises et généralement de toutes autres choses, meubles et immeubles appartenant à la Compagnie, à la charge de payer 11,500 livres à M. Rosée, marchand à Rouen, 1,500 livres comptant pour le rachat de la rente de 600 livres de sucre, et toutes les dettes contractées pour la Guadeloupe.

En apprenant cette nouvelle, Houël entra en fureur et Mme de Boisseret amena son mari à le faire participer à la vente pour moitié.

La Martinique fut vendue à du Parquet avec Sainte-Alouzie ou Sainte-Lucie, la Grenade et les Grenadins, pour prix de 60,000 livres, le 20 septembre 1650.

Le 24 mai 1651, Saint-Christophe fut vendu pour 120,000 livres à l'ordre de Malte, à qui le roi fit don de cette île et de Sainte-Croix. De Poincy fut confirmé gouverneur de ces îles et reçut alors la qualité de Bailly « l'une de plus considérables charges, dont l'ordre reconnaisse les grands services « et les mérites de ses chevaliers, dit le père du Tertre »

II.

1650, 1651, 1652, 1653. *Machinations d'Houël pour ruiner de Boisseret, seigneur-propriétaire de la Guadeloupe.* — Houël n'était point content. Il voulait la possession entière de la Guadeloupe. Il n'avait obtenu qu'avec une peine extrême la rétrocession de la moitié de la vente faite à Boisseret. Il va mettre tout en œuvre pour forcer son beau-frère à lui vendre sa moitié, et, pour arriver à ses fins, il essaye de le ruiner par des dépenses excessives.

Sur la rive droite de la rivière des Galions s'élève un monticule qui commande d'une part une baie où se trouve aujourd'hui la rade de la Basse-Terre et, d'autre part, sur la rive gauche, une autre baie qui servait alors de rade et qui s'étend

jusqu'à une falaise où se termine la chaîne des montagnes du Houëlmont.

Houël fait bâtir sur ce morne une maison en pierres à quatre étages, ayant quatre faces. Chaque étage est divisé en quatre chambres de plein pied. Les murs ont trois pieds d'épaisseur. Cette maison est fortifiée d'une terrasse à huit pointes, dont quatre couvrent les quatre coins du logis et les quatre autres les quatre faces. Chaque pointe est une cour où les soldats sont abrités. Une chaussée étroite, en pierres, sur laquelle deux hommes de front peuvent seuls marcher, donne accès à la maison. On y pénètre par un portail carré muni de deux portes.

Une batterie de six pièces de canons élevée au bord de la mer défend et la rade et la maison.

Mais cette situation n'est pas sans danger, puisque ce morne peut être battu par des fortifications élevées sur le Houëlmont qui le domine. Pour obvier à cet inconvénient, une batterie est construite sur cette montagne.

1654. *Les Hollandais à la Guadeloupe.— Culture de la canne et fabrication du sucre.* — Pendant que Houël s'installe et prépare les intrigues qui doivent le rendre maître de la Guadeloupe, il s'accomplit au Brésil un événement dont l'influence sera décisive sur la prospérité coloniale.

Les Hollandais établis au Brésil, dans la province de Bahia, en 1624, chassés en 1626, s'étaient solidement fortifiés dans la province de Fernambouc, où ils avaient construit la ville de Récif. Ils avaient conquis toute la côte, de San-Salvador au fleuve des Amazones. Attaqués par les Brésiliens-Portugais, ils périrent par le fer et par la famine, et leurs débris capitulèrent le 23 janvier 1654.

Le traité leur réservait leurs richesses mobilières. Ils s'embarquèrent avec leur argent, leurs meubles et leurs esclaves.

Quelques navires emportant ces vaincus se présentèrent devant la Martinique, d'où ils furent repoussés par l'influence des jésuites.

Les Hollandais, chassés de cette île comme juifs ou hérétiques prirent la mer. Trois de leurs plus grands navires atterirent à la Guadeloupe.

Houël permit à ces malheureux errants de se fixer à la Guadeloupe aux mêmes conditions que les autres habitants. Ils débarquèrent.

La colonie reçut ainsi 100 habitants, 200 femmes, 300 soldats flamands bien acclimatés, 300 Brésiliens tant libres qu'esclaves.

Les Hollandais avaient des richesses immenses en or, argent monnayé, chaînes d'or, vaisselle plate, pierreries. Ils s'adonnèrent à la culture de la canne.

Parmi les esclaves introduits, se trouvaient deux nègres dont l'un savait faire les formes à sucre, et l'autre préparer la terre pour blanchir le sucre. D'autres conduisaient parfaitement une sucrerie.

L'arrivée de ces étrangers amena dans la fabrication du sucre des améliorations considérables et provoqua l'extension de la culture de la canne.

La fabrication du sucre avait commencé à la Guadeloupe en 1644. Cette date est certaine, et on en trouve la preuve au premier volume des *Archives de la Marine* qui contient, à la date du 3 mars 1645, un ordre et une instruction, *au commis entretenu de la Guadeloupe pour la confection des sucres, par les seigneurs des Isles de l'Amérique.*

Les Hollandais reconnurent que le territoire de la Capesterre était excellent pour la plantation des cannes et devait donner un sucre plus beau que celui du Brésil. Houël et Boisseret y avaient leurs principales habitations.

Houël s'associa pour vingt ans avec un de ces Hollandais, et lui donna la moitié de l'habitation Sainte-Marie, mettant à sa disposition six bœufs, douze vaches, deux cavales, deux charrettes neuves et douze nègres, à la condition d'être remboursé de chaque objet avancé à raison de cent livres de sucre moitié blanc, moitié rouge. Sur les bénéfices réalisés, Houël et Boisseret devaient recevoir les deux cinquièmes du sucre blanc, tous les sirops et les sucres bruts.

Les Hollandais introduisirent à la Guadeloupe le terrage des sucres, mode de fabrication qui ne s'établit à la Martinique, d'après un mémoire de l'intendant Robert du 21 avril 1696, que vers 1689.

Le secret de l'extraction du sucre de la canne fut dérobé aux habitants des Indes orientales par les Espagnols et les Portugais, qui érigèrent leurs premières sucreries dans les îles de Canarie et de Madère, et introduisirent la culture de la canne en Amérique vers la fin de 1580. La fabrication du sucre fit entre leurs mains des progrès si considérables que le sucre du Nouveau-Monde surpassa en beauté et en bonté celui des Indes orientales.

Ce secret fut ensuite connu des Anglais et des Hollandais ; les Anglais, en 1643, fabriquèrent le sucre à Saint-Christophe et à la Barbade.

La canne indigène en Amérique. — Des historiens ont conclu de là que la canne avait été importée de Madère et des Canaries aux Antilles. Cette opinion erronée trouve encore de nos jours tant de partisans que nous allons essayer de la réfuter avec les récits des premiers historiens de la colonisation.

Le père du Tertre s'exprime ainsi :

« Les cannes de sucre qui croissent tant dans le *Brésil qu'en toutes ces Isles*, desquelles ont fait le sucre en abondance sont toutes semblables aux grands roseaux d'Espagne....

« Ces cannes croissent dans toute l'Amérique, aussi grosses que les plus gros roseaux, et mesme il s'en trouve de plus grosses que le bras. Celles de l'Isle de Madère, au contraire, ne sont pas plus grosses que deux pouces. »

Le père Labat qui, le premier, mais sans succès, s'est élevé contre cette erreur, dit à son tour :

« Le sucre dont on fait une si grande consommation dans toutes les parties du monde, est le sucre d'une canne ou roseau, qui, étant purifié, cuit, blanchi et séché, se transporte partout et se conserve aussi longtemps qu'on le préserve de l'humidité ou de l'eau, qui le fait dissoudre.

« Les roseaux sucrez ou cannes à sucre sont originaires, à co ce qu'on dit, des Indes orientales. Je crois qu'on parleroit plus juste, si on se contentoit de dire qu'elles y viennent naturellement et sans culture, comme les roseaux secs viennent dans les autres païs. C'est de là qu'on prétend que les Espagnols et les Portugais en apportèrent les premières plantes, et qu'ils commencèrent à les cultiver dans les Isles de Madère et de Canarie, d'où ils en transplantèrent l'espèce à la Nouvelle-Espagne et au Brésil, après qu'ils eurent fait la découverte et la conquête du Nouveau-Monde. C'est le sentiment de quantité d'auteurs qui ont écrit de l'Amérique ; mais peut-être aussi n'est-ce que le sentiment de celui qui a écrit le premier que les autres ont suivi et copié, sans s'inquiéter si ce qu'il avoit écrit étoit bien ou mal fondé.

« L'auteur de l'histoire naturelle, du cacao et du sucre, reproche à ceux qui ont écrit sur la nature du cacao, qu'ils n'ont fait que se copier les uns les autres, sans examiner si le sentiment qu'ils suivoient devait être suivi ou rejeté, et il est tombé dans le même défaut en parlant des cannes de sucre. Il les fait originaires des Indes orientales, et cite pour garands de ce qu'il avance, Rauvolf et Jérôme Benson; il a la discrétion de ne pas leur faire faire le voyage des Indes orientales aux Indes occidentales tout d'un coup, ce long trajet les auroit fatigués, il se contente avec les auteurs qu'il a si fidèlement suivis, de les planter et de les cultiver d'abord aux Isles de Madère et de Canarie, d'où il les tire enfin pour les transplanter en Amérique. Voilà ce que disent trois auteurs ; je pourrois les suivre et surtout le dernier, si je n'avois pas appris de lui-même, ce qu'il n'a pourtant pas pratiqué ; qu'il faut bien examiner les choses dont on veut instruire le public, avant que de donner pour

certain ce qui ne le paroît être, que parce qu'il n'a été donné pour tel par plusieurs écrivains, qui ont suivi celui qui a écrit le premier, sans prendre les mesures nécessaires pour se bien assurer de la vérité du fait qu'ils veulent publier.

« J'ai reconnu en effet que je serois tombé dans une erreur considérable, si j'avois dit que les cannes à sucre qui sont à l'Amérique, viennent originairement des Indes orientales, et que c'est de là qu'elles ont été apportées aux Isles de Madere et de Canarie, et ensuite à l'Amérique. Je ne prétends rien dire de ce qui peut être arrivé aux Isles de Madere et aux Canaries, cela ne regarde point mon sujet ; mais pour ce qui est de l'Amérique, j'ai trop de raisons, et elles me paroissent trop évidentes, pour douter un moment que les cannes à sucre ne soient aussi naturelles aux Isles et à la Terme-Ferme de l'Amérique, qu'elles le peuvent être aux Indes orientales.

« Thomas Gage, anglois qui a fait le voyage de la nouvelle Espagne en 1625, dit qu'étant à la rade de la Guadeloupe, les Sauvages leur apporterent plusieurs sortes de fruits, et entr'autres des cannes à sucre. Or il est certain que jamais les Espagnols n'ont cultivé un pouce de terre dans les petites Isles que l'on appelle Antisles, parce qu'on les trouve en venant d'Europe, d'Asie et d'Afrique, avant celles de Port-vic, de Saint-Domingue, de Couve et de la Jamaïque, qu'on appelle les grandes Isles. Il est vrai qu'ils mirent des cochons dans toutes les petites Isles, lorsqu'ils les découvrirent au second voyage de Christophe Colomb, afin que leurs flottes s'arrêtant à ces Isles là pour se rafraîchir, y trouvassent de la viande fraîche ; mais qu'ils y ayent planté des cannes à sucre, c'est ce qui n'entrera jamais dans la tête d'une personne de bon sens ; car planter des cannes dans un endroit, et y mettre des cochons, c'est édifier d'une main, et détruire de l'autre, puisqu'il n'y a point d'animal dont il faille préserver les cannes avec plus de soin que des cochons. D'ailleurs il faut un tems considérable pour défricher la terre, pour la nettoyer, pour y planter les cannes, pour les sarcler et les entretenir jusqu'à ce qu'elles soient en état de se passer de culture, comme on verra dans la suite de mon Traité ; et c'est ce qu'on soutient que les Espagnols n'ont jamais fait, puisque tout le monde convient qu'ils n'ont jamais séjourné dans ces Isles, qu'autant de tems qu'il en faut pour faire l'eau et le bois, dont leurs bâtimens avoient besoin.

« De plus, pour quelle raison les Espagnols auroient-ils planté des cannes dans des lieux où ils n'ont jamais eu dessein de s'établir et encore moins d'y établir des sucreries. De dire que ce sont les Indiens qui les ont cultivées après le départ des

Espagnols, c'est connoître bien mal le génie des Caraïbes, qui sont bien éloignez de se donner la moindre peine pour cultiver une plante qu'ils ne connoissoient point ; eux qui ont peine à se résoudre à donner quelques momens à la culture de celles dont ils ne sçauroient se passer.

« Voici un témoignage plus exprès, et qui prouve invinciblement, que les cannes à sucre sont naturelles à l'Amérique ; c'est celui de François Ximenes dans son Traité de la nature et des vertus des Plantes de l'Amérique, imprimé à Mexique : il assure que les cannes à sucre viennent d'elles-mêmes et sans culture aux environs de la rivière de la Plata ou d'Argent, et qu'elles y croissent si considérablement, qu'elles ressemblent par leur grosseur et leur hauteur à des arbres dont la chaleur du soleil fait sortir le sucre par des crevasses qui se font en certain tems de l'année à l'écorce de la canne, comme nous voyons sortir la gomme de différens arbres qui s'en déchargent dans des saisons où la chaleur du soleil est plus violente que dans d'autres.

« Jean de Lery, ministre Calviniste, qui alla en 1556 joindre le commandeur de Villegagnon au Fort de Coligny, qu'il avoit bâti sur une Isle de la rivière de Janvier ou Janeiro au Brésil, par les vingt-trois degrez et demi de latitude méridionale, assure qu'ils trouvoient partout aux environs de cette rivière une grande abondance de cannes à sucre. Or il est constant qu'elles n'y avoient pas été plantées par les Portugais, puisqu'ils n'étoient pas encore établis de ce côté là, et qu'ils n'y vinrent qu'après le départ des François : il faut donc conclure qu'elles y étoient venuës naturellement et sans culture.

« Le Père Hennepin Recolet et autres voyageurs, qui nous ont donné des relations du Mississipi, rapportent qu'ils ont trouvé des cannes à sucre très-belles et en abondance dans les terres basses qui sont aux environs des embouchures de cette rivière.

« Jean de Laët, livre premier, page trente-trois de son histoire de l'Amérique, dit que les cannes à sucre viennent naturellement à l'Isle Saint-Vincent, qui est une des Antisles habitées par les Caraïbes, par les treize degrez de latitude du Nord.

« Les premiers François qui se sont établis à Saint-Christophe, à la Martinique et à la Guadeloupe, y ont trouvé des cannes de sucre en différens endroits, et c'est de ces cannes naturellement cruës et nées dans le pays, qu'on en a provigné et multiplié l'espece que l'on cultive aujourd'hui, et dont on fait le sucre. Je deffie qu'on puisse me prouver qu'elles ont été apportées de dehors. C'est le secret d'en tirer le sucre dont

nous sommes redevables aux Portugais et aux Espagnols, et eux aux habitants des Indes Orientales ; ils l'avoient appris dans ces pays là ; ils avoient vû comme les Indiens tiroient le suc des cannes comme ils le purifioient, le cuisoient et le réduisoient en sucre. Ils l'ont porté chez eux, et l'ont mis en pratique, premièrement aux Isles de Madére et de Canaries, et ensuite dans les endroits de l'Amérique où ils étoient établis avec assez de sûreté, pour pouvoir penser à cette manufacture qu'on a perfectionnée en un tel point, qu'il y a long-tems que les sucres fabriquez en Amérique surpassent infiniment en beauté et en bonté ceux des Indes Orientales. »

Culture de la canne. — Les améliorations apportées dans la fabrication du sucre par les Hollandais eurent pour effet d'inciter à l'expansion de la culture de la canne (kaniche en caraïbe).

Le tabac fut abandonné et ne devint qu'une culture très secondaire ainsi que le coton, qui continua cependant à être l'objet des soins des petits habitants et dont la culture se fit à la Guadeloupe sur une assez large échelle.

Les Hollandais établirent aussi l'usage de concéder aux esclaves la journée du samedi pour cultiver leurs jardins, en remplacement de la nourriture que les maîtres étaient tenus de leur donner.

La culture de la canne a fait la fortune des colonies ; il est donc indispensable de faire connaître tout ce qui a rapport à cette culture.

Nous allons rapporter toutes les notions connues sur cette culture et la fabrication du sucre jusqu'à la Révolution.

Le père du Tertre, qui a vu ériger les premières sucreries, ne dit que peu de choses sur cette culture :

« On plante les Cannes, tant dans l'Amérique que dans les Canaries, non des yeux, ou des rejettons, comme dit l'Alechamps ; mais bien des tronçons de la Canne, fichez dans la terre bien labourée. Il y en a qui font des rigoles d'un demy-pied de profondeur, dans lesquelles ils mettent une Canne de trois pieds ou environ, et la font chevaucher d'un pied par chaque bout, par deux autres Cannes, et continuent ainsi tout le long du champ.

« Elles sont pour l'ordinaire six ou sept mois à atteindre leur parfaite maturité, c'est à dire, avant qu'elles fleurissent, ou qu'elles poussent la verge qui porte le panache, où la graine et la fleur sont enfermées. En ce temps-là, elles sont jaunes comme de l'or ; et c'est alors qu'on coupe les Cannes, et après les avoir émondées de leurs feüilles, on les applique au moulin. »

Le père Labat, venu à la Guadeloupe, en 1697, à une époque

où la culture avait pris de l'extension, a fait un traité assez étendu sur la plantation de la canne. Nous allons analyser ce document et laisser souvent la parole au savant père, dont le système de culture et de fabrication existe encore de nos jours, amélioré, ainsi que nous le ferons voir.

La canamelle officinale (*saccharum officinarum*) vulgo canne à sucre, est de la famille des graminées avec des rapports, avec le roseau. Ses racines sont genouillées, fibreuses, pleines de suc, obliques. Elle poussent plusieurs tiges de huit à dix pieds ordinairement, articulées, lisses, vertes d'abord, jaunes ensuite lors de la maturité, luisantes, poudreuses près les articulations, contenant une moelle succulente et blanche, épaisses d'un pouce et demi, à nœuds écartés les uns des autres d'environ trois pouces. Feuilles longues d'environ trois ou quatre pieds, planes, larges d'un pouce, striées dans leur longueur, munies d'une côte ou nervure moyenne, blanche et longitudinale, glabres, rudes en leurs bords, d'un vert glauque un peu jaunâtre. Elles embrassent la tige à leur base par une gaîne, sont disposées alternativement à peu de distance les unes des autres, et sont terminées par une pointe longue et aiguë. Quand la tige fleurit, ce qui n'a pas toujours lieu, elle pousse une flèche soyeuse, à chevelure ondulée, soutenant une panicule ample, longue de deux pieds, argentée, à ramifications grêles et nombreuses, et garnies d'un grand nombre de très petites fleurs soyeusos et blanchâtres.

Cette description scientifique disparaît souvent devant la réalité, car la moelle renferme un jus ou suc, plus doux ou plus abondant à proportion de la bonté du terrain, de son exposition au soleil, de la saison de la coupe, de l'âge de la canne. Ces circonstances influent sur la hauteur des cannes, leur grosseur, leur bonté, la facilité ou la difficulté de la purification ou de la cuite de leur suc. Aussi, suivant la qualité du terrain, les cannes sont grosses ou petites, longues ou courtes, et selon leur exposition au soleil sont plus ou moins sucrées. Des cannes, sans la tête, atteignent parfois une longueur de vingt-quatre pieds.

Nous donnons la parole au père Labat :

« Lorsque les cannes ont depuis sept jusqu'à dix pieds de longueur ; qu'elles ont depuis dix jusqu'à quinze lignes de diamètre ; qu'elles sont bien jaunes ; que leur peau est lisse, sèche et cassante ; qu'elles sont pesantes ; que leur moëlle est grise, et même un peu brune, que leur suc est doux, gluant, et comme un peu cuit ; on peut dire qu'elles sont dans leur perfection, et on peut assurer qu'on en tirera sans beaucoup de peine, du sucre très-beau et en abondance.

« La terre la plus propre pour porter des cannes, telles que

je viens de dire, est celle qui est legere, ponceuse et profonde, qui est assez en pente pour que l'eau de pluye ne s'y arrête pas, et qui est exposée au soleil depuis qu'il se leve jusqu'à ce qu'il soit prêt de se coucher.

« Les terres grasses et fortes produisent des cannes grandes et fort grosses, mais elles sont toujours vertes, pleines d'un suc aqueux et peu sucré. Leur jus est gras ; il est difficile à purifier et à cuire ; et le sucre qui en provient est toujours molasse, peu grené, et sujet à se décuire et à devenir en marmelade ou en cendre.

« Les terres qui n'ont pas de fond, et où les racines de la canne trouvent bientôt le tuf ou le roc, comme sont la plûpart des terres usées, des basses terres de la Martinique et de la Guadeloupe, ne produisent que de petites cannes comme des rottins, pleines de nœuds, elles durent peu, parce que leur racine se sêche et se brûle. Cependant lorsque ces terres ont de la pluye dans les premiers mois que les cannes sont plantées, et de tems en tems jusqu'à leur parfaite maturité ; elles ne laissent pas de se remplir d'un très-bon suc, extrémement doux et gluant, mais il faut être habile pour en fabriquer de bon sucre, parce qu'étant presque cuit avant que d'être exprimé de la canne, on n'a pas le tems de le purger et de le clarifier, qu'il a déjà toute la cuisson qui lui est nécessaire ; de sorte qu'on est obligé de mettre de l'eau dans les chaudières, afin d'éloigner la cuisson, et de donner le loisir à la lessive de dissoudre les immondices qui sont attachées au suc, et de les pousser en écume à la superficie.

« Il faut faire cette manœuvre dès la première chaudière, et observer de ne mettre jamais d'eau froide dans le jus qui a boüilli, parce que la froideur de l'eau fait conglutiner les ordures avec le grain qui commence à se former, et rend ainsi le sucre gras, et absolument hors d'état de pouvoir être blanchi.

« Les terres basses, marécageuses, et qui sont comme de niveau avec le bord de la mer, comme sont celles de la grande terre, et des culs-de-sac de la Guadeloupe, quelques endroits de la Martinique, et presque toutes les Isles angloises et hollandoises, excepté S. Christophe, la Jamaïque et quelques autres lieux ; toutes ces terres, dis-je, produisent de belles cannes, longues, grosses et pesantes ; mais comme ces terres ne manquent jamais d'être salées et nitreuses, elles communiquent leur défaut aux cannes qu'elles portent, dont le sucre ne peut jamais devenir bien blanc. Son grain, qui dans les premiers jours qu'il est fait, est gros, clair et transparant, s'amolit peu à peu, se décuit et devient cendreux, ou comme en boüillie, et diminuë beaucoup, quand on vient à le fondre pour le raffiner.

« Les terres rouges et fortes, comme sont celles qu'on trouve à la Cabesterre de la Martinique, depuis la rivière Rouge jusqu'à celle du cul-de-sac Robert, et à la Guadeloupe depuis la grande riviere de la Cabesterre, jusqu'à la riviere du Lezard, portent de belles cannes, longues, grosses et pleines d'un suc assez sucré, quand on les coupe dans la bonne saison, c'est-à-dire, depuis le commencement de janvier jusqu'à la fin de juillet. Il est vrai qu'elles sont dures à cuire ; et si on néglige de les tenir bien nettes, ou qu'on les coupe hors de leur maturité, leur suc est verd et par conséquent difficile à dégraisser. Ce qu'elles ont de commode, c'est qu'elles peuvent durer vingt à trente ans sans avoir besoin d'être replantées, leurs rejettons étant aussi bons au bout de ce tems-là que la première fois qu'on les a coupées. Quand on employe ces cannes en sucre brut, elles rendent un sucre grené, capable de supporter la mer et le raffinage, et qui bien que gris, rend un sucre très blanc, et en quantité. Je sçai par une longue expérience que deux livres et un quart de sucre brut, fait à notre habitation du Fond Saint Jacques, rendent une livre de sucre raffiné, sans compter les sirops ; ce qui est une preuve évidente de la bonté de ces sucres, et du grand profit que les raffineurs en peuvent tirer.

« Les terres qui sont environnées de bois, ou qui sont dans les hauteurs des montagnes sont fort sujettes aux pluyes aux grandes rosées, aux fraîcheurs de la nuit ; et comme elles ne sont guere échauffées des rayons du soleil, elles ne produisent que de grosses cannes fort acqueuses, vertes et sucrées, leur suc est gras et crud, difficile à cuire et à dégraisser, et consume beaucoup de tems et de bois. A cela près le sucre qui en provient a du corps ; son grain est gros, dur, conserve sa cuisson, et supporte très bien le transport et le raffinage.

« Toutes les terres en un mot qui sont neuves, c'est-à-dire qui n'ont jamais été plantées ni semées, dans lesquelles on met des cannes aussitôt qu'on a abatu les arbres qui les couvroient, portent des cannes très-grosses et en quantité, remplies de beaucoup de suc, mais gras, crud, peu sucré, très-difficile à cuire et à purifier. Je me suis trouvé quelquefois dans ces circonstances, et particulièrement à la Guadeloupe, où ayant fait défricher une terre neuve, à plus d'une lieuë du bord de la mer, et l'ayant plantée en cannes, c'étoit quelque chose de surprenant de voir le nombre, la grosseur et la hauteur de ces cannes, lorsqu'elles n'avoient encore que six mois ; cependant je fis couper à cet âge, et après que j'eus retiré ce dont j'avois besoin pour planter, je fis faire de l'eau-de-vie du reste, et je fis mettre le feu au terrain pour consumer les pailles, dont la

pourriture n'auroit servi qu'à augmenter la graisse de la terre. Quatorze mois après cette coupe, je fis employer en sucre blanc les rejettons qui étoient crûs, dont la bonté répondit parfaitement à la beauté qui ne pouvoit être plus grande. J'ai compté jusqu'à soixante-sept rejettons sur une seule souche ; leur longueur étoit depuis dix jusqu'à dix-sept pieds, et leur diamètre d'un pouce jusqu'à vingt lignes : de manière que je les faisois charger tout entiers dans les charettes ou cabroüets, sans les amarer, comme si c'eût été des perches. Elles produisirent en abondance le plus beau sucre qui eut encore paru dans le quartier, quoiqu'il soit en réputation de faire le plus beau qui se fabrique dans les Isles. J'ai fait la même chose à la Martinique, et je m'en suis toujours bien trouvé ; ainsi que ceux à qui je l'ai conseillé, Il est vrai qu'on avoit d'abord un peu de répugnance à suivre mon conseil, parce qu'on regardoit comme une perte évidente la coupe de ces cannes. Mais quand on considère la chose de plus près, il est aisé de voir que le profit y est très-clair et très-considérable; premièrement, parce que les cannes plantées dans une terre neuve, ne peuvent être mûres qu'à dix-huit ou vingt mois. Or les ayant coupées à six mois, et les recoupant quatorse ou quinze mois après, ce ne sont tout au plus que deux mois de différence ou de retardement qui ne doivent pas entrer en paralelle avec le profit que l'on trouve à faire de bon sucre et en quantité, au lieu du mauvais que l'on auroit fait avec bien de la peine, et en consumant une infinité de bois.

« En second lieu, les cannes que l'on coupe à six mois ne sont pas entièrement perduës ; ou s'en sert à faire de l'eau-de-vie, qui est une très bonne marchandise, et à replanter d'autres terrains, à quoi elles sont bien plus propres que d'autres cannes à cause de leur grosseur, et de la force de leur suc qui est en plus grande quantité.

« Et en troisième lieu, on dégraisse la terre, et on la rend dès cette première coupe, propre à produire de bonnes cannes, ce qu'on ne feroit peut-être pas en cinq ou six autres coupes, parce que les feüilles dont les cannes se dépoüillent à mesure qu'elles croissent, se pourrissent avant qu'on les coupe, et engraissent de nouveau une terre que l'on a intérêt de dégraisser.

« Avant que de planter les cannes, il faut soigneusement nettoyer la terre où l'on veut les mettre. il ne suffit pas de couper les liannes que l'on y trouve ; il faut les arracher entièrement, parce que ces mauvaises plantes pullulent beaucoup, s'attachent aux cannes, les couvrent et les abattent. A l'égard des souches des arbres, il n'est pas nécessaire de prendre cette peine, à moins que ce ne soit des bois mols, dont les souches poussent des rejettons ; il faut arracher celles-ci, ou les brûler d'une

manière à secher entièrement toute l'humidité qu'elles renferment, qui serviroit à les faire pousser.

« La terre étant bien nette, si elle est unie ou en pente très-douce, le meilleur parti qu'on puisse prendre est de la partager en quarré, de cent pas quarrez chacun, et laisser entre les quarrez un chemin de dix-huit pieds de large, pour le passage des cabroüets ou charettes, qui vont chercher les cannes, à mesure qu'on les coupe pour les porter au moulin.

« Plusieurs raisons m'ont porté à partager ainsi mon terrain, toutes les fois que je l'ai pu faire. La première, que ces séparations du terrain en plusieurs pièces, empêchent que le feu qui seroit allumé dans un quarré, ne se communique aux autres, parce que ne trouvant point de matières dans ces chemins, par le moyen desquelles il puisse joindre le quarré voisin, il est forcé de s'arrêter ; et quand même le vent l'y porteroit, on auroit toujours plus de tems qu'il n'en faut pour y remédier.

« La seconde raison est pour empêcher les cabroüets d'entrer dans les pièces de cannes, comme ils font pour y charger les cannes qu'ils portent au moulin. Rien n'est plus pernicieux, et ne détruit tant les cannes que les pieds des bœufs et les roües des charrettes, qui passent sur les souches, dont on vient de couper les rejettons, sur tout quand il pleut et lorsque la terre est molle. On voit par expérience qu'on est obligé de de planter des cannes dans les routes que les cabroüets ont faites, et que ces cannes ne venant pas aussi vite que les rejettons qui poussent d'une souche qui a ses racines, elles se trouvent suffoquées par celles qui sont auprès d'elles, qui croissant plus vite, leur dérobent l'air, et les font mourir ; d'où il arrive que les pièces de cannes se dégarnissent et dépérissent tout à fait par ces chemins que l'on fait au travers, sans discrétion et sans jugement ; au lieu que la pièce n'ayant que cent pas en quarré, il est aisé de porter les paquets de cannes au bord du chemin, puisque du milieu de la piéce jusqu'au chemin, il ne peut y avoir que cinquante pas, ce qui n'est pas une fatigue considérable, eu égard à l'avantage que l'on trouve d'avoir toujours ses cannes en bon état, et n'être pas obligé de les replanter sans cesse.

« La troisiéme raison est que le maître peut plus facilement visiter le travail de ses gens, et voir si les commandeurs et les négres ne le trompent point, comme ils ne manquent gueres de faire quand ils en trouvent l'occasion, se contentant de sarcler et de rechausser les cannes qui sont sur les bords des chemins, pendant que le milieu où la vuë ne peut pénétrer, et où l'on ne peut pas aller, demeure négligé, plein d'herbes, de liannes et de vuides, ce qui attire avec le tems, le dépérissement total des cannes.

« Une quatriéme raison est, l'embellissement d'une habitation, où tout homme de bon sens ne doit pas négliger d'y procurer le plaisir, quand il peut être joint avec l'utile ; car on peut planter le long des chemins des pois d'Angole ou des pois de sept ans, qui sont des arbrisseaux fort agréables et fort utiles, qui forment des allées et des promenades. L'habitation de Monsieur de Rochefort au petit cul-de-sac de la Guadeloupe, étoit toute partagée de cette manière. Je l'ai pratiqué dans tous les endroits où le terrain me l'a permis.

« Lorsqu'on ne veut pas laisser inutile toute la largeur de ces chemins, on se contente de laisser un peu de sentier de chaque côté, pour pouvoir visiter le travail et pour cueillir les pois ; et on plante tout le reste en manioc ou en patates, selon le besoin que l'on a de l'un ou des autres ; observant seulement de ne planter que du manioc blanc ou du manioc d'ozier, afin qu'il soit mûr, et en état d'être arraché, avant qu'on vienne à couper les cannes.

« Quoique les cannes soient plantées sur des mornes, ou dans des revers de costieres, trop droites pour s'y aller promener, il ne faut pas négliger ce partage, pour les trois premières raisons que j'ai marquées ci-dessus. Il faut seulement observer de faire ces chemins dans les endroits les plus commodes pour le charroi.

« Le terrain étant ainsi partagé, il faut l'aligner, c'est-à-dire qu'il faut étendre une corde de toute la longueur du terrain, et marquer avec la pointe d'un piquet sur la terre, le trait de la corde, afin de planter les cannes en droite ligne ; selon la bonté de la terre on fait les rangs plus ou moins éloignez les uns des autres. Quand elle est tout-a-fait bonne, on peut laisser trois pieds et demi de distance d'un rang à l'autre en tous sens. Mais quand la terre est maigre et usée, et qu'on est obligé de replanter tous les deux ans, il suffit de laisser deux pieds en tout sens, entre chaque rang.

« Cette manière de disposer la terre consomme un peu plus de tems que quand on fait les rangs et les fosses à l'avanture et sans règle ; mais elle a cela de commode, que les cannes étant plantées à la ligne, sont plus faciles à sarcler, parce qu'en disposant les négres entre les rangs, ils voyent mieux les herbes et les liannes, il leur est plus facile de découvrir les serpens qui ne sont que trop communs à la Martinique, et de s'en garantir. Le maître ou son commandeur, voit d'un bout à l'autre d'une piéce de cannes ce qu'il y a à faire, comment les négres travaillent, et s'ils ne quittent point le travail pour dormir ; ce qui n'est pas aisé à observer, quand les touffes de cannes sont pêle mêle, parce qu'elles se cachent les unes les autres, et

cachent en même tems les défauts du travail et des ouvriers. D'ailleurs quand les négres sont une fois accoutumez à cette manière, ils la pratiquent aussi aisément et aussi promptemnnt que l'autre. Je l'ai fait pratiquer par tout où j'ai travaillé, et je m'en suis toujours bien trouvé.

« Après que le terrain est aligné on dispose un négre ou une négresse vis-à-vis de chaque ligne. On marque sur le manche de leur hoüe, la distance qu'ils doivent laisser entre chaque fosse qu'ils doivent faire, et on commence le travail. Chaque fosse doit être de quinze à vingt pouces de long, de la largeur de la hoüe, qui est pour l'ordinaire de quatre à cinq pouces, et la profondeur n'excede jamais sept à huit pouces. A mesure que les nègres qui font les fosses avancent chacun sur sa ligne, quelques jeunes négres ou autres qui ne sont pas capables d'un plus grand travail, les suivent et jettent dans chaque fosse deux morceaux de canne de quinze à dix-huit pouces de long. Ces semeurs, pour me servir de ce terme, sont suivis d'autres négres avec des hoües qui ajustent les deux morceaux de canne l'un à côté de l'autre, de sorte que le bout qui vient du côté de la tête de la canne, soit hors de la terre de trois pouces, et que le bout de l'autre morceau fasse le même effet à l'extrémité opposée ; après quoi ils emplissent la fosse de la terre qui en a été tirée.

« Les morceaux de canne que l'on met en terre, se mettent ordinairement à la tête de la canne, un peu au dessous de la naissance des feüilles ; on leur donne quinze à dix-huit pouces de long. Plus ils ont de nœuds ou de bourgeons, ou comme on parle aux Isles, plus ils ont d'yeux, et plus on peut espérer qu'ils pousseront de rejettons et prendront plus promptement racine.

« Les voisins ne se refusent jamais les uns aux autres des cannes pour planter. Mais comme il faut du tems pour couper les bouts des cannes et pour les amarrer en paquets, celui qui en a besoin, envoye les negres chez le voisin qui les lui donne, afin qu'ils aident aux siens à couper les cannes pour le moulin, et à accommoder les têtes pour planter. Je n'ai jamais voulu avoir cette obligation à personne, quoique je ne refusasse pas de rendre ce service à ceux qui me le demandoient ; mais quand j'avois besoin de plan, je faisois couper une pièce de cannes, étant persuadé que les têtes de cannes plantées, ne produisent jamais d'aussi belles cannes que les tronçons que l'on coupe dans le corps de la canne, qui ayant plus de suc et de sève, ont par conséquent plus de force, pour pousser des racines et des rejettons gros et vigoureux.

« Le tems propre pour planter est la saison des pluyes,

depuis son commencement jusqu'à ses deux tiers. La raison en est si évidente, qu'elle n'a pas besoin de démonstration ; car pour lors la terre étant molle et imbibée d'eau, les racines et les germes que le plan pousse, entrent facilement, et l'humidité les fait croître, et leur fournit toute la nourriture dont ils ont besoin ; au lieu que si on plante dans un tems sec, la terre qui est aride et comme brûlée, attire et consume tout le suc qui est dans le plan, qui en peu de tems devient aussi sec que si on l'avoit mis dans un four. C'est à ces différences de saisons qu'on ne sçauroit assez prendre garde, et de qui dépendent les bons et les mauvais sucres des cannes.

« Au bout de cinq ou six jours que le plan est en terre, on le voit lever et pousser ; et suivant la bonté du plan, du terrain et de la saison, on le voit produire à vue d'œil des feüilles et des rejettons. C'est alors qu'il ne faut pas négliger de sarcler les herbes et les liannes, qui ne manquent jamais de venir en abondance dans des terres nouvelles, ou dans celles qui sont nettes et humides. *C'est en cela principalement que consiste la culture des cannes.* Si elles sont seules à profiter du sucet de la terre, elles croissent et grossissent en perfection ; mais si elles sont accompagnées d'herbes ou de liannes, elles viennent petites et comme avortées, parce que les mauvaises herbes ont consumé toute la graisse de la terre. Sur toutes choses il ne faut jamais laisser grener les herbes, parce que dès que les graines peuvent être emportées par le vent, elles se répandent par tout, et gâtent toute une terre.

« Il faut avoir un extrême soin des cannes jusqu'à ce qu'elles couvrent toute la terre aux environs d'elles, et qu'elles étouffent les herbes qui pourroient naître. Les lianes sont encore plus à craindre, parce qu'elles s'attachent aux cannes, s'élèvent par dessus et les suffoquent ; de manière qu'il ne suffit pas de les couper avec la hoüe, il faut en arracher les racines et les emporter hors de la pièce, car pour peu qu'on en laisse à terre, elles reprennent et pullulent extraordinairement.

« Lorsque les cannes ont été sarclées deux ou trois fois selon le besoin dans les commencemens qu'elles ont été plantées ou coupées, on les laisse en repos jusqu'à l'âge de cinq ou six mois. Pour lors on leur donne la dernière façon en faisant passer les nègres dans les rangs pour arracher et emporter les herbes et les liannes qui pourroient être crues, malgré les soins qu'on s'étoit donnez pour les empêcher : après quoi on ne touche plus aux cannes jusqu'à leur parfaite maturité.

« Ce terme ne peut avoir de régle fixe, et c'est en cela que la plupart des habitans se trompent. Ils s'imaginent que quand

il y a quatorze ou quinze mois qu'une piece de canne a été coupée, elle est en état de l'être encore une autre fois ; sur ce fondement ils la coupent, et il en arrive que ces cannes n'étant pas mûres, ne donnent qu'un suc gras, verd et difficile à purifier et à cuire. Cet inconvenient que j'avois remarqué chez mes voisins avant que d'être chargé du soin de nos biens, me fit faire différentes réflexions. J'avois vû une année qu'une pièce de cannes avoir fait le plus beau sucre qu'on pouvoit souhaiter, et je remarquai l'année suivante que les mêmes cannes faites par les mêmes ouvriers ne produisirent que du sucre très-médiocre. J'en parlai à quelques raffineurs qui me dirent que les cannes étoient comme les autres plantes, et comme les arbres dont les fruits ne sont pas toujours de la même bonté. Cette réponse ne me contentant pas, je cherchai qu'elle pourroit être la cause de ce changement, et il ne me parut point qu'il pût y en avoir d'autre que le défaut de maturité. Quand je fus en état de rectifier mon sentiment par l'expérience, j'y travaillai avec soin. Je fis couper et cuire le suc de plusieurs sortes de cannes de différens âges, et je me confirmai dans mon sentiment par les divers essais que je fis. Je remarquai qu'il étoit plus difficile de faire de bon sucre avec des cannes qui ne sont pas encore arrivées à leur maturité qu'avec celles qui l'ont passée de beaucoup, parce qu'à celles ci il y a un remede qui ne convient point aux premières, qui est de ne pas employer la vieille canne, c'est-à-dire, celle qui après avoir fleché et fleuri s'est renversée par terre, où elle s'est attachée par des filamens comme par autant de racines ; mais d'employer seulement les rejettons qu'elle a poussez de tous ses nœuds. Cette précaution ne se doit pourtant prendre que pour la fabrique du sucre blanc ; car pour le sucre brut, les vieilles cannes y sont également bonnes et font un bon grain, cela suffit : Mais les cannes prises avant leur maturité ne sont bonnes à rien, elles n'ont qu'un suc crû et gras, semblable à une mauvaise chile indigeste, qui ne peut se changer en grain, ni être purifié.

« Il faut donc observer, avant que de couper les cannes, quel est leur degré de perfection et de maturité, plutôt que leur âge, parceque les cannes qui ont été coupées en janvier, ont eu à essuyer toute la chaleur et toute l'aridité de la saison sèche qui dure jusques bien avant dans le mois de juillet, ce qui les a arrêtées pendant la plus grande partie de tout ce tems-là, où faute d'humidité elles n'ont pu produire que de faibles rejettons. Il ne faut donc pas compter leur âge du tems qu'elles ont commencé à pousser vigoureusement, et qu'elles n'ont plus été arrêtées ou retardées. Il est vrai que dès qu'elles sont coupées, elles poussent des bourgeons et des rejettons : mais on doit regarder ces faibles productions comme le reste

du suc ou de la sève qui était en mouvement pour nourrir et pour augmenter toute la canne quand elle est entière, qu'il continüe lorsqu'elle a été coupée, et qu'il continueroit aussi vivement et aussi régulièrement, si la terre qui enferme la racine et qui la nourrit, se trouvoit défendüe des ardeurs du soleil et humectée par les pluyes, ou par les rosées abondantes ; au lieu que n'étant plus couverte par les feüilles, la chaleur l'a pénétrée, a desséché son humidité, et lui a ôté le moyen d'entretenir ou de pousser ses rejettons. Je sçai que les pailles, c'est-à-dire les feüilles qu'on laisse sur le lieu, après que les cannes sont coupées, servent à deffendre la souche des ardeurs du soleil ; mais il faut avouer que ce secours est bien faible et de peu de durée : supposé même qu'on n'enlève pas ces pailles pour les brûler sous les chaudières, comme il se pratique en une infinité de sucreries, en moins de deux ou trois jours, elles sont sèches et retirées de manière à ne pouvoir pas empêcher le moindre rayon de soleil ; et tout le service qu'on a dû en attendre, a été d'empêcher pendant ces deux ou trois jours, que la chaleur n'ait agi directement sur l'endroit de la canne qui venoit d'être coupé, qui auroit pu consumer absolument toute la moëlle et toute l'humidité qui y restoit, d'où serait infailliblement suivie la perte de toute la souche.

« Mais les cannes qui sont coupées sur la fin de la sécheresse, c'est-à-dire dans les mois de juin et de juillet, reçoivent le secours des pluyes qui humectent la terre et qui la rafraîchissent presque aussi-tôt qu'elles en ont besoin, qui donnent à la souche le moyen de fournir toute la sève et tout le suc nécessaires pour pousser et pour nourrir les rejettons. De là vient que dans les mois de septembre et d'octobre on voit les cannes coupées en juin et juillet aussi grandes et aussi fournies que celles qui ont été coupées en janvier et en février... Il faut donc conclure que le temps de couper les cannes ne doit pas se compter de celui de leur coupe, mais de celui de leurs maturité, sans s'arrêter à autre chose.

« Entre les soins que l'on doit prendre des cannes, celui d'avoir un preneur ou un chasseur de rats ne doit pas être négligé.

« Au reste les cannes râtées, c'est-à-dire celles qui ont été entamées par les rats, s'aigrissent presque aussi-tôt ; le dedans devient noirâtre ; elles sont absolument inutiles à faire du sucre, et ne peuvent servir tout au plus qu'à faire de l'eau-de-vie.

« On voit par ce que je viens de dire ci-devant, l'attention qu'on doit avoir pour la culture des cannes, et combien importe de les garantir des rats, mais il faut encore avoir un très-grand

soin qu'elles ne soient point ravagées par les chevaux, les bœufs, les moutons, les cabrittes et par les cochons et même par les nègres qui y font souvent de grands dégâts, soit pour eux, soit pour donner à leurs cochons quand on leur permet d'en nourrir.

« Lorsque les cannes sont bien entretenuës, elles durent sans avoir besoin d'être replantées, selon que le terrain est bon et profond. Celles qui sont dans des terres maigres, usées et de peu de profondeur, veulent être replantées après la seconde coupe ; car d'attendre à la troisième, on n'y trouveroit pas son compte, ce ne seroit que de petits rejettons grillez, pleins de nœuds, et presque sans suc.

« Les terres neuves, grasses et fortes, fournissent abondamment de la nourriture aux souches, et les entretiennent pendant quinze et vingt ans et plus, sans qu'on s'apperçoive d'aucune diminution, ni dans l'abondance, ni dans la bonté, ni dans la grandeur, ni dans la grosseur des rejettons : au contraire plus les souches vieillissent, plus elles s'étendent, et conduisent plutôt leurs rejettons à une parfaite maturité, pourvû qu'on ait soin de rechausser les souches, quand à force d'être coupées, et d'avoir produit, elles se trouvent beaucoup hors de terre, ou lorsque quelque avalasse d'eau, ou quelque autre accident les a dégradées.

« On appelle rechausser, mettre de la terre rapportée au tour des souches qui se trouvent découvertes, après en avoir coupé les endroits que l'on voit se gâter, et se pourrir, de crainte que la pourriture ne se communique au reste de la souche.

« J'ai dit ci-devant qu'on étoit obligé de replanter les chemins, ou le passage des cabroüets a fait mourir les cannes, et j'ai fait voir la difficulté qu'il y a à repeupler ces endroits. Le remede que j'ai apporté à cela, a été de faire arracher des touffes, et des souches tout entieres aux bords des pieces, et de les faire enterrer dans les lieux où il en manquoit dans ces sortes de chemins ; il est certain, que ces souches reprennent plus vîte, et regarnissent les endroits qui étoient gâtez, et que l'on mettoit du plant où l'on avoit arraché les souches, bien sûr qu'il reprendroit aisément, parce qu'il ne pouvoit pas être étouffé par les cannes qui ne l'entouroient pas de tous côtez.

« Toutes les cannes qui se trouvent âgées de onze ou douze mois, lorsque la saison des pluyes arrive, ne manquent jamais de pousser à leur sommet un jet d'environ trois pieds de long. Les roseaux font la même chose ; mais comme leur matiere est plus dure que celle des cannes, leurs jets sont aussi plus durs, et plus forts. C'est de ces jets-ci, dont les sauvages font leurs fleches. On appelle aussi fleches les jets que poussent

les cannes, et on dit qu'elles sont en fleche, ou qu'elles ont fleché, quand elles ont actuellement leur jet, ou quand ce jet est tombé de lui-même après avoir fleuri.

« Cette fleur n'est autre chose qu'un panache de petits filets, dont les extrêmitez sont garnies d'un petit duvet gris et blanchâtre, qui s'épanoüissent et font comme une houpe renversée. Depuis que la fleur a commencé à sortir de la canne jusqu'à ce qu'elle tombe, il se passe dix-huit à vingt jours ; dans les derniers desquels le bout de la canne qui a produit la fleche, se seche, et la fleche ne recevant plus de nourriture, se détache et tombe à terre, et la canne cesse de croître et de grossir. Jamais une même canne ne fleurit deux fois. Si on ne la coupe pas un mois ou deux mois après qu'elle a fléché, elle s'abaisse peu à peu, et enfin se couche par terre, où jettant des filets qui prennent racine, elle pousse une grande quantité de rejettons. Avant que la canne pousse sa fleche, et environ un mois après qu'elle a fléché, elle a très peu de suc, son milieu est creux, parce que toute la substance qui gonfloit ses fibres, étant montée en haut pour produire la fleche et la fleur, les fibres se sont rapprochées les unes des autres, et ont laissé vuide la place qu'elles occupoient lorsqu'elles étoient pleines de suc. Les cannes en cet état ne valent rien, et on ne doit pas songer à les couper, ni pour faire du sucre, ni pour faire du plant, ni même pour faire de l'eau-de-vie, parce qu'étant alors presque seches, elles n'ont ni le sucre nécessaires pour produire du sucre, ni pour pousser des rejettons, ni pour communiquer à l'eau la douceur et la force qui la fasse fermenter pour produire l'esprit qui compose l'eau-de-vie.

« Lorsque les cannes sont mûres, et en état d'être coupées, on dispose les négres et les négresses le long de la piece que l'on veut entamer, afin de la couper également, sans qu'ils entrent dans la pièce, les uns plus que les autres. Quand elles n'ont que sept ou huit pieds de hauteur, on commence par abatre les têtes des rejettons de toute une souche, les uns après les autres, avec un coup de serpe, et cela à trois ou quatre pouces au dessous de la naissance de la feüille la plus basse. Il y a des habitans qui veulent profiter de tout, et qui croyant beaucoup gagner, ont peine à souffrir cette perte apparente ; mais ce n'est pas en cela seul qu'ils se trompent ; et pour en être convaincu, il n'y a qu'à faire réflexion, que le haut de la canne pousse toujours jusqu'à ce qu'elle ait fleché, et qu'ainsi ce haut est toujours verd, et rempli d'un suc crud, ou pour ainsi dire, d'un chile indigeste, et qui n'est destiné qu'à l'augmentation de la canne. Or à quoi peut servir cette matiere,

sinon à augmenter la quantité du jus, sans accroître sa bonté, et à faire un mêlange d'nn bon suc, cuit, et perfectionné par la chaleur du soleil, avec un autre que la nature n'a destiné qu'à l'accroissement de la plante? Je n'ai jamais pû donner dans cette économie mal entenduë, et j'ai toujours voulu que les négres coupassent la tête à l'endroit où il ne paroissoit plus de verd.

« Après que la touffe qu'un négre a commencé d'étêter, est achevée, il coupe les cannes par le pied. Sur quoi il y a une remarque à faire, qui est de les couper, sans taillader la souche; parce que toutes ces hachûres la gâtent, et ne servent qu'à donner entrée à la chaleur du soleil, et à faire consumer plutôt l'humidité et la sève qui est dans la souche, ce qui n'aide pas assurément à lui faire pousser des rejettons. Il faut que le commandeur, c'est-à-dire, l'homme blanc ou noir, qui a soin de commander, et de conduire les négres au travail, de veiller sur leurs actions, de les faire assister aux prières, et exécuter les ordres qu'il a reçûs du maître. Il faut, dis-je, que le commandeur en instruise les nouveaux négres, et qu'il prenne garde que les anciens ne négligent pas cette précaution. Un peu d'exercice les y accoûtume, et un peu de vigilance du commandeur les empêche de l'oublier.

« Selon la longueur de la canne, le négre qui l'a coupée de la souche, la coupe en deux, ou en trois parties, après avoir passé la serpe tout du long pour en ôter les barbes qui pourroient y être attachées. On ne laisse gueres les cannes plus longues de quatre pieds, et on ne leur en donne jamais moins de deux et demi, à moins que ce ne soit des rotins produits dans des terres maigres et usées, qui ne sont pas plus longs ordinairement.

Quatre ou cinq négres qui sont voisins, jettent toutes les cannes qu'ils coupent, en un monceau derrière eux, afin que ceux qui les amarrent, les trouvent assemblées, et qu'il ne s'en perde point sous les feüilles, et les têtes que l'on continuë de couper, et dont la terre est bientôt entièrement couverte.

« On met ordinairement de jeunes négres ou négresses, ou autres, qui ne peuvent faire un plus grand travail, à amarrer les cannes, et à en faire des paquets, que l'on charge dans les cabroüets. On se sert pour l'amarrage, des extrêmitez des têtes de cannes, qu'on appelle l'œil de la canne. On le tire du reste avec trois ou quatre feüilles, et il vient assez facilement. On amarre premièrement les feüilles de deux yeux ensemble, pour faire le lien plus long, puis selon la longueur des cannes, on étend deux liens à terre, environ à deux pieds l'un de l'autre, et on couche les cannes dessus en travers, au nombre de dix

ou douze selon leur grosseur : on serre ensuite ces cannes avec les deux liens, en les tortillant, et passant l'un des bouts entre les cannes et le lien, comme on voit que les fagots et les cotterets sont liez à Paris. Quand le commandeur juge à propos, il fait quitter la coupe, et fait porter au bord du chemin les paquets de cannes, afin que les cabroüets arrivans, les cbroüettiers les chargent promptement, et les portent au moulin.

« Au reste, il ne faut jamais couper de cannes que ce qu'on juge pouvoir en consommer dans un espace de vingt-quatre heures. C'est une faute très-considérable d'en couper pour deux ou trois jours, parce que dans cet espace de tems elles s'échauffent, se fermentent, s'aigrissent, et deviennent par conséquent inutiles pour faire du sucre, surtout du sucre blanc. Quand on est sûr que le moulin ne manquera pas de cannes, il vaut mieux occuper les nègres à quelques autres travaux, dont un habile commandeur ne manque jamais, que de leur faire couper des cannes pour deux ou trois jours, sous prétexte de les employer durant ce tems à d'autres ouvrages.

« On a coûtume de couper les cannes le samedy, pour commencer à faire tourner le moulin le lundi à minuit. Quand on ne fait que du sucre brut, on peut prendre cette avance, de porter les cannes au moulin, sans oublier de les bien couvrir avec des feüilles, de peur qu'elles ne s'échauffent trop.

« Mais quand on travaille en sucre blanc, il vaut mieux retarder le travail de quelques heures, que de l'avancer au risque de le gâter par des cannes échauffées.

« Il est donc plus à propos de ne couper les cannes que le lundi de grand matin, et employer tous les négres à cet ouvrage afin de l'avancer, et cependant faire du feu sous les chaudières à demi-pleines d'eau pour les échauffer, afin que le jus, qui se tirera des cannes, trouve les choses disposées pour une prompte cuisson ; ce qui est très-important pour sa perfection, comme je le dirai en son lieu.

« Voilà, à mon avis, tout ce qui se peut dire sur la culture des cannes. »

En 1751, de Chanvalon écrivait:

« On ne fait dans nos isles aucune tentative, ni même aucune remarque sur l'agriculture; chacun suit la méthode qu'il a trouvée établie par les premiers habitans, sans songer à la perfectionner. Dans l'origine de ces colonies, la plûpart des terres étoient encore vierges, ou neuves, comme on le dit aux Isles; d'autres ne furent employées que long tems après; toutes en général sont d'un grand rapport; on n'a donc pas dû s'occuper dans les commencemens à augmenter leur produit.

« Aujourd'hui les terres deviennent rares, à mesure que la

population augmente; plusieurs sont déjà épuisées. Il faudra recourir un jour à des moyens qu'on n'a point encore mis en usage; il faudra leur donner des engrais, et une culture plus recherchée. Pourquoi attendre leur épuisement total, et ne pas s'appliquer dès-à-présent à augmenter le rapport de celles que l'on cultive? »

La terre n'est jamais labourée ni retournée et la culture consistait toujours en sarclage : « on prend même la précaution « de le faire avec un grattoir pour n'emporter que les herbes « légèrement. »

La nature du terrain dans des pays hérissés de mornes a fait naître cet usage. Un labourage sur un terrain en pente aurait pour effet, en creusant profondément la terre, de la détacher et de la rendre *meuble*; les pluies abondantes l'auraient entraînée. D'où proviendrait bientôt son épuisement. L'on n'emploie jamais d'engrais.

La souche de la canne n'est point arrachée et les feuilles sèchent et pourrissent sur la terre. On appellle *pailles* ces feuilles sèches qui sont ainsi un engrais naturel.

On méconnaissait donc « ce premier principe d'agriculture que la terre n'est fertile qu'autant qu'elle peut recevoir aisément les influences de l'air, des météores et des arrosemens de la nature, si je puis parler de même, dit Chanvalon. Ce n'est qu'en la remuant, ce n'est que par de fréquens labours qu'on la rend susceptible de ces influences, et propre à l'abreuver de ces arrosemens que lui fournissent les brouillards, les rosées et les pluies. »

Ainsi, autrefois, la culture de la canne ne consistait qu'en sarclages. Nos pères n'employaient ni charrue ni fumier.

Les anciens recensemens n'indiquaient que le nombre des sucreries. Le premier qui note les terres plantées en cannes est celui de 1781, qui indique 26,472 carrés. Celui de 1785 porte 26,970 et celui de 1790, 22,686 carrés.

Canne créole, saccharum officinarum. — C. Malabar, S. spontaneum. — C. Batavia, S. violaceum.— C. Otaïti, S. taithense.

La canne créole s'étiolait par suite de la permanence de la culture. On demanda à l'étranger de nouveaux plants. C'est ainsi que dès avant 1785 furent importées, pour la première fois, les cannes de la côte de Malabar, la canne de Batavia et la canne d'Otaïti, cette dernière introduite, en 1784, par les soins de l'intendant Foulon d'Ecotier.

La canne de Batavia ou canne violette, qui croît naturellement au Mexique sur les montagnes de Cundinamarca, ne diffère de

la canne ordinaire que par sa couleur purpurine, ses épillets beaucoup plus petits et plus fortement ciliés et ses nœuds plus rapprochés. Elle a une variété dite canne rubannée, rayée longitudinalement de violet et de jaune.

La canne d'Otaïti, qui a aujourd'hui remplacé la canne créole, a une taille plus élevée que celle de la canne ordinaire et de Batavia, des nœuds plus éloignés les uns des autres, les poils de l'épillet plus longs.

La canne de Malabar a ses feuilles roulées, sa panicule étalée, ses épis simplus et capillaires.

Ces cannes furent introduites à Antigues et de là dans les autres colonies anglaises, par la Guadeloupe. Nous en trouvons la preuve dans un mémoire publié à Londres, en 1794, par sir John Laforey, baronnet, commandant de la station navale d'Antigues, qui donne les détails suivants sur les expériences qu'il en a faites sur ses habitations :

« Les deux premières (cannes de Malabar et d'Otaïti) se ressemblent beaucoup d'aspect et de développement, mais l'on prétend que celle d'Otaïti donne le plus beau sucre. Elles sont beaucoup plus grosses que celles de nos îles, leurs nœuds ayant de 8 à 9 pouces de long et 6 de circonférence.

« Leur couleur, et aussi celle de leurs feuilles, diffère des nôtres, étant d'un vert pâle; leurs feuilles sont plus larges, leurs extrémités retombant vers la terre à mesure qu'elles poussent, au lieu d'être droites comme celles de nos îles. Leur jus, après avoir été exprimé, diffère aussi de celui de nos cannes; il est d'un vert très pâle au lieu de vert foncé. Je fis couper une des plus grosses de ces cannes, lorsque je la jugeai en pleine maturité, et en même temps trois des plus grosses cannes de l'île que je pus trouver sur trois habitations différentes. Quand elles furent prêtes à être passées au moulin, je les fis peser: la canne de Malabar pesait plus de sept livres; aucune des trois autres ne pesait plus de quatre livres et un quart.

« Elles sont bonnes à passer au moulin à l'âge de dix mois. Mon économe, voulant faire un essai, en coupa quelques-unes qui avaient un an, mais il s'aperçut qu'elles avaient perdu une partie de leur jus pour être restées trop longtemps sur pied.

« Elles semblent résister au sec mieux que les nôtres. Je remarquai pendant une longue sécheresse que leurs feuilles conservaient toute leur couleur, tandis que celles de nos cannes brunissaient à leur extrémité.

« Le printemps de cette année 1794, je fis un essai des cannes de Malabar sur une de mes habitations ; j'en fis couper 160 paquets provenant de trous de cinq pieds carrés ; elles

produisirent 350 livres de très bon sucre ; le jus se transforma en sucre dans la chaudière bien plus rapidement que celui des autres cannes et ne donna que très peu d'écumes. Elles rendirent à raison de 3,500 livres l'acre. »

La variété dans les cultures est partout une pratique utile, dit Payen : en augmentant et assurant les récoltes, elle permet les bons assolements, qui élèvent la puissance du sol.

Nos pères ne connaissaient pas cette méthode. Depuis 1643, les cannes succédaient aux cannes dans un sol qui perdait chaque année de ses principes fertilisants. En 1785 apparurent pour la première fois à la Guadeloupe des chenilles qui exercèrent sur les cannes des ravages épouvantables et continuèrent à les exercer pendant plusieurs années encore.

La science contemporaine a reconnu que le dépérissement des plantes n'était pas dû à des insectes, mais que leur présence en était la conséquence presque inévitable.

La canne, en 1785, dépérissait à la Guadeloupe, puisque les insectes apparurent avec la maladie, causée évidemment par la plantation permanente, continue des mêmes souches de cannes.

Quelle était cette chenille meurtrière ? Nous avions toujours pensé qu'elle n'était autre que le *borer* (*Procreas sacchariphagus*).

Nous avons voulu résolument en acquérir la preuve. Nos recherches, poursuivies avec une activité persévérante, ont été couronnées de succès. Nous avons découvert dans les notes du 1er volume de l'ouvrage de Bryan Edward : *Histoire civile et commerciale des colonies britanniques des Indes occidentales*, le mémoire de sir John Laforey qui, après avoir parlé des cannes de Malabar et d'Otaïti, continue ainsi :

« M. Pinel, un des plus notables habitants de la Guadeloupe, en avait donné quelques plants à un propriétaire de Montserat, en lui disant que l'année précédente (1792), pendant laquelle une extrême sécheresse avait prévalu, il avait planté un demi-acre de ces cannes au milieu d'un champ de cannes des îles, que le sec et le *borer* avait tellement endommagé celle-ci qu'il n'avait pu en retirer du sucre, mais que les premières lui en avaient donné trois boucauts. »

Puis, après avoir donné les résultats de son expérience faite en 1794 sur les cannes de Malabar, et avoir dit qu'elles avaient rendu à raison de 3,500 livres l'acre, il ajoute : « le temps avait été très sec et le *borer avait fait de tels ravages* que je suis sûr que les autres cannes n'auraient pas donné, toute proportion gardée, la moitié de cette quantité. »

Ainsi, non seulement dans les colonies françaises, mais

encore dans les colonies anglaises, le borer, qui avait commencé à apparaître en 1785, continuait en 1794 à exercer ses ravages.

L'incendie des archives de l'intendance, en 1794 ne permet pas de donner des renseignements sur les plantations de cannes et les déficits qui ont pu se produire dans la production du sucre par suite des ravages du borer. Le recensement de 1790, envoyé en France, a seul échappé au désastre, et constate que cette année 22,686 carrés étaient employés à la culture des cannes, soit un déficit de 4,284 carrés sur 1785. Les sucreries montaient alors à 501.

Dans les sucreries à sept chaudières, il y a deux flambeaux, le grand et le petit.

Dans les sucreries à cinq chaudières, la propre sert de lessive, et on commence à y jeter la lessive dans le vesou.

Dans les sucreries à quatre chaudières, la propre sert de lessive et de flambeau, et le vesou est cuit et purifié jusqu'à ce qu'il soit en état d'être transporté dans le sirop.

Ustensiles des sucreries. Rafraîchissoirs en cuivre rouge, de forme ronde, à fond plat, ayant de trois à quatre pieds de diamètre sur une hauteur de douze à dix-huit pouces, ayant deux anneaux de cuivre mobiles. Il en fallait quatre dans les sucreries où l'on faisait du sucre blanc, afin d'y mettre rafraîchir les sirops.

Becs-de-corbin en cuivre rouge pour recevoir le sucre à sa sortie du rafraîchissoir et pour le porter dans les formes ou les canots.

Cuillers rondes comme la forme d'un chapeau, ayant huit à neuf pouces de diamètre, et six à sept de profondeur; le haut du bord garni en dehors d'un cercle de fer garnissant toute la circonférence et se terminant par une queue faite en douille, d'un pied de long, dans laquelle on fait entrer et l'on cloue le bout du manche fait avec un bois droit et liant, d'une longueur de cinq pieds sur un diamètre d'un pouce et demi. On les faisait aussi en cuivre rouge.

L'écumoire, dont le nom indique l'usage, avait des trous variant d'une ligne à trois, selon qu'elle est destinée à la grande, à la propre et à la lessive.

Chaque chaudière était munie de sa cuiller, de son écumoire et de son balai, mis à travers, sur des perches placées dans des supports cloués aux sommiers de la charpente.

Caisse à passer le vesou, ayant quatre pieds de long, sur deux pieds et demi à trois pieds de large, sur une profondeur de quinze à dix-huit pouces. Le bois du fond et des côtés doit être léger et ne pas teindre ce qu'on y met. Fonds et côtés percés de trous de tarière aussi multipliés que possible sont assemblés

à queue d'hironde et cloués avec soin. Deux fortes tringles de bois de six pieds de long sont fixées aux deux bouts du fond pour soutenir la caisse sur le haut du glacis, entre la première et la seconde chaudière. Dans cette caisse, on étendait le blanchet. Le blanchet était un gros drap blanc d'une aune de large, sur une aune et demie de long, croisé d'un angle à l'autre d'une bande de grosse toile de quatre doigts de large, et ayant tout autour un lé de la même toile de la largeur d'un pied, afin de le tirer de part et d'autre, il servait à passer le vesou et à recevoir la graisse et les autres ordures grossières lorsque l'on voulait faire du sucre blanc.

La lessive destinée à purger le vesou était composée soit dans un baril vide de viande ou d'autre denrée, soit dans un vaisseau fait exprès, ayant la forme d'un cône tronqué, de la hauteur de trois pieds avec un diamètre de deux pieds. Au milieu on perçait un trou d'un demi pouce de large. Le bout placé sur une sellette disposée pour le recevoir. Au-dessous du trou, un vase contenait la lessive à mesure qu'elle coulait.

La lessive était ainsi composée :

Une touffe d'herbe à blé avec les racines, une touffe d'herbe à pique et une touffe d'herbe mal nommée, en portions égales. et quelques feuilles et quelques morceaux de liane brûlante, écrasés. Le fond du baril en était garni jusqu'à la hauteur de trois pouces, puis on mettait trois pouces de cendre provenant du meilleur bois qu'on avait brûlé ; on choisissait de préférence le chataigner, le bois rouge, le raisinier, le bois caraïbe, l'oranger ou d'autres bois durs dont les charbons ont beaucoup de sel. Ensuite on plaçait trois pouces de chaux vive, une couche des mêmes herbes auxquelles on ajoutait une ou deux cannes d'Inde ou de seguine bâtarde, amorties au feu et coupées par rouelles de l'épaisseur d'un écu. On remplissait ainsi le baril jusqu'à ce qu'il fut plein et on mettait au-dessus une couche des mêmes herbes broyées et hachées. Si la cendre était chaude on vidait de l'eau froide dans le baril, dans le cas contraire, l'eau devait être bouillante. Un bouchon de paille était placé dans le trou, et le résidu était remis dans le baril et passé sur le marc jusqu'à ce que la composition fut devenue si forte, qu'en la goûtant, la langue ne put supporter la saveur, et que le doigt fut devenu jaune comme s'il avait été immergé dans l'eau forte.

A cette composition on ajoutait de l'antimoine cru, réduit en poudre, lorsque les cannes étaient vertes, par conséquent grasses et difficiles à purger.

Qnand on avait fabriqué du sucre blanc, on transvasait le sirop du rafraichissoir dans des formes. Les formes venaient

de Bordeaux ou étaient confectionnées dans le pays. Les premières étaient d'une terre blanchâtre, fort unies et très lisses, ayant ordinairement de dix-huit à vingt pouces de hauteur et pouvaient contenir de trente à trente-cinq livres de sucre. Celles des îles étaient faites avec une terre rougeâtre, assez unies et assez lisses, de la hauteur de 26 pouces de haut, sur un pied de diamètre et contenaient de cinquante à soixante livres de sucre.

Ces formes sont disposées dans une partie de la sucrerie appelée l'étuve.

Le sucre brut était porté du rafraichissoir dans des auges ou bacs en bois placés devant les chaudières. Le sucre achève de s'y refroidir et il y est remué au moyen d'une pagaie, afin d'opérer le mélange du grain et du sirop.

Diverses espèces de sucre. — On fabriquait alors neuf sortes de sucres à la Guadeloupe :

1. Sucre brut ou moscouade, le premier que l'on tire de la canne et avec lequel on composait tous les autres sucres.

2. Sucre terré, ainsi appelé parce que, au sortir des chaudières, il se blanchissait sans avoir été fondu de nouveau.

3. Sucre raffiné, pilé ou en pain, fait avec le sucre brut refondu, les têtes de forme du sucre terré non parfaitement blanchies. Les Hollandais surtout excellaient dans ce produit.

4. Sucre royal, fait avec le plus beau sucre raffiné, et mis en petits pains de trois à cinq livres.

5. Sucre tappé, vendu par les habitants sucriers voisins des ports, aux passagers, matelots et autres personnes qui se rendent en France, blanc, uni, pesant, lustré, enveloppé dans un papier bleu. C'était du sucre terré que l'on faisait passer pour du sucre royal.

6. Sucre candi, fait avec du sucre terré clarifié, écumé, passé au drap, et réduit en sirop épais au moyen d'une plus forte cuisson.

7. Sucre de sirop fin.

8. Sucre de gros sirop.

9. Sucre d'écumes.

Avec les écumes et sirops du sucre, les habitants firent une eau-de-vie, appelée guildive et tafia. Le meilleur tafia servit à faire le rhum.

Nous nous dispensons de faire la description des appareils qui font le tafia. Tout le monde les connaît.

Avec le vesou pris dans la seconde chaudière, les nègres ont composé une boisson appelée *Grappe*. Ils y ont ajouté le jus de deux ou trois citrons.

Cette liqueur se boit chaud.

« Il est certain, dit le père Labat, que cela est parfaitement

bon pour la poitrine, cela les (les nègres) soutient, et les désaltère, et leur fait le même effet que seroit un boüillon bien succulent, à des personnes qui sont accoutumez d'en prendre. J'ai bu assez souvent de cette grappe et je m'en suis bien trouvé. »

Fabrication du sucre ; les habitations. — Nous allons faire connaître tout ce qui reste à rapporter sur la fabrication du sucre et les diverses lois qui ont réglementé les sucres jusqu'à la Révolution, poussé à leur extension ou entravé l'essor de l'industrie coloniale.

Le sucre a fait la richesse des colonies et celle de la métropole. Nous ne devons donc rien laisser en oubli sur ce produit important.

La quantité de sucre fabriqué par semaine dépend de la qualité du terrain, des cannes et de l'attirail de la sucrerie.

Les terres de la Basse-Terre, étant généralement sèches, produisent des cannes plus sucrées, plus faciles à cuire que celles poussant sur le territoire désigné aux îles sous le nom de Capesterre. Ces dernières sont ordinairement plus aqueuses, plus dures, moins sucrées.

La saison influe beaucoup sur le rendement. Plus elle est sèche, plus les cannes ont de substance épurée, prompte à se convertir en sucre, surtout si elles se trouvent en complète maturité.

Les circonstances produisent, dans la fabrication, des différences considérables. Par un temps favorable on tirait cinq formes d'une batterie, lorsque six semaines après on en avait à peine deux.

Cependant, toute compensation faite, l'habitant pouvait compter avec assurance sur la production d'une quantité de sucre dépendant de ses moyens de fabrication.

Ainsi, une habitation, munie d'un moulin à eau et d'une sucrerie à six chaudières, ayant la quantité de nègres suffisants pour accomplir tous les travaux, de décembre à fin juillet, pouvait compter sur une moyenne de deux cents formes par semaine, sans comprendre les sucres de sirop et d'écumes qui se fabriquaient en même tems dans une ou deux chaudières montées à cet effet. Le sucre en forme était du sucre blanc.

La même habitation, ne fabriquant que du sucre brut, donnait de 23 à 24 barriques par semaine, pesant chacune, en moyenne, 550 livres, soit 13,200 livres, sans comprendre le sucre de sirop.

La première habitation, travaillant pendant trente semaines à 200 formes, donnait 6,000 formes de 25 livres, soit 150,000 livres de sucre, qui, vendu à 22 livres 10 sols le cent, produisait un revenu de 33,750 francs. Les 6,000 formes de sucre blanc laissaient dégoutter un sirop fin avec lequel on

fabriquait le sucre de sirop à raison de 600 formes pesant chacune 18 livres, soit 8,400 livres de sucre qui, vendu au même prix, donnait 1,890 francs. A ces produits, il fallait ajouter 1,000 formes de gros sirop, 400 formes de sucre d'écumes pesant chacune 35 livres, soit environ 50,000 livres de sucre qu'on repassait, en trois ou quatre semaines, avec du sucre de cannes. L'habitant avait ainsi 80,000 livres de sucre brut, à raison de 7 livres 10 sols le cent, soit 6,000 francs, sans compter plus de 3,000 francs pour les tafias.

Le tableau suivant fera mieux ressortir les produits donnés par cette habitation.

	QUANTITÉS fabriquées.	PRIX.
Sucre blanc.....	150,000l	33,750f 00
Sucre de sirop.....	8,400	1,890 00
Sucre brut.....	80,000	6,000 00
	238,000l	41,640 00
Tafia.....	.....	3,360 00
Total en livres tournois.	.....	45,000f 00

Le père Labat, qui nous fournit ces renseignements, dit que ses évaluations en quantité et prix sont au-dessous de la réalité, et que l'augmentation du prix du sucre, en temps de paix, surpasse de beaucoup ce qu'on perd en temps de guerre, et il ajoute que dans les années 1699, 1700, 1701, 1702, le sucre blanc s'est vendu de 26 à 40 livres le cent, le sucre brut, 12, et le sucre passé, 18 livres. Il cite l'habitation de Houël de Varennes, à la Guadeloupe, munie d'un moulin à eau et de sept chaudières montées, laquelle dans les trois dernières années, avait produit annuellement plus de trente mille écus. Elle ne valait que de 350 à 400,000 francs et produisait donc près de 25 pour 100. Aux îles, la terre donnait pour le moins 15 pour 100, tandis qu'en France son produit variait entre 5 et 6 pour 100.

La quantité de nègres nécessaires pour exploiter une pareille habitation est de 120, savoir : 6 à la sucrerie ; 3 aux fourneaux ;

5 au moulin ; 1 pour laver les blanchets ; 1 à la vinaigrerie ; 8 cabrouetiers ; 2 tonneliers ; 2 à la forge ; 3 à la purgerie ; 3 scieurs de long charpentiers ; 2 maçons ; 1 menuisier ; 1 charron ; 1 gardeur de bestiaux ; 1 garde malade ; 25 coupeurs de cannes ; 6 coupeurs de bois à brûler ; 2 pour faire la farine ; 1 commandeur ; 4 domestiques pour la maison ; 7 malades ; 25 enfants ; 10 invalides ou suragés.

La dépense nécessaire pour la nourriture et l'entretien de ces 120 esclaves est ainsi évaluée par le père Labat qui commence par recommander d'avoir toujours soin de planter du manioc en abondance au risque d'en laisser pourrir une partie en terre, sans quoi l'habitant qui achète de la farine de manioc, à payer toujours comptant, aurait de ce chef une dépense de près de 7,000 livres par an. En effet, la moyenne des pois de farine à donner aux esclaves est de trois par semaine, soit pour 360 pots ou 7 barils et 1/2 par semaine, contenant 50 pots chacun, ou 390 barils par an. La farine de manioc coûtait alors de 5 à 6 francs le baril, en temps ordinaire, mais on la payait aussi jusqu'à 18 francs.

Les ordonnances prescrivaient de donner à chaque esclave deux livres et demie de viande salée par semaine. Quand elle manquait, on leur donnait en place des patates et des ignames.

Les esclaves font de l'oycou et de la grappe qu'ils boivent pour leur ordinaire, et les habitants leur distribuent soir et matin un verre de tafia. Cette distribution a lieu, en outre, toutes les fois que les esclaves sont mouillés par la pluie. Le tafia, fabriqué sur l'habitation, ne comptait pas comme dépense.

Les hommes reçoivent ordinairement un caleçon et une casaque, les femmes une casaque et une jupe. Quelques habitants leur donnaient le double.

Le compte de la dépense s'établissait ainsi :

Viande salée	2,600	livres.
Toile pour les habillements	800	
Chirurgien et remèdes	500	
Gages du raffineur	1,200	
Ferrements	300	
Nourriture du raffineur, sans table	350	
Commandeur blanc	600	
Sa viande salée	60	
Blanchets, alun, antimoine, etc	200	
Total	6,610	
Revenu en sucre blanc, brut, tafia	44,640	
Revenu net	38,030	

L'habitant économe, ayant soin d'élever des volailles, des moutons, des cabris, des cochons et qui payait sa boucherie avec les animaux vendus au boucher, pouvait mettre de côté, tous les ans, dix mille écus.

Ce revenu pouvait être retiré d'une habitation ayant trois mille pas de hauteur sur mille pas de large, et ce, dit le père Labat, pendant plus d'un siècle.

Le meilleur emplacement pour une habitation était celui qui avait au moins une rivière à sa lisière. Une savane devait s'étendre du bord de mer jusqu'à la hauteur de 300 pas. Dans le territoire de la Capesterre où les vents règnent sans cesse et brûlent les herbes de la savane, l'habitant devait avoir soin de laisser de grands arbres pour la couvrir sur un espace d'au-moins 50 pas. Les bestiaux y trouvaient un abri pendant la grande chaleur. Si le terrain au bord de mer avait être défriché, il fallait le replanter, particulièrement en poiriers, disposés en allées. Ces arbres croîssent et résistent au vent, sont excellents pour beaucoup d'ouvrages et viennent fort vite.

Après les 300 pas de savane, s'il se trouve un monticule, il doit être choisi pour recevoir la maison du maître, bâtie de manière à ce que la face regarde la mer, ou du moins le principal abord, et à ce que les vents ordinaires n'y pénètrent que de biais. Sans cette précaution, les vents battent à plomb dans les fenêtres qu'on est obligé de tenir fermées, et alors on est incommodé par la chaleur.

Dans le principe, on bâtissait ces maisons en bois. Une coupe intelligente et trop fréquente a rendu les bois très rares et fort chers. On a depuis lors élevé les maisons en maçonnerie. Elles sont devenues plus sûres, ont duré plus longtemps, ont été moins sujettes au feu, moins faciles à être renversées par les ouragans, plus fraîches, mais aussi plus disposées à être jetées par les tremblements de terre qui se faisaient alors sentir très rarement.

Un jardin devait accompagner la maison, autant que possible. La maison avait à côté ou derrière elle les offices, les magasins, la purgerie, les étuves, et à une distance raisonnable, la sucrerie et le moulin. Le maître pouvait ainsi tout surveiller, sans être incommodé par le bruit.

Les cases à nègres, étaient bâties sous le vent de la maison et des autres bâtiments pour empêcher le feu de se communiquer à ces derniers. Elles étaient un peu éloignées les unes des autres, séparées par une ou deux rues, placées dans un lieu sec et à découvert.

Le parc à bestiaux était mis près des cases à nègres qui le surveillaient ainsi constamment.

Les carrés de cannes, les jardins, les parcs, étaient entourés d'arbustes pour former lisières. Les meilleures lisières se faisaient avec des orangers communs ou de la Chine et, à leur défaut, avec des immortels.

Le canal d'un moulin à eau était placé dans le lieu le plus commode par rapport à sa situation et à la maison du maître. Il fallait l'établir de manière à conduire l'eau près des bâtiments et des cases à nègres.

La maison de maître, les établissements, les cases à nègres, les parcs, les jardins, occupaient, au milieu du terrain, un espace d'environ trois cents pas en carré, les cannes se trouvaient des deux côtés et au-dessus du moulin, les plus éloignées n'en devant être qu'à une distance de 400 pas environ.

Le terrain destiné à recevoir les cannes avait 350 pas de large de chaque côté de l'établissement et 300 pas de haut. Il était divisé en 21 carrés de cent pas. Celui au-dessus du moulin était de 400 pas de hauteur sur toute la largeur de l'habitation, était divisé en 40 carrés de cent pas. Ces 61 carrés devaient produire annuellement plus de 7,000 francs de sucre, les cannes prises à l'âge de 15 à 16 mois.

On plantait du manioc et des patates dans les allées séparant les pièces de canne, et on destinait une quantité de terre au-dessus des cannes pour les mêmes plantations et pour celles du maïs, des ignames, des herbes de cosse et autres plantes utiles.

Un habitant soigneux et désireux de faire produire à son habitation tous les revenus qu'elle pouvait donner, à mesure qu'on coupait du bois pour brûler, si le terroir était convenable, établissait une cacaotière en augmentant son atelier de 15 à 20 esclaves. « Il peut ainsi, dit le père Labat, entretenir cent mille arbres de cacao, et augmenter son revenu de quarante mille francs tous les ans quand même nous supposerions que cent mille pieds d'arbres ne produiraient qu'un peu plus d'une livre de cacao par an l'un portant l'autre, et que le cacao ne seroit vendu que sept ou huit sols la livre. D'ailleurs ces vingt personnes peuvent encore entretenir toute l'habitation de farine de manioc, en cultivant la cacoyère. »

Une habitation de cette force doit avoir au moins quatre cabrouets demandant chacun huit bœufs. Il faut au moins six bœufs de rechange, et si les choses étaient bien ordonnées, le mieux était d'avoir un attelage pour chaque cabrouet, soit quarante-huit bœufs. Vingt vaches avec leur suite sont nécessaires pour avoir du lait ou remplacer les bœufs qui meurent ou vendus au boucher. Le troupeau sera de cent têtes. La nourriture, pendant toute l'année, de ces animaux justifie la quantité

considérable de terrain laissée en savane, d'autant mieux que si l'habitation, par sa situation, exige l'emploi d'un moulin à chevaux, il faut pourvoir à la nourriture de ces dernières bêtes. Le moulin en exige vingt-quatre, à quoi il faut ajouter cinq ou six de rechange, quelques cavales et leurs petits, soit environ cinquante chevaux mangeant jour et nuit.

Les soins à donner à la savane consistaient en sarclages, destinés à enlever les plantes et arbustes qui faisaient périr la bonne herbe et à ne pas y laisser paître les moutons et cabris dont un troupeau est indispensable pour éviter de trop grandes dépenses de table. On menait paître ces derniers sur les falaises au bord de mer. L'herbe qui y pousse est courte, sèche, salée, les engraisse admirablement et rend leur chair plus savoureuse et plus délicate. Le père Labat déclare qu'ils coupent l'herbe de la savane jusqu'à la racine, l'empêche de repousser, et que leurs excréments la brûlent et la font mourir, puis il donne les conseils suivants qui nous paraissent excellents pour beaucoup d'habitants de nos jours.

« Un habitant qui veut faire valoir son bien comme il faut ne sçauroit assez se mettre dans la tête, qu'il doit tout voir par lui-même, sans s'en rapporter à ses commandeurs ou économes. Il ne doit jamais entreprendre beaucoup de travaux différens à la fois ; mais il doit les faire les uns après les autres, être toujours au devant de son travail, c'est-à-dire le prévoir longtems avant qu'il le doive faire exécuter ; ne l'abandonner point pour courir à un autre, parce que pendant ce tems-là, le premier se gâte, et c'est à recommencer. Ces pertes de tems sont irréparables, et d'une dangereuse conséquence. Il ne doit jamais forcer le travail, il vaut bien mieux se contenter d'un travail médiocre et modéré, mais qui soit continuel, que de le pousser avec véhémence et mettre sur les dents les esclaves et les bestiaux et être obligé de discontinuer. Une conduite sage et régulière fait trouver à la fin de l'année bien des travaux achevez, et les esclaves et les bestiaux en état de continuer.

« Le dernier avis que j'ai à donner à un habitant est de vendre ses sucres et ses autres denrées en argent comptant, ou en lettres de change bien assurées, et de ne payer ce qu'il achète qu'en sucre ou autre chose provenant du fond de son habitation. C'est le secret de s'enrichir. Par ce moyen il aura le débit de ses denrées ; il vaut mieux qu'il lâche la main en vendant argent comptant, que de se tenir trop roide, aux risques de laisser passer le tems de la vente, dans l'espérance de vendre plus cher. Il vaut mieux encore vendre comptant aux Isles, ou en lettres de change, que d'envoyer ses effets en France, parce que le fret, les entrées, les tares, les barriques

les droits des Compagnies, le magasinage, les avances et les commissions emportent le plus clair du profit, et quelquefois même une partie du principal, et laissent le propriétaire pendant un long-tems dans l'anxiété du sort de ses marchandises. »

Le principal soin à avoir dans une habitation pour la bien gouverner consiste à suivre continuellement la conduite des nègres. Ces soins sont constants et une bonne administration en dépend essentiellement.

Les nègres, en effet, défrichent les terres, font toutes les plantations, entretiennent les cultures, coupent les cannes, les transportent au moulin, façonnent le sucre et sont en outre chargés de soigner les animaux.

Le travail de l'habitation est continuel et à peine a-t-on fait une chose qu'il en faut commencer une autre. Aussi ce travail incessant impose à l'habitant l'obligation d'une résidence perpétuelle sur sa propriété. A ce prix seul il parvient à apprendre à gouverner ses nègres d'une manière qui lui soit prospère, sinon toutes ses affaires vont en désordre.

Savoir se gouverner et gouverner les nègres sont les deux mobiles qui mènent infailliblement à la fortune. Hors de là il n'y a que ruine.

Chanvalon constate avec regret que de son temps les bœufs usés par le travail ou mis, par accident, hors de service ne peuvent s'engraisser. Ils sont au régime du vert pendant toute l'année ainsi que les brebis, les chevaux et les mulets. Aussi la viande de boucherie est-elle mauvaise aux îles.

Les savanes ne sont pas divisées en plusieurs parties afin de faire paître ces animaux dans les unes et les autres alternativement. Paissant toujours dans les mêmes endroits, ils rongent l'extrémité des herbes à peine poussées ; aussi n'étant pas suffisamment digérées par la nature, elles n'ont qu'un suc aqueux et très faible.

Jointe à la grande chaleur, une pareille nourriture est peu propre à réparer leurs pertes. Aussi leur service est beaucoup moindre aux Antilles qu'en Europe.

« Les habitans, dit-il, qui sont, par exemple, à une lieue du bourg ou de l'embarquement, ne font porter, sur une charrette attelée de quatre bœufs, que deux barriques de sucre, quoique dans de beaux chemins ; ce qui fait un poids d'environ seize à dix-sept cents livres ; on ne leur fait faire alors qu'un voyage par jour.

« Presque aucun habitant n'emploie des chevaux ou des mulets à la charrette (on appelle dans nos isles toute espèce de charrette, *cabrouet*). On n'y attelle que des bœufs. L'usage est d'en atteler toujours quatre, quelque léger que soit le fardeau

qu'ils ont à porter. On ne les conduit pas avec l'aiguillon, on les conduit avec un fouet.

« Ces deux habitudes vicieuses mettent dans la nécessité d'employer toujours deux nègres pour conduire une charrette, ou *cabrouet*, là où il n'en faudroit qu'un et quatre bœufs, lorsque deux suffiroient.

« On attelle les bœufs dans nos isles par le col, et non par la tête. J'ai vu pratiquer le même usage en Espagne, c'est de là sans doute qu'il a passé dans nos colonies de l'Amérique. Est-il avantageux, ou ne l'est-il pas? Cet usage a depuis disparu, et de nos jours on attelle par la tête. »

La manière de mettre le bât aux mulets est simple et incommode, mais moins solide que dans la métropole : un paillasson sur le dos sur lequel sont suspendus quatre crochets, deux de chaque côté. On coupe dans les bois, au hasard, deux branches se rencontrant ensemble et formant fourche ou un angle ordinairement très obtus, et on a les crochets.

Dans une lieue environ à faire, sur un chemin uni et assez beau, le mulet porte de cent trente à deux cents livres pesant. Il fait avec la première charge, et quand le travail est pressé il voyage jusqu'à trois fois dans la journée, avec la dernière il ne fait ordinairement qu'un voyage.

Chevaux, mulets et bœufs ne reçoivent jamais une pitance de son ou d'avoine.

Un cheval vieux ou ruiné s'engraisse en peu de temps au moyen d'une boisson, composée avec de l'eau et du sucre ou du gros sirop, qui ne lui donne pas plus de forces. Le poil devient alors luisant.

Tous les animaux sont friands de cette boisson.

Chanvalon reconnaît que presque tout est encore à faire en Amérique du côté de la botanique ; que les cartes marines sont défectueuses et les descriptions des îles imparfaites.

« Leur objet principal et l'utilité de leurs productions pour le Royaume ne demanderoient-ils pas qu'on y envoyât par préférence des Physiciens-Méchaniciens, et des Physiciens-Chymistes? (les botanistes avaient seuls été envoyés).

« Les premiers s'attacheroient à corriger et à perfectionner les différens moulins qui sont nécessaires à diriger les eaux de ceux que l'on fait mouvoir par ce fluide, et à plusieurs autres besoins semblables.

« Le travail des Physiciens-Chymistes seroit d'apprendre à ménager et à conduire avantageusement le feu des fourneaux ; d'instruire nos Colonies sur la fabrique du sucre, sur laquelle les habitans n'ont aucune théorie, ni, à proprement parler, d'autre méthode que celle que l'usage leur a transmise de l'un à l'autre. »

§

Après la culture, la fabrication. — Les établissements nécessaires à la fabrication du sucre sont le moulin et la sucrerie.

Les moulins sont de trois sortes : moulin à eau, moulin à bêtes tiré par des bœufs ou des chevaux, moulin à vent.

Les moulins à vent ont remplacé à la Grande-Terre les moulins à bêtes.

Les moulins à vent sont semblables à ceux érigés en Europe, notamment autour de Paris, pour moudre le blé. A la place de la meule, il y a seulement un tambour revêtu de fer.

Les moulins ont les ailes verticales ou perpendiculaires. L'arbre ou essieu à l'extrémité duquel le tambour est enchassé, est posé perpendiculairement sur un pivot tournant sur sa platine. Deux demi-collets de bronze, enchassés dans deux traverses de bois, qui se meuvent dans les couisses du châssis pour le serrer, le tenir droit et le laisser libre, en cas de réparations, le maintiennent dans cette situation. Il a assez de longueur pour pouvoir sortir au-dessus de la plate-forme servant de couverture à la machine. Longue d'environ neuf pieds, cette partie est percée de huit mortaises en haut et d'autant en bas, traversées par huit traverses. Ces traverses dépassent l'essieu de quatre à cinq pieds de chaque côté et forment huit bras sur lesquels sont clouées des planches minces et légères qui composent les huit ailes du moulin fait à la mode du Portugal et ayant huit pieds de haut sur quatre à cinq de large. Le reste de la longueur de l'arbre excédant la hauteur des ailes est aminci jusqu'à trois ou quatre pouces de diamètre. Cet amincissement permet d'emboîter plus facilement l'arbre dans une ouverture ronde, pratiquée dans l'une des traverses se croisant et soutenues par les poteaux arcboutés sur la plate-forme dans le but de soutenir l'arbre en le maintenant droit. « Mais comme il arriveroit, dit le père Labat, que le vent frappant dans l'entre-deux des deux ailes, rendroit le moulin immobile, et qu'il est nécessaire, pour le faire tourner, que le vent frappe les ailes de côté, on l'a déterminé à produire cet effet, en faisant de petites cloisons de planches au devant de l'ouverture, que forme chaque entre-deux d'ailes, qui étoient parallèles à la troisième aile qui précède celle dont on couvre l'ouverture : et comme il y a huit ailes et huit ouvertures, ce sont aussi huit cloisons qu'il y a à faire, qui sont éloignées de trois ou quatre pouces de la circonférence du cercle, que les ailes décrivent en tournant. » La hauteur des cloisons correspond à celles des ailes, et leur largeur est égale à la distance d'une aile à l'autre. Ces cloisons ont pour but d'empêcher

le vent de frapper à plomb entre deux ailes en le forçant à les frapper de biais, et avec violence l'aile qui lui est opposée et qui venant à tourner, imprime successivement le même mouvement aux autres ailes à mesure qu'en tournant elles se présentent devant la même ouverture.

La violence du mouvement est très forte et il était difficile d'arrêter le moulin. Pour obvier à cet inconvénient, on a inventé une espèce de porte en manière de coulisse, de la hauteur de la cloison, un peu plus large qu'il ne faut, pour fermer toute l'ouverture. Cette porte, poussée devant l'ouverture par où souffle le vent, ne permet plus à celui-ci d'agir sur les ailes, et le mouvement est ainsi arrêté.

Le reste de la construction de ces moulins ne diffère en rien de celle des autres que nous allons décrire.

Les moulins à bêtes sont plus communs et consistent en un châssis de douze pieds de long sur quatre de large, composé de quatre poteaux de huit à dix pouces en carré sur dix à douze pieds de longueur si on met en terre une partie, de sept, quand on ne les enfonce pas. Les bouts de ces poteaux sont emmortaisés dans une sole de la grosseur des poteaux. Les soles des côtés longs sont réunies par des entretoises. La terre est bien foulée, avant de placer dessus tout cet assemblage, ce qui lui donne une plus grande fermeté. Quand il n'est pas mis à terre, les soles et les entretoises dépassent les poteaux de trois pieds et reçoivent le tenon d'un lien dont l'autre extrémité s'emmortaise dans le poteau en lui servant de contreboutant, de contrefiche ou de jambe de force. De cette manière, chaque poteau est appuyé par deux liens. Il existe encore une entretoise à chaque bout du châssis et son emmortoisement se fait dans les poteaux à près de deux pieds de terre. Les deux entretoises soutiennent la table du moulin, pièce de bois dépassant le châssis de deux pieds, épaisse de quinze à dix-huit pouces, large de vingt pouces. Le milieu de ses côtés est percé de part en part, d'une mortaise large de six pouces, haute de huit, à laquelle correspond à son milieu le dessus de la table percé dans son milieu d'une ouverture. Dans cette ouverture s'enchasse le collet ou pièce de fonte d'environ trois pouces de hauteur, percée, au milieu, d'une ouverture ronde ayant quatre pouces de diamètre, et à travers laquelle passe le pivot de fer, placé dans le centre du grand tambour et maintenu par le collet qui l'empêche de s'écarter. Une ouverture barlongue, de quinze à seize lignes, est ménagée au bout du pivot. On y fait entrer la queue du morceau de fer, façonné comme un œuf d'oie, mais moins gros de moitié, dont la pointe acérée repose sur une platine de fer acéré

de six pouces de long sur trois de large. Deux ou trois petits enfoncements sont pratiqués sur le milieu de la platine et obligent la pointe de l'œuf à s'y arrêter, sans varier de côté ni d'autre en roulant. Une longue mortaise perce toute la largeur de la table et elle a pour usage de laisser passer la platine, de la poser, de la changer de place lorsque la pointe de l'œuf a usé un des enfoncements, et à changer l'œuf, après soulèvement, au moyen de pinces, du grand tambour, pour permettre à la queue de sortir de la mortaise où elle s'est engagée. Deux échancrures s'ouvrent sur le dessus de la table et à égale distance de l'ouverture par où passe le pivot du tambour du milieu ou grand tambour dont le demi-diamètre mesure cet éloignement, ainsi que celui du tambour, placé à côté. La valeur de ces demi-diamètres est la distance existant du milieu de la table au commencement de chacune des deux échancrures. Les pivots des tambours, placés des deux côtés du grand devant jouer un peu, on pratique les échancrures à quatre pouces plus près qu'elles ne devraient être du grand tambour, avec une hauteur égale à celle de la mortaise du milieu, et une largeur de dix-huit à vingt pouces, en ne donnant toutefois à la partie coupant la largeur de la table que neuf à dix pouces, le surplus coupé en manière de mortaise couverte par le bois même de la table à laquelle on donne une épaisseur d'environ deux pouces. Cette épaisseur maintient une pièce de bois de huit à dix pouces de large, épaisse comme la hauteur de la mortaise, et façonnée de manière à sortir et entrer facilement et à déborder de quatre à cinq pouces de chaque côté la largeur de la table. Cette pièce de bois est percée, dans le milieu de sa longueur et de son épaisseur, d'une mortaise destinée à enchasser une pièce de fonte, épaisse de trois pouces, large de six, longue de douze, coupée à ses extrémités en demi-cercle. Le bout placé dans la mortaise sert quand l'autre est usé, mais en ayant soin de la changer bout pour bout. Ce demi-cercle embrasse le bout du pivot de chaque petit tambour, au-dessus de l'œuf. La pièce de bois, garnie de ce demi-collet de fonte, s'appelle embasse.

On avait remarqué que le mouvement violent du grand tambour, qui fait mouvoir les deux autres, faisait mouvoir l'embasse, qui allait de côté et d'autre, et que, quand on voulait éloigner ou approcher les petits tambours du grand, l'opération ne pouvait s'accomplir, car l'embasse remplissait exactement toute la largeur de la mortaise ou de l'échancrure de la table. On remédia au premier inconvénient en pratiquant un trou à chaque bout de l'embasse débordant la table, et on y fit passer une cheville de fer qui accola la table et empêcha

l'embasse de remuer. Le second inconvénient disparut parce qu'on ne fit plus l'embasse aussi large que la mortaise sur laquelle elle était posée, et le vide qu'elle laissait encore fut rempli au moyen de coins, dont on augmentait ou diminuait le nombre, selon qu'il était nécessaire de presser ou d'élargir ou mieux d'approcher ou d'éloigner les petits tambours.

Le bas de la table, partie portant sur les entretoises, est garni de chaque côté de deux alettes, épaisses d'un pouce, bien jointes et calfatées et dont la largeur remplit exactement le vide existant entre la table et les poteaux du châssis. Elles sont inclinées vers la table, tout en penchant vers le bout qui est du côté de la sucrerie où l'on conduit le jus des cannes. Le bout de la table, débordant la longueur du châssis, forme une espèce de gargouille avec les extrémités des deux alettes qui s'y joignent. De cette gargouille le jus coule dans une gouttière en planches dont le dessus est de niveau avec le sol du moulin et qui est bien close.

La table est faite avec les meilleurs bois durs, notamment le balatas, l'acomas, l'angelin ou bois palmiste, le bois lézard ou gouti. Le dessus est chargé de trois tambours ou rôles, posés en ligne droite selon la longueur. Celui du milieu s'appelle le grand rôle, désignation qui a toujours subsisté, bien que les deux autres rôles ou petits soient aussi gros que le grand. Les premiers moulins établis aux îles avaient en effet le rôle du milieu plus gros que les autres. « On prétendoit avoir de bonnes raisons pour cela, et on disoit que sa grosseur donnant moyen d'y placer une fois plus de dents qu'aux deux autres, les deux petits faisoient deux tours pendant qu'il n'en faisoit qu'un ; ce qui étoit une acceleration de mouvement très considérable ; mais comme on a reconnu depuis que cette grosseur causoit plus d'incommodité qu'elle n'apportoit de profit, on fait à présent les trois tambours égaux, dit le père Labat. »

Ces rôles sont en fer fondu, épais d'environ deux pouces, jamais moins hauts que seize pouces et n'excédant pas vingt-deux pouces. Leur diamètre en dedans est de 15 à 18 pouces. Le vide contient un rouleau en bois de balatas, d'acomas ou d'autre bon bois dur, plein, liant, ne se gâtant pas après avoir été tourné et poli et réduit à une grosseur laissant entre lui et le tambour un vide d'un demi doigt tout autour. Ce rouleau en bois est posé bien à plomb et le vide rempli au moyen de serres de fer espacées destinées à bien faire tenir le tambour au rouleau, de manière à n'en jamais sortir ni pencher de côté et d'autre. Ces serres sont des lames de fer, et même de bois d'un pied environ de longueur sur un pouce et demi de largeur, épaisses de 4 à 5 lignes à un bout, très minces à l'autre.

Le tambour, arrêté d'un côté autour du rouleau, est ensuite retourné bout pour bout, afin que la partie qui doit se trouver du côté de la table, soit en haut, et l'on garnit avec des serres en bois, autant qu'on en peut mettre, tout le vide existant entre la circonférence du rouleau et l'intérieur du tambour, en laissant déborder le rouleau d'un bon pouce hors du tambour, puis, le vide ainsi rempli on y pousse à coup de massue les serres en fer. Le tambour ne peut plus bouger. On le retourne pour accomplir la même opération de l'autre côté, en laissant deux ouvertures par lesquelles on fait pénétrer du brai bouillant qui achève de remplir les vides, et on en couvre tout le reste du bout du rouleau, ce qui empêche l'humidité, l'eau et le jus de cannes de pénétrer dans le bois et évite sa pourriture.

Quand les tambours sont assurés autour de leurs rouleaux, on pratique une mortaise carrée dans le centre des deux petits rouleaux et dans toute la longueur pour y placer les pivots.

La longueur des rouleaux se détermine par la hauteur du châssis ; ainsi le rouleau a autant de longueur qu'il y a de distance depuis le niveau du dessus de la table jusqu'au niveau du dessous des entretoises joignant les poteaux par le haut, et cette distance est ordinairement d'environ trois pieds. La mortaise du rouleau a quatre pouces en carré de large. Cette largeur est égale à celle du pivot qui la remplit.

Le pivot est en fer et rond à ses extrémités qui ont un diamètre d'environ trois pouces. Nous avons dit que le bout d'en bas est percé au centre d'une mortaise barlongue recevant la queue de l'œuf, celui d'en haut est ordinairement plein, mais il est quelquefois percé d'une semblable mortaise et sert quand l'autre est usé. Le pivot est maintenu au moyen de serres en fer dont quelques-unes sont enfoncées dans l'épaisseur du rouleau pour le faire mieux tenir dans le rouleau, en ayant soin de garnir le bois d'un cercle de fer de deux pouces de largeur et de 9 à 10 lignes d'épaisseur entrant dans le bois de manière à ne pas déborder, ce qui l'empêche d'éclater par le bout quand on enfonce les serres.

Le rouleau du grand rôle est beaucoup plus grand que celui des deux autres, et s'élève jusqu'à l'enrayure du comble du moulin qui est ordinairement placée à une hauteur de 12 à 15 pieds du châssis. On l'appelle arbre du moulin ou du grand rôle. Il n'a pas un pivot de fer dans toute sa longueur. Quand le tambour est assuré autour du rouleau, on creuse une mortaise dans son centre et on y enchasse fortement un pivot de fer ayant de 15 à 18 pouces de longueur, ayant dans sa partie ronde d'en bas une couverture barlongue, percée au milieu pour recevoir la queue de l'œuf. Le surplus de la longueur de l'arbre

est taillé à huit pans à l'effet de décharger un peu de bois et de percer plus facilement les mortaises. L'extrémité est arrondie avec un diamètre de quatre pouces, et forme comme un pivot qui s'emboîte dans une des pièces de l'enrayure ou dans une pièce de bois qu'on y ajoute. Son extrémité est attachée avec des chevilles de fer, désignées sous le nom de demoiselle ; l'arbre est ainsi maintenu droit sans pouvoir aller et venir ou se pencher en tournant.

Quatre mortaises sont percées dans quatre faces opposées de l'arbre à un pied au-dessous de ce pivot, et reçoivent les queues coupées en tenon de quatre pièces de bois de trois pouces de diamètre, assez longues pour arriver jusqu'à deux pieds au-dessus du sol en formant avec l'arbre un angle de 50 à 55 degrés. Au bout de ces pièces de bois s'attache la volée servant à atteler les animaux qui font tourner l'arbre. Ce tenon n'ayant pas assez de force pour résister aux efforts des animaux qui tirent le bras où ils sont attachés, on pratique, à environ un pied au-dessus du châssis, deux mortaises dans l'autre bras pour passer deux traverses de trois à quatre pouces carrés assez longues pour arriver aux bras. On les joint ensemble au moyen de chevilles de fer.

Pour imprimer le mouvement de rotation aux deux petits rôles, on les garnit tous trois de dents qui s'engrènent les unes dans les autres. De cette manière le grand rôle tournant fait tourner les autres. Ces dents s'enchassent sur la circonférence des rouleaux, d'abord partagée en parties égales de deux pouces en deux pouces, de manière à avoir autant de plein que de vide ou autant de dents que d'espaces vides entre elles. Cet enchassement a lieu dans des mortaises hautes de trois pouces larges de deux, dont le commencement est à trois pouces au-dessus des rôles. Les dents, proportionnées à la hauteur et à la largeur des mortaises, sont placées de manière à faire tomber perpendiculairement sur le centre du rouleau, la ligne qui les partage en deux. La profondeur des mortaises est de cinq pouces et la longueur totale des dents de neuf pouces. Elles débordent donc de quatre pouces. Ce dépassement est suffisant pour permettre à l'engrénage de s'effectuer sans toucher à la circonférence des rouleaux, car les deux rôles ayant chacun deux pouces d'épaisseur, on donne une égale longueur aux dents hors du rouleau. Pour faciliter le mouvement et la rencontre des dents, leurs vives arrêtes sont taillées, puis on les arrondit par rapport à leur hauteur et leur bout forme comme un demi-cercle. Etant placées perpendiculairement au centre du rouleau, l'ouverture qu'elles ont entre elles à leur extrémité est bien plus grande que celle existant entre elles sur la cir-

conférence du rouleau. De cette manière elles ne peuvent se toucher que vers le milieu de leur saillie, attouchement suffisant pour imprimer au moulin tout son mouvement.

Les bois servant à faire les dents sont : le balatas, le courbaril, le bois rouge, le bois d'Inde.

Les petits rôles sont affermis en haut à côté du grand de la même manière que pour le bas. L'embasse traverse une grande mortaise taillée dans la sablière joignant le haut du poteau dans le long pan. Cette mortaise est creusée beaucoup plus longuement qu'il n'est nécessaire pour pouvoir abaisser le rôle en reculant l'embasse sans l'ôter tout à fait de sa place. Le haut du châssis n'a pas d'entretoises par les bouts. Les entretoises portant les crapaudines ou collets du haut des petits rôles, sont taillées de façon à avoir à l'une de leurs extrémités une épaisseur de deux pouces de leur même bois, l'autre extrémité étant arrêtée au moyen d'une cheville de fer qui la traverse en l'accolant de manière à faire l'effet d'une entretoise. Le vide du surplus de la mortaise est rempli avec des coins dont on augmente ou diminue le nombre, dans la mesure que l'on veut tenir le rôle lâche ou serré.

A chaque bout du châssis et au dedans des poteaux, sont cloués des triangles de bois, épais de deux pouces, larges de 3 à 4. Un bout posé sur la table, l'autre est plus élevé de deux pouces que le niveau de cette table. Ces triangles portent des établis couvrant toute la superficie de la table du moulin, y compris même l'épaisseur des poteaux et davantage. Ces établis, posés des deux côtés des rôles, sont attachés ensemble par des crochets plats en fer. La partie placée devant les rôles est échancrée selon leur circonférence, et la pointe formée par les deux échancrures pénètre, aussi avant que possible, entre les rôles. Ces établis ont une largeur suffisante pour empêcher les nègres de toucher avec les doigts l'endroit où les rôles se rencontrent Cette précaution est nécessaire, car si en fournissant les cannes au moulin, la main est prise entre les rôles, tout le corps passe.

Sur chaque établi est placé un bloc de bois carré d'environ un pied et demi, ayant un côté coupé en pointe et échancré de manière à pénétrer entre les deux rôles à leur point de jonction. Cette pointe est plus haute que le reste du bloc qui sert à conduire les cannes entre les rôles et à empêcher celles qui se rompent de tomber dessous.

Le châssis du moulin avec tout ce qu'il renferme, a un comble fait en cône dont le diamètre est de 30 à 36 pieds. Il est soutenu par une sablière posée sur des poteaux de la longueur de 12 à 13 pieds, ayant un tiers enfoncé en terre.

Chaque poteau est emmortaisé dans une sole de 7 à 8 pieds sur les deux bouts de laquelle sont entrées deux contrefiches s'emmortaisant dans le poteau. La contrefiche de l'intérieur du moulin vient à fleur de terre, l'autre s'élève à quatre pieds plus haut. Leur office est de tenir le poteau droit. La sablière est chevillée dans le bout des poteaux et les pièces principales portant l'assemblage de l'enrayure sont droites sur les poteaux et les autres sur l'enrayure. Quelques habitants font une double enrayure.

L'ouverture recevant l'arbre du grand rôle ne se trouve pas dans le centre de la croisée de l'assemblage, ni à côté. Ce centre reste vide et livre passage libre au bout de l'arbre qui n'endommage pas ainsi la charpente. Le bout de l'arbre est reçu dans une demoiselle, pièce de bois de 15 à 16 pouces de large sur 5 à 6 pouces d'épaisseur et qui est attachée sur le centre vide de l'enrayure par des chevilles de fer à clavette. Cette disposition permet d'élever ou d'abaisser le grand rôle, selon les besoins, et pour en être maître, il suffit de détacher la demoiselle.

Il y a aussi des moulins couchés. Leurs rôles ont une longueur parallèle à la superficie de la table ; celui du milieu est enchassé dans l'arbre qui sert d'axe à une roue de 15 à 18 pieds de diamètre, assez large pour contenir l'animal qui la fait tourner par son poids et par son mouvement.

Les petits tambours sont placés l'un au-dessus, l'autre au-dessous du grand rôle, et retenus par des entretroises qui enchassent les crapaudines portant leurs pivots et qui se meuvent dans les coulisses pratiquées dans l'épaisseur des montants du châssis, de manière à approcher les petits rôles du grand, comme on le juge à propos, au moyen des coins dont on le garnit.

Les moulins à eau sont droits ou couchés.

Le moulin couché ne diffère de celui précédemment décrit que parce que la roue qui lui imprime le mouvement est faite avec des godets recevant l'eau dont le poids et le mouvement donnent celui nécessaire pour la faire tourner.

Le diamètre de la roue varie entre 18 et 22 pieds. L'arbre du grand tambour sert d'essieu à la roue, de 18 pouces de diamètre, est coupé à huit pans depuis les dents jusqu'à un demi pied près de son extrémité. Ses deux bouts ont une mortaise carrée de 4 pouces de face sur 18 pouces de profondeur, recevant les pivots de fer sur lesquels tourne la roue et sont entourés de deux cercles de fer suffisamment épais pour empêcher l'arbre d'éclater quand on fait entrer par force les serres de fer qui affermissent et immobilisent les pivots dans les mortaises.

Les deux pivots sont posés sur des crapaudines en fonte, enchassées dans des traverses en bon bois, immobilisées d'un côté dans le châssis du moulin et de l'autre dans le mur soutenant la charpente.

Environ à deux pieds du bout de l'arbre, deux mortaises, croisées à angles droits, sont percées ainsi que deux autres parallèles à deux pieds et demi plus loin. Elles ont trois pouces sur un sens, quatre sur l'autre et sont traversées par quatre pièces de bois, polies avec soin et façonnées de manière à remplir exactement les mortaises. Ces pièces ont une longueur égale au diamètre de la roue et en sont les bras; elles soutiennent et embrassent les courbes formant la circonférence de la roue et portant les godets, où tombe l'eau qui par son poids et sa violence donne le mouvement nécessaire. Ces quatre bras étant insuffisants pour contenir et embrasser une aussi grande circonférence, on leur donne du soulagement en augmentant leur nombre au moyen de quatre pièces de bois, longues et larges comme les précédentes, entrecroisées entre elles en les entaillant l'une sur l'autre. De cette manière, elles saisissent l'arbre vers leur milieu et pour le maintenir dans cette situation en clouant sur l'arbre et à côté d'elles des tringles carrées en bois ayant deux pouces. La même opération se renouvelle pour les deux côtés de la largeur donnée aux godets fermés entre les courbes de la roue. Il y a donc douze bras soutenant les deux côtés de cette dernière. Ces huit derniers sont taillés de façon à avoir une petite courbe, ce qui leur permet de monter au même point que les autres qui sont droits. Cette courbure n'est pas sensible à un pied ou quinze pouces près de leur extrémité. De petites entretoises les jumelle ensemble deux à deux. Bras et entretoises sont faits avec un bois fort et liant, notamment le bois épineux. Les courbes sont taillées dans les mêmes bois, particulièrement avec l'acajou, à cause de sa légèreté. Larges ordinairement de quinze pouces sur trois d'épaisseur, elles sont assemblées à queue d'hirondes recouvertes, et chevillées l'une sur l'autre, soit avec des chevilles de fer à tête plate et à goujons, soit avec des chevilles de bois garnis de coins croisés. On les enchasse dans des entailles pratiquées aux bouts des bras, et on les maintient au moyen de chevilles en fer à tête ronde, allant d'un bras à l'autre. Les trous qu'elles traversent sont revêtus d'une plaque en fer tapissant toute l'épaisseur du bois qui en est recouvert par dehors, afin qu'il ne soit pas rongé par la tête de la cheville dont l'autre bout percé est serré contre une semblable plaque recouvrant aussi le bois avec des rondelles et des goupilles. Les chevilles sont placées à tous les bras, la tête et la pointe s'alter-

nant de part et d'autre. La partie des courbes regardant l'axe est revêtue de planches ayant un pouce d'épaisseur, six de largeur, et suffisamment longues pour combler tout le vide existant entre elles. Cette disposition s'appelle le fond de la roue qui est étanche. Le vide qui se trouve entre les deux courbes et leur fond est partagé en parties égales par des planches, épaisses d'un pouce, coulées dans des rainures pratiquées dans l'épaisseur intérieure des courbes et faites de manière à avoir un angle de quarante-cinq degrés avec le fond qui les retient sur le bord extérieur des courbes par des tringles de bois qui y sont clouées. Ce sont les godets de la roue, éloignés les uns des autres de dix-huit pouces.

L'eau de la rivière est coupée à l'endroit où il existe assez de pente pour la conduire au moulin et assez d'élévation pour la faire tomber sur la roue. Cette coupure se fait au moyen d'une chaussée. Si la roue a vingt-deux pieds de diamètre avec un arbre élevé de quatre pieds au-dessus du sol, le canal qui passe au-dessus de la roue est d'une élévation de dix-sept pieds pour avoir une chute de deux pieds. La gouttière est plus étroite de moitié que la roue ; si donc cette dernière a deux pieds, la première n'en a qu'un, du moins à l'endroit où se trouve l'ouverture laissant échapper l'eau et qui est taillée en portion de cercle, pour empêcher l'eau de s'épandre en nappes, car alors la force de l'eau est considérablement diminuée. Les gouttières sont, sur quelques habitations, des arcades ou des murs en maçonnerie, mais généralement elles sont faites en bois et soutenues au moyen de doubles poteaux, fichés en terre, assemblés par deux ou trois entretoises dont la dernière, éloignée d'un pied du bout du poteau, porte la gouttière. Les gouttières s'emboîtent les unes dans les autres à joints recouverts. Si elles ne sont pas faites d'une seule pièce creusée comme un canot, on emploie des madriers, ayant celui du fond, une épaisseur de trois pouces ; ceux des côtés, de un pouce et demi à deux pouces. Ces madriers ont ordinairement jusqu'à dix pieds de longueur. La pente est d'un pouce sur quinze à vingt toises, en la réservant tout entière pour celle qui contient l'ouverture par laquelle l'eau tombe sur la roue et qui se ferme avec une planche attachée par des couplets à l'extrémité qui est sur le cours de l'eau. Cette ouverture s'encastre en tombant dans une entaille pratiquée dans l'épaisseur du dessous de la gouttière. On attache sur cette planche un bloc de plomb dont l'effet est de lui faire surmonter la force de l'eau par sa pesanteur, quand on lâche la corde qui la tient levée en empêchant l'eau de tomber.

Dans les moulins droits, le bout de l'arbre servant d'axe à

la grande roue, n'a pas de rôle, mais une autre roue appelée rouet ou lanterne communiquant le mouvement de la roue au grand rôle. Ce bout est soutenu sur un châssis planté en terre à un pied de distance du bout de celui qui porte la table et les rôles faisant une ligne droite avec eux. Le châssis a deux montants et deux entretoises. L'entretoise d'en haut porte la crapaudine dans laquelle tourne le pivot de l'arbre. Mobile, elle se hausse et se baisse au moyen de coins placés dans la rainure pratiquée en dedans des deux montants. Deux mortaises, de quatre sur cinq pouces, sont percées à deux pieds du pivot de l'arbre et reçoivent deux pièces de bois dont la dimension est la même, formant la croisée et servant à soutenir les courbes qui composent une roue de quatre à cinq pieds de diamètre servant de roue de rencontre. La roue de rencontre s'appelle rouet, quand elle est simple, et lanterne, quand elle est double, et son diamètre dépend de la lanterne qu'on donne au châssis qui renferme les rôles. Outre ses quatre bras principaux, elle est fortifiée, comme la grande roue, d'une double croisée soutenant les courbes, attachées et chevillées sur ses douze bras par des chevilles de fer. Ces courbes sont épaisses de trois pouces et ne sont point coupées circulairement en dedans, à cause de la petitesse de la roue. Elles sont ceintrées en dehors et jointes ensemble par la coupure de la moitié de l'épaisseur de l'une et de l'autre, ce qui les jumelle fortement ensemble. Les vides des bras sont remplis par des pièces ceintrées qui fortifient les courbes en ajoutant à leur épaisseur. On perfore, à trois pouces près du bord extérieur, les mortaises destinées à recevoir les queues des dents du rouet. Ces dents, au nombre de 24, sont longues de douze à quinze pouces avec un diamètre de trois pouces, arrondie dans toute la partie (cinq pouces) restant hors des courbes, le reste coupé en carré de deux pouces en tous les sens. Cette dernière portion pénètre exactement dans la mortaise percée dans les deux ceintres qui, ayant une épaisseur de six pouces, laissent déborder la queue de la dent de trois à quatre pouces, le reste étant percé d'une mortaise barlongue qui porte une clef en bois, enfoncée de façon à affermir et bien serrer les dents contre les courbes.

Si en place du rouet, on établit une lanterne qui est un rouet à deux parements, distancé l'un de l'autre de douze pouces, on ne fait que quatre bras de chaque côté, sans croisées pour les fortifier. Le vide des bras n'est pas alors rempli par de faux ceintres, les courbes suffisant pour porter les dents. Les parements reçoivent les mortaises enchâssées au moyen de queues carrées, placées une à chaque bout. Le surplus entre les parements est rond avec un diamètre de trois pouces. Ces pare-

ments sont désignés sous le nom de fuseaux et s'engrènent comme les dents du rouet dans celle du balancier placé au-dessus du grand rôle et ils servent à communiquer le mouvement de la roue au grand rôle et par ce dernier aux petits.

Percé à environ un pied au-dessus du châssis de deux mortaises, l'arbre du grand rôle porte deux traverses de quatre sur trois pouces se croisant l'une dans l'autre au centre de l'arbre. A cet effet, la mortaise de dessus est une fois plus haute que celle du dessous et donne passage à la traverse dont le dessous entaillé se ferme dans l'entaille de la traverse de dessous. Le surplus de la hauteur de la mortaise est fermé par un coin dont la fonction est d'assujettir les deux traverses l'une sur l'autre. Ces deux traverses forment quatre bras, fortifiés par deux doubles croisées qui sont taillées de telle façon que leurs extrémités inclinent assez pour se joindre aux bouts des bras. Ces bras ont une longueur déterminée par la distance existant du grand rôle au milieu des dents du rouet ou de la lanterne et qui varie de sept à huit pieds. De cette manière le diamètre entier du balancier, avec ces bras pour rayons, est de seize à dix-sept pieds. Sur ces bras, qui ont une hauteur de quatre pouces sur une largeur de cinq pouces, sont attachées les courbes composant le balancier et qui sont assemblées à queues d'hironde recouvertes et bien chevillées. Elles sont maintenues au bout de douze bras par des chevilles en fer dont la tête plate se trouve dans la partie inférieure. Chaque bout des bras est percé pour recevoir une goupille sous une ou plusieurs rondelles, ce qui les serre fortement aux bras. Elles sont percées sur leur largeur de mortaises de deux pouces en carré, tracées à des distances égales à celle du rouet et dans lesquelles on enchâsse des dents exactement semblables en grandeur, grosseur et figure, attachées de la même manière que celles du rouet, mais ayant un nombre quatre fois supérieur. Ainsi, quand le rouet a vingt-quatre dents, le balancier en a quatre-vingt-seize, et alors la grande roue accomplit quatre tours pendant que le grand rôle n'en effectue qu'un seul.

L'arbre du grand rôle n'est pas aussi long dans les moulins à eau que dans les autres. Il n'a que six ou sept pieds au-dessus du châssis. Son bout est arrondi ou porte un pivot en fer et passe dans une demoiselle, soutenue et attachée par quatre chevilles en fer, des rondelles et des goupilles, sur les deux traverses d'un grand châssis, haut de douze à quinze pieds, formé de quatre poteaux d'un pied carré, enfoncés en terre de sept à huit pieds, bien appuyés sur une sole placée dans la terre, et liés par de fortes entretoises.

Les moulins à bêtes, édifiés surtout à la Grande-Terre et à

Marie-Galante, ont été abandonnés. Les moulins à huit ailes ont été remplacés par ceux à six ailes ou quatre ailes. Mais ces derniers étaient plus communément employés.

La *sucrerie* est le bâtiment dans lequel on fabrique le sucre. Elle tient au bâtiment du moulin ou en est placée à une petite distance. Elle est généralement construite en maçonnerie avec un comble en poteaux ayant une toiture en aissantes ou tuiles. Quand elle est faite en bois, on élève une maçonnerie du côté où sont montées les chaudières avec deux retours de la largeur de ces chaudières.

Ce bâtiment est élevé et bien percé de manière que les portes et fenêtres, par le courant d'air qu'elles établissent, puissent facilement laisser sortir la fumée et les exhalaisons qui se dégagent des chaudières. Sa grandeur est proportionnée à la quantité de sucre que l'on peut fabriquer en deux ou trois semaines.

Il existe une porte en face du moulin ou une fenêtre qui permet de voir tout ce qui se passe dans le moulin, et une porte pour la sortie des hommes ou des sucres. Ordinairement un treillage en bois, posé sur le mur et attaché au poteau du comble, éclaire les chaudières. Quand le mur monte jusqu'au comble, on ménage une fenêtre pour éclairer la dernière chaudière.

Dans une sucrerie à cinq chaudières, on les monte à un pignon. Dans celle qui en a plus, on les dispose sur un côté long, disposition qui permet de ne pas donner une surface trop grande à la largeur du bâtiment, puisque, chaque chaudière occupant un espace de sept pieds, il faut trente-cinq pieds pour cinq.

La sucrerie à cinq chaudières montées au pignon, a de 35 à 36 pieds de largeur dans l'œuvre, sur 50 pieds de longueur.

Les chaudières prennent un emplacement de 6 pieds pour leur diamètre et l'espace laissé entre elles et le mur et celui existant entre leur bord et le petit mur qui les enveloppe dans la sucrerie, parallèlement au pignon. L'espace compris entre ces deux murs s'appelle le glacis des chaudières.

Un emplacement de 9 à 10 pieds de largeur est ensuite ménagé pour le passage d'une porte à l'autre; et, pour placer les canots dans lesquels on fait refroidir le sucre avant de le mettre en barrique, planter les formes qui sont remplies de sucre sortant de la batterie, et pour la place nécessaire à ceux qui travaillent aux chaudières.

Le terrain, compris entre ces 10 pieds et l'autre pignon, est creusé à une profondeur de 5 à 6 pieds, revêtu dans le fond et sur les côtés d'une bonne maçonnerie. C'est la citerne que

l'on couvre au moyen de soliveaux ayant quatre pouces en carré, distancés de six pouces, entretenus dans deux soles adossées l'une au pignon et l'autre au mur terminant la citerne, et élevées de manière à se trouver placées à environ un demi pied au-dessus du niveau de l'aire du reste de la sucrerie. Elles ont l'épaisseur des soliveaux dans lesquelles elles sont encastrées sans être chevillées, car elles sont enlevées à volonté pour prendre ce qui se trouve dans la citerne. Les barriques de sucre brut sont mises sur ces soliveaux pour être purgées du sirop qui enveloppe le grain du sucre et qui tombe dans la citerne. Ce sirop sert à faire de l'eau-de-vie appelée guildive et tafia par les nègres, ou du sucre, quand on a un raffineur habile.

L'habitant, qui fait du sucre blanc, couvre les soliveaux de planches sur lesquelles sont placés les pots supportant les formes pleines du sucre qu'il veut blanchir. Ces formes restent ainsi jusqu'au samedi soir ou dimanche matin, jour de leur transport à la purgerie.

Le pignon, en face de celui où sont montées les chaudières, a des fenêtres s'ouvrant en dehors pour ne diminuer en rien l'espace dans l'intérieur de la sucrerie, et fermant au moyen de crochets en fer.

L'autre pignon est partagé en autant d'arcades qu'il y a de chaudières, et on y pratique les bouches et les évents des fourneaux. Ces arcades sont confectionnées avec des pierres de taille de toute l'épaisseur du mur qu'elles soutiennent, lorsqu'on accomode les fourneaux ou leur entrée, parce que l'ajustage ne peut s'opérer qu'en ouvrant le dedans des arcades.

Dans un certain nombre de sucreries, on n'a pu trouver l'aire des fourneaux qu'en creusant en terre, disposition fâcheuse qui permet à l'eau des pluies de s'y amasser, de gâter les cendres et qui empêche les nègres de faire leur devoir.

En construisant la sucrerie, il faut avoir soin de prendre si bien ses mesures, que la bouche des fourneaux soit placée à trois pieds au-dessus du sol, alors l'ouverture du cendrier a un pied au-dessus du rez-de-chaussée de l'appentis couvrant les fourneaux.

La bouche de chaque fourneau a 20 pouces en carré et son seuil est formé d'une pierre de taille d'un pied d'épaisseur et de la largeur du mur. Pour la garantir des dégradations, cette pierre est garnie par dessus de deux ou trois bandes de fer.

Le seuil est supporté par deux pieds droits de même matière ou de brique. Entre eux, se trouve une ouverture de 20 pouces en carré, laissant passer les cendres et les charbons tombant du fourneau à travers des grilles et permettant aussi

à l'air de s'introduire dans le fourneau pour allumer le bois.

Ce seuil supporte à son tour deux pieds droits en pierre de même largeur et de même épaisseur sur une hauteur de 20 pouces; le linteau formant la bouche du fourneau pose sur eux.

L'aire ou âtre du fourneau est fait en pierres de taille d'un pied en carré ayant entre elles un vide de trois pouces pour le passage des cendres et de l'air, ou en fer fondu de 4 pouces en carré, distancé de deux pouces, mais il est bien vite mangé par le feu. Elle est ronde et a, en bas, un diamètre égal à celui du haut de la chaudière qui y est placée.

Le surplus du fourneau est fait en pierres de taille, façonnées en ceintre de voute sphérique, et a, à peu près la même figure que la chaudière qu'elle renferme, cependant, comme cette dernière n'y entre qu'à moitié, la figure du fourneau est imparfaite et tronquée. On appelle serres, les ceintres.

A une distance de 8 à 9 pouces au-dessus des grilles, et à celle d'un pied et demi de chaque côté de la bouche, on pratique dans les serres, des ouvertures de 4 à 5 pouces en carré, servant d'entrées à un canal qui communique avec celui de la chaudière voisine, et n'en forme plus qu'un dont l'issue est dans le mur entre les bouches des fourneaux, mais à environ deux pieds plus haut. C'est ce que l'on appelle les évents qui expulsent dehors la fumée des fourneaux.

Ces évents sont construits avec de bonnes briques. Au-dessus de leur ouverture, une pierre, débordant de 8 à 10 pouces, a pour mission de rabattre la flamme qui en sort, ce qui l'empêche de monter jusqu'à la charpente de l'appentis.

Le fourneau est suffisamment élevé pour que le vide, restant au milieu de sa route, soit exactement rempli par la chaudière qu'on y descend jusqu'au tiers de sa hauteur. La chaudière, mise bien au niveau, est scellée tout autour par des tuileaux et des briques, en ayant soin de ne laisser aucun vide et de garnir sa circonférence depuis son entrée dans la voûte du fourneau jusqu'à ses bords, avec des matériaux qui résistent au feu, sans quoi, il se fait des vides par la dégradation de mauvais matériaux, par lesquels la flamme pénètre et comme elle ne trouve aucune issue, son action brûle la chaudière.

Chaque chaudière est de dimension différente, et diminue de diamètre et de profondeur à mesure qu'elles s'approchent de celle donnant au sucre sa dernière cuisson. L'ensemble de ces chaudières s'appelle l'équipage.

Dans un équipage de cinq chaudières, la batterie comprise, la première est la plus grande, appelée pour ce motif la grande, a un diamètre de quatre pieds et la quatrième 2 pieds 3/4.

Leur profondeur a les mêmes proportions, par conséquent si la grande a 3 pieds, la quatrième n'en a que deux. Elles ne sont pas placées de niveau. On leur donne, à partir de la batterie, une pente d'un pouce et demi. Au moyen de cette pente, le sirop qui s'élève en bouillant, s'extravant, coule vers celle qui est à côté, sans la gâter par son mélange, comme cela arriverait si la pente allait des premières chaudières dans lesquelles le vesou est moins purifié.

La batterie est plus haute que la grande d'environ sept pouces, et si le glacis est de deux pieds et demi plus haut que le pavé de la sucrerie devant la batterie, son élévation ne sera pas de deux pieds devant la grande.

L'aire des fourneaux n'est pas non plus de niveau, par ce motif que la distance de l'aire jusqu'au fond de la chaudière est plus grande à la batterie qu'aux quatre autres chaudières, chacune diminuant de deux pouces.

Dans la sucrerie à cinq chaudières, la batterie a 28 pouces de feu, ou 28 pouces de distance de la superficie des grilles au fond de la chaudière, tandis que la grande n'en a que 18. Cette diminution est due à deux causes. Première cause : la grande étant chauffée ordinairement avec des pailles ou des bagasses, et la seconde chaudière avec du menu bois, ces matières sont insuffisantes pour les échauffer assez et les faire bouillir, si elles étaient plus considérablement élevées au-dessus de leur fourneau. Seconde cause : la grandeur de leurs fourneaux consommerait trop de matières, si on voulait faire monter le feu aussi haut : « au lieu que les trois autres, ajoute le père Labat, étant échauffées avec du gros bois, et leurs fourneaux étant plus petits, à cause que les diamètres des chaudières qu'ils renferment, le sont aussi, il faut récompenser cette diminution de diamètre du fourneau par son élévation, afin que la flâme qui sort du bois, ne soit pas étouffée, qu'elle environne bien tout le fond de la chaudière qui paroît dans la capacité du fourneau, et qu'elle y agisse le plus fortement et le plus vivement qu'il est possible. »

A cause de ces proportions, on augmente la hauteur des bords des chaudières avec des briques et des carreaux taillés et posés de façon à augmenter, étant placés autour des bords, le diamètre de ces bords en l'évasant. Cela s'appelle un euvage.

L'euvage de la batterie est en pierres de taille. Il est ainsi plus propre et, comme il a moins de joints que celui fait en briques, le mortier qui le lie ne s'égrène pas en cuisant pour tomber dans le sucre. Les euvages sont joints ensemble depuis le mur du pignon jusqu'au petit mur intérieur par un pavage en carreaux, bien ajustés, ce qui fait que le sirop s'échappant

de la batterie, coule sur celui qui est à côté et successivement jusqu'à la grande.

Dans certaines sucreries, notamment celles qui fabriquent du sucre brut, on fait une dalle en carreaux ou en pierres de taille, dans l'épaisseur du petit mur. Les écumes enlevées par l'écumoire, sont placées sur cette dalle dont la pente les conduit dans un réservoir ou dans une gouttière qui les porte à la vinaigrerie. Cette dalle rendait le glacis malpropre. Le père Labat l'avait supprimée et faisait mettre les écumes dans des seaux de huit pouces de haut sur 14 à 15 de diamètre, placés à côté de chaque chaudière. Cet exemple a été généralement imité. On a ainsi retiré aux nègres l'occasion de prétexter, lorsqu'ils ne nettoyaient pas le glacis, que sa malpropreté provenait du sirop de la dalle.

Les chaudières du temps du père Labat étaient en cuivre rouge, pesaient 300 livres et avaient l'épaisseur d'un écu sur le bord et de plus du double dans le fond. Celle de la batterie, beaucoup plus épaisse et fondue d'une seule pièce, tandis que les autres étaient de plusieurs pièces, battues au marteau et assemblées par des clous rivés à tête plate.

Quelques années avant le départ du père Labat, on avait commencé à employer des chaudières en fer dont l'usage est devenu général.

Les sucreries ont de quatre à sept chaudières. Celles à cinq chaudières sont les plus communes.

Le jus des cannes est conduit du moulin, par un canal, jusqu'à un bac qui le recueille.

De ce bac, le jus, dans les sucreries à six chaudières, est transvasé dans la *grande*, où il est écumé et purifié par un mélange avec de la cendre et de la chaux.

Pour la fabrication du sucre blanc, on versait ce jus sur une toile appelée *blanchet* et placée au-dessus de la seconde chaudière, designée sous le nom de la *Propre*, parce qu'elle ne reçoit qu'un jus déchargé de ses plus grosses ordures et de ses écumes noires et épaisses.

La troisième chaudière où le jus se convertit en vesou, est la *Lessive*, parce qu'on y jette la composition appelée lessive qui purge le vesou, en amasse les immondices et les fait monter à la surface d'où elles ou ils sont enlevés avec un écumoire.

La quatrième est le *Flambeau*, ainsi nommé parce que le vesou qui y est versé, s'y purifie davantage, diminue en quantité, devient plus pur et plus clair, et cuit à un feu plus vif qui le couvre de bouillons clairs et transparents

La cinquième est le *Sirop*. Le vesou y prend de la consistance et du corps, achève de se purifier et se convertit en sirop.

La sixième est la *Batterie*. Le sirop y prend son entière cuisson et y perd toutes les impuretés qu'il peut encore contenir, au moyen d'une nouvelle lessive qu'on y jette avec de l'eau de chaux et de l'alun. En approchant de la cuisson, le sirop jette de gros bouillons et s'élève si haut qu'il sortirait de la chaudière. Pour l'empêcher de se répandre et lui donner de l'air, on l'élève en haut avec une écumoire. « Comme ce mouvement ressemble à des coups qu'on lui donneroit, on a donné le nom de batterie à cette chaudière, dit le père Labat. »

Dans les sucreries à sept chaudières, il y a deux flambeaux, le grand et le petit.

Dans les sucreries à cinq chaudières, la propre sert de lessive, et on commence à y jeter la lessive dans le vesou.

Dans les sucreries à quatre chaudières, la propre sert de lessive et de flambeau, et le vesou est cuit et purifié jusqu'à ce qu'il soit en état d'être transporté dans le sirop.

Nous avons dit plus haut ce que rapportait une habitation munie d'un moulin à eau et d'une sucrerie à six chaudières, et nous avons fait le compte de ses dépenses.

Nous allons donner maintenant tous les renseignements concernant l'industrie sucrière et qu'il est indispensable de ne pas laisser ignorer.

Une pièce de cannes de cent pas carrés, si les cannes sont mûres et bien entretenues, donne 150 formes de sucre blanc, ou de *12 à 16 barriques de sucre brut*, dans la partie de l'île appelée Basse-Terre, tandis que dans la partie appelée Capesterre, et dans les terres rouges et grasses où les cannes sont cependant plus grandes, plus grosses et mieux nourries, mais plus aqueuses, plus crues et moins sucrées, il faut moitié plus de terrain planté en cannes pour avoir la même quantité de sucre.

Les barriques de sucre sont pesées avec la romaine ou les balances ordinaires. La romaine, quoique plus expéditive, est cause de grandes erreurs et il faut être habile pour reconnaître si elle est bonne. Il est plus sûr de se servir des balances ordinaires et de poids bien étalonnés. Les bassins de ces balances sont ordinairement en madriers de bon bois, garnis de bandes de fer, avec des crochets pour attacher les boucles des chaînes, ou des cordes qui les joignent aux extrémités du fléau.

La tare des barriques est de 10 p. 100 pour le sucre brut. Les marchands la rendent, à moins de convention contraire. Les barriques contenant le sucre blanc ou le sucre passé sont reblanchies. Le prix de la barrique laissée au marchand est de 4 livres 10 sols ou 100 sols.

Le bois qui sert le plus communément à la faire est léger,

un peu rougeâtre et se fend mieux qu'il ne se scie. Les nègres l'appellent bois à barrique et il n'est employé qu'à cet usage, son véritable nom est sucrier de montagne (*hedwigia balsamifera*).

Le fonds des barriques est confectionné avec un bois plus fort que les douves. Les cercles sont des lianes appelées crocs de chien, d'un pouce de diamètre (*ziziphus iguaneus*).

Les sucreries où l'on fabrique du sucre blanc ont un nègre affecté à chaque chaudière montée, sans compter le raffineur, car il faut être sans cesse occupé à écumer, à passer dans le drap, à laver et à porter les formes, à les planter et remplir, à passer le vesou d'une chaudière dans l'autre. Dans la fabrication du sucre brut, un nègre suffit pour deux chaudières.

Trois nègres sont aux fourneaux quand il y a six chaudières, et deux pour cinq chaudières.

Trois sont nécessaires à la purgerie, et le travail qu'ils exécutent est incessant et consiste à faire les fonds, accomoder la terre, la porter sur les formes, l'en retirer, la nettoyer, la faire sécher, mettre le sucre à l'étuve, y entretenir le feu, cuire les sirops. Quand cette occupation cesse, ils se joignent aux coupeurs de bois à brûler qui les aident à leur tour, à piler le sucre avec les ouvriers inoccupés.

Cinq négresses sont indispensables pour fournir les cannes au moulin, et le laver.

Une négresse est chargée de laver les blanchets, balayer la sucrerie et à aider à celle qui est affectée à la vinaigrie, à porter les sirops et les écumes, à charger ses chaudières et à remplir les canots.

Huit personnes conduisent les cabrouets au nombre de quatre, nécessaires pour transporter les cannes au moulin, porter du bois aux fourneaux et voiturer les barriques de sucre au magasin construit le plus proche possible du lieu de l'embarquement. Quatre hommes et quatre enfants de 12 à 13 ans, marchant devant les bœufs, sont ordinairement employés à ce détail.

Deux tonneliers ne sont pas de trop. Ils se rendent avec l'atelier dans le lieu où l'on abat le bois, pour choisir les arbres propres à faire les douves, les fendent et les dolent sur place et font alors la provision de toute l'année.

Ces deux tonneliers, ayant leurs douves dolées et leurs fouds sciés, doivent faire trois barriques par jour et foncer en ontre les barriques quand on pile le sucre.

Une forge est indispensable pour éviter des dépenses considérables. Le forgeron, désigné sous le nom de machoquet aux îles, a tous les jours des réparations à faire aux houes,

serpes, haches, ferrures des roues des cabrouets, œufs, platines, etc. Il a, sous ses ordres un jeune nègre comme apprenti, et pour les encourager, l'habitant leur laisse le profit des petits ouvrages qu'ils font pour le dehors. Le feu de la forge est allumé avec du charbon de terre, mais comme ce dernier manque souvent, il a fallu s'ingénier à le remplacer par du charbon de bois, ce qui a amené à reconnaître que le meilleur provenait de l'oranger, du palétuvier, du bois rouge, du chataignier et autres bois durs.

Le charron est nécessaire, car on use beaucoup de roues surtout dans les chemins pierreux et difficiles. Les provisions de rais, jantes et moyeux sont faites quand on coupe le bois à brûler, car alors on profite des carcasses des bois épineux (*zantoxylon caribœum*) et autres. Degrossis sur les lieux, les morceaux sont apportés et placés sous un appentis couvert, et le charron confectionne une paire de roues par semaine. Le maître le laisse aussi travailler pour lui-même et, en 1698, la façon d'une paire de roues coûtait, le bois et la nourriture fournis, six écus, sinon dix sans la ferrure.

Un habitant a souvent besoin de planches, de bois de carrelage, de dents de moulin et autres semblables, dont il faut une certaine provision pour les cas imprévus. Il est donc indispensable d'avoir des scieurs de long et un charpentier. « Comme le métier des premiers est facile, il est bon de le faire apprendre à tous les nègres qui en sont capables, afin de pouvoir faire marcher plusieurs scies tout à la fois, quand on est pressé, et avoir toûjours de ces ouvriers de rechange pour les empêcher de devenir insolens, comme ils ne manquent guère de le devenir lorsqu'ils se croyent nécessaires. »

Les bois étant équarris, deux scieurs font, par semaine, quarante planches de huit pieds de long sur douze à quinze pouces de large.

Le charpentier répare les accidents ordinaires qui arrivent aux dents, aux bras et aux autres parties du moulin, réparations qui sont fréquentes.

Le menuisier, est moins nécessaire que le charpentier, mais son utilité est incontestable et il rend mille services. Quand son travail est fini sur l'habitation, il travaille pour son compte chez d'autres habitants et gagne, outre sa nourriture, un écu par jour et cent sols quand il a un apprenti ou compagnon.

« Quand on a une fois des ouvriers dans une maison, c'est un trésor qu'on ne sçauroit trop estimer, et pour qu'il ne se perde pas, il faut avoir soin de leur donner des apprentis, et leur faire de tems en tems quelque gratification à proportion du travail qu'ils font, ou de l'avancement qu'on remarque dans ceux qu'ils instruisent. »

L'utilité du maçon n'a pas besoin d'être démontrée. Les accidents nombreux qui arrivent aux fourneaux, aux chaudières, aux bâtiments, ont besoin d'être immédiatement réparés.

« Il est bon de distinguer toûjours les nègres ouvriers des autres, soit en leur donnant plus de viande, soit en leur faisant quelque gratification. Rien ne les anime davantage à chercher l'occasion d'apprendre un métier. Tel qu'il puisse être, il est toûjours d'une grande utilité pour une maison. Les profits que font les ouvriers, les attachent à leurs maîtres, et leur donnent le moyen d'entretenir leurs familles avec quelque sorte d'éclat, et le plaisir d'être au-dessus des autres contente extrêmement la vanité dont ils sont très bien pourvûs. J'en ai vû qui étoient si fiers d'être maçons ou menuisiers, qu'ils affectoient d'aller à l'église avec leur règle et leur tablier. »

Le commandeur et les ouvriers formaient l'aristocratie d'un atelier. Le père Labat, en parlant du mariage des nègres, dit :

« Les maîtres les habillent de quelque belle toile et étoffe légère, selon sa libéralité, et le rang qu'ils tiennent parmi les autres esclaves ; car il y a de la distinction parmi eux, et ce n'est pas une petite affaire que la conclusion d'une alliance, surtout entre les nègres créolles : il faut bien des cérémonies avant d'en venir là. Outre le consentement du maître, il faut avoir celui des parrains et marraines, de tous les parents et des principaux amis des deux familles.

« Il faut bien examiner s'ils sont d'une naissance égale, de manière que la fille d'un cemmandeur ou d'un ouvrier, ne voudra pas épouser le fils d'un nègre de jardin ; c'est-à-dire qui travaille simplement à la terre, et ainsi des autres degrez qui leur tienne lieu de noblesse. »

La garde des bestiaux est confiée à un nègre fidèle et aimant ce métier et qui surveille les enfants chargés du soin de garder les moutons, chèvres, cabrits.

L'infirmerie est confiée aux soins d'une négresse, sage et intelligente, qui en la tenant toujours très propre, soigne les malades, va chercher à la cuisine ce qu'il leur faut, et empêche de ne rien y laisser entrer en dehors des prescriptions du chirurgien.

Vingt-cinq cultivateurs sont suffisants pour couper les cannes, entretenir un moulin à eau et six chaudières, particulièrement quand on a un peu d'avance du jour précédent et lorsque les cannes sont belles, nettes et bien entretenues. Si une fête a empêché d'avoir cette avance, les cannes sont coupées depuis le matin jusqu'à l'heure du déjeuner. Alors tous les nègres employés à la sucrerie, à la purgerie, aux fourneaux, au bois et au moulin, sont occupés à ce travail. « Comme c'est le plus

aisé de tous les travaux, les femmes y font autant d'ouvrage que les hommes. C'est là principalement qu'on les employe, aussi bien qu'au service du moulin qui déshonoroit les hommes, s'ils y étoient employés. »

Cinq ou six nègres sont toujours occupés dans les bois, pour ne pas manquer de bois à brûler et pour mettre à profit les branches des arbres que les charpentiers ne mettent point en œuvre. Quatre sont employés à hacher, deux à fendre. Ils abattent et déblayent les arbres que le charpentier leur désigne, car depuis l'invention des nouveaux fourneaux par le père Labat, on consomme moins de bois et on se sert de plus de bagasses.

Un commandeur nègre est préférable à un commandeur blanc. Ce choix relève les cultivateurs et leur donne de l'émulation, car il tombe sur un nègre fidèle, sage, bien entendu au travail, sachant se faire obéir et exécutant bien les ordres du maître. « Ce dernier point est aisé à trouver : car il n'y a point de gens au monde qui commandent avec tant d'empire, et qui se fassent mieux obéir que les nègres. C'est au maître à veiller sur les autres qualitez. »

Nous avons déjà decrit les ustensiles des sucreries. Nous allons ici ajouter quelques détails et faire connaître le mode de fabrication de tous les sucres dont nous avons donné plus haut la nomenclature.

Les poinçons avec lesquels on perce le sucre dans les formes, sont en fer ou en bois, longs d'environ un pied sur un diamètre d'un pouce, à la tête, ronde et faite en bouton. Le meilleur bois pour les faire est le bois caraïbe qui est aussi employé pour la confection des couteaux à remuer le sucre dans les formes. Ces couteaux ont trois pieds de long sur deux pouces de large depuis l'une des extrémités jusqu'à six ou sept pouces. Ils ont cinq lignes d'épaisseur dans leur milieu, en diminuant vers les côtés en forme de couteau émoussé. Ils servent encore à reconnaître si le sucre, dans la batterie, est arrivé au point de cuisson. On trempe un couteau dans la batterie ; retiré couvert de sirop, on le touche avec le pouce de la main droite, et dans le moment, on appuye un peu le doigt du milieu de la même main sur la partie du pouce où est le sucre pris sur le couteau. Le doigt est ensuite étendu doucement, le sucre qui y est attaché file, et l'on remue doucement le pouce pour faire rompre le filet ; plus il se rompt près du doigt, moins il est cuit, et plus il est long, mieux il est cuit: « c'est en ce point, dit le père Labat, que consiste toute la science des raffineurs. Car toutes les cannes ne demandent pas le même degré de cuisson. Celles qui sont vertes veulent une cuisson plus forte que celles qui sont justement dans le

tems de leur maturité, ou qui l'ont passé. Le sucre brut veut beaucoup plus de cuisson que celui que l'on doit blanchir, en le mettant sous la terre. Les jeunes cannes ne demandent pas une cuisson si forte. Lorsque le vesou est gras, et qu'il file, il est impossible de s'assurer de sa cuisson par la preuve ordinaire ; on doit la chercher par la figure des bouillons qu'il jette, en le remuant avec la cuiller. Si on le voit bien perlé, c'est-à-dire s'il fait beaucoup de petites bouteilles sur le dos de la cuiller, comme de la semence de perle, et de la même couleur on conjecture alors qu'il a la cuisson qui lui convient ; mais cette connaissance est beaucoup plus difficile, quand on l'a laissé passer son degré de cuisson, parce que pour lors il file, et ne se rompt point. Le seul remède qu'il y a est de le décuire, ce qui se fait en jettant dans la batterie, deux ou trois bailles de vesou passé, ou d'eau bouillante, et recommencer à le clarifier de nouveau. »

A l'époque où le père Labat vivait aux colonies, les habitants fabriquaient dix sortes de sucre :

1. Sucre brut ou mouscouade.

Le premier sucre tiré de la canne et avec lequel on faisait tous les autres.

Le jus de la canne écrasée par le moulin est porté par un canal dans la grande.

Si ce jus ou vesou est clair et blanchâtre avec une petite écume au-dessus, de la même couleur, on dit qu'il est vert et gras. S'il est brun, visqueux, gluant, s'il forme une écume grise et épaisse et dégage une odeur douce et comme aromatique, on voit qu'il est bon, chargé de matière saccharine et que, facile à purifier et à cuire, il produira un bon sucre.

Quand les cannes sont vieilles, quoique sucrées, le vesou est noirâtre, épais, a une odeur forte, tirant sur l'aigre. Il est certain alors que le vesou s'épurera difficilement, parce que la canne a passé le temps de sa maturité et que la matière sucrée est cuite en partie par la chaleur du soleil.

Dans le premier cas, on met dans la cuiller environ une pinte de Paris de cendre et autant de chaux vive en poudre et on la remplit de vesou. Après avoir bien délayé cette composition, on la verse dans la grande par inclination et doucement, afin que la chaux non dissoute reste au fond. Puis on remue tout le mélange dans la chaudière.

Cette mixture sépare les parties grasses et onctueuses du vesou de celles destinées à composer le grain du sucre ; les fait monter à la superficie à mesure que la chaudière s'échauffe, sous forme d'écumes grasses, épaisses, gluantes.

Dans le second cas, on ne met dans la grande qu'une chopine environ de cendre et un tiers de chaux.

Dans le troisième cas, une pinte de cendre et une chopino de chaux suffisent, mais il faut mêler l'antimoine dans la lessive, et jeter dans la batterie, un peu avant de tirer le sucre, près d'une chopine d'eau de chaux dans laquelle on a fait dissoudre de l'alun en poudre. Dans ce cas, et dans le premier, on jette souvent dans la batterie de l'alun en poudre.

Quand la surface du vesou est couverte d'écumes, on commence à écumer, avec diligence pour ne porter aucun trouble à la liqueur et donner au vesou le temps de bouillir avant d'être écumé.

Au bout d'une heure de cuisson et d'écumage, le vesou est versé dans la propre et quand il écume, on enlève les impuretés avec soin, et lorsqu'il commence à bouillir, on y jette un peu de lessive pour faire arriver à la surface les ordures. On écume la propre jusqu'à ce que la grande, remplie de nouveau ait suffisamment bouilli et soit bien écumée.

On verse alors le contenu de la propre dans le flambeau ou la lessive, suivant le nombre des chaudières.

Le vesou dans cette nouvelle chaudière, est chauffé avec du gros bois. On y jette la lessive par cuillérée à bouche, pendant qu'on élève le vesou avec l'écumoire, pour opérer plus aisément le mélange, et on enlève promptement les impuretés qui viennent à la surface; quand l'écume cesse d'arriver, on verse encore un peu de lessive, et si l'écume ne monte presque plus ou paraît légère, on transvide dans le sirop qui, plus vivement chauffé que la chaudière précédente, change la nature du vesou. En effet, le vesou commence là à s'épaissir et à devenir sirop. Pour l'épurer complètement, on y jette encore la lessive, et on écume avec soin, avec une écumoire dont les trous sont plus petits que ceux des écumoires précédentes.

Lorsque le sirop est presque entièrement purifié, on en verse la moitié dans la batterie pour le faire cuire plus vite, et pour exciter l'écume à s'élever, on met la lessive. A mesure que la cuisson s'opère, on transverse ce qui reste dans le sirop. La batterie jetant de gros bouillons et le sirop s'élevant beaucoup, le feu violent qui le chauffe le ferait sortir dehors. Pour calmer ce bouillonnement, faire baisser et donner le temps d'écumer, on y jette de temps en temps des morceaux de beurre ou de graisse. On élève souvent le sirop avec l'écumoire pour lui donner de l'air et on passe le balai sur l'euvage pour nettoyer l'écume laissé par les bouillons.

Quand le sirop est entièrement passé dans la batterie et qu'il approche de sa cuisson, si l'on remarque qu'il est gras et vert, on met dans la batterie une pinte environ d'eau de chaux, dans laquelle on a fait dissoudre de l'alun, sans jamais excéder

une once par pinte. Cette mixture a pour effet d'achever d'épurer le sirop.

Des habitants, peu scrupuleux, au lieu d'alun, emploient une livre de plâtre en poudre, pratique d'une insigne friponnerie, dit le père Labat, parce que le plâtre réunit non seulement le grain du sucre, mais encore le sirop, et forme un grain épais, dur, brillant et pesant, qui, venant à se décuire ou à être fondu pour la raffinerie, ne donne qu'un sirop siroteux, faible et incapable de soutenir le raffinage.

Le sucre de la batterie, mis dans le rafraichissoir, est remué avec une pagaie pour en répandre également le grain ; puis on le laisse se reposer jusqu'à ce qu'il se forme dessus une croûte, épaisse d'un écu environ. Cette croûte, lorsque les cannes sont bonnes, et le sucre bien travaillé, se forme en moins d'un demi quart d'heure, et continue à s'épaissir à mesure que le sucre se refroidit. Si les cannes sont vertes ou si le sucre a été retiré de la batterie avant sa parfaite cuisson, la croûte ne se forme que lorsqu'il est presque refroidi. Lorsqu'elle est entièrement formée, on remue tout ce qui est dans le rafraichissoir afin de mélanger la croûte de dessus avec le grain qui se trouve aux bords, ce qui permet au reste de se former, ou augmente celui qui l'est déjà.

Ce sucre est alors mis dans les bacs où il achève de se refroidir, au moyen des becs de corbin . Le transvasement s'opère doucement afin d'empêcher que les grumeaux, en tombant, ne fassent rejaillir le sirop qui conserve longtemps sa chaleur et cause de vives brûlures. Quand cette opération est terminée, on remue le sucre pour permettre au grain déjà formé d'aider celui qui est dans le sirop de se former et d'épaissir.

L'enfutaillement a lieu après et se fait dans des boucauts arrivant de France en bottes.

2. Sucre terré.

Ce sucre se blanchit au sortir des chaudières sans être refondu ni clarifié avec des œufs.

Sa fabrication se manipule ainsi :

Le jus étant dans la grande, on y jette les cendres, mais peu ou point de chaux, matière qui rougit le sucre. L'écumage accompli avec le plus grand soin, on le coule dans le blanchet en le passant dans la propre.

Lorsqu'il est bien écumé dans cette chaudière, on le verse dans la lessive où il arrive à travers un blanchet de drap. On jette la lessive mais sans antimoine qui a la propriété de rendre le sucre gris ou noir. On l'écume soigneusement pour le faire passer dans le flambeau, puis dans le sirop où il s'achève de s'épurer en y restant jusqu'à ce que la batterie soit vide.

On ne met que le tiers environ du contenu du sirop dans la batterie ; cette petite quantité permet de le purifier avec plus de facilité et de lui donner une cuisson plus prompte, opération essentielle. Quand le sirop de la batterie arrive à son point de cuisson, on y jette deux ou trois cuillerées du contenu du sirop, jusqu'à ce que cette chaudière n'ait plus que le quart de ce qu'il avait au commencement. A ce moment, on passe tout dans la batterie.

Un peu avant de tirer la batterie, le raffineur envoie chercher la quantité de formes nécessaires pour recevoir le sucre.

On bouche l'ouverture de la tête de la forme avec un morceau de linge ou d'étoffe, façonné comme un petit cône dont la pointe pénètre dans le trou ; le reste est aplati autour de la tête. Les morceaux de linge ou *tappes* sont dans une baille remplie d'eau bien nette.

Lorsque les formes sont tappées, on les plante contre le mur ou contre une petite balustrade, élevée à côté du chemin longeant les chaudières. L'extrémité bouchée se met à terre, et leur aménagement est fait de telle sorte que les bords de l'ouverture soient bien de niveau et qu'elles soient soutenues par d'autres formes, posées sur leur fond pour les appuyer parfaitement.

La batterie tirée, le sucre du rafraichissoir bien remué, on met dans les becs de corbin. Le contenu de chaque bec de corbin est partagé entre toutes les formes. Si la batterie peut remplir quatre formes, on met dans chacune le quart du bec de corbin « remarquant celle où il (le raffineur) a commencé à mettre du sucre, et celle où il a fini d'en mettre. Le bec de corbin qui suit, se partage de la même manière, commençant à mettre dans celle, où l'on avoit fini de verser la première fois, et finissant par celle où l'on avoit commencé, et ainsi successivement jusqu'à ce qu'elles soient toutes remplies. S'il reste quelque peu de sucre dans le rafraichissoir, on le jette dans la batterie ou le sirop.

Une croûte se forme environ un quart d'heure après sur la surface des formes. Quand elle paraît assez épaisse, le raffineur la brise avec son couteau, et remue tout le sucre en le coupant selon toute la hauteur de la forme en enfonçant le couteau jusqu'au fond et en le retirant plusieurs fois. Le couteau à plat est ensuite passé autour des bords en dedans pour détacher le sucre et empêcher qu'il ne se fixe sur un seul point dans toute la superficie concave de la forme. Ce manège a lieu trois ou quatre fois, puis le raffineur donne quelques coups dans le milieu, repasse son couteau sur les bords pour détacher le sucre, et le laisse dessus pour indiquer que la forme n'a été *mouvée* qu'une fois. Mouver le sucre, c'est le remuer.

Le même manège se renouvelle une demi-heure après, en ayant soin, par dessus tout, de bien détacher le sucre dans l'intérieur de la forme. En effet, le sucre qui est imparfaitement remué s'attachant à la forme, en est difficilement détaché, ou bien prend la couleur de la forme. Ces deux opérations ont pour effet de permettre au grain de se former et de se répandre également partout, ensuite facilitent l'ascension des impuretés qui viennent s'assembler à la superficie, d'où elles sont mieux enlevées. Une troisième opération est très nuisible au sucre qui a déjà pris corps et qui s'en trouverait brisé.

Les formes demeurent en l'état pendant douze ou quinze heures, après lesquelles on les lève. L'individu en prend une entre ses bras et l'appuie contre son estomac ; le raffineur ou un autre nègre, mettant un genou en terre, enlève la tappe, mise de suite dans l'eau, pour pouvoir servir une seconde fois, enfonce dans le trou le poinçon, qui est chassé au moyen d'un maillet jusqu'à une profondeur de sept à huit pouces.

Le poinçon, retiré, est trempé, puis nettoyé dans un vase plein d'eau, est remis dans le trou, enfoncé plus profondément, s'il est nécessaire, sinon retiré et enfoncé deux ou trois fois. Chaque fois, le poinçon est lavé, ce qui permet d'humecter le sucre aux environs du trou et de déterminer l'écoulement du sirop par là.

La forme est ensuite placée sur le plancher des citernes dans un pot affecté à cet usage. Toutes les formes posées ainsi, bien d'aplomb, restent dans cette situation jusqu'au samedi soir ou au dimanche matin, moment du transport dans la purgerie.

La purgerie est un bâtiment, ordinairement construit en dehors de la sucrerie dont la fumée et les exhalaisons des chaudières gâteraient le sucre. Elle est plus longue que large, et a, pour recevoir de dix-sept à dix-huit cents formes, cent vingt pieds. Quand on y ajoute un étage, le plancher doit être étanche, car le sirop qui y serait répandu, tomberait à l'étage inférieur et gâterait le sucre. Les ouvertures sont parcimonieusement ménagées, afin que l'air y pénètre le moins possible ainsi que le vent qui auraient pour effet de dessécher trop tôt la terre et d'absorber l'eau qu'elle laisse filtrer peu à peu dans le sucre pour sortir par le trou, en entraînant le sirop. A l'un des bouts, on monte une ou deux chaudières pour cuire et raffiner les sirops fins. Sur l'un des côtés, on construit un appentis dans lequel sont installés les bacs où la terre est trempée et ceux servant à piler le sucre sortant de l'étuve qui doit être au bout de ce petit bâtiment contenant en outre les balances.

L'étuve contient ordinairement de cinq à six mille formes. Quand cette quantité est préparée, on visite le sucre des formes,

ce qui s'appelle locher. On étend alors par terre un vieux blanchet et on y renverse les formes sur leur fond, et le sucre doit en sortir, sinon on soulève un peu la forme et on frappe de son bord la terre, ce qui fait descendre le pain. Quand on est assuré qu'il loche, on saisit la tête de la forme de la main gauche, en la faisant un peu pencher et l'on passe les doigts de la main droite sous le bord, et la levant en l'air, on reconnaît la qualité du sucre pour lui donner la terre. Cette reconnaissance faite, le raffineur marque le sucre avec un doigt et le replace dans la même position. Puis les formes qui doivent être terrées, les autres étant destinées à être refondues, sont mises droites dans leurs pots, débarrassés de leurs sirops qui sont reportés à la sucrerie pour être cuits avec les autres gros sirops de la semaine.

Si la purgerie est assez large, on laisse un chemin au milieu de sa longueur, afin de partager les lits des formes dont les premières sont plantées contre le mur. Chaque lit a six rangs de formes qui se touchent. Un sentier de la largeur d'une forme les sépare pour permettre de travailler au sucre. Cette largeur est d'environ 14 pouces. Trois formes rangées prennent un espace de trois pieds et demi, distance où la main d'un homme peut seule arriver. En circulant dans les sentiers, on peut donc atteindre la troisième rangée de formes.

Les formes étant plantées de niveau pour permettre à la terre de travailler à plomb et également partout, on fait leur fond, « c'est-à-dire, dit le père Labat, après avoir enlevé ce qu'on appelle la fontaine de la forme, on la remplit de sucre en grain jusqu'à un pouce près du bord, reservant ce vuide pour contenir la terre qu'on doit mettre par dessus.

« Pour entendre ce que c'est que les fontaines des formes, il faut se souvenir que le sucre chaud étant mis dans chaque forme, fait une croûte, et qu'après que cette croûte a été rompuë les deux fois qu'on l'a mouvée, il s'en fait une troisième qui est raboteuse et inégale, parce qu'elle est composée de pièces brisées des deux précédentes. Au dessous de cette croûte il se fait un vuide de l'épaisseur d'environ un pouce, et quelquefois davantage, et sous ce vuide, il se forme une autre croûte brune et presque noire, de l'épaisseur d'un pouce au milieu, qui va en diminuant vers les bords. Cette croûte est composée de la graisse du sucre, qui étant plus légère que le grain, vient au-dessus, s'y assemble et se congèle, sans quasi s'attacher au sucre qui est au-dessous d'elle, dont par conséquent il est fort aisé de la séparer. On ôte d'abord la première croûte qui est seche, de couleur d'ambre, et qui a le goût de sucre d'orge ; on la met à part pour la rafiner ; c'est ce qu'on appelle la première fontaine ou la fontaine seche. Mais pour la seconde,

qui se nomme fontaine grasse, on la coupe par morceaux avec une petite tille de fer de quatre à cinq pouces de long sur deux à trois pouces de large, dont le manche de bois n'a pas plus de cinq pouces de long. On la coupe, dis-je, par morceaux pour la lever plus facilement, et on la met aussi à part, ou pour la repasser dans le sucre brut, quand elle est bien seche, ou pour la rejetter dans la grande, afin de profiter du sucre qui s'y trouve encore mêlé avec la graisse. On foüille ensuite avec la petite tille, un pouce ou deux sous le lieu qu'occupoit la fontaine grasse, parce qu'il s'en trouve quelquefois une seconde, qu'il est nécessaire d'ôter, à cause qu'elle empêcheroit le passage de l'eau qui filtre au travers de la terre. Pendant qu'on foüille les fontaines, on rape avec un couteau à deux mains quelque forme du même sucre, que l'on reduit en grain, et dont on se sert pour remplir le vuide qu'on a fait au fond de la forme en enlevant les deux fontaines. On remplit donc ce vuide jusqu'à un doigt près du bord, et on le rend ferme et bien uni en l'étendant, et en frappant dessus avec une truelle ronde de fer ou de cuivre, de trois à quatre pouces de diamètre, afin que la terre dont on couvre cette surface la trouvant ferme, unie et de niveau, travaille également partout, sans faire de trou ; ce qui ne manqueroit pas d'arriver dans les lieux où la superficie ne seroit pas également forte et unie. C'est là ce qui s'appelle faire les fonds, à quoi un rafineur ne peut apporter trop de soin. »

Les fonds de cent formes se composent ordinairement de 7, 8 ou même 10 formes de sucre.

Les formes sont exposées à l'air pendant trois ou quatre jours et 8 ou 16 jours avant de se servir de la terre destinée à couvrir le sucre, on la met à tremper.

La meilleure terre, vendue 30 écus la barrique en temps de guerre et 10 écus en temps de paix, vient de Rouen, et elle est presque blanche, fine, déliée et douce et n'est mélangée ni de pierre, ni de sable. Les négociants de Nantes vendent pour terre de Rouen, une terre falsifiée avec de la craie, et ceux de Bordeaux en expédient une autre moins bonne que la première. On en fait également usage, car elles ne teignent pas l'eau et la laissent filtrer doucement et insensiblement, ni ne s'imbibent de la graisse du sucre. Le père Labat employait au même usage une terre grise trouvée sur l'habitation des Dominicains, appelée Petit Marigot et qui ne sert que trois fois.

La terre, mise dans la moitié du bac dont l'autre moitié est remplie d'eau, est retirée au bout de 24 heures. On la brise pour permettre aux morceaux de se mieux dissoudre et l'eau qui surnage est jetée. Le bac est de nouveau rempli d'eau que

l'on change toutes les 24 heures, en remuant et délayant la terre jusqu'à ce que l'eau apparaisse bien claire et ait perdu la couleur verdâtre qu'elle avait au commencement de l'opération.

Lorsque l'on estime que les fonds des formes peuvent recevoir la terre, on enlève, au moyen d'un couï, l'eau qui surnage, en laissant au-dessus de la terre trois ou quatre doigts d'eau. Tout ce qui reste dans le bac est remué avec une pagaie. Puis on met une baille près du bac et on place dessus une grande chaudière en cuivre, percée de trous de près d'une ligne de diamètre, et on verse la terre trempée afin d'en séparer les parties imparfaitement dissoutes, les pierres et les ordures qui pourraient s'y trouver.

Quand l'écumage est terminé, le raffineur puise dans le résidu tombé dans la baille et remplit les formes jusqu'au bord. On reconnaît que la terre a la consistance voulue, lorsqu'après avoir fait une trace dessus à la profondeur d'un demi-doigt, cette trace ne se remplit que peu à peu, et à peu près comme la bouillie prête à être cuite. Mise sur les fonds, elle ne doit point bouillir, ni faire aucune bouteille, ni répandre aucune odeur.

Aussitôt que la terre est placée sur le sucre, toutes les fenêtres de la purgerie sont fermées pour que l'air et la chaleur ne la dessèchent pas. Pendant trois ou quatre heures, on surveille avec soin les formes pour remédier aux accidents qui peuvent survenir, soit parce que les fonds ne sont pas droits, soit parce qu'ils ne sont pas fermes, car toute l'eau coulerait du côté de la pente et creuserait de ce côté le sucre d'un bout à l'autre. Quand la terre travaille d'un côté plus que d'un autre, une petite concavité s'y forme sur la superficie. Le creux est immédiatement bouché avec du sable fin et bien sec qui, répandu aussi tout autour, absorbe l'eau. Au bout de quatre heures, il n'y a plus d'accidents à craindre.

La terre se sèche dans un espace de temps de 8 à 10 jours. On l'enlève alors et on nettoie le sucre avec une brosse à longs poils ronde, avec un diamètre de quatre pouces et ayant des soies de même longueur. La brosse a une poignée perpendiculaire au manche, haute de 5 à 6 pouces et fait disparaître une espèce de poussière brune et grasse, adhérente au sucre.

Aussitôt que les fonds sont nettoyés, on les fouille à un pouce de profondeur avec la tille, on les dresse de nouveau et on les aplanit avec la truelle. Deux ou trois heures après, on place dessus une seconde terre, passée comme la première et avec le même soin et les mêmes précautions. Les fenêtres sont fermées, et cette nouvelle terre travaille autant de jours que la première. On l'enlève quand elle est séchée. Le sucre est

ensuite brossé, puis on gratte avec un couteau le tour du haut de la forme pour détacher la terre qui s'y est attachée et empêcher les bords de gâter le pain de sucre quand il sortira. Alors les fenêtres sont ouvertes, et l'air et la chaleur pénétrant dans la purgerie, achèvent de sécher le sucre dans 8 ou 10 jours.

L'opération jusqu'à ce moment s'est opérée ainsi.

Fabrication de six cents formes de sucre, trois semaines ; séjour dans la purgerie ou sous la terre, ou pour sécher, trente jours ; séjour dans l'étuve neuf ou dix jours ; en tout deux mois de travail.

Pendant que le sucre achève de s'égoutter et de sécher dans les formes, on installe l'étuve pour le recevoir. Ce bâtiment est au niveau et à la suite de la purgerie ou de l'appentis. On doit s'y rendre à couvert. Il doit avoir dans œuvre douze pieds en carré pour contenir six à sept cents formes, et ses murailles ont deux pieds et demi d'épaisseur. La porte a six pieds de hauteur sur deux de largeur. On pratique des doubles ventaux s'ouvrant en dedans et en dehors « afin de tenir la chaleur plus resserrée. » Un coffre en fer fondu est monté vis-à-vis de la porte pour mettre le feu. Long de vingt-six à trente pouces, large de vingt à vingt-deux, haut de vingt-quatre, épais de deux pouces, il est à six côtés dont deux ouverts, celui du bout qui est encastré à une profondeur de trois à quatre pouces dans l'épaisseur du mur où on le scelle avec des petites tuiles et un bon mortier, et celui du dessous. On y joint les pieds droits, le seuil et le dessus de la bouche du fourneau et le vide pratiqué au-dessous est appuyé sur les grilles qui reçoivent le bois. Au-dessous on place le cendrier dont la bouche est sous celle du fourneau avec la même grandeur. Un tour en pierre de taille ou en petites tuiles reliées avec du bon mortier enveloppe le bas du coffre du côté de l'étuve, de manière à empêcher le feu ou la fumée de pénétrer dans l'étuve, au-dessus de l'aire carrelée de laquelle il s'élève de quatre à cinq pouces. La hauteur du bâtiment du plancher au-dessus du chambranle de la porte est partagée en trois par deux rangs de soliveaux ayant trois à quatre pouces en carré, scellés dans le mur de chaque côté de la porte et du coffre, laissant au milieu un espace vide de quatre pieds de large. Des lattes, en bon bois et varloppées, sont clouées à une distance égale. Elles ont un pouce d'épaisseur sur deux pouces de large et reçoivent les pains de sucre. Au dessus de la porte jusqu'au haut de l'étuve on établit à une hauteur entre eux de deux pieds et demi, trois étages de soliveaux installés de la même manière et ayant au milieu du bâtiment un vide de deux pieds et demi permettant de monter d'un étage à l'autre, afin de placer les pains de sucre.

La hauteur de l'étuve au-dessus des murs est couvert d'un plancher revêtu d'une maçonnerie épaisse de neuf à dix pouces dont le milieu est percé d'une ouverture correspondant à celle des étages et se fermant au moyen d'une trappe qui sert à donner de l'air et à laisser évaporer les premières exhalaisons du sucre, lorsque ce dernier commence à sécher. Elle est ensuite fermée pour concentrer davantage la chaleur. Un comble de charpente, couvert en ardoises ou aissantes, termine l'étuve qui doit être très propre et sèche.

Quand le sucre est au point, on loche les formes l'une après l'autre sur le bloc et on porte à l'étuve celles qui sont entièrement blanches, et on coupe tout ce qui n'est pas blanc dans les autres. Les morceaux enlevés sont raffinés.

Pendant les deux premiers jours, on ne fait qu'un petit feu pour qu'une chaleur trop violente ne saisisse pas le sucre au commencement de l'opération. Alors on visite souvent l'étuve pour s'assurer de l'état du sucre, amasser celui qui est tombé, redresser les pains penchés. Au bout de ces deux jours, on ferme la trappe et on augmente le feu jusqu'à ce que le coffre soit rouge. On entretient ce feu pendant huit jours et huit nuits, temps nécessaire pour bien sécher l'étuvée. On ouvre la trappe. Le sucre est ensuite pilé par une journée chaude et sèche.

Les pains sont jetés dans deux bacs longs de dix à douze pieds, larges de deux pieds et demi sur autant de profondeur, faits en madriers épais de deux pouces, bien assemblés et parfois enfermés dans un châssis se serrant au moyen de clefs de bois. La moitié du bac est enfoncée en terre, ce qui le rend plus solide et moins sujet à s'ouvrir.

Les pains sont rangés des deux côtés du bac en petite quantité pour mieux les réduire en poudre, opération qui s'accomplit au moyen de pilons de huit à neuf pouces de haut sur cinq de diamètre d'une forme cylindrique, percés au centre pour recevoir un manche rond de six pieds de long sur un pouce de diamètre et faits en bois dur et pesant, comme acomas (*sideroxylon acouma*), balata (*mimusops balata*) savonette (*sapindus saponaria*), bois de fer (*siderodendron triflorum*).

Quand le bac est plein, on fouille le sucre avec une houe en fer, puis on enfutaille dans des barriques préalablement numérotées, et pesées pour avoir le poids ou tare inscrit sur le fond de la barrique. Un hébichet ou crible, fait en côtes de roseaux (*arundo donax*) fendus ou en côtes de latanier (*chamærops antillarum*) est placé sur la barrique et reçoit le sucre qui est remué et passe à travers. Lorsque la barrique contient environ sept à huit pouces de sucre, les nègres qui ont pilé

dans le bac, se mettent trois à trois à chaque barrique et pilent de toute leur force afin de mieux presser le sucre. L'opération se continue ainsi jusqu'à ce que la barrique soit pleine un peu au-dessus du jable et le sucre bien entassé.

Les morceaux restés sur l'hébichet sont remis dans le bac et écrasés.

Une barrique bien foulée contient de six à sept cents livres.

3. *Sucre passé.*

Les raffineurs métropolitains qui, pendant la guerre, avaient acheté le sucre provenant des prises faites sur les Anglais, avaient remarqué que celui dit *sucre passé* réussissait très bien au raffinage, parce que, étant purgé avec soin, il avait un grain beau, ferme et diminuant peu à la fonte et de facile clarification. « Ils envoyèrent quelques marchands aux Isles, qui proposèrent aux habitans de faire du sucre à la manière des Anglais, et les y encouragèrent par le prix considérable où ils le firent monter en peu de tems. Le profit étoit grand pour les uns et les autres. Les habitans qui n'avoient point d'établissement pour blanchir leur sucre, y trouvoient leur compte parce qu'ils n'avoient point l'embarras de le terrer, de le sécher à l'étuve, et de le piler pour le mettre en barriques. Les rafineurs y gagnaient encore davantage, parce que ce sucre passant pour sucre brut, ils ne payoient qu'un écu par cent de droit d'entrée, quoiqu'il rendît à la fonte presque autant que le sucre terré ; car il ne doit y avoir aucune différence de l'un à l'autre, sinon que l'on met celui-ci dans des barriques percées et garnies de deux ou trois cannes, afin qu'il puisse purger plus facilement ; au lieu qu'on met dans des formes celui qu'on doit terrer.

Le sucre passé s'appelle aussi cassonade grise.

4. *Sucres de sirop et d'écumes.*

Les écumes du sirop et de la batterie sont versées dans un bac et cuites tous les matins dans une chaudière montée uniquement pour cela. Les gros sirops qui découlent des formes avant qu'elles ne soient transportées à la purgerie ou avant d'être couvertes de terre, sont cuits tous les lundis matin. Les sirops fins provenant du sucre couvert de terre, sont soumis à la cuisson toutes les fois que le sucre est mis à l'étuve.

Trois sortes de sirop proviennent du sucre.

Le plus gros vient du sucre brut lorsque les barriques sont égouttées et tombe dans les citernes. Il servait primitivement à faire le tafia avec les écumes des trois premières chaudières.

En 1700, 1701, 1702, les sucres devinrent si chers, que les marchands firent acquisition du gros sirop et le vendirent dans les contrées du Nord, où il était recherché pour faire de

l'eau-de-vie ou autres liqueurs, ou être mis dans le pain d'épices ou autres choses de même nature. Le prix s'éleva jusqu'à cent sols le cent.

Mais les raffineurs hollandais et allemands, amenés aux îles, trouvèrent le moyen d'en faire du sucre et de le clarifier complètement avec de l'eau de chaux.

Après la cuisson, ce sucre est mis en baril avec une canne au milieu. On le laisse se purger pendant quinze ou vingt jours, puis on met dessus six pouces de grosse terre bien détrempée, qui lui enlève le reste de son sirop.

Les citernes sont lavées avec soin toutes les fois qu'on retire les sirops, et l'eau qui provient de ce lavage est transportée à la rhumerie où elle sert à faire fermenter la liqueur de laquelle on tire le tafia.

Le sucre terré donne le second sirop. Le premier sirop ou gros sirop découlant des formes, est transvasé dans la chaudière dont elle remplit la moitié, un feu vif le chauffe, aussitôt qu'on y a versé 9 à 10 pots d'eau de chaux et on l'écume promptement à mesure qu'il s'élève. Les raffineurs qui y ajoutent la lessive obtiennent un produit magnifique qui peut être terré ou raffiné avec les têtes des formes, les fontaines sèches et autres parties du sucre qui ne peuvent être incorporées avec le sucre terré ni mêlées avec le sucre brut Il demande à être écumé avec célérité, à être élevé souvent pour lui donner de l'air et l'empêcher de se répandre sur les bords de la chaudière, mais il est d'un profit considérable, qui, sur une habitation bien administrée, suffit avec le tafia pour la dépense et l'entretien du maître, de ses domestiques, de ses esclaves et de tout le reste de l'attirail d'une sucrerie.

Le sucre, couvert de terre, donne le troisième sirop ou sirop fin qui est cuit et écumé comme le précédent.

Quand les sirops sont cuits, on les met dans le plus grand nombre de rafraîchissoirs possibles. Car ce sucre doit être refroidi promptement pour empêcher son grain de se convertir en une mousse épaisse.

Le fond des rafraichissoirs est rempli jusqu'à la hauteur d'un doigt de sucre blanc, bien pilé et bien sec, on verse dessus le sirop cuit, puis on amagalme le tout. Le sucre fait aide à la formation du sucre qui ne l'est pas et assemble et grossit le grain. Pour empêcher le sucre du rafraichissoir d'écumer ou de jeter des petits bouillons, on saupoudre de sucre sec et pilé toute la superficie du sucre du rafraichissoir sur une épaisseur de une à deux lignes, ce qui aide encore à la formation du grain.

On laisse refroidir les rafraichissoirs dont il faut deux pour

une batterie et une croûte se forme qui va s'épaississant peu à peu. Lorsqu'elle est arrivée au point, et qu'une autre batterie est prête à être tirée, on enlève avec un couteau une portion de croûte sur une étendue de 5 à 6 pouces de diamètre et on cerne le tour des rafraichissoirs pour détacher la croûte.

On verse par ce trou le sirop de la nouvelle batterie et la croûte monte à mesure qu'elle coule dessous.

Quand tout le sirop est cuit, les croûtes sont rompues et le tout est mêlé ensemble, puis porté dans les formes où l'on met également des morceaux de croûte.

Ce sucre prend du corps dans les formes, et aussitôt qu'il est froid, on lève les formes, les débouche, puis on les place dans les pots. Elles sont ensuite percées, reçoivent leurs fonds, et enfin on opère le terrage. Ce sucre, quoique aussi beau que le premier sucre tiré, a parfois une blancheur plus éclatante, mais plus mate, et son lustre est moins brillant.

Les écumes du sirop et de la batterie sont cuites tous les matins, ou tous les deux jours, si l'on ne craint pas l'aigreur. Leur cuisson est retardée en y jetant un quart d'eau. Quand elles commencent à bouillir après avoir été purgées, on y met la lessive, puis on écume avec soin. Au moment de la cuisson on jette de l'eau de chaux et de l'alun et on saupoudre la batterie d'un peu de poudre d'alun, quand on va la tirer. Ce sucre mis en forme et terré, est très beau.

Le sucre de sirop fin est le plus beau, celui d'écumes vient ensuite et le plus mauvais est celui des citernes.

5. *Sucre raffiné.*

Le sucre raffiné provient du sucre brut, du sucre passé, des fontaines sèches et des têtes de forme imparfaitement blanchies.

Ce sucre se fait dans deux chaudières montées, de quatre pieds de diamètre, et de deux pieds et demi de profondeur, non compris un euvage volant de 7 à 8 pouces. Leur fond est plat et uni; les entrées des fourneaux dans l'intérieur du bâtiment, les soupiraux à l'extérieur ou dans un tuyau de cheminée. Une porte en fer ferme l'ouverture de l'entrée, pour que le feu n'incommode pas les travailleurs.

L'une des chaudières sert à clarifier le sucre, l'autre à cuire le sirop clarifié. Mais dans la plupart des sucreries, on se sert de la grande pour clarifier et de la propre pour cuire.

Le sucre à raffiner étant pesé, on le met dans la chaudière avec une égale quantité d'eau de chaux. Les écumes que le feu fait monter à la surface sont enlevées avec soin, et quand il n'en vient plus, on passe le sirop à travers un drap. Ensuite on opère la clarification en écrasant dans une bassine une ou deux douzaines d'œufs entiers mêlés avec de l'eau de chaux.

On bat ensuite le mélange avec des verges pour le faire mousser. Une partie est jetée dans la chaudière et on remue avec la cuiller pour bien l'incorporer avec le sirop. La propriété de cette mixture est d'assembler et de pousser à la surface toutes les ordures du sucre qui sont enlevées avec l'écumoire avec autant de soin que de diligence. Quand l'écume ne monte plus, on verse de nouveau le mélange autant de fois qu'il est nécessaire, et jusqu'à ce que le sirop soit clair et transparent. A ce point, on le passe une seconde fois dans le drap, puis la cuisson commence dans l'autre chaudière où le sirop clarifié est transvasé. On reconnait la bonté de la cuisson d'après la preuve ordinaire.

Le sirop cuit est porté dans le rafraichissoir au nombre de deux pour une batterie, et dont le fonds est couvert d'un demi doigt de sucre beau, blanc, sec et bien pilé. On remue aussitôt avec la pagaie, et on saupoudre avec du sucre en poudre pour permettre au grain d'activer sa formation et de faire une croûte à la surface. On accomplit alors les opérations décrites plus haut pour la confection du sucre de sirop fin, c'est-à-dire on perce un trou dans la croûte pour verser le sirop et on casse la croûte tout autour du rafraichissoir.

Avant de terminer la cuisson de la dernière batterie, on lave avec soin et avec de l'eau pure, les formes préalablement mises à tremper 24 heures auparavant. On les tappe et on les plante comme à l'ordinaire, et quand la dernière batterie est partagée entre tous les rafraichissoirs, on rompt la croûte, on la remue bien avec le grain formé au fond, et on partage le tout également dans les formes, c'est-à-dire que ce qui est dans un rafraichissoir est mis dans toutes les formes, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les formes soient pleines.

Quand elles sont froides, on les perce, les place sur les pots, sont laissées, pour être purgées, pendant 8 à 10 jours, sont encore percées, reçoivent leurs fonds et deux terres et sont travaillées en tout comme le sucre terré.

Les meilleurs raffineurs venaient de l'Allemagne et de la Hollande. « Ils sont naturellement propres, actifs, vigilans, attachez à leur travail et aux intérêts de leur maître, et comme ils sont accoutumez à mettre tout à profit, jusqu'à l'eau dont on lave les chaudières, et où l'on met tremper les formes, ils tirent des cannes, et de qui en provient, tout ce qu'on en peut tirer », dit le père Labat; et à ce propos, il raconte une historiette que nous transcrivons :

« J'en avois arrêté un en 1704, lorsque j'étois destiné pour être supérieur de notre maison de la Guadeloupe, nommé Corneille de Jérusalem, il étoit d'Hambourg. Mais nos pères

ayant soûhaité que je fusse supérieur de la Martinique pour plusieurs raisons, et entr'autres pour achever notre bâtiment du Moüillage, que mon voyage à la Guadeloupe et à Saint-Domingue avoit interrompu, le religieux qui fut nommé supérieur de la Guadeloupe m'écrivit qu'il auroit de la peine à se servir de ce raffineur, parce qu'il étoit luthérien. Le scrupule me fit plaisir : car j'avois envie de le mettre sur notre habitation du Fond-Saint-Jacques, et je ne sçavois comment m'y prendre. Je répondis aussi-tôt qu'il n'avoit qu'à me l'envoyer, car il m'étoit indifférent que le sucre qu'il feroit fût luthérien ou catholique, pourvû qu'il fût bien blanc. J'écrivis en même tems au raffineur de venir, ce qu'il exécuta avec joye, il fut content ; et moi surtout parce qu'il nous fit le plus beau sucre que l'on pouvoit voir. »

6. *Sucre royal.*

Le sucre royal est du sucre raffiné mis en pains de 3 à 5 livres.

Pour le faire, on prend le plus beau sucre raffiné que l'on fond avec de l'eau de chaux faible. Si on veut lui donner une plus grande blancheur et empêcher la chaux de le rougir, on met de l'eau d'alun. Il est clarifié et passé trois fois, couvert de la meilleure terre parfaitement préparée.

Bien travaillé, il est blanc comme la neige et si transparent que l'on voit l'ombre des doigts qui le touchent au plus épais du pain.

1,200 livres de sucre raffiné produisent 500 livres de sucre royal. Il coûte à faire, sans compter le travail, près de 21 sols la livre.

7. *Sucre tappé.*

Ce sucre mis en petits pains de 3 à 7 livres, enveloppés proprement dans du papier bleu, n'est que du sucre terré râpé très fin avant d'être en état d'être mis à l'étuve. Il est blanc, uni, pesant et assez sucré et est vendu aux passagers et matelots retournant en Europe, comme sucre royal.

La forme est bien lavée, mais incomplètement séchée, et on la remplit peu à peu, en ayant soin de battre le sucre avec un pilon, à mesure qu'il tombe. Quand elle est pleine et bien foulée, on la renverse sur une planche pour faire sortir le pain.

La forme est mouillée toutes les fois qu'on la remplit, et lorsque la planche est pleine, on l'apporte à l'étuve pour faire sécher les pains. Mais à la première humidité ils se réduisent en cassonode blanche.

8. *Sucre candi.*

Ce sucre ne sert qu'à l'usage des maisons ou à faire des présents.

Le sucre terré, étant plus doux que le raffiné, est la matière de ce sucre, et il est dissous dans de l'eau de chaux faible. On le clarifie, écume et passe dans le drap. On ne le tire du feu qu'après avoir été converti en sirop épais, bien cuit.

On prend de mauvaises formes que l'on traverse de petits bâtons auxquels sont suspendues les figures que l'on veut avoir, comme cœurs, étoiles, couronnes, etc. On vide le sirop dans ces formes qui sont portées chaudes dans l'étude ayant dessous des vases pour recevoir le sirop coulant par l'ouverture du bas, bouchée de manière à le laisser filtrer peu à peu. Les formes sont couvertes afin que l'air ne refroidisse pas le sucre. L'étuve est alors vivement chauffée. Le sucre s'attache par grumeaux aux petits bâtons et s'y amoncèle comme de petits éclats de cristal. Quand il est sec, on brise les formes.

Etablissons maintenant la dépense d'une sucrerie qui possède 120 nègres.

La dépense d'un habitant est d'autant moins élevée qu'il aura planté beaucoup de manioc. (Iatropha manihot).

Sur toute habitation bien réglée, le maître doit avoir en réserve une bonne provision de farine de manioc, car il a à distribuer par semaine, à raison de trois pots par tête, 360 pots ou 7 barils et demi de 50 pots, soit 390 barils par an ou une économie de près de 7,000 livres par an.

Cette économie étant supposée, les dépenses sont occasionnées pour la nourriture, la toile pour les vêtements, les gages du chirurgien et les remèdes, les gages du raffineur, les ferrements, la nourriture du raffineur, quand il n'a pas la table, les gages du commandeur blanc et sa viande salée, les blanchets, alun, antimoine, etc.

Nous en donnons le détail :

Viande salée	2,600 livres
Toile	800
Chirurgien et remèdes	500
Gages du raffineur	1,200
Ferrements	300
Nourriture du raffineur	350
Commandeur blanc	600
Sa viande salée	60
Blanchets, alun, antimoine	200
	6,610
Nous avons dit que le revenu était de	44,640
Reste	38,030

Le sucre brut était mis dans des barriques venant d'Europe en bottes. Ces barriques, montées dans la colonie, étaient ordinairement mal jointes et cerclées avec peu de soin, afin de laisser le sirop s'égoutter avec plus de facilité, et de diminuer le poids du bois, appelé tare. La tare était de 10 pour 100 sur le poids entier de la barrique pleine. Les acheteurs étaient dans la nécessité de faire rebattre les barriques par un tonnelier, opération qui consistait à diminuer les joints et à ajouter des cercles pour maintenir la barrique.

Le poids d'une barrique de sucre rebattue était, brut, de 6 à 700 livres, et net, c'est-à-dire la terre diminuée de 540 à 630 livres.

Le prix de ce sucre qui, en 1682, s'élevait de 14 à 15 fr. le cent, en 1694, était de 40 à 50 sols les cent livres, en argent. Quand il servait à payer un échange, il avait une valeur de 60 sols. En 1693, ce prix se releva par l'espérance de la paix, et les raffineurs dont le nombre augmentait en France, surtout à Nantes, donnèrent jusqu'à 4 livres 10 sols le quintal. Porté l'année suivante à 100 sols, le prix s'éleva en 1698 à 9 francs.

§

Guildiverie. — Les sirops provenant du sucre fabriqué, la consommation du pays satisfaite, étaient complètement perdus.

Les habitants se sont alors mis à fabriquer l'eau-de-vie de canne.

Le bâtiment servant à cette fabrication a été construit près de celui de la sucrerie et a été appelé *Vinaigrerie*, sans qu'on sache pourquoi on lui a donné ce nom, dit le père Labat, à moins, ajoute-t-il, qu'on ne lui ait imposé cette désignation pour faciliter la vente de cette eau-de-vie par les habitants en dehors de leurs habitations, de même que les nègres à qui on avait interdit de vendre des cannes, en faisaient le commerce sous le nom de : *Bois manioc*. Les deux appellations existent encore de nos jours.

Cette disposition du bâtiment a pour but d'y porter plus commodément les écumes et les gros sirops, et sur les habitations ayant un moulin à eau, d'y conduire les eaux au moyen d'une gouttière, l'eau s'échappant de la roue. A la Grande-Terre, on creuse un puits.

Les ustensiles de la vinaigrerie consistent en bacs en bois, préférables à ceux en maçonnerie, parce qu'ils s'imbibent du suc qui s'y est aigri, ce qui aide beaucoup à faire la fermentation ; en une ou deux chaudières avec leurs chapiteaux et leurs couleuvres, une écumoire, quelques jarres, des pots et des bailles ou cuvettes.

Les bacs sont plus ou moins grands et proportionnés à la capacité du bâtiment et à la quantité de liquide à fabriquer. Ils sont remplis d'eau jusqu'aux deux tiers et parfois jusqu'aux trois quarts, puis on verse les gros sirops et les écumes jusqu'aux bords. Ils sont alors couverts de feuilles de balisier ayant des planches par dessus. La fermentation s'opère dans deux ou trois jours, suivant la bonté du sirop ou de l'écume. Cette fermentation se montre par une écume assez épaisse à laquelle s'attachent toutes les immondices. Quand cette liqueur est jaune, a un goût aigre, une odeur forte et pénétrante, on enlève l'écume et toutes les ordures surnageant au-dessus, et on la verse dans les chaudières.

Ces chaudières, en cuivre rouge, ont environ deux pieds et demi de diamètre sur quatre pieds de hauteur, à fond plat, percé à côté d'une ouverture dans laquelle est soudé un tuyau avec un robinet servant à vider la liqueur qui reste après extraction des esprits Le haut de la chaudière est en dôme avec une ouverture ronde d'un pied de diamètre et un rebord d'environ deux pouces de hauteur. Cette ouverture sert à introduire la liqueur fermentée. La chaudière est montée sur un fourneau de maçonnerie avec bouche, en dedans du bâtiment, et évent donnant passage à la fumée, en dehors. La maçonnerie enveloppe la chaudière jusqu'aux deux tiers de sa hauteur.

La chaudière étant pleine, on ferme son ouverture avec un chapiteau de cuivre rouge étamé, s'emboitant bien juste dans le rebord du haut de la chaudière et qu'on lute encore avec de la terre grasse. Il est armé d'un bec long de dix-huit à vingt pouces qui pénètre dans l'extrémité d'une couleuvre en cuivre ou étain et posé dans un tonneau fait exprès, bien cerclé de fer, placé proche de la chaudière. Le produit est d'autant plus excellent que la couleuvre a plus de circonvolutions.

Le tonneau contenant la couleuvre est toujours plein d'eau, pour rafraîchir cette dernière afin d'empêcher les esprits de se dissiper à travers les pores du métal. Un pot de raffinerie ou une grosse cruche, placée à l'extrémité de la couleuvre, reçoit la liqueur, et quand elle ne coule plus, on vide la chaudière par le robinet du fond et on la remplit de nouveau.

La première liqueur venant de la chaudière s'appelle petite eau, parce qu'elle n'a pas beaucoup de force, et toute petite eau, tirée pendant les cinq premiers jours de la semaine, est conservée dans des chaudières et repassée le samedi. Alors on a véritablement l'eau-de-vie de canne que les nègres ont appelée *tafia*, les habitants *guildive* d'où la vinaigrerie a été aussi désignée sous le nom de *guildiverie*.

Raynal affirme qu'il se perdait annuellement dans toutes les

colonies, cent mille barriques de sirop d'une valeur de neuf à dix millions. La fabrication du tafia était restreinte aux besoins de chaque colonie. Il était en effet défendu d'exporter sirops et tafia.

Un mémoire du roi du 18 avril 1763 leva l'interdiction pour la première fois. Il permettait seulement l'exportation de ces produits à l'étranger contre l'échange de bœufs vivants, cochons vivants, moutons, cabris, planches de toutes sortes, solives, mâts, bordages, maïs, avoine, son, merrains, meules de cercle ou feuillards pour barriques, bardeaux et tuiles pour couvertures de maisons, briques, carreaux de terre et de faïence pour cheminées ou pour carrelage, pierres de taille, calèches ou cabriolets, roues pour voitures, charrettes ou tombereaux, armoires, grands et petits bureaux à l'anglaise, riz, pois et légumes et fruits verts de toutes sortes.

Une déclaration du roi du 6 mars 1777 permit l'introduction en France des sirops et tafias pour être exportés à l'étranger par l'entrepôt.

§

La législation accélère ou entrave le travail. Aussitôt que la culture de la canne s'est introduite aux îles, le législateur est intervenu pour imposer des droits sur ce nouveau produit qui allait devenir une mine féconde de richesses pour les colonies et la métropole.

Nous allons faire connaître les lois qui ont permis aux colonies d'étendre le travail de la fabrication du sucre, et celles fatales qui leur ont été si nuisibles, jusqu'en 1789 :

Législation sur le sucre. — Le roi, en Conseil d'État, avait fait, le 18 septembre 1664, un règlement contenant le tarif des cinq grosses Fermes de France. Ce tarif avait réduit à quatre livres les droits d'entrée sur chaque cent pesant de sucre des îles, qui payait auparavant huit livres.

L'article 13 du règlement, fait le 17 mars 1665 par de Tracy, avait mis ce droit à la charge de la Compagnie des Indes occidentales, en le comprenant avec celui de sept livres, monnaie de France, fixée pour le transport de cent pesant net de sucre, petun et indigo. Le roi n'avait pas approuvé cette décision et avait prescrit de percevoir les droits sur les habitants.

Le droit de quatre livres n'était pas en proportion de la valeur des sucres, l'excès du tarif empêcha les habitants d'envoyer leurs denrées en France. La navigation étrangère profitait seule du travail des colons, ce qui était contraire au

but que l'on avait voulu atteindre par la création des colonies. Le roi, pour placer la navigation et le commerce des îles dans les mains de ses sujets, et reconnaissant qu'une tarification trop élevée avait provoqué la situation qu'il voulait changer, n'hésita pas à prononcer une modération de droit. Un arrêt du Conseil d'État du 7 mai 1666 réduisit à quarante sols le droit de quatre livres sur les sucres et petuns.

Le tarif déterminé en 1667, reporta les droits à quatre livres. Cette décision fut nuisible aux intérêts des colonies et de la métropole. Un arrêt du Conseil d'État, du 10 décembre 1670, réduisit les droits à quarante sols, « sur ce qui auroit été « représenté au Roi en son conseil, que l'excès des droits qui « sont sur les sucres et petuns, venans des Isles et Colonies « françoises de l'Amérique, est si grand à proportion de leur « valeur, qu'il est impossible que les habitans en apportent en « France et puissent continuer la culture ; ce que Sa Majesté « ayant pris en considération, et voulant traiter favorablement « lesdits habitans, et leur donner moyen de débiter avantageu- « sement en France lesdits sucres et petuns. »

Un arrêt du 1er décembre avait ordonné que la Compagnie et les marchands qui négociaient aux îles jouiraient du bénéfice de l'étape générale pour les sucres raffinés dans le Royaume et que le fermier le Gendre et ses commis seraient tenus de restituer les droits des sucres raffinés à raison de six livres pour chaque cent pesant, lorsque les négociants les feraient sortir pour être consommés en pays étrangers.

Le fermier démontra au Conseil d'État qu'il serait de toute justice de modérer la restitution des droits de six livres pour cent pesant de sucre raffiné sortant du Royaume, à proportion de la modération faite des droits d'entrée par l'arrêt du 10 décembre 1670, parce qu'autrement il serait obligé de rendre plus qu'il n'avait reçu, puisqu'il ne fallait que deux cents pesant de sucre des îles pour un cent de sucre raffiné. Le Roi accueillit favorablement cette réclamation et un arrêt du Conseil d'État du 24 janvier 1671 modéra la restitution à quatre livres.

La réunion des colonies au Domaine de la Couronne, opérée en 1674, au milieu des péripéties d'une guerre sanglante, obligeait le Roi de faire de grandes dépenses pour leur conservation. Il reconnut qu'il était impossible d'y subvenir sans faire une augmentation sur toutes sortes de moscouades, ce qui était d'autant plus juste, que cette augmentation ne reviendrait qu'au prix fixé par le tarif de 1664, et que les deniers en provenant seraient destinés à la conservation des îles et à la sûreté du commerce.

En conséquence, un arrêt du Conseil d'État du 24 mai 1675

ordonna de percevoir, à partir du 1er juillet suivant, un droit de quatre livres sur chaque cent pesant de sucre entrant par les bureaux des cinq grosses Fermes, convoi de Bordeaux et autres ports du Royaume, la Bretagne exceptée.

Un arrêt du Conseil d'État du 14 décembre 1671, avait autorisé la ville de Nantes à faire le négoce avec les îles de l'Amérique, à charge par les propriétaires des vaisseaux de donner caution entre les mains du commis à la recette des droits de la Prévoté de Nantes, d'y faire leur retour dans huit mois, à peine de 3,000 livres d'amendes ; fait défense aux marchands et propriétaires de navires de transporter hors du Royaume les moscouades et sucres bruts des îles, à peine de confiscation de ces sucres, du vaisseau qui les avait chargés et des autres marchandises trouvées à bord, permis de transporter, par la rivière la Loire, dans tout le Royaume, les sucres raffinés provenant de ces moscouades et sucres bruts, mais en ne les faisant sortir que par le bureau d'Ingrande seulement, à peine de confiscation et de payer, pour tous droits, quatre livres par chaque cent pesant de sucre raffiné.

Interprétant cet arrêt dont il ordonnait de nouveau l'exécution, le Roi permit aux négociants de Nantes, de transporter les sucres raffinés dans cette ville, en pays étrangers, à la condition de payer en sus du droit de quatre livres, douze livres par chaque cent pesant de sucre raffiné, et dix-huit livres par chaque cent pesant de sucre royal.

Des contestations pouvaient subvenir à l'occasion du paiement des droits sur les sucres raffinés dans les îles, pour les prévenir, le Roi rendit, en Conseil d'État, l'arrêt du 31 mai 1675, prescrivant de ne percevoir que quarante sols seulement sur chaque cent pesant de ces sucres, en sus des anciens droits qu'ils acquittaient.

Au moment où cet arrêt était rendu, il y avait qu'un petit nombre de raffineries aux îles ; les habitants envoyaient leurs moscouades en France pour les faire raffiner. L'industrie du raffinage s'était depuis lors étendue aux îles, mais la plupart des habitants raffinaient le sucre dans les deux chaudières de leurs sucreries, appelées *Grande* où ils clarifiaient, et *Propre* où ils cuisaient. Les raffineurs de la métropole ne voulurent pas souffrir plus longtemps une concurrence qui leur était nuisible. Se couvrant du manteau de l'intérêt public, ils arrachèrent au Roi l'arrêt du Conseil d'Etat du 18 avril 1682 portant que pendant deux ans, à partir du 1er mai suivant, chaque cent pesant de sucre raffiné aux îles, acquitterait un droit de huit livres, à répartir : six livres à Fauconnet, Fermier général des cinq grosses Fermes, convoi et comptable de

Bordeaux, douanes de Lyon et Valence, et autres Fermes unies, et deux livres à Oudiette, fermier du Domaine d'Occident. L'intendant des îles, Patoulet, ne se méprit pas sur la portée de cet arrêt et il comprit que c'était la ruine des raffineries coloniales. Aussi, dans un mémoire adressé au ministre Seignelay, il lui dit :

« L'expérience a fait connaître dès le commencement de leur travail le bon succès des avantages que je m'estois proposés de ces établissemens. Les marchandises de France, qui valoient auparavant cent livres de sucre, se donnoient à quarante, les sucres se vendoient six francs, six livres et demie sept francs le cent au lieu d'un écu. Les lettres de change estoient en usage, on voyoit bastir partout et on en espéroit plusieurs grands avantages, lorsque l'imposition establie de quatre francs par chacun quintal de sucre raffiné aux isles est venue renverser toutes les belles espérances qu'on avoit conceues de l'heureux commencement de ces établissemens dont la ruine totale est sans ressource (20 janvier 1683). »

Encouragés par ce succès, les raffineurs métropolitains firent rendre l'arrêt du Conseil d'État du 21 janvier 1684, interdisant d'établir à l'avenir, aucune raffinerie dans les colonies, sous peine de trois mille livres d'amende, puis le 28 septembre suivant, un autre arrêt qui maintenait jusqu'à nouvel ordre le droit de huit livres fixé par celui du 18 avril 1682, et décidait que les sucres appelés moscouades, cassonades pour la poële, sucre noir de Saint-Christophe, panelles, sucres de Saint-Thomé et autres lieux des îles qui seraient introduits par les villes de Rouen, Dieppe, Bordeaux, la Rochelle, jouiraient du privilège de l'Étape après raffinage, et exportés en pays étrangers, donneraient lieu à une restitution de droits de neuf livres pour chacun cent pesant, payables quatre livres dix sols par Fauconnet et même somme par Oudiette.

L'arrêt du 21 janvier s'exprimait ainsi :

« Le Roi ayant été informé que les habitants des Isles et Colonies Françoises de l'Amérique ayant beaucoup augmenté, et ne s'appliquant à autre chose qu'à la plantation et culture des sucres, ont établi une si grande quantité de Raffineries esdites Isles, que presque tout le sucre qui y croît s'y raffine; ce qui fait que les raffineries établies en France ne travaillent presque point, et les ouvriers et raffineurs, qui n'ont point d'autres moyens pour subsister, quittent et abandonnent le Royaume. »

« L'industrie du raffinage, dit M. le Comte de Chazelles,

constituait un intermédiaire coûteux dont les colonies essayèrent inutilement de s'affranchir. Les efforts du producteur, pour se mettre en contact direct avec le consommateur, furent entravés et arrêtés par l'influence toujours croissante de l'industrie du raffinage s'offrant comme l'auxiliaire et n'ayant jamais été que la rivale de l'industrie coloniale.»

Alors commença cette lutte dans laquelle le commerce des ports allait bientôt intervenir, pour, d'un commun accord, arrêter l'industrie coloniale, l'entraver, la forcer à être condamnée à ne produire que des sucres bruts.

« Le raffinage sur place eut été l'anéantissement de l'industrie spéciale qui s'était constituée dans la métropole aussitôt que la production du sucre eut commencé aux colonies, et qui, se développant avec elle, prenait chaque jour plus de consistance en acquérant plus de richesse.

« Le commerce maritime eut aussi perdu au raffinage sur place des produits coloniaux, et le principal aliment des chargements de retour de la navigation au long cours en eût été diminué. »

Le raffinage et le commerce maritime réunis étouffèrent donc le perfectionnement du travail colonial firent rendre les arrêts du Conseil d'État des 21 janvier et 26 septembre 1684.

La taxe de 8 livres par quintal était prohibitive et le sucre raffiné, en disparaissant des colonies, leur fit perdre le capital considérable déboursé pour l'amélioration de la production. Une seule exception fut faite. Château-du-Bois, gentilhomme de la Guadeloupe, avait établi une raffinerie dans cette île, dont tous les produits étaient affectés au soulagement des pauvres de toutes les îles. Sa Majesté avait déchargé ses sucres de tous droits. Mais les fermiers appliquèrent aux produits de cette raffinerie le tarif de 1682. Le vertueux colon n'hésita pas à s'adresser au Roi pour le maintien de son privilège. La requête fut favorablement accueillie, et un arrêt du Conseil d'État, du 30 octobre 1686, exempta ces produits de toutes sortes de droits.

Le raffinage colonial ne succomba pas cependant immédiatement, il affronta la lutte avec son rival métropolitain. Ses produits étaient recherchés dans tous les pays du Nord de l'Europe, et surtout dans le bassin de la Méditerranée. Marseille, entrée en relations avec les colonies, porta leurs raffinés à Constantinople et dans toutes les échelles du Levant.

Si la colonisation française faisait d'immenses progrès celle des étrangers commençait à prospérer. Ces derniers avaient fini par introduire dans le Royaume une grande quantité de sucres raffinés et autres, dont la consommation nuisait au débit

des sucres des colonies françaises de l'Amérique et de ceux des raffineries de France. Le Roi voulut favoriser le commerce des sucres de ses colonies et leur donner dans toute l'étendue de son Royaume la préférence qu'ils devaient avoir sur les sucres étrangers.

En conséquence un arrêt du Conseil d'État du 25 avril 1690 porta qu'à commencer du 15 mars 1691, il serait levé en toutes les entrées du Royaume, dans les bureaux établis ou à établir sur tous sucres raffinés en pain ou en poudre, candis blancs et bruns, venant de l'étranger, 22 livres 10 sols du cent pesant; sur les cassonades blanches ou grises, fines ou moyennes, venant du Brésil, 15 livres aussi de cent pesant; sur les moscouades du même pays, 7 livres 10 sols; et sur les Barboudes, panelles et sucres de Saint-Thômé, 6 livres de cent pesant.

Ces droits devaient être perçus sur les sucres étrangers entrant par les ports de Marseille, Dunkerque et de la province de Bretagne.

Les sucres étrangers à exporter en pays étrangers seront reçus par forme d'entrepôt dans les ports de Marseille, Dunkerque, Saint-Malo, Nantes et Bayonne, sans paiement d'aucuns droits, à condition qu'ils seront déclarés au commis de l'adjudicataire des cinq grosses Fermes, au moment de leur arrivée et mis en entrepôt, sans qu'ils pussent être déchargés que pour être transportés hors du Royaume, et en présence du commis desdites Fermes qui délivrera un acquit-à-caution, sous la déclaration et soumission des marchands, de rapporter certificat de la décharge des sucres dans les lieux pour lesquels ils les auraient declarés sous peine de confiscation et de 1,500 livres d'amende.

L'industrie de la raffinerie n'allait pas tarder à succomber aux îles. Les colons étendirent la fabrication du terrage. Ces premiers essais réussirent. Les sucres terrés firent une rude concurrence aux produits de la raffinerie métropolitaine. Les raffineurs s'effrayèrent. Leurs doléances furent portées au pied du trône. Ces démarches pour entraver la marche de la sucrerie coloniale furent connues aux îles. L'Intendant des îles, Robert, prit chaleureusement la défense des intérêts menacés.

Dans un mémoire adressé le 21 avril 1696 au ministre de la marine, il développe ainsi les avantages résultant de la fabrication du sucre terré :

« Pour expliquer cette question, je n'entreprendray point de dire comment se fait le sucre brut et le sucre terré, afin d'être moins diffus en me renfermant dans les seules circonstances qui sont essentielles. Je diray seulement que les establissemens,

pour le sucre terré, sont d'une dépense considérable à cause du nombre de chaudières, de formes et de pots qu'il y faut, et à cause qu'il faut aussy de plus grands magasins que pour des sucres bruts outre une estuve dont on ne sçauroit se passer ; il faut aussi de plus grands soins ; il y a plus de travail et il se fait une plus grande consommation de bois pour les sucres terrez que pour les bruts.

« Mais on ne s'estonnera point que les habitans se soient engagez à cette augmentation de soins et de dépenses, pour faire des sucres terrez, quand on sçaura que la fabrique des sucres bruts ne leur fournissoit pas de quoy subsister ; ils estoient tous chargez de debtes, dont ils ne pouvoient se libérer, et leur crédit estoit si ruiné, que leurs billets estoient descriez à un point, que pas un des négocians n'en vouloit prendre.

« Ils ont dans leurs sucres bruts une perte manifeste, tant pour les sirops qui en sortoient, pendant que les sucres estoient en purge, estant obligez de jeter et d'abandonner ces sirops en pure perte ; que sur les deschets qui se trouvoient dans le transport de ces sucres en France, qui sont justement estimez à 25 pour 100. Ces deschets, joints ensemble leur causcient une perte du tiers de leurs matières et davantage, et ils y perdoient en même tems le tiers du travail de leurs nègres et de leurs bestiaux, ce qui leur causoit un grand préjudice.

« Les habitans, convaincus du tort que leur faisoient ces grandes diminutions, ont appris un moyen de fabriquer leurs sucres, de manière que non seulement ils n'y souffriroient aucun deschet, mais aussy que l'espèce dont ils le feroient leur seroit bien plus profitable que l'espèce du sucre brut ; c'est le secret de terrer et blanchir les sucres, comme on le pratique à Cayenne, à Surinam et au Brésil ; les plus entreprenans l'ont essayé ; ils y ont réussy à leur profit, et tous les habitans qui ont veu ces exemples ont fait un effort pour parvenir à faire les establissemens nécessaires pour terrer et blanchir les sucres, et la pluspart doivent encore les frais qu'ils ont faits pour ces establissemens.

« Les avantages qu'ils trouvent dans la fabrique des sucres terrez dont :

« En premier lieu, qu'ils ne perdent rien de la matière qui se tire des cannes de sucre, estant toute employée utilement.

« Secondement, qu'il ne se trouve aucun deschet sur leurs sucres dans le transport ; après qu'ils sont arrivez en France, il n'y en doit point avoir.

« Et troisièmement que l'espèce des sucres terrez bons et marchands rend plus en proportion que l'espèce des sucres bruts de bonne qualité.

« A l'égard du premier et second de ces avantages, ce sont des faits avérez et connus ; ainsy il n'y faut pas d'autres preuves.

« Je passe au troisième, et je dis qu'il est notoire dans l'isle que le prix du sucre brut sur les lieux est réglé avantageusement estant mis sur le pié de 4 livres 10 sous le 100 ; que le prix du sucre terré bon et marchand est réglé modérément estant mis à 22 livres 10 sous le 100. Ces prix ainsy establis, il est certain que ce qui rend 100 livres du sucre brut rend 66 livres un tiers de sucre terré, et néantmoins chez les habitans qui entendent fort bien à faire le sucre terré, ainsy ce qui ne rendoit à l'habitant en sucre brut que 4 livres 10 sous lui rend 15 livres en sucre terré. Cette différence au profit de l'habitant est manifeste et certaine, et il la trouve en convertissant loyalement son sucre en sucre terré et le faisant bon, loyal et marchand, et cela, sans aucun deschet, après la confection des sucres. Voilà une augmentation de profit bien considérable.

« Après avoir fait voir le profit des habitans dans la fabrique du sucre terré, je dois faire connaître l'avantage qui s'y rencontre pour l'intérest du Roy.

« Les droits du Roy pour l'entrée en France des sucres terrez et blanchis sont fixés à 8 francs le 100, et ceux des sucres bruts à 4 livres ; si sur ce fondement il n'entroit dans le Royaume par chaque année que les deux tiers en sucres terrez de la totalité des sucres bruts qui avoient coutume d'y entrer, les droits du Roy s'en trouveroient augmentez seulement du tiers en sus, et pour le prouver :

« Trois millions de sucres bruts payent de droits d'entrée à raison de 4 livres le 100, la somme de 120,000 livres et deux millions de livres de sucres terrez à 8 livres le 100 payent de droit 160,000 livres. Cette augmentation est évidente, mais si nous ajoutons à cela la diminution qui se trouve dans le transport des sucres bruts par un deschet du quart desdits sucres, étant arrivez en France, comme les droits ne se payent que suivant le poids des sucres mis et portés en France, on verra clairement que trois millions de sucres bruts chargez à l'Amérique, ne rendant, estant en France que 2,250,000 livres, desdits sucres, les droits qui en seront payez au Roy ne se monteront qu'à 90,000 livres, au lieu que cette même matière dont on fait à l'Amérique trois millions de sucre brut, y ayant esté convertie en sucrez terrez, qui seroient portez en France sans deschet, et qui rendoient au Roi pour les droits 160,000 livres, ce qui fait une augmentation des trois quarts aux droits du Roy sur les sucres des isles, estant fabriquez en sucres terrez, ce

qui fait voir aussy, qu'eu égard aux deschets sur le sucre brut, il entre presque autant de sucre terré en France qu'il y entroit de brut.

« Ce que je dis des deschets d'un quart sur le sucre brut est un fait manifestement connu, et le calcul que je fais des droits des sucres bruts et des droits des sucres terrez est incontestable ; par conséquent il est aysé de connoistre que les droits du Roy se trouvent beaucoup augmentez par la fabrique des sucres terrez, et en cela cette fabrique peut être considérée comme avantageuse aux intérêts de Sa Majesté.

« Il faut voir présentement, comme elle est avantageuse au bien de l'Etat ; et en cela je renferme tout ce qui regarde les marchands des villes de France qui ont icy un commerce establi, l'entretien de la navigation françoise et du concours des vaisseaux en ces isles, et l'augmentation de la colonie ; ce sont trois points qu'il faut nécessairement concilier pour en tirer l'utilité.

« Je sçay que la fabrique des sucres bruts qui estoient envoyez en France, donnoit lieu d'y entretenir quelques raffineries, qui se trouvent anéanties par la fabrique des sucres terrez establie dans ces isles.

« Je sçay aussi que le transport des sucres bruts fait plus d'encombrement dans les vaisseaux que celuy des sucres terrez, et que sur cela l'on pourra dire que faisant subsister la fabrique des sucres bruts, on donnera matière à un plus grand concours de vaisseaux dans les isles.

« Les personnes intéressées aux raffineries de France tombent véritablement dans une perte par la destruction de leurs raffineries, mais il ne se trouvera jamais qu'eux seuls qui y perdent et même il ne leur manquera pas d'autres moyens pour se relever de ces pertes ; que si l'on balance la perte que feroient toutes les colonies françoises, si on les réduisoit à faire du sucre brut pour fournir de la matière aux raffineries de France, on verra tous les sujets du Roy establis dans les colonies, qui n'ont d'autres ressources pour vivre que leur travail des sucres, réduits à la nécessité, pour procurer du bien à douze ou quinze personnes, qui peuvent faire aller des raffineries en France et qui peuvent s'en passer. Si donc l'on balance la perte des raffineries en France avec la ruine des colonies françoises, comme il le faut faire à cet égard, l'alternative estant certaine, je suis persuadé qu'il n'y aura personne qui ne soit du sentiment de sacrifier les raffineries de France pour sauver les colonies françoises ; et, de plus, les habitans des colonies ne peuvent-ils pas représenter, avec quelque justice, que les cannes de sucre qu'ils font venir de la terre qu'ils

cultivent, estant leur propre bien, et le fruit de leur travail, ils ont plus de raison d'en vouloir tirer du profit, que n'en auroient des personnes qui sont en France dans leurs maisons fort à leur ayse, de vouloir s'attirer tout le profit du travail des habitans des colonies, les laissant dans la misère et dans la nécessité outre toutes les peines qu'ils se donnent, et les risques auxquels ils sont continuellement exposez ; cela mérite quelque considération.

« Je passe à l'entretien de la navigation de France et à ce que l'on peut soupçonner que l'établissement de la fabrique de sucre terré diminuera le concours des vaisseaux françois dans les isles.

« C'est une vérité constante que les capitaines des vaisseaux marchands françois ont le plus contribué à l'établissement des sucres terrez ; il y a trois ou quatre ans qu'ils ne vouloient que ces sucres, et ne daignoient pas se charger de sucres bruts, en sorte que l'habitant avec quantité de sucre brut dans les magasins n'en trouvoit aucun débit, et ne pouvoit pas trouver de quoy vivre et de quoy faire subsister ses nègres. Cet attachement des capitaines de vaisseaux marchands à prendre des sucres terrez préférablement aux bruts, fait voir qu'ils y trouvoient mieux leur compte, et en effet, si l'un fait moins de volume et cause moins d'encombrement, d'un autre costé il donne autant de profit et le transport en est plus commode, car ne payant le fret du sucre terré qu'un denier plus que celuy du sucre brut par exemple à huit deniers la livre de celuy-cy et neuf deniers l'autre, le vaisseau ne tirera que six deniers pour une livre de sucre brut qu'il aura embarqué à cause de la diminution d'un quart sur ledit sucre, et il tirera neuf deniers pour une livre de sucre terré, et ostant le tiers de ces neuf deniers pour un tiers qu'il aura embarqué de moins en sucre terré, il se trouvera le même profit que s'il avoit embarqué tout sucre brut, de sorte que les vaisseaux marchands, sans estre si encombrez et sans avoir l'embarras des deschets, feront un aussy grand gain dans le transport des sucres terrez, quoiqu'il n'en chargent qu'un tiers moins qu'ils n'auroient pris de sucre brut, et ils naviguent bien plus commodément et bien plus seurément.

« Sur ce que je viens de dire, on pourroit tirer une conséquence qui est, que puisque les sucres terrez font beaucoup moins d'encombrement que les bruts, parce que ceux-là sont en plus petite quantité, si on remplit les vaisseaux de ces sucres terrez autant que l'on avoit coutume de les remplir de sucres bruts, il faudra beaucoup moins de vaisseaux pour le transport des sucres terrez, qui se feront, qu'il n'en falloit pour

le transport des sucres bruts. Ce raisonnement, quoiqu'en apparence vraysemblable, n'est pas juste par rapport au commerce des vaisseaux marchands en ces pays-cy.

« Cela seroit vray, si, dans ces isles-cy, il ne se faisoit pas de consommations de denrées de France, et s'il falloit y envoyer des vaisseaux vuides pour entrer des marchandises qui y croissent et les porter en France. Sur ce pié, il est certain que six vaisseaux qu'il auroit fallu pour les sucres bruts, il n'en faudroit plus que quatre pour les sucres terrez, ce qui feroit une diminution du tiers des vaisseaux qui auroient esté employez au commerce de ces isles ; mais il n'en est pas ainsy de cette isle puisqu'il s'y fait une très grande consommation des denrées de France, et elle est telle qu'il faut autant de vaisseaux pour les apporter et les contenir qu'il en faut pour porter d'icy en France tous les sucres bruts qui se peuvent faire dans cette isle, cela s'est toujours trouvé de même, et tous les navires qui ont transporté des sucres bruts, d'icy en France, sont toujours venus chargez des denrées de France et en cela les vaisseaux qui ont fait ces voyages ont toujours profité sur l'entrée et la sortie, ce qui rend les voyages des isles avantageux pour les vaisseaux marchands.

« Puisqu'il se fera toujours dans cette isle une très grande consommation des denrées de France dont le débit y sera avantageux, il est certain qu'il s'y trouvera toujours beaucoup de vaisseaux qui y en apporteront et qui trouveront du profit à en faire le transport ; ainsy le concours des vaisseaux se trouve assuré de cette part, et il l'est encore par la sûreté du profit dans leurs retours en sucres terrez. Car si un vaisseau venoit tout à fret, quand il ne prendroit que les deux tiers de sa charge en sucre terré, il gagneroit autant, suivant que je l'ay fait voir ci-dessus, qu'en prenant sa charge entière en sucre brut.

« Mais il faut revenir à l'usage ordinaire du commerce des vaisseaux marchands aux isles de l'Amérique.

« Les propriétaires des vaisseaux qui les envoyent ici en partagent le chargement, ils en donnent la moitié à fret, et l'autre moitié la chargent pour leur compte de leurs effets, que leurs capitaines vendent aux habitans ; et ces propriétaires ont le profit du fret, tant sur leurs marchandises que sur celles des autres, et ils ont outre cela le profit sur le débit de leurs marchandises, le tout aussy bien dans les chargements qu'ils apportent de France, que dans ceux qu'ils y apportent, et comme il y a un profit beaucoup plus grand dans le débit des sucres terrez que dans celuy des sucres bruts, ils ont beaucoup plus d'avantage d'en charger ; si bien que soit que les

vaisseaux viennent à fret, soit qu'ils viennent pour leur compte ils trouveront toujours mieux leur avantage aux sucres terrez. Cela est si vray, qu'il ne vient pas un vaisseau de France qui ne remporte, dans son retour, la valeur avec profit des effets qu'il a apportez, ce qui n'étoit pas de même autrefois, la plus part des vaisseaux laissant icy partie de leurs effets, dont ils ne pouvoient pas remporter le produit à cause de la misère des habitans.

« C'est pourquoy il n'y a pas raison de dire que l'usage de faire du sucre terrez à la Martinique empêchera qu'il n'y vienne des vaisseaux en nombre ; et, au contraire, on peut dire avec vérité que si l'on avoit continué de n'y faire que des sucres bruts, il n'en seroit venu que très peu.

« On sçoit assez que les sucres bruts, envoyez d'ici en France, ne pouvoient estre vendus qu'aux propriétaires des dix ou douze raffineries des villes de Nantes, la Rochelle et Bordeaux, parce que c'est une matière informe, qui n'est d'aucun débit, et à laquelle on donne dans les raffineries l'espèce dans laquelle elle doit estre consommée et débitée. Les choses en cet estat, les maistres de ces raffineries estant convenus ensemble du prix auquel ils vouloient payer les sucres bruts, leur accord régloit la fixation du prix de ces sucres, et il falloit absolument que les marchands qui avoient fait venir ces sucres bruts, et à qui leurs vaisseaux en avoient apporté, y passassent, ou que leurs sucres leur demeurassent en pure perte, ne pouvant s'en desfaire qu'à ces raffineries. Il arrivoit de cela que ces raffineries faisoient la loi pour le prix des sucres bruts, et les achetoient à vil prix, pendant qu'ils coûtoient cher, tant à ceux qui les avoient fabriquez, qu'à ceux qui les avoient negotiez, et c'est la raison pour laquelle les capitaines marchands, qui négocioient dans cette isle, ne vouloient point charger de sucres bruts, et ne les regardoient pas, comme je l'ay desjà dit cy-dessus, et qu'ils ne vouloient que des sucres terrez.

« En effet, les sucres terrez sont marchandises de débit ; tous négociants en France peuvent les acheter et en trouver le débit. Or il est certain qu'une marchandise qui est propre et qui convient à toutes sortes de négociants, aura un cours bien plus avantageux qu'une autre, qui ne peut estre vendue qu'à dix ou douze personnes ; par conséquent les vaisseaux trouveront tonjours plus leurs avantages au sucre terrez qu'au sucre brut, et l'on connoistra même par la suite que cette nouvelle fabrique attirera plus de vaisseau aux isles qu'il ne s'y en est jamais veu.

« Les personnes que leur interest particulier engage à parler

et à solliciter pour tascher d'attirer des ordres dans cette isle de restreindre les habitans dans l'obligation de ne faire que des sucres bruts, citent sur cela ce qui se pratique à la Barbade et autres isles Angloises, et rapportent des exemples, qui, outre qu'ils ne sont point conformes à ce qui se pratique journellement dans lesdites isles Angloises, n'ont aucun rapport à l'estat des isles Françoises ; et sans reprendre ce que l'on a pu avancer là-dessus, je diray en peu de mots qu'il est permis aux habitans de la Barbade de faire leurs sucres comme ils veulent, pouvant faire librement ou des sucres bruts ou des sucres terrez, et même raffinez ; ils en font de l'un et de l'autre, et ceux d'entre eux qui font des sucres bruts y trouvent beaucoup de profits, parce que leurs sucres bruts se vendent sur les lieux jusqu'à 18 francs le 0/0, et en Angleterre jusqu'à 40 à 45 francs le 0/0, ils n'y sont point portez aux raffineries, ils sont vendus aux marchands qui les débitent au public dans cette mesme espèce, s'en consommant beaucoup de cette qualité en Angleterre, et le grand profit que les habitans de la Barbade y trouvent est cause que plusieurs d'entre eux continuent à en faire.

« Au surplus, les habitans de la Barbade ont des noirs, autant qu'ils en veulent, et ne les payent que depuis 50 écus à 200 francs pièce ; ils ont les denrées d'Europe à très grand bon marché, et ils sont tous puissamment riches.

« Quel est donc le rapport de cet état avec l'état de la Martinique, où les sucres bruts ne se vendoient que 5 francs le 100, où les noirs manquent absolument, et où ils se vendent communément 450 francs et jusqu'à 500 francs pièce, où toutes les denrées d'Europe, hors la conjoncture des prises, sont à un prix très-haut et où il n'y a pas un habitant qu'on puisse dire estre riche ; par cette différence on peut facilement juger qu'il n'y a pas lieu de comparer encore les isles françaises aux angloises, puisque les habitans de la Martinique, qui sont encore très-faibles, sont obligez à bien plus de dépenses que ceux de la Barbade.

« Il est bon de dire icy quelque chose des charges d'un habitant : entre ceux qui auront cinquante nègres, il y en a très peu qui ne perdent chaque année deux ou trois de leurs nègres et souvent davantage, qui ne perdent aussy quelque cheval ou quelque bœuf, et dont ces pertes n'aillent à 2,000 fr., outre la dépense pour son entretien et la subsistance de ses nègres, et cet habitant est obligé de trouver un autre fonds de 2,000 francs pour réparer ces pertes et se mettre en état de continuer son travail. Cependant tout ce que cet habitant peut espérer en travaillant en sucre brut est d'en faire 150,000 livres

qui à 3 francs lui rendent 4,500 francs et ses pertes allant à 4,000 francs, cet habitant n'a pas de quoy subsister, et se trouve en moins de rien absorbé de debtes. Telle estoit néanmoins la condition des habitans, lorsqu'ils ne faisoient que du sucre brut, et cela est si vray que, depuis qu'ils font du sucre terrez, ils ne sont pas encore parvenus à s'acquitter ; c'est tout au plus s'il s'en trouve dix dans l'isle qui se soient liquidez.

« Après cela je laisse à juger s'il y a lieu de comparer les habitans de la Barbade avec ceux de la Martinique, et si, supposé qu'il y eust ordre aux habitans de la Barbade de ne faire que du sucre brut, ce qui n'est pas vray, il seroit juste d'assujettir les habitans de la Martinique et autres isles françoises au même ordre ; et je demande ce que sera la colonie quand les habitans seront ruinez : y viendra-t-il des vaisseaux de France, quand mesme on n'aura plus de sucre à leur donner et qu'il n'y aura plus rien pour payer les marchandises qu'ils apporteroient ?

« Il me reste encore à dire à l'avantage des sucres terrez que, si par le secours des compagnies de la coste d'Afrique, ou autrement, l'on parvient à fournir des nègres dans cette isle, il s'y fera aussitôt après autant de sucre terré, quantité pour quantité, qu'il s'y est jamais fait de sucre brut; et quand mesme l'abondance en feroit diminuer le prix en France, l'habitant y trouveroit toujours son compte à cause de la grande consommation. Il est certain que, venant à un prix médiocre, il s'en consommera plus que lorsqu'il sera fort cher ; et par cette raison particulière et toutes celles que j'ay déjà dites, on ne doit point douter que l'usage des sucres terrez n'attire plus de vaisseaux aux isles qu'il n'y en est encore venu.

« Je ne dois point passer légèrement sur la nécessité de fournir des noirs dans cette isle et les autres françoises ; elles languissent et déperisent faute de nègres ; il ne s'y fait pas la moitié du travail qui s'y pourroit faire, et le peu qui s'y fait va très lentement et se trouve extrêmement retardé. Depuis six ans, les compagnies qui auroient dû fournir 12,000, suivant leur traité de 2,000 par an, n'en ont pas fourni 1,000 en tout ; cependant il en a péry quantité ; cette perte sans remplacement fait assez connoistre l'extrême besoin qu'on en a, et l'impossibilité de faire de nouveaux desfrichements, lorsque les moyens manquent pour entretenir les terres déjà desfrichées aussy rien de si nécessaire pour la conservation des isles françoises que d'y faire apporter beaucoup de noirs, tout le plustost qu'il se pourra et d'en faire continuer les fournitures.

« Il est tems que je parle des divers avantages que la colonie retirera de l'usage des sucres terrez.

« J'usqu'icy l'isle n'a esté habituée que sur les bords de mer, parce que l'on ne sçauroit voiturer un peu plus loin les barriques de sucre brut, il n'en est pas de mesme des sucres terrez qu'on peut voiturer si loin qu'on veut, ainsy comme il n'y aura plus d'empeschement à la voiture des sucres, on pourra desfricher et placer des establissemens pour le sucre terrez à deux ou trois lieues de la mer, et de cette manière on pourra parvenir à desfricher le centre de l'isle, et à l'habiter dez qu'on aura des noirs.

« D'un autre costé les habitans trouvant un peu leur compte à faire du sucre terrez auront un plus grand nombre de domestiques blancs et feront plus de dépense qu'ils ne sont accoutumez d'en faire, ce qui aydera à peupler l'isle de blancs, et la consommation devenant plus grande, le commerce sera plus considérable.

« Si bien qu'à considérer cet usage du sucre terrez par toutes sortes d'endroits, il paroît toujours très avantageux, et bien moins qu'il y ait du risque de laisser aux habitans la faculté de terrer et blanchir leurs sucres, l'on y trouvera sûrement l'augmentation de la colonie, et d'ailleurs cette liberté n'empeschera pas qu'il se fasse toujours dans l'isle une certaine quantité de sucre brut; comme il sera plus rare, il maintiendra son prix, et divers habitans qui auroient peine à soutenir l'embarras du sucre terrez, et dont les terres ne produiront pas de cannes propres pour le sucre terrez, se contenteront d'en faire du brut, pouvant y trouver leur compte.

« Je finis sur cette matière en disant qu'il y a de la nécessité de laisser aux habitans la liberté de terrer, blanchir leurs sucres, et que si l'on vouloit les empescher et les réduire à ne faire que du sucre brut, on les verroit aussitost dans la dernière nécessité, et les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe auroient peine à se soutenir, pour ne pas dire qu'elles en seroient entièrement ruinées. »

Ce mémoire lumineux, et si plein de renseignements utiles, n'obtint pas tous les résultats qu''il se proposait. Les raffineurs métropolitains dont l'industrie était restreinte par les magnifiques produits que le terrage livrait à la consommation, ne voulaient supporter aucune concurrence.

Ils essayèrent d'atteindre leur but en entravant la fabrication du sucre terré pour arriver à la faire disparaître. Le gouvernement, assiégé d'obsessions incessantes, céda et le Roi rendit en Conseil d'Etat l'arrêt du 26 septembre 1696, ainsi conçu :

« Le Roi s'étant fait représenter en son Conseil l'arrêt rendu en icelui le 21 janvier 1684, par lequel Sa Majesté auroit fait défenses à tous ses sujets, Habitans des Isles et Colonies Fran-

çoises de l'Amérique d'y établir aucune nouvelle Rafinerie, à peine de 3,000 livres d'amende ; elle a été informée que pour en éluder l'exécution, et sortir des bornes qu'elle a entendu prescrire à la Fabrique, et au Commerce des sucres dans les Isles, les Habitans se sont jettés dans celle des sucres terrez ou blanchis, et ont contraint les Marchands Négocians de s'en charger aux prix qu'ils ont voulu y mettre ; de sorte qu'il n'a pas été apporté dans le Royaume une quantité de sucres bruts pour l'entretien des Rafineries, dont le travail auroit été interrompu sans le secours de ceux qui se sont trouvés sur les Vaisseaux pris sur les ennemis ; et même partie de ceux qui sont venus des Isles, ont été de peu de valeur par le mélange qu'on y avoit fait des sirops qui proviennent du terrage des autres ; à quoi Sa Majesté voulant pourvoir, Sa Majesté en son Conseil, a ordonné et ordonne qu'à l'avenir les Habitans des Isles ne pourront obliger les Négocians de prendre en paiement de ce qu'ils devront plus de la moitié en sucres terrez ; l'autre moitié devant être acquittée en sucres bruts, avec lesquels même il leur sera libre de faire le paiement entier s'il leur convient ; à l'effet de quoi il ne leur sera permis de convertir en sucres terrez, que la moitié de ce qu'ils retirent de la culture de leurs Terres ; l'autre moitié devant rester en sucres bruts ; Sa Majesté se réservant d'en ordonner autrement, si elle le juge à propos ; voulant qu'au surplus ils paient à l'entrée du Royaume les droits établis pour les sucres rafinés dans les Isles par l'arrêt du 28 septembre 1684, et que celui du 21 janvier de la même année soit exécuté selon sa forme et teneur ; ordonne en outre Sa Majesté, que les futailles, tant des sucres terrez que les bruts, soient marquées de la marque des Marchands ou Habitans qui les auront vendus, et fait défenses d'y mêler des sirops ou des sucres de mauvaise qualité, à peine d'être obligés de réparer le dommage, et de 20 livres d'amende pour chaque Barrique ; à l'effet de quoi, il en sera dressé Procès-verbal en présence des Officiers de l'Amirauté des Ports où ils seront arrivés, et de celui à qui les sucres seront adressés, sur lequel lesdits Marchands ou Habitans seront condamnés. »

L'arrêt du 28 septembre 1684 produisit des souffrances intolérables aux Colonies. L'art de la raffinerie resta en France aussi cher, aussi imparfait qu'il l'avoit toujours été. Les consommateurs, surtout les étrangers, ne s'accomodèrent pas de ce produit ; la culture française diminua et celle des nations rivales s'augmenta dans une proportion sensible. Le sucre des colonies françaises, montant à vingt-sept millions pesant, ne trouva pas son entier placement en France qui ne consommait que vingt millions. « Le défaut de débouchés, dit Raynal, en

« réduisit la culture au pur nécessaire. Le niveau ne pouvoit « s'établir qu'avec le tems ; et avant qu'on y fut parvenu, la « denrée tomba dans un avilissement extrême. Cet avilissement « qui provenoit aussi de la négligence qu'on apportoit dans la « fabrication, devint si considérable, que le sucre brut qui, en « 1682, se vendoit 14 ou 15 francs le cent, n'en valoit plus « que 5 ou 6 en 1713.

« Il n'étoit pas possible que dans cet état de chose, les colons « pussent multiplier leurs esclaves, quand même le gouverne- « ment n'y auroit pas mis des obstacles insurmontables par de « fausses vues. La traite des noirs fut toujours confiée à des « compagnies exclusives qui en achetèrent constamment fort « peu pour être assurées de les mieux vendre. On est fondé à « avancer qu'en 1698, il n'y avoit pas vingt mille nègres « dans ces nombreux établissemens ; et il ne seroit pas téméraire d'affirmer que la plupart y avoient été introduits par « des interlopes. Cinquante-quatre navires de grandeur médiocre, « suffisoient pour l'extraction du produit de ces colonies. »

Toutes ces mesures qui entravaient la marche de l'industrie coloniale ne parurent pas suffisantes aux raffineurs qui voulaient complètement l'asservir. Ils obtinrent, en partie, ce résultat par l'arrêt du Conseil d'État du 20 juin 1698.

Les colons, d'après cet arrêt, s'étaient dispensés des principes et des règles prescrites sur la fabrique et la destination de leurs sucres en s'adonnant au terrage par le bénéfice qu'il leur procurait : les raffineurs du royaume, à leur tour, profitant de l'occasion et de la durée de la dernière guerre, avaient alimenté leurs établissements avec les sucres des prises, ou les avaient laissé tomber par défaut de matière. Les sucres coloniaux avaient eu cours à la place des raffinés du royaume et les cassonades du Brésil qui devaient payer quinze livres de droits d'entrée, avaient été introduites en ne payant seulement que huit livres, sous le titre et ressemblance de sucres terrés des îles qui ne devaient que huit livres. S. M. voulant rétablir l'exécution des règlements et procurer en même temps aux uns et aux autres les moyens de soutenir avantageusement leurs fabriques et raffineries, en donnant aux habitants des îles les moyens de consommer leurs sucres terrés, ainsi que le raffiné, et aux raffineurs du royaume une diminution de droits d'entrée sur le sucre brut, pour exciter les habitants à en faire leur principale fabrique par l'avantage qu'ils y trouveraient, et à n'en point laisser manquer les raffineries du royaume, décida que les sucres bruts des îles ne payeraient à leur entrée en France que trois livres par quintal. Les droits d'entrée des sucres terrés furent augmentés et portés à quinze livres par

quintal, ceux des sucres raffinés à vingt-deux livres dix sols, comme les sucres étrangers. Cet arrêt permit aux habitants de porter leurs sucres raffinés et terrés directement en pays étrangers en payant les droits dus au Domaine d'Occident, à condition néanmoins que les bâtiments reviendraient des pays étrangers en France pour y faire leur décharge, à l'effet de quoi ils donneraient leurs soumissions et cautionnements nécessaires, sans qu'ils se permissent de retourner des pays étrangers aux îles, à peine de confiscation des navires et marchandises, de six mille livres d'amende contre les propriétaires, et de six mois de prison contre les capitaines. Un arrêt du 1er septembre 1699 fixa à quarante sols par quintal le droit pour les sucres expédiés en pays étrangers. A cette époque le sucre brut valait quatre livres 10 sols, ainsi qu'il résulte d'un arrêt du Conseil d'État du 15 du même mois, ordonnant de payer sur ce pied les appointements des officiers servant aux îles.

L'arrêt de 1698 tua l'industrie du raffinage aux colonies, mais ne put réussir à faire disparaître celle du terrage. D'immenses capitaux furent prodigués pour construire l'outillage nécessaire à cette fabrication. C'est aussi à cette époque que l'on commença à faire le sucre dit *passé*. Les raffineurs de France, après avoir refondu le sucre terré, le mettaient en pain, et le livraient à la consommation comme sucre royal. Mais cette opération enlevait leur bénéfice. Ils avaient reconnu que les sucres provenant des prises sur les Anglais réussissaient très bien au raffinage ; ils engagèrent les colons à en faire de semblables. Ce sucre, purgé avec soin, avait un grain beau, ferme, diminuait peu à la fonte et se clarifiait très aisément. Sorti du bac, il était mis dans des barriques percées et garnies de deux ou trois cannes pour faciliter l'opération de l'égouttage.

En 1670, Colbert, dans la vue d'augmenter et d'étendre le commerce des îles françaises de l'Amérique, dans la Méditerranée et en Provence où il n'était point connu, avait favorisé l'établissement à Marseille d'une raffinerie élevée par une compagnie à la tête de laquelle on avait placé Gaspard Maurelet. L'établissement de cette fabrique avait eu pour but de détruire du côté de Marseille, de la Provence et des provinces qui tiraient leurs provisions de Marseille, le commerce et l'usage des sucres de la Hollande et des cassonades du Brésil. Le 15 septembre 1674 le Roi, pour favoriser cette raffinerie, avait rendu, en Conseil d'Etat, un arrêt qui lui permettait de faire entrer annuellement dans le royaume, par Marseille, une quantité de cinquante milliers de sucres raffinés en payant les mêmes droits qu'aux autres entrées du royaume. Les produits

de cette raffinerie ayant augmenté de plus du double, elle obtint, le 12 mars 1691, de la Compagnie des Fermes, la permission de faire entrer dans le royaume cent trente milliers de sucres raffinés, en acquittant les droits payés par les autres raffineries, plus les droits de 2 pour 100 d'Arles, et ceux de Drogueries et Table de mer.

Les droits des sucres bruts des îles de l'Amérique avaient été réduits à 3 pour 100 par l'arrêt de 1698, un autre arrêt du 12 août 1699 avait déchargé les sucres raffinés à Bordeaux et consommés dans l'étendue des douanes de Valence et de Lyon, tiers surtaux et quarantième. La raffinerie de Marseille supplia le Roi de la mettre au même état que les autres fabriques du royaume, afin de lui permettre de vendre en concurrence les sucres qu'elle avait la permission de vendre dans le royaume. Cette grâce était d'autant mieux méritée que la raffinerie de Marseille était la seule qui envoyât des sucres en pays étrangers, qu'elle avait un outillage pour produire trois cents milliers de sucre par an ; qu'elle en exportait dans le Levant, en Italie et dans d'autres pays étrangers plus de 150 milliers par an.

Le Roi fit droit à la supplique, et un arrêt du Conseil d'Etat du 28 septembre 1700 autorisa la raffinerie de Marseille à introduire dans le royaume cent cinquante milliers de sucre raffiné, provenant des moscouades des îles françaises de l'Amérique, en acquittant sept livres par chaque cent pesant de sucre raffiné, dont trois livres pour l'adjudicataire des cinq Grosses Fermes et autres Fermes unies et quatre livres à l'adjudicataire de la Ferme du domaine d'Occident. Décharge était faite des droits de la douane de Lyon, tiers surtaux et quarantième.

Boucherie frères, négociants à Bordeaux, avaient découvert, après plusieurs années de travail et d'expériences, un nouveau procédé pour raffiner le sucre, préférable à celui pratiqué et moins dispendieux. Par ce procédé, ils pouvaient extraire d'une quantité de sucre brut déterminée, une plus grande quantité de sucre raffiné, mais il était tellement simple qu'ils pensèrent qu'ils ne pourraient en faire usage en grand sans craindre qu'il ne fut promptement connu et pratiqué par les autres raffineurs du royaume qui, alors, tireraient gratuitement avantage des dépenses considérables qu'ils avaient faites pour parvenir à rendre manufacturière leur découverte. Ils s'adressèrent alors au Roi pour obtenir de mettre exclusivement en usage leur procédé. Un arrêt du Conseil d'Etat du 7 mai 1780 leur donna un privilège de fabrication pour quinze années à l'expiration desquelles le procédé deviendrait public, sous peine, contre ceux qui s'en serviraient sans leur consentement, d'une amende de trois mille livres et de confiscation des matières et ustensiles, le tout à leur profit.

Ils entreprirent des expériences pour appliquer leur procédé au jus de canne et obtinrent une quantité double de sucre, de meilleure qualité, avec une main-d'œuvre plus simple et une livraison plus prompte. Un autre arrêt du Conseil d'Etat du 25 avril 1783 leur accorda le privilège exclusif, pendant douze ans, de mettre en usage ce nouveau procédé dans une fabrique qu'ils se proposaient d'élever à la Martinique. Ce privilège n'était donné qu'à la condition de fabriquer annuellement trois millions de livres pesant à vendre aux sujets des États-Unis dans ladite colonie et de les transporter sur navires français dans les ports de l'Amérique septentrionale, à la charge d'acquitter à la sortie, tant les droits établis dans la colonie que ceux du Domaine d'Occident, le demi pour cent du commerce, avec les sols pour livre additionnels, et de ne rapporter, sur les navires français employés, que les objets dont l'introduction était permise et dans les seuls lieux établis pour cette introduction.

Pareil privilège était accordé, pour l'exercice du procédé appliqué au jus de canne pour la fabrication de sucre terré, avec faculté de traiter avec les colons qui voudraient le pratiquer, sous la condition de ne réclamer que neuf livres, argent de France, pour chaque tête de nègres employés à la culture depuis 15 jusqu'à 60 ans. Cette somme n'était payable que dans trois ans, en trois termes égaux d'année en année.

La fabrique de Boucherie frères fut construite sur l'habitation de M. Dubuc, chef de bureau au Ministère de la marine et ancien député de la Chambre d'agriculture.

Presque tout le sucre colonial était terré, les sucres bruts n'apparaissaient qu'en très petite quantité sur les marchés. Le terrage donnait non seulement une plus-value considérable, mais encore évitait une perte de 5 à 10 pour 100, résultant du déchet que laisse le sucre brut dans le voyage et pendant le temps qui s'écoule de la livraison à la réalisation. Les plus belles qualités du sucre terré allaient directement à la consommation, comme sucres blancs. Les raffineurs essayèrent, en 1785, de faire disparaître ce produit colonial qui leur faisait encore une concurrence qu'ils ne voulaient pas tolérer. Leurs efforts ne réussirent pas, car le gouvernement était mieux édifié alors sur l'importance politique et commerciale des colonies.

« Les Français ne tardèrent pas à l'emporter sur tous ceux « qui, les premiers, s'étaient mis en possession du nouveau « Monde, et leurs colonies devinrent les plus belles et les plus « prospères entre tous les établissements que l'Europe avait « fondés en Amérique. Les progrès de la colonisation furent

« tels à Saint-Domingue, à la Martinique et à la Guadeloupe, « que, vers 1740, l'approvisionnement de l'Europe passa « presque tout entier au commerce français. L'Angleterre qui, « vers 1715, vendait 18,000 barriques de sucre aux étrangers, « se vit supplantée par la France : les Anglais, en 1737, n'en- « voyaient déjà plus que 4,000 barriques à l extérieur, tandis « que les Français, en 1760, réexportaient 60,000 barriques « de sucre seulement en Hollande et dans les villes anséatiques. « La France ajoutant aux produits de Saint-Domingue, de la « Martinique et de la Guadeloupe, ceux de la Guyane, de la « Louisiane, de l'île de France et de Bourbon, fut bientôt en « mesure de dominer les marchés étrangers. Elle recevait de « ses colonies, en sucre brut ou terré, 100 millions de kilo- « grammes, dont le quart au plus devait se consommer sur « place ; ainsi 75 millions de kilogrammes de sucre, au moins, « restaient au service de la navigation au grand cabotage, après « avoir été l'aliment de la navigation au long cours. Le mou- « vement de ce commerce extérieur de la France l'emportait « sur celui de tous les Etats européens, sans en excepter « l'Angleterre. Ce mouvement, en 1787, représentait 600 mil- « lions de francs, tant à l'importation qu'à l'exportation, « tandis que celui de la Grande-Bretagne ne s'élevait qu'à 17 « ou 18 millions sterling, ou 425 à 450 millions de francs. »

C'est ainsi que s'exprime M. le comte de Chazelles, ce gentilhomme accompli que nous avons eu le bonheur de connaître, le dernier de ces grands créoles dont la race est aujourd'hui disparue, et dont la mort, arrivée en 1866, est toujours un deuil pour le pays qui l'a vu naître et auquel il a prodigué les trésors d'une intelligence toujours dirigée vers le bien.

Cet ouvrage intitulé *Etude sur le système colonial* nous sera souvent utile et nous y trouverons encore des renseignements précieux lorsque, notre récit arrivé à son terme, il nous faudra raconter la chute du système colonial, le douloureux martyrologe des colonies, les efforts suprêmes tentés pour arracher à une ruine dernière les débris d'une fortune qui a été si grande dans le passé.

III.

Les Hollandais quittent la Guadeloupe. — Les Hollandais ne restèrent pas tous à la Guadeloupe. Les plus riches d'entre eux retournèrent dans leur pays natal et les autres qui se livrèrent à différentes industries firent des fortunes considérables. « Les autres Holandois et Juifs retirèrent insensiblement tout, par le moyen de certaines gargoteries qu'ils y establirent à la façon du Brésil. J'en ay veu une à la Martinique chez un Holandois appelé Foppe, où il s'est consumé des sommes

immenses ; car pendant qu'ils virent de l'argent dans l'isle, ils n'y voulurent jamais donner à boire et à manger pour du petun : il falloit des pièces d'or quarrées, ou de l'argent ; et comme les habitans en faisoient moins d'estime que de leur tabac, si l'on excepte quelques vaisselles qui sont demeurez dans les cases, et l'argent que quelques-uns ont apporté en France pour faire leur voyage, les Holandois ont épuisé les Isles, de tout l'argent que cette flotte y avoit apporté ; si bien qu'en l'année 1657, il n'y avoit pas deux cens écus de reste en argent monnayé dans toutes les bourses de la Martinique. »

Guerre contre les Caraïbes à la Martinique. — Au commencement de l'année 1654, une guerre cruelle ensanglanta la Martinique, Sainte-Lucie et la Grenade. Les Caraïbes avaient fait une levée générale, bien résolus à chasser les Français de ces îles. Cette guerre dura jusqu'en 1655 et les Sauvages vaincus, sollicitèrent la paix.

Houël part pour la France. — Ces hostilités empêchèrent Houël de réaliser le projet qu'il avait arrêté de se rendre en France pour tacher d'obtenir de Boisseret la vente de sa part dans la Guadeloupe ; mais aussitôt qu'elles cessèrent, il s'embarqua, après avoir, par un ordre du 8 juillet, réglé le mode du gouvernement de l'île, pendant son absence.

Le chevalier Houël, son frère, avait le commandement de l'île, et devait être remplacé, en cas de besoin, par son neveu, de Boisseret, récemment arrivé dans la colonie. Il leur recommanda de vivre en bonne intelligence et de surveiller d'une manière particulière l'île de Marie-Galante qui pouvait être inquiétée par les Caraïbes de la Dominique.

A son départ, la situation se présentait sous de sombres auspices. Les prisons et les corps de garde regorgeaient de prisonniers, les habitants étaient mécontents, les magasins ne contenaient que peu de munitions, et sur les douze cents hommes qui portaient armes, il y avait trois cents brésiliens dont on n'était pas sûr.

La bonne administration du chevalier Houël fit immédiatement sentir ses heureux effets. Les mécontentements s'apaisèrent et tous les prisonniers furent rendus à la liberté. La concorde régna, et les habitants, délivrés de tous soucis, purent se livrer sans crainte et en toute sécurité aux travaux de la culture.

Deux événements dont les suites ne furent cependant point fâcheuses, jetèrent une certaine agitation dans la colonie dont la tranquillité fut momentanément troublée.

1654. — *Révolution en Angleterre. — Le Major Pen aux colonies.* — Une grande révolution avait déchiré l'Angleterre, le roi Charles Ier, avait porté sa tête sur l'échafaud, et sous le titre de Protecteur, un homme de génie Cromwel, gouvenait d'une main ferme et intrépide, le peuple anglais qui lui doit sa grandeur.

L'Angleterre comprenait admirablement la colonisation et avait une marine puissante. Sa politique l'entraînait à ne pas avoir aucun rival redoutable et par conséquent à détruire les colonies et la marine des peuples qui pouvaient, par leurs progrès, amoindrir sa puissance maritime et coloniale. Une grande expédition sortit des ports de l'Angleterre. Commandée par le Major Pen, cette expédition, forte de 70 voiles et de dix mille combattants, parcourut l'Océan, se saisit de tous les navires hollandais qu'elle rencontra et arriva aux Antilles où l'on crut qu'elle avait mission de chasser tous les Français des îles.

A cette époque, la France ne tenait pas garnison dans les colonies. Elle se fiait pour la défense du drapeau, au courage des colons. Chaque colon était un laboureur doublé d'un valeureux soldat. Ainsi les colons avaient réalisé, dans la plus belle acception du mot, ce type si faux du soldat-laboureur que, dans la comédie de quinze ans, les ennemis des Bourbons avaient inventé, comme arme de renversement, contre un gouvernement auquel ils voulaient se substituer. Combien de fausses larmes ont été jetées sur ces grands soldats de l'empire, obligés de demander au travail de la terre le pain de chaque jour ! Comme si le travail de la terre était déshonorant et que de tuer les hommes était le seul métier glorieux ! Une seule guerre est sainte, une seule guerre est nécessaire, une seule guerre est glorieuse, c'est celle qui soulève les hommes pour les lancer contre ceux qui osent violer le sol de la patrie. Pour combattre dans les batailles de cette guerre que Dieu ne maudit pas, que les mères ne maudissent pas, tout homme se lève et abandonne famille et richesses.

Cette guerre que les colons ont si souvent faite depuis, ils se préparent à la faire pour la première fois. Tous les travaux sont suspendus dans l'île, et animés d'un pur patriotisme, ils élèvent des fortifications sur toutes les côtes où un débarquement peut être opéré ; les issues donnant sur la mer sont bouchées à l'aide d'arbres abattus, les canons hérissent toutes les batteries. Deux corps de gardes établis sur la pointe du Fort et sur la pointe des Lézards, surveillaient la côte pour signaler l'arrivée de la flotte ennemie.

Cette flotte parut enfin le jour de la fête de Pâque. Les côtes

furent immédiatement garnies et l'on résolut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Mais soit que Pen n'eut pas l'intention d'attaquer les colonies, soit qu'il ne voulut pas s'attarder à la Guadeloupe pour accomplir le but principal de sa mission, il se contenta de suivre de très près la côte, surveillé par les colons qui l'accompagnèrent par terre, jusqu'au moment où les voiles disparurent à l'horizon.

Paix avec les Caraïbes troublée. — A peine remis de cette alerte, les colons furent troublés par la perspective d'une nouvelle guerre avec les Caraïbes, qui faillit être déclarée par suite d'une imprudence du commandant de Marie-Galante qui arrêta et mit aux fers un chef renommé des Caraïbes, nommé Baron, pour avoir donné un soufflet à une sentinelle, voulant l'empêcher de rentrer au fort d'où il venait de sortir. Les enfants de Baron se rendirent à Marie-Galante avec plusieurs Caraïbes pour savoir ce qu'il était devenu. Trois d'entre eux, parmi lesquels se trouvait le plus jeune fils de Baron, furent passés par les armes aussitôt leur arrivée. Tous les sauvages s'unirent pour venger ce meurtre. Mais heureusement le chevalier Houël apaisa leur colère et la guerre n'eut pas lieu.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Quadrupèdes et Chauve-Souris 3
Oiseaux 7
Insectes 39

Diptères 43
Hémiptères 45
Lépidoptères 47
Hyménoptères 57
Névroptères 62
Orthoptères 63
Coléoptères 68
Myriapodes 92
Thynausoures 93
Parasites ou anoplures 93
Siphonaptères ou apharvitères 93
Rhipiptères ou strepsiptères 94
Arachnides 94

Reptiles 94

Sauriens 95
Anolis 97
Lézards 97
Scinques 98
Geckos 99
Ophidiens 101
Batraciens 102

La Mer 123

Zoophytes et Mollusques 127
Polypes 133
Liste des coralliaires des Antilles 137
Liste des Mollusques 145
Bryozaires 145
Zoophytes rayonnés. Echinodermes 146
Astéries ou ophures ou étoiles de mer 147
Sertulariens ou Méduses 147

Spongiaires :

Eponges vraies 148
Eponges hétérogènes 148
Eponges homogènes 148
Lithospongiæ 149
Haléponges 149
Eponges armées 149
Eponges subarmatae 149

Crustacés : 150

Huîtres 151
Phosphorescence de la mer 151
Poissons d'eau douce. — Titiri 151
Crabes de terre 152
Faune conchiologique : Nomenclature 155
Mollusques terrestres et fluviatiles. — Nomenclature 157
Cryptogamie marine et fluviale 158

PAGES.

Nomenclature des algues de la Guadeloupe.

Matériaux pour les constructions..... 161
Les Caraïbes : Histoire, Mœurs, Religion..... 220

CHAPITRE III.

Rapports des Caraïbes avec les Espagnols. — Coup-d'œil sur l'expansion des Espagnols, des Portugais, des Hollandais, des Anglais, des Français en Amérique, en Asie, en Océanie. — Richelieu, Colbert, Law. — Français et Anglais dans l'Inde..... 413

CHAPITRE IV.

Les Français et les Anglais en présence dans le Nouveau-Monde. — Saint-Christophe. — Association des Seigneurs de la Compagnie des isles d'Amérique. — Arrivée à la Guadeloupe de du Plessis et de l'Olive. 437

LIVRE DEUXIÈME.

CHAPITRE I.

Établissement des Français à la pointe Allègre. — Famine horrible. — Mort de du Plessis. — L'Olive seul gouverneur. — Guerre contre les Caraïbes. — Etablissement des Français à la pointe du Vieux-Fort. — Mission de la Guadeloupe. — L'Olive, capitaine général et gouverneur. — de Poincy, capitaine-général de Saint-Christophe, lieutenant-général de S. M. sur toutes les îles d'Amérique. — L'Olive, prisonnier à Saint-Christophe. — de Poincy veut faire de la Guadeloupe la capitale de toutes les îles. — Envoi de secours pour repousser les Caraïbes. — Dissensions. — Maladies. — Aubert, gouverneur. — Houël envoyé par la Compagnie qui renouvelle ses statuts le 29 janvier 1642. — Houël, nommé gouverneur..... 467

CHAPITRE II.

Installation de Houël. — Mme de La Fayolle. — Houël en France. — Troubles. — de Patrocles de Thoisy lieutenant-général des îles, repoussé de Saint-Christophe. Son établissement à la Guadeloupe.— Arrivée et inquiétudes de Houël. — Démêlés. — Réconciliation. — Conseil souverain. — De Thoisy expulsé..... 492

CHAPITRE III.

Persécutions. — Transactions avec Patrocles. — Prise et possession de Marie-Galante, des Saintes, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy. — La Compagnie vend les colonies. — La Guadeloupe acquise par de Boisseret qui en retrocède la moitié à Houël. — Maison fortifiée. — Les Hollandais à la Guadeloupe. — Sucre. — Culture de la canne. — Législation sur les sucres. — Prospérité des colonies. — Prospérité de la métropole et mouvement commercial en 1790. — Ligue générale des Caraïbes. — Départ d'Houël pour la France. — Heureuse administration de son frère. — Une flotte anglaise en vue. — Paix avec les Caraïbes un instant compromise..... 508

New York Botanical Garden Library
F2066 .B19 t.1 2 gen
Ballet, Jules/La Guadeloupe; renseigneme
3 5185 00067 1097